



**HAL**  
open science

## Le général Maxime Weygand face à la guerre (mai 1940-septembre 1940)

Thibault Decomble

► **To cite this version:**

Thibault Decomble. Le général Maxime Weygand face à la guerre (mai 1940-septembre 1940). Histoire. 2018. dumas-02087919

**HAL Id: dumas-02087919**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02087919>**

Submitted on 2 Apr 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université Paris I Panthéon-Sorbonne**

Master 2 d'histoire contemporaine

« Histoire des sociétés occidentales contemporaines »

**Le général Maxime Weygand face à la guerre  
(mai 1940 – septembre 1940)**

Mémoire présenté par

Thibault DECOMBLE

Jury : - M. Olivier Wieviorka, professeur des Universités à l'École normale supérieure de Cachan

- Mme Claire Miot, AGPR à l'École normale supérieure de Cachan

# **Introduction générale**

Qu'est-ce qu'un général de soixante-treize ans aurait pu faire dans un conflit armé comme celui que fut la Seconde guerre mondiale ? L'interrogation semblerait amener une réponse simple : il aurait été dépassé. Cette guerre serait donc celle de trop pour Maxime Weygand. Mais l'on ne peut se contenter de ce genre de conclusions hâtives, qui cachent leur manque de fondement en se parant du bon sens.

Un conflit a souvent sa part de modernité par rapport au précédent. Les belligérants, cherchant à gagner la bataille du matériel et doctrinal avant de remporter celle sur le terrain, s'obligent à s'adapter et à agir en fonction des nouveautés tactiques et stratégiques que proposent l'adversaire. Force est de constater que les débuts opérationnels de la Seconde guerre mondiale ont été un choc pour l'establishment militaire français. Les procédés tactiques allemands, du tandem char-avion aux attaques de points sensibles sans préparation massive d'artillerie, surprisent la grande majorité des généraux de l'an 40. Certains s'effondrèrent, tandis que d'autres surent diriger avec lucidité leurs unités. Au-delà de l'affrontement sur le terrain, c'est également dans la préparation à la guerre – notamment du point de vue de la doctrine – que la campagne du printemps 1940 s'est jouée. Derrière le portrait d'un monolithe de conformisme que l'opinion publique a retenu, l'état-major de l'Armée dans l'entre-deux guerres a comporté en son sein différentes écoles de pensée. Placer le général Weygand face à la guerre, c'est donc tout d'abord chercher à savoir ce qu'il a saisi de la nouveauté du second conflit mondial en termes strictement militaires. Quelle fut son action pour contrer la Wehrmacht ? A-t-il été innovateur ou s'est-il contenté d'appliquer des concepts acquis depuis les années 1920, alors que le maréchal Foch était encore son mentor vivant ?

Une guerre oppose par essence des nations entre elles, ce qui en fait un phénomène international. Il n'a échappé à personne que la Seconde guerre mondiale a été dès son origine un conflit à l'échelle européenne, du fait des alliances qui se mirent à jouer une fois que l'Allemagne eut envahi la Pologne. À l'instar des hommes politiques au pouvoir, les états-majors durent dresser des plans tenant compte de ce dernier point. Par conséquent, les choix d'un des belligérants ne concernaient pas que lui, mais avaient une influence sur ses alliés. Or, le 25 juin 1940 entrait en vigueur les armistices que la France avait signés avec les puissances de l'Axe. *De facto*, elle sortait de la guerre. Il est donc nécessaire que nous confrontions Weygand à ce choix de l'armistice, puisqu'en tant que commandant en chef,

puis ministre de la Défense nationale, il a pesé pour que le Conseil des ministres opte pour cette solution à la défaite des armées.

Ces deux cadres de réflexions – la Seconde guerre mondiale dans son aspect purement militaire et en tant que guerre entre coalitions – sont également présents lorsqu’il s’agit de questionner le passage de Weygand au gouvernement de Vichy. Car, pendant que la France sortait du conflit, l’Angleterre continuait à se battre. Il fallait donc que l’Hexagone détermine une ligne de conduite face à cette situation. Les chefs militaires préparaient-ils la paix ou considéraient-ils qu’il était de leur devoir de fourbir en secret les armes d’une revanche devant arriver à brève échéance ? D’autre part, en tant que ministre de la Défense nationale, l’ancien bras droit de Foch était en charge de la politique de Vichy à l’égard de l’armée française. Au-delà des problèmes de gestion, c’est la question de la doctrine qui se posa : fallait-il revoir de fond en comble celle qui avait été enseignée avant la foudroyante campagne de 1940 ? En somme, ce sont les réalisations structurelles de Weygand que nous aurons à étudier.

Le 20 mai 1940 Maxime Weygand était officiellement placé à la tête de l’état-major général de l’armée. Le 6 septembre de la même année, Pétain le démissionnait de son poste de ministre de la Défense nationale. Entre ces deux dates, il a été le commandant en chef des armées françaises. Ainsi, cette période présente une unité dans la vie de Weygand, avec un point d’inflexion se situant à la mi-juin, c’est-à-dire au moment où il se décide en faveur de l’armistice.

Nous venons de proposer quelques pistes de réflexions sur notre sujet. L’étude du corpus que nous avons rassemblé, puis de l’historiographie à laquelle nous avons été confrontés, permettra de les développer et de les préciser.

# Approche critique du corpus

## Les sources<sup>1</sup>

### *Les sources manuscrites*

Nous avons dépouillé cent trois cartons pour en retenir soixante-quatre, qui ressortent tous du Service historique de la défense.

La sous-série 27N, relative au Grand quartier général de septembre 1939 à juin 1940, a constitué notre principale source concernant les opérations militaires et les instructions de Weygand aux armées ou ses liaisons avec Reynaud. C'est en partie grâce à ce fond que nous avons pu donner un certain contre-point de vue par rapport aux sources imprimées sur la chronologie de sa campagne en faveur de l'armistice. La sous-série 1P concerne la période du gouvernement de Vichy, et nous a donc été utile pour reconstituer l'action de Weygand en tant que ministre. Si elle ne contient vraisemblablement pas de documents apportant des éléments inédits d'importance par rapport à ceux que Paxton a pu consulter dès les années 1960 dans les archives allemandes ou anglo-saxonnes<sup>2</sup>, elle nous donne à voir le ministère de la Défense nationale en fonctionnement, dans son intendance et ses problèmes pratico-pratiques. Nous avons complété ces deux principales sous-séries par quelques autres cartons : ceux relevant du ministère de la Guerre avant que Weygand ne devienne ministre – 5N 580 et 581, l'important carton du Comité de guerre – 2N 26 – et des cartons concernant la résistance dans l'armée – les sous-séries 13P et 18P notamment. Ces cotes prises çà et là nous ont permis à la fois de décentrer notre propos – par exemple en comparant les directives de Reynaud en tant que ministre de la Guerre et les ordres de Weygand – et de mieux le cadrer.

Comme le sujet que nous avons décidé de traiter est assez circonscrit, tant temporellement (quelques mois) et que dans son objet (l'action et les idées du général Weygand), la méthode qui nous a semblé judicieuse est celle de l'étude exhaustive de chaque

---

<sup>1</sup> Le détail des sources utilisées est présenté en fin d'ouvrage, pp. XX.

<sup>2</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy. Le corps des officiers français, 1940-1944*, Paris, Taillandier, 2004 (éd. US 1966), p. 540.

carton retenu. En effet, du fait du caractère polémique d'une partie de l'historiographie à laquelle nous avons été confrontés, il nous est apparu que ce ne serait que par une accumulation de preuves que nous pourrions avancer des hypothèses, puis les confirmer.

L'étude de telles sources amène d'emblée une critique : elles sont lacunaires en bien des points. En dépit du fait que Weygand soit ministre de la Défense nationale dès le 16 juin, les deux cartons rassemblant les archives de son ministère ne contiennent que peu voir pas du tout d'archives entre sa nomination et la fin de mois-là. De même, les archives du Grand quartier général sont assez squelettiques pour la période courant du 11 juin jusqu'à l'armistice. Le départ des autorités politiques et militaires de Paris le 10 juin, la précipitation des événements et les problèmes d'organisation à l'arrivée en Auvergne, ont certainement impliqué une baisse de la production d'archives susceptibles de nous intéresser et une perte de celles-ci une fois produites. D'autre part, il n'est pas exclu que les acteurs aient détruit certains documents, comme on a accusé Huntziger de l'avoir fait lors de son passage au ministère de la Guerre en ce qui concernait l'enfoncement du front français sur la Meuse en mai 1940.

L'ensemble documentaire traité contient un nombre étonnant de papiers traitant de questions que l'on ne s'attend pas à ce qu'elles remontent jusqu'au commandant en chef ou au ministre : mutation, demande d'enquête sur des faits survenus à l'échelon de la section, etc. Cela dénote une centralisation très forte de l'administration militaire en France à cette époque, que Weygand ne souhaita en aucun cas revoir. Le pendant à ces « petits » problèmes traités par les plus hautes autorités, est la rareté relative de documents proposant ou entérinant des décisions ou des plans d'action d'importance. C'est un indice intéressant, cependant, dans le sens où il nous incline, sans même regarder en détail le contenu des archives, à douter des assertions de Weygand et de ses défenseurs sur le fait que la première préoccupation des généraux français à l'été 1940 était de préparer la revanche. Le plus gros problème concernant ce dernier point, et qui sera en partie au cœur de notre étude, est le caractère même des activités que Weygand a revendiquées avoir entreprises quand il fut ministre : il ne pouvait les faire aux yeux et aux vues des Allemands. C'est bien connu que les activités clandestines ne donnent pas lieu à la production d'archives pléthoriques. Mettons tout de suite un bémol à cela. La Résistance française est assez bien documentée, alors pourquoi l'hypothétique politique de résistance en vue de la reprise de la lutte de Weygand ne le serait-elle pas ? D'autant plus que l'institution militaire, surtout pendant les deux premiers mois ayant suivis l'armistice, avaient tous les moyens de garder ses décisions

secrètes, comme le montre certains documents demandant officiellement de rayer des cadres des officiers, tout en les maintenant secrètement en activité en surnombre. Qu'il y ait eu des consignes verbales, c'est possible ; d'ailleurs elles sont toutes connues à l'heure actuelle, les acteurs n'en ayant pas rapportées d'autres malgré leur tendance au plaidoyer *pro domo*. Toutefois, la quasi-absence de consignes écrites, même en tenant compte des dangers que comportaient de tels agissements, laisse perplexes.

Enfin, les documents concernant Mers-el Kébir et l'attitude que devait suivre la France sont à prendre avec prudence. Reflétant l'urgence du moment, produits par des auteurs qui venaient de subir un choc sans précédent – en particulier pour ce qui est des militaires, comme Huntziger et Weygand, il faut les comparer avec des documents postérieurs pour mesurer leurs implications réelles, notamment au sujet de l'état d'esprit des acteurs. De manière plus générale, comme la période étudiée voit survenir de nombreux événements importants, à un rythme plutôt rapide, les archives dépouillées recèlent assez peu d'engagements ou de pensées, de directives catégoriques et visant le long terme. Avant même de conduire une étude serrée, les archives nous suggèrent que les trois mois et demi que Weygand a passés à la tête des armées françaises l'ont placé dans une situation qui se nourrissait principalement d'expédients et de provisoire<sup>3</sup>.

Nous avons également dû être attentifs à la spécificité des archives militaires. Weygand a beaucoup utilisé les ordres qu'il a donnés pendant la campagne de 1940 pour montrer qu'il ne s'était résolu à l'armistice qu'au 12 juin. « Ainsi qu'en témoignait mon ordre du matin, j'étais loin d'avoir perdu tout espoir [...] »<sup>4</sup> est un type de phrase qui revient souvent dans ses *Mémoires*. D'une part, comme le souligne Bruno Chaix<sup>5</sup>, les notions de lutte sans esprit de recul et de combat pour l'honneur étaient profondément ancrées dans l'esprit des militaires français de l'époque. D'autre part, Weygand était généralissime. Ce qui implique qu'il devait faire tout ce qui était en son pouvoir pour rétablir la situation. De ces deux points ressortent qu'il était prédisposé et institutionnellement amené à donner des ordres énergiques, des instructions sur les tactiques à employer et à produire des plans de manœuvre. Il eût été curieux qu'un commandant en chef, pétri des valeurs et des traditions militaires comme il l'était, ne fit pas autrement. De ce fait, il nous a fallu toujours faire la

---

<sup>3</sup> Il est par exemple amusant de noter que, jusqu'à la mi-août, pour certains documents les en-têtes du ministère de la Défense nationale comportent encore la mention « République française ».

<sup>4</sup> Weygand, *Mémoires*, tome III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, 1950, p. 186.

<sup>5</sup> Bruno Chaix (général), *En mai 1940, fallait-il entrer en Belgique ?*, Paris, Economica, 2000, p. 289.

part entre ce qui relevait de la conviction profonde de Weygand sur l'issue des combats et ce qui, dans ses instructions et autres ordres, relevait de ce que l'on attend ordinairement d'un général en chef<sup>6</sup>.

### *Les sources imprimées*

Elles sont de trois types : les écrits *a posteriori*, les recueils de propos écrits sur l'instant – journaux, carnets – et les recueils d'archives publiés – commissions d'enquête, procès de l'après-guerre, archives des délégations françaises auprès des commissions d'armistice, etc.

Les mémoires et autres écrits publiés après la guerre tiennent bien souvent du plaidoyer *pro domo*, quel que soient les auteurs. Si l'on devait décerner des palmes, celles-ci reviendraient au général Maurice Gamelin et à Paul Reynaud. Cette forte tendance à justifier ses choix et à ne faire que peu de concessions – ou à n'en faire que dos au mur ou sans conséquences – nous a été parfois utile quand nous avons pu y opposer des documents précis. Les contradictions que nous en avons tirées nous ont éclairé, de manière détournée mais d'autant plus convaincante, sur les véritables intentions, dispositions et actions des acteurs. Comme les archives de l'époque sont pour une bonne partie en consultation libre, les problèmes posés par ces tentatives de disculpation sont maintenant pour la plupart réglés. Cependant, ces problèmes ont, et ce dès la fin de la guerre, marqué le champ historiographique, que ce soit en termes de délimitation et de problématisation, que d'orientation des argumentations – par exemple, il semble que chez certains auteurs, amener des éléments en faveur de Weygand revient nécessairement à charger Reynaud. C'est là l'un des dangers auquel il nous a fallu faire face, c'est-à-dire ne pas tomber dans le jugement par personne interposée. L'autre problème important de ces divers écrits réside dans ce que l'on pourrait appeler un « biais d'incohérence temporelle ». En 1945, la guerre est finie et s'est soldée par la victoire des Alliés et de l'URSS. Lorsqu'ils écrivirent, les auteurs de ces mémoires avaient, consciemment ou non, intégré un tel résultat et ont donc eu tendance à réinterpréter leur position, leurs actions en fonction de celui-là. Ils ont alors mis en avant ce qui pourrait passer pour des faits de résistance, de refus de collaborer, de préparation de la revanche. À l'inverse, ils ont tenté de dissimuler, minimiser ou réinterpréter d'autres actions peu glorieuses au regard du dénouement du drame. Ce « biais d'incohérence temporelle » se

---

<sup>6</sup> D'ailleurs, Weygand écrit lui-même qu'il avait le devoir d'être optimiste envers ses subordonnés et la troupe. Cf. Weygand, *op. cit.*, pp. 140, 141 et 145.

redouble, dans le sens où les auteurs ne réinterprètent pas seulement leurs actes en fonction de la victoire sur l'Allemagne nazie, mais aussi en fonction d'actions personnelles postérieures. Pour donner une cohérence à leur cheminement pendant la guerre, certains auteurs ont donné à un acte de l'instant  $t$  une signification en adéquation avec un acte de l'instant  $t+1$ . C'est notamment le cas, comme nous le verrons, en ce qui concerne la position de Weygand quant aux capacités de résistance de la Grande-Bretagne.

Les journaux écrits « sur l'instant » permettent de mieux saisir l'atmosphère de l'époque. Prenons l'exemple du *Journal politique* de Jules Jeanneney, président du Sénat. Si son contenu a pu nous donner quelques indications supplémentaires, c'est surtout son ton et son angle d'approche qui a retenu notre attention. On y voit un homme avant tout préoccupé de points juridiques complexes, de respect des règles usuelles du fonctionnement des institutions, alors que les événements se précipitent autour de lui, dans le cadre d'une France en guerre. Dans la lutte qui a opposé Weygand et Reynaud sur l'armistice, cela a certainement eu une incidence sur la force respective des deux camps qui se formèrent au sein des pouvoirs publics français.

Quant aux divers recueils d'archives publiés, nous les avons très peu directement étudiés, les historiens s'étant déjà, et avec attention, largement penchés sur ceux-là. C'est notamment le cas pour ce qui concerne les procès et commissions d'enquête d'après-guerre. Des informations de seconde main que nous avons eues sur celles-ci, il ressort que le genre du plaidoyer *pro domo* se décline aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Toutefois elles sont utiles pour préciser certains points ou pour voir des acteurs revenir sur leurs déclarations et leur attitude pendant la guerre. Le recueil d'archives de la Délégation française auprès de la commission d'armistice allemande (DFCAA), publié par le gouvernement français en 1947, comporte beaucoup de documents que nous avons eu à étudier dans les archives de Vincennes ou ayant peu d'intérêt pour notre sujet. Néanmoins, il contient des papiers pouvant étayer des hypothèses – sur la production d'armement en France au profit de l'Allemagne par exemple. On regrettera qu'il n'y ait pas eu d'avertissement au début d'un tel recueil, nous indiquant comment le gouvernement a procédé dans la sélection des documents. De même, il n'y a pas, à notre connaissance, de travaux de commentaire global sur cette masse documentaire.

Plus généralement, l'enchaînement rapide des événements, l'enjeu des discussions de l'époque et les polémiques qui ont éclaté dès l'été 1940, ont poussé les acteurs à accorder beaucoup d'attention aux rumeurs, aux petites phrases et autres mots sortis de leur contexte.

Ce qui se ressent fortement dans les sources imprimées, où les auteurs prêtent toutes sortes d'intentions malveillantes à leurs adversaires du moment. Une simple phrase, un bot mot, sont vite montés en épingles et réinterprétés postérieurement. Un exemple, parmi tant d'autres, est la fameuse phrase que Weygand aurait prononcée à propos de l'Angleterre : « Dans huit jours, [elle] aura le coup tordu comme un poulet ». Elle fut longtemps reprise par ceux qui vilipendèrent le généralissime de 1940 après la guerre, au premier rang desquels Paul Reynaud. Mais – et c'est problématique – elle a aussi trouvé crédit auprès d'historiens réputés et sérieux. Bernard Destremau a pourtant démontré de façon convaincante que Weygand n'est pas l'auteur de cette phrase<sup>7</sup>. Aussi, il ne faut pas être dupe de ces phénomènes de couloirs. Cependant, en tant qu'ils sont symptomatiques de l'atmosphère de l'époque, ils permettent d'expliquer en partie l'attitude des acteurs (défaut de communication, méfiance réciproque, etc.).

Malgré les nombreux défauts relevés, l'indéniable intérêt que nous avons trouvé en consultant ces diverses sources imprimées est de pouvoir retracer une chronologie fine des événements – à condition de croiser les documents.

### *Les sources manquantes*

Posons en premier lieu le problème des sources difficiles d'accès, qui sont de deux types. Les archives privées sont souvent citées dans des livres à la teneur scientifique plutôt faible. Nous avons fait le pari qu'elles n'auraient pas grand-chose à nous apprendre et donc qu'il valait mieux se concentrer, pour un mémoire, sur les archives publiques, qui représentent à elles seules une masse considérable de documents. A noter également que nous n'avons pas pu consulter le fond Weygand – GR 1K 140 – aux archives de Vincennes, pour raison d'indisponibilité.

Nous n'avons pas eu accès aux archives se trouvant à l'étranger pour des raisons logistiques. Néanmoins, nous avons pu pallier cela par le fait que des historiens tels que Robert O. Paxton ou Eberhard Jäckel ont travaillé sur les archives allemandes, anglaises et américaines, pour produire des travaux jugés sérieux par toute la profession. B. Destremau cite, dans sa biographie de Weygand, des lettres que ce dernier aurait échangées avec l'ambassadeur du Royaume-Uni, Sir Ronald Campbell, concernant la cession des contrats d'aviation français aux États-Unis au profit de la Grande-Bretagne. Comme nous n'avons

---

<sup>7</sup> Bernard Destremau, *Weygand*, Paris, Perrin, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), pp. 597-599.

pas pu nous rendre à Kew, en Angleterre, nous n'avons pas eu la possibilité de vérifier l'existence de ces lettres – dont Weygand parle également dans ses *Mémoires* – et, si elles existent, travailler dessus. Ce qui constitue un sérieux handicap pour notre étude, puisqu'elle ambitionne, entre autres, de déterminer qu'elle a été l'attitude du général Weygand vis-à-vis de l'Angleterre durant l'été 1940.

Hormis le Service historique de la défense, nous n'avons pas eu le temps de vraiment nous intéresser aux autres dépôts d'archives susceptibles de retenir notre attention – principalement les Archives nationales (site de Pierrefitte) et les archives du ministère des Affaires étrangères. Le choix d'une méthode exhaustive, citée plus haut, impliquait de nous concentrer sur le principal domaine de notre étude, celui militaire donc. Les documents se trouvant aux Archives nationales ont été largement commentés, alors que les fonds de Vincennes relatifs à Weygand n'ont pas été rouverts ou n'ont pas fait l'objet d'une étude systémique depuis quelques années. De ce fait, nous avons seulement eu un accès de seconde main aux papiers personnels des protagonistes de la période qui nous intéresse – notamment les fonds Reynaud, Dautry et Marin<sup>8</sup>.

## La bibliographie

On peut identifier trois types d'ouvrages : ceux que l'on appellera engagés, ceux d'analyse et enfin ceux qui sont plutôt annexe par rapport à notre sujet.

Les premiers ont été écrits par des personnes qui ne sont souvent pas des historiens de profession et/ou ont participé à la Seconde guerre mondiale, comme Bernard Destremau ou Louis Reibel. Ces auteurs prennent la défense d'un des protagonistes de l'époque – Weygand pour ceux précités – et proposent aux lecteurs une abondance d'informations biographiques et psychologiques. Ce pointillisme affecte assez rapidement l'effort d'analyse, car, s'il apporte de précieuses précisions, il présente de nombreuses faiblesses méthodologiques et rhétoriques, notamment en voulant palier un manque visible de preuves matérielles par un double effet de masse, celui de l'utilisation prolifique des anecdotes et des pensées prêtées aux auteurs.

---

<sup>8</sup> Respectivement AN 74 AP, AN 307 AP et 317 AP. Nous consulterons également les archives de la Cour suprême de justice, dite cour de Riom, qui sont réunies dans le fonds AN 2 W.

Les seconds traitent de sujets plus généraux que le simple cas Weygand. Celui-ci n'apparaît dans ceux-là que comme un personnage parmi d'autres, voire à la marge. Si bien que la systématisme propre à chaque livre conduit à voir la situation du général Weygand traitée avec peu de nuances. D'où toute l'importance de croiser ces livres entre eux et de les croiser avec les ouvrages engagés dont l'on vient de parler. Il faut bien avouer que le terrain a cependant déjà été arpenté par les historiens, de Paxton sur Vichy et son armée, à la synthèse de Jean-Pierre Azéma sur l'année 1940, en passant par tous les colloques sur les armées françaises pendant la Seconde guerre mondiale.

Quant aux ouvrages annexes, ils permettent d'apporter de la précision, d'aborder des questions nouvelles ou de voir notre sujet sous des angles plus originaux. C'est le cas de *L'affaire du Massilia*<sup>9</sup> de Christiane Rimbaud, qui, par un grand travail de dépouillement d'archives, nous montre toute l'attention que porte le ministre de la Défense nationale à la neutralisation de ce paquebot transportant 27 parlementaires. S'il ne faut pas en tirer de conclusions hâtives, ce livre donne des indications intéressantes sur ce que pouvait être l'état d'esprit de Weygand pendant l'été 1940.

---

<sup>9</sup> Christiane Rimbaud, *L'affaire du Massilia*, Paris, Le Seuil, 1984, 255 pages.

## **Historiographie<sup>10</sup>**

Comme nous l'avons vu plus haut, placer le général Weygand face à la guerre, de mai à septembre 1940, revient à s'interroger sur trois points : son attitude en tant que commandant en chef des armées françaises, c'est-à-dire adopter une approche purement militaire ; son action ayant pour but que la France signe un armistice avec les puissances de l'Axe ; sa politique et les mesures qu'il a mises en place lors de son passage à Vichy en tant que ministre de la Défense nationale. Ainsi, retracer et interroger l'historiographie à propos de notre sujet amène à se positionner sur plusieurs débats qui eurent ou ont lieu entre historiens ou acteurs des événements qui nous intéressent.

Avant de voir quels apports vont constituer notre base de recherche et d'analyse, et donc à partir desquels nous nous positionnerons, nous dresseront un état de l'historiographie de notre sujet.

### **Une historiographie quelque peu lacunaire**

#### **Maxime Weygand : un général peu étudié pour lui-même**

Les biographes travaillant sur les acteurs français de la Seconde guerre mondiale se sont surtout intéressés aux hommes de premier plan : Pétain, Darlan, Laval, De Gaulle, etc. Contrairement aux travaux biographiques traitant de la Grande guerre, les chefs de l'armée française de 1939 à 1945 ont peu été étudiés de façon exclusive. A ce problème quantitatif s'en ajoute un qualitatif : ces biographies de grands généraux ou amiraux sont souvent laudatives, et donc peu objectives. Le général Weygand ne déroge pas à cette règle. Seulement deux véritables biographies – dans le sens de livre retraçant l'histoire de toute sa vie – lui ont été consacrées, celle de Bernard Destremau et de Guy Raïssac. Si ce dernier

---

<sup>10</sup> Pour ne pas alourdir la lecture, nous renvoyons le lecteur à la bibliographie se trouvant aux pages 144-147 pour les auteurs ou les ouvrages dont nous ne proposons pas de référence précise.

garde un certain recul, il est indulgent à l'égard du second de Foch. Quant à B. Destremau, son ouvrage tient plus de l'hagiographie, malgré ce que sa quatrième de couverture prétend.

Cette faiblesse numérique est en partie compensée par les quelques écrits universitaires qui ont pris ce général pour objet d'étude. Cependant, ils ne s'intéressent qu'à une seule partie de la vie de Weygand – sa vice-présidence du Conseil de guerre, de 1931 à 1935 – ou à un seul thème lié à notre sujet – ses relations avec le pouvoir politique par exemple. L'ouvrage de Jean-Philippe Sisung et Martin Benoist est celui qui combine le mieux étendue temporelle et thématique, mais il se résume plus à une succession de faits, et propose donc peu de thèses innovantes.

Comme traiter d'un homme en particulier amène rapidement à se demander qui était cet homme, en termes de caractère, d'idées politiques et idéologiques, tout historien s'intéressant au cas de Weygand fait quelque peu face à un voile de brouillard. Il y a une part de mystère chez ce général, que le corpus bibliographique, de par sa faiblesse, n'a pas pu et pas su dissiper. Par conséquent, l'historiographie de notre sujet n'a pas une base solide et assurée.

## **Un cas entendu**

La rapidité et la gravité des événements qui constituent la toile de fond de notre sujet accentuent ce manque de discernement de la part des historiens, quand ils se penchent sur Weygand de mai à septembre 1940. De même que De Gaulle écrit que Paul Reynaud fut broyé par les événements en 1940, on pourrait dire que ce cavalier de soixante-treize ans est noyé au milieu de ceux-ci, sous la plume des historiens. La défaite, l'armistice, puis la fin de la Troisième République et le neutralisme d'une bonne partie des dirigeants de Vichy, restent encore par bien des aspects les éléments indépassables du cadre de toute tentative d'étudier Weygand durant la période que nous avons retenue.

Prenons l'exemple des opérations militaires lorsqu'il fut généralissime, du 20 mai au 25 juin 1940. Il dut faire face à une guerre nouvelle. Si cette nouveauté a été disséquée par les historiens, d'Alistair Horne à Karl Frieser, nous ne savons presque rien sur ce que Weygand en pensa, hormis ce qu'il voulut en dire dans ses *Mémoires*. De fait, sa pensée militaire ne peut être abordée que d'après des ouvrages plus généraux, par exemple grâce à l'étude d'Henry Dutailly sur l'armée de terre de l'entre-deux guerres, ou qui s'arrêtent lorsqu'il passe la main au général Gamelin à la tête de l'armée française en temps de paix. Outre, cet

aspect purement théorique, son action en tant que généralissime a presque uniquement été résumée au déroulement des opérations. En effet, si, grâce à Claude Paillat, Pierre Rocolle ou Dominique Lormier, l'enchaînement des événements est maintenant établi de façon certaine – échec de sa contre-manœuvre fin mai, puis bataille d'arrêt sur la ligne Somme-Aisne, et enfin retraite générale jusqu'à la signature de l'armistice –, ces ouvrages ne procèdent qu'à des études factuelles des opérations militaires. A l'issue de ces travaux, un seul constat – la défaite – qui absorbe bien souvent toute autre réflexion sur l'exercice du commandement par Gamelin ou Weygand. Tout au plus, l'historiographie s'est contentée de relever et de développer la mise en œuvre sous l'impulsion de ce dernier de la tactique dite du hérisson. Mais la genèse de cette idée-là chez lui ou le fait de savoir si elle était une innovation ou une adaptation de sa part, ne sont jamais questionnés. Plus généralement, il n'y a jamais eu d'étude systématique des ordres et instructions de Weygand, et, *a fortiori*, aucune véritable mise en rapport de ceux-ci avec sa pensée de la guerre. Par exemple, il est étonnant de voir certains relever de façon ironique que Weygand se faisait fort devant Gamelin de détenir les « secrets de Foch », sans jamais chercher à savoir en quoi le premier était l'héritier du second.

Par conséquent, au fait que Weygand soit un cas peu étudié en lui-même, s'ajoute le fait que lorsque les historiens s'y risquent au détour des événements qu'ils traitent, ils ne font que l'inscrire dans la suite logique de ceux-ci, sans s'attarder sur la possible originalité que pourrait présenter ce général.

## **Des thèmes de recherche délaissés**

Au-delà de Weygand en lui-même, la littérature scientifique est lacunaire sur de nombreux thèmes qui rentrent en tout ou partie dans notre sujet. En effet, si l'après-guerre a apporté de nombreux témoignages et études universitaires sur la défaite et le régime de Vichy du point de vue politique et diplomatique, si cet intérêt a été renforcé par les renouvellements historiographiques concernant ces deux sujets de recherche – pensons à Paxton pour Vichy et à Jean-Louis Crémieux-Brilhac pour la défaite militaire de 1940 –, l'organisation de l'armée d'armistice ou, plus globalement, la politique de Vichy à l'égard de son armée a été relativement oubliée par les historiens. Peu de livres peuvent se présenter comme une synthèse historique et méthodique sur la question des armées françaises – terre, air, marine et gendarmerie – sous l'Occupation.

Ce curieux manque d'intérêt, alors même que l'aspect militaire du second conflit mondial a largement été traité, peut provenir de l'immense travail d'archives qui serait à réaliser, puisque lorsque Robert O. Paxton écrivit sa thèse sur les officiers de l'armée de Vichy, il ne put consulter toutes les archives françaises maintenant disponibles. On peut également avancer les difficultés pour un historien français de faire non seulement une synthèse méthodique, mais également apaisée. Car une certaine sensibilité, que l'on pourrait croire éteinte depuis quelques années, persiste en France sur ce sujet. Les armées qui ont servi sous le drapeau du maréchal Pétain sont au carrefour de plusieurs mémoires, et donc de leurs enjeux.

En effet, les chefs militaires ont engagé dès la fin de la guerre une vaste entreprise de justification, relayée ensuite par leur famille et des associations d'anciens de l'armée d'armistice ou des armées qui stationnaient dans les colonies. Ils jouèrent de façon plus ou moins convaincante sur les thèmes de la préparation secrète de la revanche et, plus généralement, sur celui du double jeu des militaires de la France de Vichy. Ce discours fut réaffirmé avec force lorsque Paxton, avec son maître-ouvrage *La France de Vichy*, amena l'opinion publique et les hommes politiques à marquer du sceau de l'infamie le régime de Pétain. De ce fait, les historiens se concentrèrent plus volontiers sur la Collaboration ou sur les porteurs de la flamme de la Résistance – intérieure ou extérieure –, tandis que les défenseurs de la mémoire des soldats des armées de Vichy mirent d'autant plus en avant les actes de résistance à l'occupant au sein de l'armée. Cette bipolarisation laissa à nouveau dans l'oubli les aspects plus ambigus du régime de Vichy, avec ses acteurs attentistes ou neutralistes. Parmi ces secteurs ni plongés dans l'obscurité de la collaboration, ni baignés de la lumière des Renommées, semble se trouver le ministère de la Défense nationale de Weygand. Car, si ses défenseurs insistent pour le montrer en initiateur du camouflage des armes, tandis que ses pourfendeurs mettent en avant les pressions qu'il exerça pour faire condamner par la justice militaire les gaullistes et les députés aux armées qui prirent place à bord du Massilia, les uns et les autres n'abordent presque jamais l'organisation de son ministère, ne questionnent pas la cohérence de la ligne d'action qu'il entendait avoir, etc.

## **Une historiographie polarisée**

## Le risque du parti pris

Dans notre critique de la bibliographie, nous soulignons que certains ouvrages sont plus des mémoires à charge ou en défense de Weygand. Plus généralement, il semble que quelques auteurs avaient leurs thèses déjà établies avant d'étudier les archives, puis de rédiger leurs livres. Il en ressort une partialité évidente, qui ne fait que prolonger et grossir les préjugés et approximations qui eurent court après-guerre. Or, Weygand apparaît comme une personnalité qui divise les auteurs dans les débats sur l'armée française de l'entre deux-guerres et sur la France dans la Seconde guerre mondiale.

Des personnes qui l'ont côtoyé, qui furent de sa sensibilité idéologique ou, plus simplement, qui trouvèrent que ce grand capitaine avait été maltraité par les historiens, se sont faites les défenseurs de sa mémoire. Elles ont donc œuvré à une réhabilitation de Weygand, mais au prix de nombreux raccourcis. Pour redorer l'image de celui-ci, elles ont souvent réinterprété les faits en les présentant sous l'angle le plus favorable pour leur héros. Par exemple, sous leurs plumes se trouvent rangées sous l'appellation acte de Résistance ses directives en tant que ministre de la Défense nationale en vue de cacher des canons antichars et antiaériens. Mais qu'elle était son intention réelle quand il donna de telles instructions ? De préparer la revanche à brève échéance ou de permettre à l'armée française de survivre ? Les questions de ce type, qui cherche à déterminer le contexte et les motivations derrière les actes, ne sont que peu posées. Ou, quand elles le sont, la réponse est toujours à l'avantage de Weygand, de sorte que celui-ci apparaît comme un homme qui fit toujours le bon choix.

A côté des thuriféraires des personnages qui ont peuplé les hôtels de la capitale de l'Etat français, se dressent leurs contempteurs. Et ces derniers donnent rapidement dans le même genre : la caricature. Ainsi, Annie Lacroix-Riz peint complaisamment Weygand en anglophobe forcené, qui ne tarda pas, une fois devenu délégué du gouvernement en Afrique du Nord – il le sera de septembre 1940 à novembre 1941 – à courber l'échine devant le capitalisme américain<sup>11</sup>.

Ces visions excessives nous ont invités à suivre la méthode que proposait Emile Durkheim aux sociologues : ne jamais se départir des faits et toujours les aborder sans « prénotions ». De fait, ce sont ces « prénotions », typiques des sujets où les passions ont été ou sont encore fortes, qui amènent à produire des conclusions hâtives.

---

<sup>11</sup> Annie Lacroix-Riz, *Les élites françaises entre 1940 et 1944. De la collaboration avec l'Allemagne à l'alliance américaine*, Paris, Armand Colin, 2016, pp. 92-95.

## Une image globalement négative

Même au-delà des caricatures, un rapide tour d'horizon permet de voir que le général Weygand a eu et continue d'avoir mauvaise presse, que ce soit dans l'opinion publique ou chez les historiens. Cette image négative que l'historiographie a construite trouve ses origines dans les mêmes problèmes qui font que cette historiographie est lacunaire. A l'instar du maréchal Pétain, nombreux sont les historiens qui séparent la vie de Weygand en deux, avec un avant et un après 1918, l'année 1940 venant achever la mue de ces deux hommes. Weygand est ainsi réduit à l'archétype de l'officier de la vieille école, imbu des traditions militaires, ayant des tendances putschistes et se préoccupant bien plus du maintien de l'ordre public que de la conduite des opérations. En ce sens, les historiens semblent suivre Edouard Daladier lorsque celui-ci, répondant à un journaliste présent à bord du Massilia qui lui demandait son avis sur celui qui fut le chef d'état-major de Foch, déclara que c'était « un général de guerre civile »<sup>12</sup>.

Cet *a priori* tient beaucoup à l'atmosphère délétère qui régna au sein des plus hautes instances françaises du pouvoir en ces mois fatidiques de mai et juin 1940, car elle fut propice aux petites phrases, rumeurs et autres procès d'intention. Ces phénomènes qui surviennent en période de péril et lorsque les événements s'enchaînent à toute vitesse, tendent à ce que les historiens figent les personnages historiques dans une certaine posture. Par exemple, la fameuse prédiction « dans huit jours l'Angleterre aura le cou tordu comme un poulet » que l'on prête à Weygand lui forgea une solide réputation d'anglophobie. Emmanuel Berl rattacha immédiatement celle-ci aux griefs que Foch put avoir contre les Britanniques pendant la Première guerre mondiale<sup>13</sup>, sans en interroger la pertinence.

## Des approches par trop téléologiques

L'historiographie est sujette à des biais de cohérence temporelle et peut sur quelques points user d'une approche téléologique néfaste à la compréhension des événements et des personnages. Par exemple, comme le relève à juste titre Julian Jackson<sup>14</sup>, dans *Le naufrage* :

---

<sup>12</sup> Christiane Rimbaud, *L'affaire du Massilia*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 83.

<sup>13</sup> Emmanuel Berl, *La fin de la IIIe République*, Paris, Gallimard, 2007 (1<sup>ère</sup> éd. 1968), p. 114

<sup>14</sup> Julian Jackson, « Compte-rendu de l'ouvrage d'Eric Roussel, *Le Naufrage : 16 juin 1940* », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 106, n°2, 2010, pp. 269-313.

16 juin 1940, Eric Roussel interprète parfois l'action de Weygand lorsqu'il était à la tête de l'armée de terre de 1931 à 1935 à l'aune du rôle qu'il aura en 1940. Ainsi, il le dépeint « prudent en matière de modernisation de l'armée, prônant l'achat de chevaux de race en 1935 », alors que le cavalier qu'était Weygand donna l'impulsion à la mise en place des divisions légères motorisées (DLM), ordonna le lancement de la production de chars de bataille modernes et modernisa les dernières divisions de cavalerie.

Cette approche téléologique est également présente lorsqu'il s'agit d'interpréter l'attitude et les actions de Weygand aux mois de mai et de juin 1940. Prenons l'exemple des relations franco-britanniques. La Grande-Bretagne est l'un des trois grands vainqueurs à la fin de la Seconde guerre mondiale. Le peuple britannique a fait montre d'un incroyable flegme et d'une abnégation totale. Churchill a refusé de céder, à l'inverse du gouvernement français. Cette image très positive de l'attitude des sujets de Sa Majesté est souvent venue déformer la vue des historiens en ce qui concerne les relations entre Français et Britanniques lors de la campagne de 1940. Jean-Louis Crémieux-Brilhac, dans *Les Français de l'an 40*, a pointé du doigt les faiblesses de l'engagement anglais sur le continent, montrant par-là que la défaite est bien une défaite de la coalition des démocraties et pas seulement de la France. Mais il continue à rejeter la faute de la rupture de l'alliance sur les épaules des dirigeants français, Pétain et Weygand en tête<sup>15</sup>, sans vraiment faire droit aux récriminations légitimes que ceux-ci pouvaient avoir à l'encontre des Britanniques. On a l'impression que le crédit considérable que ceux-ci retirent d'avoir fait le bon choix en 1940 a empêché les historiens de soupeser impartialement les griefs que Français et Anglais eurent entre eux.

Notre sujet n'échappe pas à polarisation inhérente à tous les objets historiques qui ont suscité ou qui suscitent encore des débats emprunts de passion. Ce qui nous amène à faire un constat : l'historiographie sur le France au début de la Seconde guerre mondiale semble parfois dresser un tableau bi-chromatique des acteurs de cette histoire, avec d'un côté ceux qui firent les bons choix et de l'autre ceux qui sont à vouer aux gémonies. Il y a peu eu de place pour le gris, pour l'ambigu et le versatile.

Cependant, depuis déjà quelques décennies, ces parcours plus complexes commencent à être étudiés. C'est par exemple le cas des personnes que Jean-Pierre Azéma a appelé les vichysto-résistants lors du procès de Maurice Papon, ces hommes qui

---

<sup>15</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, tome I, *La guerre oui ou non ?*, Paris, Gallimard, 1990, pp. 583-585.

furent en accord politique avec le régime de Vichy, voire qui l'ont servi, mais qui s'opposèrent à l'Occupant. Dans ce fil de recherches, Alexis Seydoux pose une excellente question : « Si d'aucuns s'offusqueraient de voir parler de « résistance » pour qualifier l'action du général Weygand, comment définir l'œuvre du patriote ardent, qui, de toute évidence, n'était pas résigné à « subir » ? »<sup>16</sup> C'est aussi à partir de ce type de questions que nous présenterons notre angle d'approche historiographique du cas Maxime Weygand face à la guerre.

## **Une tentative d'éclaircir plus que de réhabiliter**

### **Le temps des opérations : quel généralissime Weygand fut-il ?**

François Bédarida ne manque pas de souligner que la campagne de 1940 est un « sujet apparemment usé » mais sur lequel « on continue sans relâche de revenir, avec l'espoir de réussir à imposer à cette nébuleuse une intelligibilité historique »<sup>17</sup>.

Si les historiens ont déconstruit l'idée d'une armée française qui n'a fait que reculer, composée d'unités toutes surclassées par leurs homologues allemandes, ils n'ont que peu varié sur le constat que Marc Bloch a dressé à propos du haut-commandement : celui-ci se constituait d'un ensemble de généraux « vieillissés chargés d'honneurs, gâtés par une longue vie de bureaux et d'habileté »<sup>18</sup>. Certes, de grands chefs comme les généraux Olry ou Frère ont été pris en contre-exemple, mais en règle générale seuls les divisionnaires, comme Juin ou de Lattre de Tassigny, sont cités pour démontrer que l'armée française n'était pas un monolithe de conformisme. Or, Bernard Destremau a donné de nombreux éléments qui montrent que l'attitude de Weygand à la tête des armées fut radicalement différente de celle du général Gamelin : visites au front ou aux postes de commandement des généraux commandant sur le terrain, répartition des tâches entre Georges et lui, etc. Il a donc posé la première pierre d'une étude du style de commandement de Weygand.

---

<sup>16</sup> Alexis Seydoux, « Le général Weygand au haut-commandement », in Jean-Philippe Sisung et Martin Benoist, *Weygand. Témoignages et documents inédits*, Montsûres, Résiac, 2000, p. 239.

<sup>17</sup> François Bédarida, « Introduction générale », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *La campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, p. 14.

<sup>18</sup> Marc Bloc, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990 (1<sup>ère</sup> éd. 1946), p. 126.

Au-delà de cette question de personnalité, son action militaire en mai et juin 1940 n'a pas fait l'objet d'une étude systématique à notre connaissance. Comme nous l'avons relevé, la mise en œuvre de la tactique des points d'appui cerclés – les fameux « hérissons » – a relativement intéressé les historiens militaires. Le colonel Jacques Vernet a d'ailleurs dépassé la simple description de ce dispositif, en montrant les conséquences sur l'organisation de la défense sur la Somme et l'Aisne. Par exemple, l'artillerie ayant été en partie redistribuée au sein de ces points d'appui, les commandants d'artillerie divisionnaire ne purent plus intervenir efficacement au profit de ces « hérissons » quand la menace ennemie exigea un tir d'interdiction ou de destruction<sup>19</sup>. Hormis ces instructions, les mesures tactiques prises par Weygand ou ses réflexions sur les premiers succès allemands restent méconnues, étant masquées par ses échecs stratégiques successifs. À cette question relative au contenu des ordres, s'ajoute celle du cadre matériel et intellectuel dans lequel ils furent produits. S'agissant du premier, Bruno Chaix a montré les possibilités qui s'offraient à Weygand une fois que celui-ci prit la tête des armées. La conclusion est sans appel : elles étaient fortement limitées par une double contrainte, temporelle et de puissance<sup>20</sup>. Cependant, la réflexion n'est pas poussée en direction des schémas de pensée militaire de Weygand. Nous pouvons trouver des éléments de réponse dans les ouvrages écrits par lui, mais personne n'a présenté de façon cohérente sa théorie de la guerre – s'il en a eu une, de même que sa filiation avec Foch n'a jamais été interrogée. Or, un tel travail serait nécessaire pour compléter celui fait par Bruno Chaix et Jacques Vernet, et ainsi répondre à deux questions : qu'a fait Weygand face aux premiers revers de l'armée française ? Qu'a-t-il compris de la guerre que les Allemands étaient en train de livrer ?

Concernant ces deux niveaux-là, personnel et tactique, le renouveau de l'histoire des batailles doit nous permettre d'éviter deux écueils méthodologiques<sup>21</sup>. D'une part, Laurent Henninger nous invite à ne pas se faire happer par les événements opérationnels, ce qui conduirait à ne faire que les retracer avec minutie et à tirer des conclusions uniquement à partir d'eux. En ce sens, notre travail ne devra pas se résumer à des éphémérides. D'autre part, « l'histoire bataille » telle que décrite par les historiens des *Annales* s'attache trop à une vision verticale, qui non seulement idéalise le rôle du chef militaire, mais aussi voit dans

---

<sup>19</sup> Jacques Vernet (colonel), « La bataille de la Somme », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, p. 203.

<sup>20</sup> Bruno Chaix (général), *En mai 1940, fallait-il entrer en Belgique ?*, Paris, Economica, 2000, p. 300.

<sup>21</sup> Voir l'article très éclairant de Laurent Henninger, « La nouvelle histoire-bataille », *Espaces temps*, vol. 71, n°1, 1999, pp. 35-46.

celui-ci un homme qui déplace les unités comme des pions sur un échiquier. Pour le dire comme Clausewitz, elle ignore les frottements inhérents à la guerre.

## **L'armistice : questionner la cohérence de la ligne d'action de Weygand**

Le nom de Weygand reste accolé à l'armistice de juin 1940. Par conséquent, l'un des enjeux historiographiques de toute étude sur lui aux mois de mai et juin 1940 est de déterminer les rapports que celui-ci a avec la cessation des hostilités.

Un premier débat s'intéresse à la question de savoir quand est-ce que Weygand s'est décidé en faveur de l'armistice. Deux thèses s'affrontent ici. Bernard Destremau affirme que le commandant en chef français ne se prononça pour la cessation des hostilités qu'à partir du 12 juin 1940, une fois qu'il n'avait plus aucun espoir de repousser l'invasion allemande<sup>22</sup>. Jean-Louis Crémieux-Brilhac, quant à lui, avance que dès le 24 mai, Weygand fera campagne auprès du gouvernement pour un armistice<sup>23</sup>. En fait, ce débat a été bien souvent mal posé. D'un côté, il faut déterminer à partir de quand Weygand devint *intimement* convaincu de la nécessité de négocier avec l'Allemagne. Le problème est ensuite de dater le début de son action *publique* en faveur de cette solution. Or, les auteurs, qu'ils soient historiens ou acteurs ayant pris part aux événements, ont mélangé ces deux questions, qui se croisent mais ne se recoupent pas en totalité. Ainsi, Bernard Destremau veut pour preuve de sa thèse le fait que le généralissime français ne parla publiquement d'armistice pour la première fois que le 12 juin. De même, Jean-Louis Crémieux-Brilhac se fonde sur les propos que celui-ci a pu tenir en privé dès la fin mai, notamment auprès de Paul Baudouin. Il semblerait qu'ici, les historiens n'aient pas pris assez de recul avec les sources imprimées, que ce soient les *Mémoires* de Weygand ou ceux de Charles de Gaulle. Par exemple, ce dernier décrit le chef des armées françaises comme prêt à s'abandonner dans la défaite dès le 1<sup>er</sup> juin.

Un deuxième débat concerne les raisons qui ont poussé Weygand à demander au gouvernement de signer un armistice avec Hitler. Dès 1968, Emmanuel Berl en avait identifié un certain panel : la défaite militaire bien évidemment, la volonté de mettre en place un régime réactionnaire en France, la peur de voir les Anglais s'entendre avec les Allemands, maintenir l'ordre intérieur. Le point réellement problématique n'est donc pas dans

---

<sup>22</sup> Bernard Destremau, *Weygand*, Paris, Perrin, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), pp. 508-509 et p. 516.

<sup>23</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, tome II, *Ouvriers et soldats*, Paris, Gallimard, 1990, p. 619.

l'identification de ces raisons – tout au plus auront nous à les préciser ou à les nuancer –, mais se situe autour de leur apparition chronologique et de leur hiérarchie dans l'esprit du général Weygand. Car, à la suite d'Emmanuel Berl, l'historiographie a globalement affirmé que c'étaient les raisons politiques qui motivèrent le plus le commandant en chef français à réclamer un armistice. Si bien que Serge Bernstein présente les discussions sur la cessation des hostilités à l'aune du débat armistice/capitulation – qui comprend la question du rejet de la défaite sur les politiques de la part des militaires – dès le 12 juin 1940<sup>24</sup>. Qu'en est-il réellement ?

Le troisième point historiographique sur les liens entre l'armistice et Weygand concerne la manière dont celui-ci fit valoir son point de vue. Emmanuel Berl nous a laissé un admirable portrait du bras droit de Foch, qui retranscrit parfaitement son caractère tranchant et son verbe vif<sup>25</sup>. Progressivement, l'historiographie a façonné l'image d'un Weygand dictant sa conduite à Reynaud face aux Britanniques, puis s'opposant frontalement au président du Conseil une fois la défaite consommée. Une seule conclusion s'impose donc : le généralissime outrepassa très rapidement ses attributions. Cette explication de la « méthode » Weygand a le charme de la systématisme, au sens où elle est le pendant pratique de l'affirmation voulant que le commandant en chef pencha en faveur de l'armistice dès la fin mai 1940 et avant tout pour des raisons politiques. Cependant, de même que Thibaut Tellier a montré les hésitations de Paul Reynaud, ne faut-il pas révoquer en doute cette vision du général Weygand ?

L'étude de ces trois axes – qui reprennent en somme les questions quand ? pourquoi ? comment ? – amène à voir qu'au jalon historiographique de l'histoire militaire s'en ajoute un deuxième, celui d'une histoire plus anthropologique, qui s'intéresse au corps des officiers de l'armée française avant 1945. Parmi les quelques travaux que nous avons consultés, citons l'article du sociologue Jean Boulègue, « L'officier dans la société française : l'héritage de la Troisième République »<sup>26</sup>. Développant l'expression de Bernard Boëne de « place symbolique centrale » de l'armée sous la Troisième République, il montre que les officiers français se considèrent à bien des égards comme l'incarnation de la continuité des valeurs intimes et éternelles de la nation. Ils prétendirent ainsi à une place en-dehors et au-dessus

---

<sup>24</sup> Serge Bernstein, « Le gouvernement Pétain du 16 juin au 10 juillet 1940 », in Pierre Allorant, Noëlline Castagnez et Antoine Prost (dir.), *Le moment 1940. Effondrement national et réalités locales*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 79.

<sup>25</sup> Emmanuel Berl, *La Fin de la IIIème République*, Paris, Gallimard, 2007 (1<sup>ère</sup> éd. 1968), pp. 123-150.

<sup>26</sup> Jean Boulègue, « L'officier dans la société française : l'héritage de la Troisième République », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 4, 2003, pp. 695-711.

des luttes partisans. Ce point de vue n'a pu qu'avoir des répercussions sur l'attitude et sur la ligne d'action de Weygand au mois de juin 1940. Ce qui nous conduit à nous interroger sur la conception qu'il se faisait de son rôle de chef des armées, en dépassant la simple étude de caractère.

## **Peindre Weygand ministre de la Défense nationale de l'été 1940**

Paxton, dans *L'Armée de Vichy*, a défloré le sujet en présentant les grands traits de la politique militaire des généraux qui se sont succédé à la tête des ministères militaires : dégageant des cadres, répression à l'égard des officiers et soldats dissidents, neutralité défendue contre tous, préparation à la régénération morale de l'armée. L'historien américain en vient à affirmer que le slogan de « l'armée nouvelle » prônée par les autorités vichystes fut en pratique vide de sens. Les chefs de l'armée d'armistice se contentèrent d'expédier et de régler des détails d'intendance, mais ne firent jamais de cette force l'égale de la *Reichswehr*. La thèse de Paxton est d'autant plus intéressante qu'il souligne que ce n'est pas qu'en raison du contrôle allemand que ces chefs ne purent forger l'outil de la revanche. Ce ne fut pas le cas parce qu'ils ne voulurent pas qu'il en soit ainsi, essentiellement pour des raisons politiques : il ne fallait pas risquer de provoquer le courroux de l'occupant ou de faire rentrer à nouveau la France dans la guerre.

. La question centrale dans le débat historiographique autour de l'action de Weygand en tant que ministre est celle de son neutralisme, notamment quant aux intentions qui la soutenaient chez lui. Voulait-il attendre le moment le plus favorable pour reprendre la lutte ou laisser passer l'orage pour que la France finisse par tirer son épingle du jeu ? Les mesures et instructions s'opposant à la stricte application de l'armistice dont il est l'auteur, étaient-elles des actes de Résistance ou un simple opportunisme en vue de la survie de l'armée française ? Comme nous l'avons dit pour les autres interrogations que nous avons soulevées, le champ est largement polarisé, entre ceux qui présentent Weygand comme préparant la revanche à brève échéance – Bernard Destreamu, Louis Berteil voire Alexis Seydoux – et ceux qui voient en lui le pendant militaire de la politique réactionnaire et d'exclusion menée par le gouvernement Pétain – l'immense majorité des historiens.

Malgré les différents et indéniables apports que nous venons de citer, l'historiographie demeure assez faible sur ce que fût dans la pratique l'éphémère ministère de la Défense nationale du général Weygand. Des travaux universitaires, comme le mémoire

de maîtrise de Maurice Albord, *L'Armée de l'armistice*, ou celui d'Hervé Lucereau, *L'Armée Nouvelle issue de l'armistice, 1940-1942*, peuvent nous renseigner plus amplement. Mais ils ne se concentrent pas sur ce ministère en particulier, en faisant par exemple l'étude exhaustive de sa correspondance avec ses collègues du Conseil ministres ou en s'interrogeant sur la place de Weygand au sein de ce dernier. Malgré la place centrale du ministère de la Défense nationale et de ses organismes au lendemain de l'armistice, la ligne de conduite adoptée par Weygand ses implications par rapport à la politique étrangère française, tout comme les mesures qu'il prit concernant plus particulièrement l'armée ont été délaissées par l'historiographie. Nous avons donc tenté d'y remédier.

## **Première partie**

### **Weygand généralissime**

Weygand, un général de la débâcle ? Devenue plus tendre avec la troupe et les officiers subalternes, l'historiographie reste très critique envers les grands chefs du printemps 1940. À la suite de Gamelin, Weygand a été englobé dans la faillite du haut-commandement. Il ne se serait différencié de son devancier qu'à la marge, au demeurant plus par des qualités humaines – une incroyable énergie – que militaires. Néanmoins, le simple constat d'un redressement de l'armée française au début de juin 1940 invite à révoquer en doute cette thèse, car l'on pourrait penser que le nouveau chef d'état-major de la Défense nationale y a participé.

Généralissime est tout d'abord une fonction impliquant un travail de production d'ordres et d'instructions pour l'ensemble des forces armées. En tant que sommet de la hiérarchie en temps de guerre, il lui revient de diriger l'action de celles-là, aux plans stratégique et tactique. Précisons tout de suite que sous notre plume ces deux derniers termes, de même que celui d'opérationnel, ne font référence qu'à des échelles d'analyse et non à une théorie de la guerre particulière – nous laissons les débats sur la définition exacte de ces mots à des personnes plus compétentes que nous. Ainsi, dans notre propos, le niveau stratégique correspond à l'ensemble de l'armée ou au théâtre d'opérations principal, c'est-à-dire le front nord-est. Les groupes d'armées et les armées sont rattachés au plan opérationnel, tandis que l'échelon tactique commence à partir de celles-ci.

Sa fonction de généralissime réclamait de Weygand qu'il agisse pour enrayer rétablir la situation. Il s'agit donc de retracer l'évolution de sa stratégie et de ses implications en termes opérationnels, notamment en regardant s'il n'a fait que subir la manœuvre allemande comme Gamelin auparavant. L'écueil à éviter ici est de tirer *a priori* une ligne droite entre son arrivée à la tête des armées françaises et la fin peu glorieuses des opérations au moment de l'arrêt des combats. À cette description s'ajoute la nécessité de définir les intentions que le commandant en chef plaçait derrière chacun de ses plans, c'est-à-dire ce qu'il en escomptait, car bien souvent le choix final de Weygand pour l'armistice conduit à n'analyser ses idées de manœuvres qu'en fonction de celui-là. Questionner l'art militaire de l'ancien bras droit de Foch appelle également à adjoindre aux trois niveaux d'analyse que nous avons cités la question de la doctrine, autrement dit de la façon tant d'engager les grandes unités et que de combattre individuellement. C'est ici toute la problématique de l'apport de Weygand à la tactique française qui est posée.

Au-delà de ce travail que l'on pourrait qualifier d'état-major, dont nous nous proposons d'en établir la chronologie et d'en souligner les forces et les faiblesses, être généralissime c'est également assumer un rôle, c'est-à-dire adopter un style de

commandement. Énergique, Weygand le fut à n'en pas douter. Mais cela ne nous dit pas comment il répartit les responsabilités entre lui et ses principaux subordonnés, quels moyens il mit en œuvre pour faire exécuter ses ordres, etc. S'il était aux antipodes de Gamelin dans bien des domaines, cela reste à être prouvé en termes d'exercice de l'autorité et des prérogatives afférentes à un général en chef.

Deux points devront toujours nous guider. Le premier est une direction d'étude, celle de la filiation avec le maréchal Foch. Après avoir passé plus de cinq ans au côté de celui-ci en tant que son chef d'état-major, Weygand a certainement dû s'imprégner de ses leçons sur l'art de la guerre et de son action dans celle-ci. Il nous faut donc voir si cette empreinte a porté à conséquences en mai-juin 1940, tant au niveau stratégique que tactique. Le second est un garde-fou méthodologique. Aussi haut placé soit-elle, une personne est toujours enserrée dans un réseau complexe de contraintes, qu'elles soient événementielles, institutionnelles ou humaines. Ainsi, bien que généralissime, Weygand n'en était pas pour autant un demiurge à képi à feuilles de chêne. Interroger son action, c'est donc certes étudier ce qu'il a fait, mais aussi symétriquement voir qu'elles ont été les entraves à cette action.

Un généralissime n'était nommé en France que pour le temps de guerre. Donc Weygand le fut théoriquement du 20 mai 1940, date du décret le mettant à la tête des armées, au 6 septembre de cette même année, date où il perdit le titre de commandant en chef avec son renvoi du gouvernement. Si l'entrée en vigueur des armistices, le 25 juin, ne fit que suspendre les hostilités, en pratique la fonction de généralissime devint sans objet car il n'y avait plus d'opérations à mener. Nous arrêterons donc notre développement à cette date-là.

Tenter de saisir Weygand en tant que commandant en chef revient à déclinier son action sur le plan strictement militaire, de sa prise de fonction à l'armistice. Ayant eu à faire face à une situation critique, l'historiographie l'a assez sévèrement jugé. Si nous voulons pouvoir affirmer ou infirmer la thèse d'un homme lui aussi happé par la débâcle, il convient de nous demander en quoi il s'est démarqué de ses pairs pendant la campagne de 1940, d'une part, et s'il a été à la hauteur, d'autre part.

Nous aborderons tout d'abord les différents plans mis en place par Weygand, avec leurs objectifs stratégiques. Ensuite, nous verrons la tactique (aux deux sens d'échelle d'action et de doctrine de combat) qu'il a préconisée pour faire face à la machine de guerre allemande. Enfin nous tâcherons de le décrire et de l'analyser dans l'exercice de son commandement.

# Chapitre 1

## Une action stratégique aux objectifs de plus en plus réduits

En tant que commandement en chef Weygand était en charge de la conduite des opérations. À ce titre, il avait à établir des plans, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, en tenant compte des multiples contraintes inhérentes à l'exercice en temps de guerre, notamment l'évolution des combats. Or, pendant la campagne de 1940, les événements se sont non seulement enchaînés rapidement, mais entraînent bien souvent des conséquences importantes. Ainsi, pour pouvoir saisir l'action stratégique de Weygand en mai-juin 1940, il nous faudra adopter une démarche marquée par un certain pointillisme, qui nous permettra de la découper séquence après séquence, et donc de la restituer au mieux.

Au-delà de ce que l'ancien bras droit de Foch a fait dans le domaine de la stratégie, nous devons également nous poser la question de savoir ce qu'il pouvait faire. Autrement dit à la fois étudier les contraintes qui pesaient sur ses décisions, et parfois porter un jugement sur la justesse de celles-ci. Ce dernier point invite en définitive à interroger en le réalisme des ordres et des instructions du généralissime.

Dans un premier temps (20 mai – 25/26 mai), Weygand va tenter de reprendre au plus vite l'initiative en montant une contre-offensive destinée à infliger une défaite opérationnelle aux Allemands. Ce plan échouant, il passera à la défensive stratégique (26 mai – 8 juin). Enfin, à partir du moment où le front de la Somme sera rompu, il devra renoncer à toute action au niveau stratégique pour se contenter de gérer la retraite (9 juin – 25 juin).

## **1.1 Attaquer le couloir des panzers : vaincre par l'offensive (20 mai – 25/26 mai 1940)**

### **1.1.1 Les armées alliées à l'arrivée de Weygand : situation, forces et haut commandement**

- Un front coupé en deux

Le 13 mai 1940, les éléments avancés du *Panzergruppe* von Kleist avaient effectué une percée sur la Meuse, à Sedan, Dinant et Monthermé. Le 15 mai, la rupture du front français dans ce secteur était achevée et les Allemands étaient passés sans retard à l'exploitation. Tant et si bien que le 20 mai, le général Guderian atteignait Abbeville et la mer à la tête de ses unités blindées. Le groupe d'armée A du général von Bock, chargé de l'attaque au nord, n'était pas resté passif non plus. Son action agressive combinée à la percée allemande au débouché des Ardennes conduisit le groupe d'armées n°1 (GA 1) allié à battre en retraite vers le sud-ouest, en direction à la fois de la frontière française et de la mer, permettant aux forces allemandes de pénétrer fortement sur le sol belge et le territoire français. Par conséquent, au 20 mai 1940, le dispositif allié était coupé en deux. En Belgique, il prenait la forme d'une sorte de triangle dont les sommets étaient approximativement la partie nord de l'embouchure de la Somme, Arras et Terneuzen, et que jalonnaient du nord au sud la 1<sup>ère</sup> armée française, le corps expéditionnaire britannique (BEF) et l'armée belge. Plus au sud, le haut-commandement français tentait de garnir la ligne Somme-canal de l'Ailette-Aisne de grandes unités, sous la forme de 3 armées nouvellement créées ou recrées (la X<sup>e</sup>, la VII<sup>e</sup> et la VI<sup>e</sup>), rassemblées au sein du nouveau groupe d'armées n°3. Bien que la II<sup>e</sup> armée avait dû reculer, la jonction était maintenue à l'est avec le groupe d'armées n°2 – et donc la ligne Maginot – au niveau du canal des Ardennes. À ce bilan d'étape catastrophique s'ajoute le fait que les Allemands avaient établi des têtes de pont sur la Somme, notamment à Amiens et à Péronne. Le III<sup>e</sup> Reich avait donc d'ores et déjà remporté une victoire opérationnelle et s'appêtait à la concrétiser au niveau stratégique.

- Les réactions des généraux Gamelin et Georges

Le général Gamelin avait rappelé dans son ordre du jour du 13 mai que, « si l'ennemi [faisait] localement brèche, [il fallait] non seulement colmater mais contre-attaquer [...] », tandis que son adjoint sur le Front nord-est prescrivit le 14 mai de rétablir la position de résistance à l'aide des renforts que le haut-commandement fournissait, avant de passer à la contre-attaque<sup>27</sup>. Ainsi, au niveau opérationnel les deux plus hauts responsables de l'armée française s'inscrivaient initialement dans la droite ligne des dogmes issus de la Première guerre mondiale. Puisque les Allemands avaient percé, il fallait d'abord *colmater* la brèche en établissant et en renforçant continuellement des barrages plus en arrière, puis *contre-attaquer* le saillant ainsi formé. Or, de tels ordres ignoraient le développement réel de la situation à la jonction des IX<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> armées. La doctrine ramassée dans la maxime « colmater, puis contre-attaquer » correspondait certes à une réponse valable en cas de percée limitée du front – ce qu'était initialement le franchissement de la Meuse, mais face à un ennemi qui avait un armement et une vitesse de déplacement sensiblement équivalents. Cette inadéquation des contre-mesures face à la menace allemande a grandement participé à transformer la percée en une large brèche dans le dispositif français.

Le problème devint par conséquent de nature stratégique-opérationnel. Cependant, il fallut attendre quelques jours supplémentaires pour que le commandement français analyse correctement la manœuvre allemande. D'une part, la mauvaise qualité des renseignements et la lenteur des communications avaient retardé sa prise de conscience concernant la gravité des événements au sud des Ardennes. D'autre part, les deuxièmes bureaux du grand quartier général (GQG) et du quartier général du front nord-est n'avaient pu rapidement déterminer quelle direction prendrait l'offensive ennemie : la mer, Paris ou le sud-est pour enrôler la ligne Maginot. Dans l'expectative, le général Georges et ses subordonnés avaient tenté de parer à ces trois menaces, ce qui aggrava le dispersement des réserves. Ce n'est qu'à partir du 18 mai que Georges, puis Gamelin s'étaient décidés à changer de plan. Alors que les divisions blindées allemandes obliquaient vers le nord-ouest, le commandement français n'avait que peu d'éléments à leur opposer pour les arrêter de front et ainsi « colmater ». La seule solution était de les attaquer par leurs flancs, d'autant plus que se dessinait une séparation entre ces forces mobiles et le reste des unités non motorisées allemandes. C'est le sens de l'ordre n°102 du 18 mai de Georges, puis de l'instruction personnelle et secrète n°12 du 19 mai de Gamelin. Si ces documents montrent la volonté de ces deux généraux de reprendre l'initiative, ils ne constituent pas à proprement parler un plan stratégique solide et bien établi. Ils ne donnent pas de

---

<sup>27</sup> Bruno Chaix (général), *En mai 1940, fallait-il entrer en Belgique ?*, Paris, Economica, 2000, p. 253 et SHD 27N 155, Ordre général n°13 du général Georges, n°1465/3/OP/NE, 14 mai 1940, 10h30.

conception d'ensemble – tant au niveau de l'armée française que de la coalition, ces ordres n'ayant fait l'objet d'aucune concertation avec les Britanniques et les Belges ; le premier est mal rédigé et le second n'est pas à proprement parler un ordre comminatoire<sup>28</sup>. Qui plus est, ces ordres n'avaient pas été accompagnés d'instructions tactiques (concentration des moyens, utilisation de l'aviation de bombardement, contre-attaque immédiate en cas de percée, etc.) permettant d'assurer la réussite de la contre-offensive stratégique qu'ils promouvaient.

- Le début du déséquilibre des forces

Le rapport de forces s'était lui aussi dégradé en défaveur des Alliés. La IX<sup>e</sup> armée française était détruite, les unités motorisées et blindées de la 1<sup>ère</sup> armée et du BEF avaient payé un lourd tribut dans les premiers combats. La retraite forcée du GA 1 entraînait également la perte de nombreux hommes et de beaucoup de matériel, conséquences inhérentes à tout repli précipité devant un ennemi particulièrement mordant. Qui plus est les généraux français avaient gaspillé en bonne partie les réserves dont ils disposaient. Que ce soit au niveau des divisions, des armées ou du Front nord-est, ils avaient ordonné des contre-attaques pour résorber la poche allemande puis pour colmater la brèche de Sedan, mais ces actions avaient été si mal préparées et exécutées qu'elles n'avaient fait que ralentir de quelques heures la Wehrmacht et, dans tous les cas, avaient réduit le potentiel contre-offensif de l'armée française en épuisant ou en détruisant ses grandes unités mobiles. En effet, dans un rapport destiné au nouveau commandant en chef<sup>29</sup>, le Grand quartier général évaluait que sur 100 divisions franco-anglaises présentes sur le front nord-est, 15 étaient dorénavant déjà détruites, dont la 1<sup>ère</sup> division cuirassée. Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> divisions cuirassées étaient quant à elles réduites à une quarantaine de chars chacune. La situation des divisions légères mécaniques demeuraient incertaines. En face, les Allemands avaient certes subi des pertes, mais aucune de leurs grandes unités engagées n'avaient disparus dans la bataille. Surtout que s'il restait théoriquement 85 divisions au haut-commandement (hors troupes de la ligne Maginot), elles n'étaient pas toutes immédiatement utilisables par lui pour monter une contre-offensive. 25 divisions – qui plus est les meilleures de l'armée franco-anglaise – se trouvaient prises dans la nasse des Flandres, et devaient donc livrer une bataille isolée. Le même nombre était maintenu sur le front passif des régions fortifiées. Restaient ainsi

---

<sup>28</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, pp. 282 et 283.

<sup>29</sup> SHD, 27N 79, Situation militaire sur le front nord-est à la date du 20 mai, Étude faite pour le général Weygand, 20 mai 1940.

37 divisions de Montmédy à l'embouchure de la Somme, mais qui ne formaient encore qu'un dispositif de couverture assez étiré.

En résumé, lorsque Weygand prit son commandement entre le 19 et le 20 mai, la situation était triplement compromise. Sur la carte, les armées alliées se trouvaient coupées en deux et les Allemands avaient atteint la Manche. Au niveau de la stratégie, aucun plan digne de ce nom n'avait été établi. Quant au rapport de forces, la Wehrmacht avait déjà pris un bon ascendant sur la coalition des démocraties.

### 1.1.2 Passer immédiatement à la contre-offensive

- Premières impressions chez Weygand

Dans ses *Mémoires*, le général Weygand indique avoir noté quelques réflexions dans l'avion qui le ramenait de Syrie<sup>30</sup> :

[...] A-t-on dirigé les réserves où il faut [...] ? Mais a-t-on assez résolument prélevé des forces partout où c'est possible ? [...] [L'ordre du général Gamelin de se faire tuer sur place a été donné à] juste titre [...]. Il faut donc, coûte que coûte, arrêter l'ennemi d'abord et le battre ensuite.

Mais pour arrêter il ne suffit pas d'encaisser ni même de rendre coups pour coups. [...] Il faut maintenir, à tous les degrés, malgré la fatigue, l'ennemi dans la crainte d'une réaction. [...]

Une pénétration de l'adversaire, même profonde, offre des chances de réaction, surtout lorsque cette pénétration est à base de machines et que le ravitaillement devient pour elle une question d'une importance sans précédent. [...] Pour cela il faut manœuvrer et pour pouvoir le faire, prélever résolument du monde partout où c'est possible. [...]

A l'échelle stratégique, la pensée de Weygand se résume ici en trois points : il faut arrêter les Allemands par tous les moyens, rameuter un maximum de réserves, puis, la poche ennemie étant également un saillant donc une faiblesse potentielle, il faut l'attaquer. À première vue, ces idées ressortent tout droit d'un conformisme doctrinal appartenant à ce que Pierre Rocolle a appelé le « magistère bleu horizon », dont le maréchal Pétain et le général Debeney furent les chefs. La preuve en serait que l'on retrouve dans la phrase « il faut donc, coûte que coûte, arrêter l'ennemi d'abord et le battre ensuite » une variante du « colmater puis contre-attaquer ». De même, l'insistance sur le jeu des réserves fait ressortir des préoccupations de concentration de

---

<sup>30</sup> Weygand, *Mémoires*, tome III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, pp. 80-81.

troupes, posée comme nécessaire avant toute action contre-offensive. Cependant, l'essentiel n'est pas là, mais réside dans le morceau de phrase « pour cela il faut manœuvrer ». Il faut répondre au mouvement par le mouvement et non pas se contenter de résister. En d'autres termes, il s'agit de faire preuve d'initiative à défaut d'avoir totalement l'initiative à son compte. Cette obligation, Weygand la pose aux niveaux à la fois stratégique et tactique, indiquant qu'« il faut maintenir, à tous les degrés, [...] l'ennemi dans la crainte d'une réaction ». À cela s'ajoute la consigne de maintenir une attitude offensive sur toute la ligne de front. En suivant ces éléments, c'est plus l'expérience acquise auprès du maréchal Foch qui transparaît, tant en ce qui concerne l'état d'esprit dans lequel mener la bataille, que dans les actions à entreprendre : ne pas se contenter de défendre, agir et pas seulement réagir, rassembler immédiatement des réserves en prélevant de partout, etc. Sur ce dernier point, l'empreinte de son mentor est importante, puisque que Weygand a eu sous le commandement de Foch, en tant que major-général des armées alliées en France, à gérer et à déplacer les réserves de la coalition lors des crises du printemps et de l'été 1918.

La référence aux unités blindées allemandes (« machines ») mérite que l'on s'y attarde quelque peu. Le ravitaillement est une faiblesse structurelle de toutes les armées en train de se déployer. Weygand, en soulignant que cette faiblesse est d'autant plus importante que l'unité est motorisée, met le doigt sur une possible idée directrice d'un plan de contre-offensive : plutôt qu'attaquer de front ou même sur les flancs les divisions qui forment le fer de lance de la pénétration allemande, il faudrait chercher à fondre sur leurs arrières et les couper du reste des éléments ennemis engagés sur la Meuse. De là à dire qu'en écrivant ces lignes Weygand avait déjà pensé à la manœuvre qu'il planifierait une fois devenu commandant en chef, il y a un pas que l'on ne saurait franchir. Néanmoins, cette remarque sur le ravitaillement, pour fugace qu'elle soit, montre qu'il avait potentiellement certaines dispositions pour s'adapter à la guerre moderne que les Allemands étaient en train de livrer.

- Le plan du 22 mai 1940

Weygand arriva le 19 mai en France. Ignorant la situation exacte dans laquelle se trouvaient les armées alliées, il alla se rendre à la rencontre des principaux responsables politiques et militaires français. À la fin de la journée du 20 mai, il a dû avoir une assez bonne vision d'ensemble. Au niveau de l'état des forces, les perspectives n'étaient pas très réjouissantes, comme le montrait le rapport du 3<sup>e</sup> bureau du GQG pour le commandant en chef dont nous avons parlé plus haut. D'autre part, deux réunions de travail, l'une avec le général Georges le

matin et l'autre avec le général Doumenc en début d'après-midi, le fixèrent sur la situation tactique et stratégique<sup>31</sup>. Ces deux généraux lui montrèrent la manœuvre en tenaille envisagée pour rétablir la situation. Il fonda beaucoup d'espoir sur ce plan, qui aurait dû avoir un triple effet : redonner l'initiative aux Alliés, ralentir la poussée ennemie vers la Manche et mettre en situation aventurée les blindés allemands<sup>32</sup>. De plus, les lignes directrices de cette contre-offensive rejoignaient pour partie les réflexions qu'il avait eues dans l'avion le ramenant de Beyrouth, notamment dans l'idée de jouer sur la spécificité de l'avancée allemande, qui était d'être à base de chars. Par conséquent, à sa prise de commandement il maintint les ordres de son prédécesseur et de Georges. Ne se satisfaisant pas d'une simple confirmation et pour ne pas perdre de temps, il contacta ses grands subordonnés pour les presser d'agir. Au général Billotte, il ordonna de ne pas simplement reculer de coupures en coupures mais d'« attaqu[er] en direction du sud »<sup>33</sup>. Concernant le groupe d'armées n°3, il enjoignit au général Besson de réduire les têtes de pont allemandes sur la Somme pour créer des débouchés favorables en vue de la manœuvre à venir. De ce fait, comme le souligne Bruno Chaix, la mission de précaution du GA3, visant à couvrir Paris, devenait également une mission offensive<sup>34</sup>.

Il restait cependant à adopter un plan d'ensemble sur la contre-offensive envisagée qui concernerait également les éléments de la coalition engagés en Belgique et dans le nord de la France, ce qui avait fait jusqu'ici défaut aux ordres donnés par les généraux Georges et Gamelin. La conférence d'Ypres du 21 mai et le Conseil suprême interallié du 22 mai permirent à Weygand de faire approuver un tel plan, qui se traduisit par l'ordre général d'opérations n°1, complété par deux autres ordres diffusés les 22 et 23 mai 1940<sup>35</sup>. Trois points peuvent être retenus de ces instructions. Tout d'abord la manœuvre générale à exécuter. Le groupe d'armées n°1 devait attaquer vers le sud, avec pour couverture à l'est l'armée belge, qui se replierait progressivement sur l'Yser, tandis que le groupe d'armées n°3 déboucherait de la Somme en direction du nord. Ensuite, Weygand voulait que cette action soit résolument offensive. D'une part, dans l'exécution de cette manœuvre, il indiquait que « l'armée allemande ne sera[it] contenue, puis battue que par des contre-attaques ». Soulignant que dans celles-ci il ne fallait pas seulement « rendre coup pour coup » mais frapper plus fort que l'ennemi, il réaffirmait la nécessité de répondre au mouvement par le mouvement et introduisait la notion de choc.

---

<sup>31</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 90.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>33</sup> Bernard Destremau, *Weygand*, Paris, Perrin 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), p. 406.

<sup>34</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, p. 284.

<sup>35</sup> SHD, 27N 3, Ordre général d'opérations n°1 du général Weygand, n°1106 3/ETO, 22 mai 1940 ; Ordre général n°3 du général Weygand, 22 mai 1940 ; Ordre général n°18 du général Weygand, n°1701 3/OP, 23 mai 1940.

D'autre part, quant au but de la contre-offensive, il ne s'agissait pas seulement d'opérer la jonction entre les forces alliées, mais aussi d'établir un barrage entre les unités blindées et le gros des troupes ennemis. Cela permettrait à la fois de bloquer l'avance allemande vers la mer et d'attaquer les divisions de panzers allemandes en les enfermant dans une nasse. Enfin, il est tout à fait clair que Weygand se refusait à une retraite générale du groupe d'armées n°1.

- Le refus d'une retraite générale des armées du Nord

Si le front tenu par les Alliés devait nécessairement être raccourci, ceux-ci n'avaient pas vocation à se replier en intégralité sur la France. Weygand l'avait explicitement indiqué lors du Conseil suprême interallié de Vincennes : « *Il ne peut être question [...] de demander à la masse franco-anglo-belge qui se trouve encore dans le Nord [...] de battre en retraite purement et simplement vers le sud, pour chercher à rejoindre le gros de l'armée française* »<sup>36</sup>. Ce refus d'une contre-offensive ne servant qu'à couvrir un repli généralisé s'explique par trois raisons. En premier lieu, une retraite est coûteuse pour l'armée qui l'exécute : matériel lourd souvent abandonné, nombreux prisonniers (unités laissées en couverture et celles qui n'ont pas été touchées par l'ordre de repli), etc. Et ce d'autant plus avec un adversaire dont l'un des atouts est la vitesse et qui a du mordant. Ensuite, le nouveau commandant en chef français avait une mauvaise appréciation de la situation, surestimant les capacités d'action des unités du GA 1 et du GA 3, sous-estimant les forces présentes dans le couloir dessiné par les panzers. Les enseignements de Foch guidaient aussi ce choix. En 1934, à propos de la première bataille d'Ypres (1914) il avait écrit que, malgré la fatigue des soldats, « Foch [...] avait estimé que s'il leur demandait seulement de tenir bon, les volontés risqueraient de fléchir. En réclamant [d'attaquer] il obligerait chacun à se raidir et cet effort ultime permettrait de franchir la limite que le destin assigne au gain et à la perte des batailles »<sup>37</sup>. Fort de cette expérience, Weygand appartenait à l'école de ceux pour qui les manœuvres de retraite préventives sont dangereuses et ne doivent être exécutées qu'avec la plus extrême parcimonie. Le rejet de cette option s'inscrivait donc tant dans une évaluation du rapport des forces que dans des choix doctrinaux inspirés par son ancien mentor.

Ces développements, et avant tout cette volonté de ne pas retraiter à grande échelle, donnent finalement à comprendre ce qui sous-tendait vraisemblablement la vision que

---

<sup>36</sup> Cité dans Karl-Heinz Frieser, *Le Mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003 (éd. All. 1995), p. 302. C'est nous qui soulignons.

<sup>37</sup> Cité dans Pierre Rocolle, *L'Hécatombe des généraux*, Paris – Limoges, Lavauzelle, 1980, p. 191.

Weygand avait de la bataille qui devait se livrer. Selon lui, il s'agissait de « mettre les blindés allemands en situation aventurée », en séparant le fer de lance de la Wehrmacht de sa hampe, pour pouvoir « reprendre l'initiative »<sup>38</sup>. En d'autres termes, la contre-offensive planifiée devait aboutir à une victoire opérationnelle, à l'image de celle des Allemands sur la Meuse, pour que les Alliés puissent renouer avec l'initiative au niveau stratégique. Replier dans son intégralité le groupe d'armées de Billotte en forçant la nasse allemande n'aurait pas porté de coup fatal aux panzers, d'une part, et aurait une fois de plus laissé le déroulement des opérations aux mains des généraux d'Hitler, d'autre part. Or, pour Weygand, la prochaine carte que les Alliés allaient abattre devait avoir des effets au plus haut niveau.

D'un côté, une retraite des armées engagées dans les Flandres aurait éventuellement permis de sauver de nombreux hommes et quantités de matériel, dans une sorte de Dunkerque terrestre et avant l'heure, du moins bien plus que lors de l'opération *Dynamo*. Mais c'était renoncer à une occasion d'infliger une lourde défaite à la Wehrmacht. De l'autre, une contre-offensive par les flancs – un classique de l'art de la guerre somme toute – potentiellement salvatrice, mais qui affaiblirait encore plus les armées alliées en cas d'échec. Si cette alternative ne fut pas explicitement posée entre les chefs militaires et politiques de la coalition, puisque tous s'entendirent rapidement sur le plan de Weygand, elle existait bel et bien. Ce qui montre que la manœuvre voulue par le commandant en chef français n'était pas la seule possible, et par conséquent, qu'elle était – *a minima* objectivement – un pari stratégique,

### 1.1.3 Le second plan Weygand (24-27 mai)

- Une manœuvre en tenaille compromise avant d'avoir commencé

Le généralissime français voulait que les opérations débutent dès le 23 mai 1940. Sentant peut-être que le général Blanchard – qui venait d'être nommé à la tête du GA1, Billotte étant mort dans un accident automobile – et Besson manquaient de volonté, il envoya une note à Doumenc<sup>39</sup> le jour même au matin, dans laquelle il écrivit : « je maintiens mes ordres ». Il demanda également au major-général de préparer « un ordre bref, nerveux, impulsif mais sans retard » et insistait sur le fait que chaque chef devait savoir ce qu'il avait à faire. La contre-offensive n'ayant pas eu encore lieu, Weygand expédia un télégramme au général Blanchard le

---

<sup>38</sup> Cf. note 2 p. X.

<sup>39</sup> SHD, 27N 12, Note du général Weygand pour le général Doumenc, 23 mai 1940.

24 mai à 9 heures 40<sup>40</sup>, lui rappelant ses ordres et soulignant que « le salut [était] dans la continuation de votre manœuvre offensive de jonction en direction du sud [...] ». Weygand persistait donc dans sa volonté de reprendre à tout prix l'initiative.

Cependant, pour que la contre-offensive en tenaille pût réussir, deux conditions devaient être remplies. D'un côté, il fallait aller assez vite pour ne pas laisser à l'ennemi le temps de resserrer son étreinte et d'étayer ses flancs. De l'autre, cela nécessitait de la puissance pour percer le couloir créé par les Allemands, ce qui réclamait des forces et, par suite, en l'absence de toute masse de manœuvre immédiatement disponible, l'obligation de les réunir. Il fallait donc doublement du temps aux Alliés, ce qui impliquait que ces deux conditions *sina que non* étaient quasiment contradictoires entre elles. La supériorité tactique des Allemands, l'état des troupes (fatigue, manque de ravitaillement, etc.) et les « frottements » inhérents à la guerre firent que ces deux préalables, vitesse et puissance, ne furent pas atteints. Au-delà de cet aspect matériel de l'opération, c'est également le défaut de coordination entre les armées du groupe d'armées n°1 qui fut fatal au premier plan de Weygand. Il n'est pas question ici de montrer la faillite de la coopération entre Belges, Britanniques et Français, sur laquelle nous reviendrons plus tard. Disons très succinctement que depuis le 19 mai au moins, une certaine méfiance réciproque s'était installée entre les chefs des trois armées. Du côté des Français, des signes permettaient de penser que les Anglais songeaient à se replier vers les ports, tandis que le roi des Belges se montrait peu résolu à suivre les instructions de la conférence d'Ypres. Quant aux soldats de Sa Majesté, ils avaient perdu confiance dans la capacité du haut-commandement français à redresser la situation et accusaient Billotte puis Blanchard de les laisser sans ordres. Chacun tendit donc à faire cavalier seul. L'exécution de la manœuvre était sérieusement compromise avant même d'avoir commencé.

- L'abandon du premier plan Weygand

Prévenu du repli, dans la nuit du 23 au 24 mai, d'Arras par les Britanniques et sachant que le 3<sup>e</sup> groupe d'armées de piétinait devant les têtes de pont allemandes sur la Somme, Weygand envoya un télégramme à Blanchard<sup>41</sup> qui tendait à redéfinir sa stratégie. Il lui indiquait que « si ce repli [rendait] impossible la manœuvre ordonnée », le commandant du GA 1 devait constituer une tête de pont couvrant Dunkerque. Néanmoins, ces consignes étaient placées au conditionnel. Qui plus est, en réponse à un message du gouvernement anglais transmis par

---

<sup>40</sup> SHD, 27N 3, Télégramme du général Weygand au général Blanchard, 24 mai 1940.

<sup>41</sup> SHD, 27N 3, Télégramme du général Weygand au général Blanchard, n°1730 3/OP, 24 mai 1940.

l'ambassadeur sir Ronald Campbell signalant un manque de collaboration entre commandants alliés dans la poche des Flandres, le président du Conseil français indiqua la volonté du haut commandement français de s'en tenir aux décisions prises au Conseil suprême interallié du 22 mai 1940<sup>42</sup>. Weygand réaffirmait par-là et malgré le repli britannique, la nécessité d'une attaque nord-sud sur le couloir des panzers. Ainsi, le télégramme cité ci-dessus ne faisait qu'émettre une hypothèse, sans remettre en cause le plan arrêté à Vincennes l'avant-veille.

Ce fut le 25 mai que les choses changèrent. Avant la réunion quotidienne avec Reynaud et Pétain<sup>43</sup> de ce jour-ci, Weygand reçut le commandant Fauvelle, envoyé par le général Blanchard pour rendre compte de la situation de ses armées. Cet officier non seulement montra que la I<sup>ère</sup> armée serait acculée à capituler s'il lui fallait rester dans le dispositif et avec les ordres actuels, mais également que de sérieux doutes se faisaient jour sur la participation du BEF à la contre-offensive, en dépit des assurances données par le général Pownall, chef d'état-major de Gort<sup>44</sup>. Ne pouvant se faire une idée précise de la situation sur place, Weygand s'en remit à son grand subordonné pour l'apprécier. Or, ce dernier ne se privait pas de lui faire part de récriminations à l'encontre de son homologue britannique. Ce fait, ajouté au rapport du commandant Fauvelle, ne pouvait qu'inciter le généralissime français à abandonner son plan initial. D'autant plus que cette vision des choses revenait à en rejeter la responsabilité sur l'allié d'outre-Manche, ce qui n'était pas sans facilité cette décision.

- Une tête de pont pour préparer la contre-offensive

Le 25 mai 1940, à 22 heures 30, le général Weygand transmis au général Blanchard un télégramme<sup>45</sup> qui portait une inflexion de sa stratégie. Le groupe d'armées n°1 devait se regrouper derrière des lignes d'eau (l'Aa, la Lys et le canal de dérivation), pour former une tête de pont couvrant largement Dunkerque. Celle-ci serait ravitaillée par les marines françaises et anglaises et couverte par la *Royal Air Force*. Nous parlons d'inflexion et non de changement, car dans l'esprit de Weygand, ce n'était certainement qu'une adaptation de son plan initial à la pression exercée par les Allemands dans le « chaudron des Flandres » et au repli Britannique vers le canal de la Haute-Deule. Tout d'abord, il n'était pas question d'évacuer les troupes

---

<sup>42</sup> Weygand, *Op.cit.*, p. 117.

<sup>43</sup> Lorsque Reynaud nomma Weygand commandant en chef, il lui demanda de venir tous les jours faire son rapport au ministère de la Guerre (portefeuille détenu par le président du Conseil), généralement vers 11 heures. Pétain assistait toujours à ces réunions, d'autres militaires (comme Darlan) à l'occasion.

<sup>44</sup> Pierre Rocolle, *La Guerre de 1940*, tome II, *La Défaite. 10 mai - 25 juin*, Paris, Armand Collin, 1990, p. 196.

<sup>45</sup> SHD, 27N 3, Télégramme du général Weygand au général Blanchard, 25 mai 1940

défendant cette tête de pont. Dans son premier télégramme du 24 mai à Blanchard, le généralissime français lui indiquait que la couverture du port de Dunkerque, induite par le maintien d'une tête de pont, devait servir « au ravitaillement de la bataille ». De plus, il demandait au général Champon (chef de la mission militaire française auprès du roi Léopold III) de presser les Belges de contre-attaquer pour maintenir leurs positions et ainsi ne pas avoir à retraiter<sup>46</sup>. Ensuite, si l'offensive en direction de la Somme était laissée à la discrétion du général Blanchard, Weygand ne renonçait pas à celle du groupe d'armées n°3 en direction du nord<sup>47</sup>. Il devait donc bien y avoir une double action de la part des armées alliées et sans retraite générale, mais cette fois-ci le groupe d'armées n°1 devait fixer un maximum de divisions allemandes, permettant ainsi aux armées commandées par le général Besson de se préparer à passer à l'offensive vers la Belgique, le premier formant l'enclume et les secondes le marteau. En ce sens, malgré le fait qu'il marqua devant le comité de guerre du 25 mai son scepticisme quant à la réussite de l'attaque prévue par Blanchard dans la nuit du 26 au 27 mai<sup>48</sup>, Weygand ne pouvait qu'encourager ce général à avoir une action offensive qui retiendrait encore plus de troupes ennemies. C'est tout le sens des encouragements qu'il lui prodigua par télégramme le même jour<sup>49</sup>. Ainsi, on peut voir que Weygand ne fit pas que reporter de jour en jour les premiers ordres offensifs qu'il avait donnés, contrairement à ce qu'avance H.-K. Frieser<sup>50</sup>.

Plusieurs raisons concoururent à ce que Weygand adopte ce second plan. Comme pour le premier, l'idée d'une retraite générale a dû lui répugner. Maintenir une tête de pont sans l'évacuer permettait de garder une part d'initiative et de rendre des coups à la Wehrmacht, ce qui avait été dès le départ ses deux premiers soucis. La formation des généraux de l'armée de terre française pesait également. Alors qu'ils n'étaient peu, voire pas du tout, formés aux opérations de rembarquement sous le feu, qui plus est à grande échelle, la notion de combat « jusqu'à la dernière cartouche » dans le but d'immobiliser des forces ennemies était bien établie dans leur éthique militaire. Cela impliquait une tête de pont large<sup>51</sup>. Cependant, ce fut certainement l'avis de la Marine qui compta beaucoup et avant tout. Dès le 19 mai 1940, le général Gamelin avait soumis à l'amiral Darlan l'idée d'une évacuation par voie maritime des armées engagées dans le nord. Le commandant en chef de la Royale lui avait fait part de son

---

<sup>46</sup> SHD, 27N 3, Télégramme du général Weygand au général Champon, n° 1747 3/OP, 25 mai 1940.

<sup>47</sup> Voir par exemple : SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour le général Georges, n°1154 3/FT, 24 mai 1940. Dans cette note, Weygand demande à ce que soit nettoyé le cours de la Basse-Somme pour à la fois paralyser l'action des blindés allemands et créer des débouchés favorables pour une attaque en direction de la Belgique.

<sup>48</sup> SHD, 2N 26, Comité de guerre, Séance du 25 mai 1940.

<sup>49</sup> SHD, 27N 3, Télégramme du général Weygand au général Blanchard, n°1744 3/OP, 25 mai 1940.

<sup>50</sup> Karl-Heinz Frieser, *Op. cit.*, p. 303.

<sup>51</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, p. 289.

scepticisme et penchait plutôt pour l'établissement d'une tête de pont. Son avis technique se trouvait donc en plein accord avec la conception stratégique de Weygand, et celui-ci demanda alors à celui-là de préparer un ravitaillement de 3000 tonnes par jour<sup>52</sup>.

Malgré tout, en adaptant son plan du 22 mai, Weygand en réduisait la portée et les objectifs. Si initialement il s'agissait d'obtenir une victoire opérationnelle par une action offensive immédiate, il était ici plutôt question de remporter une bataille défensive dans les Flandres en y conservant une tête de pont, pour permettre le déclenchement quelques jours plus tard d'une grande contre-offensive depuis la Somme. Cette manœuvre permettrait aux Alliés de conserver une part d'action, mais ne leur redonnerait pas l'initiative stratégique avant le passage à l'attaque et la victoire du groupe d'armées n°3.

## **1.2 Arrêter l'ennemi sur la Somme et l'Aisne : gagner du temps par la défensive (26 mai – 8 juin)**

### **1.2.1 Des plans de contre-offensive chimériques (26 mai – 29 mai)**

- Maintien des directives ou flottement ?

En même temps qu'il ordonnait au général Blanchard de constituer une tête de pont aussi large que possible, englobant les ports de Dunkerque, Boulogne et Calais, Weygand fut informé du fait que les Britanniques s'apprêtaient à évacuer l'ensemble du BEF par la mer<sup>53</sup>. Malgré cette nouvelle, il ne renonça pas directement à son plan *bis* de contre-offensive. D'une part, il avait envoyé le 25 mai deux télégrammes, l'un à lord Gort, l'autre au général Champon pour transmission au roi des Belges, demandant à ces deux chefs d'accepter sa décision par laquelle il avait donné délégation au général Blanchard pour coordonner les opérations alliées dans le Nord. Au-delà de ce souci d'officialiser la nomination du remplaçant du général Billotte, et donc d'assurer la coopération des armées coalisées, ces télégrammes servaient également à s'assurer que ce serait la conception française de la tête de pont autour des ports de la mer du

---

<sup>52</sup> Philippe Masson, *Op. cit.*, p. 231.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 230.

Nord qui serait mise en œuvre. D'autre part, Weygand reçu le même jour un télégramme<sup>54</sup> du vice-amiral d'escadre Odend'Hal (chef de la mission navale française à Londres) l'informant que, d'après le général anglais Dill – envoyé en liaison dans les Flandres, le déclenchement d'une offensive vers le sud par le général Blanchard n'était qu'une question d'heures. Le général Ironside, qui avait transmis ce télégramme à Odend'Hal, en concluait que le chef du GA 1 et le commandant du BEF étaient en parfait accord « sur les modalités d'exécution de l'opération venant du Nord ». L'espoir était donc permis que les Anglais ne retraitent pas immédiatement vers la côte, et participassent à la contre-manœuvre *bis* pensée par Weygand.

Cependant, les instructions qu'il donna le 26 mai 1940 pouvaient jeter un doute quant à la résolution du généralissime français à faire appliquer cette manœuvre. Son ordre général d'opérations du 26 mai 1940 prescrivait que « la bataille dont dépend[ait] le sort du pays sera[it] livrée, sans esprit de recul, sur *la* position que [les armées occupaient à cette date] »<sup>55</sup>. D'un côté, cette phrase semble indiquer que la bataille qui faisait alors rage était vouée à se terminer pour laisser place à celle qui serait décisive, et par conséquent que le GA 1 était condamné. D'un autre côté, l'absence de directives pour ce groupe d'armées laisse penser que celles qui avaient été données la veille à Blanchard étaient maintenues. La note que Weygand envoya le 26 mai au général Georges permet d'y voir un peu plus clair. Dans celle-là le commandant en chef français rappelait à son subordonné « l'intérêt capital qui s'attach[ait] *tant du point de vue de l'attaque que de la défense* à la possession intégrale du cours de la Basse-Somme ». Il ne fallait donc pas laisser l'ennemi s'emparer des passages, sinon « *notre résistance sur la Somme* serait ainsi compromise et *notre débouché* rendu impossible. »<sup>56</sup> De même qu'il n'est pas question du GA 1 dans cette note, on y retrouve la dualité que nous venons de voir dans l'ordre général d'opération suscité, puisqu'il est question à la fois de résister sur la Somme, mais également de se préserver des débouchés pour « l'attaque ». Partant de là, l'hypothèse que nous faisons est que Weygand ne fit que modifier le tempo de la deuxième mouture de son plan. Alors qu'initialement il était question que la tête de pont du nord permette au front de la Somme de s'organiser en vue d'un passage rapide à l'offensive, il était maintenant à l'ordre du jour que les Alliés obtiennent d'abord une victoire défensive sur ce fleuve, pour ensuite contre-attaquer. D'où l'importance d'« établir des têtes de pont, permettant de déboucher face au Nord » et de

---

<sup>54</sup> SHD, 27N 7, Confirmation de réception d'un télégramme du 25 mai 1940 envoyé par le vice-amiral d'escadre Odend'Hal au général Weygand, 26 mai 1940.

<sup>55</sup> SHD, 27N 3, Ordre général d'opérations du général Weygand, n°1183 3/FT, 26 mai 1940. C'est nous qui soulignons.

<sup>56</sup> *Ibid.*, Note du général Weygand pour le général Georges, n°1185 3/FT, 26 mai 1940. C'est nous qui soulignons.

tenir les passages. À l'intérieur de ce cadre-là, le rôle du groupe d'armées n°1 n'avait pas à changer, ce qui expliquerait l'absence de consignes le concernant dans ces deux documents<sup>57</sup>.

- L'abandon définitif de tout plan de contre-offensive

En fait, entre le 26 et le 28 mai 1940, les événements s'enchaînèrent pour condamner le plan de contre-offensive *ter* de Weygand à n'avoir été qu'une vue de l'esprit. Sur la Somme, les seules opérations d'envergure se limitèrent à des attaques d'infanterie sur les têtes de pont tenues par les Allemands sur la rive gauche de la rivière. Le 27 mai au soir, ils tenaient toujours Abbeville, Péronne et Amiens. Ainsi, la préparation de la résistance sur le front du 3<sup>e</sup> groupe d'armées et, *a fortiori*, la possibilité qu'il passe à l'offensive par la suite étaient d'ores et déjà compromises. Cependant, ce fut la situation dans les Flandres qui fit s'évanouir tout espoir. Le 25 mai Boulogne était tombé. Le lendemain, Calais capitulait à son tour. La perte de ces deux ports impliquait de fait de renoncer à l'établissement d'une tête de pont large. Le périmètre où les armées alliées engagées dans les Flandres tenaient devenait par-là trop réduit pour engager une résistance efficace et ayant des chances de tenir longtemps, ce pour des raisons d'alignement et de densité des unités, ainsi qu'à cause des faibles possibilités de décharger le ravitaillement. De plus, le 26 mai, alors qu'Hitler rapporta son premier *haltbefehl* – permettant par-là aux divisions allemandes qui prenaient en tenailles le groupe d'armées n°1 de continuer leur avancée, les Britanniques lancèrent l'opération *Dynamo*, accentuant leur retraite en direction de la mer. L'anéantissement de la tête de pont voulue par Weygand n'était plus qu'une question de jours.

Malgré cela, le haut-commandement français ne se résigna toujours pas à ordonner l'évacuation générale du GA 1, pour les mêmes raisons qu'évoquées plus haut. Il fallait que les troupes prises dans la nasse résistassent jusqu'à la dernière cartouche, pour gagner du temps et ainsi organiser la ligne Somme-Aisne. De la tête de pont, nous sommes passés au camp retranché. Avec l'adoption du plan *bis* de Weygand il y avait eu une première dissociation entre le GA 1 et le reste des forces alliées, et ce quant à leur rôle respectif – le premier devant fixer l'ennemi, le second contre-attaquer. Le 27 mai fut introduite, *de facto*, une deuxième dissociation entre ces deux groupements de forces, cette fois-ci en rapport avec leur sort : le GA 1 devait certes encore fixer l'adversaire, mais au prix de sa destruction complète. Ce qui

---

<sup>57</sup> Philippe Masson confirme que le 26 mai 1940 les préoccupations de Weygand « concernent essentiellement le maintien d'une tête de pont autour de Dunkerque ». Cf. Philippe Masson, *Op cit.*, p. 231.

revenait à rabaisser une nouvelle fois le rôle stratégique-opérationnel du GA 1, en le réduisant à zéro à court terme.

- Le ralliement aux vues des Britanniques

À nouveau les évènements se sont chargés de tuer dans l'œuf les conceptions que Weygand aurait sans doute voulu mettre en œuvre, ici en ce qui concerne la défense du camp retranché formé par les unités franco-anglo-belges. Le 27 mai en début de soirée, le général Champon avertit le généralissime que le roi Léopold III capitulerait le lendemain<sup>58</sup>, ce qui découvrirait toute l'aile gauche du dispositif du général Blanchard. Reynaud l'avait informé, lors de leur réunion journalière du même jour, que les Britanniques étaient pessimistes quant à la résistance des troupes autour des ports de la mer du Nord<sup>59</sup>. Les actions des alliés de la France poussaient à ce que le haut-commandement hexagonal donnât l'ordre d'évacuer Dunkerque et de sauver ce qui pouvait l'être. En outre, deux corps d'armée étaient menacés d'encerclement près de Lille. Weygand ne pouvait donc que se rallier à l'opération *Dynamo*, ce qui fut officiellement le cas le 28 mai 1940<sup>60</sup>. Ce n'est cependant que le lendemain qu'il ordonna à Blanchard de percer vers la côte, ordre trop tardif pour que toutes les unités sous le commandement de celui-ci pussent atteindre la mer.

En acceptant le principe d'un rembarquement et la participation de la Marine nationale à son exécution, Weygand réduisait *immédiatement* le rôle stratégique du groupe d'armées n°1 à rien. Cet ensemble de forces ne conservait qu'un rôle tactique de couverture de l'évacuation de la côte française de la mer du Nord et, par défaut, de rétention d'unités ennemies. Par-là, le généralissime français actait non seulement la défaite des Alliés dans la première bataille de la campagne engagée par la Wehrmacht le 10 mai 1940, mais également l'impossibilité de reprendre à court terme l'initiative stratégique grâce à une grande victoire contre-offensive.

## 1.2.2 Le basculement vers la défensive stratégique (26 mai – 4 juin)

- Le refus de tout type de retraite

---

<sup>58</sup> SHD, 27N 3, Télégramme n°00033 du général Weygand à l'amiral Abrial, 27 mai 1940, 19 heures.

<sup>59</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 124.

<sup>60</sup> Marc-Antoine de Nazelle, « D'une réussite inespérée à la rupture franco-britannique », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *La Campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, p. 247.

Que ce soit lorsqu'il exposa son plan en cas de perte des armées du nord au Comité de guerre du 25 mai 1940<sup>61</sup> ou directement devant ses grands subordonnés, Weygand s'opposa à deux types de retraite qui s'offraient possiblement à l'armée française.

Tout d'abord, il rejeta l'idée d'un repli stratégique des armées de l'est – celles du groupe d'armée n°2, auxquelles s'ajouteraient celles du groupe d'armées n°4, créé le 1er juin, c'est-à-dire de chercher une ligne de résistance plus courte que celle formée par la Somme, les canaux du Crozat et de l'Ailette, l'Aisne et la ligne Maginot. Cette solution avait l'avantage de pouvoir mieux garnir le nouveau front qu'aurait choisi le haut-commandement, celui-ci ayant bien du mal à réunir assez d'unités pour couvrir de façon satisfaisante la ligne Somme-Aisne. De plus, un tel repli en profondeur aurait peut-être permis à ce front d'être plus rectiligne, en ne laissant pas un saillant au nord de Reims et donc d'éviter *a priori* au GA 2 d'être sous la menace d'un encerclement en cas de rupture du front sur l'Aisne. Néanmoins, ce plan étant basé sur l'abandon des régions fortifiées, posait quatre problèmes. L'armée française ne pourrait plus compter sur les fortifications de la ligne Maginot, qui étaient modernes et bien dotées. Ensuite, les 150 000 hommes la défendant auraient dû être évacués, opération compliquée voire impossible vu les efforts colossaux déjà entrepris pour acheminer des troupes sur la Somme et l'Aisne. Cela revenait également à abandonner une partie des usines d'armement et de l'industrie du nord-est de la France. Enfin, chez un général qui faisait grand cas du moral, l'abandon sans combats de cette ceinture fortifiée qui avait été élevée au rang de mythe pendant les années 1930 ne pouvait qu'être inenvisageable. Par conséquent, le 2 juin 1940, lors d'une réunion avec les généraux Georges, Prételat (commandant du GA 2) et Huntziger (commandant du GA 4), Weygand refusa la proposition que lui firent ces deux derniers d'un repli stratégique au lieu de s'accrocher aux régions fortifiées<sup>62</sup>.

Le généralissime français rejeta également l'idée d'une manœuvre en retraite à partir de la ligne Somme-Aisne. Au Comité de guerre du 25 mai 1940, il avait indiqué que la solution idéale en cas de perte du GA 1 aurait été de se battre sur la ligne Somme-Aisne, puis de se regrouper derrière la ligne Basse-Seine-Marne. De fait, un tel plan aurait permis de mieux préparer la position de résistance en ralentissant les Allemands au nord de celle-ci. Le front Basse-Seine-Marne avait aussi le mérite de continuer à couvrir Paris et de garder le contact avec la ligne Maginot. Cependant, trois problèmes venaient battre en brèche cette manœuvre en retraite. Le premier était qu'un tel repli revenait à abandonner rapidement les usines

---

<sup>61</sup> SHD, 2N 26, Comité de guerre, Séance du 25 mai 1940. Toutes les citations faisant référence au Comité de guerre du 25 mai sont tirées de cette cote.

<sup>62</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 156.

d'armement de la région parisienne. Le second concernait la solidité du front, car comme le souligna le commandant en chef français devant le Comité de guerre, la ligne Somme-Aisne avait été « conçu[e] et en partie réalisé[e] avant [son] arrivée ». Se replier plus au sud revenait à quitter des positions en partie préparées pour d'autres qui ne l'étaient pas encore. Mais surtout, il fit remarquer qu'en l'état actuel du rapport des forces, « il n'y [avait] pas de retraite méthodique possible »<sup>63</sup>.

En d'autres termes, Weygand faisait comprendre que la réédition de la retraite de l'été 1914 était impossible. A l'inverse du général Joffre, il ne disposait pas d'assez de réserves pour pouvoir se replier tout en maintenant un front cohérent et en contre-attaquant localement pour ralentir la poussée des Allemands, et en définitive permettre une contre-offensive du style de la Marne. À cette impossibilité matérielle s'ajoutait une répugnance de principe à l'idée d'un repli stratégique, que nous avons déjà évoquée concernant le plan du 22 mai et ses suites. Précisons seulement ici que Weygand, en tant que son ancien bras droit, savait que pour Foch il ne devait y avoir aucune retraite volontaire devant un ennemi résolu<sup>64</sup>. L'addition de cet état de fait et des enseignements du maréchal Foch – qui étaient, de l'aveu du général Doumenc, très présents à l'esprit de son supérieur, conduisirent le commandant en chef à penser qu'un seul choix s'offrait à lui : se battre sur une unique position sans esprit de recul. Du reste, c'était également la vision des principaux chefs de l'armée française à la fin du mois de mai 1940. Car, à y regarder de plus près, le projet de décrocher de la ligne Maginot ou celui de rejoindre la ligne Basse-Seine-Marne revenait à discuter non pas le fond de la stratégie de Weygand – établir une unique position de résistance à défendre sans regarder derrière, mais le lieu où se déroulerait cette résistance acharnée. En ce sens, les deux projets de replis préconisés par les subordonnés du généralissime français n'étaient qu'un prélude à une défensive sans esprit de recul, dans la droite ligne, d'ailleurs, de l'*Instruction sur l'emploi tactique des grandes unités* de 1936 (IGU)<sup>65</sup>.

- Les objectifs stratégiques et les missions opérationnelles

---

<sup>63</sup> Qui plus est, le général Georges l'avait conforté dans cette idée qu'une telle manœuvre était impossible. Cf. SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour le général Georges, n° 1280 3/FT, 31 mai 1940. Weygand écrit que, d'après lui, le général Besson a l'intention d'exécuter « une manœuvre en retraite, sur une grande profondeur, manœuvre que vous [Georges] m'avez, dès le début, indiquée comme impossible ».

<sup>64</sup> Elizabeth Greenhalgh, *Foch, chef de guerre*, Paris, Tallandier, 2013 (1<sup>ère</sup> éd. GB 2011), p. 59.

<sup>65</sup> *Instruction sur l'emploi tactiques des grandes unités* de 1936, p. 123, §275.

Nous avons vu que Weygand avait donné, dans deux notes adressées au général Georges (n°1154 3/FT du 24 mai et n° 1185 3/FT du 26 mai) et dans son ordre général d'opérations du 26 mai 1940, des instructions pour que la position de la Somme fût organisée, ce qui impliquait de rejeter l'ennemi au-delà de la rive droite de ce fleuve et d'en tenir les passages pour se créer des débouchés vers le nord. Comme il le signalait au commandant en chef du front Nord-Est, toute résistance sur la Somme était conditionnée par la réduction des têtes de pont que les Allemands avaient créées sur son cours. Par conséquent, si ces ordres s'inscrivaient initialement dans le cadre de la première manœuvre voulue par Weygand, puis de ses différentes moutures, ils servaient déjà de base au second plan du généralissime français, en préparant le passage à la défensive stratégique.

Ce fut l'instruction personnelle et secrète du 29 mai 1940<sup>66</sup> qui acta officiellement ce changement de stratégie : « la bataille défensive à laquelle nous sommes provisoirement astreinte est à conduire, sans esprit de recul » sur la ligne Somme-Aisne. Par cette phrase, Weygand concédait qu'il n'avait plus du tout l'initiative au niveau stratégique : les armées françaises ne pourraient que subir le choc de la Wehrmacht. Même en ce qui concernait le lieu de la future bataille, Weygand estimait qu'il n'avait pas le choix. L'idée directrice était donc de remporter une *victoire défensive* avec un triple objectif : affaiblir l'ennemi, gagner du temps et ainsi reconstituer des forces à l'abri de ce nouveau front. Il s'agissait, en quelque sorte, de rejouer un Verdun, mais à l'échelle du pays tout entier. Cependant, comme pour cette bataille de la Grande guerre et malgré le changement d'échelle, les résultats ne pouvaient qu'être opérationnels, dans le sens où, même en cas de victoire, les armées alliées ne pourraient pas reprendre immédiatement l'initiative au plan stratégique.

Au niveau inférieur, c'est-à-dire opérationnel, les missions étaient réparties en fonction des armées. Elles étaient de couvrir Paris pour le GA 3, tandis que le GA 2 devait maintenir la soudure avec la ligne Maginot. Si de profondes brèches venaient à être faites dans le dispositif, le GA 3 pourra rétablir la défense de la capitale sur la ligne Basse-Seine-Marne en englobant la position avancée de la ville lumière, tandis que le GA 2 devrait rabattre sa gauche pour éviter tout encerclement des régions de l'est. Pour ce qui était du groupe d'armées sous le commandement du général Besson, la mission qui lui était assignée au déclenchement de la future bataille était subordonnée, on l'aura compris, à la réalisation d'un premier objectif : la possession du cours de la Somme dans son intégralité. C'est pourquoi Weygand relançait

---

<sup>66</sup> SHD, 27N 3, Instruction personnelle et secrète du général Weygand pour le général Georges, n°1242 3/FT, 29 mai 1940.

incessamment le général Georges pour que les têtes de pont ennemies sur cette rivière fussent réduites ou pour que les Allemands ne tinssent pas les passages<sup>67</sup>.

### 1.2.3 La ligne Weygand : principes et moyens

Il n'est pas question ici de détailler les instructions tactiques visant à assurer la défense de la ligne Somme-Aisne, car elles feront l'objet d'un développement ultérieur. Il est cependant nécessaire d'évoquer les dispositions générales que Weygand souhaitait mettre en œuvre, c'est à-dire comment est-ce qu'il entendait organiser cette ligne.

- Contrer les Allemands pendant le choc : être capable d'encaisser

Pour tenir le front de la mer à la ligne Maginot, le Grand quartier général réussit à rassembler une trentaine de divisions d'infanterie, 3 divisions cuirassées et 4 divisions légères motorisées en cours de formation, ainsi que douze divisions légères d'infanterie mal équipées. L'infériorité numérique était donc colossale, puisqu'en face les Allemands pouvaient aligner 50 divisions d'infanterie en première ligne, 40 en réserve et 9 divisions panzers. Weygand insista plusieurs fois, et ce dès la fin mai, auprès de Reynaud, du général Colson (chef de l'état-major de l'Armée) et du général Noguès (commandant en chef en Afrique du Nord) pour obtenir le plus de renfort possible, tandis qu'il laissa aux généraux Georges et Doumenc le soin de rassembler, équiper et acheminer vers le front le plus d'unités possibles. Selon le généralissime, il fallait que l'armée française se trouve *dès le début* de la nouvelle phase des opérations, la plus forte possible sur la ligne Somme-Aisne, c'est-à-dire directement sur la position de résistance qu'il avait identifiée. Une telle nécessité découlait de son refus de toute manœuvre en retraite et de son ordre de tenir « sans esprit de recul ». Cela exigeait par conséquent de masser le plus de troupes possibles à proximité immédiate de ces cours d'eau. C'est pourquoi il indiqua au général Georges que le dispositif prévu par le général Besson – nombreuses divisions disponibles très loin de la position de résistance, emploi de divisions à l'organisation d'une ligne de résistance à plus de 50 km de la ligne de bataille – devait être rapidement redressé dans le sens d'une occupation plus massive vers l'avant<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour le général Georges, n°1238 3/FT, 29 mai 1940 ; Ordre du général Weygand au général Georges, n°1260 3/FT, 30 mai 1940 ; Note du général Weygand pour le général Georges, n°1355 3/FT, 4 juin 1940.

<sup>68</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour le général Georges, n°1280 3/FT, 31 mai 1940.

En fait ce souci d'avoir une position de résistance la plus étoffée possible n'a pas empêché le général Weygand de penser à donner de la profondeur à son dispositif. Au niveau tactico-opérationnel, il s'agissait pour lui de quadriller aussi bien la ligne de bataille que les arrières de celle-ci, en l'appuyant notamment sur des centres de résistances cerclés et fermés. Comme nous analyserons en détail cette organisation plus loin, rappelons seulement ici que Weygand multiplia les instructions dans ce sens et fit de ce type d'organisation défensive la *caution tactique de sa stratégie*<sup>69</sup>. Au niveau stratégique-opérationnel, son attention n'était pas non plus totalement focalisée sur la constitution de la ligne Somme-Aisne. C'est ainsi que, dès le 27 mai, il demanda au général Héring (gouverneur militaire de Paris) de préparer la défense de la capitale en tenant compte de toutes les hypothèses, dont la rupture du front en cours de constitution au nord de la ville<sup>70</sup>. De même, nous avons vu que le généralissime français, dans son instruction personnelle et secrète au général Georges du 29 mai 1940, avait identifié les lignes de repli du GA 3 – Basse-Seine-position avancée de Paris-Marne – et du GA 2 – décrochage sur sa gauche. Mais, alors que dans le cas de Paris il enjoignait le général Héring d'organiser sa position au plus tôt, en ce qui concernait les armées commandées par le général Besson, elles ne devaient constituer des lignes en arrière du front principal qu'une fois que celui-ci aurait été correctement aménagé. En d'autres termes, sans nier les avantages que présentaient ces secondes lignes, Weygand ne voulait pas sacrifier la profondeur tactique à la profondeur stratégique. Certes, les deux amenaient à diluer les maigres forces de l'armée française. Mais, aux yeux de son chef, la première surcompenserait cette dilution en donnant au système défensif les moyens de dissocier les attaques ennemies avec peu d'unités, alors que la deuxième conduisait à multiplier les lignes qui à très court terme ne seraient jamais assez fortes, prises une par une, pour contenir l'attaque allemande. Or, Weygand savait que la Wehrmacht pouvait repasser rapidement à l'offensive.

- Contre les Allemands après le choc : pouvoir contre-attaquer

Pour Weygand, se trouver le plus fort possible sur la Somme et l'Aisne signifiait occuper massivement la position de résistance elle-même, couplée à un dispositif en profondeur, ce qui permettrait d'encaisser le choc des armées allemandes, mais également se ménager des possibilités pour contre-attaquer. Il notifia au général Georges de prendre toutes dispositions utiles pour que l'armée française puisse en mener de deux sortes dès que la bataille s'engagerait.

---

<sup>69</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 175.

<sup>70</sup> SHD, 27N 3, Ordre particulier concernant la défense de Paris du général Weygand, n°1210 3/FT, 27 mai 1940.

Les premières seraient des actions locales, ayant pour but de maintenir l'intégrité du front et menées avec les réserves affectées à chaque armée. Les secondes devraient être des « contre offensives d'ensemble », prescrites uniquement par le généralissime en personne. Dans cette optique, il demanda à son subordonné de créer « deux masses de manœuvres », l'une en arrière du GA 3, l'autre du GA 2<sup>71</sup>.

Cependant, l'application de cet ordre était subordonnée aux possibilités de constituer de telles réserves, d'autant plus que Weygand voulait que ces « masses de manœuvre » fussent des groupements de forces à base d'unités mécaniques. Le 20 mai, il avait déjà demandé à faire venir d'Afrique le complément de deux divisions dont l'infanterie allait être embarquée. Le 25 mai, il avait rappelé au général Georges les diverses actions envisagées pour reconstituer les réserves : prélèvement dans les colonies et sur le front des Alpes, mise sur pied de divisions légères à partir des dépôts et des rescapés de Dunkerque, etc. En tout, le haut-commandement français parvint à créer une douzaine de ces divisions légères. Concernant la constitution des groupements blindés, le général Keller indiquait à Weygand dans son rapport du 29 mai 1940 que la France ne pouvait compter que sur environ 1 500 chars<sup>72</sup>. Dans l'absolu, cela représentait une force importante, mais qui était largement inférieure aux 2 600 panzers que pouvait aligner l'armée allemande. *De facto*, les pertes en engins durant les premiers combats et l'usure d'une partie de ceux qui restaient conduisaient le haut commandement à en rabattre dans son ambition de créer des « masses de manœuvre ». D'autant plus que Weygand ne poussa pas la rupture avec la doctrine d'emploi des chars jusqu'au bout, car pour la constitution de sa réserve blindée, il parlait d'y rassembler seulement les grandes unités mécaniques. Autrement dit, les chars servants au sein des divisions d'infanterie y restaient affectés. L'addition de l'état matériel de l'arme blindée française à cette absence de remise en cause totale de la doctrine, impliquait que les grandes unités réservées voulues par Weygand pour mener ses contre-offensives sur les axes d'effort allemands ne seraient pas prêtes avant la mi-juin au plus tôt<sup>73</sup>.

- Contre les Allemands avant le début de la bataille : harceler l'ennemi

---

<sup>71</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour le général Georges, n°1354 3/FT, 2 juin 1940. Le général de Gaulle, dans une lettre à Weygand en date du 2 juin 1940, rappelle la proposition qu'il a fait au généralissime la veille : grouper les trois divisions cuirassées en cours de reconstitution dans un seul Corps cuirassé, qui serait mis en réserve du commandant en chef (Cf. « Lettre au général Weygand, Paris, 2 juin 1940 », in Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets*, t. I, 1919-juin 1940, Paris, Plon, 1980, p. 500). Est-ce à dire que Charles de Gaulle est à l'origine de la demande de Weygand sur la création de « masses de manœuvre » ? On peut le penser. Il convient cependant de noter que l'idée de regrouper le reliquat des grandes unités mécaniques dans une réserve blindée avait fait l'objet de deux notes du 3<sup>e</sup> Bureau du GQG à la fin mai-début juin 1940 (Cf. SHD, 27N 79, Note sur l'étude établie par le Cabinet militaire et Note sur la constitution d'unités mobiles antichars).

<sup>72</sup> SHD, 27N 105, Etat des disponibilités en chars au 28 mai 1940 au soir, 29 mai 1940.

<sup>73</sup> Jacques Vernet (colonel), « La bataille de la Somme », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, p. 203.

Weygand souhaitait que dès la constitution du front sur la Somme et l'Aisne, les unités françaises menassent une défense active et ne cessassent d'agir pour contrer les préparatifs offensifs allemands<sup>74</sup>. De manière générale, cette consigne en faveur d'un harcèlement de la Wehrmacht avait été donnée dès la prise de fonction de Weygand, s'inscrivant chez lui dans une volonté de reprendre l'initiative à tous les niveaux. Cependant, au début de juin 1940, elle représentait véritablement le pendant comportemental de la stratégie défensive adoptée par le haut-commandement, dans le sens où celle-ci ne devait pas condamner les armées françaises à l'inertie. D'autant plus que, pour le généralissime, mener le maximum d'actions contre l'adversaire d'outre-Rhin participait pleinement à préparer au mieux la future bataille. D'une part cela gênait la reconstitution des unités ennemies et perturbait leur dispositif. Comme l'armée française n'avait pas le temps pour monter des offensives importantes, ni le potentiel pour les mener, il fallait que ce fussent en priorité les petites unités qui s'engageassent dans ce type d'actions : infiltration, pilonnage d'artillerie, etc. D'autre part, maintenir une pression constante sur les Allemands contribuait à abaisser leur moral. Le combat de harcèlement participait donc à mettre toutes les chances du côté de l'armée française pour la future bataille d'arrêt, puisqu'ils visaient à entamer le potentiel offensif allemand, en termes à la fois strictement opérationnels et psychologiques.

#### **1.2.4 Un plan rapidement dépassé**

Les Allemands déclenchèrent le *Fall rot* (« plan rouge ») le 5 juin au matin, de l'embouchure de la Somme jusqu'à Laon. La X<sup>e</sup> armée du général Altmayer (senior) subit de plein fouet l'offensive, alors que certaines de ses unités n'étaient pas encore parfaitement intégrées au dispositif. Si la position tint, au soir du premier jour de ce que l'on appellera la « Bataille de France », les unités du général Hoth ont débouché en certains endroits de plusieurs kilomètres. Cependant, le terrain concédé semblait récupérable, l'adversaire accusait de lourdes pertes et le système défensif voulu par le haut commandement faisait vraisemblablement ses preuves. La stratégie adoptée par Weygand paraissait pouvoir donner le résultat escompté.

Cependant, dès le lendemain le commandant en chef dut accepter de revoir en partie son plan dans une acception moins stricte. Alors qu'il avait appelé les unités à perfectionner le

---

<sup>74</sup> SHD, 27N3, Ordre du général Weygand au le général Georges, n°1260 3/FT, 30 mai 1940 et Note du général Weygand sur l'emploi de l'aviation, n°1294 3/FT. La tactique du harcèlement est vue plus en détail dans le chapitre 2, 2.2.2.

quadrillage exigé dans son ordre général diffusé le 6 juin et qu'il avait rappelé aux généraux Georges et Besson ses ordres de défense sans esprit de recul, Weygand apprit par un de ses officiers de liaison qu'une instruction du général Frère (commandant de la VII<sup>e</sup> armée) permettrait un éventuel repli<sup>75</sup>. De même, la VI<sup>e</sup> armée fit savoir dans l'après-midi que certaines de ses unités avaient dû décrocher sous la pression allemande. Ces deux informations étant en contradiction avec la conception qu'il avait de la bataille en cours, le généralissime français convoqua une réunion à 18 heures au GQG, à Montry, à laquelle participèrent les généraux Doumenc, Georges et Besson. Suite aux explications de ses subordonnés, Weygand admit que ces replis étaient nécessaires pour ne pas laisser capturer des hommes et du matériel en nombre trop important. Si l'on voulait avoir des chances de poursuivre une résistance qui finirait par être victorieuse, il fallait réajuster le dispositif du groupe d'armées n°3. Ainsi, Weygand autorisa la X<sup>e</sup> armée à se rétablir sur la Bresle, tandis que le général Frère put se repositionner pour partie sur l'Arve et que l'ordre de se replier au sud de l'Aisne donné par le général Touchon fut avalisé<sup>76</sup>.

En acceptant ces replis, le général Weygand a-t-il signifié qu'il changeait de stratégie ? Dans ses *Mémoires*<sup>77</sup>, il indique que la pression de la Wehrmacht le conduisit à considérer que la position que les armées françaises devaient défendre sans esprit de recul « était en réalité une position d'une profondeur correspondant à la puissance moyenne de pénétration de l'adversaire, et comprise entre la ligne Somme-Aisne au Nord, et au Sud une ligne [Basse-Seine-position avancée de Paris-Marne]. » Autrement dit, il aurait changé de focal, en décidant que le front ne serait considéré comme rompu que lorsque la position aurait été percée dans toute sa profondeur. Par conséquent, toujours selon lui, les Allemands le « contraignait [certes] à mener la bataille selon une *modalité* générale différente de celle qui avait été conçue et ordonnée », mais pas dans une *conception* différente, car il s'agissait toujours d'une défense sans esprit de recul. Que Weygand ait pensé de la même manière ce 6 juin 1940 que lorsqu'il rédigea ses pages, c'est possible. Dans ce sens, autoriser les replis mentionnés plus haut ne revenait pas à changer de stratégie, seulement à reporter la position de résistance à défendre sans esprit de recul.

---

<sup>75</sup> SHD, 27N 79, Note du général Weygand pour le général Georges, n°1386 3/FT, 6 juin 1940.

<sup>76</sup> Ces divers éléments factuels sont issus du recoupement des documents suivants : SHD, 27N 3, Ordre général du général Weygand, n°1381 3/FT, 6 juin 1940 ; François Delpla, *Les Papiers secrets du général Doumenc (1939-1940)*, Paris, Olivier Orban, 1991, pp. 304-306 ; Jacques Vernet (colonel), « La bataille de la Somme », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, pp. 204-205.

<sup>77</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 175-176.

L'essentiel n'est pourtant pas là. Tout d'abord, il est curieux que Weygand dise avoir déterminé la profondeur de la position à défendre comme allant jusqu'à la ligne Basse-Seine-position de Paris-Marne seulement le 6 juin alors que dans son instruction personnelle et secrète au général Georges du 29 mai, il identifiait déjà cette ligne comme celle où le GA 3 pourrait se rétablir pour continuer sa mission de couverture de la capitale. Nous avons vu qu'il ne niait pas l'intérêt d'établir en profondeur à l'échelle stratégique le front Somme-Aisne, mais préférait d'abord consolider celui-ci. L'attaque allemande prit de court ce plan, comme le général Doumenc en atteste<sup>78</sup>. En conséquence, les nouvelles lignes de résistance risquaient de ne rester que des traits sur les cartes du GQG. Ensuite, en dehors de toute compétence strictement militaire, il semble logique d'évaluer la rupture d'un front à « la puissance moyenne de pénétration de l'adversaire ». Les consignes de Weygand pour quadriller la position principale de résistance montrent qu'il avait pris en compte ce qui apparaît ici comme un truisme de l'art de la guerre, puisque ce quadrillage impliquait que le front ne fût pas considéré comme percé dès que certaines unités seraient dépassées par l'ennemi. En disant que le 6 juin il augmenta la profondeur de son dispositif pour tenir compte de la puissance de pénétration de la Wehrmacht, il fait l'aveu qu'il avait sous-évalué celle-ci. Ainsi, du point de vue de Weygand, l'offensive allemande avançait trop vite. La conjonction du manque de temps côté français à la rapidité d'exécution côté allemand conduisait nécessairement à l'impasse, car l'armée française n'avait pas encore solidement organisé ses arrières, ce que la Wehrmacht ne lui donnerait plus l'occasion de faire. La nouvelle « modalité » selon laquelle le haut-commandement français devait mener la bataille pourrait rapidement n'être qu'une vue de l'esprit. Par conséquent, en autorisant les replis du GA 3 et en adoptant un point de vue tel qu'il le développe dans ses *Mémoires*, Weygand avouait inconsciemment le probable échec à très court terme de sa stratégie initiale. La bataille de la Somme n'était pas encore perdue, mais le plan du généralissime français commençait déjà à être dépassé.

### **1.3 Gérer la retraite (9 juin – 25 juin)**

La dernière phase de la bataille de France n'appelle pas de notre part un long développement, car elle a signifié la fin de toute réflexion stratégique chez Weygand. Or, c'est

---

<sup>78</sup> François Delpla, *Op. cit.*, p. 303.

celle-ci qui sert de substrat à notre analyse depuis le début de ce chapitre. Nous nous contenterons donc de survoler les deux étapes – la retraite générale et le tronçonnement des armées – qui ont constitué l’ultime étape de la campagne de l’Ouest.

### 1.3.1 Les premiers replis

- Situation au 8 juin 1940

Si à la fin du 7 juin 1940, la VI<sup>e</sup> armée tenait sur l’Aisne, tandis que la VII<sup>e</sup> armée résistait sur sa seconde position, la situation de la X<sup>e</sup> armée était critique. Les Allemands avaient réussi à percer à Forge-les-Eaux, menaçant de la couper en deux. Weygand se rendit alors au poste de commandement (PC) du général Altmayer, pour constater qu’il était lui-même bombardé et n’avait plus de communications avec ses unités. Le généralissime en fut grandement impressionné<sup>79</sup>. Délicate sur la carte, la situation l’était également aux niveaux des troupes disponibles pour contre-attaquer. Par exemple, le général Keller lui adressa le soir du 7 juin un état des disponibilités en chars qui indiquait qu’il restait aux armées françaises environ 1 000 chars – plus 345 FT – en état de combattre ou en réparation<sup>80</sup>. Elles avaient donc perdu près d’une centaine de chars modernes depuis la veille. Weygand ne pouvait que constater le délitement rapide de l’arme blindée française.

Dans la nuit du 7 au 8 juin, les renseignements qui parvinrent au général Besson montraient que son dispositif ne pouvait plus être ressoudé. Le 8 juin au soir, deux options s’offraient alors à Weygand quant au repli de la X<sup>e</sup> armée : l’orienter de tout son long sur la Seine ou rétablir un maximum d’unités sur l’Oise et laisser sa gauche tenter de se faire embarquer par la mer. Consulté, le général Altmayer indiqua que l’on ne pouvait plus penser devancer les Allemands sur la Seine<sup>81</sup>. Cet avis avait déjà été formulé le même jour à 7h30, dans une note du 3<sup>e</sup> Bureau du GQG, mais qui n’avait pas été présentée à Weygand. Cette note soulignait que l’ennemi pourrait atteindre Rouen dès la fin de la matinée du 8 juin<sup>82</sup>. Bien qu’il préférât la première solution, Weygand dut admettre un rétablissement du dispositif français sur l’Oise et la Seine, en aiguillant en priorité les renforts à l’est de l’axe Elbeuf-Rouen et non sur tout le cours du fleuve. Ainsi, au cours de la journée du 8 juin 1940, le plan défensif du généralissime français

---

<sup>79</sup> François Delpla, *Op. cit.*, p. 308.

<sup>80</sup> 27N 105, État des disponibilités en chars au 7 juin au soir, n°3451 /1.Chars.S, 7 juin 1940.

<sup>81</sup> Pierre Rocolle, *Op. cit.*, p. 254.

<sup>82</sup> 27N 79, Note pour le commandement sur le Plan Bakou, 8 juin 1940 à 7h30.

était irrémédiablement dépassé, vu que la première partie de la ligne (Basse-Seine) qu'il avait définie comme limite de la profondeur de son dispositif était dès à présent atteinte par les Allemands.

- L'impossibilité de toute bataille d'arrêt

Le lendemain, 9 juin 1940, tandis que les Allemands déclenchaient leur offensive sur l'Aisne, obligeant déjà le général Huntziger (commandant du groupe d'armées n°4) à reculer ses unités, Weygand ordonna le repli du groupe d'armées n°3 sur la ligne Basse-Seine-position de Paris-Marne<sup>83</sup>. Il enterrait donc dans les faits sa stratégie basée sur une bataille d'arrêt, bien que celle-ci fût amenée à perdurer officiellement jusqu'au 12 juin. Pourquoi ? Car, l'ordre de retraite suscité conduisait le GA 3 à se rétablir sur un front partant de la mer, allant à Bornan, sur l'Oise, remontant jusqu'aux environs de Compiègne, ralliant l'Ourcq, puis la Marne vers la Ferté. Ce qui amenait le dispositif français à être de fait très fragile. À l'ouest de l'Oise, Weygand avait bien donné le 8 juin des ordres au général Duffour (commandant la 3<sup>e</sup> région militaire) pour qu'il mît en défense les ponts de la Seine et prépare la destruction des installations pétrolières. Mais celui-ci ne disposait que de trop peu d'unités et la défense devait s'établir dans la précipitation<sup>84</sup>. À l'est, à la jonction de la VI<sup>e</sup> et de la IV<sup>e</sup> armée, le front formait un coin dangereux pour la liaison entre le GA 3 et le GA 4. De ces deux faits, la dislocation du dispositif français au niveau du GA 3 était une question de jours, puisqu'il ne reposait aucunement sur des positions solidement établies, d'une part, et présentait sur la carte un tracé favorable aux Allemands, d'autre part. Ainsi, même si les armées françaises de l'est tenaient bon, elles seraient débordées sur leur flanc gauche, puis enroulées. Weygand reprenait en son esprit ce pessimisme que suggérait le terrain. Dans sa note du 10 juin 1940 à Reynaud<sup>85</sup>, il l'informait que « la rupture définitive de nos lignes de défense [pouvait] survenir d'un moment à l'autre ». À l'appui de ce point de vue, il avançait craindre que les « divisions [françaises], recrues de fatigues et diminuées par les pertes, [fussent] impuissantes, sous la pression d'une ennemi trois fois plus fort à se rétablir solidement » sur le nouveau front. Les faits ainsi présentés, le subjonctif employé par Weygand était en réalité un indicatif. Par

---

<sup>83</sup> SHD, 27N 3, Instruction personnelle et secrète du général Weygand, n°1430 3/FT, 9 juin 1940.

<sup>84</sup> SHD, 27N 79, Note du général Weygand pour le général Duffour, n°1427 3/FT, 8 juin 1940 et Pierre Rocolle, *Op. cit.*, pp. 254, 255 et 262.

<sup>85</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour le président du Conseil, n°1501 3/FT, 10 juin 1940, 10 heures (remise à Paul Reynaud à 11 heures).

conséquent, que ce fût sur le terrain ou dans l'esprit de Weygand, il n'y avait plus de bataille d'arrêt possible.

Malgré ce constat, le haut-commandement entendait continuer d'organiser la résistance. Le 10 juin, le généralissime français confirma l'ordre de repli de la X<sup>e</sup> armée sur la Seine, en répartissant au mieux les zones de commandement pour la défense du fleuve<sup>86</sup>. À l'est, le général Georges rappela à l'ordre le général Huntziger, qui avait prescrit un repli trop profond de ses éléments lourds au regard des instructions de Weygand<sup>87</sup>.

### 1.3.2 La fin des opérations

- L'instruction personnelle et secrète du 11 juin 1940

Sur le front, les éventualités que Weygand avait évoquées dans sa note du 10 juin commençaient à se produire dès le lendemain. À l'ouest, le IX<sup>e</sup> corps était acculé contre la mer mais sans possibilité d'embarquement, tandis que les Allemands avaient saisi des têtes de pont sur la Seine. À l'ouest, la II<sup>e</sup> armée (région de Verdun) avait dû décrocher de sa position dans la nuit, mettant la IV<sup>e</sup> armée en fâcheuse posture. Par conséquent, le 11 juin en fin de matinée, après concertation avec les généraux Doumenc et Georges, le commandant en chef fit rédiger par le premier à l'attention du second, une instruction personnelle et secrète<sup>88</sup> visant à préparer la manœuvre qu'aurait à exécuter l'armée française en cas de rupture profonde de la ligne Basse-Seine-position de sûreté de Paris-Marne. Le général Georges retranscrivit cette instruction dans un « Plan de manœuvre » le 12 juin au matin<sup>89</sup>. Stratégiquement, il s'agirait « de regrouper [les armées françaises] sur la ligne générale Caen, Tours, la Loire moyenne, Clamecy, Dijon, Dole », pour pouvoir « couvrir aussi longtemps que possible le cœur du pays et conserver le plus grand nombre de grandes unités ». En termes opérationnels, le général en chef définissait les grandes directions sur lesquelles les groupes d'armées devraient se replier et en même temps résister. Il identifiait également, sous le terme de « môles », les zones de la ligne générale de repli qui seraient les plus propices à l'organisation d'une résistance acharnée : les collines du Perche et de la Loire moyenne, le Morvan et les forêts du Doubs. Enfin, sous la plume de Doumenc, Weygand donnait quelques consignes tactico-opérationnelles. Tout

---

<sup>86</sup> SHD, 27N 79, Ordre particulier du général Weygand au général Altmayer, n°1500 3/FT, 10 juin 1940.

<sup>87</sup> François Delpla, *Op. cit.*, pp. 313-314.

<sup>88</sup> SHAT, 27N 3, Instruction personnelle et secrète du général Weygand pour le général Georges, n°1444 3/FT, 11 juin 1940.

<sup>89</sup> SHD, 27N 155, Plan de manœuvre du général Georges, 12 juin 1940.

d'abord, il faudrait « éviter l'émiettement des unités ». Cette obligation peut paraître à double tranchant. En effet, elle découlait de l'objectif de garder un maximum de *grandes unités*, terme qui, depuis la Première guerre mondiale, descendait jusqu'à la division. Une telle obligation entraînait donc potentiellement en contradiction avec « le maintien de la cohésion [des] armées » dont le général Georges faisait la préoccupation principale dans son « Plan de manœuvre », puisque dans l'état de l'armée française, les généraux à cinq étoiles seraient certainement amenés à étirer les fronts de leurs divisions pour garder un dispositif cohérent au sein de leur groupe d'armées ou de leur armée. Par conséquent, Weygand et le haut-commandement français ne fixait pas au futur tronçonnement de l'armée française une limite claire qu'il jugeait primordiale de ne pas dépasser. Le commandant en chef demandait également à ses grands subordonnés de « marquer des positions successives, sur lesquelles les grandes directions resteraient tenues » et de « déplacer par échelon [leurs] grandes unités ». Ici, Weygand visait sans doute à s'assurer que les armées établiraient une défense en profondeur d'une grande ampleur, qui répondrait logiquement à la vaste manœuvre en retraite envisagée. Enfin, les moyens de transports seraient décentralisés au niveau des groupes d'armées, voire des armées concernant les moyens automobiles.

Cette instruction personnelle et secrète n'était pas un plan stratégique à proprement parler – au sens où la ligne générale de repli n'était pas une position où serait livrée une bataille d'arrêt permettant d'infliger une défaite à la Wehrmacht, mais une « directive générale » permettant à l'armée française de continuer la lutte en cas de dislocation de son dispositif. Dans ce cas, comme le souligne Weygand<sup>90</sup>, les groupes d'armées seraient éventuellement amenés à se battre séparément et non sur un front continu. L'instruction personnelle et secrète du 11 juin 1940 laissait donc une grande initiative aux généraux Besson, Huntziger et Prételat pour l'exécution de leur mouvement et dans leurs objectifs opérationnels (par exemple, les « positions successives » « à marquer » par chaque groupe d'armées ne sont pas déterminées par Weygand), le haut-commandement se contentant de définir le cadre général de la manœuvre en retraite.

- La retraite générale et le tronçonnement

---

<sup>90</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 195.

Le 12 juin, les mauvaises nouvelles s'accumulèrent dès le lever du jour<sup>91</sup>. A 13 heures, le général Weygand donna l'ordre de retraite générale, de la Manche au Rhin<sup>92</sup>. À partir de ce moment-là, il décida de s'en remettre aux généraux Georges et Doumenc pour la conduite quotidienne des opérations, tenant seulement à être informé régulièrement de l'évolution de la situation militaire et à prendre les décisions importantes quand elles s'imposeraient. Weygand avoue lui-même cette façon de procéder dans ses *Mémoires*<sup>93</sup>, qui sont sur ce point corroborés par divers faits. Relevons, pour l'exemple, qu'à partir du 13 juin, très peu d'ordres issus du GQG sont signés par Weygand, mais pour la plupart portent la paraphe de Doumenc.

Le 15 juin 1940, le général Georges confirma au généralissime le tronçonnement des armées<sup>94</sup> : à l'est, le groupe d'armées n°2, adossé à la ligne Maginot, était presque encerclé ; au centre, le groupe d'armées n°4 refluit plus ou moins en désordre ; à l'ouest, le général Besson allait bientôt voir la X<sup>e</sup> armée coupée du reste de ses unités. C'était donc la fin de toute résistance coordonnée.

### 1.3.3 La retraite : conception et conséquences

- La fin de toute stratégie

Au matin du 9 juin 1940, la rupture du front de la Somme est définitivement acquise<sup>95</sup>. Pour Weygand, la bataille de France était perdue<sup>96</sup>. Cela entraîna deux changements chez lui. Le premier est qu'il allait entamer une campagne en faveur de l'armistice auprès du pouvoir civil. Le second tient à la conduite des opérations. Le généralissime français avait indiqué lors du Comité de guerre du 25 mai 1940 et dans sa note pour Paul Reynaud en date du 29 mai 1940 que la position Somme-Aisne serait la dernière à avoir une chance d'arrêter les Allemands. Si elle venait à être forcée, l'armée française ne disposerait plus des ressources pour espérer rétablir la situation au profit des Alliés. Cela revenait également à dire que si cette hypothèse se réalisait, le haut-commandement n'aurait plus rien à proposer d'autre en termes de stratégie que de retraiter de ligne en ligne – Weygand refusant tout repli hors de la Métropole. Mais ainsi, ces replis n'étaient pas une véritable manœuvre en retraite, destinée à reconstituer plus en

---

<sup>91</sup> François Delpa, *Op. cit.*, p. 318.

<sup>92</sup> SHAT, 27N 3, Télégramme du général Weygand au général Georges, 12 juin 1940, 13 heures.

<sup>93</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 210.

<sup>94</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 674.

<sup>95</sup> Jacques Vernet (colonel), « La bataille de la Somme », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, p. 205.

<sup>96</sup> On pourra suivre le cheminement de Weygand l'amenant à se convaincre de cet état de fait dans le chapitre 4 du présent mémoire.

arrière un front solide, avec des unités placées dans une masse de réserve pour contre-attaquer. En ce sens, les retraites partielles puis la retraite générale que Weygand allait ordonner différaient d'une stratégie militaire à proprement parler, puisqu'elles ne visaient, à court ou à long terme, aucunement à défaire les Allemands. Autrement dit, après avoir perdu toute initiative stratégique suite à l'échec de son premier plan, Weygand renonçait maintenant à tout objectif stratégique véritable.

Ce renoncement, comme nous le verrons en détail plus loin, trouva son pendant au niveau de la façon dont Weygand commanda à partir de ce moment-là : à distance. Certes, il gardait la direction de l'armée française. Mais concernant la conduite quotidienne des opérations, il considéra de fait que, ayant réglé – avec l'instruction personnelle et secrète du 11 juin 1940 – la manœuvre à exécuter dans l'attente de l'armistice, il n'avait plus, en tant que généralissime, qu'un rôle de second plan à jouer.

En termes stratégiques, les armées françaises ne pouvaient donc que subir les assauts allemands, sans espoir de victoire à la clé. La stratégie du haut-commandement était donc entièrement déterminée et contrainte par l'action de la Wehrmacht. Ce constat se retrouve au niveau de la modalité générale qui présidait à la conduite des opérations. Par l'instruction du 11 juin 1940, Weygand et Doumenc prévoyaient de laisser une large initiative aux commandants des groupes d'armées, d'une part, et définissaient des régions de combats retardateurs pour chacun d'eux, d'autre part. Ainsi, ces deux généraux préparaient l'armée française à se battre non plus sur un front continu, mais par zone géographique. Cependant, ce changement n'étant que l'anticipation du tronçonnement du dispositif français, il résultait *in fine* de l'action des Allemands sur le terrain.

- Des objectifs militaires malgré tout

D'une part, compte-tenu de la situation militaire et de son avis autorisé qui plaidait en la faveur de la signature d'un armistice, le chef des armées pouvait penser que le gouvernement se rangerait à une telle solution dès qu'il lui aurait signifié que la lutte était devenue sans issue. D'autre part, fort de son expérience de 1918, Weygand voulu croire que les Allemands répondraient favorablement à cette demande tout aussi rapidement. Par conséquent, certainement que le généralissime français se convainquit que la suspension des hostilités interviendrait dans peu de jours à compter du 12 juin. L'objectif de la retraite générale était donc de tenir pour sauvegarder le maximum d'atouts *en attendant l'armistice*. Dans ce cadre-

là, cette manœuvre avait trois buts particuliers – les deux derniers mélangeant préoccupations proprement militaires et intérêts plus politiques, nous n'évoquerons que brièvement ceux-ci.

Le premier était de préserver la plus grande partie du territoire métropolitain de l'invasion. C'est le sens des termes « couvrir aussi longtemps que possible le cœur du pays », présents dans l'instruction personnelle et secrète du 11 juin 1940, ainsi que dans le « Plan de manœuvre ». Cela impliquait non seulement de retraiter en suivant les directions indiquées par le haut-commandement, mais aussi de résister partout où cela était possible. C'est pourquoi un front en Bretagne, qui pouvait retenir un certain nombre de troupes allemandes, devait être maintenu. Dès le 11 juin, le général Doumenc avait envoyé comme instruction au général Fagalde<sup>97</sup> de disposer ses quatre divisions sur la Dives et d'agir de concert avec la X<sup>e</sup> armée, qui aurait à se replier en direction de la péninsule armoricaine si l'ordre de retraite générale venait à être donné. Le même jour, le général René Altmayer (frère cadet du commandant de la X<sup>e</sup> armée) avait été chargé de préparer la défense du désormais célèbre « réduit breton ». De même, les équipages de la ligne Maginot ne devaient pas être repliés, mais se « défendre sur place à outrance »<sup>98</sup>. Dans cette optique, on voit que la ligne générale de repli définie le 11 juin par le commandement français était bien une ligne d'attente et non de résistance. Autrement dit, Weygand comptait sans doute que, au plus tard, l'armistice verrait l'armée française regroupée derrière cette ligne. Dans ce cas, un peu plus de la moitié du pays serait restée inviolée.

Le second but particulier était de conserver un maximum de grandes unités. Ceci était clairement spécifié, comme nous l'avons vu, dans l'instruction du 11 juin et le « Plan de manœuvre » que le général Georges rédigea le lendemain. Cette nécessité était double. D'une part, seules les grandes unités ont un véritable poids sur le champ de bataille, car c'est à partir de ce niveau que l'unité acquiert en propre des moyens lui conférant une autonomie au combat et de ravitaillement. Pour pouvoir prolonger efficacement la résistance dans l'attente de la signature d'un armistice, il fallait donc que les groupes d'armées disposassent du plus grand nombre possible de grandes unités. D'autre part, c'était un double facteur d'ordre, à la fois interne à l'armée – éviter la débandade des troupes – et externe à celle-ci – marquer la présence physique de l'appareil militaire sur le territoire une fois la suspension des hostilités obtenue.

Enfin, reculer tout en combattant et selon un plan bien établi permettrait à l'armée française de sauver son honneur. Cette volonté fut présente presque dès le départ à l'esprit de

---

<sup>97</sup> SHD, 27N 79, Instruction du général Doumenc pour le général Fagalde, n°1441 3/FT, 11 juin 1940.

<sup>98</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 196.

Weygand : quoiqu'il pût arriver, il fallait qu'en dernier ressort l'honneur fût sauf<sup>99</sup>. C'est pourquoi il avait prescrit le 25 mai 1940 au général Blanchard qu'au cas où son attaque en direction du sud était impossible, il devait « sauver avant tout l'honneur des drapeaux dont il [avait] la garde »<sup>100</sup>. Au Comité de guerre du même jour, puis dans sa note au président du Conseil du 29 mai, ainsi que dans celle du 10 juin, il avait indiqué qu'en cas de tronçonnement de l'armée française, celle-ci continuerait la lutte jusqu'à épuisement de ses moyens pour sauver l'honneur du pays. Une fois la retraite générale ordonnée, Weygand ne fit donc que réaffirmer cette nécessité, sur laquelle tous les généraux français s'entendaient par ailleurs. Mais, à la différence des combats qui s'étaient déroulés jusqu'au 12 juin où la sauvegarde de l'honneur était une toile de fond commandée par toute culture militaire, à partir de cette date, cela devint un objectif à part entière, martelé par les plus haut-gradés. Comme le fait remarquer Jean-Louis Crémieux-Brilhac, « jamais on n'aura parlé autant d'honneur dans les télégrammes de l'Etat-major [*sic*]. »<sup>101</sup> Ce qui conduisit à ce que cet objectif devenu leitmotiv fusse de plus en plus déconnecté, d'un côté des données matérielles auxquelles faisaient face les commandants d'unités sur le terrain, et de l'autre de tout but militaire opérationnel. C'est ainsi que le général Georges ordonna le 16 juin au général Condé, à qui on avait abandonné le commandement des armées de l'est, de déclencher une offensive en direction du sud. Or, d'une part les unités de ces armées étaient dans une situation extrêmement délicate (encercllement, manque de munitions, fatigue, encombrement des routes, etc.) et dont l'enchevêtrement empêchait toute attaque coordonnée dans des délais aussi courts. D'autre part, cette offensive n'avait pour seul but que de « sauver [...] [l']Honneur du drapeau ». Georges poussera même la fantaisie, voire l'inconséquence, à déclarer au général Condé, dans un télégramme du 18 juin que « *la situation générale exige impérieusement cette action seule capable de sauver l'honneur* »<sup>102</sup>, indiquant par-là que la sauvegarde de l'honneur de l'armée française dans sa totalité ne tenait plus qu'aux décisions du général Condé.

- Les conséquences de la retraite générale

Le principal reproche qui peut être fait au général Weygand est d'avoir donné trop tardivement l'ordre de repli général. Le général Besson le 12 juin, puis le général Prételat le

---

<sup>99</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 88.

<sup>100</sup> SHD, 2N 26, Comité de guerre, Séance du 25 mai 1940.

<sup>101</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 695.

<sup>102</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 703.

surlendemain, allèrent voir le général Doumenc, pour se plaindre que la manœuvre prescrite était particulièrement « difficile et scabreuse », notamment pour le groupe d'armées n°2<sup>103</sup>. Ces deux généraux n'étaient pas en désaccord avec le but de la manœuvre en retraite – reculer pour attendre l'armistice en sauvegardant tout ce qui était possible d'unités et de territoire, mais estimaient que les modalités de son exécution étaient peu réalistes. De fait, la réussite d'un tel plan était basée sur la rapidité des mouvements, car le haut-commandement leur demandait de faire des bonds de plusieurs dizaines de kilomètres par jour. Or, les soldats étaient recrues de fatigue, contraints de se battre le jour et de retraiter la nuit. Les moyens de transport diminuaient comme peau de chagrin. Les routes étaient encombrées par les réfugiés. La vitesse était donc un luxe que l'armée française ne pouvait pas se payer. Cela valait d'autant plus pour le GA 2, qui était alors composé en partie d'unités de forteresse, disposant donc de peu de moyens de locomotions. À ces servitudes matérielles s'ajoutaient le fait que la jonction entre les différents groupe d'armées n'était plus assurée – dès le 12 juin entre le GA 4 et le GA 2 – ou était sur le point de ne plus l'être. Par conséquent, les Allemands pouvaient tenter de prendre de flanc le dispositif français ainsi disloqué et couper la retraite à certaines unités.

Cependant, ces replis trop tardifs trouvent leur explication dans la conjonction de plusieurs faits. En premier lieu, comme en atteste la lecture des notes journalières du général Doumenc, après le 10 juin et le déménagement du GQG à Briare le haut-commandement ne disposa que de renseignements épars et ses communications avec les groupes d'armées furent de plus en plus difficiles. Weygand a donc eu de moins en moins de prise sur l'armée française. Mais avant tout, l'impossibilité de retraiter plutôt venait des conceptions du généralissime en personne. Il convient ici de distinguer deux phases. De début juin au 9 de ce mois-ci la stratégie de la bataille d'arrêt à mener sans esprit de recul sur la Somme et l'Aisne nécessitait en contrepartie que les armées du général Prételat ne décrochassent pas des régions fortifiées, et ce aussi longtemps que la bataille de France était livrée, car elles fixaient de nombreuses forces<sup>104</sup>. A partir du 9 juin 1940, date à laquelle Weygand savait que cette bataille était perdue, on pouvait s'attendre à ce qu'il ordonnât la retraite générale. Bien qu'il tentait de faire comprendre à Paul Reynaud qu'un armistice s'imposait sans jamais prononcer directement ce terme, pour pouvoir affirmer sans possibilité de contradiction qu'il n'y avait plus d'espoir, il fallait attendre que le front de l'Aisne fût rompu. De même, l'objectif qu'il donnait désormais aux armées françaises, à savoir conserver la plus grande part possible de territoire hexagonal, impliquait pour lui qu'il n'y ait pas de replis autres que ceux permis à l'intérieur de la position

---

<sup>103</sup> François Delpla, *Op. cit.*, p. 321 et pp. 323-324.

<sup>104</sup> Pierre Rocolle, *Op. cit.*, p. 280.

Somme-Aisne temps que celle-ci tiendrait. Dans ce cadre, le groupe d'armées n°4 avait pu en partie se retirer sur la Marne. Pour ces deux raisons, Weygand attendit le 12 juin, en début d'après-midi, pour ordonner la retraite générale. Cependant et par conséquent, dans ce laps de temps la position du groupe d'armées du général Prételat, d'avancée au 5 juin et aventurée au 10 juin, était devenue dangereuse – d'autant que, dans la nuit du 11 au 12 juin, le général Huntziger se désolidarisa de sa propre initiative du groupe d'armées n°2 à sa droite. La conjonction des conceptions du généralissime français et de la situation du GA 2, montre que, pour Weygand il valait mieux que les armées françaises tiennent haut au risque d'un tronçonnement, voire d'un encerclement, plutôt qu'elles restent sur un front uni, mais plus au sud. En ce sens, semble-t-il, il a fait primer l'objectif territorial sur celui de la conservation d'un maximum de grandes unités. Certainement que, de son point de vue, les deux restaient tout à fait conciliables malgré l'ordre de retraite générale tardif, et ce pour trois raisons. Il escomptait tout d'abord que l'armistice intervienne très rapidement. Ainsi, il trouverait certainement le dispositif français encore en bonne partie soudé. Ensuite, même en cas d'encerclement, il suffirait sans doute de tenir jusqu'à la suspension des hostilités, la coutume voulant que les armées et les places qui n'avaient pas capitulé pourraient regagner les lignes amies. Enfin, Weygand et le haut commandement sous-estimaient les moyens d'exploitation de l'armée allemande<sup>105</sup> et surestimaient ceux dont disposait le GA 2 pour se replier, puis échapper à l'encerclement<sup>106</sup>.

La position du groupe d'armées n°2 et le retard pris par Weygand pour donner l'ordre de retraite général étaient des conséquences directes des plans successifs du généralissime. Par la suite, cet ordre venait sanctionner la cassure entre ce groupement de forces et le GA 4. Plus couvert sur sa gauche, alors qu'il ne pouvait que difficilement décrocher des régions fortifiées, les Allemands avaient ainsi toute facilité pour l'enrouler et l'encercler. Les hypothèses sur lesquelles Weygand fondait l'exécution de l'instruction du 11 juin 1940 – rapidité de l'armistice, respect des coutumes de guerre, rapport de force moins déséquilibré à l'est – n'allant pas se vérifier, cette instruction, tant dans sa conception que dans son exécution, vouait le GA 2 à la capture.

---

<sup>105</sup> SHD, 27N 4, Conseil suprême interallié, Séance du 11 juin 1940.

<sup>106</sup> Le 16 juin, à 22h45, le général Georges télégraphia en guise de réponse aux appels à l'aide des généraux du GA 2 : « Je connais votre situation. Elle permet d'exécuter la manœuvre prescrite. [...] ». Cité in Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 703.

## **Chapitre 2**

### **Un moderne parmi les anciens ?**

#### **La tactique de Weygand**

À la prise de fonction de Weygand, les armées françaises venant de subir toute une série de revers. Mais, la posture délicate dans laquelle se trouvaient alors les Alliés n'était pas seulement la conséquence de l'audacieuse stratégie du général Erich von Manstein. Elle venait également de la supériorité tactique des Allemands sur leurs homologues de la coalition des démocraties occidentales. Ce constat appelait une réaction de la part du haut-commandement français. Il nous faudra donc étudier les instructions tactiques de Weygand, ainsi que leur pertinence au regard des exigences du combat moderne et des contraintes qui pesaient sur les armées françaises.

Cette tentative de définir précisément ce qu'a été la tactique du commandant en chef et de son réalisme pose qu'il y a eu une doctrine propre à Weygand lors de la campagne de 1940. Or, rien n'est encore venu prouver qu'il en fut ainsi. Nous devons donc également voir en quoi ses consignes différaient ou non d'avec celles des autres généraux français avant qu'il ne soit rappelé comme généralissime. Autrement dit s'il fut ou non un novateur en la matière.

Pour y répondre, nous regarderons tout d'abord le cadre doctrinal qui pesait sur l'armée française en mai 1940. Cela nous permettra de mieux détacher de cet arrière-fond la tactique de Weygand. Nous étudierons enfin les difficultés qui purent entraver la mise en œuvre de celle-ci.

## 2.1 Une doctrine originelle entre deux eaux

### 2.1.1 Un haut-commandement qui n'avait pas été totalement myope

- Une certaine prise en compte des aspects modernes du combat dès l'avant-guerre<sup>107</sup>

Contrairement à une idée encore relativement bien répandue dans la communauté des historiens, la haute hiérarchie militaire française avait intégré dans son corps de doctrine une partie des matériels nouveaux – chars lourds, armes antichars, et avait donc tenté d'en tirer des règles pour leur utilisation ou pour se protéger de leur emploi par l'ennemi. De manière générale, l'état-major de l'armée avait défini avant le déclenchement de la Seconde guerre mondiale quelques principes qui étaient, en théorie, adaptés à la guerre que les Allemands ont conduite en mai-juin 1940.

Dans la défensive, l'ensemble de la position doit être établie en profondeur et de manière échelonnée. Cela permet de dissocier l'attaque adverse et de canaliser ses forces dans des couloirs pour les faire battre séparément. Cet échelonnement dans l'organisation du dispositif trouve également son pendant dans l'action, puisque l'ennemi est engagé dès avant son arrivée au contact de la ligne de résistance, par le feu de l'artillerie à longue portée et doit subir le jeu des destructions et des mines. Si l'adversaire parvient à percer, les soldats ne doivent pas se replier mais continuer le combat à l'intérieur de la position. Dans le même temps, le commandement fera jouer des unités réservées, notamment de chars, pour contre-attaquer les pointes ennemies et les réduire. On peut donc voir que le haut-commandement, d'une part, connaissait tout l'intérêt d'aménager en profondeur la ligne de bataille et, d'autre part, estimait essentiel de pouvoir mener des contre-attaques à base d'unités mobiles pour maintenir l'intégrité de cette ligne.

Dans les directives sur l'instruction du 25 janvier 1937, il est plus particulièrement question de la défense contre les blindés. Pour les armes antichars, le principe n'est pas de les aligner pour former un puissant et unique barrage, mais de les disposer eux aussi dans toute la profondeur de la position. L'infanterie doit prendre sa part dans cette lutte, en tirant avec toute la mousqueterie disponible à travers les fentes de visées ou de conduite de ces véhicules. Enfin,

---

<sup>107</sup> Nous nous appuyons ici essentiellement sur le travail d'Henry Dutailly. Cf. Henri Dutailly (Lieutenant-colonel), *Les Problèmes de l'armée de terre française (1935-1939)*, Paris, Imprimerie nationale, 1980, Chapitres 6 et 7.

les chars eux-mêmes ont un rôle, puisqu'ils peuvent être amenés à lutter directement avec leurs homologues adverses, en contre-attaquant. Ainsi, *a priori* et dans la défensive tactique, le char français n'est pas exclusivement un élément d'accompagnement de l'infanterie, mais peut agir seul, chose impensable pendant la Première guerre mondiale.

Les généraux français avaient donc pris – ou du moins tenté de prendre – en compte certains aspects du combat moderne, notamment l'apparition du char, en proposant ce qu'il nous semble être plus que des modifications de détail par rapport à la doctrine du début des années 1920.

- Les enseignements tirés pendant la Drôle de guerre

A la suite des campagnes de Pologne et de Norvège, le haut-commandement français avait diffusé de nombreuses notes et instructions à l'attention des armées ou de leurs commandants visant à contrer la machine de guerre allemande sur le terrain<sup>108</sup>. Cependant, les responsables militaires et politiques alliés s'étant accordés sur une stratégie défensive au moins jusqu'en 1941, l'emploi des unités et l'attitude du combattant dans l'offensive ne furent que peu abordés par ces nouvelles directives tactiques<sup>109</sup>. Le général Gamelin et, surtout, le général Georges, avaient relativement bien cerné les caractéristiques des attaques allemandes fondées sur les divisions de panzers, en soulignant l'utilisation des unités blindées dans la recherche de la rupture et dans l'exploitation, ainsi que le rôle primordial de l'aviation dans la préparation et le soutien de ces actions offensives. Ils avaient donc proposé trois types de mesures pour lutter efficacement contre ce qui apparaissait à leurs yeux être le fer de lance de la Wehrmacht.

Il fallait tout d'abord que l'armée française s'organise correctement. Reprenant les termes, si ce n'est l'esprit de l'*IGU* de 1936, le haut-commandement rappelait que la défense contre les engins blindés devait être échelonnée, sa caractéristique première étant la profondeur. Cela incluait également la disposition des obstacles, qui ne devaient pas être aménagés seulement sous forme de ligne. Mises à part ces considérations qui n'étaient que des redites, deux nouveautés apparaissaient dans l'organisation de la défense antichars et anti-aérienne. La première venait des instructions qui prescrivaient de créer aux avant-postes, notamment

---

<sup>108</sup> A part pour les citations où les références sont présentes en note bas de page, nous renvoyons le lecteur à l'annexe X, page Y, qui cite les documents que nous avons utilisé dans cette partie.

<sup>109</sup> SHD, 27N 3, Instruction particulière n°6 du général Gamelin pour le général Georges, 29 septembre 1940. Ou alors quand les instructions du haut-commandement concernent l'offensive, elles se contentent de rappeler la doctrine. Cf. par exemple *Ibid.*, Instruction personnelle n°3 du général Gamelin pour les généraux Georges et Bineau, n°31 Cab/FT, 10 septembre 1939 et Rapport du général Keller au général Gamelin sur le note du 11 novembre 1939 du colonel de Gaulle, n°1363 /I.Chars.S, 1<sup>er</sup> décembre 1939.

lorsqu'une position ne s'appuyait pas sur des fortifications permanentes ou sur de grands obstacles du terrain, des zones de combat solidement tenues. Pour nommer ces zones, le général Georges utilisait les termes de « points d'appui fermés » ou « cerclés », tandis que le général Gamelin parlait de « centres de résistance », devant faire partie de « môles d'ensemble »<sup>110</sup>. La seconde tenait aux consignes tendant à prendre en compte le fait que l'utilisation massive de chars nécessitait d'accorder à la défense contre les unités mécanisées une part plus importante dans l'organisation défensive générale, là où les directives sur l'instruction de janvier 1937 n'avaient fait que souligner qu'elle était un élément constitutif de la bataille, sans insister sur sa particularité. D'une part, elle devait être dirigée par un unique officier, qui n'assurerait lui-même que ce service. D'autre part, toute unité, quelque fût son rôle ou sa place dans le dispositif général des forces, avait comme ordre de pouvoir rapidement être en mesure de se défendre face à ou contre-attaquer une « irruption d'engins blindés »<sup>111</sup>. Ensuite, à l'échelle locale voire individuelle, le combattant devait se tenir prêt à soutenir le choc et à riposter. Les consignes – déjà diffusées aux dires du haut-commandement – exprimaient donc la nécessité de se protéger et de résister à outrance. Dans le premier cas, les soldats devaient savoir s'enterrer et se camoufler. Dans le second, il fallait qu'ils utilisent toutes leurs armes contre les avions volant bas et tiennent sur place même une fois dépassés par l'ennemi. Enfin, de l'échelon divisionnaire à celui de l'armée et du Grand quartier général, des contre-attaques de chars, appuyées par l'infanterie, l'artillerie et l'aviation, devaient être déclenchées immédiatement, par surprise et directement contre les divisions blindées ennemies.

Comme l'indique le général Bruno Chaix, ces directives décrivent des procédés qui ont prouvé leur efficacité contre les formations blindées et aériennes<sup>112</sup>. Il y avait ici une potentielle amorce de préparation de l'armée française à se défendre lutter avec succès contre l'élite de la Wehrmacht.

## **2.1.2 La permanence des acquis tactiques de la Première guerre mondiale : une défense linéaire et statique**

---

<sup>110</sup> SHD, 27N 79, Note sur les enseignements tirés des combats de Pologne du général Georges, n°0136 3/FT, 14 septembre 1939 et *Idem*, 27N 3, Note sur la conduite à tenir du général Gamelin pour le général Georges, n° 51 Cab/FT, 4 octobre 1939.

<sup>111</sup> SHD, 27N 3, Note sur l'articulation des forces et la conduite de la bataille du général Gamelin pour le général Georges, n°63 Cab/FT, 21 septembre 1939 et SHD, 27N 85, Note au sujet de la bataille défensive en cas d'irruption d'engins blindés du général Georges, n°0268 3/FT, 27 septembre 1939. Le terme d'« irruption d'engins blindés » revient souvent sous la plume des généraux français, à tel point que l'on ne peut s'empêcher d'en faire à leurs yeux le pendant tactique de l'« attaque brusquée » (échelle stratégique).

<sup>112</sup> Bruno Chaix (général), *En mai 1940, fallait-il entrer en Belgique ?*, Paris, Economica, 2000, pp. 93-94

Nous venons de voir que les généraux Gamelin et Georges avaient su tirer des enseignements justes des campagnes de Pologne et de Norvège, concernant la défense contre les engins blindés et les avions volant bas. Néanmoins, les directives qui avaient suivi ces retours d'expérience manquaient de précision et comportaient des lacunes sur des éléments importants de toute organisation défensive moderne, car les bases théoriques des prescriptions contenues dans ces directives ne changeaient pas par rapport à l'avant septembre 1939.

- La primauté de la ligne

Prenons en premier lieu les points d'appui. Pour Gamelin et Georges, seuls les avant-postes avaient à être organisés ainsi : la position de résistance n'était pas concernée par ce type de système défensif<sup>113</sup>. Par conséquent, il n'était pas question ici d'un dispositif en damier sur toute la largeur du champ de bataille, mais seulement de se servir des approches de la ligne principale de résistance pour commencer à dissocier les assauts adverses. La notion de point d'appui elle-même ne fut pas clairement définie. En effet, l'organisation de ces zones de combat n'était que très sommairement décrite, les deux principaux chefs militaires français demandant principalement à ce qu'elles fussent aménagées sur des obstacles naturels ou artificiels. Pareillement, l'artillerie – qui aura pourtant un rôle central pendant la campagne de 1940 – fut peu évoquée dans les instructions rédigées de septembre 1939 au début de l'offensive allemande. Dans une note du 12 octobre 1940<sup>114</sup>, le général Bineau (major-général jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1940) avait indiqué que, dans la lutte contre les engins blindés, tous les moyens à disposition devaient être mis en œuvre, pas seulement les canons spécialisés. Notamment, il ne fallait pas que le commandement hésitât à utiliser des pièces de 75 *isolées* en antichars. Cependant, cette note apparaît bien seule au milieu des autres instructions, dont les auteurs n'évoquent jamais la possibilité d'englober directement de l'artillerie dans les points d'appui ou de faire tirer les canons à vue sur les blindés adverses.

Par conséquent, l'organisation défensive n'avait pas changé dans sa conception même, et ce car la notion de ligne était restée à la base de celle-ci. Les avant-postes seraient certes

---

<sup>113</sup> SHD, 27N 3, Note sur l'articulation des forces et la conduite de la bataille du général Gamelin pour le général Georges, n°63 Cab/FT, 21 septembre 1939 et SHD, 27N 85, Note au sujet de la bataille défensive en cas d'irruption d'engins blindés du général Georges, n°0268 3/FT, 27 septembre 1939. Georges écrit qu'il faut « organiser, *sur toute position* [nous soulignons], des points d'appui fermés », c'est-à-dire tout le long de la ligne de bataille, et non pas « sur toute [la] position », c'est-à-dire sur toute la profondeur du champ de bataille.

<sup>114</sup> SHD, 27N 85, Note sur la défense contre les engins blindés du général Bineau pour les commandants de groupe d'armées, d'armée, des régions militaires et le général Colson, n°0486 3/FT, 12 octobre 1939.

formés en points d'appui fermés, mais formeraient toujours une première ligne, qui serait suivie de la ligne de résistance, à l'abri de laquelle l'artillerie formerait elle aussi une ligne de batteries et couvrirait de ses feux jusqu'à ces points d'appui. La profondeur et l'échelonnement des moyens défensifs ne différaient donc pas vraiment de ce qui s'était fait pendant la Grande guerre. Cette primauté du combat en ligne qui prévalut largement chez les généraux français, Gamelin l'avouant implicitement lorsqu'il écrivit que l'IGU avait pris soin de ne pas prononcer le terme de « combat en retraite » pour parler du décrochage du premier échelon d'une manœuvre en retraite<sup>115</sup>. Cela signifiait que, dans une telle manœuvre, les combats de retardement seraient sporadiques, pour que le repli se fasse d'un coup et le plus rapidement possible vers une nouvelle ligne de résistance placée plus en arrière. Le 13 mai 1940, ce fut exactement ainsi que décrocha vers l'ouest le corps de cavalerie du général Prioux<sup>116</sup>.

- La bataille conduite : l'ordre doit primer sur la rapidité<sup>117</sup>

Pour le haut-commandement, il fallait éviter que la bataille ne prenne un « caractère de mêlée », équivalent à l'échelle tactique de la « bataille de rencontre » au niveau stratégique, car ils voulaient pouvoir mener une bataille conduite, c'est-à-dire méthodique et fondée sur une division très poussée de son déroulement (sûreté, marches d'approche, contact, engagement, rupture, exploitation). En somme, il s'agissait de réduire à la portion congrue la part d'imprévisible dans l'art de la guerre. À tel enseigne que, selon le général Georges, les procédés décrits plus haut étaient destinés à permettre d'éviter que la bataille ne dégénère en mêlée<sup>118</sup>. En ce sens, et alors même que nous avons vu les aspects possiblement novateurs de ces prescriptions, elles étaient pensées uniquement comme une extension, voire seulement une explicitation de la doctrine d'ores et déjà établie. Devant s'insérer dans une tactique de la bataille conduite, il n'est donc pas étonnant qu'elles ne soient pas allées jusqu'à la distribution d'une partie de l'artillerie au sein des points d'appui. La doctrine d'emploi de celle-là restait donc la centralisation du tir à l'échelon divisionnaire, et non le tir à vue.

---

<sup>115</sup> SHD, 27N 3, Note du général Gamelin sur les enseignements tirés des attaques allemandes, n°95 Cab/FT, 23 octobre 1939.

<sup>116</sup> Karl-Heinz Frieser, *Le Mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003 (Éd. all. 1995), p. 261.

<sup>117</sup> Le général Gamelin écrit au général Georges que, dans une bataille sur front continu, « l'ordre prime généralement la rapidité ». Cf. SHD, 27N 3, Réflexions du général Gamelin pour le général Georges, n°332 Cab/FT, 27 décembre 1939.

<sup>118</sup> SHD, 27N 3, Note sur la conduite à tenir du général Gamelin pour le général Georges, n°51 Cab/FT, 4 octobre 1939.

Qui plus est, cette conception très schématique de la bataille (qui finit par devenir compassée) venait contredire dans les instructions rédigées pendant la Drôle de guerre, des éléments qui allaient dans le sens d'une revalorisation du mouvement. Ce fut notamment le cas pour l'utilisation des chars prévue lors des contre-attaques. Les généraux Georges et Keller insistèrent sur trois points concernant celles-ci : elles devaient être montées rapidement, puissamment constituées et déclenchées par surprise<sup>119</sup>. Cependant, les schémas tactiques continuaient de privilégier des préparations minutieuses et un séquençage de l'action contraires à la notion de soudaineté. En l'absence de changement doctrinal sur l'emploi des chars, la nécessité entrevue par Georges et Keller de réaction rapide et de pouvoir manœuvrer pour contrer les infiltrations de panzers était condamnée à n'être qu'une vue de l'esprit.

Surtout, il semble que dans la défensive, l'essentiel pour les responsables militaires français était de s'installer et d'attendre l'ennemi de pied ferme, sans vraiment agir contre lui avant qu'il ne vienne au contact. Gamelin a eu beau dire que la bataille que l'armée française allait mener au printemps 1940 serait défensive mais ne devrait pas être pour autant passive, nous n'avons trouvé que très peu de directives allant dans le sens d'une défense agressive. Car, ce qu'entendait le commandant en chef français par une défense active, c'était avant tout l'accumulation d'importants moyens et l'établissement d'une solide position, nullement l'action immédiate contre l'ennemi pour gêner sa manœuvre. Même dans la défensive, les servitudes de la bataille conduite amenaient donc à délaissier le mouvement, au profit de l'organisation d'« un bon champ de bataille »<sup>120</sup>.

Par conséquent, au 10 mai 1940, l'armée française ne possédait pas une véritable doctrine, moderne et cohérente, du combat antichar. Tout au plus il y avait-il des prémices d'innovations, mais elles restaient enserrées dans le carcan d'une tactique héritée de la Grande guerre. Bien que laissant de nombreux angles morts, les nouvelles prescriptions, prises une à une, étaient justifiées. La conception d'ensemble dans laquelle elles s'inscrivaient, ne l'était plus.

### **2.1.3 Une faible assimilation des nouveaux procédés de combats**

- Les défauts de l'instruction

---

<sup>119</sup> SHD, 27N 85, Note sur la bataille défensive en cas d'irruption d'engins blindés du général Georges, n°0268 3/FT, 27 septembre 1939 et SHD, 27N 105, Note sur l'emploi des chars dans la riposte contre les attaques massives d'engins blindés du général Keller, n°332 / I.Chars.S, 13 octobre 1939.

<sup>120</sup> SHD, 27N 3, SHD, Note sur la conduite à tenir du général Gamelin pour le général Georges, n°51 Cab/FT, 4 octobre 1939.

Même si les principes de l'IGU de 1936 et les prescriptions diffusées par le haut-commandement durant la Drôle de guerre ne changeaient pas fondamentalement la doctrine défensive de l'armée française, il fallait néanmoins que les unités fussent en capacité de les appliquer rapidement. Les grands chefs militaires français avaient donc demandé à plusieurs reprises que ces consignes fussent diffusées, expliquées et assimilées *via* des entraînements et des exercices<sup>121</sup>. La défense antichar et antiaérienne devait devenir un réflexe.

Par le simple jeu des transmissions entre le GQG, l'état-major de l'Armée et les armées, la diffusion des procédés de combat avait été assurée. Son assimilation par les soldats, à l'inverse, pose question. De manière générale, la période d'attente de huit mois entre la déclaration de guerre et le début de l'offensive allemande n'a pas été mise à profit pour préparer l'ensemble des unités à l'épreuve du feu<sup>122</sup>. *A fortiori*, ce constat ne peut que s'appliquer à la lutte contre les éléments les plus modernes de l'armée allemande. Le manque de champs de tir et de terrains de manœuvre, l'économie des munitions, la volonté de ne pas user le matériel, faisaient que les possibilités pour réaliser des exercices adéquats étaient limitées, et donc que la troupe ne savait que trop peu, d'une part, se servir des nouveaux matériels – mines et canons antichar par exemple, s'organiser au niveau de toute une unité d'autre part. Par conséquent, concernant la défense contre les blindés et les avions, tant la technique individuelle que collective de combat était lacunaire au sein de la plupart des divisions françaises. À ce problème matériel s'ajoutait une absence de formation des cadres, à qui revient le rôle d'instruire à leur tour leurs hommes. Laissés sans directives précises sur l'instruction, puisant bien souvent leur conception de la guerre dans leur expérience de celle de 1914-1918, ils ne pouvaient assurer correctement cette fonction dans la perspective de la bataille à venir. Enfin, si Gamelin et Georges avaient ordonné à de nombreuses reprises de faire des exercices dans le sens des notes qu'ils avaient rédigé à la suite de la campagne de Pologne, ils ne s'étaient assurés ni de l'application de celles-ci, ni de l'exécution de ceux-là.

L'échec ne pouvait donc qu'être patent concernant l'assimilation des procédés de combat contre les chars et les avions dans la majorité des unités françaises. D'autant plus qu'il existe un inhérent déphasage entre la rédaction de directives et leur application par les soldats. Ainsi, sans une impulsion venue du sommet de la hiérarchie, sans une véritable volonté de pousser à fond l'instruction, sans un réel contrôle de celle-ci, les prescriptions diffusées depuis

---

<sup>121</sup> Par exemple : SHD, 27N 79, Note du général Georges sur les enseignements à tirer des combats de Pologne, n°0136 3/FT, 14 septembre 1939 et SHD, 27N 3, Ordre du général Gamelin, n°756 3/FT, 28 avril 1940.

<sup>122</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, pp. 93, 94 et 165. Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, pp. 449 et suivantes.

1936 au sujet de la bataille défensive qui pouvaient avoir un caractère novateur ne pouvaient que faiblement infuser. Au 10 mai 1940, hormis quelques divisions d'élites et d'actives, la majeure partie de l'armée française n'était pas prête à soutenir *efficacement* le choc face au tandem chars-avions. L'instruction ne fut pas l'occasion de racheter les défauts de la doctrine.

- L'épreuve du feu comme moyen révélateur

De manière générale, les premiers engagements du mois de mai 1940 montrèrent que les procédés décrits plus haut n'avaient pas été assimilés. Prenons l'exemple des combats d'Hannut (12-14 mai) et de Sedan (13-15 mai)<sup>123</sup>.

D'une part, l'échelonnement des dispositifs défensifs fut peu observé. À Hannut, face au 4<sup>e</sup> *panzerkorps* du général Hoepner, le général Prioux, commandant du corps de cavalerie, organise ses avant-postes en une série de points d'appui et place son artillerie à portée d'intervention. Mais il n'utilise pas toute la profondeur du champ de bataille pour le reste de son dispositif, préférant l'étirer sur deux lignes : une d'arrêt et une où il rassemble des escadrons de chars SOMUA. À Sedan, le général Flavigny, commandant du XXI<sup>e</sup> corps d'armée, avant de passer à la contre-offensive comme ses ordres l'y obligent, décide d'établir une position défensive. Il épargne alors ses unités pour former un « barrage d'exploitation » contre les engins blindés, à la manière d'un cordon de douaniers. D'autre part, les réserves ne purent faire sentir leur action. À Hannut, le général Prioux met en réserve ses unités de chars SOMUA, mais il ne les fait pas intervenir en contre-attaque. À Sedan, le général Falvigny disperse ses blindés pour former des bouchons barrant chaque chemin et défilé. Ainsi, alors que Gamelin et Georges avaient parlé de faire jouer soudainement des réserves massives si les chars allemands venaient à faire une brèche localement, l'historien ne peut que constater que de telles masses de manœuvre à l'échelle tactique, soit ne furent pas constituées, soit ne furent pas utilisées. L'épreuve du feu est donc révélatrice des lacunes concernant les prescriptions vues plus haut, dans leur assimilation, car elle montre que les unités ne les suivirent bien souvent pas.

Cependant, cette épreuve est tout autant révélatrice des défauts de conception de ces mêmes prescriptions, car les généraux français adoptèrent sur le terrain des mesures allant parfois à l'opposé de la doctrine. L'exemple de l'artillerie est de ce point de vue éclairant. Son efficacité antichar avait été prouvée, mais la doctrine n'avait pas été révisée sur ce point : on en était resté au tir centralisé à l'échelle du groupement, les batteries étant alignées en arrière de la ligne

---

<sup>123</sup> Nous nous appuyons ici sur Bruno Chaix, *Op. cit.*, pp. 233 et 244, et Karl-Heinz Frieser, *Op. cit.*, pp. 220 et 261.

principale de résistance. Or, comme le rapporte Jean-Louis Crémieux-Brilhac<sup>124</sup>, dès les premiers jours de la campagne, nombreux sont les généraux qui ordonnèrent, d'une part de placer une partie de l'artillerie divisionnaire au sein-même du dispositif de l'infanterie, et, d'autre part, de faire tirer à vue sur les chars, seul le tir au but étant efficace contre eux. Ces instructions, qui bouleversaient la doctrine d'emploi de l'artillerie, montrent bien que les quelques consignes antérieures à mai 1940 qui allaient dans leur sens n'avaient pas été assimilées et, surtout, étaient demeurées isolées.

## **2.2 L'apport de Weygand : fixation et novation dans la tactique défensive française**

### **2.2.1 La profondeur comme adaptation à la guerre de mouvement**

Du 24 mai 1940, date de sa première note à caractère tactique, au 5 juin 1940, le général Weygand rédigea plusieurs documents qui, en se complétant, visèrent à ce que l'armée française puisse se défendre contre la Wehrmacht de façon appropriée. Trois principes étaient à la base de cette organisation défensive voulue par le nouveau commandant en chef : un quadrillage poussé du terrain, la maîtrise des voies de communications et une relative décentralisation du commandement.

- Constituer un damier de centres de résistance

L'organisation en points d'appui ne devait plus être réservée aux avant-postes, mais devenir la base du système défensif. Elle permettrait de dissocier les attaques adverses, et ainsi de pouvoir combattre les unités allemandes unes par unes au lieu de devoir faire face à des masses puissantes et compactes. De plus, ces points d'appui serviraient à reconstituer plus rapidement une position où l'ennemi aurait fait une brèche, constituant des sortes de têtes de pont facilitant les contre-attaques.

---

<sup>124</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, pp. 613 et 614.

Une telle organisation devait être étendue à toute position, mais maintenant également sur toute la position. De fait, Weygand prescrivit non seulement aux commandants de grande unité d'adopter un tel dispositif en damier dans l'ensemble des zones placées sous leur autorité, mais indiqua que cela concernait également tous les arrières de la ligne principale de résistance, même les organes de commandement et les services<sup>125</sup>. Les régions militaires faisant partie de la zone des armées devaient se préparer à arrêter toute infiltration de détachements motorisés sur leur territoire, et pour se faire constituer sur certains itinéraires des centres de résistance<sup>126</sup>. Ainsi, pour Weygand, le premier impératif était que le champ de bataille *dans toute sa profondeur* fût quadrillé de points d'appui cerclés et fermés. De plus, on peut supposer que le fait qu'il indiqua qu'il ne fallait pas avoir peur de donner au dispositif une profondeur « même exagérée »<sup>127</sup>, montre que le généralissime savait qu'il avait également à lutter contre le profond ancrage de la notion de ligne dans l'esprit des officiers français. Il insistait ainsi sur le fait qu'il voulait que le système défensif tactique ne soit plus linéaire, mais formé en une sorte de quinconce. Les troupes et les matériels étaient toujours dispersés dans un tel dispositif, mais, à l'inverse de celui en ligne tel que préconisé par la doctrine, ils se trouvaient concentrés en plusieurs points du champ de bataille – ce nouvel agencement défensif était donc destiné, en partie, à ce que l'armée française renoue avec le principe de puissance. Si bien que, d'une part, il ne suffirait plus aux Allemands de vaincre à un endroit du champ de bataille pour faire reculer les Français, et, d'autre part, ceux-ci pourraient maintenant avoir à chaque fois une bonne puissance de feu pour contrer ceux-là.

Définissant le système défensif à l'échelle des grandes unités, Weygand n'oublia pas de décrire comment les troupes devaient s'organiser au niveau local. Il définit donc comment devait se constituer un point d'appui, responsabilité de tout commandant de petite unité<sup>128</sup>. Son implantation devait d'abord se faire selon des considérations stratégiques (nœud de communications important, présence de sites à protéger, etc.), puis en fonction de la nature du terrain, en privilégiant autant que faire se peut les obstacles, naturels ou artificiels, que présentait celui-ci. Ces prescriptions quant à l'usage du terrain n'étaient évidemment pas nouvelles, l'*IGU* de 1936 et les différentes directives postérieures à elle y ayant déjà fait référence. Mais, comme elles impliquaient un compartimentage du champ de bataille, où

---

<sup>125</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand sur la conduite à tenir contre les unités blindées appuyées par l'aviation, n°1142 3/FT, 24 mai 1940 et Ordre général d'opérations du général Weygand, n°1184 3/FT, 26 mai 1940.

<sup>126</sup> SHD, 27N 80, Note du général Weygand pour le général Héring et les généraux commandants les régions de la zone des armées, n°1251 3/FT, 29 mai 1940.

<sup>127</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand sur la conduite à tenir contre les unités blindées appuyées par l'aviation, n°1142 3/FT, 24 mai 1940.

<sup>128</sup> *Ibid.* et SHD, 27N 85, Note du général Weygand sur les barrages antichars sur route, n°1346 3/FT, 3 juin 1940.

seulement certaines zones seraient occupées, on peut penser qu'elles étaient également un moyen d'insister sur la nécessité de concentrer les effectifs en certains points. Rappeler ces considérations quant à l'implantation des unités s'inscrivait donc certainement dans la volonté de Weygand de ne plus avoir de défense étirée à l'image d'un cordon de douanier. Une fois l'emplacement choisi, le point d'appui devait être organisé de telle sorte qu'il se transforme en un « hérisson ». Pour se faire, des travaux permettraient d'avoir une solide défense passive : barrer les voies d'accès, se retrancher et s'enterrer, truffier la zone de mines. Du côté de la défense active, le premier rôle serait assuré par les canons antichars et les armes automatiques. En outre, le commandant en chef ordonnait que l'artillerie classique, notamment les pièces de 75, fussent directement englobées dans le centre de résistance, pour non seulement battre les approches le plus loin possible, mais également engager la lutte avec les blindés allemands. Enfin, Weygand insistait pour que les officiers organisent un système de guet et d'alerte rigoureux, pour éviter que les surprises qu'avaient connues les unités françaises lors des premiers combats ne se répétassent.

- La primauté de la direction sur la ligne

La volonté de voir l'armée française adopter un déploiement défensif en profondeur impliquait de ne plus ériger la notion de ligne en dogme. Pour se faire, Weygand appela ses subordonnés à raisonner en termes de direction et non de front, et ce sur deux plans.

Au niveau de la façon même de penser les opérations militaires, la ligne ne devait plus être un but en soi. Dans ses *Mémoires*, Weygand avance que, lors de la Première guerre mondiale, « la « ligne » paraissait triompher de la « direction » », ce dernier terme signifiant sous sa plume la mission assignée aux unités<sup>129</sup>. Autrement dit, l'établissement d'un front avait fini par devenir l'unique obsession des officiers français, et force est de constater que, aussi bien dans la doctrine de l'entre-deux-guerres qu'à l'occasion des premiers combats de mai 1940, il en avait été ainsi. À l'inverse, le nouveau généralissime, en ordonnant aux unités qui perdraient leurs liaisons sur leurs ailes de se mettre « en hérisson », pour « constituer un môle de résistance »<sup>130</sup> permettant d'attendre et de faciliter la contre-attaque, signifiait qu'il ne devait plus y avoir de replis ayant pour seul objectif de rétablir un dispositif linéaire. La constitution

---

<sup>129</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 143.

<sup>130</sup> SHD, 27N 3, Ordre général d'opérations du général Weygand, n°1184 3/FT, 26 mai 1940.

d'un front devait redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un moyen, un intermédiaire tactique, et non un but.

Cette vision de l'art de guerre qu'adoptait Weygand avait deux implications. Tout d'abord, nous venons de le voir, la retraite ne devait pas se justifier par l'unique souci du parfait alignement du dispositif. Ensuite, de manière très classique, le commandant en chef voulait que la défense qu'il préconisait fût complétée par des contre-attaques, qu'il divisait, tout aussi classiquement, en deux types : à l'échelle locale, il s'agirait de nettoyer le terrain, tandis qu'à partir de l'échelon de la division, de grandes unités mécaniques entreraient en jeu pour donner plus de puissance et d'ampleur à la manœuvre<sup>131</sup>. Cependant, les actions contre-offensives seraient conduites selon des modalités différentes de celles qui avaient prévalu jusqu'alors : elles seraient immédiates et pourraient avoir d'autre but que le maintien de l'intégrité du front. Avant la prise de fonction de Weygand, l'un des principes réglementaires de l'armée française restait de consolider une position en établissant et en renforçant des barrages en arrière avant de lancer une contre-attaque depuis celle-ci – la formule « colmater puis contre-attaquer » le résumait à la perfection. Or, l'apparition des divisions blindées et motorisées, alliant puissance de feu et vitesse, donnait au facteur temps une importance considérable, si bien qu'attendre de colmater avant de passer à la contre-attaque devenait archaïque. Certes, Weygand n'évoqua nulle part le caractère immédiat des contre-attaques. Néanmoins, à l'inverse des généraux Georges et Gamelin, il ne parla jamais de la première phase – le colmatage – dans ce domaine. Cette absence invite à penser que Weygand avait plus ou moins saisi la contradiction inhérente à l'âge du moteur de l'ordre de « colmater puis contre-attaquer », et qu'ainsi, pour lui, toute contre-attaque devait être immédiate. En termes d'objectifs, une action contre-offensive n'avait pas à se limiter à rendre coup pour coup mais consistait intrinsèquement à frapper plus fort que l'on était frappé<sup>132</sup>. Autrement dit, il fallait que la contre-attaque serve à prendre l'avantage sur l'adversaire et non seulement à rétablir la linéarité de la ligne de bataille. Pour nous résumer, il semble que Weygand a cherché – implicitement – à dégager la contre-attaque de la notion de ligne, que ce soit en amont (préparation et déclenchement) ou en aval (but) de celle-ci.

La notion ligne perdait également son statut au profit de la direction comme objectif, sur le plan de l'occupation et de la conquête du terrain. Weygand souhaitait que ses généraux

---

<sup>131</sup> A la veille de la bataille de France, la diminution sensible des moyens dont disposaient Weygand par rapport au début de son commandement, l'obligea à adapter les niveaux d'action – seul le commandant en chef pourrait déclencher de vastes contre-offensives à base d'unités mécaniques – et les objectifs – en principe, les contre-attaques ne pourraient avoir comme objectif que le maintien de l'intégrité du front.

<sup>132</sup> SHD, 27N 3, Ordre général n°3 du général Weygand, 23 mai 1940.

lui substituassent la notion de maîtrise des voies de communications<sup>133</sup>, les invitant à penser en termes de nœuds. Assez curieusement dans ses *Mémoires*, il n'évoque pas ce sens géographique du terme « direction », alors qu'il vient compléter le premier sens, celui de mission : la direction – au niveau tactique – donnée aux unités était les directions pourrait-on dire si l'on veut être verbeux. Par conséquent, les dispositifs défensifs ne devaient plus uniquement être installés derrière des coupures, mais engloberaient directement les localités, les carrefours stratégiques, etc. En arrière de ces positions, les axes de circulations et les pénétrantes seraient barrés pour arrêter toute exploitation de percée. Demander à ce que les commandants d'unités se saisissent et défendent avant tout les voies de communications, c'était viser les divisions de *panzers* au défaut de la cuirasse, car cela revenait à ordonner d'être fort là où leur manœuvre pouvait se développer le plus favorablement. Weygand avait compris que dans une guerre de mouvement, les moyens de faire jouer à plein la machine de guerre comptaient tout autant que celle-ci en elle-même.

Ces deux changements – le premier très général, le second plus en rapport avec le terrain – en faveur de la notion de direction s'inscrivent donc bien dans un système de défense en profondeur, puisqu'ils commandent aux généraux de ne pas limiter le champ de bataille et ses possibles évolutions à la seule ligne de contact avec l'ennemi.

- La (légère) décentralisation du commandement

Une tentative d'adaptation à la guerre de mouvement passait également par une révision des procédés de commandement vers une moindre centralisation de ce dernier, pour avoir un outil plus souple et plus réactif. Dans la guerre de position, le commandement des unités se fait plus gestion que conduite à proprement parler, car celles-ci sont au coude à coude et avancent ou reculent en ligne. Or, dans la guerre que menaient les Allemands la dislocation des dispositifs était devenue relativement fréquente, laissant des troupes seules aux prises avec l'ennemi. Il fallait donc que les officiers sachent commander dans ces cas-là, c'est-à-dire apprennent à conduire avec peu de liaisons des petites unités.

Mais, avant d'aborder la question de l'organisation du commandement en tant que telle, il faut signaler que la façon même de penser l'acte de commandement au sein de l'armée française entraînait de fortes rigidités. Dans le cadre de la tactique de la bataille conduite, les officiers français étaient habitués à produire et à recevoir des ordres qui décrivaient en détail ce que

---

<sup>133</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand sur la conduite à tenir contre les unités blindées appuyées par l'aviation, n°1142 3/FT, 24 mai 1940.

devait exécuter chaque unité concernée par la manœuvre. Cette lourdeur bureaucratique apparaît comme incompatible avec une guerre de mouvement fondée sur l'utilisation de divisions motorisées. Weygand, quant à lui, défend qu'il a toujours mis en exergue la notion de mission plutôt que celle de front devant les officiers dont l'instruction lui avait incombé<sup>134</sup>. Certes, en restant très général cela ne touche pas à la rédaction des ordres en eux-mêmes, et ne prouve pas explicitement qu'il prenait position pour une conduite par objectifs. Mais le fait qu'il insiste sur la cardinalité de la notion d'objectif, de mission tend à montrer qu'il considérait comme plus important ce qui devait être atteint – la direction – plus que comment cela devait l'être – le front (qui d'ailleurs, on l'a compris, n'était plus qu'un moyen parmi d'autres pour vaincre). Par conséquent, en l'absence de précisions matérielles, si nous ne pouvons pas conclure que Weygand a préconisé une conduite par objectifs, il n'en demeure pas moins que le commandant en chef inclinait théoriquement en ce sens.

Dans les faits, le système de points d'appui en damier vu plus haut nécessitait de désigner des officiers comme chefs de ces secteurs et donc de décentraliser le commandement à l'échelle locale. En fragmentant les dispositifs, un tel système donnait *ipso facto* plus d'autonomie aux cadres subalternes. Lorsqu'il ordonnait aux chefs de points d'appui de donner eux-mêmes une « consigne »<sup>135</sup>, c'est-à-dire un ensemble d'ordres réglant l'organisation et l'action, à l'intérieur des zones placées sous leur responsabilité, Weygand prenait en compte cette obligation de décentralisation, puisqu'il encourageait ces officiers à ne pas attendre de la hiérarchie qu'elle règle précisément la conduite de leurs unités. L'insistance avec laquelle le généralissime revenait sur le rôle des chefs – organiser, s'assurer de l'exécution des instructions tactiques, encourager et visiter ses subordonnés – s'inscrivait, pour partie, également dans cette compréhension de la nécessaire décentralisation du commandement. Pour que celle-ci fût assurée en pratique, il fallait rappeler aux cadres qu'ils n'étaient pas que des maillons de transmissions des ordres, mais qu'il incombait avant tout à eux de prendre des décisions. Remettre en lumière le rôle des chefs revenait donc aussi à réaffirmer leur devoir d'initiative, notion conditionnant toute décentralisation du commandement.

La nouvelle doctrine d'emploi de l'artillerie, approuvée par Weygand, allait également en faveur de cette décentralisation. La troisième arme, en particulier les canons de 75, ayant prouvé qu'elle était un bon moyen antichar lorsque le tir était au but, le commandant en chef ordonna qu'elle fût englobée dans les points d'appui. Cela impliquait un double changement dans la conduite tactique de l'artillerie. Tout d'abord, dans la répartition sur le terrain, une partie

---

<sup>134</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 143.

<sup>135</sup> SHD, 27N 85, Note du général Weygand sur les barrages antichars sur route, n°1346 3/FT, 3 juin 1940.

de celle-ci serait amenée à combattre aux côtés de l'infanterie, donc au plus près de la ligne de bataille. C'était donc une redistribution globale des canons qui était demandée. Ensuite, en termes de missions, au pilonnage du dispositif ennemi – pour anéantir les défenses ou arrêter une attaque – s'ajoutait maintenant le tir de destruction unitaire contre engins blindés ou motorisés. Le commandement devait veiller à garder un certain nombre de pièces dont le tir resterait centralisé pour pouvoir assurer la première mission, tandis que la seconde revenait aux unités réparties au sein des points d'appui. Cette nouvelle organisation était bien consubstantielle à une décentralisation du commandement de l'artillerie car les chefs de batteries antichars ne dépendaient plus, pour leur emploi, de leur hiérarchie au sein de cette arme, mais de l'officier désigné à l'intérieur d'une unité comme responsable de la défense antichars<sup>136</sup>, quelle que fût son arme d'origine.

## 2.2.2 Un état d'esprit nouveau : ne plus subir

- La défensive n'est pas l'inaction

Comme le note Karl-Heinz Frieser<sup>137</sup>, les généraux français n'aspiraient qu'à une forme passive de la défense. L'*IGU* de 1936 les incitait, en effet, à adopter ce type de comportement, ce que la majeure partie des opérations de la campagne de 1940 confirma. À l'inverse, Weygand souhaitait que les unités françaises mènent une défense active, à défaut de conduire des offensives de grand style. Il l'avait déjà écrit dans l'avion qui l'avait ramené de Syrie : « dans la lutte défensive, c'est l'esprit offensif qui donne la victoire ». Ce qu'il s'empressa de faire admettre à ses subordonnés. En effet, dans son ordre général d'opérations du 26 mai 1940, il indiquait que, « pour être certain d'arrêter l'ennemi, il [fallait] faire preuve d'une constante agressivité ». Il renouvela cette instruction le 27 mai dans son Instruction générale n°3, le 30 mai dans l'ordre n°1260 au général Georges et le 31 mai dans une note<sup>138</sup>.

Cette volonté que l'armée française adoptât un état d'esprit résolument offensif avait deux objectifs.

---

<sup>136</sup> SHD, 27N 119, Note du général Boris (inspecteur général de l'Artillerie) pour les généraux commandants l'artillerie des armées, n°2837/02, 25 mai 1940 et Note du général Boris pour le général Georges sur les enseignements à tirer des opérations en cours, n°2911/02, 28 mai 1940.

<sup>137</sup> Karl-Heinz Frieser, *Op. cit.*, p. 351

<sup>138</sup> SHD, 27N3, Ordre général d'opérations du général Weygand, n°1184 3/FT, 26 mai 1940 ; Ordre du général Weygand pour le général Georges, n°1260 3/FT, 30 mai 1940 ; Note du général Weygand pour le général Georges sur l'emploi de l'aviation, n°1294 3/FT, 31 mai 1940 et SHD, 27N 79, 3<sup>e</sup> Bureau (divers), Instruction général n°3, n°1208 3/FT, 27 mai 1940.

Le premier était opérationnel, et consistait à contrer la Wehrmacht dans ses intentions offensives. Weygand préconisait pour se faire trois types d'actions. Conscient des difficultés que rencontraient les Français pour monter des attaques aux niveaux des armées, il indiquait que de telles actions revenaient à l'heure actuelle aux échelons inférieurs, jusqu'au groupe de combat – ce qui tend à prouver que Weygand a au moins perçu que le combat par petites unités était une caractéristique de la guerre moderne. Les troupes terrestres devaient multiplier les coups de main, les infiltrations, les contre-préparations d'artillerie locales et rendre coup pour coup si l'ennemi tentait quelque chose. En somme, les soldats français ne devaient pas se contenter de résister aux Allemands : il fallait qu'ils les agressent.

Dans ce cadre d'une stratégie de harcèlement, le généralissime donnait à l'aviation un important rôle à jouer<sup>139</sup> (rôle qu'il lui donna cependant seulement après la bataille des Flandres, lors des préparatifs de la bataille de la Somme), qui se divisait en trois missions. Localement, elle devait aider à réduire les têtes de pont allemandes. De manière plus générale, c'était « surtout aux forces aériennes » de « déceler et entraver le jeu de l'ennemi ». Leur deuxième mission était donc de renseigner le commandement sur l'état et l'emplacement des divisions blindées et d'actives de la Wehrmacht, notamment pour découvrir les futurs axes d'effort de l'adversaire. L'aviation française devait également bombarder ces unités, ce qui obligerait au surplus la *Luftwaffe* à continuer de lutter, loin de ses bases, et donc gênerait sa reconstitution. Par ces actions, Weygand souhaitait toucher au cœur le potentiel de l'armée du IIIe Reich en visant en priorité « les armes essentielles des offensives allemandes ». Pour ces trois missions – l'une d'envergure locale, les deux autres à l'échelle de tout le front, le généralissime français demandait que Georges et Vuillemin (commandant en chef de l'armée de l'Air) collaborent étroitement. A ce propos, remarquons que Weygand formulait cette demande en écrivant que ces deux officiers « s'entendent *directement* », autrement dit que leur collaboration ne se limite pas aux cadres hiérarchiques préétablis, mais qu'elle soit le fruit de conférences où les deux généraux seraient physiquement présents. Peut-être que Weygand, mis au courant des dysfonctionnements de la coopération Terre/Air, pensait-il par-là atténuer ceux-ci.

La volonté de ne plus subir la manœuvre allemande commandait enfin de pouvoir lancer des contre-attaques en cas d'offensive adverse. Lors de la préparation de la bataille de la Somme, les directives du généralissime imposant, à l'échelle tactique, de disposer d'éléments dans les intervalles des points d'appui et, à l'échelle stratégique, de constituer en arrière des masses de

---

<sup>139</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour le général Georges, n°1238 3/FT, 29 mai 1940 et Note du général Weygand sur l'emploi de l'aviation, n°1294 3/FT, 31 mai 1940.

contre-offensive, s'inscrivaient parfaitement dans cette optique. Être agressif, ce n'était pas seulement défendre son pré-carré, mais aussi rendre les coups.

Le second objectif de l'état d'esprit offensif que Weygand voulait faire adopter à ses soldats était moral. Une partie d'entre eux venait de recevoir un terrible choc. Il s'était dégagé des premiers combats la fâcheuse impression que les Allemands étaient toujours supérieurs quoique les Alliés puissent faire pour enrayer leur avance. Une sorte de fatalisme pessimiste semblait alors imprégner la troupe et les officiers. Or, l'action, même la plus simple comme le tir ajusté ou l'infiltration des lignes ennemies, pouvait redonner de l'élan et de l'allant aux unités françaises. Donner des consignes dans ce sens, c'était donc aussi vouloir renverser l'état d'infériorité psychologique, en rétablissant la confiance des soldats français dans leur capacité à combattre et en parant à l'idée que l'adversaire était insaisissable, par l'initiative. Inversement, une activité française accrue, constante et agressive permettrait de tenir les Allemands sous la menace d'attaques pouvant venir de partout et de leur faire sentir « que la bataille sera[it] dure et sanglante pour [eux] »<sup>140</sup>. L'inquiétude devait changer de camp, ou, tout du moins, les Allemands devaient à présent la partager.

Ainsi, pour Weygand, l'initiative stratégique échappant de plus en plus à l'armée française, l'adoption par elle d'un état d'esprit offensif permanent était d'autant plus nécessaire, tant du point de vue tactique que moral. Après la fin de la bataille des Flandres, le fait qu'il opta définitivement pour la défense stratégique le poussa à réaffirmer avec force cette nécessité auprès de ses subordonnés : la stratégie du haut-commandement se devait d'être complétée à l'échelle tactico-opérationnel par une activité offensive.

- Au niveau du combattant : savoir se battre, toujours agir

Weygand n'a pas focalisé exclusivement ses instructions tactiques sur l'organisation du système défensif à adopter et la manière de le penser, mais s'est également intéressé aux comportements que chaque soldat devait suivre. Sur ce plan, il rappela essentiellement les consignes que Gamelin et Georges avaient données pendant la drôle de guerre, mais qui n'avaient pas été assimilées par tous. Quel que soit le lieu où ils stationnaient ou qu'ils recevaient comme mission de défendre, les soldats devaient avoir le réflexe de s'enterrer, de se

---

<sup>140</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand sur l'emploi de l'aviation, n°1294 3/FT, 31 mai 1940.

barricader et d'abriter les armes lourdes, pour réduire les effets du feu des chars et des avions. Symétriquement, cela leur permettrait de réagir après le passage de ces engins, en prenant à partie l'infanterie d'accompagnement depuis des positions bien établies, la défense retrouvant qui plus est son avantage sur l'attaque dans ce cas. Néanmoins, l'ouverture du feu ne devait pas attendre l'arrivée des fantassins allemands : toute la mousqueterie – donc y compris les armes individuelles – avait à tirer sur les avions volants bas. En somme, Weygand réaffirmait en direction du combattant français des principes très classiques : se protéger et détruire, c'est-à-dire se prémunir contre et agir par le feu.

Ces instructions se trouvaient complétées par des demandes du haut-commandement auprès du ministère de l'Armement de fabriquer des matériels destinées à donner les moyens au soldat français de se battre à armes égales, en particulier face aux blindés. Car la guerre avait trouvé celui-là relativement démuné face à ceux-ci, avec par exemple des mines en faible nombre et dont l'emploi restait méconnu de la troupe<sup>141</sup>. Ainsi, le GQG passa commande le 3 juin de 5 000 grenades antichars à livrer dans trois jours – donc dans l'urgence, et demanda à ce que les armées disposent à partir de la deuxième dizaine de juin de 2 000 grenades par jour<sup>142</sup>. Dans l'attente de ces armes spécialisées, cette volonté d'avoir des combattants pouvant agir individuellement contre les chars conduisit également le haut-commandement à faire flèche de tout bois. Le général Koeltz (aide-major général) synthétisa à l'attention des généraux les méthodes utilisées par des armées étrangères : bouteilles incendiaires, attaques de nuit, embuscades, attaque à la grenade explosive, etc. Cette note, qui voulait prouver que les soldats n'étaient pas totalement désarmés face aux blindés, montre à l'inverse, par l'opportunisme qu'elle promeut et certains procédés qui y sont recensés (mettre une bille de bois entre les chenilles et les galets), l'état d'impréparation dans lequel se trouvait l'armée française sur le plan de la défense antichar à l'échelon individuel. Néanmoins, elle s'inscrivait pleinement dans l'insistance qu'avait Weygand à réclamer que chacun fasse preuve d'imagination et de créativité<sup>143</sup>. Dans l'immédiat, les hommes ne devaient pas seulement se limiter aux procédés connus mais aussi emprunter des voies *ad hoc*.

---

<sup>141</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, p. 94.

<sup>142</sup> SHD, 27N 50, 1<sup>er</sup> Bureau, Note du général Hanoteau (aide-major général) pour l'état-major de l'Armée, n°6518 1/FT, 4 juin 1940.

<sup>143</sup> SHD, 27N 85, Note du général Koeltz sur la lutte contre les engins blindés, n°3576 3/FT, 4 juin 1940. La conclusion illustre parfaitement la volonté du haut-commandement d'assurer aux soldats qu'ils avaient les moyens par eux-mêmes de lutter contre les chars : « Il convient de porter ces procédés à la connaissance de tous. Le combattant pourra s'en inspirer et en tirer la conclusion qu'avec de l'ingéniosité une troupe qui garde son sang-froid n'est jamais désarmée contre les engins blindés ». Weygand s'est peut-être inspiré de cette note pour rédiger son Instruction générale, n°6533 1/FT du 5 juin 1940 (SHD, 27N 79), puisqu'il y écrit que, contre les chars, « le devoir de tous est de les attaquer *par tous les moyens* : grenades, appareils incendiaires, tirs de toute nature... » (nous soulignons).

Dans l'organisation de la zone de combat, une activité constante était requise. Weygand indiqua à plusieurs reprises qu'il ne fallait jamais considérer l'établissement d'une position comme achevé, mais sans cesse chercher à le perfectionner. Les barricades devaient être renforcées, les tranchées creusées plus profondément, les positions de tir améliorées, etc.

Au niveau individuel, la consigne générale était donc aussi à l'action et à l'initiative, tant dans la défense passive qu'active. Le soldat français ne devait plus simplement résister courageusement, mais être un guerrier rentrant de plein pied dans le combat moderne.

### 2.2.3 Weygand novateur ?

- Les similitudes avec les considérations tactiques de Foch

Tout au long du précédent conflit mondial, le maréchal Foch avait rédigé des instructions à portée tactique, dont certaines visaient le système défensif que les troupes placées sous ses ordres devaient adopter. Les prescriptions contenues dans ces documents présentent des ressemblances frappantes avec celles que Weygand diffusa en mai-juin 1940.

Concernant l'organisation défensive du front, le 1<sup>er</sup> octobre 1914 Foch avait rédigé une instruction qui montrait les dangers d'une défense trop linéaire, lui préférant des positions établies en profondeur. Celles-ci devaient être constituées de centres de résistance, défendus dans les intervalles entre eux par de l'artillerie et des unités réservées placées en arrière. De plus, il recommandait d'être particulièrement attentif aux voies de communications entre ces centres<sup>144</sup>. Cette importance donnée aux centres de résistance – dont cependant il ne reparlait pas en avril 1918 dans sa note aux commandants d'armées où il réaffirmait pourtant la nécessité d'organiser la défense en profondeur et de la compléter par des contre-attaques immédiates – était en accord avec ce qu'il avait professé avant le déclenchement des hostilités, soulignant la capacité d'arrêt de « faibles troupes occupants des *points d'appui* »<sup>145</sup>. La tactique défensive préconisée par Weygand, fondée sur la profondeur et le quadrillage du terrain en points d'appui fermés, pouvait ainsi trouver-là ses prémices.

Sur l'état d'esprit que devait adopter les unités, il est de notoriété publique que Foch le voulait offensif. Cette exigence s'appliquait également lorsque l'on était contraint à la

---

<sup>144</sup> Archives françaises de la Grande guerre 1/4, annexe 1791, Instruction du général Foch sur l'organisation défensive des fronts étendus, 1<sup>er</sup> octobre 1914, cité in Elizabeth Greenhalgh, *Foch, chef de guerre*, Paris, Tallandier, 2013 (1<sup>ère</sup> éd. GB 2011), p. 62.

<sup>145</sup> Martin Motte, « Foch théoricien : faut-il brûler *Des principes de la guerre* ? » in Rémy Porte et François Cochet (dir.), *Ferdinand Foch (1851-1929). Apprenez à penser*, Paris, Sotéca, 2010, p. 69.

défensive, car il permettait de maintenir l'ennemi sous une menace permanente et soutenait le moral des troupes<sup>146</sup>. Cela fait écho à ce que nous avons vu plus haut, Weygand usant du même langage dans ses directives lors de la campagne de 1940. Le lien d'héritage peut-être un peu plus affiné et donc affirmé ici. En 1918, Weygand avait dû expliquer au nouvel officier de liaison britannique de son supérieur ce que signifiaient les phrases toutes faites que celui-ci employait, dont la suivante : « On fait ce qu'on peut ». Le bras droit de Foch avait alors indiqué que cela voulait dire que tant que l'ennemi avait l'initiative, peu de choix s'offrait à lui, mais qu'il fallait tout de même tout faire pour contrer l'adversaire<sup>147</sup>. Autrement dit, ne pas seulement réagir, mais agir tout court ; ce qui fut l'un des leitmotifs de Weygand en tant que généralissime. Expliquant la pensée de son mentor sur ce point, il est probable qu'il l'avait faite aussi sienne.

De grandes différences existent pourtant entre les tactiques préconisées par Foch et Weygand, ne serait-ce que parce que les deux guerres dans lesquelles ils furent commandant en chef différaient par nature. Par exemple, alors que le maréchal faisait de l'artillerie essentiellement un instrument de pilonnage – notamment pour préparer les attaques – à partir de positions situées en arrière de la ligne de front, le général lui donnait comme mission tout aussi prioritaire de participer directement à la bataille aux côtés de l'infanterie. De même, si Foch est l'un des pères de la bataille méthodique, il n'y a nulle trace dans les ordres de Weygand d'un souci du détail poussé à l'extrême. Néanmoins, les correspondances entre certaines prescriptions des deux hommes sont nombreuses et concernent des points si importants dans le système défensif voulu par Weygand que l'on est fondé à penser que ce système trouvait une partie de ses origines dans les enseignements de celui qu'il considérait comme son mentor.

- Une nouvelle doctrine défensive pour l'armée française ?

Dans une note datée du 27 mai 1940 où il tirait les enseignements des premiers combats, le général Georges reprit l'essentiel des prescriptions de Weygand en matière de lutte contre le tandem char-avion (quadrillage, maîtrise du réseau routier, toujours agir, etc.). Et le commandant en chef du front Nord-Est d'achever sa note par une conclusion assez troublante :

Les principes généraux de notre tactique défensive, continuité, profondeur, contre-attaques, *demeurent*. La notion de points d'appui, de centres de résistance cerclés, doit être *étendue* à

---

<sup>146</sup> Elizabeth Greenhalgh, *Op. cit.*, p. 59.

<sup>147</sup> *Idid.*, p. 371.

toute la zone de stationnement des troupes. La défense passive et active contre le péril aérien doit être *poussée à l'extrême* »<sup>148</sup>.

Par-là, le général Georges signifiait que les ordres tactiques donnés par Weygand depuis son arrivée à la tête de l'armée s'inscrivaient pleinement dans une doctrine établie de longue date. Tout au plus fallait-il étendre et amplifier l'application de certaines prescriptions inscrites dans cette dernière mais qui n'y avaient pas pris une place suffisante.

De fait, Weygand a considéré la profondeur et la contre-attaque comme des principes fondateurs de sa pensée tactique défensive. Certes, les notions de « points d'appui, de centres de résistances cerclés » avaient été avancées dès la fin de la campagne de Pologne par le haut-commandement français. Cependant, les principes cités par Georges sont des truismes s'ils ne sont pas accompagnés, d'une part, de l'explicitation de la conception générale qui les englobe et, d'autre part, des mesures à prendre pour les mettre en œuvre. Par exemple, tous les généraux s'accordaient sur l'établissement d'une défense en profondeur. Mais ils entendaient bien souvent par ce terme une organisation sous forme d'une succession de lignes, sur un assez faible périmètre (quelques kilomètres) qui plus est. Par rapport à la doctrine et aux instructions régissant jusque-là la tactique française en matière de défense contre les blindés et les avions, le général Weygand a apporté trois changements.

Le premier est technique, concernant les procédés de combats. Si le prédécesseur-successeur de Maurice Gamelin a repris nombre de consignes diffusées de 1936 au 10 mai 1940 par l'état-major de l'Armée, il en donna quelques-unes qui étaient nouvelles ou du moins qui sanctionnait les enseignements des premiers engagements (la place et le rôle de l'artillerie par exemple).

Le deuxième est pratique. Il y a chez Weygand un véritable effort pédagogique et descriptif. Il a donné une définition relativement détaillée de l'organisation d'un point d'appui et la façon de le défendre, définition absente dans les instructions rédigées avant sa prise de fonction. De ce fait, il est justifié que le terme de « hérisson » demeure accolé à lui. Surtout, la note n°1142 3/FT du 24 mai et l'ordre général d'opérations n°1184 3/FT du 26 mai, même s'ils seront complétés par d'autres directives, ont constitué les deux documents de base de la lutte contre le tandem char-avion dans les mesures pratiques à adopter. Or, et on peut s'en étonner, avant ces dates-là il n'y avait pas de document rassemblant, donc fixant, les principes de cette défense, mais seulement un ensemble épars de consignes<sup>149</sup>. Par conséquent, par son travail, d'un côté

---

<sup>148</sup> SHD, 27N 85, Note du général Georges sur les enseignements à tirer des premiers combats (10 au 25 mai 1940), n°2149 3/IM, 27 mai 1940. C'est nous qui soulignons.

<sup>149</sup> SHD, 27N 79, Note sur l'étude établie par le Cabinet militaire sur la défense contre les engins blindés (non signée), 26 mai 1940. Il y a écrit que « la rédaction d'un document fixant les principes de l'organisation de la

de définition et de l'autre de synthèse, Weygand a permis que l'armée de Terre ait une véritable doctrine antichar et anti-aérienne.

Le troisième est conceptuel. Tout d'abord, dans l'ordre des schèmes de pensée, les prescriptions s'inscrivaient dans une vision de la guerre plus adaptée au mouvement, plus offensive que celle d'un Gamelin ou de l'IGU de 1936. On retrouve clairement ici la filiation avec le maréchal Foch. Ensuite, en faisant du quadrillage et de la maîtrise des voies de communications les principes clés de la façon de penser l'organisation des positions, Weygand amenait l'armée française à rompre avec le dogme de la ligne. Une des implications est que la profondeur n'a pas le même sens chez lui que pour Pétain ou Gamelin. Concrètement, cela se traduit par le fait qu'il a placé la notion de points d'appui cerclés à la base de l'établissement des dispositifs défensifs à l'échelle tactique, alors que pendant la drôle de guerre le haut-commandement n'en faisait qu'une mesure annexe, destinée à seulement renforcer ces dispositifs. Il ne s'agissait pas seulement d'« étendre » cette notion, mais bien d'en faire le fondement de la défense à la française. Par conséquent, Weygand n'a pas uniquement prescrit quelques nouvelles façons de combattre ou fixé la doctrine défensive française dans ses aspects pratiques : il a œuvré pour en changer une partie (restons prudent) de la conception, de la façon de la penser.

La tactique défensive préconisée par Weygand n'était pas le fruit de sa seule imagination, loin s'en faut. Celui-ci a tiré parti des conversations qu'il pouvait avoir avec des officiers revenant du front, de son expérience auprès de Foch, des notes produites par le GQG plus classiquement. Néanmoins, là où il n'y avait eu que des amorces de changements chez Gamelin et Georges, il a su fournir à l'armée de Terre française une doctrine défensive cohérente, synthétique et en de nombreux points novatrice, tant sur le plan pratique que théorique. Si nous ne pouvons pas nous prononcer plus en avant sur la tactique de manière générale – nos connaissances militaires étant relativement faibles, nous pouvons cependant avancer que Weygand a été le père français de la tactique moderne<sup>150</sup> de lutte terrestre contre les chars et les avions.

## 2.3 Les entraves

---

défense contre les engins blindés pourrait être demandée au [quartier général du front] Nord-Est ». Preuve par l'inverse qu'un tel document n'avait pas été produit lorsque les Allemands attaquèrent à l'ouest.

<sup>150</sup> Nous entendons par moderne le fait que cette tactique a souvent été appliquée pendant toute la Seconde guerre mondiale. Bruno Chaix souligne que l'efficacité de cette tactique « contre les formations blindées et aériennes a été depuis maintes fois démontrée ». Cf. Bruno Chaix, *Op. cit.*, pp. 93-94.

Les prescriptions tactiques de Weygand étaient pertinentes, en théorie. Sur le terrain, plusieurs facteurs – le rapport des forces mis à part – firent qu’elles ne purent donner tous les moyens adéquats à l’armée française pour remporter la bataille d’arrêt sur la ligne Somme-Aisne. Soit qu’elles rencontraient des difficultés dans leur application, soit qu’en elles demeuraient, par la faute de Weygand, elles-mêmes trop en retrait par rapport à la modernité de la guerre livrée par les Allemands.

### 2.3.1 Une exécution parfois contrariée

- La faiblesse des moyens

La France possédait-elle encore, au début de juin 1940, les ressources pour que la tactique prescrite par le nouveau commandant en chef puisse être appliquée correctement ?

Nous l’avons vu dans le premier chapitre, de la prise de fonction de Weygand le 20 mai, jusqu’à la signature de l’armistice le 22 juin, le rapport militaire de force entre la France et l’Allemagne n’a eu de cesse d’évoluer dans un sens défavorable à celle-là, et ce malgré les efforts du général Doumenc pour reconstituer des divisions. Préjudiciable à l’échelle stratégique, les déficits matériel et en hommes l’étaient tout autant au niveau tactique. Prenons l’exemple de la constitution de la ligne Somme-Aisne. À l’image des divisions légères, créées à partir de la fin de la bataille des Flandres, certains régiments et divisions n’étaient pas à leur effectif et dotation en armes théoriques. Cela impliquait que, comme à l’échelle stratégique du fait d’un nombre insuffisant de grandes unités, il n’y aurait localement ni continuité de l’observation, ni recoupement des plans de feux sur l’ensemble du cours des deux rivières<sup>151</sup>. Autrement dit, comme les généraux français n’avaient pas les ressources de créer des points d’appui partout où cela aurait été nécessaire, le quadrillage exigé par Weygand avait une maille trop large pour être totalement efficace.

Après que la bataille de la Somme fut perdue, au niveau même des points d’appui la diminution rapide des moyens mis à la disposition des armées françaises contraignit les chefs d’unités à recourir *de facto* à une organisation allégée de ceux-là. Maintenant, un canon de 75,

---

<sup>151</sup> Jacques Vernet (colonel), « La bataille de la Somme », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *La campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, p. 201.

une pièce de 47, un ou deux chars, devenaient le cœur d'un centre de résistance improvisé, autour duquel se regroupaient quelques soldats déterminés. Ainsi, dans la deuxième partie de la bataille de France, les « hérissons » tendaient progressivement à ne plus être que des « bouchons », ersatz désespéré d'une tactique défensive adoptée trop tardivement.

Cette entrave matérielle à l'application des instructions du généralissime concernait également l'emploi de l'aviation. L'appui aérien du côté français s'était amélioré par rapport au mois de mai et les usines aéronautiques tournaient à plein régime. La *Luftwaffe* avait perdu un millier d'appareils, se trouvait assez loin de ses bases et le matériel comme les hommes avaient besoin de repos. Cependant, ces éléments ne compensaient pas l'inégalité entre les deux armées de l'air. Car, comme pour les unités blindées, l'aviation française manquait cruellement d'engins : au 5 juin 1940, elle n'alignait que 250 bombardiers et 500 chasseurs en état de combattre<sup>152</sup>. Par conséquent les opérations d'observation et de harcèlement par la voie des airs demandées par Weygand ne pouvaient qu'être réduites en nombre et en puissance, ce qui limitait la portée de ses ordres dans ce domaine-là.

Ainsi, la mise en échec de la tactique de Weygand tenait tout d'abord à la faiblesse des ressources de l'armée française, car, comme l'indique J.-L. Crémieux-Brilhac à la suite du général Laffargue, « là où la densité du front français [fut] forte, [...] les blindés ne [passèrent] pas »<sup>153</sup>.

- L'assimilation en demi-teinte des consignes

Les directives tactiques de Weygand étaient claires. Cependant, comme nous le verrons pour ces ordres à portée stratégique, encore fallait-il qu'elles fussent correctement appliquées par les unités. Le 3<sup>e</sup> bureau du GQG avait indiqué le 25 mai 1940 qu'en raison de l'importance de la lutte antichars et antiaérienne, il fallait s'assurer de et faire contrôler la mise en œuvre de la nouvelle organisation défensive. Le généralissime avait approuvé implicitement cette demande en proposant à Reynaud de rétablir des inspecteurs généraux qui circuleraient dans les arrières des armées et dans les régions, et en dépêchant de nombreux officiers de liaison sur le front<sup>154</sup>. Ces mesures étaient justifiées car plusieurs rapports firent état de manquements plus

---

<sup>152</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, p. 294.

<sup>153</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 648.

<sup>154</sup> SHD, 27N 79, Note sur l'étude établie par le Cabinet militaire sur la défense contre les engins blindés (non signée), 26 mai 1940. Weygand, *Op. cit.*, p. 160.

ou moins graves dans l'observation des instructions relatives à la défense contre les blindés et l'aviation. Ainsi, le 3<sup>e</sup> bureau du front Nord-Est relevait le 30 mai que l'application de ces nouveaux principes « laissait à désirer »<sup>155</sup>. De même, on rapporta à Weygand et au général Georges que certaines troupes ne s'enterraient pas ou ne faisaient pas usage de leurs armes portatives face aux avions volant bas<sup>156</sup>. Enfin, le généralissime dut rappeler le 7 juin – soit en pleine bataille – qu'il fallait que l'artillerie ait une attitude résolument offensive, en réalisant le plus possible de contre-préparations<sup>157</sup>.

Le facteur temps explique en partie ces lacunes. La nouveauté du système tactique préconisé impliquait un nécessaire délai pour que l'armée l'adoptât et le mît en place systématiquement, tant à cause des mentalités qui devaient évoluer, que du temps que les instructions fussent connues de tous. À ce titre, un rapport de mission de l'inspection générale de l'artillerie auprès de la VII<sup>e</sup> armée est éclairant. En effet, y était notamment évoqué une proposition du général Rouhier, commandant de l'artillerie de cette armée : « il faut installer les batteries dans les villages, constituer des centres de résistance dans ces agglomérations en barrant tous les accès »<sup>158</sup>. Les termes « il faut » soulignent que ce type d'organisation n'était pas encore devenu systématique au sein de la VII<sup>e</sup> armée. Mais surtout, qu'un commandant de l'artillerie d'une armée préconise des mesures qui ont déjà fait l'objet d'instructions de la part du haut-commandement, tend à montrer que la simple diffusion de celles-ci a été lente au sein-même du corps des officiers généraux, et donc *a fortiori* au sein de la troupe.

Il n'en allait pas de même pour les procédés du combat d'infanterie contre les avions, qui étaient connus depuis plusieurs mois. Pareillement, le potentiel trop petit nombre de contre-préparations d'artillerie ne pouvait, lui, se justifier par des déficits matériels, Weygand indiquant que la situation des approvisionnements autorisait à exécuter de façon massive de telles actions. Ces lacunes dans l'exécution ne peuvent donc s'expliquer seulement par le fait que certains cadres et hommes de troupe avaient du mal à entrer pleinement dans la guerre moderne et traînaient des pieds pour exécuter les instructions tactiques.

Pour conclure, ces instructions furent peut-être plus appliquées que véritablement assimilées dans l'ensemble de leurs implications par toutes les unités, faute de temps et à cause du fort ancrage dans les esprits des méthodes de combat antérieures.

---

<sup>155</sup> SHD, 27N 85, Note à l'usage des officiers de liaison (non signée), n°2172 3/IM, 30 mai 1940.

<sup>156</sup> SHD, 27N 3, Ordre général du général Weygand, n°1309 3/FT, 1<sup>er</sup> juin 1940 et SHD, 27N 155, Note du général Georges sur la lutte contre l'aviation ennemie par les troupes à terre, n°2150 3/IM, 27 mai 1940.

<sup>157</sup> SHD, 27N 73, Note du général Weygand pour les armées, n°1403 3/FT, 7 juin 1940.

<sup>158</sup> SDH, 27N 119, Rapport de la mission auprès de l'artillerie de la VII<sup>e</sup> armée (non signé), 3 juin 1940.

### 2.3.2 Des défauts dans la conception elle-même (1) : pêchés par commission

- Des ordres trop abstraits ?

Dans leurs prescriptions, les ordres de Weygand présentent potentiellement deux failles, dont la première tient à la forme de ceux-ci. En effet, Jean-Louis Crémieux-Brilhac a parlé, pour qualifier les recommandations d'une note du généralissime datée du 27 mai 1940, d'« incantations »<sup>159</sup>, signifiant par-là que ses ordres ne prenaient pas en compte leur possibilité d'application et/ou qu'ils restaient par trop généraux. Dans ce dernier cas, la critique paraît sévère. Certes, ses instructions ne sont pas exemptes d'angles morts, de même qu'elles manquent peut-être de précision. Mais ce n'est pas le rôle d'un commandant en chef de rentrer dans les détails de l'exécution de ses propres ordres, puisque cela revient aux services compétents du Grand quartier général et à son état-major particulier – Weygand avait d'ailleurs occupé cette place pendant toute la Première guerre mondiale en tant que principal interprète de la pensée de Foch. De ce point de vue, nos recherches ne nous ont pas permises de trouver de directives dans lesquelles le généralissime demandait aux différents bureaux de rédiger des documents détaillant ses instructions tactiques. Mais à nouveau, une telle demande d'explicitation et de précision des ordres du supérieur est sans doute implicite, au sens où ce travail fait partie du fonctionnement régulier des états-majors et des quartiers généraux. Qui plus est, Weygand ne s'est pas attaché qu'aux principes dans bien des cas, comme nous l'avons vu avec la notion de point d'appui.

La critique par rapport aux possibilités d'application manque peut-être également la spécificité du commandement. Elizabeth Greenhalgh relève que, lors des combats de l'été 1914, les ordres du général Foch étaient bien souvent plus des vœux pieux que des ordres pratiques, justifiant cela de la manière suivante : « comme tout professeur le sait, on reçoit peu lorsque l'on attend peu »<sup>160</sup>. Ne pas considérer les contraintes matérielles comme irrémédiables et seules responsables de l'issue des batailles, exhorter la troupe à s'adapter malgré elles, font partie des ressources dont peut et doit user un général en chef. À cet égard, le discours du 18 juin du général de Gaulle n'est-il pas lui aussi composé d'une série d'incantations ? Le procès

---

<sup>159</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 613.

<sup>160</sup> Elizabeth Greenhalgh, *Op. cit.*, pp. 59-60.

en abstraction contre Weygand est donc en partie infondé, car cette abstraction ressort de son rôle même de généralissime.

Infondé en partie seulement, car il y a au moins un point sur lequel les ordres du successeur de Gamelin semblent se heurter trop frontalement à des considérations pratiques pour ne pas lui en faire le reproche : la tactique du harcèlement. Prenons l'exemple de la bataille de France. De manière générale, la faiblesse dans laquelle se trouvait l'armée de terre française, tant en nombre d'hommes qu'en matériel, aurait appelé à l'économie des forces. Il y avait pourtant des actions que les Français pouvaient se permettre sans craindre d'entamer sérieusement leurs moyens militaires, nous l'avons évoqué plus haut en ce qui concernait les contre-préparations d'artillerie. De même, il était possible d'avancer que les bénéfices à tirer du harcèlement des unités allemandes pouvaient compenser les pertes que cette méthode allait entraîner. Or, contrairement aux instructions visant à organiser les positions en profondeur, l'efficacité d'actions offensives telles qu'exigées par le généralissime était loin d'être prouvée, au regard des piètres démonstrations que fit l'armée française dans l'attaque tout au long de la campagne. Les désavantages de la tactique du harcèlement en étaient par-là renforcés. En conséquence, celle-ci manquait probablement de pertinence par rapport à la situation sur le terrain, mais aussi vis-à-vis de la stratégie de la bataille d'arrêt adoptée par le haut-commandement.

- La place de l'artillerie : une imprécision préjudiciable

Ce manque de pertinence ne concerne pas que la question du rapport des forces, mais également l'emploi des armes dans la guerre moderne. Ce fut notamment le cas pour l'artillerie.

La nouvelle doctrine prônait un redéploiement de celle-ci vers l'avant, au milieu de l'infanterie, pour que l'arme de Napoléon fût en capacité de lutter efficacement contre les chars. Si les généraux français s'accordaient sur le principe, il existait une divergence dans sa mise en application entre le général Boris (inspecteur général de l'Artillerie) et le général Weygand. Pour le premier, en présence de divisions blindées allemandes, la nouvelle doctrine d'emploi de l'artillerie ne concernait qu'une partie – certes substantielle – des canons, certaines batteries devant rester centralisées sous les ordres des commandants de grandes unités<sup>161</sup>. Donc, *a*

---

<sup>161</sup> SHD, 27N 119, Note du général Boris pour les généraux commandants l'artillerie des armées, n°2837/02, 25 mai 1940. Si le général Boris fait de « la lutte contre les chars », « dans la situation actuelle », « le rôle principal de toute artillerie de 75, et parfois d'autres calibres », il précise bien que « cette lutte impose la dissémination *de partie* [nous soulignons] des matériels sur le terrain ».

*fortiori*, face à des unités d'infanterie classiques, le tir centralisé restait la norme. Le généralissime, quant à lui, indiqua dans sa « Note sur la conduite à tenir contre les *unités blindées* appuyées par l'aviation » du 24 mai, que « toute l'artillerie [devait] être toujours englobée dans les points d'appui ». Puis, le 6 juin il ordonna que, dans « le système de défense [...] contre les attaques de *chars* » « toute l'artillerie qui n'[était] pas incluse dans un point d'appui » en constituât un<sup>162</sup>. Weygand préconisait donc une dissémination *intégrale* des canons au sein des centres de résistances *face aux divisions panzers*.

Si telle fut sa pensée, alors le généralissime commit une double faute. Tout d'abord, il se fourvoyait sur l'organisation du dispositif de l'artillerie dans la lutte antichar. Car, même face à des divisions blindées, les points d'appui avaient besoin pour leur défense de tirs d'interdiction ou d'encadrement puissants, que seuls les commandants des artilleries divisionnaires et de corps d'armée pouvaient fournir en conservant des batteries au tir centralisé. Ensuite, et surtout, la nouvelle doctrine d'emploi de l'artillerie ne valait sans doute que face à des unités blindées, ce que certains généraux ne comprirent pas :

« Sous l'influence de la psychose des chars, des commandants de division, même lorsqu'il n'y aucune division blindée en face, prélèvent une partie notable de leurs 75 pour les disposer en antichars, affaiblissant leur moyen d'action le plus efficace, les feux concentrés de leur artillerie divisionnaire. »<sup>163</sup>

Or, d'une part, Weygand ne lia pas assez explicitement ses instructions tactiques concernant l'artillerie au combat contre les blindés. Si bien qu'une lecture rapide de ses ordres pouvait faire penser qu'il considérait qu'elles valaient quel que fût le type d'unités que les Allemands engageaient. D'autre part, il n'entreprit rien pour redresser les dispositifs fautifs. En définitive, cette manière extensive de comprendre l'ordre de redistribuer l'artillerie dans les points d'appui montrait le peu de souplesse de l'armée française, fruit amer des thuriféraires de la victoire de 1918. Il y aurait dû avoir deux types de dispositifs défensifs, mais cela nécessitait une capacité de passer rapidement de l'un à l'autre, pour ne pas se laisser surprendre. Dans le doute, certains (une majorité ?) généraux français optèrent pour une organisation statique qui prenait en compte la survenance du pire : l'apparition des blindés à la croix noire. En n'indiquant pas clairement le lien de causalité entre cette façon d'organiser les positions et la détection préalable

---

<sup>162</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand sur la conduite à tenir contre les unités blindées appuyées par l'aviation, n°1142 3/FT, 24 mai 1940 et Ordre général du général Weygand, n°1381 3/FT, 6 juin 1940. Nous soulignons.

<sup>163</sup> Michel de Lombarès, *Histoire de l'artillerie française*, Paris, Lavauzelle, 1984, p. 307, cité in Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 614.

d'éléments blindés chez l'adversaire, et en ne faisant pas rectifier les ordres de ses subordonnés, le commandant en chef encourageait et avalisait tacitement ceux-ci.

Par conséquent, Weygand contribua plus ou moins intentionnellement à ce que certaines unités tombent dans un excès de décentralisation de l'artillerie, préjudiciable à la tactique défensive française.

### **2.3.3 Des défauts dans la conception elle-même (2) : pêchés par omission**

L'initiative stratégique ayant échappé de plus en plus aux Alliés, on pourrait ne pas s'étonner de la quasi-absence de prescriptions à caractère offensif précises dans les instructions de Weygand. Ce qui comptait avant tout, dans l'urgence, c'était d'avoir une défense solide. Pourtant, deux constats invitent au contraire à être surpris par cette lacune.

Tout d'abord, le généralissime lui-même donna des ordres offensifs. Au niveau stratégique, rappelons que jusqu'aux 27 et 28 mai 1940, son plan contenait encore une contre-offensive qui devait partir à plus ou moins brève échéance de la Somme en direction du nord. Au niveau tactique, en plus d'exiger l'adoption d'un état d'esprit agressif – donc de mener des actions offensives, il insista tout au long de la fin du mois de mai et du début de celui-ci de juin auprès du général Georges pour que les têtes de pont allemandes sur la Somme fussent reprises, et de telle sorte que ce fussent les Français qui eussent des débouchés sur ce fleuve. De plus, à ces deux échelles, il voulait que des contre-attaques soient menées sans relâche. Ensuite, l'armée française avait démontré de piètres qualités dans l'offensive. Les difficultés rencontrées tenaient en premier lieu à des problèmes d'organisation : manque de souplesse, défauts de coordination entre les armes, lenteur des mouvements et des réactions, etc. À cela s'ajoutaient des erreurs d'emploi, dont la principale était la dispersion des efforts. Certes, les points à secourir ne se concentraient pas dans une unique partie du front. Mais tenter de faire face de partout avec la même puissance, c'était oublier les enseignements de Frédéric II de Prusse : à vouloir tout défendre, on ne défend rien. Ainsi, tandis que Weygand voulait que sa tactique défensive et ses plans stratégiques successifs fussent complétés par des manœuvres offensives, de nouvelles consignes d'emploi des unités dans ce type d'action étaient nécessaires de la part du haut-commandement pour en assurer l'efficacité.

Or, Weygand n'en fit rien. Il se limita à ne plus parler de la phase de « colmatage » qui précédait obligatoirement les contre-attaques dans la doctrine de l'entre-deux-guerres, et à

indiquer que celles-là seraient menées par des unités blindées<sup>164</sup>. Pour le reste, notamment la coordination et la concentration des forces – c'est-à-dire l'essentiel, il ne donna aucune directive nouvelle. Prenons le cas de la réduction des têtes de pont sur la Somme, opération dont dépendait en bonne partie l'issue des différentes stratégies du généralissime. Les divisions des VIIe et Xe armées arrivèrent sur cette rivière aux environs du 23 mai. Mais les généraux Frère, Altmayer (commandants respectifs des deux armées) et Besson (qui chapotait les deux précédents) n'attendirent pas que tous leurs moyens fussent réunis pour les envoyer contre les Allemands. À cette tactique des petits paquets s'ajoutaient des fronts d'attaque trop large, ainsi qu'un manque de coordination entre les chars, l'artillerie et l'infanterie. Ces opérations se soldèrent alors par des demi-succès (ou semi-échecs, selon le point de vue). Par exemple, au soir du 4 juin, la tête de pont d'Abbeville avait été réduite au trois-quarts, mais au prix de lourdes pertes, avec près de 200 chars détruits<sup>165</sup>. Cependant, alors que le 31 mai le général Georges faisait le constat des graves lacunes de l'armée française en matière d'offensive et appelait ses subordonnés à revoir la préparation et la conduite des attaques, Weygand avait la veille félicité le groupe d'armées n°3 pour « le succès des opérations conduites » à Abbeville<sup>166</sup>. Il est dans la nature des choses pour un chef de mettre en avant une réussite, aussi mince soit-elle, quand elle apparaît comme une lumière au milieu de l'obscurité. Ce qui ne doit pas l'empêcher, à côté, de prendre des mesures pour que les possibles défauts qu'elle comporte soient corrigés. Ceci, Weygand aurait par exemple pu le faire en reprenant la note suscitée du général Georges – il l'a d'ailleurs reçue – qui indiquait que les succès allemands n'étaient pas dus à l'action isolée des chars, mais à une étroite collaboration entre l'aviation qui prépare, les chars qui attaquent et l'infanterie qui manœuvre, le tout appuyé par l'artillerie.

La dispersion des forces restait également la règle *ad hoc* pour l'emploi des chars qui appartenaient à l'infanterie. En effet, si Weygand a ordonné le 3 juin 1940 de regrouper les éléments des divisions mécaniques et cuirassées déjà existantes pour disposer au niveau stratégique-opérationnel de deux voire trois masses de manœuvre, il n'a pas exigé qu'au niveau tactique soient constituées de grandes unités blindées par rassemblement des bataillons de chars dis d'accompagnement. Ce qui conduisit à ce que, bien souvent, ceux-ci furent répartis auprès

---

<sup>164</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand sur la conduite à tenir contre les unités blindées appuyées par l'aviation, n°1142 3/FT, 24 mai 1940. Weygand écrit : « Ce système de défense doit être complété par des actions offensives de nos chars et de nos mitrailleuses ».

<sup>165</sup> Jacques Vernet (colonel), « La bataille de la Somme », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, p. 203 et Philippe Masson, *Histoire de l'armée française*, Paris, Perrin, 2002 (1<sup>ère</sup> éd. 1999), pp. 229-230.

<sup>166</sup> SHD, 27N 155, Note du général Georges sur la conduite d'opérations offensives, n°2179 3/IM, 31 mai 1940 et SHD, 27N 3, Ordre du général Weygand au le général Georges, n°1260 3/FT, 30 mai 1940.

des points d'appui pour en renforcer la défense. Immobilisation et dissémination, deux notions à contre-courant de toute doctrine moderne d'emploi des blindés.

Weygand affirma résolument que la tactique défensive comportait un aspect statique – le damier de points d'appui et ses compléments – et un aspect dynamique – l'état d'esprit agressif et les contre-attaques. Mais il laissa complètement de côté le second lorsqu'il s'est agi de fournir aux armées des principes d'engagement nouveaux et des prescriptions précises. Peut-être était-il plus facile de réformer l'aspect statique des dispositifs. D'une part, l'effort de réflexion était moindre pour Weygand, puisque dès avant sa prise de fonctions des parades contre la Wehrmacht avaient été trouvées. D'autre part, l'effort d'adaptation était sans doute moins long, alors que les militaires français n'avaient pas été formés à pratiquer l'offensive dans une version que commandaient les événements. Toujours est-il que le commandant en chef aurait au moins pu donner pour instructions que les généraux français cessent de recourir à la tactique des petits paquets. À ce titre, en exigeant que les têtes de pont sur la Somme fussent réduites au plus vite, il les encouragea certainement à persévérer sur cette voie sans issue.

Par conséquent, rectifions ce que nous avons avancé un peu plus tôt : Weygand a été le père français de la partie *statique* de la tactique moderne de lutte terrestre contre les chars et les avions.

## Chapitre 3

### L'exercice du commandement

Weygand a eu une place bien particulière à remplir en tant que généralissime. Il se devait d'incarner le Commandement, avec tout ce que ce terme grandiloquent contient de mise en scène et de poncifs. Au-delà de ces derniers, ce fut peut-être ici, dans le caractère, qu'il a le plus tranché avec les généraux Gamelin et Georges.

En mai 1940, à 73 ans, Weygand était encore plein de verveur. Les témoins décrivent en effet un homme au visage relativement épargné par les rides, le pas alerte, dormant peu mais profondément. Il s'était maintenu dans cette forme grâce à une activité soutenue – cavalier émérite dans sa jeunesse, il resta jusqu'à tard dans sa vie en capacité de monter et de chevaucher – et à un mode de vie sans excès. Mangeant légèrement, il ne recherchait pas les plaisirs de la table – contrairement à Gamelin<sup>167</sup>, et n'affichait pas l'embonpoint de certains de ses pairs – comme les généraux Garchery ou Corap. Cette fraîcheur physique, de même que son énergie débordante sont connues. On peut à présent se demander si elles se sont fait ressentir lorsque Weygand prit la tête des armées françaises, et, pour aller plus loin, s'il y a eu un style de commandement propre au généralissime qu'il fut.

Pour décrire et analyser l'exercice du commandement par Weygand, il nous faudra déterminer comment est-ce qu'il s'est inséré dans les hautes sphères de l'armée française, pour voir ensuite s'attacher à sa vision du chef de guerre, en pensées et en actes.. Néanmoins, un général n'étant pas dans l'éther des ordres, il a dû également se confronter à de nombreuses entraves dans cet exercice.

---

<sup>167</sup> Les repas à la table du général Gamelin étaient réputés copieux et raffinés. Peut-être il y avait-t-il là un héritage de son mentor, le maréchal Joffre.

## 3.1 La place de Weygand : entre rupture et continuité avec Gamelin

### 3.1.1 La reprise en main de l'armée de Terre

- Le retour à l'unicité du commandement et des responsabilités

La réforme du Grand quartier général (GQG) du 1<sup>er</sup> janvier 1940, imposée par le général Gamelin, n'avait pas du tout réglé le problème du partage des responsabilités dans la bataille à venir entre le généralissime et le général Georges. Le commandant en chef laissait la responsabilité conduite supérieure des opérations à son subordonné, mais sans lui donner pleinement les moyens de sa mission en lui affectant l'ensemble du GQG, celui-ci étant scindé en deux, une partie affectée au front Nord-Est, et sise à la Ferté-sous-Jouarre, l'autre allant à Montry et fonctionnant pour le compte de Gamelin, sous la houlette du major-général Doumenc. À cette organisation bicéphale des attributions qui séparait autorité et responsabilité, s'ajoutait en ce qui concernait la géographie un troisième membre, puisque le général Gamelin avait installé son poste de commandement (PC) au château de Vincennes, pour rester proche du gouvernement. Cette réforme laissait donc planer sur le haut-commandement de l'armée de Terre la double menace en cas de crise d'une absence d'unité et de fermeté dans la prise de décision au plus haut niveau, et de problèmes de communications entre les différents responsables militaires. Ce qui avait été confirmé au déclenchement des opérations, le 10 mai 1940. Le général Gamelin s'en était tenu « à la répartition bureaucratique des tâches qu'il [avait] lui-même tracée »<sup>168</sup>, et s'était ainsi placé en dehors du circuit décisionnel quant à la bataille qui débutait en Belgique<sup>169</sup>. Les généraux Georges et Billotte, sur qui reposait *ipso facto* la conduite de cette bataille, avaient été rapidement dépassés par les événements. Si bien que le général Doumenc se retrouvait pour l'instant seul aux commandes, mais il n'avait ni la qualité, ni l'autorité de généralissime. Par conséquent, l'armée n'avait plus de commandant en chef.

Après avoir accepté de prendre la tête des armées françaises, Weygand se refusa à réformer le haut-commandement, estimant que la situation de crise ne le permettait pas.

---

<sup>168</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, tome II, *Ouvriers et soldats*, Paris, Gallimard, 1990, p. 605.

<sup>169</sup> Bruno Chaix (général), *En mai 1940, fallait-il entrer en Belgique ?*, Paris, Economica, 2000, p. 223.

Néanmoins, son action a conduit à une réforme de fait, en supprimant la dualité Vincennes/Ferté. D'une part, il décida « d'assumer avec [le général Georges] et au-dessus de lui toutes les responsabilités ». Weygand affirmait par-là que, malgré l'état des choses concernant la répartition des attributions entre les chefs militaires français, il était le seul et unique responsable de la conduite supérieure des opérations. Son autorité de commandant en chef n'allait pas sans les responsabilités afférentes. D'autre part, il prenait le parti « de ne faire désormais qu'un avec le général Georges »<sup>170</sup>. Ce qui, compte-tenu du fait qu'il entendait prendre en charge la conduite supérieure des opérations, revenait à faire de ce dernier son délégué sur le front Nord-Est, et non plus un commandant en chef de théâtre d'opérations – bien que Georges conservât ce titre – tel que l'entendait Gamelin. Autrement dit, il s'agglomérait le général Georges. Consciemment ou non, Weygand tirait en fait ici les conséquences de ses décrets de nomination du 20 mai 1940 qui lui donnaient le titre de « commandant en chef de l'ensemble des théâtres d'opérations ».

Par ces deux principales actions, en termes de fonctionnement du haut-commandement l'armée de Terre retrouvait sa tête, en la personne de Weygand.

- Tentative d'éclaircissement dans la répartition des tâches et des postes

Cette volonté de commander et ses implications concrètes dans l'organisation du haut-commandement terrestre s'accompagnèrent symétriquement de changements dans le fonctionnement de celui-ci. En tant que chef d'état-major général, Weygand avait à prendre en charge l'établissement des plans français, et de ce point de vue-là, il n'y avait pas de différence avec son prédécesseur. Cependant, si nous ne saurions dire s'il avait eu vent des désaccords entre Gamelin et Georges, et du fait que le premier avait adopté la manœuvre Dyle-Breda contre l'avis du second, toujours est-il qu'il voulut que les plans stratégiques fussent arrêtés en pleine coopération avec le commandant en chef du front Nord-Est<sup>171</sup>. Ensuite, le nouveau généralissime se donnait trois missions principales : diriger la bataille, s'assurer de l'exécution de ses ordres et soutenir le moral de ses subordonnés. Il inscrivait alors son style de commandement dans l'héritage du maréchal Foch, et, *a contrario*, en rupture avec celui du général Gamelin<sup>172</sup>.

---

<sup>170</sup> Weygand, *Mémoires*, tome III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, 1950, p. 90.

<sup>171</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 88

<sup>172</sup> Ces trois missions et la filiation avec Foch sont développées plus loin dans ce chapitre, au 3.2.

Le général Georges devenait l'adjoint de Weygand sur le théâtre d'opérations principal. À ce poste, il transcrivait les instructions de son supérieur, les envoyait aux généraux sur le terrain et s'assurait de leur bonne exécution. On peut constater ce passage d'un rôle de conception-direction à celui plutôt de direction-exécution dans les ordres qu'il a rédigé à partir du 20 mai 1940. Si au niveau tactique, ils restaient relativement autonomes par rapport à ceux de Weygand – ils allaient tous dans le même sens néanmoins, au niveau opérationnel ils ne faisaient que détailler les ordres du commandant en chef, d'une part, et demeuraient cantonner au seul registre du déroulement des opérations, d'autre part, laissant de côté les consignes concernant le facteur moral<sup>173</sup>.

Le général Doumenc, spécialiste des questions logistiques, ayant su rester maître de lui face aux premiers revers, se chargeait de diriger les troupes et le matériel vers le front, en fonction des consignes de Weygand, et a été le principal responsable de la (re)constitution de nouvelles grandes unités au cours de la campagne de 1940. Surtout, il remplit en définitive le rôle d'un chef d'état-major auprès du généralissime, puisque d'une part il rédigea une bonne partie des ordres de celui-là, et, d'autre part, ces deux officiers généraux travaillèrent quotidiennement ensemble au GQG, à Montry.

Au sommet se trouvait donc Weygand, qui, après avoir réuni ses principaux subordonnés, donnait des directives générales ou tactiques. Au niveau d'en-dessous, Georges et Doumenc mettaient en forme celles-ci et assuraient la direction de la bataille dans son exécution, le premier se concentrant plus sur l'opérationnel, le second sur la question des moyens.

### **3.1.2 Les pouvoirs interarmées de Weygand : l'acceptation par défaut d'un cadre complexe et rapidement dépassé**

- L'absence légale d'un véritable généralissime en temps de guerre

Le commandement unique des trois armées – terre, air et mer – avait été une question qui était régulièrement revenue au sommet de la hiérarchie militaire française durant les années 1920 et 1930. Cette idée de nommer un chef commun à l'ensemble des composantes de l'armée

---

<sup>173</sup> La comparaison des dossiers 3 et 4 de SHD, 27N 3, Ordres et instructions généraux, d'un côté, et des dossiers 0 et 1 de SHD 27N 155, Ordres généraux et particuliers du général Georges, d'un autre côté, est particulièrement éclairante de ce point de vue-là. Si l'on voulait isoler un seul document de part et d'autre, l'Instruction personnelle et secrète de Weygand du 11 juin 1940 et le Plan de manœuvre de Georges du 12 juin 1940, seraient de bons exemples.

avait abouti à la création du poste de chef d'état-major général de la Défense nationale (CEMGDN), par le décret du 21 janvier 1938. Cependant, les réticences et les particularismes de l'armée de Terre, de la Marine et de l'armée de l'Air avaient conduit à ce que le décret du 7 septembre 1938<sup>174</sup>, qui venait préciser les modalités d'application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre, limitait les attributions de cette autorité nouvellement créée. Le CEMGDN devait coordonner l'action des trois armées, mais la conduite supérieure des opérations restait sous la responsabilité des commandants en chef respectifs. Même sa mission de coordination était restreinte, puisque dans le cas d'actions navales, elle ne jouait véritablement que lorsqu'il était question d'opérations combinées. À cela s'ajoutait le fait qu'il n'avait aucun pouvoir d'inspection et de contrôle découlant de son titre<sup>175</sup>. En somme, le CEMGDN n'avait aucune autorité en propre sur les trois armées. De plus, il ne coordonnait pas immédiatement et en tous temps l'action des forces françaises sur les théâtres d'opérations se trouvant hors d'Europe et d'Afrique du nord (colonies et Levant notamment). Il lui fallait pour cela une délégation spéciale du Comité de guerre.

Cette absence de pouvoirs étendus détenus en propre impliquait que pour qu'il puisse jouer un rôle et exercer ses attributions, le CEMGDN fût également l'un des commandants en chef d'une des trois armées – celle de Terre eu égard à son importance. D'une part, il n'était donc pas une autorité supérieure et arbitrale, mais un simple *primus inter pares*. D'autre part, une partie importante de son travail serait absorbée en temps de guerre par son rôle de chef des forces terrestres, ce qui porterait sans nul doute préjudice à sa tâche première de coordination.

Du fait de ces limitations de pouvoir et cet enchevêtrement de responsabilités, il n'y avait non seulement pas de véritable chef d'état-major de la Défense nationale au sens moderne du terme, c'est-à-dire un commandant en chef interarmées, mais même sa mission de coordination se trouvait considérablement circonscrite.

Le général Weygand héritait donc de cette organisation bancal du haut-commandement, d'autant plus problématique qu'il prenait son poste en pleine crise. Sa nomination et son action n'allait pourtant pas faire évoluer en profondeur cette situation.

- La non-réalisation de l'unité de commandement en droit : les titres de Weygand

---

<sup>174</sup> *Journal officiel*, 22 janvier 1938, Décret portant création d'un chef d'état-major général de la Défense nationale et *Journal officiel*, 8 septembre 1938, Décret relatif à la direction générale de la Guerre, à la direction militaire de la guerre et à la conduite supérieure des opérations.

<sup>175</sup> Pierre Rocolle, *La Guerre de 1940*, tome I, *Les Illusions, novembre 1918 - mai 1940*, Paris, Armand Collin, 1990, p. 241.

Au niveau du commandement interarmées, deux décrets du 20 mai 1940 apportaient des modifications à la structure en place jusqu'alors. Le premier supprimait le poste, de commandant en chef des forces terrestres. Le second nommait Weygand chef d'état-major général de la Défense nationale et commandant en chef de l'ensemble des théâtres d'opérations (CECETO). Pour Thibaut Tellier, ces deux actes revenaient à accorder au général Weygand des prérogatives qui bouleversaient la législation en vigueur, et accordait désormais une autorité au CEMGDN sur l'ensemble des forces armées françaises, notamment sur la flotte<sup>176</sup>. Que Paul Reynaud voulut qu'il en soit ainsi avec ces décrets, Thibaut Tellier tend à le montrer. Cependant, en ce qui concernait les pouvoirs de Weygand par rapport à l'armée de l'Air et à la Marine, le second décret ne faisait qu'étendre la mission de coordination du nouveau général en chef à tous les théâtres d'opérations, supprimant ainsi la nécessité d'une délégation spéciale du Comité de guerre. De même que le fait que le général Gamelin avait été le commandant en chef sur le théâtre européen ne lui avait donné aucune autorité sur les deux autres armées sur ce théâtre-là, le titre de CECETO ne donnait pas plus d'autorité à Weygand sur la Marine et l'armée de l'Air, quelque fût la zone géographique prise en compte. Ainsi, alors que la situation de crise dans laquelle il fut nommé nécessitait sans nul doute une unité d'action des trois armées, le général Weygand se trouvait logé à la même enseigne que son prédécesseur.

- La non-réalisation de l'unité de commandement dans les faits : le respect du cadre

Ce que les textes ne lui accordèrent pas, Weygand ne le fit pas non plus advenir plus, bien qu'il ait été dans les années 1930 un partisan d'un commandement interarmées unique.

Hormis dans l'IPS n°12 du 17 mai 1940, la place et le rôle que devait jouer l'armée de l'Air dans la contre-offensive que le haut-commandement voulut mettre en place avant le 20 mai, n'étaient évoqués dans aucun ordre émanant des généraux Gamelin et Georges. Initialement, Weygand ne fit pas autrement, laissant vraisemblablement par défaut la question de la participation des forces aériennes à la bataille en cours à la discrétion des commandants de groupe d'armées et d'armées<sup>177</sup>. Par conséquent, l'aviation n'était pas intégrée convenablement à la manœuvre d'ensemble, le commandement ne parlant en ce qui la concerne que de « soutenir » l'action des forces terrestres. Lors des prodromes de la bataille de la Somme,

---

<sup>176</sup> Thibaut Tellier, *Paul Reynaud. Un indépendant en politique, 1878-1966*, Paris, Fayard, 2005, pp. 584-585.

<sup>177</sup> Par exemple, dans son ordre général d'opérations n°1 du 22 mai 1940 – celui qui reprenait le plan de contre-offensive en tenaille, il ne parle que de la *Royal air force*, tandis qu'aucun objectif opérationnel précis n'est fixé à l'aviation.

Weygand a semblé vouloir corriger cette déficience. Le 31 mai, puis le 2 juin, il envoyait deux notes au général Georges pour définir l'utilisation présente et à venir des forces aériennes<sup>178</sup>. La première leur assignait un but opérationnel – entraver les préparatifs de la Wehrmacht en vue de son offensive prochaine, mais surtout demandait à Georges de « [s'entendre] directement et complètement » avec le général Vuillemin pour concevoir et mettre en œuvre « cette action essentielle ». Une telle concertation devait d'ailleurs faire l'objet d'un « accord ». La seconde indiquait au général commandant en chef sur le front nord-est qu'une IPS en date du 1<sup>er</sup> juin permettait à celui-ci, voire aux commandants de groupe d'armées et d'armées de demander en urgence l'intervention des forces aériennes réservées. On s'orientait donc possiblement vers une meilleure coopération entre les armées de l'Air et de Terre. Cependant, des éléments venaient contrebalancer ces directives, qui pouvaient apparaître en rupture avec l'ancienne organisation. Dans la note du 31 mai, non seulement Weygand définissait un objectif assez vague pour l'aviation, mais il laissait la concertation entre celle-ci et les forces terrestres s'effectuer à l'échelon inférieur au sien. Il ne jouait donc là qu'un rôle de coordination. Dans celle du 2 juin, le généralissime se contentait de rappeler les principes d'engagement des forces aériennes réservées, l'IPS du 1<sup>er</sup> juin qu'il citait ne faisant quant à elle qu'accélérer – si l'on peut dire – leur mise à disposition en faveur des unités terrestres. Ces instructions respectaient donc la doctrine établie en ce qui concernait la coopération des armées de Terre et de l'Air. Par conséquent, malgré et en même temps avec ces deux notes, Weygand n'a pas dépassé son rôle de CEMGDN modèle 1938, d'une part en se contentant d'une mission de coordination, d'autre part en continuant de voir, à l'image de ses devanciers<sup>179</sup>, dans les batailles aérienne et terrestre deux combats qui sont interdépendants mais qui ne se combinent pas. Ainsi, en ce qui concernait l'armée de l'Air, il ne dérogea pas au cadre dont il avait hérité, aussi bien en termes d'organisation du commandement que d'intégration de celle-là dans sa stratégie et ses plans de manœuvre<sup>180</sup>.

Cette double absence de changement a été encore plus nette avec Marine. Le général Weygand et l'amiral Darlan ont été tous deux d'accord quant au choix de former une large tête de pont autour de Dunkerque. Mais cet accord n'était qu'une unité de vue, car il ne faisait pas

---

<sup>178</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour le général Georges sur l'emploi de l'aviation dans la phase actuelle des opérations, n°1294 3/FT, 31 mai 1940 et Note du général Weygand pour le général Georges sur l'emploi de l'aviation, n°1332 3/FT, 2 juin 1940.

<sup>179</sup> Henri Dutailly, *Les Problèmes de l'armée de terre française (1935-1939)*, Paris, Imprimerie nationale, 1980, p.33. Nous reviendrons plus loin sur l'absence d'une conception tactique de la notion de bataille aéroterrestre chez Weygand.

<sup>180</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac d'enfoncer le clou : même après l'arrivée de Weygand, « l'inadaptation du commandement terrestre à l'emploi de l'aviation persiste ». Cf. Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, tome II, *Ouvriers et soldats*, Paris, Gallimard, 1990, p. 613.

suite à une réunion entre les deux commandants en chef : interrogé par Gamelin, Darlan avait opté pour une telle solution dès le 19 mai, alors que ce ne fut que le 25 mai que Weygand changea ses plans en ce sens<sup>181</sup>. Pas plus qu'en ce qui concerna l'établissement d'un plan, il n'y eut de véritable concertation entre le généralissime et l'amiral de la Flotte par rapport à l'exécution des directives ordonnant la constitution d'une tête de pont (et il en sera de même pour son évacuation), le haut-commandement se contenant de demander à la Marine de ravitailler la poche de 3 000 tonnes de munitions et d'approvisionnement par jour. Certes, il y eut une unité de commandement entre les troupes terrestres et la flotte française, à l'instigation de Weygand qui avait nommé le 21 mai le contre-amiral Charles Platon gouverneur de la ville, puis le 23 mai l'amiral Abrial commandant de la défense du camp retranché de Dunkerque. Mais cette unité ne se faisait qu'à une échelle relativement petite et n'était que conjoncturelle. Même au niveau supérieur – celui qui mettait en liaison la Marine avec le groupe d'armées n°1, les ordres de Weygand pour le général Blanchard était de constituer, puis d'évacuer la tête de pont, « en accord avec [l'] amiral Nord [amiral Abrial] »<sup>182</sup>, ce qui ne plaçait ni l'un ni l'autre sous le commandement de l'un ou de l'autre. Après Dunkerque, Weygand est resté de fait sur une telle position. Dans les retraites successives faisant suite à la rupture du front de la Somme, il se contenta de demander aux généraux qui se retrouvaient acculés à la mer, de former des têtes de pont et, pour se faire, de « s'entendre directement » avec les autorités maritimes les plus proches<sup>183</sup>. Mais surtout, il laissa l'amiral Darlan seul face aux problèmes que posèrent à la Royale l'avancée allemande, que celui-ci régla par l'évacuation des ports de la façade ouest, puis au moment de l'armistice, en prescrivant le sabordage au cas où les Allemands tenteraient de s'emparer de la flotte française.

De son arrivée à la tête des armées jusqu'à la fin des opérations, Weygand ne parla jamais aux responsables politiques et militaires de réformer le haut-commandement de l'armée française en faveur de la création d'un véritable poste de généralissime ou d'un organe collégial équivalent. À sa décharge, concernant la Marine, sa marge de manœuvre était singulièrement limitée<sup>184</sup>. De manière plus générale, certainement que, comme pour l'organisation de la

---

<sup>181</sup> Philippe Masson, *Histoire de l'armée française*, Paris, Perrin, 2002 (1<sup>ère</sup> éd. 1999), p. 231.

<sup>182</sup> Pierre Rocolle, *La Guerre de 1940*, tome II, *La Défaite, 10 mai - 25 juin 1940*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 214.

<sup>183</sup> SHD, 27N 79, Ordre particulier du général Weygand au général Altmayer, n°1500 3/FT, 10 juin 1940.

<sup>184</sup> Par exemple, le gouvernement décida par un décret du 8 juin de placer les « ports maritimes et fluviaux situés de l'embouchure de la Somme à la Bidassoa (...) sous l'autorité de l'amiral de la Flotte » (cité in Philippe Lasterle, « Autopsie d'un exode maritime : l'évacuation des ports par la marine, in Christine Levisse-Touzé (dir.), *La Campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, p. 262), ce qui revenait par ricochet à réaffirmer l'absence de pouvoirs du généralissime dans le domaine maritime. Relevons également, de manière anecdotique, qu'en sous-entendant

direction de l'armée de Terre, il estima impossible une telle réforme en pleine crise. Cependant, on pouvait s'attendre à ce que justement la gravité de la situation l'incline à agir pour améliorer l'unité du commandement à la tête de l'institution militaire. Force est de constater que son action n'a pas compensé son absence de prise de parole sur le sujet. D'une part, il n'essaya d'intégrer la Marine et l'armée de l'Air ni dans ses plans, ni dans l'exécution de ceux-ci, hormis localement ou en des termes assez vagues. D'autre part, il ne décida jamais de réunir autour de lui le général Vuillemin et l'amiral Darlan pour dresser collégalement les moyens, les possibilités et la stratégie des forces françaises. Autrement dit, alors que l'urgence de la situation lui aurait certainement permis, sur le terrain, d'étendre ses prérogatives de CEMGDN – *a minima* en coordonnant plus directement les trois armées, il n'utilisa même pas toute l'étendue de celles-ci<sup>185</sup>. Si ce n'est à la marge, Weygand est donc resté dans le cadre et la pratique définis par son prédécesseur. Bien que le titre ait été supprimé lors de sa nomination, il est demeuré en ce sens presque exclusivement le commandant en chef des forces terrestres.

- L'ensemble des théâtres d'opérations : un unique changement, mais d'importance ?

Les théâtres d'opérations extérieurs à l'Europe bénéficiaient par rapport au haut-commandement métropolitain d'une autonomie qui pouvait aller jusqu'à l'indépendance relative ne souffrant que de potentielles directives données par le CEMGDN dans le cadre de sa mission de coordination. Comme le souligne Pierre Rocolle, le général Gamelin n'avait qu'une autorité amoindrie sur les théâtres d'opérations de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée orientale<sup>186</sup>. Or, aux termes du deuxième décret du 20 mai 1940, Weygand était nommé commandant en chef de l'ensemble des théâtres d'opérations (CECETO). Par conséquent, il en venait à coiffer toutes les forces terrestres françaises à travers le globe, non plus de par son pouvoir de coordination, mais hiérarchiquement. Autrement dit, non seulement ce pouvoir était étendu géographiquement sans qu'il n'eût besoin d'une délégation spéciale du Comité de guerre, mais il changeait de nature, lui donnant une autorité pleine et entière sur tous les théâtres d'opérations extérieurs.

---

au Conseil des ministres du 13 juin que la question de la livraison de la flotte était de son ressort (*cf.* Weygand, *Op. cit.*, p. 216), l'amiral Darlan donnait la preuve que les décrets de nomination de Weygand ne lui octroyaient aucune prérogative supplémentaire sur la Marine par rapport au général Gamelin.

<sup>185</sup> Rappelons que le CEMGDN pouvait « réuni[r] quand il le jugea[ait] utile les chefs d'état-major général ». *Journal Officiel*, Décret du 21 janvier 1938..., article 2, aliéna 1.

<sup>186</sup> Pierre Rocolle, *Op. cit.*, tome I, p. 246.

Ces nouvelles prérogatives eurent-elles des conséquences dans le débat entre Reynaud et Weygand sur un possible repli en Afrique du Nord, comme l'écrit Thibaut Tellier<sup>187</sup> ? Théoriquement, elles donnaient un avantage au généralissime sur le président du Conseil, laissant la haute-main au premier sur les décisions des chefs militaires de l'Empire colonial. Mais, en définitive, alors que Reynaud était encore à sa tête, le gouvernement ne débattit jamais en termes concrets de l'évacuation de l'armée et des pouvoirs publics hors de France. Qui plus est, ce ne fut qu'à partir du discours de Pétain annonçant la volonté du gouvernement français de cesser les hostilités que le général Noguès et les proconsuls de l'Empire réclamèrent la poursuite de la guerre<sup>188</sup>. Ainsi, l'autorité hiérarchique que possédait Weygand sur l'ensemble des théâtres d'opérations n'a pas pu porter à conséquences dans ce débat au moment où Reynaud était président du Conseil, car il n'eut pas à s'en servir. Cette thèse semble d'autant plus vérifiée que, même lorsqu'il aurait pu s'en prévaloir, il ne le fit pas. De la demande française d'armistice du 17 juin jusqu'à l'entrée en vigueur de la suspension des hostilités 8 jours après, plusieurs télégrammes et messages en France prônant la poursuite des hostilités furent envoyés par le général Noguès à Weygand, mais également directement au maréchal Pétain, c'est-à-dire en court-circuitant la chaîne hiérarchique théorique établi par le second décret du 20 mai 1940. Le 24 juin, dans une proclamation, Noguès indiqua qu'une remise en cause de la part des Italiens de l'intégrité de l'Afrique française du nord pourrait l'amener à rejeter l'armistice. Cette prise publique de position n'était d'ailleurs pas isolée, puisque la veille le général Mittelhauser, commandant en chef au Levant, avait lui aussi publiquement déclaré sa volonté de continuer la lutte. *A priori*, ces différents actes frôlaient l'insubordination, voire couvrait une rébellion. Or, à aucun moment Weygand ne rappela formellement à l'ordre ceux qui étaient devenus ses subordonnés directs. S'il dépensa beaucoup d'énergie pour empêcher toute dissidence dans l'Empire, il le fit avant tout en s'efforçant de démontrer à ces généraux la vanité de la résistance outre-mer et en parlant de la nécessité de maintenir l'unité de toutes les forces françaises face à l'adversaire<sup>189</sup>.

- La confusion entre le gouvernement et le haut-commandement

---

<sup>187</sup> Thibaut Tellier, *Op. cit.*, pp. 584-585

<sup>188</sup> Christiane Rimbaud, *L'Affaire du Massilia*, Paris, Le Seuil, 1984, pp. 42-43 et suivantes.

<sup>189</sup> Christiane Rimbaud, *Op. cit.*, *passim*. Ainsi, d'une part, le 22 juin Weygand proposa au général Noguès de lui envoyer le général Koeltz pour lui exposer clairement la situation en Métropole. D'autre part, alors que son idée était faite dans le débat sur la poursuite de la guerre et que, par conséquent, il aurait pu l'imposer au nom de toute l'Armée, il tint à ce que le gouvernement ait connaissance de l'opinion et des arguments de Noguès sur la question.

L'absence légale d'un généralissime interarmées conduisait à ce que « la coordination de l'ensemble des forces armées françaises [échappât] au Haut-commandement et [relevât] du Comité de guerre qui [assurait] la direction militaire de la guerre et, plus particulièrement, du ministre de la défense nationale »<sup>190</sup>. Alors que le décret du 7 septembre 1938 en définissant, à la suite de la loi du 11 juillet de 1938, trois niveaux dans la conduite de la guerre – conduite générale de la guerre, direction militaire de la guerre, conduite supérieure des opérations – entendait rattacher clairement ceux-ci à une entité – gouvernement, Comité de guerre, haut-commandement respectivement – sans qu'il y ait d'empiètement de l'une sur l'autre, il avait abouti à ce que le deuxième et le troisième niveau soit confondu au sein du Comité de guerre. À vrai dire, il était expressément spécifié dans le texte que ce dernier organe avait « pour mission d'assurer [...] la coordination des opérations dans le cadre des décisions du Gouvernement. »<sup>191</sup>

Néanmoins, cette répartition des tâches n'était pas si anormale, puisque la coordination des armées françaises à l'échelle de tous les théâtres d'opérations potentiels ne pouvait incomber au seul haut-commandement, des intérêts politiques et diplomatiques entrant fatalement en jeu. Acceptable en l'état, elle n'était de même pas handicapante si le gouvernement remplissait son rôle au sein du Comité de guerre, en définissant la stratégie générale à adopter. Or, dans ce domaine-là, il avait abandonné dès le temps de paix le pouvoir de décision aux mains du haut-commandement, « adoptant sans les discuter à fond, les propositions des généraux membres du Comité permanent de défense nationale »<sup>192</sup>. Par cet usage informel, le Comité de guerre n'était pas destiné à pallier dans les faits l'absence légale de CEMGDN, alors que cela aurait logiquement dû être une de ses fonctions. C'est ce qu'il s'est produit avant l'arrivée de Weygand : de la déclaration de guerre jusqu'à l'arrivée de Paul Reynaud au pouvoir, il n'a été convoqué que deux fois, et s'est alors contenté d'entériner le point de vue des commandants en chef<sup>193</sup>.

Dans les faits, une telle situation ne posait pas de gros problèmes si le gouvernement et le haut-commandement s'entendait au fond sur les grandes lignes de la stratégie militaire française. Ce qui avait été le cas avec les options présentées et choisies par Gamelin durant la

---

<sup>190</sup> Henri Dutailly, *Op. cit.*, pp. 33-34.

<sup>191</sup> *Journal officiel*, Décret du 8 septembre 1938..., article 2, alinéa a. Le Comité de guerre, organe politico-militaire, était composé des deux têtes de l'exécutif, des ministres militaires et celui des Colonies, du maréchal Pétain, du CEMGDN, des trois commandants en chef et du chef d'état-major général des colonies.

<sup>192</sup> Henri Dutailly, *Op. cit.*, p. 34. Le Comité permanent de défense nationale était la forme du temps de paix du Comité de guerre.

<sup>193</sup> Elisabeth du Réau, « Haut commandement et pouvoir politique », in *Les Armées françaises pendant la Seconde guerre mondiale (1939-1945)*, Paris, Institut d'histoire des conflits contemporains, 1986, p. 75.

drôle de guerre. Cependant, tout hiatus entre le pouvoir politique et l'autorité politique était dans ce cadre lourd de menaces et de quiproquos insolubles, car le gouvernement pourrait se voir lié les mains par les décisions du haut-commandement. Ainsi de la relation entre Weygand et Reynaud. Le généralissime parvint en effet à amener le gouvernement sur sa ligne stratégique, l'entraînant dans un engrenage qu'il n'avait pas vraiment choisi, entre autres à cause du fonctionnement des relations entre gouvernement et haut-commandement dans la détermination de la stratégie militaire française. Du 20 mai au 25 juin 1940, le Comité de guerre, à qui revenait à la fois la direction militaire de la guerre et, de fait, la coordination interarmées, ne s'est réuni qu'une seule fois et sans donner de directives générales au commandant en chef. Lors de la séance du 25 mai, il se contenta d'accepter les options stratégico-opérationnelles de Weygand, mais sans les inscrire dans une stratégie globale. Tout le problème était là car, si le président du Conseil et le généralissime s'accordaient sur la nécessité de se préparer à livrer une bataille d'arrêt sur la ligne Somme-Aisne, ils divergeaient sur le cadre stratégique dans lequel elle devait s'insérer. Weygand n'en faisait que l'ultime chance de ne pas être totalement défait, tandis que pour Reynaud même si ce nouveau front venait à être percé, la France devait poursuivre la lutte. Or, jamais le président du Conseil ne tint au chef des armées un tel propos de façon aussi explicite et sous le vocable de l'injonction. Par conséquent, seules les instructions stratégico-opérationnelles de Weygand étaient mises en œuvre, instructions dont le sens portaient la marque de la vision stratégique du commandant en chef français. Par conséquent, en l'absence d'une autre stratégie imposée par le gouvernement à Weygand, il y avait toutes les chances pour que ce fût celle de ce dernier qui s'imposât. Comme auparavant, la stratégie militaire de la France allait se trouver par défaut définie par les décisions du haut-commandement, alors même que se profilait à l'horizon une divergence de vue fondamentale entre Reynaud et Weygand.

### **3.1.3 La non-résolution de la question du commandement interallié**

- Situation à l'arrivée de Weygand : improvisation et imprécision

La coopération de l'armée française et du corps expéditionnaire britannique (*BEF*) avait été définie dès avant l'entrée en guerre, et s'insérait dans le même cadre que celui qui avait prévalu lors de la Première guerre mondiale après la conférence de Beauvais du 3 avril 1918. Le général Gamelin était le commandant suprême des armées alliées sur le continent, mais le général Gort,

commandant du *BEF*, conservait le droit d'en appeler au gouvernement de Sa Majesté avant d'exécuter un ordre qui lui paraissait mettre en péril son armée. En fait, le haut-commandement britannique et le généralissime français s'étaient entendus dès l'entrée en guerre pour que lord Gort se conforme aux instructions du général Georges, celui-ci recevant délégation pour cela de la part de son supérieur<sup>194</sup>. En ce qui concernait les Belges, alors même que la coopération entre le groupe d'armées n°1 et leurs forces n'avait jamais été pratiquement envisagée, le 10 mai 1940 le général Gamelin avait demandé au roi des Belges d'accepter la délégation qu'il donnait au général Georges pour exécuter cette coordination<sup>195</sup>. Pour ajouter à la confusion, le lendemain le commandant en chef du front Nord-Est avait estimé que seul le général Billotte pouvait régler la marche conjointe des trois armées nationales, solution qui avait été entérinée par les représentants des trois pays le 12 mai<sup>196</sup>.

Cette situation ne pouvait qu'entraîner de sérieux dysfonctionnements. L'absence d'organe de commandement interallié au niveau de la conduite de la guerre – le Conseil suprême interallié n'était qu'un organe consultatif en théorie – n'était pas compensée par une véritable unité de ce commandement sur le front principal, c'est-à-dire au niveau de la conduite des opérations. Et ce pour deux raisons qui étaient consubstantielles. D'une part le général Gamelin avait abandonné ses prérogatives de commandant en chef allié. D'autre part celui à qui avait échu ce rôle, le général Billotte, n'avait pas les moyens de supporter une telle charge. En termes institutionnels, si officiellement la réunion de Mons du 12 mai l'avait investi de celle-là, c'était à rebours des engagements formels que Gamelin disait avoir pris auprès des Britanniques et des Belges<sup>197</sup>. Le général Billotte recevait donc un commandement par défaut et dans l'urgence. En termes humains, il ne disposait que d'un état-major de groupe d'armées et peu d'officiers de liaison, soient des moyens largement en-dessous de sa mission. Non seulement la coordination de la coalition en Belgique était mal définie et en partie improvisée, mais les solutions prises pour y palier étaient à la fois timorées et sous-dimensionnées. D'autant que face à l'impréparation des Alliés, les événements s'enchaînaient à une incroyable vitesse.

---

<sup>194</sup> SHD, 27N 3, Note du général Gamelin pour le général Georges sur les conditions d'une offensive débouchant du front Anvers-Namur, n°554 Cab/FT, 5 mars 1940.

<sup>195</sup> *Ibid.*, Confirmation d'un message téléphoné du 10 mai 1940 du général Gamelin au général Champon, n°971 Cab/FT, 11 mai 1940.

<sup>196</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, pp. 231 et 239.

<sup>197</sup> SHD, 27N 3, Note du général Gamelin pour le général Georges sur les conditions d'une offensive débouchant du front Anvers-Namur, n°554 Cab/FT, 5 mars 1940. Gamelin indique à son subordonné qu'il s'est formellement engagé vis-à-vis du général Ironside à ce que la *BEF* ne soit pas placée sous les ordres d'un commandant de groupe d'armées. Pour l'armée belge, il l'informe que le roi « n'a accepté que de se conformer à [ses] directives personnelles ».

- La bataille des Flandres : Weygand ne fut pas Foch

Lors de la Première guerre mondiale, Weygand avait été directement confronté aux problèmes de la guerre de coalition, puisque dès octobre 1914 le général Joffre avait donné au général Foch la responsabilité de la coordination des armées françaises avec les Belges et les Britanniques, puis, alors que son mentor devenait en 1918 commandant suprême des forces alliées en France, il avait été nommé major-général de ces mêmes forces. Il était donc conscient de l'impératif de s'assurer du concours total de chacun des membres d'une alliance. Pourtant, dans l'imbroglio allié au sujet de la bataille des Flandres<sup>198</sup>, Weygand a eu sa part, en refusant *de facto* à se comporter comme le généralissime d'une coalition.

Certes, il s'est activé pour que les armées alliées fussent mieux coordonnées dans leur action. Contrairement à Gamelin et Georges, il intégra bien la *BEF* dans ses plans, notamment celui de la double contre-offensive visant à couper le couloir des panzers. Il poussa le général Billotte, puis le général Blanchard à faire acte de commandement vis-à-vis de lord Gort, leur rappelant leur mission de coordination<sup>199</sup>. Dans le sens inverse, il demanda aux Britanniques de respecter l'unité de commandement sur le terrain, que ce soit pour la réalisation de son premier plan<sup>200</sup> ou lors de l'évacuation de Dunkerque<sup>201</sup>. Surtout, aussitôt nommé commandant en chef, il comprit la nécessité de rencontrer au plus vite ses partenaires, si possible sur le terrain. C'est pourquoi il a décidé d'aller conférer à Ypres le 21 mai 1940, réunion qui lui permit, avec le Conseil suprême interallié du lendemain, de penser que sa stratégie était approuvée par les Britanniques et les Belges.

Néanmoins, ces efforts n'ont pas été suffisants pour rétablir une confiance entre les chefs des forces alliées engagées dans les Flandres permettant l'adoption d'une stratégie commune, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, Weygand ne changea pas les dispositions de son prédécesseur en ce qui concernait la coordination des Alliés : cette tâche revenait toujours au chef du groupe d'armées n°1<sup>202</sup>. Cette absence de changement peut s'expliquer par les

---

<sup>198</sup> Sur toute la question des rapports franco-britanniques de la mi-mai jusqu'au début de juin 1940, se référer à Marc-Antoine de Nazelle, « D'une réussite inespérée à la rupture franco-britannique : la participation de la marine à la bataille de Dunkerque en mai 1940 », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, pp. 243 à 256. L'auteur a le mérite de présenter les responsabilités de chacun des membres de la coalition dans sa désagrégation.

<sup>199</sup> SHD, 27N 3, Télégramme de Weygand au général Blanchard, 24 mai 1940 et Bernard Destremau, *Weygand*, Perrin, Paris, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), p. 406.

<sup>200</sup> SHD 27N 3, Télégramme du général Doumenc (pour Weygand) au général Georges sur les mouvements de la division du général Ewans, 25 mai 1940.

<sup>201</sup> Marc-Antoine de Nazelle, « D'une réussite inespérée à la rupture franco-britannique », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, pp. 252, 253 et 254.

<sup>202</sup> A la mort du général Billotte, le 21 mai 1940, Weygand officialisa auprès de lord Gort et du roi des Belges son remplacement par le commandant de la 1<sup>ère</sup> armée française, leur indiquant qu'il donnait « délégation au général

communications chaotiques que le généralissime avait avec la Belgique, mais elle n'en demeure pas moins un refus de reprendre, ne serait-ce que symboliquement, l'habit que le général Gamelin avait remis au placard dès le 10 mai 1940. Surtout, une telle délégation nécessitait de la part de Weygand des consignes incitant Blanchard à s'assurer de la coopération du général Gort, d'autant plus que celui-là voyait sa méfiance grandir vis-à-vis de celui-ci. Ici, il ne reprit pas l'exemple du maréchal Foch, qui, dès le printemps 1915, avait préconisé à ses subordonnés de ne laisser planer aucune incertitude dans leurs relations avec les Britanniques<sup>203</sup>.

Même dans ces conditions, Weygand aurait pu agir directement pour ressouder l'alliance au niveau militaire, en cherchant à avoir des discussions avec ses homologues britanniques et belges pour régler le mouvement des troupes et définir le fonctionnement du commandement interallié. Dans ses *Mémoires*, il se plaint que lord Gort ne l'ait pas contacté pour lui faire part de ses réserves quant au plan du 22 mai 1940, auquel cas le généralissime français l'aurait convaincu ou se serait rangé aux arguments de l'Anglais, l'unité d'action restant avec ces deux options maintenue. Pour lui, « tout valait mieux que l'équivoque créée par le silence qui fut gardé, vis-à-vis du chef responsable, sur cette capitale divergence de vues »<sup>204</sup>. Weygand a ici pleinement raison, au sens où hiérarchiquement parlant c'était à Gort de venir à lui et non l'inverse. D'autant qu'étant allé à Ypres, puis sa stratégie ayant reçu l'approbation de Churchill et de Léopold III, il avait joué son rôle de commandant en chef allié. Ce ne fut qu'à partir du 25 mai qu'il délaissa ce poste, car face à des Britanniques peu coopératifs, il ne fit rien pour clarifier la situation après l'abandon de l'idée d'une double contre-offensive. Suite aux appels de Churchill le 23 mai demandant à Reynaud et à Weygand s'il ne fallait pas retraiter vers la côte, puis face au repli britannique vers la Haute-Deule le 25 mai<sup>205</sup>, le chef des armées françaises ne pouvait que se douter des velléités anglaises d'évacuer la *BEF*. Le changement de stratégie qu'il décida ce jour-là aurait donc mérité d'être discuté au plus haut niveau, pour lever toute équivoque au sein de la coalition et trouver une solution concertée. Foch, lui, n'avait eu de cesse au cœur de la crise du printemps 1918 de multiplier les contacts et les rencontres, bien souvent en les provoquant, avec les Britanniques, les Belges et les Américains<sup>206</sup>.

---

Blanchard pour coordonner les opérations alliées dans le Nord ». Cf. SHD, 27N 3, Ordres et instructions généraux, Télégrammes de Weygand au général Gort et au général Champon, n°1073 Cab/FT, 25 mai 1940.

<sup>203</sup> XX, « Ferdinand Foch et l'armée britannique au printemps 1915 », in Rémy Porte et François Cochet (dir.), *Ferdinand Foch (1851-1929). Apprenez à penser*, Paris, Sotéca, 2010, p. 108.

<sup>204</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 119

<sup>205</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, pp. 423-424 et 425.

<sup>206</sup> Elizabeth Greenhalgh, *Foch, chef de guerre*, Paris, Tallandier, 2013 (1<sup>ère</sup> éd. GB 2011), « Deuxième partie : le commandement suprême ».

Le Conseil suprême interallié du 31 mai 1940 devait être, à ce titre, capital, puisqu'il devait permettre de faire repartir sur de bons pieds la coopération entre les deux alliés. Or, la conférence vit chacun des participants prendre des positions, établir des constats ou faire des demandes, sans qu'il y eût de vue d'ensemble. À Reynaud et Weygand qui insistaient sur les renforts que l'Angleterre devait fournir à la France, Churchill répondit qu'il allait y réfléchir, mais qu'il ne pouvait s'engager sans avoir consulté son gouvernement. De ce fait, rien ne fut décidé. Weygand s'est plaint, toujours dans ses *Mémoires*, que cette conférence n'ait pas « donné[e] lieu à l'échange de vue sincère et réaliste [qu'il] souhaitai[t] entre les deux gouvernements français et britannique sur les questions essentielles »<sup>207</sup>. Cependant, il n'a pas fait grand-chose pour que ces questions soient mises sur la table. S'il n'avait pas, en tant que militaire, à aborder des sujets de politique générale et de conduite de la guerre, cela ne l'avait pas empêché, pendant les séances du 22 mai et du 11 juin de ce même Conseil suprême interallié, d'être loquace sur un nombre varié de points. De même, il a toujours su amener ses interlocuteurs à parler des sujets qui lui tenaient à cœur – il se servira abondamment de cette faculté lors des Conseils des ministres de la mi-juin. On ne peut donc que s'étonner de sa passivité ce 31 mai 1940 face à Churchill et ses collègues britanniques, passivité qui a participé à ne pas définir clairement une stratégie interalliée en vue de la bataille de la Somme qui s'annonçait.

Dans la bataille des Flandres, puis lors de l'évacuation de Dunkerque, Weygand a donc choisi de rester avant tout et surtout le commandant en chef de l'armée française. Si en privé ou face à Paul Reynaud, il s'exaspéra que la coalition aille à hue et à dia, de même qu'il s'en plaint dans ses *Mémoires*, concrètement il n'a presque rien fait pour que le problème du commandement interallié soit réglé, ne s'inscrivant ainsi pas dans les traces de Foch.

- La bataille de France : l'enfermement dans une position franco-française

Au cours de cette bataille, le cadre que nous venons de décrire ne changea pas. Côté britannique, les sujets de Sa Majesté avaient totalement quitté le continent, mis à part une division – une seconde débarqua à la mi-juin – et quelques unités de bombardement. Côté français, le général Weygand se concentra exclusivement sur la préparation et la défense de la ligne Somme-Aisne, se contentant pour toutes relations interalliées de réclamer une participation accrue de la *RAF* et d'interroger les responsables d'outre-Manche sur les éventuels

---

<sup>207</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 154-155.

renforts qu'ils pourraient fournir. Les données humaines et matérielles grevaient donc dès le départ toute volonté de réorganiser le commandement interallié en faveur d'une meilleure unité d'action.

Il y eut malgré tout des échanges entre le général Dill, chef d'état-major impérial, et Weygand, qui aboutirent à réaffirmer que les unités anglaises restées en France demeuraient sous commandement tricolore<sup>208</sup>, de même que le chef des armées françaises conclut le 13 juin un protocole avec le général Pownall sur l'engagement des troupes britanniques sur le sol hexagonal. Mais la divergence de stratégie entre les deux haut-commandements – tout miser sur la bataille de France ou préparer la lutte hors du continent – ne pouvait qu'aboutir à l'absence d'une réelle coordination entre les deux alliés, c'est-à-dire de l'adoption d'un plan commun au sein de la seconde partie de la campagne de 1940. Du fait de cette hypothèque stratégique, il ne pouvait pas y avoir de véritable commandement interallié. Ce qui a conduit logiquement à ce que le 14 juin le commandement britannique décida que ses troupes engagées en France ne seraient plus sous les ordres de généraux français. Weygand entérina cette décision sans la contester ou chercher à la faire réformer<sup>209</sup>.

## 3.2 Être un chef

### 3.2.1 La réinsertion au cœur du processus de décision

- Se placer au centre des communications

Dans ses *Mémoires*, Weygand fait part de son avidité de connaître tant les procédés tactiques des Allemands que la situation générale des belligérants<sup>210</sup>. Réflexion de bon sens, tant être renseigné abondamment et en qualité est l'une des clés du succès de toute décision

---

<sup>208</sup> SHD, 27N 3, Message téléphonique du général Weygand au général Altmayer, n°1393 3/FT, 7 juin 1940. Weygand rappelle au commandant de la X<sup>e</sup> armée la chose suivante : « le général des forces britanniques situées dans [votre] région est placé sous vos ordres. Commandez le donc directement comme un général français [...] ». *Ibid.*, Télégramme du général Doumenc au général Georges, n°1447 3/FT, 12 juin 1940. Ce télégramme, qui reprend un message téléphonique de la veille, demande au général Swayne, officier de liaison britannique au GQG du front nord-est, de prescrire « au général Ewans de rester sous les ordres » du général Altmayer, cela faisant suite à un « ordre du général Dill, en accord avec le général Weygand ».

<sup>209</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 231.

<sup>210</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 80 et 81.

militaire. À ce principe élémentaire s'ajoutait l'expérience que l'ancien chef d'état-major de Foch avait acquise auprès de ce dernier.

Tout d'abord, la suppression de la dualité Vincennes/La Ferté en termes de responsabilité se traduisit également géographiquement, puisqu'il tenta de réduire les effets de la dispersion topologique du GQG par d'incessants voyages. Pour cela, autant que faire se peut – la réunion quotidienne de 11 heures avec le président du Conseil l'obligeant à rejoindre Paris par exemple – il prenait ses quartiers à Montry et visitait le général Georges presque une fois par jour<sup>211</sup>. Il gardait son poste de commandement à Vincennes, mais, par la force des choses, celui-ci devenait plus son poste avancé parisien. Le GQG et le quartier général du front Nord-Est étant les lieux qui centralisaient les renseignements et les instructions concernant le principal théâtre d'opérations, par ce fonctionnement il serait rapidement au courant des derniers développements de la bataille et des ordres donnés par ses principaux subordonnés, et pourrait ainsi mieux peser sur les opérations. Ce choix de Weygand participait donc à réinsérer le généralissime au cœur de la prise de décision. Il se répercuta d'ailleurs au-delà des liens entre Weygand et les autres responsables militaires français, puisque le généralissime exigea du 2<sup>e</sup> bureau du GQG que le rapport sur le moral de l'armée ne fût plus hebdomadaire, mais quotidien. Cela tranchait totalement avec le général Gamelin, qui s'était placé en seconde position dans le circuit d'informations<sup>212</sup>, alors qu'il aurait dû en être le centre et la tête.

Un important problème demeurait cependant : le haut-commandement français était largement dépendant d'outils de communications peu modernes. Le 20 mai, Weygand s'aperçut avec étonnement que le GQG ne possédait pas un seul émetteur-récepteur radiographique. Il fit remarquer le 30 mai que même lui, le général commandant en chef « ne dispos[ait] actuellement en propre d'aucun moyen de transmission radio lui permettant d'avoir des liaisons sûres, même en cas de rupture des communications par fil »<sup>213</sup>. Ces graves lacunes en moyens radiographiques l'obligèrent par exemple à passer par la Marine ou par les Britanniques pour communiquer avec le groupe d'armées n°1. Il devait donc entreprendre plusieurs actions pour pallier ces difficultés et obtenir toutes les informations utiles à l'exercice de son commandement. Selon lui, cela passait par le contact auprès des hommes qui participaient directement aux combats. Ce qui n'est pas sans rappeler que Foch y voyait, entre autres, un bon moyen de se faire une idée par soi-même et de glaner des renseignements. En effet, un officier de liaison britannique avait pu noter la grande qualité des informations qui étaient récoltées par

---

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>212</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, pp. 203, 226 et 253.

<sup>213</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 616.

Foch lors de telles visites<sup>214</sup>. Weygand tâcha donc de se rendre le plus souvent possible aux postes de commandement des groupes d'armées, voire des armées. En ce sens, sa volonté d'aller conférer à Ypres participait également à cette nécessité qu'il posait de récupérer des informations au plus près des événements. Dans le même ordre d'idée, il n'hésitait pas à prendre *directement* des avis et obtenir des renseignements de la bouche d'officiers du terrain et/ou bien moins gradés que lui<sup>215</sup>.

Weygand a donc eu le souci permanent d'être en liaison avec ses grands adjoints, pour pouvoir être renseigné au mieux. Mais également pour pouvoir donner ses ordres.

- Commander, c'est ordonner

La réinsertion du général en chef au cœur du processus décisionnel serait restée à l'état de potentialité s'il s'était limité à se placer au centre des communications sans prendre part à la conception des instructions. Or, pour Weygand, le généralissime devait peser sur le déroulement des opérations. On a vu qu'il avait assuré le général Georges qu'il assumerait avec et au-dessus de lui les responsabilités. Cela se traduit concrètement par deux changements par rapport à son prédécesseur au poste de chef d'état-major général.

Aux niveaux stratégique et opérationnel, la différence est saisissante. Gamelin s'était contenté de définir le plan Dyle-Breda, puis avait laissé la conduite supérieure des opérations à Georges et à Billotte. Si bien qu'à aucun moment il n'avait eu de véritable influence sur les décisions prises par ces deux généraux<sup>216</sup>. Et à l'écart, il entendait le rester, comme le montre son Instruction personnelle et secrète n°12, qui commence par ces mots : « Sans vouloir intervenir dans la conduite de la bataille en cours [...] ». Aux antipodes, le constat pour Weygand est sans appel : jusqu'à la mi-juin, tous les principaux ordres généraux portent sa marque, dans leur conception *a minima*, si ce n'est pour nombre d'entre eux dans leur rédaction. Cette reprise à son compte des responsabilités normalement attachées au titre de commandant en chef s'accompagnait également d'une volonté de la part de Weygand d'en avoir une des prérogatives qui avait été perdue au cours des premiers engagements : la gestion des réserves. En effet, dans la perspective de la future bataille de la Somme, il indiqua au général Georges

---

<sup>214</sup> Elizabeth Greenhalgh, *Op. cit.*, p. 392.

<sup>215</sup> Pour retourner en France après la conférence d'Ypres, il dut prendre un contre-torpilleur dans lequel se trouvaient des officiers de l'état-major de la VII<sup>e</sup> armée. Il les interrogea alors sur les procédés tactiques allemands. Weygand indique que les indications fournies par ces officiers ont participé à l'élaboration de sa tactique défensive. Cf. Weygand, *Op. cit.*, pp. 104-105. On se souvient également que lorsque de Gaulle vint le voir à Montry le 1<sup>er</sup> juin, le généralissime lui demanda son avis sur l'emploi des chars restant disponibles.

<sup>216</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, pp. 226, 253 et 267.

qu'il voulait pouvoir être en mesure de déclencher des contre-offensives d'ensemble grâce à deux masses de manœuvres mises en réserves de GQG. De même que Foch avait arrêté les offensives de Ludendorff au printemps et à l'été 1918 notamment par sa conduite des troupes réservées alliées, Weygand souhaitait disposer *en propre* d'unités à-même de peser dans la bataille. D'où, en partie, l'insistance qu'il a eu auprès de Reynaud, Georges et Doumenc pour reconstituer des réserves au sein de l'armée française.

Sur le plan tactique, la différence n'en est pas moins importante. Pendant la drôle de guerre, Gamelin et Georges avaient rédigé des instructions dans le but de lutter contre le tandem char-avion allemand. Mais une fois la bataille de l'Ouest engagée, et bien qu'ayant nécessairement dû être informés des défaillances des unités françaises dans la lutte antichars et contre les *stukas*, ils ne rediffusèrent pas ces consignes, et *a fortiori* ne les modifièrent pas. Comme seule intervention dans la tactique, Gamelin avait candidement rappelé la doctrine, à savoir : « si l'ennemi fait localement une brèche, non seulement colmater, mais contre-attaquer et reprendre »<sup>217</sup>. Quant au général Georges, il fallut attendre la fin mai 1940 pour qu'il rédigeât une instruction ressortant de ce domaine. À l'inverse, Weygand, après s'être fait expliquer par trois officiers de l'état-major du général Giraud les procédés de combat allemands, rédigea dès le 24 mai une note visant à contrer le fer de lance de la Wehrmacht. Non seulement celle-ci était la première intervention au niveau tactique du commandant en chef dans la bataille en cours, mais elle était innovante en bien des points<sup>218</sup>. Les jours suivants, un ensemble d'ordres de Weygand viendraient compléter cette note, établissant par-là une possible nouvelle doctrine dans l'organisation de la défense.

- Participer au plus près à la direction de la bataille

Pour Weygand, la bonne conduite des opérations nécessitait d'être le plus souvent possible en contact avec les grands commandants<sup>219</sup>. Ce qui prit notamment la forme d'une multiplication des visites auprès des quartiers généraux de groupe d'armées, voire d'armée, action que l'on peut considérer comme l'un de ses outils de commandement favoris, à l'image de Foch et pour les mêmes raisons que lui d'ailleurs. En effet, en plus des possibilités de récolter des renseignements de qualité, ces visites lui permettaient d'actionner un double levier pour

---

<sup>217</sup> SHD, 27N 3, Ordre général du général Gamelin, 13 mai 1940.

<sup>218</sup> *Ibid.*, Note du général Weygand sur la conduite à tenir contre les unités blindées appuyées par l'aviation, n°1442 3/FT, 24 mai 1940.

<sup>219</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 109.

mieux diriger la bataille. En accord son mentor, le général Weygand considérait qu'il ne suffisait pas de donner des ordres : encore fallait-il s'assurer de leur exécution<sup>220</sup>. Se rendre sur le front était donc un moyen à la fois d'explicitier ses ordres et de redresser ceux que ses subordonnés avaient donnés mais qu'il estimait en contradiction avec les siens. Ensuite, cela lui donnait la possibilité de voir la situation par lui-même, donc de s'adapter plus rapidement, de faire face aux changements de situation survenant à un point critique de la ligne de bataille. C'est en partie pour ces deux raisons que Weygand décida d'aller à Ypres le 21 mai 1940 : cette conférence lui permettrait de s'assurer, d'une part, que le général Billotte avait bien compris ses ordres, d'autre part, que les trois alliés marcheraient d'un même pas. De même, c'est pourquoi il se rendit à Ferrières, poste de commandement du général Besson, le 6 juin 1940. Celui-ci voulait reculer son dispositif, alors que les ordres du généralissime étaient de tenir « sans esprit de recul ». Weygand alla donc conférer directement avec le chef du groupe d'armées n°3, finissant du reste par accepter que la défense de celui-ci fût reculée.

Ce style de commandement était l'antithèse de celui du général Gamelin, qui sortait peu de Vincennes pour aller à la rencontre de ses généraux et ne s'assurait pas de l'application de ses directives. De manière générale, une bonne partie des principaux chefs militaires français, mais aussi allemands (pour les plus anciens) rechignaient à quitter leurs quartiers généraux<sup>221</sup>, préférant que ce soient leurs subordonnés qui viennent à eux. Cependant, certains historiens critiques de l'apathie du haut-commandement français en 1940, font reproche à Weygand, en tout ou partie, de cette manière de procéder. L'argument de Jean-Louis Crémieux-Brilhac selon lequel Weygand prit trois jours, de sa nomination le 19 mai au soir à son retour de Belgique le 22 mai, pour s'organiser et conférer, donc « trois jours pendant lesquels la bataille ne [fut] pas vraiment conduite »<sup>222</sup>, ne résiste pas à l'analyse. D'une part il ne prit qu'un jour pour aller dans les Flandres (le 21 mai), ce qui limiterait le temps de flottement à cette unité temporelle. D'autre part, dès le 20 mai – Jean-Louis Crémieux-Brilhac le souligne lui-même – il confirma l'IPS n°12 de son prédécesseur et donna ses premières instructions à Doumenc et à Georges. Par conséquent, la conférence d'Ypres n'a pas laissé l'armée française sans tête durant trois jours. Nonobstant ce point, Karl-Heinz Frieser affirme qu'une telle escapade dans les Flandres « devait ressembler à un anachronisme » « par rapport au rythme de la « guerre-éclair »

---

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 110. Concernant Foch, cf. Elizabeth Greenhalgh, *Op. cit.*, p. 59 et Elizabeth Greenhalgh « L'évolution de la pensée de Foch entre 1914 et 1918 à travers l'exercice de ses commandements », in Rémy Porte et François Cochet (dir.), *Op. cit.*, p. 98. Dans ce dernier livre, E. Greenhalgh cite une lettre de Foch à Pétain datée du 8 octobre 1918, où celui-ci écrit que la première tâche du haut-commandement reste avant tout : « animer, entraîner, *veiller, surveiller* » (c'est nous qui soulignons).

<sup>221</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 616 et Philippe Masson, *Op. cit.*, pp. 196 et 209.

<sup>222</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 606.

allemande ». Remarquons en premier lieu que cette assertion est quelque peu en contradiction avec le fait que cet auteur vante les mérites de la « direction par l'avant » que surent mettre en place les commandants allemands, notamment ceux des unités blindées. Weygand, en visitant des généraux de groupe d'armées ou d'armées, respectait à son échelle de commandement ce principe. Mais surtout, il semble que K.-H. Frieser tire une telle conclusion parce qu'il a crû à la légende selon laquelle le premier geste du nouveau généralissime fut d'annulé l'IPS n°12 de Gamelin, pour qu'il puisse aller sur place se faire une idée de la situation<sup>223</sup>. Or, au contraire, soucieux d'agir au plus vite, Weygand maintint ce plan *mais* décida d'aller en Belgique, pour s'assurer qu'il serait exécuté tout en se gardant la possibilité de le modifier au sortir de ce voyage.

Par conséquent, et ce en continuation avec Foch<sup>224</sup>, dans son style de commandement Weygand s'identifiait pleinement à la conduite des opérations. En ce sens, les visites qu'il rendait à ses grands subordonnés étaient tout aussi bien des inspections que des occasions d'agir au cœur de la bataille.

### 3.2.2 Une mission particulière : soutenir le moral de l'armée

- La question des forces morales chez Weygand

Indépendamment de toute appréciation personnelle, l'état d'esprit d'une armée est un facteur essentiel pour tout commandant. Sans un moral élevé, il n'y a pas de troupes disposés à soutenir le choc des combats, *a fortiori* quand ceux-ci se révèlent être peu habituels pour le soldat. Chez le général Weygand, cet aspect de la guerre prenait une place relativement importante. À son arrivée en France, face aux événements tragiques qui l'entouraient, il estima que la question du moral des soldats dominait les considérations matérielles<sup>225</sup>. C'était par conséquent le premier axe sur lequel il allait agir.

Cette nécessité il la fondait certes sur la situation dans laquelle se trouvaient les armées françaises, mais elle venait aussi sans doute du contact auprès du maréchal Foch. Ce dernier avait en effet souligné que le point capital dans l'action militaire était « l'homme, avec ses

---

<sup>223</sup> Karl-Heinz Frieser, *Le Mythe de la guerre-éclair. La campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003 (éd. All. 1995), p. 301 et pp. 367 à 369.

<sup>224</sup> Elizabeth Greenhalgh, *Op. cit.*, p. 112.

<sup>225</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 111.

facultés morales »<sup>226</sup>. Il ne s'agissait pas ici de dire qu'elles donnent seules les clefs de la victoire, mais d'avancer que l'issue matérielle de la bataille n'emporte la décision qu'en raison de son influence sur l'esprit des soldats. Il faut donc que le moral s'incarne, soit canalisé et stimulé dans et par une institution, le Commandement. C'est pourquoi, selon Foch, la « première tâche » du « haut-commandement » est d'« *animer, entraîner, veiller et surveiller* »<sup>227</sup>. Cet outil (et à la fois cette tâche), l'entretien des forces morales, est d'autant plus nécessaire en temps de crise, où l'impression que quelqu'un a pris les problèmes à bras le corps et a entrepris d'agir est essentielle. Tout cela permet d'expliquer, pour partie, l'optimisme continu et l'énergie formidable dont le généralissime de 1918 fit preuve tout au long de la Grande guerre.

De toute évidence, Weygand se servit des mannes de son mentor dans ce domaine. Il était lui aussi un homme des forces morales, dans le sens très XIX<sup>e</sup> siècle du terme. Optimiste, il l'a constamment été, du moins auprès des militaires et jusqu'à ce qu'il ordonne la retraite générale, la foi en la victoire étant une nécessité pour tout général en chef. Si celui-ci n'est pas optimiste, comment espérer une action efficace tout le long de la chaîne hiérarchique ? Donner le sentiment que les leviers de commandes étaient entre des mains fermes, il l'a largement fait comprendre, ce même dans sa note préparant la retraite générale. Comme en atteste Jean-Louis Crémieux-Brilhac, la contribution de Weygand au redressement du moral de l'armée française a été indéniable<sup>228</sup>. Il a su redonner confiance. Mais par quels moyens ?

- Restaurer la confiance au sein de la troupe

L'action morale devait avant tout se faire sentir directement sur les soldats, conditions *sine qua non* pour avoir des hommes prêts à mourir pour la France. À ce titre, la phrase de conclusion de la note de Weygand du 24 mai – que nous prendrons à rebours dans notre développement – résume parfaitement les trois plans sur lesquels il allait agir : « Chacun *se sentira commander*, les surprises seront évitées, la *crainte disparaîtra* et le *devoir sera exécuté* sans défaillances »<sup>229</sup>.

---

<sup>226</sup> Martin Motte, « Foch théoricien : faut-il brûler *Des principes de la guerre* ? », in Rémy Porte et François Cochet (dir.), *Op. cit.*, pp. 62-63.

<sup>227</sup> Elisabeth Greenhalgh, « L'évolution de la pensée de Foch entre 1914 et 1918 à travers l'exercice de ses commandements », in Rémy Porte et François Cochet (dir.), *Op. cit.*, p. 98.

<sup>228</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 615.

<sup>229</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand sur la conduite à tenir contre les unités blindées appuyées par l'aviation, n°1442 3/FT, 24 mai 1940. C'est nous qui soulignons. Sauf indications contraires, les citations qui suivent sont tirées de ce document.

Tout d'abord, il fit appel aux énergies. Cela ressortait directement de son rôle de commandant en chef. La communication dans ce cadre-là en respectait donc le classicisme, tant dans les vecteurs – ordres du jour, ordres généraux, etc. – que dans le lexique et les tournures de phrase. Ainsi, dans son ordre lancé au début de la bataille de France, Weygand fit raisonner la fibre patriotique des soldats français, convoqua l'exemple du passé glorieux et les assura du soutien du haut-commandement. Ici, il utilisa les mêmes ficelles rhétoriques que le général Gamelin avant lui<sup>230</sup>. Ce qui changeait par rapport à son prédécesseur était que, comme Weygand donnait bien plus d'ordres que celui-là, il avait l'occasion d'insuffler par eux aux soldats son tempérament énergique. Et en effet, dans un certain nombre de ses instructions se trouve des éléments invoquant de la nécessité de déployer toute l'énergie possible, de tenir sans défaillances.

Ensuite, le nouveau chef des armées françaises voulait que les attaques allemandes ne créassent plus de « désordre et [de] paniques parfaitement injustifiées »<sup>231</sup>. Pour se faire il déploya deux actions. La première était d'arrêter les diverses psychoses qui imprégnaient plus ou moins la troupe depuis le début des opérations : les parachutistes, la 5<sup>e</sup> colonne, la trahison des officiers, etc. Par exemple, concernant les premiers Weygand appela les autorités civiles et militaires au calme et à ne pas agir précipitamment, mais avec méthode. De manière plus générale, il donna pour consigne de faire tout son possible pour « éviter que des bruits faux se répandent »<sup>232</sup>. La seconde était de vaincre le sentiment d'infériorité qui avait gagné les soldats de l'Hexagone. De fait, certains – surtout les réservistes – avaient été impressionnés par les procédés de combats allemands, quand d'autres étaient éprouvés par les ordres de replis successifs. Redonner courage aux unités passait donc non seulement par la teneur des ordres, mais également par leur contenu. En ce sens, les instructions tactiques que donna Weygand avaient leur pendant moral. Elles faisaient donc double emploi, contenant des prescriptions qui donnaient les moyens de « recevoir toutes les attaques » du fer de lance de la Wehrmacht, qui contribuaient ainsi par ricochet à remettre en « confiance » la troupe. De même, répéter que l'armée française ne devait pas se contenter de résister aux assauts allemands, mais frapper à son tour l'ennemi, n'avait pas que des objectifs tactico-opérationnels, nous l'avons vu. Pousser à la prise d'initiative et à l'action, c'était également amener les Français à sortir de leur torpeur.

---

<sup>230</sup> *Ibid.*, Ordre du jour n°4 du général Gamelin, 17 mai 1940. Il y parle notamment du « sort de la Patrie », donne l'ordre de « se faire tuer sur place plutôt que [reculer] » et se réfère « aux heures graves de notre Histoire ».

<sup>231</sup> SHD, 27N 80, Note du général Weygand au général Héring et aux généraux commandants les régions militaires, n°1251 3/FT, 29 mai 1940.

<sup>232</sup> *Ibid.* Remarquons cependant que Weygand a parfois prêté l'oreille à de tels bruits sans les vérifier immédiatement, comme ce fut le cas avec l'annonce d'un coup d'État de Maurice Thorez, le 13 juin 1940.

Pour Weygand, le maintien d'un moral élevé ne pouvait faire l'économie d'un état d'esprit résolument offensif<sup>233</sup>. Par cette double action, le généralissime s'est donc résolument attaché à combler ce que l'on pourrait appeler les failles psychologiques du soldat français.

Enfin, les chefs d'unités, de l'armée jusqu'à la section, devaient tenir leur rôle dans la lutte contre tout délitement. Au sein des armées, les officiers et sous-officiers ont institutionnellement une place centrale, le fonctionnement hiérarchique de ce type de corps social faisant de ces personnages leur armature. Dans les combats, cette centralité fonctionnelle se double idéologiquement, le chef devant considérer non seulement comme son métier mais également comme son orgueil de faire son devoir. Il n'est donc pas étonnant que le haut-commandement en appelât aux cadres, d'autant plus que les revers s'accumulaient et que des chefs s'étaient effondrés. Gamelin, fidèle à lui-même, avait évoqué dans un ordre du 17 mai 1940 le règlement, en citant le § n°18 de *l'Instruction sur le service de campagne* : « le chef emploie toute son énergie à maintenir la discipline, à stimuler les volontés défaillantes, à retenir à leur place les militaires sous ses ordres. Au besoin il force son obéissance. »<sup>234</sup> Les deux points que l'on peut dégager de cette consigne – encourager et garantir l'exécution des ordres – furent repris et développés par son successeur. Concernant le premier, il indiquait explicitement que ce serait par leur exemple que les chefs, à tous les échelons, obtiendraient de la troupe toute la combativité voulue<sup>235</sup>. Tenir pour faire tenir en somme. À cela s'ajoutait le fait que chacun devait aller au contact de ses subordonnés directs – les généraux de brigade vers leurs colonels, etc. – pour leur insuffler toute l'énergie nécessaire, sorte d'extension à toute l'armée du style de commandement cher au généralissime. Pour ce qui est du second, il s'agissait de rappeler les cadres à leur responsabilité disciplinaire. Ainsi, à la manière de Gamelin, Weygand soulignait qu'ils étaient *en droit* de « forcer leur obéissance »<sup>236</sup>. La note qu'il rédigea sur la lutte contre la propagande révolutionnaire ressortait pleinement de cette ligne-là. Étant un ferment de division et de défaitisme, les chefs devaient se montrer rigoureusement fermes face aux soldats qui s'en rendaient coupables<sup>237</sup>. Par ces différents consignes, Weygand demandait aux officiers d'être à leur place – faire acte d'autorité – et dans leur rôle – faire preuve de courage et d'énergie.

---

<sup>233</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 140. Par exemple voir SHD, 27N 3, Ordre général d'opérations du général Weygand, n°1184 3/FT, 26 mai 1940 et 27N 79, Instruction générale n°3 du général Weygand, n°1208 3/FT, 27 mai 1940.

<sup>234</sup> SHD, 27N 3, Ordre général n°2 du général Gamelin, 17 mai 1940. Les termes soulignés le sont par Gamelin.

<sup>235</sup> *Ibid.*, Ordre général d'opérations du général Weygand, n°1184 3/FT, 26 mai 1940.

<sup>236</sup> *Ibid.*

<sup>237</sup> SHD, 27N 13, Note du général Weygand sur la propagande révolutionnaire, 7 juin 1940. Weygand écrit notamment que le laxisme vis-à-vis de cette propagande est une « méconnaissance de la responsabilité de Chef », de même que la fermeté est requise par « les circonstances présentes ».

- Au chevet des généraux

Insuffler une énergie à l'armée nécessite d'encourager et d'exhorter ses principaux responsables, à savoir les généraux, qui ont entre leurs mains le commandement sur le terrain. Cet aspect structurel, qui prenait une dimension importante dans la tradition fochienne du style de commandement, s'ajoutait un paramètre conjoncturel, induit par les effets des premiers revers. Après être allé trouver pour la première fois le général Georges le 19 mai, Weygand décrivit celui-ci à l'image « d'une personne qui a reçu un violent coup de poing dans l'estomac et a de la peine à s'en remettre »<sup>238</sup>. De même, il confia s'être heurté très souvent à ses débuts en fonctions à des phrases du type : « Mais mon général, nous sommes hors d'état de monter une offensive sérieuse »<sup>239</sup>. Le nouveau généralissime faisait donc le constat que, pour partie, le haut-commandement français était frappée d'une véritable crise d'aboulie, certains généraux – Prételat, Huntziger, Blanchard – tenant même dès le 24 mai des propos défaitistes.

Il fallait donc rapidement regonfler le moral des principaux chefs français. Ce qui impliquait avant toute autre mesure de les soutenir. Car, pour Weygand, l'effondrement du général Georges était dû au fait qu'il n'avait pas été épaulé par son chef. Il entendait donc que « désormais » il en soit ainsi – dans ce cadre sa volonté de reprendre les rênes que Gamelin avait abandonnées contenait aussi cette portée morale<sup>240</sup>. Au-delà de ce principe, et à l'image de ce qu'il demandait à tous les chefs d'unités, Weygand utilisa son comportement pour communiquer sa résolution et son énergie. Tout d'abord, ses voyages au front et ses contacts téléphoniques fréquents étaient en partie destinés à stimuler les volontés, invitant le haut-commandement à suivre ses pas dans ce domaine-là<sup>241</sup>. D'autre part, il se plongeait résolument dans la nouveauté de cette guerre et, s'il n'en saisit pas tous les caractères, il donnait l'impression de la comprendre. La conjonction de cette attitude avec sa décision de faire acte de commandement permettait aux généraux français de penser que le chef des armées françaises savait pleinement où il allait. Enfin, le ton dont Weygand usait se révéla un précieux atout dans

---

<sup>238</sup> Paul Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, Éditions de la table ronde, 1948, p. 263.

<sup>239</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 142.

<sup>240</sup> *Ibid.*, pp. 85 et 90. On peut sentir tout ce que le terme « désormais » marque pour lui de différences avec Gamelin.

<sup>241</sup> SHD, 27N 80, Note du général Weygand pour le général Georges, n°1222 3/FT, 28 mai 1940 : « Pour résumer notre entretien de ce matin : toutes les activités du Commandement doivent être, *plus que jamais, orientés vers l'avant* [...] » (nous soulignons). Cette consigne est avant tout destinée à assurer l'exécution de la nouvelle organisation défensive, mais elle ressort aussi de la question du moral. Remarquons, d'autre part, que le fait que Weygand rappelle au général Georges la teneur d'un entretien ayant eu lieu quelques heures plutôt, laisse à penser qu'il estimait que celui-ci n'était pas tout à fait remis de son effondrement.

cette bataille du moral. En témoigne l'entretien téléphonique qu'il eut le 20 mai avec le général Billotte. Le généralissime l'appela une première fois : « C'est en attaquant et en se battant *comme des chiens* qu'on viendra à bout des Panzers [...]. *Attaquez en direction du sud* ». Percevant peut-être un manque d'entrain chez son subordonné, il le recontacta : « - Billotte, vous avez donné un ordre ? – Oui, mon général. – Billotte, vous m'avez compris, *vous avez votre revolver à côté de vous* »<sup>242</sup>. Ce parler très direct, sans précaution de langage, non exempt d'une trivialité que les militaires utilisent volontiers pour mieux se faire comprendre, ne pouvait qu'aider à raffermir des officiers qui manquaient de fraîcheur – ce qui fut le cas avec les premiers ordres donnés par les généraux Billotte et Besson<sup>243</sup>.

### **3.3 Les obstacles à l'exercice du commandement**

#### **3.3.1 Une alliance lui laissant des marges de manœuvre réduites**

- Des alliés peu coopératifs

Nous avons vu que, dans son organisation militaire, la coalition des démocraties occidentales était bancale et ne pouvait pas être efficace en temps de crise. La possibilité pour les Britanniques de faire appel d'un ordre donné par le haut-commandement français auprès de leur gouvernement n'avait pas de cadre bien défini, tandis que l'armée belge était placée sous la seule autorité du roi Léopold III.

Cependant, si du côté français il y avait eu de grossières erreurs dans la conception de la coordination interalliée et dans sa mise en pratique, tort partagé par Weygand, il faut également souligner que les alliés de la France n'ont pas facilité la tâche de ce dernier. Les Belges ont certes prévenu le général Champon, chef de la mission française auprès de leur roi, qu'ils allaient capituler, mais ils l'ont fait seulement un jour avant. Cela n'a laissé aucunement le temps au général Blanchard de réaligner son dispositif pour tenir compte de cette reddition. Lord Gort a eu beau jeu de se plaindre auprès de ses supérieurs que les commandants successifs

---

<sup>242</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 406. C'est nous qui soulignons. La référence au revolver n'est d'ailleurs pas sans rappeler son indication que tout chef a le droit de forcer l'obéissance de ceux qui sont sous ses ordres.

<sup>243</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, p. 284.

du groupe d'armées n°1 le laissaient sans ordres, toujours est-il qu'à partir du 19 mai son attention s'est portée de plus en plus sur la seule sauvegarde de la *BEF*. Cette action, qui n'était pas condamnable en soi, devenait préjudiciable à l'alliance dès lors que le général anglais n'en fit pas clairement part au commandement français. Convaincu que son armée trouverait son salut uniquement dans son évacuation du continent, il n'en continua pas moins jusqu'au 27 mai d'assurer à ses homologues continentaux qu'il ferait tout pour exécuter les ordres de Weygand<sup>244</sup>. De même, lord Gort n'informa pas Blanchard et les Belges de son intention de se replier d'Arras dans la nuit du 23 au 24 mai, alors que cela découvrait respectivement le flanc droit et le flanc gauche de l'armée belge et des Français. À Dunkerque, les Anglais refusèrent initialement de se placer sous les ordres de l'amiral Abrial. Weygand parvint bien à faire accepter qu'un commandement unique fût institué, mais le *War office* sabota cet accord en donnant des ordres aux troupes britanniques contraires à ceux du commandant du camp retranché.

Nous pourrions continuer la liste des points de friction entre Britanniques et Français au cours de la bataille des Flandres, cela n'aboutirait qu'à une seule conclusion. Ainsi que l'écrit Bruno Chaix<sup>245</sup>, le repli anglais vers la Haute-Deule ne condamnait pas le plan de contre-offensive, de même que les deux conceptions de la tête de pont de Dunkerque – grande ou petite – n'étaient pas exclusives l'une de l'autre. L'échec de ces deux stratégies, tient avant tout – en mettant de côté le facteur allemand pour les besoins de l'analyse – à une absence de coordination des armées alliées, dans laquelle les Britanniques et les Belges ont une évidente part. Weygand n'a pas fait grand-chose pour faire vivre l'alliance sur le terrain, mais il partage cette responsabilité avec les alliés de la France. Or, du fait de cette absence, il dut subir la manœuvre allemande.

- Des interprétations victimes de biais temporels

---

<sup>244</sup> Marc-Antoine de Nazelle, « D'une réussite inespérée à la rupture franco-britannique », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, pp. 246, 247, 250, 251 et 254. François de Lannoy, et Max Schiavon, *Les généraux français de 1940*, Éditions E-T-A-I, 2013, pp. 76-77. SHD, 27N 7, Confirmation de réception d'un télégramme du 25 mai 1940 envoyé par le vice-amiral d'escadre Odend'Hal au général Weygand, 26 mai 1940. Remarquons par ailleurs que, dans ce télégramme, il est écrit que le général Ironside a indiqué à l'amiral Odend'Hal qu'il lui semble « qu'il y a une entente entre le général Blanchard et le général Gort sur les modalités de l'opération venant du Nord ». Ainsi, le chef d'état-major impérial ne désapprouvait pas devant le chef de la mission navale française à Londres la stratégie de Weygand, alors que le lendemain, le 26 mai 1940, le haut-commandement britannique allait déclencher l'opération *Dynamo*. Le manque de franchise de Gort envers les Français paraît donc avoir été partagé par ses supérieurs.

<sup>245</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, pp. 287 et 289.

Si l'opinion publique a souvent accusé les Anglais de s'être comportés en égoïstes au cours de la campagne de 1940, accusation qui fut renforcée par l'attaque de Mers el-Kébir, certains historiens<sup>246</sup> concluent systématiquement à l'avantage du Royaume-Uni lorsqu'il s'agit de juger le comportement et les responsabilités de chacun dans la défaite, notamment sur deux points. Tout d'abord, ce seraient les Français, et au premier rang desquels le général Weygand, qui seraient à l'origine de la dégradation de l'alliance. Ce serait ici rentrer dans un débat qui ne semble pas devoir trouver de fin, et somme toute assez stérile. Au demeurant, nous venons d'y répondre pour partie. Mais surtout, ils condamnent *rétrospectivement* les différents plans de Weygand. Une fois les chances de mener avec succès une double contre-offensive sur le couloir des panzers, il aurait fallu immédiatement ordonner l'évacuation du 1<sup>er</sup> groupe d'armées. Puis, une fois cela effectué, la bataille de France n'aurait dû être que le prélude au repli sur l'Empire colonial, et non le quitte ou double de la dernière chance. Par conséquent, les demandes répétées de Weygand auprès de Reynaud pour qu'il exigeât de Churchill des renforts en avions et en hommes étaient infondées et l'allié d'outre-Manche eu raison de les refuser. Cependant, ce n'est pas parce que les Britanniques ont remporté la bataille d'Angleterre que ce refus était pour autant *a priori* fondé. En ce sens, Weygand pose une excellente question dans ses *Mémoires* :

Un argument de valeur a été souvent opposé à nos demandes. Cette force [l'aviation anglaise], indispensable au salut de l'Angleterre, eût été inutilement sacrifiée en France. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que l'intervention de la totalité de la R.A.F. eût à coup sûr arrêté en 1940 l'invasion de notre territoire. Ce qui est certain, c'est que les colonnes blindées constituèrent à certains moments des objectifs particulièrement vulnérables [...]. D'autre part, est-il absurde de penser que l'aviation allemande [...] eût pu être battue et réduite à l'impuissance sur ce front, comme elle l'a été dans la bataille d'Angleterre ? [...] Ce ne sont là que des hypothèses<sup>247</sup>.

La question de Weygand est d'autant plus pertinente que la *Luftwaffe* aurait eu à affronter deux aviations, alors qu'à l'été et à l'automne 1940, la *RAF* fut seul face à elle. Certes, cet engagement n'aurait certainement pas permis de sauver la partie sur le sol de l'Hexagone. Mais tirer de ce seul fait que c'eût été un sacrifice inutile est spécieux, car cela revient à dire que le ciel anglais était préférable au ciel français pour remporter la victoire aérienne, mais sans autre

---

<sup>246</sup> Pour n'en citer qu'un, cf. Jean-Louis Crémeux-Brilhac, *Op. cit.*, tome I, pp. 583 à 585.

<sup>247</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 162. D'autant plus que le *Bomber Command* continua d'attaquer des objectifs en territoire allemand, en pleine bataille de France. Il convient toutefois de noter que la *RAF* a participé efficacement aux préparatifs de la bataille de la Somme. Cf. Pierre Rocolle, *Op. cit.*, tome II, p. 245

argument que la suite et l'issue de la guerre. Ce qui constitue une illusion rétrospective caractérisée.

Nous avons volontairement un peu forcé le trait, mais pour montrer que certains historiens, dans le but tout à fait louable de souligner les erreurs du haut-commandement français et la justesse de vue *in fine* de Churchill, se trompent de direction quand ils désapprouvent le plan et les demandes de Weygand auprès des Britanniques lors de la bataille de France. Condamnant la stratégie de celui-là et approuvant celle de ceux-ci, ils en viennent à considérer qu'elles s'excluaient en bloc. Or, les deux stratégies divergeaient certes dans leur conception et dans leur objectif, mais elles ne s'excluaient *peut-être* pas totalement dans leurs moyens, notamment sur la question de l'utilisation de l'aviation. Cela, les sujets de Sa Majesté, eux non plus, ne l'avaient pas perçu.

### 3.3.2 L'armée, un outil bien en main ?

- La montre contre les Français

En mai 1940, Weygand a hérité d'une situation militaire très dégradée, tant sur le plan humain que matériel, du fait des nombreuses pertes subies par les armées alliées et de leur position stratégique délicate. À cet état de fait s'ajoutait une problématique qui concerne toutes les armées, à savoir qu'il ne suffit pas de rédiger des ordres pour que ceux-ci modifient le cours de la guerre. Encore faut-il qu'ils soient exécutés, le plus rapidement possible. Or, la machine de guerre française était confrontée à un double problème à ce niveau-là.

Le premier, structurel, a été largement étudié par l'historiographie de la défaite de 1940. Devant conduire une armée pensée pour faire une guerre de position moderne, le haut-commandement s'insérait obligatoirement dans un tel cadre en ce qui concernait le fonctionnement de sa chaîne de transmissions des ordres. Techniquement, celle-ci reposait sur les communications filaires, qui furent totalement dépassées dans le feu de l'action. Humainement, elle se basait sur un travail d'état-major méthodique, mais qui finit par se muer en une « bureaucratie des champs de bataille »<sup>248</sup>. Par conséquent, la chaîne de commandement française était par nature d'une lourdeur excessive, levier dont l'activation mettait beaucoup trop de temps à faire ressentir ses effets sur le terrain.

---

<sup>248</sup> Karl-Heinz Frieser, *Op. cit.*, p. 354.

Le second, conjoncturel, tenait tout d'abord au tempo imposé par la Wehrmacht. Les soldats français et leurs chefs avaient été pris dans ce qui leur semblait être un carrousel de chars et d'avions, véritable tornade mécanique implacable. Si cette impression avait sa part de mythe et d'autosuggestion, elle n'en avait pas moins des fondements réels. Les Allemands bousculaient les codes tactiques et stratégiques du rythme de la bataille auxquels leurs voisins d'outre-Rhin avaient été habitués par leur hiérarchie. La rapidité avec laquelle se déroulaient les événements risquait donc de voir les ordres de Weygand tomber dans le vide ou devenir sans objet. D'autant plus que, côté français, les premiers revers avaient entraîné une certaine confusion au sein des grandes unités françaises au contact de l'adversaire : unités partiellement détruites, replis mal exécutés, mélanges entre différents corps et armes, etc. L'évacuation du groupe d'armées n°1 à Dunkerque ne fit qu'aggraver ce phénomène. Reconstituer des divisions prêtes à combattre nécessitait du temps, que l'ennemi n'était pas disposé à laisser à Weygand. Ainsi, le manque structurel de rapidité dans le système de commandement français fut aggravé par les problèmes de concentration des divisions aux points souhaités par le généralissime dans le cadre de sa stratégie. Pour le plan de double contre-offensive du 22 mai 1940, il fallait faire venir de l'est des troupes pour constituer la manche sud de la tenaille, tandis qu'en Belgique, la *BEF* et la 1<sup>ère</sup> armée française devaient réajuster leur dispositif. Dans le cas de la préparation de la bataille d'arrêt, les unités blindées et motorisées avaient à être rassemblées, selon les vœux de Weygand en deux ou trois masses de manœuvre. Mais elles étaient tellement éparpillées sur le front et, pour partie, usées par les récents combats, que les réserves mécaniques demandées par le commandant en chef ne purent être constituées au 5 juin 1940, date de l'offensive allemande<sup>249</sup>.

Par conséquent, le facteur vitesse comme le facteur puissance n'ont pas fait partie du jeu que Weygand avait dans les mains, de son arrivée à la tête des armées française jusqu'à l'armistice.

- Des subordonnés parfois mauvais exécutants

Nous avons déjà montré que l'application au niveau de la division et sur le plan de la doctrine – entendu comme la manière de combattre – des ordres et instructions de Weygand a été imparfaite. Il en a été de même pour ses prescriptions aux échelles opérationnelles et stratégiques. Cependant, si dans le cas tactique, il a fallu insister sur le poids du cadre –

---

<sup>249</sup> Pierre Rocolle, *Op. cit.*, tome II, pp. 238, 239 et 242 (dont la note 55 de cette dernière page).

enseignements de l'entre-deux guerres et difficultés matérielles, à l'échelon des armées nous allons nous concentrer sur les hommes, qui ont une action déterminante à ce niveau-là.

Le premier point d'achoppement entre Weygand et ses subordonnés fut leur volonté dans la lutte. Prenons l'exemple du général Blanchard. Le nouveau commandant du GA 1 était alors un homme dont le ressort avait été brisé, les événements étant venus aggraver un naturel porté au pessimisme. Weygand ne put que constater que le successeur du général Billotte traînait des pieds dans l'exécution de ses ordres et ne manifestait pas la vigueur nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. Il dut donc lui dire que la réussite des diverses manœuvres prévues par le haut-commandement était conditionnée par une résolution implacable de les faire aboutir<sup>250</sup>. Mais ces rappels ne surent affecter Blanchard, car, le 26 mai 1940, il déclara devant des officiers de son état-major qu'« [il voyait] très bien une double capitulation »<sup>251</sup>.

La seconde divergence était plus profonde, car elle touchait à la mise en application de la stratégie du généralissime français en ce qui concernait la future bataille de France. Il y avait là deux domaines de mauvaise exécution, dont le premier était les moyens stratégiques réclamés par Weygand. Les masses de manœuvre devant avoir pour base le reliquat des unités mécaniques et cuirassées de l'armée française, leur constitution s'est heurtée à des problèmes logistiques évidents. Mais pas seulement. Les généraux d'armées ont aussi renâclé à libérer leurs éléments blindés<sup>252</sup>, ne souhaitant pas se séparer de formations qui venaient étayer leur ligne de bataille. En ce qui concerne la demande de Weygand que le général Georges et le général Vuillemin se coordonnassent pour mettre en œuvre son instruction de harceler la Wehrmacht avant son passage à l'offensive, de toute évidence elle resta lettre morte. Ces deux officiers ne se sont jamais concertés dans un tel but ou alors il n'est rien sorti de concret d'une telle concertation. La preuve en est peut-être dans le fait que le général de l'armée de l'Air Girier, commandant du groupement mixte éponyme, ne reçut aucune missions avec des objectifs désignés des VII<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> armées, alors qu'il fut spécialement mis à leur disposition du 26 mai au 5 juin<sup>253</sup>. Ensuite, et surtout, Weygand n'a pas été totalement obéi dans la mise en place du dispositif défensif français. Le généralissime s'était rendu compte de certaines réticences à exécuter ses consignes, signalant dès le 31 mai au général Georges que les instructions prises par le général Besson, commandant du GA 3, n'étaient pas dans l'esprit « d'une résistance acharnée sur la position actuelle, mais d'une manœuvre en retraite, sur une

---

<sup>250</sup> SHD, 27N 79, Télégrammes du général Weygand au général Blanchard, n°1197 et n°1202 3/FT, 26 et 27 mai 1940.

<sup>251</sup> Marc Bloc, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990 (1<sup>ère</sup> éd. 1946), pp.

<sup>252</sup> Pierre Rocolle, *Op. cit.*, tome II, pp. 242 et 262.

<sup>253</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 613.

grande profondeur »<sup>254</sup>. Il demanda donc que des mesures fussent prises pour redresser ces ordres. Or, au 4 juin, les généraux Altmayer, Frère et Touchon – commandants les armées de la mer jusqu’à la ligne Maginot – n’alignaient que 11 divisions en premier échelon et 15 en arrière de la position. Philippe Masson en conclut que « de toute évidence [ces généraux] se prépar[aient] à une manœuvre en retraite »<sup>255</sup>. Le 5 juin, les Allemands passèrent à l’attaque, ne laissant pas le temps à Weygand de rectifier cette situation dans un sens plus conforme à sa stratégie.

- Quelle place pour un commandant en chef dans la retraite ?

De façon générale, à partir de la rupture du front sur la Somme, le 8 juin 1940, Weygand a de moins en moins eu de possibilité d’agir sur le cours des événements et sur les mouvements des armées françaises. Cela s’est accentué avec l’ordre de retraite générale du 12 juin 1940, retraite qui finira par se transformer en déroute avec le discours du 17 juin de Pétain. Les renseignements du généralissime furent de plus en plus aléatoires, ses communications avec les commandants d’armées se firent erratiques, comme en témoigne l’isolement du groupe d’armées n°2 dans le nord-est de la France, avec lequel le contact se limita rapidement à quelques messages radio. Le 15 juin, le général Georges informa son supérieur du tronçonnement définitif du dispositif français.

Pour le général Weygand, son rôle *actif* de commandant en chef s’arrêtait-là. D’après lui, il n’avait plus les moyens de peser sur la situation, que ce soit du fait des difficultés croissantes de communications entre le GQG et le front ou en termes de prérogatives afférentes à son titre de généralissime. Dans ce dernier cas, en effet, il avait déclaré au Conseil suprême interallié du 11 juin qu’« il ne [pouvait] plus intervenir dans la bataille *en tant que commandant en chef*, puisqu’il ne [disposait] plus d’aucune *réserve* »<sup>256</sup>. Ainsi, il ne lui restait qu’à définir le cadre dans lequel les opérations seraient amenées à se dérouler, à laisser par suite la plus large autonomie aux différents groupes d’armées et à s’en remettre au général Georges « de la meilleure évolution des opérations »<sup>257</sup>. Trois choses qu’il considéra avoir fait par son instruction personnelle et secrète du 11 juin 1940. Avec une telle vision, de prime abord il se

---

<sup>254</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand au général Georges, n°1280 3/FT, 31 mai 1940.

<sup>255</sup> Philippe Masson, *Op. cit.*, p. 235.

<sup>256</sup> SHD, 27N 4, Conseil suprême interallié, Séance du 11 juin 1940. Jean-Louis Crémieux-Brilhac rapporte que Weygand a dit devant Churchill : « L’armée se bat sans aucune défaillance en raison de sa qualité, sans d’ailleurs [que je] n’y soi[s] pour rien », in Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 674.

<sup>257</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 210.

déchargeait totalement du commandement sur les généraux Georges et Doumenc. Pourtant, Il semblerait plus que, sur cette question-là et au moins jusqu'au 16 juin, il ne fit que perdurer la répartition des tâches telle que nous l'avons décrite plus haut. Il continuait de porter l'entière responsabilité des opérations, mais laissait en totalité à d'autres leur conduite quotidienne, estimant qu'il n'apportait aucune plus-value au sein du haut-commandement en tant que généralissime. Cette décision était à ce titre le pendant à son choix par défaut de renoncer à tout objectif stratégique.

D'ailleurs, dans les faits, malgré le constat cette fois-ci absolument irrémédiable de la défaite militaire, le général Weygand entendait que la retraite qu'il venait d'ordonner fût exécutée avec discipline et sans défaillances d'aucune sorte. La précision de ses ordres et instructions pour le général Georges en atteste, lui signalant explicitement que « la direction d'ensemble des armées reste[rait] assurée et le sera[it] jusqu'au bout »<sup>258</sup>. Et cette « direction d'ensemble des armées », il tenait « jusqu'au bout » à se l'assurer. C'est pourquoi il s'irrita d'apprendre que le général de Gaulle était allé directement conférer avec le général René Altmayer pour la constitution d'une ligne de défense en Bretagne<sup>259</sup> ou s'assura auprès de Reynaud que la discrimination des terrains d'aviation à neutraliser de ceux à conserver intacts serait faite par les officiers généraux de l'armée de l'Air compétent<sup>260</sup>. Weygand comptait qu'en dépit de la défaite, son titre de commandant en chef ne fût pas que de pure forme, de même qu'il entendait que la retraite générale ne se transforme pas en débâcle.

### 3.3.3 Weygand contre lui-même

- L'appel du ministère

À l'inverse, à partir de l'accession du maréchal Pétain au pouvoir, sachant donc que l'armistice serait demandé incessamment<sup>261</sup>, Weygand se désintéressa de la conduite des opérations. Le 12 juin, il avait délaissé pour partie la direction des armées au général Georges, notamment pour les *raisons militaires* que l'on a vues. Mais Weygand avait également fondé cette décision sur sa volonté de se concentrer sur la « bataille » *politique* de la demande

---

<sup>258</sup> SHD, 27N 3, Instruction personnelle et secrète du général Weygand, n°1444 3/FT, 11 juin 1940.

<sup>259</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, pp. 467 et 468.

<sup>260</sup> SHD, 27N 73, Lettre du général Weygand à Reynaud, n°1455 3/FT, 12 juin 1940.

<sup>261</sup> Le Conseil des ministres du 16 juin au soir décida unanimement qu'il fallait demander l'armistice. Le 17 juin, à 0h30, la France pria l'Espagne de bien vouloir transmettre à l'Allemagne sa demande d'armistice. Le Vatican fut contacté à 3 heures pour transmettre une demande identique à l'Italie.

d'armistice<sup>262</sup>. Une fois ce combat remporté, il put se consacrer uniquement à préparer la négociation de la cessation des hostilités et à l'organisation de son ministère. Il restait certes le commandant en chef de l'armée française en titre, mais en acceptant le poste de ministre de la Défense nationale, sa place était avant tout au gouvernement. C'est ainsi que, le 18 juin, il déclara au général Serrigny, proche collaborateur de Pétain : « l'armée est actuellement scindée en trois groupements indépendants, [je leur ai] donné toute initiative et [je ne saurais] intervenir en la matière »<sup>263</sup>.

La question des villes ouvertes éclaire le changement qui s'est opéré chez Weygand avec la concomitance de son arrivée au pouvoir et de la certitude que les combats allaient cesser. Le 18 juin 1940, Charles Pomaret, ministre de l'Intérieur, proclama à la radio que le gouvernement avait décidé que les villes de plus de 20 000 habitants seraient déclarées villes ouvertes. Alors que le 7 juin Weygand avait répondu à Chautemps, *via* Reynaud, que les évacuations étaient du ressort du commandant en chef et devaient être motivées par « des nécessités militaires immédiates »<sup>264</sup>, il s'est contenté ici, face à une décision militaire grave et dont les généraux, Georges en tête<sup>265</sup>, se plaignirent, d'encaisser sans rien dire. Mais il déclara après la guerre, devant la Commission d'enquête parlementaire, qu'il prenait la responsabilité de cette approbation<sup>266</sup>. Weygand signifiait par-là qu'il assumait encore la responsabilité juridique, formelle découlant de son titre de généralissime : lui seul pouvait être tenu pour responsable en dernier ressort de l'évolution de la situation militaire. Cependant, il s'était – totalement cette fois-ci – déchargé de ses responsabilités de général en chef au sens pratique, opérationnel du terme, car celles-ci l'auraient normalement obligé à s'élever contre une mesure aussi grave de conséquences, qui plus est prise par un civil.

L'acceptation par Weygand du poste de ministre de la Défense nationale et sa certitude que l'armistice arriverait sous peu ont dénaturé son rôle de généralissime, en l'hybridant. Dans la dernière phase des opérations (16/17 juin – 25 juin 1940), Weygand devint donc lui-même le principal obstacle à son propre exercice du commandement.

---

<sup>262</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 210 et 221.

<sup>263</sup> Bernard Serrigny (général), *Trente ans avec Pétain*, Paris, Plon, 1959, p. 176. Suite à ce propos, le général Serrigny s'exclama « Ponce Pilate, jadis, ne ferait pas mieux ! ». Néanmoins, en tenant de telles paroles, Weygand ne s'en est pas lavé pas les mains.

<sup>264</sup> SHD, 27N 80, Lettre du général Weygand à Reynaud, n°1402 3/FT, 7 juin 1940.

<sup>265</sup> SHD, 27N 78, 3<sup>ème</sup> Bureau du GQG, Télégramme du général Georges au général Weygand, n°2116 3/OP, 22 juin 1940 : « Je signale à nouveau combien disposition concernant villes supérieures 20 000 habitants paralysent actions défensives [...]. »

<sup>266</sup> Commission d'enquête parlementaire, tome IV, p. 1887. Cité in Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 686.

- Un simple chef d'état-major ?

De toute évidence, Weygand représentait l'officier général par excellence. Portant la culotte Saumur en whipcord, bien droit dans des bottes impeccablement cirées, la démarche assurée, le verbe sec et volontiers mordant, tout dans son allure et sa parole respirait la martialité. Techniquement, il était doté d'une grande capacité d'analyse et de synthèse – considérablement développée par son rôle auprès de Foch au demeurant, et faisait preuve d'un jugement rapide. Au sein de l'armée, il gardait un prestige considérable. On a vu quel a été son style de commandement pendant la campagne de 1940, basé sur la prise en charge de toutes les décisions importantes, tant tactiques que stratégiques, exigeant beaucoup de ses subordonnés et faisant preuve d'une énergie débordante. Cependant, cela en faisait-il un véritable commandant en chef ? C'est la question que pose Charles de Gaulle, et à laquelle il répond par la négative :

D'un seul coup, était tombée sur ses épaules une charge écrasante qu'au surplus il n'était pas fait pour porter. [...] Pour faire tête au malheur, il eût fallu qu'il se renouvelât ; [...] qu'il arrachât sa stratégie au cadre étroit de la métropole [...]. Il n'était pas homme à le faire. Son âge, sans doute, s'y opposait ainsi que sa tournure d'esprit, mais, surtout, son tempérament. Weygand était, en effet, par nature, un brillant second. [...] Mais, si les aptitudes requises pour le service d'état-major et celles qu'exigent le commandement ne sont nullement contradictoires, elles ne sauraient être confondues. Prendre l'action à son compte, n'y vouloir de marque que la sienne, affronter seul le destin, passion âpre et exclusive qui caractérise le chef, Weygand n'y était, ni portée, ni préparé.<sup>267</sup>

Pour le général de Gaulle, Weygand ne fut que le syndic de la défaite française, non un « chef ». Et ce, pour deux raisons. La première est qu'il serait resté orthodoxe, si l'on peut le dire ainsi, à toutes les échelles. L'argument pourrait paraître spécieux. Au niveau tactique, il l'est en bonne partie, car, si Weygand ne rompit pas totalement avec la doctrine d'avant-guerre, il donna une série d'instructions novatrices en bien des points. Au niveau stratégique, on serait tenté d'objecter au futur chef de la France libre qu'opter pour la stratégie *a posteriori* perdante ne saurait préjuger du fait que le général ayant fait ce choix fut un « chef » ou non. Napoléon a perdu à Waterloo, mais il n'en demeure pas moins le plus grand chef militaire français contemporain. Cependant, si l'on ne peut suivre de Gaulle dans ce cas-là, son argument possède une autre face, qui semble d'ailleurs être ce que le général rebelle visait avant tout ici : le manque d'audace du généralissime. À l'inverse du général Gamelin, qui avait un attrait

---

<sup>267</sup> Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, tome I, *L'Appel*, Paris, Plon, 1954, p. 40

particulier pour la grande stratégie, Weygand n'était pas un esprit spéculatif. Dans ses *Mémoires*, il écrit par deux fois que la guerre est un « art tout d'exécution », ajoutant que cet art reste « terriblement réaliste »<sup>268</sup>. Or, si un général en chef doit s'appuyer sur les faits pour bâtir ses plans, ne doit-il pas également réserver une part à l'imaginaire, à la pensée intrépide, qui seule peut amener la victoire ?

La seconde raison avancée par de Gaulle est plus profonde, car elle consiste à dire que Weygand n'était pas un « chef » par nature, et donc pas seulement dans la tourmente de la campagne de 1940. À nouveau, retranchons de notre développement la rancœur tenace que le Connétable a eu pour son aîné, en commençant par dire que ce dernier se trompe sur un point : le généralissime de la bataille de France avait bien pris l'action à son compte. Par contre, quand le général de Gaulle écrit qu'un chef ne veut voir dans cette action de marque que la sienne, il touche du doigt quelque chose qui s'oppose avec l'image classique que nous avons de Weygand. En effet, il est pour le moins étonnant que celui-ci ait accepté aussi rapidement, le 6 juin 1940, que le groupe d'armées n°3 recule son dispositif, alors qu'il avait ordonné une défense « sans esprit de recul ». Le général Besson a réussi « à imposer une manœuvre en retraite »<sup>269</sup> à son supérieur. Pourquoi Weygand a-t-il cédé aussi facilement à ses subordonnés sur ce point capital de sa stratégie ? Faiblesse de caractère ? Improbable, bien que son état physique et psychique avait dû être altéré par les précédentes semaines, éprouvantes à plus d'un titre. Réalisme face aux arguments avancés par ses généraux ? C'est possible, et nous l'avons évoqué plus haut. Peut-être qu'il faut également y voir le fait que Weygand ne voulait pas supporter les conséquences de sa stratégie, à savoir le sacrifice immédiat d'une partie de l'armée française dans l'espoir fugace d'un rétablissement de la situation. La manœuvre proposée par le général Besson avait l'avantage de faire perdurer la bataille de la Somme tout en conservant un maximum de troupes, bien qu'elle signifiait *ipso facto* que cette bataille n'avait presque plus aucune chance d'être remportée. Il semblerait qu'ici Weygand s'est presque contenté d'arbitrer, sans faire prévaloir coûte que coûte sa vision des choses. À l'image d'un chef d'état-major, ce qu'il avait été deux décennies plus tôt, ce que de Gaulle lui reprocha de ne jamais avoir qu'été.

À 73 ans, Weygand pouvait-il et su-t-il commencer une carrière de commandant en chef ? Nous ne pouvons apporter une réponse tranchée, la légèreté de notre bagage militaire ne nous le permettant pas. Néanmoins, certains éléments laissent à penser qu'il lui manquait la capacité et la volonté de *forcer le destin*, qualités couplées constitutives du « chef » militaire.

---

<sup>268</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 211 et 284. Nous soulignons.

<sup>269</sup> Philippe Masson, *Op. cit.*, p. 235.

Dans la collection d'étoiles du haut-commandement français lors de la campagne de 1940, Weygand s'est assurément démarqué de la masse de ses pairs. Prenant la tête des opérations dans une situation extrêmement délicate, il fit face. Au niveau stratégique, bien qu'il dût subir la manœuvre allemande, il ne renonça pas pour autant à tout faire pour agir de façon cohérente à cette échelle-là, jusqu'à ce que le constat irrémédiable de la défaite ne vienne lui enlever tout espoir. Cette action fut en bien des points judicieusement complétée au niveau tactique, où Weygand ne se contenta pas de reprendre la doctrine, mais inventa un système défensif efficace. Avec, de nouveau, toujours ce souci de la cohérence, cette fois-ci entre le choix de la défensive stratégique et ses consignes à l'échelon tactique. Surtout, c'est par son style de commandement très fochien – sur la question de la filiation avec le maréchal Foch en général, nous pensons avoir montré qu'elle n'a plus être uniquement présumée, mais qu'elle existe bel et bien – qu'il peut être considéré comme un en partie personnage iconoclaste au sein du corps des officiers généraux du printemps 1940. En ce sens, Weygand n'a pas été un généralissime de la débâcle, mais un généralissime malgré celle-ci.

Cependant, même en retranchant toutes les contraintes qui handicapèrent son action dans cette fonction, il semble qu'il a eu du mal à pleinement l'habiter. Ses plans stratégiques manquèrent éventuellement aussi bien de réalisme dans leurs ordres de mise en œuvre, que d'audace dans les conceptions les sous-tendant. Tactiquement, il ne poussa pas la cohérence jusqu'à produire des instructions sur l'offensive. Les événements se sont certainement chargés de ne pas lui laisser le temps de tenir son rôle de bout en bout. Toujours est-il que le jugement de Charles de Gaulle recèle tout aussi certainement une part de réalité : Weygand n'a pas totalement été à la hauteur de son titre.

## **Deuxième partie**

### **Le choix de Weygand en faveur de l'armistice**

Weygand, un des pères de l'armistice de juin 1940 ? Telle est la question que les historiens se sont posés et à laquelle ils ont répondu oui. De fait, ce vieux soldat couvert d'honneur fit le siège du gouvernement français à partir du 12 jusqu'au 22 juin 1940 pour que la France sorte de la guerre. Cependant, des zones d'ombres persistent. Le cas Maxime Weygand a suscité bien des passions, qui ont jeté un voile brumeux sur une partie des rapports qui existèrent entre celui-ci et l'armistice signé en forêt de Compiègne.

Sa décision de préconiser cette solution à la défaite militaire ne fut certainement pas un fait isolé ; elle dut s'insérer dans une trame plus grande. Jean-Louis Crémieux-Brilhac a avancé une thèse selon laquelle, du 24 mai au 24 juin 1940 le général Weygand mena une double bataille : la bataille d'arrêt pour sauver l'honneur, et une bataille politique, pour l'armistice<sup>270</sup>. Autrement dit, cet historien affirme que le généralissime français fit *campagne* pour l'armistice, et ce, seulement quatre jours après sa prise de fonctions. Nous prenons le mot *campagne* dans le sens d'action ciblée ayant court pendant une période de temps limitée et à laquelle on donne un but précis. Il y a une connotation d'intensité dans ce terme, dans le sens où les personnes qui une campagne semblent toutes entières concentrées sur celle-ci et tendues vers la réalisation de leur objectif. Une campagne n'est donc pas un simple travail d'influence plus ou moins lointain ; elle nécessite, à moment ou à un autre, un engagement frontal, avec une part de calcul.

Il y a d'abord un problème en termes de chronologie dans notre approche. Weygand demanda officiellement au gouvernement de rentrer en négociations avec Hitler le 12 juin 1940. La question n'est donc pas de savoir s'il était pour l'armistice, mais de déterminer quand est-ce qu'il le fut. Doit-on dater sa résolution qu'une telle option était nécessaire du jour où il intervient publiquement en Conseil des ministres ? Ou nous reporter aux alentours de la fin mai 1940, comme l'immense majorité des auteurs le font ? Il semblerait qu'ici, nous ne devrions pas oublier qu'après tout, Weygand n'était qu'un homme ; il a lui aussi pu connaître des hésitations. Ainsi, rétablir une chronologie aussi minutieuse que possible n'empêchera pas de voir les flottements du commandant en chef des armées françaises. Nous ne pourrions que proposer une trame générale de l'évolution de Weygand par rapport à la solution qu'était l'armistice face à la défaite des Alliés sur le continent.

Faire campagne nécessite un but précis, qui était de toute évidence la conclusion d'un armistice avec l'Allemagne pour le généralissime français. Toutefois, cet objectif n'est pas apparu *ex-nihilo* dans son esprit ; il y a nécessairement dû y avoir des motivations à ce choix. Weygand et ses défenseurs ont avancé des raisons uniquement militaires et d'intérêt national :

---

<sup>270</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, tome II, *Ouvriers et soldats*, Paris, Gallimard, 1990, p. 619.

l'armée française était irrémédiablement battue, il fallait protéger la population française contre les hordes germaniques et assurer la pérennité de la France en tant que grande puissance. Mais les arguments techniques cachent parfois des considérations plus politiques et idéologiques. Il ne nous appartient pas ici de voir en quoi opter pour l'armistice n'était pas neutre en termes de conséquences sur le conflit entre l'Axe et les Alliés. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir en quoi la décision de Weygand de prendre le parti de l'armistice n'était pas politiquement neutre – à la fois au sens idéologique du terme, mais aussi au sens de la conduite de la guerre.

Une campagne est un mode d'action. Elle requiert de ce fait une ligne de conduite de la part de ceux qui la mènent. Weygand fut souvent caricaturé en taureau fonçant tête baissée dans Paul Reynaud pour lui arracher la cessation des combats. Nous avons souligné que nous étions confrontés, de manière générale, à un problème de chronologie dans notre approche. Cette question se pose également concernant la « méthode » qu'employa Weygand pour faire prévaloir ses idées sur la conduite des opérations et sur la politique de guerre. En ce sens, c'est la cohérence de cette ligne d'action que nous aurons à interroger. Car il n'est pas exempt de trouver des ruptures dans les actes et les paroles du généralissime lorsqu'il s'est agi de l'armistice ; d'ailleurs, ces ruptures pourraient tout à fait être en cohérence avec sa « méthode ».

Le 20 mai, Gamelin transmet ses pouvoirs à Weygand. Le 25 juin, les armistices avec les puissances de l'Axe entrent en vigueur. Voici nos bornes toutes trouvées. Cependant, il nous faudra élargir ponctuellement le cadrage temporel, puisque l'action du général Weygand à la tête du ministère de la Défense nationale (16 juin – 6 septembre 1940) pourrait nous donner des clés de compréhension sur son attitude face à la guerre et les moyens d'y mettre un terme.

Discuter de la thèse de Jean-Louis Crémieux-Brilhac, c'est dresser le portrait de l'action de Weygand en ces mois de mai et juin 1940 à l'aune de la signature de l'armistice. Que ce dernier ait demandé à ce que l'on mette fin aux hostilités est fait d'histoire. Mais demeure la question de savoir si cette demande s'inscrit dans une action réfléchie, d'assez longue haleine – relativement à la rapidité de déroulement des événements qui l'encadrent – et dépassant dans ses motivations le rôle d'un commandant en chef. Autrement dit, dans quelle mesure Weygand menait-il une campagne pour l'armistice en mai-juin 1940 ?

Nous verrons tout d'abord l'évolution de Weygand quant aux solutions qu'il put préconiser face à la situation militaire. Ensuite, nous nous intéresserons aux motivations de son choix en faveur de l'armistice. Enfin nous tenterons d'interroger l'existence d'une ligne d'action chez lui, et de la retranscrire de la façon la plus cohérente possible.

## Chapitre 4

### **La progressive réduction du champ des possibles à l'unique solution de l'armistice**

La cessation des hostilités fait théoriquement partie des options qui s'offrent à un pays en guerre pour faire face à une situation militaire délicate. Or, la position des armées alliées ne fera qu'empirer, jusqu'à ce que la France signe l'armistice avec les puissances de l'Axe. Au fur et à mesure que les revers s'accumulèrent pour l'armée française, le défaitisme gagna une partie de plus en plus importante des élites dirigeantes françaises.

Weygand, en tant que généralissime, devait présenter à Reynaud la situation militaire. Son rôle de commandant en chef ne se limitait pas à mettre en œuvre des plans d'opérations : premier conseiller militaire du gouvernement, il a pu émettre des avis sur les solutions pour sortir de la nasse allemande. La question est donc de savoir qu'elles furent les hypothèses qu'il a successivement envisagées, avant de se ranger en faveur d'armistice.

Tout d'abord, nous verrons que l'armistice fut rapidement considéré comme une solution envisageable, mais parmi d'autres options. C'est ce que nous appellerons le moment de flottement de Weygand, du 20 au 25 mai 1940. Ensuite, nous nous pencherons sur la période allant du 26 mai au 10 juin 1940, qui est celle où il considéra que la France était face à une unique alternative : remporter la bataille de la Somme ou cesser les hostilités. Enfin, du 11 au 24 juin, le général Weygand vit dans l'armistice la solution nécessaire à la défaite militaire, quitte à outrepasser ses attributions en faisant publiquement campagne en faveur de cette porte de sortie.

## 4.1 Un moment de flottement : l'armistice comme une solution possible, mais non prioritaire (20 mai – 25 mai 1940)

### 4.1.1 Une situation grave mais pas désespérée

Le général Weygand est rappelée de Syrie par le président du Conseil Paul Reynaud le 17 mai 1940 et prend le commandement en chef des armées françaises le 20 mai. S'il a eu des échos, à Beyrouth, des difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les Alliés, il est dans l'ignorance de la situation exacte des armées et des procédés tactiques de l'adversaire. En arrivant à Paris, les officiers qu'il a croisés lui ont décrit l'affolement de la journée du 16 mai<sup>271</sup>. Contrairement aux principaux responsables politiques et militaires français, au premier rang desquels le général Georges, son éloignement lui a épargné le choc psychologique de la percée sur la Meuse et sa rapide exploitation par les Allemands. Lui ne se démonte pas. Il prend les choses à son compte, ce qui a pour effet de faire souffler un vent nouveau au Grand quartier général, le général Doumenc notant que l'« attitude [du général Weygand] réveille tout le monde et redonne du cœur à ceux qui en manquaient [...] »<sup>272</sup>. Dès son arrivée, il reprend le plan de l'instruction personnelle et secrète n°12 du général Gamelin du 17 mai, que des ordres indépendants du général Georges avaient déjà tenté de mettre en œuvre, sans succès<sup>273</sup>. Il insuffle son énergie aux généraux Besson et Billotte, dont les Groupes d'armées (GA) 3 et 1 constituent, respectivement, les manches Sud et Nord de la manœuvre en tenaille qu'il préconise. On peut ainsi voir que le nouveau généralissime, énergique par nature, est prêt à prendre des initiatives. S'il ne promet rien à Paul Reynaud, il s'active rapidement à reprendre la situation en main.

Weygand a dû envisager deux hypothèses, dont la première était la réussite de la contre-manœuvre – ou plan Weygand, approuvé par Reynaud et Churchill lors du Conseil suprême interallié du 22 mai 1940, à Vincennes – et la reconstitution d'un front dans le Nord, près de la frontière. La seconde, si son plan échouait, était le rétablissement des armées alliées sur une ligne plus au Sud, qu'il identifiera comme étant celle de la Somme et de l'Aisne. Les ordres qu'il donne, dans la période allant de sa prise de commandement aux

---

<sup>271</sup> Weygand, *Mémoires*, tome III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, 1950, p. 82.

<sup>272</sup> Bruno Chaix (général), *En mai 1940, fallait-il entrer en Belgique ?*, Paris, Economica, 2000, p. 284.

<sup>273</sup> *Ibid.*

prémices du repli des Britanniques vers la mer (23 mai), vont dans le sens de la réalisation de la première<sup>274</sup>. Puis, s'il continue de prescrire au général Blanchard de tenter de se dégager vers le sud<sup>275</sup>, il ordonne au général Georges de préparer ce qui sera vraisemblablement le nouveau front<sup>276</sup>. Cependant, à ces deux hypothèses, s'en ait rapidement ajouté une troisième. Car, s'il convient le 20 mai, avec le général Georges, « qu'il n'y a pas de situation si difficile qu'elle soit, qu'on ne puisse tenter d'améliorer », les deux plus hauts responsables militaires français tombent tout autant d'accord sur le fait « qu'en mettant les choses au pis, [ils doivent], en toute hypothèse, sauver l'honneur des armées françaises »<sup>277</sup>. Le général Weygand ne cache, ni aux politiques, ni à ses subordonnées, que la situation est extrêmement grave, et que de ce fait, le pire – la défaite des armées françaises – est possible. Ainsi, dès sa prise de fonction, l'arrêt des combats est une *possibilité pratique* envisagée par le commandant en chef. Toutefois, il faut ajouter que les trois possibilités qui s'offrent à lui ne sont pas sur un pied d'égalité dans son esprit, mais qu'elles s'emboîtent à la façon de poupées russes, en fonction de ce qui est le mieux pour les armées alliées.

#### **4.1.2 Le Comité de guerre du 25 mai 1940<sup>278</sup>**

Ces trois hypothèses que nous venons d'évoquer, Weygand s'en fit l'écho au Comité de guerre du 25 mai, où il va tout à la fois, prendre résolument partie pour l'une, indiquer implicitement que la première n'est plus praticable et montrer qu'il a la dernière en tête, mais qu'elle n'est que le dernier recours.

Weygand introduit cette réunion en indiquant que la situation est très grave. Il ne sait pas ce que donnera l'attaque de Blanchard prévue pr la nuit du 26 au 27 mai. Il ne dit pas que le pire, la perte du Groupe d'armées Nord, va survenir, mais il incline à penser que l'attaque précitée échouera, puisqu'il déclare qu'il a prescrit au commandant du groupe d'armées n°1 (GA1) de « sauver avant tout l'honneur des drapeaux dont il a la garde ». Ici, Weygand fait un double aveu : il n'a pas l'initiative des opérations et demeure donc impuissant face à la situation dans les Flandres ; on peut d'ores et déjà considérer le GA1

---

<sup>274</sup> SHD, 27N 3, Ordre général d'opérations du général Weygand, n°1106 3/ETO, 22 mai 1940 et Ordre général n°18 du général Weygand, 23 mai.

<sup>275</sup> *Ibid.*, Télégrammes chiffrés du général Weygand au général Blanchard, l'un du 24 mai 1940, l'autre du 25 mai 1940 (n°1744 3/OP).

<sup>276</sup> *Ibid.*, Note du général Weygand pour le général Georges, n°1154 3/FT, 24 mai 1940 et Ordre général d'opérations du général Weygand, n°1184 3/FT, 26 mai 1940.

<sup>277</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 88.

<sup>278</sup> Sauf indications contraires, les éléments cités qui suivent sont tirés de SHD, 2N 26, Comité de guerre, Séance du 25 mai 1940.

comme perdu, du moins en bonne partie<sup>279</sup>. Reynaud vient porter le coup de grâce lorsqu'il interrompt Weygand pour indiquer que Churchill lui a confirmé dans l'après-midi que deux divisions anglaises s'étaient retirées de la région d'Arras, mettant ainsi « en péril l'exécution du plan arrêté mercredi dernier [le plan Weygand susmentionné] [...] ». Ce dont le généralissime était au courant depuis la veille, le tenant du général Blanchard<sup>280</sup> et l'ayant lui-même communiqué à Reynaud lors de leur réunion quotidienne du 24 mai<sup>281</sup>. Compte-tenu de ce qu'il vient d'être dit, il se projette dans l'avenir, et expose ce qui se passera si le GA 1 venait à être perdu. Il estime le total des forces françaises disponibles au 15 juin à une soixantaine de divisions, avec des forces blindées réduites aux quatre cinquièmes. Les perspectives pour la chasse sont « décevantes ». En face, l'Allemagne alignera de 130 à 150 divisions, dont 9 blindées. Ce qui fait que l'armée française devra se battre à un contre trois. Il avance que la meilleure solution, dans ces conditions, serait de se battre sur la ligne actuelle, c'est-à-dire Somme-Aisne, puis de se regrouper derrière la ligne Basse Seine-Marne, qui a le mérite de couvrir Paris. En effet, Weygand attache un grand prix à ce dernier point, pour pouvoir garder les industries d'armement de la région parisienne, qui représentaient, selon lui, 75% des approvisionnements militaires de l'armée française<sup>282</sup>. De plus, pousser jusqu'à la Marne permettrait de ne pas se couper des 150 000 hommes et de la ceinture fortifiée de la Ligne Maginot.

Cependant, « il n'y a pas de retraite méthodique possible avec une pareille infériorité numérique. [Donc] il faut tenir sur la position actuelle Somme-Aisne, nous y défendre jusqu'à la dernière extrémité. » Comme le rappelle Weygand, le rétablissement sur cette ligne a été conçu et en partie exécuté par Gamelin, et il a approuvé les instructions de ce dernier. Sauf que, avec la disproportion des forces qu'il a présentée et vu la longueur du front – 280 km –, Weygand envisage dès à présent que le front puisse être crevé. Dans ce cas, « chacune des parties de l'armée devra se battre jusqu'à épuisement pour sauver l'honneur du pays ».

Il apparaît clairement que, pour le commandant en chef, les espoirs de renverser la vapeur sont dès ce 25 mai ténus. Tout d'abord, dans sa bouche, l'attaque préparée par le général Blanchard a presque avorté avant même d'avoir commencé. Ensuite, le rétablissement des armées françaises plus au sud est hypothétique, ce que l'on peut lire en filigrane comme une

---

<sup>279</sup> Surtout que le deuxième bureau du GQG l'a prévenu que le *Haltbefehl* donné par Hitler le 23 mai sera sans nul doute repris le lendemain de cette réunion.

<sup>280</sup> SHD, 27N 3, Télégramme chiffré du général Weygand au général Blanchard, n°1730 3/OP, 24 mai 1940.

<sup>281</sup> Thibault Tellier, *Paul Reynaud. Un indépendant en politique 1878-1966*, Paris, Fayard, 2005, p. 587.

<sup>282</sup> Cité dans Bernard Destremau, *Weygand*, Paris, Perrin, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), p. 434.

possibilité que le front pourra être rompu. La solution qu'il préconise est donc dès à présent compromise par la profonde disparité des moyens entre les belligérants.

Des deux premières hypothèses évoquées plus haut, une seule subsiste dans les faits. Ce qui amène le général Weygand à parler, tout à fait implicitement, de celle qui consisterait à cesser les hostilités.

Et pourtant, c'est Reynaud qui, le premier, a parlé d'armistice lors de ce comité de guerre du 25 mai 1940. Après avoir déclaré que si les armées en Flandre sont perdues il faudra engager une lutte à mort, il précise : « Ceci dit, il n'est pas dit que notre adversaire nous accordera un armistice immédiat [...]. » Puis, il ajoute un peu plus loin que « si des offres de paix nous étaient présentées, la France est tenue de dire à l'Angleterre : voici les offres dont nous sommes saisis, qu'en pensez-vous ? ». On a ici l'impression que, liant les deux questions, celle de la lutte jusqu'à la dernière extrémité et celle de la cessation des hostilités, le président du Conseil plaide pour le programme suivant : se battre jusqu'à ce que l'honneur soit sauf, pour pouvoir ensuite être en mesure de demander à la Grande-Bretagne l'autorisation de signer un armistice, sans être accusé de lâcheté. D'un autre côté, il « reconnaît que l'Angleterre [puisse dire au gouvernement français] : « vous êtes liés par votre signature, vous devez lutter même sans espoir ». »

A cela, le président Lebrun ajoute une autre question, celle de la liberté d'examen du gouvernement si les Allemands faisaient des offres de paix. Demandant si cette liberté serait totale en cas de destruction des armées françaises, il pose involontairement une distinction, qui connaîtra son heure de gloire le 15 juin dans la bouche de Camille Chautemps, entre la signature d'une paix séparée – interdite par « des engagements » envers l'allié britannique, et l'examen « de très près » et « à tête reposée » de « conditions relativement avantageuses ». Ainsi, par cette double question, le président de la République avance, consciemment ou non, deux éléments. Tout d'abord, l'un des premiers rôles de l'armée française sera d'assurer la liberté du gouvernement français. Ensuite, il pourra arriver un moment où les engagements formels pris envers l'Angleterre devront être revus à l'aune de l'intérêt national français.

César Campinchi, ministre de la Marine, ajoute un peu plus de confusion, surtout quand on connaît le rôle qu'il tiendra quelques jours plus tard, en déclarant qu'un autre gouvernement serait moins gêné pour signer une paix séparée sans accord préalable de la Grande-Bretagne, dissociant l'engagement d'un gouvernement d'un engagement de la France. Pourtant, juste avant il a affirmé que « jamais un traité de paix ne devra être signé par la France sans l'accord préalable de l'Angleterre », avant de renchérir en indiquant que

l'« on peut être malheureux, on ne doit pas être déloyal. Il y a urgence à aller exposer cette pénible situation à Londres ». Ce qui veut explicitement dire que la France doit, au minimum, demander son avis à la Grande-Bretagne sur le maintien de la France dans la guerre, si les armées de celle-ci venaient à être totalement mises hors-jeu.

A ces divers propos, Weygand répond en trois points. Comme « la cessation des hostilités est une question interalliée » et au regard de la gravité de la situation, « il considère qu'il serait bon d'examiner dès maintenant avec le Gouvernement anglais ces diverses questions » – celles qui ont été soulevées par Lebrun et Reynaud en l'espèce. Contrairement à Pétain, qui s'interroge tout haut sur l'existence de la réciprocité de devoirs entre les deux pays, Weygand préconise des conversations entre gouvernements pour parler de l'avenir. Certes, n'étant pas vice-président du Conseil et n'ayant pas le prestige du maréchal Pétain, il n'a ni le poids institutionnel, ni le poids symbolique pour parler comme ce dernier le fait. Mais, dans toutes ses prises de position, il ne parle des Britanniques que pour dire qu'il faut s'entretenir avec eux au plus vite de la situation présente et des solutions qui s'offrent aux deux gouvernements. Peut-être aurait-il accusé les Anglais d'avoir torpillé par leur repli son plan. Reynaud l'a fait à sa place ou pour lui dans ce cas. Peut-être voulait-il exposer que la France pourrait, au regard de ses intérêts vitaux, signer une paix sans accord avec l'allié d'outre-Manche. Lebrun et Campinchi s'en sont chargés à sa place ou pour lui dans ce cas. Ce n'est donc pas sur la question interalliée, du moins lors de cette réunion, que Weygand sort de ses attributions.

Le généralissime ajoute à cette demande d'échange de vues entre alliés celle des renforts. Il aimera que Reynaud demande aux Britanniques « quels concours ils pourront donner dans les mois prochains », que ce soit en termes d'hommes et de matériel, ou que ce soit pour neutraliser l'Italie par des concessions et ainsi libérer des divisions du front Sud-Est. Cette demande va être une constante de la part de Weygand jusqu'à la mi-juin, moment où il prendra publiquement position pour l'armistice. Ayant exposé l'état d'infériorité de l'armée française, on pourrait voir par cette demande qu'il subordonne la réussite du rétablissement de celle-ci à l'aide que pourra fournir le gouvernement de Sa Majesté. Avec ses accusations contre le repli des Anglais dans la région d'Arras qu'il a proférées auprès de Reynaud lors de leurs conférences quotidiennes<sup>283</sup>, se dessine ici le début d'une potentielle idée de disculpation de l'armée française. Ce serait cependant tomber dans un raisonnement

---

<sup>283</sup> Thibault Tellier, *Op. cit.*, pp. 587 et 588.

téléologique fallacieux que de prêter à Weygand cette intention dès le 25 mai. Mais disons qu'il saurait s'en souvenir et s'en servir plus tard, une fois devenu ministre.

Enfin, et c'est l'un des points les plus intéressants des interventions de Weygand au cours de ce Comité de guerre, il insiste pour que l'on entrevoie avec les Anglais tout ce qu'impliquerait une « lutte à mort » telle qu'envisagée plus haut par le président du Conseil. La symétrie de construction de son propos est étonnante. La première fois, « [il] reconnaît que la cessation des hostilités est une question interalliée. Il reconnaît aussi que l'on ne peut adopter la solution extrême qu'il a présentée tout à l'heure [...] sans en examiner les conséquences avec l'Angleterre ». La seconde fois, Reynaud « reconnaît que l'Angleterre [puisse dire au gouvernement français] : « vous êtes liés par votre signature, vous devez lutter même sans espoir » ». [...] Le général Weygand intervient alors pour signaler qu'il faut poser à Londres « la question de la destruction totale des forces françaises qui se produirait inmanquablement si l'armée française devait lutter jusqu'au bout pour sauver l'honneur. [...] ». Ainsi, tout de suite après avoir dit son accord sur le fait qu'il faille consulter l'Angleterre, il souligne qu'il faut être bien sûr que l'allié britannique se rende compte de toute la gravité de la situation, mais surtout, et c'est là le point capital, des conséquences qu'impliquerait pour la France la poursuite désespérée des combats. Ce qui signifie implicitement que, si l'Angleterre n'acceptait pas que son allié continental signe un traité séparé avec l'Allemagne, il en résulterait de gros problèmes pour cet allié, problèmes que Weygand caractérise explicitement : « Quels troubles ne se produiraient pas si les dernières forces organisées c'est-à-dire l'armée, venaient à être détruites ? ». En somme, Weygand voudrait que Reynaud dise aux Anglais qu'il se peut que vienne un moment où la France devra cesser le combat, *puisque sinon elle sombrerait dans le chaos*. Ce moment serait celui où les armées françaises ne pourraient plus que lutter sans espoir, mais après avoir sauvé l'honneur. Ce qui est étonnant, c'est que le commandant en chef français affirme d'un côté que l'Angleterre doit être informée et doit être entendue, que la cessation des hostilités est bien une question interalliée, mais, d'un autre côté, que la réponse à cette question pourrait, dans un certain cas, n'être qu'unique : *l'Angleterre n'aurait pas d'autre choix que de délier la France de sa promesse*.

On peut aussi avancer qu'il veut que cela soit dit aux alliés pour qu'ils acceptent de donner le plus possible de renforts. En tout cas, ces deux objectifs ne sont pas exclusifs. Ils se renforcent même, tendant à mettre l'Angleterre au pied du mur : soit elle admet qu'elle n'a pas de renforts à envoyer en France, et alors celle-ci se verrait contrainte de voir détruire son armée, soit elle a des renforts et doit les envoyer immédiatement au secours de l'armée

française. Il ne force pas la main à Reynaud, il est tout en suggestion dans ces deux interventions. D'ailleurs, certainement que pour lui il n'a pas à être plus explicite : vu qu'il tient quotidiennement au courant Reynaud de la situation et des options qui s'offrent aux armées françaises, le président du Conseil sait ce qu'il en retourne et donc sait ce qu'il doit dire aux Anglais.

Ce point de vue est conforté par le fait que Weygand prévient de la menace qui pèse sur l'Angleterre, en cas de défaite totale dans le Nord. Il « déclare [qu'elle] doit s'attendre à ce que l'Allemagne fasse un grand effort pour l'envahir », ce qui renforce sa conviction sur la nécessité d'échanger avec elle « sur l'avenir ». Par extension, il signifie à la fois par-là que les Anglais, eux aussi, ont peut-être intérêt à ne pas s'enfermer dans une lutte désespérée, et que la défaite des armées françaises impliquerait un report de l'effort de guerre allemand sur leur île. En d'autres termes, la situation est grave pour la France, mais elle ne l'est pas vraiment moins pour la Grande-Bretagne. Il faut donc le dire à son gouvernement.

Lors de ce Comité de guerre du 25 mai 1940, l'une des interventions du général Weygand attire tout particulièrement l'attention, en ce qu'elle est symptomatique de ce que nous appelons le « flottement » du généralissime français.

Après avoir présenté ce qu'il comptait faire à la tête de l'armée française, à savoir se battre sur la ligne Somme-Aisne sans esprit de recul et, si le front est rompu, se battre pour l'honneur, il ajoute que « la France a commis l'immense erreur d'entrer en guerre en n'ayant ni le matériel qu'il fallait ni la doctrine qu'il fallait. Il est probable qu'elle devra payer cher cette coupable imprudence. Mais on ne doit penser qu'au relèvement du pays, et le courage avec lequel elle se sera défendue sera un élément décisif du redressement futur. »

La première phrase est une critique virulente de la direction militaire française depuis qu'il en a quitté la tête. On y reviendra plus tard, mais notons tout de suite que l'on ne peut qu'être surpris par son propos. Comment se fait-il qu'un général maintenu en activité sans limite d'âge et qui se targue de n'être presque exclusivement militaire<sup>284</sup> ne se soit pas tenu au courant de la doctrine et du matériel et de l'armée française ? D'autre part, est-ce le lieu que le Comité de guerre pour porter une telle accusation ? D'autant que cela ressemble fort à une tentative d'expliquer et de justifier l'impuissance du généralissime à reprendre l'initiative des opérations. Ce qui va dans le sens de ce qui a été dit à propos de la demande de renfort auprès des Britanniques et des accusations envers ceux-ci dont il se fait l'écho en privé. A

---

<sup>284</sup> Emmanuel Berl, *La Fin de la IIIe République*, Gallimard, Paris, 2007, pp. 125-126.

une critique du précédent haut-commandement de l'armée française se superpose une attaque explicite contre les hommes politiques qui ont déclaré la guerre. Un général, qui plus est quand celui-ci est généralissime, n'a pas à critiquer publiquement la décision d'entrée en guerre de son pays, qui a été prise selon le processus légal. Eut-il dit que la « France [est entrée] en guerre en n'ayant ni le matériel qu'il fallait ni la doctrine qu'il fallait », cela ressortait encore de ses attributions de commandant en chef, et passait pour simplement pessimiste et accusateur. Ici, Weygand va au-delà de ses attributions, en s'attaquant à des problèmes politiques, puisqu'il qualifie de faute la déclaration de guerre à l'Allemagne.

La deuxième phrase est à la fois plus explicite, enfonçant le clou de la première, et remplie de potentiels propos implicites. Il qualifie « l'immense erreur d'entrer en guerre » de « coupable imprudence ». Non content de pointer du doigt les directions politique et militaire du pays, il les place sur un banc d'accusés, se faisant juge de leurs actions. Weygand déborde donc encore un peu plus de sa position de commandant en chef. Le premier niveau de lecture de la phrase dont il est question ici est le suivant : du fait de cette « erreur », les chances que les Alliés renversent la situation rapidement sont très faibles (« probable »), et ainsi, la guerre va se prolonger, avec une armée française affaiblie et une partie de la France occupée (« payer cher »). Le général Weygand, dans sa critique acerbe, ne ferait que confirmer ce que ses premières interventions lors de ce Comité de guerre ont appris aux personnes présentes : les armées du Nord sont presque déjà perdues et le rétablissement plus au sud s'annonce compliqué. Avec une telle interprétation, on reste dans le cadre des opérations à brève échéance, sans penser que la France puisse être hors-jeu. Weygand n'outrepasserait ses attributions que dans ses paroles en somme, exprimant dans un langage peu conventionnel pour un général s'adressant à des hommes politiques les perspectives sur l'évolution de la situation militaire. Le deuxième niveau de lecture de cette phrase serait bien plus défaitiste et inquisitorial envers le pouvoir politique : au regard de la situation (« il est probable »), la France va peut-être devoir déposer les armes et subir la loi du vainqueur (« payer cher »). Si la même remarque peut être faite ici concernant le langage peu réglementaire qu'emploie le généralissime, il n'en va pas de même quant au fond du propos. Avec cette interprétation, le rétablissement sur la ligne précisée plus tôt par lui ne serait qu'un baroud d'honneur destiné à sauver celui de l'armée française, avant de voir le gouvernement français demander la fin des hostilités à l'Allemagne.

La dernière phrase présente les deux mêmes niveaux de lectures que la deuxième, ce qui n'aide pas à trancher entre les deux interprétations. Dans un premier temps, on peut y voir une exhortation à ce que les armées françaises aient le plus de mordant (« courage »)

possible pour conserver un moral haut, tant en ce qui concerne les soldats que l'arrière, pour perdre le moins possible de territoire (« redressement futur »), et en définitive pour que la France puisse continuer la guerre malgré ce revers initial (« relèvement du pays »). Dans un second temps, la teneur du propos de Weygand serait, à nouveau, résolument plus défaitiste. L'armée française devra livrer un dernier combat pour l'honneur, pour qu'une fois la guerre finie, le pays n'ait pas à rougir de la campagne qui vient de s'achever, garde un moral élevé, et que cette armée, battue mais avec les honneurs de la guerre, puisse être apte à aider à reconstruire le pays. Cette dernière interprétation a le mérite de coller avec la future action ministérielle de Weygand, où il dira explicitement après l'armistice que l'une des principales tâches immédiates de l'armée est de servir de pilier à la rénovation nationale, « au relèvement du pays ».

Si les deux interprétations, l'une se concentrant sur les opérations à brève échéance et restant dans le cadre de la guerre actuelle, l'autre se voulant défaitiste et orientée vers ce qui sera le programme du général Weygand une fois au gouvernement, ont leur cohérence interne, il semble que, par défaut, ce soit la première, plus littérale, qui doit être considérée comme proche de la vérité. Si nous avons stipendié le biais de cohérence temporelle chez les acteurs de ces événements, il ne faut pas que nous y cédions. Autrement dit, en l'absence de véritable preuve, le seul fait qui pourrait nous incliner à penser que la deuxième lecture est la bonne serait le comportement postérieur de Weygand. De même que voir dans la phrase « il est probable qu'elle devra payer cette coupable imprudence » les prémices du procès de Riom – dont l'un des chefs d'accusation était l'impéritie et dont une partie de l'enquête devait se faire sur l'entrée en guerre – et de la campagne de repentance orchestrée par le gouvernement de Vichy juste après l'armistice, serait faire une extrapolation grossière, pour ne pas dire totalement fautive. Weygand était contre un procès tel que celui qui se tiendra à Riom, estimant que, si la France devait certes se purifier des mauvais citoyens, il ne fallait en aucun cas organiser des chasses aux sorcières, qui plus est publiquement et sous l'œil goguenard de l'occupant.

En tout cas, si l'on ne peut pas trancher catégoriquement en faveur du deuxième niveau de lecture, il ne faut pas oublier qu'il plane dans les propos de Weygand. Au regard de ses interventions sur la nécessité de parler avec les Anglais de l'avenir, de bien prendre en compte la gravité de la situation, nous ne pouvons que croire que ces trois phrases, pour le moins surprenantes, peuvent être interprétées *dans ces deux sens* dans la bouche du généralissime.

La période qui nous intéresse ici – du 20 au 25 mai 1940 – est parfaitement exprimée dans ce double sens. En effet, si Jean-Pierre Azéma nous met en garde contre une vision trop incohérente de la démarche de Weygand<sup>285</sup>, il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse. Ces quelques jours qui courent de sa prise de fonction à la fin mai sont pour Weygand un moment de doute, ce qui ne peut qu'augmenter les visions d'implicites dans ses propos et dans ses actes. Jean-Louis Crémieux-Brilhac souligne que Weygand prit rapidement en privé parti pour l'armistice<sup>286</sup>. Nous voulons plus y voir un pessimisme prononcé, mais qui n'est pas contradictoire avec un certain espoir de rétablir la situation. De plus, il n'est pas impossible que Weygand ait varié son propos selon ses interlocuteurs. En tout cas, comme Thibaut Tellier le montre pour Reynaud<sup>287</sup>, Weygand est en proie au doute pendant ces quelques jours, et il semble envisager toutes les possibilités, même les plus extrêmes. Cependant, il ne tient pas dès cet instant l'armistice pour la seule et unique solution, mais seulement comme une possibilité, assez probable certes, mais pas seule nécessaire.

Cette idée que ce dernier semble envisager toutes les possibilités est appuyée par le fait qu'il demande d'interroger les Britanniques sur « le concours [qu']ils pourront [...] donner dans les mois prochains » et par le fait qu'il se réfère au « quinze juin » pour évaluer l'ensemble des forces dont disposera l'armée française après la fin de la bataille des Flandres. D'un côté il prend une temporalité assez vague, mais lointaine ; de l'autre, il se place dans un cadre temporel très rapproché, mais pas plutôt optimiste quand on regarde ce qui adviendra dans la réalité historique. Demande-t-il à Reynaud de questionner les Britanniques sur leurs renforts disponibles pour voir ceux-ci donner une fin de non-recevoir et ainsi mieux monter la vacuité d'une résistance prolongée ? Possible. Mais il convient d'avoir à l'esprit le fait que, malgré le refus de Churchill d'accéder à la principale demande des Français – l'envoi d'une plus grande partie de la chasse anglaise en France – ou de déclarer ne pas avoir de troupes prêtes au combat en quantité suffisante à envoyer en renfort, Weygand demandera sans cesse à Reynaud de relancer le gouvernement britannique. Ce n'est qu'une fois qu'il prendra publiquement position pour l'armistice qu'il arguera de l'absence de renforts anglais pour conforter sa demande en faveur d'une cessation des hostilités.

---

<sup>285</sup> Jean-Pierre Azéma, *1940, l'année noire*, Paris, Le Seuil, 2010, p. 137.

<sup>286</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, tome I, *La guerre oui ou non ?*, Paris, Gallimard 1990, pp. 581-583.

<sup>287</sup> Thibaut Tellier, *Op. cit.*, p. 593.

## 4.2 Une unique alternative (26/28 mai – 8/10 juin 1940)

### 4.2.1 État de la situation et plan de Weygand

Le dénouement imminent de la bataille des Flandres installe le général Weygand dans une situation délicate, les éléments positifs ayant peine à faire contrepoids aux points négatifs. D'un côté, il voit la situation se compromettre sérieusement. Le 26 mai, les divisions allemandes faisant face aux débris du GA 1 et de l'armée belge reprennent l'offensive, ce qui enterre définitivement toute possibilité de contre-attaque alliée. A cela s'ajoute une absence de véritable coordination des trois armées alliées sur le terrain, ce qui a pour conséquence des tensions de plus en plus fortes entre les membres de la coalition. Le 28 mai, les Français doivent se résoudre à se rallier à l'opération *Dynamo*<sup>288</sup>, lancée le 26 mai, alors qu'ils auraient préféré conserver une large tête de pont pour créer un abcès de fixation permettant de donner du temps aux de mieux se rétablir plus au Sud<sup>289</sup>. Ce rétablissement est d'autant plus important que, d'après le deuxième bureau du Grand quartier général (GQG), les Allemands vont reporter tous leurs efforts sur l'armée française, avec des divisions blindées qui auront pu être reconstituées<sup>290</sup>. Enfin, le 27 mai Weygand apprend *via* le général Champon, attaché militaire français auprès de l'armée belge, que Léopold III, roi des Belges, va capituler le lendemain.

Ainsi, la première hypothèse que nous avons évoquée, c'est-à-dire le rétablissement d'un front dans les Flandres et la conjonction des armées alliées, était définitivement inenvisageable au regard de ces événements s'étalant du 26 au 28 mai. Weygand le signala lors du Conseil des ministres du 27 mai 1940 à 22 heures<sup>291</sup>. La seconde hypothèse, la constitution d'une ligne Somme-Aisne, apparaissait encore bien plus hypothétique que le 25 mai.

Cependant, le 31 mai 1940, une série de renseignements et de faits lui permet d'espérer. Le vice-amiral d'escadre Odend'hal, chef de la délégation navale française à

---

<sup>288</sup> Marc-Antoine de Nazelle, « D'une réussite inespérée à la rupture franco-britannique », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *La Campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, p. 247.

<sup>289</sup> Bruno Chaix, *Op. cit.*, p. 289.

<sup>290</sup> SHD, 27N 53, Note du deuxième bureau du GQG, n°1635/25, 29 mai 1940 et Note n°1658/25. Une armée victorieuse à la possibilité de récupérer ses armes et son matériel endommagés, pour les réparer.

<sup>291</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 126.

Londres, lui rapporte que dix-sept divisions et d'autres formations non endivisionnées sont à l'instruction en Angleterre<sup>292</sup>. Lors du Conseil suprême interallié du 31 mai 1940, Churchill accepte de faire évacuer de Dunkerque Français et Anglais à égalité<sup>293</sup>. De plus, il indique qu'il a l'intention de tirer des forces de tout l'Empire britannique : 8 bataillons indiens, autant de palestiniens, deux divisions canadiennes et une britannique, notamment. Ce même jour, Hitler ordonne un second arrêt à ses divisions blindées poussant vers la côte, ce qui donne un répit à la poche des Flandres, ainsi que du temps aux armées françaises pour s'organiser sur la Somme et l'Aisne.

Weygand ne cache pas son pessimisme, que ce soit en public ou en privé<sup>294</sup>, car le champ des possibles s'est réduit, pour lui, à deux issues : sortir victorieux de la bataille d'arrêt qu'il veut mener ou demander l'armistice. Considérant toutes ces informations, il se prépare à ce qui promet d'être la seconde partie des opérations. En conséquence, il maintient et précise ses ordres dans le sens d'une réorganisation sur la ligne Somme-Aisne, en ordonnant de réduire en premier lieu les têtes de pont allemandes sur la première de ces rivières<sup>295</sup>. C'est en tout point l'application du programme qu'il a présenté lors du Comité de guerre du 25 mai : tenir sans esprit de recul sur une ligne où l'on mènera une bataille d'arrêt, ultime rempart de la nation.

#### **4.2.2 La note du 29 mai 1940**

Le 29 mai 1940, lors de leur réunion quotidienne, Weygand remet une importante note à Reynaud<sup>296</sup>. Elle se veut, comme le rapporte son auteur<sup>297</sup>, un redoublement de ses interventions au Comité de guerre du 25 mai 1940. Elle reprend, en effet, beaucoup de points abordés par lui au cours de cette réunion. Cependant, elle va un peu plus loin dans l'explicite. Tout en réaffirmant qu'il est de son « devoir d'examiner, en raison de la gravité des circonstances, toutes les hypothèses » et que toute son énergie s'est portée à préparer la défense sur la Somme et l'Aisne, il écrit que si celle-ci venait à craquer, « la France serait hors d'état de continuer une lutte assurant une défense coordonnée de son territoire ». Cela

---

<sup>292</sup> SHD, 27N 7, Télégramme du vice-amiral d'escadre Odend'hal au général Weygand, 31 mai 1940.

<sup>293</sup> SHD, 27N 4, Conseil suprême interallié, Séance du 31 mai 1940.

<sup>294</sup> Thibault Tellier, *Op. cit.*, p. 601.

<sup>295</sup> SHD, 27N 3, Ordre général d'opérations du général Weygand, n° 1184 3/FT, 26 mai 1940 et Note du général Weygand pour le général Georges, n° 1185 3/FT, 26 mai 1940.

<sup>296</sup> SHD, 27N 12, Note de Weygand pour Reynaud, 29 mai 1940.

<sup>297</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 149.

s'explique par le fait que, d'une part, la capitulation de l'armée belge a libéré des troupes allemandes, et d'autre part, contrairement à 1870 et à 1918, la puissance et la vitesse de pénétration de l'ennemi ne laisseraient pas le temps à la France de se rétablir. Weygand venait donc bien préciser sa position du 25 mai : la partie qui allait se jouer était à quitte ou double.

Le commandant en chef français témoigne une fois de plus de son incapacité à reprendre l'initiative des opérations, n'ayant pu, depuis cette séance du Comité de guerre, que renforcer la ligne Somme-Aisne, relevant la « défection » des Belges et attachant un grand prix à l'apport d'un concours significatif de la part des Britanniques. Ce qu'il semble dire, c'est que la suite des événements ne dépend plus de lui. Il exprime involontairement cette idée en utilisant l'expression « il peut venir un moment, à partir duquel la France se trouverait, malgré sa volonté, [hors d'état de combattre] ». Cet aveu implicite d'impuissance n'a pu qu'être attisé par la mise en place de l'opération Dynamo, dont Weygand a eu pleinement connaissance le 26 mai, et qui signifiait l'abandon de l'option tactique qu'il avait proposée à propos des ports du Nord.

Weygand redouble aussi sa demande à Reynaud de bien faire comprendre à l'allié d'outre-Manche dans quelle situation se trouve la France et son armée. En écrivant qu'il faut que les Britanniques sachent que pourrait venir un moment où l'Hexagone serait dans « l'impossibilité de continuer une lutte militairement efficace pour protéger son sol », il réaffirme qu'ils doivent voir toutes les conséquences qu'impliquerait la poursuite de la guerre en cas de rupture du nouveau front. Ces conséquences, si l'on développe logiquement, seraient l'occupation totale, à plus ou moins brève échéance, du territoire français métropolitain et la destruction de l'armée française. L'Angleterre pouvait-elle vouloir cela ? C'est la question que l'on se pose quand on lit la note de Weygand. Et c'est cette question que ce dernier voulait que le président du Conseil pose en définitive, comme nous l'avons déjà vu dans deux de ses interventions lors du Comité de guerre du 25 mai.

La question de « sauver l'honneur » est abordée ici d'une façon détournée, mais qui peut nous éclairer sur les intentions et l'état d'esprit de Weygand. Il écrit qu'en 1870 il avait été possible de reconstituer des armées « qui [avaient] pu prolonger la résistance cinq mois et sauver l'honneur ». En 1940, il ne faut donc pas que le président du Conseil s'attende à ce que la France puisse tenir encore longtemps si le front venait à être rompu : la poursuite de la résistance se comptera en semaines, voire en jours. Outre ces considérations temporelles, Weygand fait le lien entre la résistance de la Défense nationale et le fait que cela avait permis

de sauver l'honneur. On pourrait se demander si ce n'est pas ce que propose le généralissime : tenir le plus longtemps possible, pour pouvoir déposer les armes une fois l'honneur sauf. C'est du moins une des éventualités que Weygand a dues envisager à cette époque-là. Ce qui est intéressant, c'est qu'il lie la résistance en métropole uniquement au fait de sauver l'honneur. Il ne la lie pas à la préparation d'un départ du gouvernement et des armées à l'étranger ou dans l'Empire, ni à la nécessité de donner du temps à l'Angleterre pour se préparer à une invasion. Bien évidemment, personne ne pense déjà et en toute conscience, à ses deux points, pas même Churchill – qui dira à Roland de Margerie que, jusqu'au 31 mai, il ne croyait pas à l'effondrement *imminent* de la France<sup>298</sup>. Mais, au regard de ce qui se passera plus tard, à savoir que Weygand s'opposera au départ en Afrique du Nord, on peut dire que dès la fin mai – et certainement dès le début de sa prise de fonction, l'hypothèse de la poursuite de la guerre hors de la métropole française ne faisait pas partie de celles dont il envisageait la possible réalisation. Contrairement à ce qu'il a dit, il n'examina pas « toutes les hypothèses », puisque dans cette note du 29 mai 1940, il réduisait le champ de ces hypothèses à une unique alternative : tenir sur la ligne préparée et voir ce qu'il en est après, ou demander la cessation des hostilités si ce front cède<sup>299</sup>.

### 4.2.3 L'état d'esprit du général Weygand

Qu'un général ne s'avoue pas vaincu tant qu'il lui reste une chance de remporter la victoire n'est pas une surprise. Ce qui nous importe, c'est de savoir si le généralissime ne voyait dans la bataille qu'il préparait qu'un moyen de sauver l'honneur de l'armée française ou s'il avait un réel espoir de sortir victorieux de celle-là.

Face à la note qu'il a remise à Reynaud le 29 mai, note pessimiste et ne présentant que deux alternatives possibles, d'autres documents plaident pour une vision d'un général Weygand plus optimiste.

Il y a en premier lieu, tous les ordres, instructions et notes visant à adapter les procédés tactiques de l'armée française à la guerre moderne. Weygand a fait preuve, de ce côté-là, d'une activité sans relâche, préconisant l'organisation d'une défense en profondeur,

---

<sup>298</sup> Le *War office* s'est penché dès le 17 mai sur l'éventualité d'une sortie de la France des hostilités. Mais ce n'était encore qu'une hypothèse.

<sup>299</sup> Paul Reynaud, *Mémoires*, tome II, *Envers et contre tous*, Paris, Flammarion, 1963, p. 377. Reynaud écrit que, suite à la lecture de la note du généralissime, Pétain et Weygand parlèrent de la nécessité, dans l'hypothèse de la rupture du front, de demander l'armistice.

avec des « hérissons » sur les obstacles, ordonnant l'ouverture du feu avec toute la mousqueterie disponible sur les avions volant bas et arrêtant la psychose concernant les parachutistes. Il a déployé aussi une grande énergie à réveiller celles des autres, par des visites auprès des généraux sur le front, sommant les officiers de transmettre les ordres et si nécessaire de « forcer l'obéissance »<sup>300</sup>. Enfin, il a préparé avec minutie, entouré des généraux Georges et Doumenc, le plan de résistance de l'armée française sur la ligne Somme-Aisne. Ces ordres ressortent, *in fine*, du rôle d'un commandant en chef, Weygand ne faisant qu'y apporter une énergie qui avait manqué au haut-commandement français lorsque que le général Gamelin en était à la tête. En ce sens, il a essayé de faire au mieux, ce qui peut être vu comme une tentative de constituer un dossier inattaquable une fois qu'il demanderait officiellement la cessation des hostilités à Reynaud. C'est ce que veut dire J.-L. Crémieux-Brilhac quand il écrit que le général Weygand « affirme sa confiance, alors qu'il est convaincu de la défaite »<sup>301</sup>.

Cependant, certains de ces ordres dépassent la simple opération de propagande visant à gonfler le moral d'une armée pour qu'elle puisse sauver son honneur. Le 29 mai 1940, il fit parvenir une instruction personnelle et secrète au général Georges où il écrivait que la bataille qui se préparait était une « bataille *défensive* à laquelle nous sommes *provisoirement* astreints », et le lui rappelle le 31 mai<sup>302</sup>. Le 3 juin, il indiqua au commandant en chef du front Nord-Est qu'il prévoyait deux types d'actions : des contre-attaques locales et des contre-offensives d'ensemble. On pourrait arguer que de tels propos visent à maintenir le moral chancelant du général Alphonse Georges, que Weygand avait trouvé le 19 mai au soir « dans l'état d'une personne qui [avait] reçu un violent coup de poing dans l'estomac et [avait] de la peine à s'en remettre »<sup>303</sup>. Néanmoins, à la lecture de ces trois documents, il est clair que le généralissime français ne voulait pas, *a minima*, se contenter d'encaisser les coups. Dans ce cas, pourquoi ne pas également y voir le fait qu'il se réservait la possibilité de reprendre l'initiative ?

De même, le 28 mai 1940 Weygand appela Reynaud à prendre certaines mesures pour augmenter les effectifs de l'armée française. Il demanda que le contingent actuellement à l'instruction fût disponible dès le mois de juillet, et, pour le même mois, souhaitait que l'on

---

<sup>300</sup> SHD, 27N 3, Ordre général du général Weygand, n°1309 3/FT, 1<sup>er</sup> juin 1940.

<sup>301</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 615.

<sup>302</sup> SHD, 27N 3, Instruction personnelle et secrète du général Weygand au général Georges, n°1242 3/FT, 29 mai 1940 et Note du général Weygand pour le général Georges, n°1280 3/FT, 31 mai 1940 (« Nous livrons une bataille défensive sur la Somme »). C'est nous qui soulignons.

<sup>303</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 602.

levât un contingent de 200 000 hommes. Il indiqua à Noguès qu'il était disposé à fournir à l'Afrique du Nord un contingent de Sénégalais, prélevé sur l'Afrique occidentale française. La réponse de Noguès étant positive, le général Doumenc lui fit savoir que toutes les dispositions sont prises pour que 5 000 hommes soient envoyés en Afrique du Nord – leur armement viendrait quant à lui de la métropole<sup>304</sup>. Ces deux échanges, le premier sur l'utilisation des appelés français, l'autre sur des mouvements de troupes dans l'Empire – certainement pour compenser les prélèvements de divisions nord-africaines au profit de l'Hexagone – vont plutôt dans le sens d'un Weygand qui ne s'avoue pas encore vaincu. D'un côté il parlait de dates assez lointaines – si on les rapporte à la vitesse à laquelle se déroulent les événements, ce qui fait voir que pour lui, à cette date-là, la résistance française aurait pu tenir plusieurs mois. Non seulement il comptait avoir des troupes fraîches en juillet, mais également pour les mois d'après, l'instruction et l'entraînement d'un contingent de 200 000 hommes nécessitant plusieurs semaines. D'autre part, il initiait un projet de meilleure répartition des troupes dans l'Empire, pour concilier la défense de celui-ci et l'envoi de renforts en métropole. De telles préoccupations, avec de telles échéances, ne peuvent que conforter la thèse selon laquelle le général Weygand ne tenait pas l'armistice pour la seule et unique solution à la situation des armées françaises à cette date-là. Ce qui implique que la bataille qu'il préparait n'était pas nécessairement un baroud d'honneur dans son esprit.

#### 4.2.4 La bataille d'arrêt

- Des éléments d'optimisme

Le général Weygand avait quelques raisons d'espérer en ce début de juin 1940. Dans ses synthèses quotidiennes que le généralissime a demandées à recevoir, le deuxième bureau du GQG a revu légèrement à la baisse le potentiel offensif de la Wehrmacht : le haut-commandement allemand disposerait au 3 juin, de soixante à soixante-dix divisions d'infanterie et de six à sept divisions blindées pour attaquer le nouveau front français, tandis que la Luftwaffe aurait perdu près de 20% de ses appareils<sup>305</sup>. Ce même deuxième bureau l'informe que, d'après le Consul général de Yougoslavie à Hambourg, « dont les

---

<sup>304</sup> SHD, 27N 50, Lettre du général Weygand à Reynaud, n°6352 1/FT, 28 mai 1940 ; Télégramme du général Weygand au général Noguès, n°6355 1/FT, 28 mai 1940 ; Télégramme du général Doumenc au général Noguès, n°6435 1/FT, 31 mai 1940.

<sup>305</sup> SHD, 27N 53, Compte-rendu particulier du 2<sup>ème</sup> bureau, 3 juin 1940.

informations sont considérées comme très sûres », les succès allemands ont été chèrement payés, si bien que les milieux dirigeants nazis estiment « que l'Allemagne est hors d'état de continuer la guerre plus de six mois »<sup>306</sup>. Le 29 mai 1940, le général Keller (inspecteur des chars de combat) lui a communiqué l'état des disponibilités en chars : 1 350 – dont 342 chars F.T. – sont en état de combattre ou récupérables, auxquels s'ajoutent plus de 460 chars dans une situation indéterminée<sup>307</sup>. Ce qui constituait une force blindée certes inférieure à celle de l'armée allemande et éprouvées, mais qui devait permettre de former les grandes unités cuirassées qu'il souhaitait utiliser pour mener des contre-offensives d'ensemble. Il s'agissait donc de tenir quinze jours, ce qui serait suffisant pour pouvoir utiliser toutes les grandes unités en cours de formation<sup>308</sup> – récupération des évacués de Dunkerque, des éléments revenant de Narvik, utilisation des formations territoriales et des dépôts, formation de divisions à partir du contingent à l'instruction. Il insiste donc auprès de Reynaud pour que les premières divisions nouvellement créées ou reconstituées soient prêtes au 12 juin<sup>309</sup>.

Par ailleurs, il a sans aucun doute possible dû être informé de la hausse en flèche du moral des combattants français<sup>310</sup>, grâce au contrôle postal. De même, la production d'avions et de chars a sensiblement augmenté depuis le début des opérations. Enfin, les procédés tactiques de lutte contre les chars et les avions qu'il a préconisés par de nombreux ordres et instructions, ont porté leurs fruits dans bien des cas. En définitive, Weygand a pu sentir tenir dans ses mains un outil certes émoussé mais prêt à l'emploi.

- Récriminations contre les Britanniques

Ces éléments poussant à un optimisme raisonnable vont être contrebalancés par les désaccords croissant entre Weygand et les Anglais. Alors qu'au Conseil interallié du 22 mai à Vincennes Weygand était ressorti plutôt satisfait de l'entente franco-britannique, il allait être de plus en plus irrité du comportement de l'allié d'outre-Manche. Du fait des mauvaises communications avec le GA 1 et des difficultés à aller sur le front des Flandres, il s'en était remis au jugement et aux propos du général Blanchard en ce qui concernerait les liaisons internes à son groupe d'armées, qui comprenait la *British expeditionary force*. Or celui-là,

---

<sup>306</sup> SHD, 5N 580, Informations diplomatiques, 4 juin 1940.

<sup>307</sup> SHD, 27N 105, État des disponibilités en chars au 28 mai 1940 au soir, 29 mai 1940.

<sup>308</sup> Jacques Vernet (colonel), « La bataille de la Somme », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, p. 203.

<sup>309</sup> SHD, 27N 50, Lettre du général Weygand à Reynaud, n°6528 1/FT, 5 juin 1940.

<sup>310</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, « L'évolution du moral des troupes », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, p.296.

pusillanime et fatigué, peinant donc à imposer son autorité auprès des Anglais après la mort du général Billotte, vit sa méfiance grandir vis-à-vis de Lord Gort, le commandant des armées britanniques en France. Ainsi, le généralissime français reçu des rapports biaisés à propos des liens entre les Alliés dans les Flandres. Il faut dire que le comportement du général anglais, qui agissait parfois sur ordres de son gouvernement et n'hésitait pas à faire cavalier seul<sup>311</sup>, n'était pas un facteur d'entente. Lors de la réunion quotidienne du 24 mai 1940 entre Reynaud, Weygand et Pétain, le commandant en chef français s'emporta contre le retrait des Anglais vers la Haute-Deule et n'hésita pas à formuler des critiques sur la politique du gouvernement de sa Majesté. Suite à ces propos, Reynaud envoya à Churchill une série de télégrammes, qui, selon les termes du Premier britannique, étaient « pleins de reproches », suivant en cela les accusations du général Weygand<sup>312</sup>. L'imbroglio de la poche de Dunkerque et les vexations subies par les soldats français – n'être embarqués à égalité qu'à partir du 31 mai, être désarmés en arrivant en Angleterre – n'ont fait qu'attiser ces tensions au sein des relations franco-britanniques. Pourtant, le général Weygand ne cessera de presser Reynaud pour qu'il demande des renforts, notamment en aviation, auprès de Churchill. Nous avons vu que lors du Comité de guerre du 25 mai et dans sa note du 29 mai au président du Conseil, il en appelait au concours des Britanniques, allant presque jusqu'à dire que le sort des armes dépendrait de leur appui. Le 26 mai, il indiquait à Roland de Margerie, membre du cabinet de Reynaud, qu'il « ne faut pas affoler les Anglais, car [il a] besoin d'eux »<sup>313</sup>, ce qui tend à montrer qu'il n'a pas encore désespéré du soutien anglais.

Le Conseil suprême interallié du 31 mai 1940 ne permit pas de redéfinir concrètement l'implication britannique dans la campagne en cours, mais Weygand ne s'y montra pas agressif ou accusateur envers les Anglais. Estimait-il que l'alliance était encore assez solide, que ceux-ci finiraient par accorder les renforts espérés, et qu'il valait mieux ne pas les exaspérer en posant des questions essentielles mais gênantes ? C'est possible, mais, en l'état des archives, on ne peut pas véritablement faire droit à cette thèse, bien que les propos qu'il a tenus devant Roland de Margerie y apportent du crédit.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que le général Weygand est agacé par les Anglais. Tandis que le 26 mai, lors de la conférence quotidienne auprès de Paul Reynaud, il

---

<sup>311</sup> Marc-Antoine de Nazelle, « D'une réussite inespérée à la rupture franco-britannique », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, p. 251. Par exemple, les Britanniques se retirent de Boulogne le 23 mai, sans en référer au général Lanquetot, commandant de la place.

<sup>312</sup> Thibaut Tellier, *Op. cit.*, p. 588 et SHD, 27N 80, Télégramme de Reynaud à Churchill, 24 mai 1940.

<sup>313</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 444.

« s'indigne de l'accentuation du retrait britannique », le 1<sup>er</sup> juin, il laisse exploser son mécontentement face au refus du gouvernement de Sa Majesté de fournir plus de *squadrons* de chasse<sup>314</sup>. Si en public il ne laissait rien paraître des reproches qu'il fait à l'allié – contrairement au maréchal Pétain, qui, on s'en souvient s'est interrogé sur la réciprocité d'engagement entre les deux pays lors du Comité de guerre du 25 mai, en privé il tendait à s'emporter contre lui.

A cette dissension, qui ira en s'agrandissant mais s'en jamais verser dans l'anglophobie, nous voyons deux raisons. La première est une question de caractère. Weygand, qui avait une conception de l'honneur militaire poussée au plus haut point et qui voyait l'armée française dans une situation de la plus grande gravité, n'a pu qu'être choqué par l'attitude des Britanniques. Le fait que le général Alexander ait indiqué que Lord Gort avait embarqué avant l'heure communiquée à l'amiral Abrial, que l'unité de commandement n'ait pas été respectée ou encore que les Anglais décidèrent de ne pas poursuivre les opérations de rembarquement une fois leur soldats évacués, tous ces événements affaiblirent considérablement le crédit que l'armée britannique avait auprès de Weygand. Peut-être avaient-ils également réveillé les querelles entre les deux alliés du printemps 1918, comme le pense Jean-Louis Crémieux-Brilhac<sup>315</sup>. Toujours est-il que pour ce général incarnant toutes les traditions de la cavalerie française, de tels comportements étaient contraire à l'honneur. La seconde raison tient à la vision que Weygand se faisait de la bataille qui allait venir. Pour lui, elle était le quitte ou double de la dernière chance, ultime rempart avant la chute de la France. De l'autre côté du *Channel*, la France semblait déjà perdue, mais il fallait la maintenir debout le plus longtemps possible et persuader le gouvernement français de poursuivre la lutte en dehors du territoire métropolitain. Les exhortations de Churchill lors du Conseil interallié du 31 mai ou celles de son discours aux Communes le 4 juin, proclamant la volonté implacable de l'Angleterre de continuer le combat quoiqu'il arrive et exprimant sa sollicitude à l'allié continental, avaient, de ce point de vue-là, une triple destination : au peuple britannique et aux États-Unis bien sûr, mais aussi aux responsables politiques et militaires français. Ici, Churchill voulait montrer l'exemple à Reynaud et à Weygand, car il avait perçu le caractère particulier de cette guerre, idéologique et qui deviendrait mondiale. Il fallait donc voir à long terme. Or, comme pour les ports du Nord à la fin mai 1940, le haut-commandement français procédait à un tout autre raisonnement. Pour Weygand et ses

---

<sup>314</sup> Paul Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, Éditions de la table ronde, 1947, pp. 78 et 118

<sup>315</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome I, p. 583.

subordonnés, en dehors de la bataille sur la Somme et l'Aisne, point de salut possible. C'est pourquoi le généralissime français indiqua à Reynaud que le Premier ministre de Grande-Bretagne faisait de beaux discours, mais ne promettait rien de concret pour aider la France<sup>316</sup>. Il est intéressant de noter que cette accusation d'abuser de phrases d'espoir tout en abandonnant un pragmatisme dont un militaire ne peut se départir, sera un de ses *leitmotivs* pour justifier sa position quant à sa campagne en faveur de la demande d'armistice, que ce soit à la mi-juin 1940 ou après la guerre.

Pour ces deux raisons, il a pu avoir le pressentiment que l'Angleterre n'irait peut être pas jusqu'à sacrifier plus qu'elle ne l'avait déjà fait pour sauver la France. Cette intuition ne pourra que le conforter dans son choix en faveur de la demande d'armistice dès que les Allemands perceront le front de la Somme, les 7 et 8 juin 1940.

- Les opérations : une défaite rapidement consommée

Le 5 juin 1940 à 4 heures, les Allemands attaquent sur le front de la Somme. Weygand lance alors, à 10 heures, un ordre du jour très classique dans son propos, confirmant la consigne de tenir « sans esprit de recul », faisant appel aux « exemples de notre glorieux passé » et rappelant que le sort de la « Patrie » dépend de la ténacité des combattants<sup>317</sup>. Il réitère ce même jour ses consignes concernant la lutte antichar et antiaérienne<sup>318</sup>, puisqu'elles ont eu un succès certain lors de la dernière phase de la bataille des Flandres et lors des prémices de celle qui vient de commencer. Sur le terrain, les avant-postes français se font massacrer sur place, mais la position tient bon et les Allemands ne peuvent déboucher qu'en de rares endroits. L'appui aérien, s'il ne compense pas l'infériorité franco-anglaise sur le front, est bien meilleur que début mai. D'ailleurs, lorsque Weygand se rend au poste de commandement du général Vuillemin (chef d'état-major de l'armée de l'air), celui-ci l'informe d'un nouveau renforcement britannique imminent en avions. En début d'après-midi, lors de sa visite au général Besson, responsable de la défense sur la Somme et sur l'Aisne, ce dernier se montre satisfait du déroulement des opérations<sup>319</sup>. Le commandant du

---

<sup>316</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 462.

<sup>317</sup> SHD, 27N 3, Ordre général du général Weygand, n°1371 3/FT, 5 juin 1940.

<sup>318</sup> SHD, 27N 50, Instruction générale du général Weygand, n°6533 1/FT, 5 juin 1940.

<sup>319</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 171 et 170.

groupe d'armées n°3 (GA 3) répercutait certainement là les impressions du général Frère, commandant la VIIe armée, qu'il lui avait dit par téléphone<sup>320</sup> :

Chez moi, tout le monde tient. On est encerclé, mais on tient. Un groupe du 304<sup>e</sup> d'artillerie vient de contre-attaquer et de faire 150 prisonniers. J'ai la conviction absolue que l'armée française est en train de se sauver.

Le 6 juin 1940, Weygand adresse un nouvel ordre général aux troupes, qui montre sa satisfaction quant au système défensif contre les chars, et exige qu'il soit perfectionné, notamment en le rendant aussi offensif que possible. Comme pour la plus grande partie de ses ordres et instructions, il demande également que chacun donne toute son énergie. Sur le front, l'usure commence dès à présent à se faire sentir, alors que nous ne sommes qu'au deuxième jour de l'offensive. Les troupes, déjà très éprouvées par les précédents combats et par la retraite que certaines d'entre elles ont dû effectuer, ne peuvent pas être relevées. Le ravitaillement va se faire de plus en plus erratique. Lors de la conférence quotidienne de 11 heures avec Reynaud, le général Spears apporte un télégramme de Churchill qui infirme l'optimisme dont a fait preuve le général Vuillemin la veille. A 18 heures, Weygand autorise le général Besson à se retirer plus au sud, sur une ligne Bresle-Arve-Aisne<sup>321</sup>. Néanmoins, les armées françaises restent encore soudées entre elles et l'ennemi n'a pas constitué de grosses brèches. De plus, vers 15 heures, il reçoit la visite du vice-air Marshall Baratt (commandant l'aviation anglaise en France) et du général sir Pownall (chef d'état-major de lord Gort), qui lui apportent des nouvelles plutôt bonnes. Le premier indique que toute l'aviation de bombardement britannique, tant celle basée en France que celle basée en Angleterre, agira au profit des troupes françaises. Le second lui affirme qu'une division britannique débarquera en France entre le 7 et le 18 juin<sup>322</sup>.

Weygand pouvait constater que l'armée française tenait bien sous les coups de boutoir de la Wehrmacht, les rapports du deuxième bureau du GQG en faisant foi. Les généraux commandants sur le terrain abondaient dans ce sens, eux qui avaient tenu des propos plus pessimistes – voire défaitistes pour les généraux Prételat, commandant du GA 2, et Huntziger, commandant de la IIe armée, puis du GA 4 –, avant le début de juin 1940. De plus, l'allié britannique semblait vouloir encore apporter son aide dans la bataille de

---

<sup>320</sup> Aubert Frère (général), *Souvenirs de la VIIe armée, mai-juin 1940*, tome I, Vincennes, SHD, 1980, p. 71. Cité in Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 646.

<sup>321</sup> Jacques Vernet (colonel), « La bataille de la Somme », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, p. 205.

<sup>322</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 173.

France. On peut donc raisonnablement penser que l'optimisme du généralissime français n'était pas que de circonstance. Le fait que le 5 juin il informa la troupe que des insignes seront distribués pour la destruction d'un certain nombre d'avions ou de chars, et qu'il commanda le 6 juin à l'intendance aux Armées, 5 000 insignes chars et 1 000 insignes avions<sup>323</sup>, peut en témoigner. Bien que le deuxième bureau n'avait pas pu évaluer avec précision le nombre de chars ennemis détruits, Weygand savait tout de même pertinemment que l'armée française n'en avait pas détruit, à cette date, 5 000. De même, l'armée de terre – l'insigne était réservé aux troupes terrestres – n'avait pas abattu 1 000 « avions volant bas » aux 5 et 6 juin. Ainsi, une commande basée sur de tels chiffres donne une preuve que le général Weygand estimait que la défense française pouvait tenir. Sinon, quel serait l'intérêt d'avoir un surplus de médailles dans les magasins de l'intendance aux Armées ?

Le lendemain, la partie se complique sérieusement. Weygand ne dispose pas de réserves pour contre-attaquer les poches que l'ennemi a créées en divers points du front les 5 et 6 juin. Ce qui conduit nombre de « hérissons », ces points d'appui qu'il a préconisés comme tactique face à l'armée allemande, à n'être que des centres de résistance, certes héroïques, mais statiques. Le 7 juin, le front est rompu par le 15<sup>e</sup> *Panzerkorps* de Hoth, à Forges-les-Eaux, sur la Basse-Somme, ce qui menace de couper la Xe armée du général René Altmayer en deux. Le général Keller lui adresse un état des disponibilités en chars au 6 juin au soir : l'armée française dispose de 1 075 chars – plus 345 FT – en état de combattre ou en réparation, plus 194 en situation indéterminés<sup>324</sup>. Ce qui veut dire qu'en deux jours de combats, elle a perdu environ 200 chars modernes et qu'il ne lui en reste plus qu'entre 800 et 900. De ce fait, Weygand sait qu'il ne peut plus constituer de masses de manœuvre cuirassées qui lui permettraient de lancer des contre-offensives et de soutenir les divisions d'infanterie.

Cependant, la VIe armée résiste sur l'Aisne, et globalement, à l'est et au sud d'Amiens, le front tient encore bon. Weygand indique à Paul Baudouin, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, que « dans une semaine, la bête aura ses pattes brisées ou elle aura passé. J'espère encore qu'elle ne passera pas. »<sup>325</sup> A-t-il tenu de tels propos pour rassurer l'ancien directeur général de la Banque d'Indochine ? Quand on connaît la proximité

---

<sup>323</sup> SHD, 27N 50, Instruction générale du général Weygand, n°6533 1/FT, 5 juin 1940 et Instruction du général Weygand à M. l'intendant général, n°6556 1/FT, 6 juin 1940.

<sup>324</sup> SHD, 27N 105, État des disponibilités en chars au 6 juin au soir, n°3451 1.Chars.S, 7 juin 1940.

<sup>325</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 131.

qu'il y a eu entre ces deux personnages, tant idéologique que sur la situation militaire, on peut en douter.

Ce seront les trois journées suivantes qui seront décisives.

## **4.3 La nécessité de l'armistice (8/10 juin – 24 juin)**

### **4.3.1 Trois journées pour basculer (8, 9 et 10 juin)**

- Déroulement des opérations

Le 8 juin, le front est rompu en de nombreux points. Les Allemands poursuivent leur exploitation en direction de Rouen et de Beauvais, tandis qu'une partie de la Xe armée est acculée à la mer et que l'autre est menacée sur ses deux flancs. Au soir, la bataille de la Somme est perdue. Le 9 juin, l'ennemi attaque sur l'Aisne, alors qu'à l'ouest, l'effondrement du front est définitivement consommé. Le haut-commandement français ordonne aux unités de cette zone de se replier plus au sud. Weygand n'a aucunes réserves à faire jouer, si bien qu'il ne peut ni relever les unités éprouvées pour espérer tenir, ni envisager une retraite tactique ordonnée. Le 10 juin, le front de l'Aisne se fissure déjà. Il tiendra pourtant jusqu'au 12 juin. Dans la nuit du 10 au 11 juin, Weygand ordonne le repli sur le front Rethel-Montmédy.

Du 8 au 10 juin, les armées françaises ont dû passer de la défense de la ligne Somme-Aisne à celle de la ligne Basse-Seine-Marne, dernière position véritablement prévue et préparée par le haut commandement français.

- Point de vue de Weygand

La deuxième rencontre, après celle du 1<sup>er</sup> juin, entre le général Weygand et le général de Gaulle nous éclaire utilement sur l'état d'esprit du généralissime alors que les Allemands franchissent la Somme. Charles de Gaulle, nouvellement nommé sous-secrétaire d'Etat à la

défense nationale, se rendit le 8 juin au quartier général de Weygand, à Montry. La conversation s'engage sur la situation militaire, qui s'aggrave d'heure en heure<sup>326</sup> :

« Vous le voyez, me dit le Commandant en chef, je ne m'étais pas trompé quand je vous ai, il y a quelques jours, annoncé que les Allemands attaqueraient sur la Somme le 6 juin. Ils attaquent en effet. En ce moment, ils passent la rivière. Je ne puis les empêcher. – Soit ! ils passent la Somme. Et après ? – Après ? C'est la Seine et la Marne. – Oui. Et après ? – Après ? Mais c'est fini ! – Comment ? Fini ? Et le monde ? Et l'Empire ? » Le général Weygand éclata d'un rire désespéré. « – L'Empire ? Mais c'est de l'enfantillage ! Quant au monde, lorsque j'aurai été battu ici, l'Angleterre n'attendra pas huit jours pour négocier avec le Reich. » Et le Commandant en chef ajouta en me regardant ds les yeux : « Ah ! si j'étais sûr que les Allemands me laisseraient les forces nécessaires pour maintenir l'ordre... ! »

Weygand déclare ici son impuissance à endiguer la percée allemande sur la Somme. A de Gaulle qui lui demande visiblement ce que le haut commandement a prévu pour la suite, il indique qu'après la ligne Basse-Seine-Marne, déjà évoquée par le généralissime lors du Comité de guerre du 25 mai 1940, rien n'a été préparé. Certes, les ordres seront de continuer la lutte, d'essayer de maintenir la liaison entre les différents tronçons de l'armée, mais ils ne seront plus remplis d'espoir en la victoire.

Pour Weygand, la rupture du front signifie bel et bien la défaite finale des armées françaises. Plusieurs indices le laissent transparaître. Il avait pour habitude, comme l'a relevé Bernard Destremau<sup>327</sup>, d'être assez optimiste quand il s'adressait à des généraux placés sous ses ordres. Ici, il ne donne pas de détails sur la défense de la ligne Basse-Seine-Marne qui puissent donner à penser à de Gaulle que la résistance sera possible sur ce nouveau front. Ensuite, il ne dit pas « si j'étais battu ici » mais « lorsque j'aurai été battu ici ». Certes, Weygand s'est élevé contre le ton « cornélien » que de Gaulle a employé pour relaté cet entretien<sup>328</sup>. Pourtant, au regard des déclarations antérieures et postérieures au 8 juin, de son comportement après le 12 juin, le texte du général de brigade à titre temporaire semble bien retranscrire l'esprit, sinon la lettre, des propos que Weygand a tenus ce jour-là, comme le note Jean Lacouture<sup>329</sup>. Ainsi, dans cet entretien avec de Gaulle, le généralissime français pose comme acquis la défaite militaire. Enfin, il considère la possibilité de poursuivre la

---

<sup>326</sup> Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, tome I, *L'Appel*, Paris, Plon, 1954, pp. 44-45.

<sup>327</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, pp. 451-452.

<sup>328</sup> Weygand, *En lisant les Mémoires de guerre du général de Gaulle*, Paris, Flammarion, 1955, p. 51.

<sup>329</sup> Jean Lacouture, *De Gaulle*, tome I, *Le rebelle*, Paris, Seuil, 1984, p. 328.

guerre en dehors de la métropole et avec le concours des alliés de la France comme une chimère, un projet vide de sens. Pour lui, il ne pouvait y avoir qu'une seule bataille d'arrêt, et elle venait d'être perdue. Il l'avait clairement indiqué, à la fois à ce même de Gaulle et en Conseil des ministres. Le 1<sup>er</sup> juin, il avait dit au général de Gaulle<sup>330</sup> que les Allemands attaqueraient dans cinq jours sur le nouveau front. Il poursuivit en arguant de la grande disproportion des effectifs, et en décrivant le concours de circonstances qu'il faudrait pour que les armées françaises résistent victorieusement : ralentissement des opérations du côté de l'ennemi, retour rapide des troupes rescapées du GA 1, aide massive des Britanniques. Outre le fait que l'on retrouve ici un des éléments redondant de l'argumentation du généralissime, consistant à bien faire comprendre à son interlocuteur que tout ne dépend pas de lui, ces propos montrent combien les chances de stabiliser la situation sont ténues – mais pas nulles toutefois – aux yeux de Weygand. Ce dernier conclut par un « Sinon ! ... », signifiant par-là que, si tous ces éléments feront défaut, le sort en sera jeté. Le 5 juin, jour du déclenchement de la seconde offensive stratégique allemande, il avait été invité à participer au Conseil des ministres. Il y déclara que : « si la bataille qui s'engageait sur la Somme était perdue, le véritable courage serait de traiter avec l'ennemi »<sup>331</sup>. On ne serait être plus explicite quant aux dispositions d'esprit du commandant en chef français.

- Un espoir de pure forme ?

Nous avons déjà démontré que le champ des possibles s'était réduit à une unique alternative dans l'esprit de Weygand : résister sur la ligne Somme-Aisne ou cesser les hostilités. Le 8 juin, la bataille de la Somme étant perdue, l'entretien avec Charles de Gaulle ne fait que confirmer cette conclusion. Pourtant, le généralissime français continue à vouloir faire flèche de tout bois et à tenir des propos encourageants pour la troupe jusqu'au 12 juin.

Le 8 juin, l'armée allemande opérant contre celle du général Frère émet un message radiophonique en clair qui stipule que, ayant subi d'énormes pertes, elle n'a pas pu déboucher<sup>332</sup>. Ce même jour, Weygand demande à Reynaud d'accélérer la constitution de nouvelles unités issues des effectifs récupérés sur le GA 1<sup>333</sup>. Cela permettra de relever les unités les plus éprouvées. Le 9 juin, il adresse un ordre du jour aux troupes, leur demandant

---

<sup>330</sup> Charles de Gaulle, *Op. cit.*, tome I, p. 40.

<sup>331</sup> Jacques Vernet (colonel), « La bataille de la Somme, in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, p. 206.

<sup>332</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 183.

<sup>333</sup> SHD, 27N 50, Lettre du général Weygand à Reynaud, n°6612 1/FT, 8 juin 1940.

un suprême effort pour la sauvegarde de la patrie, car l'ennemi pourrait être à bout de souffle ; ce qu'il résume dans une formule paraphrasant Clemenceau : « Nous sommes au dernier quart d'heure ». Enfin, le 10 juin, dans une note à Paul Reynaud il écrit qu'il est « loin d'avoir perdu tout espoir d'arrêter l'ennemi », tandis que les « armées se battent et [que] leurs manœuvres sont encore coordonnées »<sup>334</sup>.

Ces quelques références donnent une vision d'un général commandant en chef qui pense qu'il y a encore une chance de l'emporter au finish. Néanmoins, la conversation qu'il a eu avec de Gaulle tend déjà à montrer le contraire. La clé d'interprétation de ces actes et propos, c'est Weygand lui-même qui nous la donne dans ses *Mémoires*. Lors de la conférence quotidienne avec le président du Conseil du 9 juin, il avance trois affirmations : la situation s'aggrave rapidement, la ligne de défense atteinte par les armées françaises est la dernière à pouvoir tenir, les troupes ont presque atteints leurs limites. Il peint à Reynaud le tableau d'une armée prête à s'évanouir – « les officiers comme hallucinés » – et ne lui donne aucune raison d'espérer. Concrètement, il signifie au chef du gouvernement français que, d'un point de vue militaire, la France ne peut plus rien opposer aux Allemands. Ainsi, lorsqu'il écrit « sentant le drame approcher de son dénouement, j'adressai aux troupes un suprême appel »<sup>335</sup>, on comprend que celui-ci était une invitation à effectuer un chant du cygne. Le général de Gaulle a parfaitement résumé cette attitude en retranscrivant sous sa plume des propos qu'ils tenaient d'officiers de divers états-majors : chacun s'acquittait mécaniquement de ses attributions, tout en sachant la partie définitivement perdue<sup>336</sup>.

C'est pourquoi, si nous avons défendu que les paroles optimistes ou d'espérance que Weygand a tenues oralement ou par écrit, dans ses rapports avec les responsables politiques ou avec ses subordonnés, étaient sincères jusqu'à début juin, après la rupture du front de la Somme le 8 juin, elles ne sont plus que des exhortations classiques qui ont un seul but : que l'armée ne se perde pas dans une retraite se transformant en débâcle.

- La note du 10 juin 1940<sup>337</sup>

---

<sup>334</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour le Reynaud, n°1501 3°B/FT, 10 juin 1940.

<sup>335</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 188 et p. 186.

<sup>336</sup> Charles de Gaulle, *Op. cit.*, tome I, p. 45.

<sup>337</sup> SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour Reynaud, n°1501 3°B/FT, 10 juin 1940.

Weygand la remet à Reynaud alors que celui-ci est en train de conférer avec de Gaulle, au ministère de la Guerre. Par elle, il informe Reynaud que le front est rompu en plusieurs endroits, ce qui a obligé l'armée française à se replier sur la ligne Basse-Seine-Marne, « dernière ligne sur laquelle [elle peut] espérer une résistance efficace ». En somme, il réitère au président du Conseil ses propos de la veille, lors de la conférence quotidienne, selon un schéma similaire à ce qui s'est passé pour la note du 29 mai 1940 (elle se voulait un redoublement de ses interventions lors du Comité de guerre du 25 mai). Ne voulait-il pas, par ce procédé, s'assurer que Reynaud sache de quoi il retourne et se prémunir ainsi de toute accusation d'avoir voilé la réalité de la situation ou ses dispositions d'esprit ? En ce sens, Weygand fait tout pour que Paul Reynaud voie la cohérence de son action. Il considère certainement que, comme le chef du gouvernement ne l'a pas désavoué explicitement ou du moins ne lui a pas donné d'ordres clairs et précis autres que celui qu'il s'est fixé – tenir sur la ligne Somme-Aisne, il faut maintenant tirer les conséquences de la rupture de ce front. Si nous développerons ce débat dans le 3<sup>ème</sup> chapitre, disons d'ores et déjà que Weygand n'a pas été tout à fait étranger à un tel raisonnement. Un peu plus loin, il enfonce le clou en indiquant que la « rupture *définitive* de nos lignes de défense *peut survenir d'un moment à un autre* » [c'est nous qui soulignons]. Ainsi, le chef des armées françaises ne cache pas qu'il n'y a plus de chance de voir la situation se retourner, ou simplement se stabiliser.

En cela, la touche d'espérance qu'il insère dans sa note ne serait être autre chose qu'un propos de circonstance. Le membre de phrase « je suis loin d'avoir perdu tout espoir d'arrêter l'ennemi » se situe entre l'exposé de la rupture du front et la précision que l'enfoncement de la nouvelle ligne de résistance est peut être une question d'heures. Il ne dit pas cela en fin de note, ce qui serait vraisemblablement sa place s'il voulait véritablement donner espoir au président du Conseil. Ici, sa volonté est clairement de signifier que l'armée française ne peut plus rien pour empêcher l'invasion complète du sol national. Ce dernier point est mis en lumière quand on s'attarde sur son entrée en matière, qui est là pour cadrer le reste de la note à Reynaud. Il commence par rappeler les termes de la note du 29 mai – qui indiquait au gouvernement les « conditions dans lesquelles allait s'engager la bataille attendue » – qui peuvent se résumer en deux faits : une forte disproportion de forces entre les deux armées et une absence de solution si le front venait à se rompre. Or, juste après ce rappel, il écrit que le front est maintenant enfoncé. Par-là, Weygand poursuit deux objectifs. Le premier est qu'il veut montrer qu'il a fait tout son possible. Le second, plus important pour la suite, est de faire comprendre au chef du gouvernement qu'il serait temps de demander l'armistice, avant que l'ennemi ne perce sur l'Aisne. Car « si une pareille éventualité se produirait, nos

armées continueraient à se battre [...] [m]ais leur dislocation ne serait plus qu'une affaire de temps ». Cela fait largement écho à ses interventions précédentes auprès du gouvernement, lui notifiant gouvernement que la rupture des lignes défensives françaises signifierait, à plus ou moins brève échéance, la destruction complète de l'armée française. Weygand ne peut pas aller plus loin dans les conséquences que le président du Conseil doit tirer de l'enfoncement du front, sinon il dépasserait ses attributions de commandant en chef.

De Gaulle écrit que « sa conclusion était transparente. Nous devions, sans délai, demander l'armistice »<sup>338</sup>, ce qui signifierait que Weygand plaide pour l'armistice mais qu'il ne prononce le terme honni. De son côté, Weygand affirme que sa note ne plaidait pas en faveur d'une demande de cessation des hostilités, « que je ne voulais pas formuler, écrit-il, tant qu'il me restait une lueur d'espoir, c'est-à-dire jusqu'au 12 juin<sup>339</sup> ». Or, au début de cet entretien rue Saint-Dominique, de Gaulle rapporte – sans que Weygand conteste cela – que le commandant en chef déclara, en déposant sa note sur le bureau du ministre de la Guerre : « les choses en sont au point [...] que les responsabilités de chacun doivent être nettement établies. C'est pourquoi j'ai rédigé mon avis et je remets cette note entre vos mains. »<sup>340</sup>. Par conséquent, il comptait bel et bien que Reynaud transpose sur le terrain de la conduite de la guerre les conséquences que lui, généralissime, avait tirées sur le plan militaire, c'est-à-dire que ce soit le président du Conseil qui conclue qu'il faille demander l'armistice.

Il y a eu une cristallisation de la position de Weygand quant à l'armistice au cours de ces trois journées de juin. Se trouvant face à un champ des possibles à trois branches, puis devant une unique alternative, il a été, à l'image d'autres hauts responsables politiques français, profondément tiraillé. Même au cours des 8 et 9 juin on le sent hésitant à se résoudre de façon définitive à la défaite des armées françaises. A partir du 10 juin, il est résolu : l'armistice est nécessaire. Mais il décida d'attendre jusqu'au 12 juin pour se confronter publiquement au président du Conseil, n'ayant plus aucun espoir que ce soit Reynaud qui fasse le premier pas en faveur d'une demande de cessation des hostilités.

#### **4.3.2 L'armistice, seule et unique issue**

---

<sup>338</sup> Charles de Gaulle, *Op. cit.*, tome I, p. 50.

<sup>339</sup> Weygand, *En lisant les Mémoires de guerre du général de Gaulle*, *Op. cit.*, p. 51.

<sup>340</sup> Charles de Gaulle, *Op. cit.*, tome I, p. 50.

Sur le terrain, le 11 juin, la situation évolue de plus en plus en défaveur des armées françaises. Une instruction à l'attention du général Georges est donc préparée au cas où le front serait de nouveau rompu<sup>341</sup>. Il s'agirait alors d'exécuter une manœuvre en retraite d'une grande profondeur pour couvrir le maximum de territoire. Le 12 juin à 13 heures, Weygand donne l'ordre de retraite générale<sup>342</sup>.

- L'entrée dans l'arène

Si au niveau des opérations Weygand entend tenir fermement les rênes, il lui faut maintenant agir auprès du gouvernement. Les prémices de son intervention lors du Conseil des ministres du 12 juin sont présentes dans les propos qu'il a tenus au Conseil suprême interallié du 11 juin, à Briare<sup>343</sup>. Au cours de cette séance s'instaure un dialogue de sourd entre, d'un côté, Churchill, plein d'espoir et au verbe lyrique, et, d'un autre côté, le général Weygand et le général Georges, ancrés dans pragmatisme tout militaire. Reynaud penche entre les deux, adoptant le ton de la détermination du lion britannique, tout en semblant ne pas se résoudre aux conséquences d'une telle position. A Churchill qui parle d'évènement relativement lointain – « le printemps 1941 » par exemple, Weygand « demande que l'on voie clairement la situation dans laquelle l'on se trouve » et « que l'on ne perde pas de vue les conditions de la lutte ». S'il accorde au Premier ministre anglais que « toute journée gagnée à son importance », c'est pour dire tout de suite après qu'il ne « peut garantir que les lignes tiennent encore demain ». Cette rhétorique à base de concessions/réfutations permet à Weygand de ne pas affronter brutalement Churchill, tout en lui signifiant que la partie est perdue pour la France. Avec le général Georges, et même Reynaud, ils font de l'aide aérienne massive de la part de l'Angleterre l'ultime carte à abattre pour espérer renverser la vapeur.

Le généralissime en vient par deux fois à outrepasser ses attributions. La première fois, il le fait sous forme de pique à l'attention des politiques, quand il déclare que « c'est bien légèrement que l'on est entré en guerre en 1939 [...] ». Ces propos font échos à ceux qu'il a tenus lors du Comité de guerre du 25 mai : « la France a commis l'immense erreur d'entrer en guerre [...] ». La deuxième fois, il avance explicitement la nécessité de demander un

---

<sup>341</sup> SHD, 27N 3, Instruction personnelle et secrète du général Weygand au général Georges n°1444 3/FT, 11 juin 1940. Weygand écrit notamment que « la direction d'ensemble des armées reste assurée et le sera jusqu'au bout ». L'emploi des mots « et le sera jusqu'au bout » dénote que, pour lui, il ne reste plus qu'à attendre l'armistice.

<sup>342</sup> SHD, 27N 3, Télégramme du général Weygand au général Georges, 12 juin 1940, 13 heures.

<sup>343</sup> SHD, 27N 4, Conseil suprême interallié, Séance du 11 juin 1940.

armistice, puisqu'il affirme que « s'il faut envisager l'occupation complète de la métropole, on en vient à se demander comment la France serait capable de continuer la guerre ». Weygand dit avoir admis la réponse du président du Conseil, à savoir que « le problème de la continuation de la guerre [...] relève des décisions du gouvernement »<sup>344</sup>. Cependant, en répondant à cette remise en place – courtoise du reste – « qu'il serait trop heureux de servir sous les ordres de celui qui aurait trouvé le moyen d'échapper aux conséquences de la situation actuelle », il en vient à nier que le gouvernement ait d'autres solutions que celle qu'il préconisera explicitement le lendemain soir.

Le 12 juin, à 20 heures, le Conseil des ministres se réunit au château de Cangey, demeure provisoire du président de la République. Weygand, invité par Reynaud à faire l'exposer de la situation militaire, termine son intervention en ajoutant une touche apocalyptique<sup>345</sup> au déroulement des opérations. Puis, s'il concède que la conduite de la guerre appartient au gouvernement, il ajoute que c'est son devoir de dire à celui-ci qu'il n'y a plus qu'une seule solution<sup>346</sup> : demander immédiatement l'armistice à l'Allemagne. Pour la première fois, Weygand prend publiquement position pour cette option, devant le Conseil des ministres presque réuni au complet. Quelques heures auparavant, il avait eu une conversation avec le maréchal Pétain et Reynaud, où celui-ci avait déclaré que séparer la France de l'Angleterre, avec ou sans son consentement, laisserait les Français seuls face à Hitler<sup>347</sup>. Par-là, Weygand a définitivement su que le président du Conseil ne ferait pas le premier pas vers une demande d'armistice, et userait de tous les arguments pour ne pas à avoir à le faire. L'honneur de l'armée ayant été sauvé par la bataille qu'il avait promis de conduire, mais qu'il n'avait pas promis de gagner, les deux hypothèques qui l'empêchaient de prendre publiquement position pour la demande immédiate de la cessation des hostilités étaient ainsi levées.

Non content de sortir de son rôle en prenant sciemment position sur une question ressortant du domaine de la conduite de la guerre, il aborda le problème du maintien de l'ordre, problème de politique intérieure. Sa demande en faveur de l'armistice était encore acceptable, au sens où, lorsque les événements deviennent aussi tragiques, tout homme a le droit de donner son avis. Mais elle outrepassait toute mesure quand il déclara que, en tant que commandant en chef, il a le devoir de se soucier du maintien de l'ordre en France<sup>348</sup>.

---

<sup>344</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 205.

<sup>345</sup> Paul Reynaud, *Mémoires*, tome II, *Envers et contre tous*, Paris, Flammarion, 1963, p. 400.

<sup>346</sup> Henri Longuechaud, « *L'abominable* » armistice de juin 1940, Paris, Plon, 1980, p. 34.

<sup>347</sup> Paul Reynaud, *Op. cit.*, p. 399.

<sup>348</sup> Henri Longuechaud, *Op. cit.*, p. 35.

D'emblée, sa campagne pour la demande d'un armistice montrait un double visage, à la fois militaire et sécuritaire.

- L'ancrage dans sa position

Le lendemain, au Conseil des ministres du 13 juin à 17 heures 30, il réitère par deux fois – après avoir exposé la situation militaire, puis lorsque le Conseil, brièvement interrompu, reprend – ses propos en faveur d'une demande d'armistice. Il accuse de façon à peine voilée les ministres de lâcheté, déclarant qu'il « pourrait lui aussi se prévaloir d'un courage verbal de même qualité. Que ces ministres courageux lui permettent de leur dire ce qu'il a dit à plusieurs reprises au président du Conseil : c'est à Paris que le gouvernement aurait dû rester »<sup>349</sup>. Poursuivant sur le même thème, il indique que la seule politique courageuse qui soit serait de ne pas quitter la France et de demander l'armistice, car quitter le pays serait à la fois une ineptie du point de vue militaire et une forfaiture du point de vue politique. Sa diatribe atteint son paroxysme lorsqu'il prédit que le gouvernement ne serait plus reconnu comme légitime par les Français s'il décidait de s'exiler<sup>350</sup>. La rupture est donc totale entre le président du Conseil et le commandant en chef. Mais, en un certain sens, Weygand reste cohérent avec lui-même. Comme nous l'avions déjà relevé, il avait clairement fait comprendre au Conseil des ministres sa position dès le 5 juin, quand il y avait déclaré que « si la bataille qui s'engageait sur la Somme était perdue, le véritable courage serait de traiter ac l'ennemi » [c'est nous qui soulignons]. Cette bataille ayant été perdue, le gouvernement n'ayant pas établi d'autre directive précise à étudier et à mettre en œuvre, il ne peut que ne pas comprendre que la solution qu'il préconise ne reçoive pas un accueil unanime.

Pourtant, un personnage va mettre tout son poids dans la balance en faveur du général Weygand. Le 12 juin, si l'intervention de ce dernier avait reçu un accueil « glacé, hostile » de la part de la majorité du Conseil des ministres selon Laurent-Eynac<sup>351</sup>, Jean Prouvost, ministre de l'Information, et Pétain s'étaient prononcés en faveur de la position du généralissime. Mais le vieux maréchal avait soutenu son cadet *mezzo voce*, si bien que le débat se situait encore entre la politique du président du Conseil et celle préconisée par son

---

<sup>349</sup> AN, 2W 280, Mémoire établi par le général Weygand à l'intention de la Cour suprême de justice de Riom. Louis Marin a confirmé ce texte.

<sup>350</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 218.

<sup>351</sup> Cité in Thibaut Tellier, *Op. cit.*, p. 616. Laurent-Eynac était alors ministre de l'Air.

commandant en chef. Le 13 juin, Pétain entraîne la scission du Conseil des ministres, qui n'ira qu'en s'agrandissant jusqu'à ce que Reynaud démissionne. Le vainqueur de Verdun se lève, et se met à lire une note de sa voix chevrotante. De cette déclaration solennelle, maintes fois commentée, nous ne retiendrons, pour le moment, que deux points : « le devoir du gouvernement est, quoi qu'il arrive, de rester dans le pays », « l'armistice est la condition nécessaire à la pérennité de la France »<sup>352</sup>. Le maréchal Pétain devient, *ipso facto*, le chef du « parti » de l'armistice en prononçant ces mots. Le général Weygand savait que ses vues étaient semblables à celles de Pétain concernant la situation militaire<sup>353</sup>. Mais, avec cette intervention du maréchal, il peut alors se ranger derrière son autorité, à la fois militaire, institutionnelle et symbolique. C'est-à-dire que, par la suite, quand il sortira de ses attributions à de nouvelles reprises, il sera couvert par cette autorité contre laquelle Reynaud peut difficilement s'élever.

### 4.3.3 L'obsession de l'armistice

Les événements succédant à ces deux Conseils des ministres ont été étudiés dans de nombreux ouvrages, si bien qu'il serait peu utile d'en restituer l'histoire. Surtout que l'action de Weygand consiste à ne pas varier de sa position : il faut l'armistice, immédiatement. Notre première partie étant consacrée à l'évolution de cette position, il serait donc superflu de retracer une chronologie déjà bien établie. L'opposition entre Reynaud et Weygand culmine le 15 juin, où une violente altercation éclate entre eux deux à propos de l'alternative entre la capitulation et l'armistice. Puis, le 16 juin, Pétain prend les rênes du gouvernement, dans lequel Weygand est nommé ministre de la Défense nationale. Nous terminerons donc notre étude chronologique par un dernier point, sur lequel nous reviendrons plus en détail dans notre troisième chapitre : la focalisation de Weygand sur la demande d'armistice.

Avant le 16 juin, il faisait passer les considérations militaires avant les considérations civiles. Le 7 juin, il écrivit au ministre des Travaux publics que, si le haut commandement était d'accord pour que les ponts sur la Seine ne soient qu'en partie détruits « en raison du rôle essentiel que jou[ait] la Seine dans l'économie nationale », « il [devait] bien être entendu que [...] les destructions joueraient telles qu'elles [étaient] préparées actuellement » au cas

---

<sup>352</sup> Emmanuel Berl, *Op. cit.*, pp. 140-141.

<sup>353</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome I, p. 590.

où le génie n'aurait pas eu le temps de modifier le dispositif de destruction<sup>354</sup>. De même, le 14 juin, il rédigea une note à faire diffuser par la radio qui enjoignait « aux populations de rester chez elles », pour ne pas encombrer les itinéraires principaux<sup>355</sup>.

À l'inverse, comme nous l'avons vu, à partir de l'accession du maréchal Pétain au pouvoir, Weygand se désintéressa de la conduite des opérations et l'abandonna aux généraux Georges et Doumenc. Dès le 12 juin, il avait choisi de se concentrer sur la « bataille » politique de la demande d'armistice<sup>356</sup>. Une fois ce combat remporté, il put se consacrer uniquement à préparer la négociation de la cessation des hostilités. Ainsi, une fois qu'il eut considéré l'honneur de l'armée comme sauf et qu'il fut sûr que ce qu'il préconisait pour la France face à la situation militaire serait mis en œuvre, Weygand recentra son activité sur l'organisation de son ministère et sur la préparation des négociations d'armistice. Son action fut, à partir de là, bien plus politique que militaire. Il finit par tomber dans une sorte d'obsession quant à l'armistice, et poussa fortement le gouvernement à accepter de le ratifier, alors même que certaines de ses conditions étaient ambiguës ou contraire à l'honneur – de l'aveu même du Conseil des ministres.

---

<sup>354</sup> SHD, 27N 73, Lettre du général Weygand au ministre des Travaux publics, n°1405 3/FT, 7 juin 1940.

<sup>355</sup> *Ibid.*, Note du général Weygand à transmettre par les postes de radiodiffusion, n°1467 3/FT, 14 juin 1940.

<sup>356</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 208 et 210.

## Chapitre 5

### Assurer la survie d'une certaine France

L'armistice était une des solutions possibles à la défaite des armées françaises en métropole. Ce caractère strictement militaire de la nécessité de cesser les combats, Weygand l'a toujours revendiqué. Il l'a même accentué en défendant qu'il ne voyait en l'armistice qu'un moyen de faire une pause dans la guerre, pour réarmer secrètement la France et attendre de pouvoir reprendre la lutte. C'est donc les raisons qui poussèrent Weygand à considérer la guerre comme perdue que nous devons interroger.

Au-delà de cette interprétation sur le sort des hostilités apparaît la question des motivations extramilitaires à la demande du généralissime français de conclure un armistice, et de leurs poids respectifs par rapport aux considérations opérationnelles. Car de la présentation de Weygand comme un officier réactionnaire et antirépublicain au portrait d'un général factieux, il n'y a eu parfois qu'un pas. Ainsi, il nous faudra réinsérer les raisons de son choix en faveur de l'armistice dans le cadre de ses schémas de pensée et dans la chronologie, pour éviter toute confusion.

Nous montrerons que pour Weygand, l'armistice n'était certainement pas une suspension d'armes. Il comptait se servir de cette convention pour, à la fois, préserver la position internationale de la France, et assurer la possibilité d'un redressement du pays.

## 5.1 Une simple suspension d'armes : ce que l'armistice n'était pas pour Weygand

Dès la fin de la guerre, Weygand défendit qu'il n'avait vu dans l'armistice de juin 1940 qu'une « *suspension d'armes* », en vue « d'une reprise ultérieure de la lutte »<sup>357</sup>. Bernard Destremau a repris cette thèse, écrivant que les perspectives telles que « suspension d'armes, trêve pour reconstituer ses forces, répit avant de reprendre la bataille [...] lui restaient à l'esprit »<sup>358</sup>. Une telle affirmation de la part de Weygand et des défenseurs de sa mémoire implique trois prérequis. Tout d'abord, le nouveau ministre de la Défense nationale aurait cru que l'Angleterre tiendrait face à l'Allemagne, car sinon sa défaite aurait mis fin à la guerre. Ensuite, Weygand aurait engagé une politique de revanche à l'encontre de l'occupant allemand, fourbissant les armes nécessaires au retour de la France dans la mêlée, et une politique d'aide à l'allié britannique. Enfin, il aurait vu que la guerre allait devenir mondiale. En effet, personne n'a contesté, lui le premier, qu'il pensait que l'Angleterre seule ne pouvait pas battre l'Allemagne. Donc, croire en la victoire de la Grande-Bretagne, à l'été 1940, c'était avoir un minimum d'espoir ou de doute que d'autres pays, notamment les États-Unis, rentreraient dans la guerre contre l'Axe.

### 5.1.1 L'Angleterre sera vaincue

- L'allié d'outre-Manche fragilisé

L'armée britannique avait perdu une grande partie de son matériel lourd dans la campagne des Flandres, et si l'évacuation de Dunkerque avait permis de sauver le corps expéditionnaire britannique, les divisions qui avaient pu sortir de la nasse étaient sans armes. Churchill avait lui-même insisté sur ce point au Conseil suprême interallié, le 31 mai et le 11 juin 1940, ne promettant à la première de ces dates que deux divisions disponibles pour le 22 juin. En fait de promesses, les Britanniques agacèrent Weygand à partir du déclenchement de la bataille de France, le 5 juin, puisqu'ils ne parlaient de fournir des

---

<sup>357</sup> Weygand, *Mémoires*, tome III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, 1950, p. 275. C'est lui qui souligne.

<sup>358</sup> Bernard Destremau, *Weygand*, Perrin, Paris, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), p. 561.

renforts qu'à des horizons assez vagues et lointains<sup>359</sup>. Entendant ces propos, le généralissime français en conclut que, d'une part, l'Angleterre « disposait [de] moyens réduits »<sup>360</sup> et, d'autre part, il fallait attendre plusieurs mois avant que l'armée britannique puisse espérer repousser une invasion. Ils restaient donc seulement trois atouts à la Grande-Bretagne. Le premier était la Manche, dont Weygand admit devant Churchill qu'elle était « un excellent fossé antichars »<sup>361</sup>. La *Royal Navy* était également une carte maîtresse dans le jeu britannique. Cependant, toute la façade atlantique de l'Europe, des confins polaires de la Norvège aux Pyrénées, était ou allait être occupée par la Wehrmacht, permettant ainsi à la *Kriegsmarine* d'être un adversaire d'un tout autre acabit. Enfin, la *Royal Air Force* possédait certes un fort potentiel défensif, mais elle avait été éprouvée depuis le déclenchement de l'offensive allemande à l'Ouest. En outre, Weygand avait pu interpréter le refus britannique de trop engager leur aviation sur le continent comme un signe de faiblesse. Il savait donc, avant que l'armistice soit demandé puis signé, que le Royaume-Uni était dans une position très précaire.

Ces faits s'additionnèrent avec un état d'esprit peu disposé à croire en la victoire de la nation splendidement isolée. Peu disposé, il l'était par nature, au sens où en archétype de l'officier de cavalerie français, ce général de la vieille école évaluait mal le potentiel de la marine et de l'aviation britannique, ainsi que les ressources de son empire. La guerre se décidait en Europe continentale ; une fois la partie jouée sur ce terrain-là, le sort en était jeté. A cela s'ajoutait une réaction d'orgueil, visible dans la réponse qu'il fit à de Gaulle le 8 juin, quand celui-ci lui parla de l'Empire et du monde : « Quant au monde, lorsque j'aurai été battu ici, l'Angleterre n'attendra pas huit jours pour négocier ac le Reich »<sup>362</sup>. Tous les hauts-gradés français pensaient la même chose, à savoir que l'armée britannique ne pouvait faire mieux que l'armée française, considérée jusqu'alors comme la première du monde. Les généraux français, Weygand en tête, avaient de l'estime pour leurs homologues anglais et appréciaient la qualité des soldats professionnels britanniques. Mais ils avaient encore en tête l'effondrement du front au printemps 1918 dans le secteur du *Field Marshall* Douglas Haig, où la situation ne fut rétablie que grâce à l'intervention des divisions françaises

---

<sup>359</sup> SHD, 27N 4, Conseil suprême interallié, Séance du 11 juin 1940. Churchill déclare par exemple : « Si l'armée française peut tenir jusqu'au printemps 1941, ce sont vingt à vingt-cinq divisions qui se trouveront disponibles ».

<sup>360</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 525-526.

<sup>361</sup> Winston Churchill, *Mémoires*, tome I, 1919-février 1941, Paris, Tallandier, 2009, p. 218.

<sup>362</sup> Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, tome I, *L'Appel*, Paris, Plon, 1954, p. 45.

envoyées en renfort par Pétain. Ce complexe de supériorité n'avait pu qu'être renforcé par ce que Weygand avait vu au cours des récentes opérations : le corps expéditionnaire britannique n'avait pas plus brillé que les armées françaises, et ne dut sa survie qu'au comportement de son chef, le général Gort, jugé peu honorable côté français. De même, si les responsables militaires de l'Hexagone étaient convaincus de la puissance de la *Royal Navy*, ils furent déçus par les opérations navales dans le nord de la Norvège. Cet état d'esprit peut se résumer dans la phrase que Weygand lâcha péremptoirement au général Spears, homme de liaison de Churchill auprès des responsables politiques et militaires français : « Comment voulez-vous réussir, là où l'armée française a échoué ? »<sup>363</sup>

- Prises de position de Weygand

Bernard Destremau a soutenu qu'« il n'a pas été possible de découvrir une seule personne à qui un tel propos [l'Angleterre demandera la paix rapidement] aurait été clairement tenu »<sup>364</sup> de la part de Weygand. Une telle affirmation est pour le moins étonnante. Nous avons déjà cité l'échange du 8 juin 1940 entre Charles de Gaulle et le commandant en chef français. Henri de Kerillis a rapporté un témoignage similaire à Reynaud, en mars 1950. Un peu avant le Conseil des ministres du 13 juin 1940, le député de droite rencontra Weygand. A celui-ci qui avançait que la France avait souscrit un engagement envers l'Angleterre de ne pas faire de paix séparée, celui-là lui répondit sèchement : « Vos Anglais sont foutus. Ils en ont pour huit jours mon ami. »<sup>365</sup> Henri de Kerillis n'a pas pu reprendre ces paroles des *Mémoires de guerre* du général de Gaulle, ceux-ci ayant été publié en 1954. Du reste, Weygand se trahit lorsqu'il écrit que les premières impressions qu'il eut d'une insuffisante préparation des Allemands en vue d'envahir les îles britanniques lui vinrent lorsqu'il apprit que l'armée du Reich Wehrmacht manquait de matériel de transport et de débarquement<sup>366</sup>. Or, il n'eut connaissance de ces insuffisances que quelques semaines après l'armistice. De même, Bernard Destremau, voulant prouver que le ministre de la Défense nationale de Vichy était convaincu de la victoire de l'Angleterre, produit des témoignages qui datent de juillet et d'août 1940, et qui tendent

---

<sup>363</sup> Jean-Pierre Azéma, *1940, l'année noire*, Paris, Seuil, 2010, p. 138.

<sup>364</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 597.

<sup>365</sup> Paul Reynaud, *Mémoires*, tome II, *Envers et contre tous*, Paris, Flammarion, 1963, p. 405. Henri de Kerillis fait allusion à cet échange dans *Français, voici la vérité !*, New York, Éditions de la maison française, 1942, p. 255.

<sup>366</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 325-326.

seulement à montrer que Weygand voyait possiblement se dessiner un match nul entre les deux belligérants<sup>367</sup>.

Les témoignages concordant du général de Gaulle et du député H. de Kerillis ainsi que les aveux involontaires de Weygand, confirment ce que son état d'esprit et les faits qu'ils savaient sur l'état des forces britanniques laissaient supposer quant à ce qu'il pensait de l'Angleterre : pour lui, elle allait à bref délai demander la paix.

Qu'il ait évolué sur ce point au cours des mois suivants n'est pas exclu. Mais il est établi qu'avant que l'armistice ne soit signé, Weygand a publiquement pris position sur le sort de la Grande-Bretagne en indiquant qu'il ne pouvait être que celui de la défaite.

- Comparaison avec la résistance dans l'Empire français

Une autre preuve de la conclusion que nous venons de faire peut être apportée si l'on se livre à un petit exercice comparatif. La question que l'on est en droit de se poser est la suivante : comment Weygand pouvait-il croire à la résistance de l'Angleterre alors qu'il ne croyait pas à celle de l'Empire ?

Les deux territoires étaient dans une situation assez semblable : peu de forces terrestres, séparés du continent par un bras de mer, mais avec une marine et une aviation puissantes<sup>368</sup>. Tenant compte de cela, la différence entre la Grande-Bretagne et l'Afrique du Nord française résidait dans le fait que Gibraltar est plus proche de l'Afrique (14,4 km soit 7,6 miles nautiques), que le Pas-de-Calais des côtes anglaises (34 km soit 18,4 miles nautiques). Et encore, c'était poser comme certain que Franco rentrerait dans la guerre au côté d'Hitler, ou du moins, laisserait les armées allemandes traverser l'Espagne. Au moins de juin 1940, l'état-major de l'Afrique du nord française avait mis en avant la menace espagnole sur le Maroc français. Mais le général Noguès affirmait à Weygand qu'il pourrait la repousser aisément. Le seul danger que ce dernier pouvait raisonnablement prendre en compte était donc que l'Espagne laisserait au minimum le libre passage à la Wehrmacht. Quand bien même, il aurait été curieux de prétendre que la Grande-Bretagne seule pouvait résister à une tentative d'invasion allemande, tout en avançant que l'Afrique du Nord française serait rapidement conquise alors que l'Angleterre restait encore en lice. Dans ce dernier cas, l'Allemagne aurait eu à faire face à l'alliance de la première et de la quatrième marines

---

<sup>367</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 599.

<sup>368</sup> Les unités de l'armée de l'Air avaient été envoyées presque en totalité en Afrique du nord à la fin de la bataille de France.

mondiales, de deux aviations conservant un potentiel certain, renforcées tous les mois par les livraisons américaines. Hitler aurait eu à choisir entre ces deux territoires pour une invasion, ce qui impliquait que, soit l'empire français, soit la Grande-Bretagne aurait menacé ses arrières. Enfin, s'il avait décidé d'attaquer l'Afrique du nord, il n'aurait pu le faire avant plusieurs semaines, le temps de redéployer la *Luftwaffe* dans la France méridionale, de faire traverser la péninsule ibérique ou la Méditerranée à son armée, etc.

Aussi, tenir cette double assertion qui relève de la mauvaise foi, montre deux choses : Weygand n'a pas étudié sérieusement la possibilité de résistance dans l'Empire, de même qu'il ne croyait pas, en juin 1940, en la possibilité d'une victoire de l'Angleterre.

### 5.1.2 Résister pour préparer la revanche ?

Weygand et ses défenseurs ont avancé une série d'actes, d'instructions ou d'ordres qu'il commit ou donna lorsqu'il fut ministre de la Défense nationale, montrant qu'il mit en œuvre une *politique de résistance* à l'occupant allemand, en vue de la reprise *prochaine* de la lutte<sup>369</sup>.

- Entre obligation militaire et préparation à la signature de l'armistice (juin 1940)

La thèse d'un Weygand ne voyant dans l'armistice qu'une suspension d'arme implique qu'il aurait commencé à préparer la revanche dès avant la cessation des hostilités. L'un des grands arguments en faveur de ce dernier point concerne les contrats d'armements passés par le gouvernement français aux États-Unis. Weygand présente la version suivante<sup>370</sup> :

« [...] le 17 juin j'effectuai avec sir Ronald Campbell un échange de lettres consacrant le « transfert du gouvernement français au gouvernement anglais, du bénéfice et des charges de tous les contrats de fourniture de quelque nature qu'ils soient, actuellement en cours, à son profit direct ou indirect, aux États-Unis ». »

---

<sup>369</sup> Un des ressorts de ce type de thèse étant de multiplier les exemples, en les rattachant par n'importe quel moyen à ce que l'on veut défendre, nous n'étudierons ici que les principaux d'entre eux.

<sup>370</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 326.

Bernard Destremau écrit avoir trouvé les originaux de ces lettres aux archives britanniques de Kew, indiquant les avoir mises en photocopies en annexe de sa biographie<sup>371</sup>. Cependant, le 3 juillet 1940, le général Weygand informa le général Huntziger, que

« [...] le Gouvernement français ne rest[ait] plus titulaire des commandes qu'il [avait] pu passer aux États-Unis. Toutes les commandes en cours dans ce Pays [...] avaient été en effet transférées *dès le 13 juin* au Gouvernement britannique [...]. »<sup>372</sup>

Si l'on donne crédit aux propos de Weygand et de Bernard Destremau, il apparaît ainsi que le ministre français de la Défense nationale n'a fait que confirmer une décision prise sous Reynaud concernant les contrats d'armements passés aux États-Unis. Weygand, focalisé sur l'armistice de 1918, ne pouvait que savoir que les Allemands ne laisseraient pas un matériel de guerre conséquent à l'armée française. Par conséquent, soit les armes et munitions achetées en Amérique allaient être saisies par la Wehrmacht comme butin de guerre ou stockées en France sans possibilité pour l'armée française de s'en servir, soit le gouvernement français aurait eu à payer pour la résiliation de ces contrats. Il est donc possible que Weygand ait vu dans la cession de tous les contrats militaires que l'Hexagone avait passés outre-Atlantique, un moyen de régler à bon compte cette question.

Une autre idée que nous devons battre en brèche est celle du renforcement intentionnel de l'Afrique du nord française. Pendant tout le mois de juin, l'aviation française se replia de base en base vers le sud de la France, jusqu'à ce qu'elle soit contraint, pour une bonne partie, d'aller en Algérie et au Maroc. Weygand, d'après lui, donna son accord le 15 juin à un tel transfert<sup>373</sup>. Il serait donc faux de voir dans une telle mesure les prémices d'une politique de résistance<sup>374</sup> : le généralissime ne fit que tirer les conséquences qu'imposait la situation militaire en France. On peut lire, dans une communication datée du 23 juin 1940 du commandant Viallet, chef du 3<sup>ème</sup> Bureau du GQG, que le commandant en chef a donné des ordres « prescrivant de renforcer l'Afrique du nord française ». Ce qui ne prend son véritable sens que quand on lit également qu'« aucun contrordre n'a été donné »<sup>375</sup>, ce qui signifie que le renforcement du Maghreb français a été décidé des jours, voir des semaines plutôt. Cette interprétation est confirmée par le fait, on s'en souvient, que Weygand et Colson

---

<sup>371</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, note 2 de la page 571. Les photocopies ne sont pas présentes, ce qui nous a empêchés de travailler sur ces lettres.

<sup>372</sup> SHD, 1P 6, Note du général Weygand pour le général Huntziger, 3 juillet 1940. C'est nous qui soulignons.

<sup>373</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 281.

<sup>374</sup> Comme le fait Bernard Destremau aux pages 573 et 575 de sa biographie consacrée à Weygand.

<sup>375</sup> SHD, 27N 78, Communication du Commandant Viallet, 23 juin 1940.

avaient promis au début de juin un renfort de tirailleurs sénégalais et des armes (fusil-mitrailleurs, canons) au général Noguès.

Certaines instructions données aux troupes dans les quelques jours précédant la cessation des hostilités ont de quoi étonner. Weygand ne rappela à aucun moment que l'un des devoirs fondamentaux de tout soldat est d'échapper à la capture. Dans les armées de l'Est – commandées par le courageux général Condé – les soldats ont été menacés de sanctions en cas d'évasion<sup>376</sup>. Le haut-commandement français en viendra à accepter, sans protester d'aucune sorte, « que les troupes françaises déjà encerclées par les troupes allemandes déposent immédiatement les armes » et se constituent prisonniers<sup>377</sup>, ce qui revenait à condamner près de 80 000 soldats à la captivité.

Au regard des trois points que nous venons d'étudier, on ne saurait donner du crédit à la vision d'un Weygand prenant des dispositions en vue de la reprise des combats avant même que les conventions d'armistice ne fussent signées.

- Première partie du réflexe de survie

Après la signature des conventions d'armistice, Weygand ne changea pour autant pas de cap, comme nous le verrons dans la troisième partie du présent mémoire. Dans ce cadre-là, les mesures qu'il allait prendre et la politique qu'il mènerait pour faire en sorte que l'armée française reste aussi forte que possible s'inscriraient dans la même optique que ce que nous venons de développer plus haut, c'est-à-dire en l'absence de toute volonté de reprendre part à brève échéance à la guerre. En ce sens, l'armistice apparaît comme le premier moyen, parmi d'autres mais primordial, du but que Weygand se fixe, à savoir conserver une armée puissante malgré la défaite et les conditions certainement très dures que poseront les vainqueurs. En effet, avec l'arrêt des combats cessait la possibilité de voir disparaître dans le fracas des armes toutes les unités militaires – du moins terrestres – françaises. C'était donc la sauvegarde de l'armée qui était assurée sur le terrain. Restait maintenant à en faire avaliser le principe aux Allemands, puis à mettre en place une politique officielle et secrète permettant de maintenir une puissance militaire convenable. Par conséquent, l'armistice était la première partie du réflexe de survie<sup>378</sup> qui anima les généraux français, Weygand en tête, pendant l'été 1940.

---

<sup>376</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, pp. 692-707.

<sup>377</sup> SHD, 27N 11, Convention d'armistice franco-allemande, article 1.

<sup>378</sup> Pour le développement de la notion de réflexe de survie, voir 9.3.3.

### 5.1.3 Une guerre franco-allemande

- Une guerre à plusieurs manches ?

« La guerre qui s'achève n'a été que la seconde phase d'une Guerre de Trente ans commencée en 1914 »<sup>379</sup>. C'est ainsi que Weygand présente son opinion sur le conflit mondial. Cette phrase laisse songeur par son ambiguïté. Mais elle fait comprendre que, pour lui, la guerre qui avait commencé en 1939 et qui s'achevait en ce mois de juin 1940, était terminée. Si l'on admet que Weygand a proposé que la France prépare sa revanche, il avoue ici qu'un tel plan n'aurait atteint son but que dans plusieurs années, certainement dans plusieurs décennies. Dire que l'Allemagne restait l'ennemi et l'Angleterre l'allié n'allait pas en contradiction avec un tel point de vue : après 1871, la France avait bien continué à voir en son voisin oriental un ennemi. La France des débuts de la Troisième République songeait à la Revanche, mais ses chefs militaires savaient qu'elle ne pouvait arriver à brève échéance. S'ils avaient préparé des plans de reconquête des provinces perdues, c'est surtout au niveau des esprits que s'exerça l'action de l'état-major de l'Armée à propos de la Revanche. Par conséquent, à l'inverse d'un Churchill ou d'un de Gaulle, la campagne de 1940 n'était pas, aux yeux de Weygand, la première manche à l'issue malheureuse d'un conflit destiné à durer et à s'étendre. Pour le généralissime français du printemps 1940, la France avait perdu une bataille *et* la guerre. Il ne pouvait en être autrement, car il ne voulait pas croire qu'une quelconque coalition de pays puisse vaincre l'Allemagne sans l'armée française métropolitaine. Il ne fit là qu'étendre au reste du monde le jugement qu'il portait sur l'armée anglaise, à la fois par orgueil national et par illusion professionnelle.

En déclarant dans ses *Mémoires* que ce n'était qu'une autre guerre de Trente ans, il nous livre implicitement ce qu'a été le fond de sa pensée en juin 1940 : comme après 1871, comme après 1918, un nouvel ordre international européen était né et il faudrait attendre plusieurs années avant de pouvoir le remettre en cause.

- La condamnation de la libération de la France par des puissances étrangères

---

<sup>379</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 287.

Le 13 juin 1940, Weygand est à nouveau invité à participer au Conseil des ministres. Après avoir réitéré sa demande en faveur de l'armistice et indiqué que le gouvernement aurait dû rester à Paris, quitte à tomber aux mains de l'ennemi, le généralissime se lance dans une tirade virulente contre le départ des ministres en dehors du sol métropolitain. Au cours de cette diatribe des plus confuses, il demande combien de temps le gouvernement resterait hors de France. Ne laissant pas la parole à ses interlocuteurs, il répond à cette question par une autre : « Le temps nécessaire à faire produire aux usines américaines les avions et les chars qui permettraient aux alliés de la reconquérir ? Deux ans, trois ans, dit alors le ministre de l'Armement. Plusieurs années », reprit-il<sup>380</sup>. Le généralissime français condamnait ici la libération de la France par un gouvernement en exil, aidé de ses alliés, en arguant que le facteur temps ne le permettrait pas. Pourquoi ? Parce que dans deux ou trois ans, Hitler aurait déjà gagné la partie en Europe. Donc, non seulement les États-Unis auraient à produire des armes en quantité considérable<sup>381</sup>, mais ils devraient envahir le Vieux continent depuis leurs propres bases. Weygand insista sur ce facteur temps quand il reprit Raoul Dautry, en étant plus flou que le ministre de l'Armement et, par-là, en exagérant les propos de celui-ci.

Une fois de plus, le commandant en chef habillait son positionnement politique par des considérations militaires et techniques. En fait, il ne faisait que suivre Pétain sur ce terrain-là. Dans la note que le vice-président du Conseil lut lors de ce Conseil des ministres du 13 juin 1940, se trouve un passage qui résume la position qu'allait adopter quelques instants plus tard son cadet : « Le renouveau français, il faut l'attendre en restant sur place *plutôt que d'une conquête de notre territoire par les canons alliés dans un délai impossible à prévoir* »<sup>382</sup>. Comme Weygand, Pétain soulignait ici le caractère vague de l'idée d'exil du gouvernement de Reynaud – il n'avait pas hésité à dire la veille à ses ministres que « l'avenir de la France dépend[ait] de l'Angleterre et des États-Unis »<sup>383</sup> – pour en tirer un avantage politique.

Ces deux éminents chefs militaires n'attendaient rien de l'étranger. La France devait se régénérer en acceptant la défaite, et elle devait le faire seule, sans espérer, mais surtout sans vouloir, d'aide de l'extérieur. En ce sens, si des historiens tels que Jean-Pierre Azéma, Marc Ferro ou Jean-Louis Crémieux-Brilhac, ont montré que Weygand et Pétain n'avaient pas su

---

<sup>380</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 218.

<sup>381</sup> Le sénateur Charles Reibel, proche du commandant en chef, rapporte, dans *Comment et pourquoi fut décidé l'armistice*, que Weygand lui aurait déclaré qu'il était peu probable que « dans quelques années, l'aviation anglo-américaine doive être plus puissante que l'aviation de l'Allemagne. » Cité in Paul Reynaud, *Mémoires*, tome II, *Envers et contre tous*, Paris, Flammarion, 1963, p. 466.

<sup>382</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome I, p. 592. C'est nous qui soulignons.

<sup>383</sup> *Ibid.*, p. 585

voir le caractère mondial du conflit, nous pouvons affirmer qu'ils n'avaient également pas voulu le voir, refusant d'avance tout programme de libération du sol national par des armées étrangères.

## **5.2 L'armistice pour conserver la position internationale de la France**

### **5.2.1 Un double constat : continuer la lutte serait inutile et catastrophique**

- La poursuite de la guerre est impossible militairement

Après que le front de la Somme fut percé le 7 juin 1940, nombreux furent les dirigeants politiques français qui s'interrogeaient sur l'utilité de la poursuite de la guerre par la France. Et quand bien même la réponse était positive, demeurait alors la question de savoir où continuer la lutte. Il semble que parmi les principaux hommes politiques tenant les rênes du pays, seul Edouard Herriot, président de la Chambre des députés, fut d'avis de s'exiler en Angleterre<sup>384</sup>. Les autres opinaient plutôt pour Alger et l'Empire colonial français.

Sur les possibilités de résistance des colonies, la parole écoutée était naturellement celle des militaires. Or, ceux-ci étaient presque unanimement convaincus que l'Empire français ne résisterait pas à la machine de guerre allemande. Déjà au début du mois de juin, lorsque Reynaud fit part au général Colson de son intention de lever 500 000 hommes et de les envoyer en Afrique du nord, le chef de l'état-major de l'armée lui répondit qu'il n'y avait pas de fusils pour les armer. Revoyant ses chiffres à la baisse, en décidant l'envoi d'une demi-classe seulement – environ 125 000 hommes, le président du Conseil reçut des objections de la part du général Noguès, qui pointait des problèmes de casernement et sanitaires à l'accueil d'autant d'hommes, et du général Colson, celui-ci indiquant que le transport de ce contingent prendrait six semaines au minimum<sup>385</sup>. Weygand et Colson – qui aurait eu, en tant que chef de l'armée de l'intérieur, un grand rôle à jouer dans l'évacuation de troupes et de matériel vers l'autre côté de la Méditerranée – en conclurent qu'il était

---

<sup>384</sup> Jules Jeanneney, *Journal politique (septembre 1939-juillet 1942)*, Paris, Armand Collin, 1972, p. 66.

<sup>385</sup> Paul Reynaud, *Op. cit.*, pp. 378 et annexe XVIII. Thibaut Tellier confirme ces échanges de notes.

impossible de renforcer sérieusement l'Afrique du Nord à bref délai, et que, même si c'eût été possible, elle ne pouvait pas accueillir les renforts nécessaires à sa défense.

Cela étant, le généralissime et l'état-major français posaient que l'Empire colonial devrait, à quelques choses près, se défendre avec ses propres moyens. Il est avéré que l'Afrique du Nord, et le reste des possessions coloniales françaises *a fortiori*, étaient dans un état de relative faiblesse au niveau des effectifs et du matériel militaire<sup>386</sup>. Il n'y avait aucune industrie d'armement. Même le général Noguès, qui abjura le gouvernement après le 16 juin de venir en Algérie poursuivre la guerre, ne cachait pas les difficultés de l'entreprise et fit parvenir à Weygand le 23 juin, *via* le général Koeltz, une liste de matériel à lui fournir de toute urgence<sup>387</sup>. La déclaration de l'amiral Darlan, selon laquelle il ne pouvait assurer que les flottes française et anglaise puissent empêcher la Wehrmacht de traverser le détroit de Gibraltar ou le canal de Sicile, ne fit qu'ajouter un argument de plus à une conviction déjà faite<sup>388</sup> :

En l'absence totale de préparation [du rôle stratégique de l'AFN] elle [l'idée de repli et en AFN] n'était qu'un jeu de l'esprit. Ces fantaisies ne pèsent d'aucun poids à la guerre, « art tout d'exécution » terriblement réaliste.

A ces arguments techniques s'ajoutent deux considérations psychologiques, qui ont structuré l'esprit de Weygand sur cette question. La première est une surestimation du potentiel des armées d'Hitler. Les parachutistes allemands n'avaient-ils pas enlevé en quelques heures le fort belge d'Eben-Emael, réputé imprenable ? Comme tous les principaux chefs de l'armée française, il voyait la Wehrmacht foncer vers Gibraltar et envahir l'Afrique du nord en quelques semaines. C'était tout sauf adopter une approche « terriblement réaliste » pour répondre à la question fondamentale : qu'est-ce qu'Hitler pouvait faire si le gouvernement français décidait de se replier à Alger<sup>389</sup> ? Ensuite, le général Weygand crut que la coalition des démocraties ne pouvait survivre à la défaite de l'armée métropolitaine française. Cette idée était présente dès qu'il commença à préparer la bataille d'arrêt, comme on peut le voir à travers le débat qui portait sur l'utilisation de l'aviation anglaise. Churchill,

---

<sup>386</sup> Voir Christine Levisse-Touzé, *L'Afrique du nord dans la guerre, 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998, 468 pages.

<sup>387</sup> SHD, 27N 78, Communication du général Koeltz au commandant Viallet, 24 juin 1940.

<sup>388</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 284. Il expose, au fil des pages 280 à 283, les arguments de l'impossibilité de poursuivre la lutte dans l'Empire.

<sup>389</sup> Voir l'excellent article d'Albert Merglen (général), « La France pouvait continuer la guerre en Afrique Française du Nord en juin 1940 », *Espoir*, vol. 20, n°3, 1991, pp. 163-174.

se doutant que cette guerre serait mondiale, plaidait pour préserver l'avenir en ne détruisant pas la *Royal air force* dans une bataille presque déjà perdue d'avance. En face du Premier britannique se trouvaient les généraux français, pour qui le sort de la guerre ne pouvait se jouer que sur la Somme et l'Aisne. Weygand n'était pas animé de la passion coloniale, à l'image d'un Gallieni, d'un Mangin ou d'un Lyautey. Il n'avait, du reste, jamais servi dans les colonies, mis à part en tant que haut-commissaire au Levant dans les années 1920. Pour lui, l'armée française, c'était l'armée métropolitaine. La Coloniale, certes honorable, n'avait qu'un rôle secondaire à jouer. Comme l'a justement souligné de Gaulle, il aurait fallu « qu'il arrachât sa stratégie au cadre étroit de la métropole ». Or, « son âge, [...] sa tournure d'esprit »<sup>390</sup> et sa formation militaire s'y opposaient.

- Un jugement qui dépasse son rôle de commandant en chef

La guerre est un « art simple et tout d'exécution »<sup>391</sup> terriblement réaliste, selon Weygand. Notons qu'il montre par-là qu'en termes de stratégie, il s'est toujours limité à ce que sa fonction exigeait de lui. Autrement dit, il n'a jamais été un théoricien militaire. Plus important, il masque par cette phrase défendant un pragmatisme étroit, que son constat d'une impossibilité de poursuivre la guerre dans l'Empire était basé tout autant sur des considérations militaires que politiques. Il ne fait pas que démontrer la vanité d'un tel plan ; il le refuse. Il n'a pas réellement cherché à savoir si la politique prônée par Reynaud – mais que celui-ci n'exigea pas qu'elle fut mise en place en définitive – était possible. Pour lui, elle était hors de question, au sens le plus littéral de cette expression. Et cela donne tout son sens à la réponse qu'il fit au général de Gaulle, lorsque celui-ci évoqua l'Empire : « c'est de l'enfantillage »<sup>392</sup>, c'est-à-dire quelque chose dont on n'a pas besoin de démontrer l'inanité, et ce à quoi les « adultes » ne pensent pas. En ce sens, Weygand *ne voulait pas* que la guerre se poursuive dans l'Empire. Le généralissime, derrière des arguments rationnels, cachait une volonté qui ressortait de la conduite de la guerre, donc qui outrepassait ses attributions.

Cette volonté s'appuyait sur un double objectif : laisser le moins de gages possibles à l'Axe, et garder des atouts à la France. Selon lui, tenter de poursuivre la guerre hors de France revenait à perdre sur les deux tableaux. Comme il l'avait annoncé à Paul Reynaud

---

<sup>390</sup> Charles de Gaulle, *Op. cit.*, tome I, p. 40.

<sup>391</sup> Il cite ici Napoléon Bonaparte : « La guerre est un art simple et tout d'exécution ».

<sup>392</sup> Charles de Gaulle, *Op. cit.*, tome I, p. 45.

lors du Comité de guerre du 25 mai et par les notes du 29 mai et du 10 juin 1940, une fois que le front de la Somme et de l'Aisne serait rompu, non seulement l'armée française ne pourrait plus empêcher l'invasion de l'ensemble du territoire national, mais elle-même serait condamnée à la destruction totale si on lui ordonnait de lutter jusqu'à ses dernières cartouches. Or, sans sa métropole et sans son armée, que pourrait bien être la France ? Certainement pas une grande puissance, et encore moins le membre d'une coalition internationale<sup>393</sup>. Prétendant la guerre irrémédiablement perdue, il voulut empêcher, par l'action politique qu'était l'armistice, que la Wehrmacht exploite totalement sa victoire. C'est en partie pour cela qu'il déclara le 12 juin que l'armistice était *nécessaire*, car permettant de préserver les derniers atouts français qu'étaient une partie de sa métropole – les Allemands n'entrèrent dans Paris que deux jours plus tard, le 14 juin – et son armée, son Empire et sa flotte. Contrairement aux pays dont le gouvernement s'était exilé à Londres suite à l'invasion allemande, aux yeux de Weygand la France avait beaucoup trop à perdre en émigrant, et rien à y gagner. Par conséquent, l'interprétation qu'il donna de son intention de faire partir la flotte pour l'Empire nous semble fautive. A son procès, après avoir nié avoir prédit un destin de basse-cour à l'Angleterre, il enchaîna en déclarant au président du tribunal : « Si j'avais cru à la défaite finale, est-ce que j'aurais demandé que l'on fasse filer la flotte afin qu'elle ne tombe pas aux mains des Allemands ? »<sup>394</sup>. Quand il proposa au Conseil des ministres du 13 juin que la flotte appareille pour les ports de l'Empire, il ne fit que préparer les négociations d'armistice, en s'assurant que l'Allemagne, qui était déjà en position de force, aurait le moins de cartes en main possibles.

Du point de vue de Weygand, poursuivre la guerre était donc un programme catastrophique pour la France *au niveau international*, car elle y aurait perdu son statut de grande puissance.

## 5.2.2 Les rapports avec l'Angleterre : une politique de l'intérêt national

- L'Angleterre vue par Weygand

---

<sup>393</sup> SHD, 27N 4, Conseil suprême interallié, Séance du 11 juin 1940. Weygand déclare : « S'il faut envisager l'occupation complète de la métropole, on en vient à se demander comment la France serait capable de continuer la guerre. »

<sup>394</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 599 et Weygand, *Op. cit.*, p. 216. « Toute mesure de cette ordre devait, à mon sens, être prise avant d'entrer en négociations avec l'ennemi pour un armistice », écrit-il.

Nous n'avons pas trouvé beaucoup d'éléments de première main sur l'état d'esprit du général Weygand vis-à-vis des Britanniques, indépendamment des événements de mai-juin 1940. Mais nous pouvons tenter d'en dresser les contours.

Egalement historien militaire – ce qui lui a en partie valu une place sous la coupole, il avait constaté le nombre de fois où l'Angleterre s'était opposée à la France. Il n'avait pas oublié les récriminations de Foch à l'encontre de ses homologues britanniques, notamment à propos du maréchal Haig, au printemps 1918. De même, il partageait certainement l'avis de Pétain, selon lequel la politique étrangère britannique avait causé dès l'après Première guerre mondiale, beaucoup de torts à la France. Ces reproches qu'il avait pu formuler à l'égard de la Grande-Bretagne étaient confirmés ou trouvaient en partie leur origine dans sa vision du monde. Bien qu'ayant voyagé en dehors de France après la Grande guerre, Weygand restait par bien des côtés un officier français du XIX<sup>ème</sup> siècle, dont le sentiment national se trouvait renforcé par le fait qu'il n'était pas Français de naissance. Pour lui, la France, dans sa filiation monarchique et catholique, représentait la quintessence de la civilisation humaine. L'Angleterre, quant à elle, était compromise dans un protestantisme dénaturé et, surtout, se complaisait dans l'expansion du capitalisme libéral, avec ses outrances et ses excès. Si ces considérations sont assez grossières, nul doute qu'elles aient participé à ternir l'image que Weygand se faisait du pays de John Bull.

Cependant, il avait apprécié chez les Britanniques les compagnons d'armes de la dernière guerre – et l'on sait l'importance qu'attachent les militaires au fait de participer côte-à-côte aux mêmes combats. Il s'était lié d'amitié avec certains haut-gradés anglais, comme le général Archibald Wavell, qu'il eut plaisir à retrouver lorsqu'il fut nommé commandant en chef du théâtre d'opérations de la Méditerranée orientale<sup>395</sup>. La correction impeccable des soldats professionnels de l'armée de Sa Majesté ne pouvait que plaire à un homme qui apportait toujours grand soin à sa tenue, que ce soit en uniforme ou en civil.

Ce que l'on peut conjecturer, c'est qu'il a été, comme beaucoup d'officiers de sa génération, bien disposé envers les Britanniques d'homme à homme, voir en tant que peuple. Mais cette bienveillance laissait place à plus de retenue, si ce n'est de la méfiance, lorsqu'il s'agissait de les juger en tant que nation. Ainsi, au moment où il prit la tête des armées françaises, on peut raisonnablement dire que, si Weygand n'était pas anglophobe, il n'était pas non plus anglophile.

---

<sup>395</sup> Le général Wavell était alors commandant en chef des forces britanniques au Moyen-Orient.

- Préserver l’alliance

De sa prise de commandement à la signature de l’armistice, Weygand sera guidé, dans sa vision des rapports qui doivent être ceux entre les deux principaux alliés, par ce qu’il pensait être l’intérêt national français. Si nous résumons brièvement, ce dernier était de remporter la bataille face à l’Allemagne, ou, si elle venait à être perdue, de demander l’armistice. Dans ce dernier cas toutefois, il ne fallait pas que la France puisse être accusée de forfaire à l’honneur en ne respectant pas ses engagements pris à l’égard du Royaume-Uni.

La coalition qui avait été formée *ipso facto* par l’entrée en guerre de la France et du Royaume-Uni contre l’Allemagne, avait été renforcée par une déclaration commune des deux gouvernements, à la suite du Conseil suprême interallié du 28 mars 1940, aux termes de laquelle ils s’engageaient « mutuellement à ne négocier ni conclure d’armistice ou de traité de paix, durant la présente guerre, si ce n’est de leur commun accord »<sup>396</sup>. Weygand était-il au courant de cet accord ? Sans nul doute. S’il ne l’était pas dès sa conclusion, Lebrun et Reynaud l’évoquèrent dans sa substance lors du Comité de guerre du 25 mai 1940. Qui plus est, non seulement pour répondre à cette évocation il reconnut que la cessation des hostilités était une question interallié, mais il répéta par trois fois qu’il était nécessaire de faire connaître à l’Angleterre la gravité de la situation et d’examiner avec elle les suites à y donner. Il réitéra cette demande dans sa note du 29 mai 1940 à Paul Reynaud. Ainsi, malgré les récriminations qu’il a pu avoir à l’encontre des Britanniques – la faiblesse de leur corps expéditionnaire, leur attitude incorrecte à Dunkerque, leur refus de fournir plus de renforts en avions, etc., Weygand a toujours considéré qu’il ne fallait pas prêter le flanc à la critique de ceux-là en prenant prétexte de ces griefs pour se désolidariser d’eux. Contrairement au maréchal Pétain, qui se montrait ouvertement déçu et dédaigneux à l’égard de l’allié d’outre-Manche<sup>397</sup>, il se garda, par exemple, de s’interroger publiquement sur la réciprocité des devoirs entre les deux pays en comparaison de leur engagement dans la présente bataille<sup>398</sup>.

---

<sup>396</sup> Bernard Destremau, pourtant lui-même ancien ambassadeur, semble contester la validité d’un tel accord, arguant qu’il s’intitulait seulement « déclaration », et qu’il n’avait pas été soumis à la ratification du Conseil des ministres ou du Parlement ou du président de la République. Les lois constitutionnelles de 1875 n’incluent pas les traités d’alliance diplomatique ou militaire dans ceux qui doivent être ratifiés par le Parlement : un simple accord en Conseil des ministres est suffisant – comme ce fut le cas pour l’alliance franco-russe de 1895. Or, le communiqué de presse qui contient la déclaration du 28 mars 1940 fait précéder celle-ci des termes « *les deux gouvernements* [nous soulignons] se sont mis d’accord sur la déclaration solennelle suivante [...] ». Enfin, tout étudiant en première année de droit international sait que l’intitulé d’un accord entre deux pays n’influe en rien sur sa validité ou sa portée, tant que cet accord est régulièrement signé ou ratifié. De ce fait, la déclaration du 28 mars 1940 était valide et liait solennellement les deux pays.

<sup>397</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome I, p. 584.

<sup>398</sup> Il rejette toujours cet argument dans ses *Mémoires*. Cf. Weygand, *Op. cit.*, p. 287.

Il adopta cette attitude avant tout parce qu'il pensait à la suite des événements. Pour avoir une chance de remporter la bataille de la Somme, il estimait avoir « besoin »<sup>399</sup> des Anglais, ce qui nécessitait de garder du crédit auprès d'eux. Envenimer les choses n'aurait fait que tarir un peu plus leur apport à la bataille qu'il préparait. Il préféra donc harceler Churchill *via* Reynaud, en lui demandant des hommes et des avions, que de pointer publiquement du doigt la faiblesse de l'engagement britannique en France. D'un autre côté, cette volonté de ne pas aller à l'affrontement direct avec les Anglais permettait de préserver toutes les chances que ceux-ci acceptent que la France se retire de la guerre au cas où le front venait à être percé. Cette tactique était redoublée par les incitations de Weygand auprès de Reynaud pour que celui-ci informe « le gouvernement britannique [...] qu'il peut venir un moment, à partir duquel la France se trouverait, malgré sa volonté, dans l'impossibilité de continuer une lutte militairement efficace pour protéger son sol »<sup>400</sup>.

- Une couverture habile

Dans les faits, la volonté de Weygand de ne pas froisser les Anglais et de les tenir au courant de la gravité de la situation en France, était avant tout une tactique pour se couvrir au cas où la bataille de France venait à être perdue. Car, l'acceptation de la part de l'Angleterre de délier la France de son engagement n'était, en définitive, que la porte de sortie la plus satisfaisante du point de vue de l'honneur national et des relations entre les deux pays. Elle permettait à la France de sortir du conflit en bons termes avec son allié, tout en préservant son statut de grande puissance. Pour Weygand cependant, tout traité, aussi solennel soit-il, voit sa portée s'arrêter au seuil de l'intérêt national, comme il le fait remarquer lors d'une conférence le 29 octobre 1940 à Dakar, devant un parterre d'officiers : « le motif principal des actions d'un Etat est l'intérêt »<sup>401</sup>. Ainsi, même si le gouvernement britannique refusait de délier la France de son engagement, celle-ci aurait pleinement le droit de négocier avec les Allemands. Il le dit très clairement à Reynaud, quand il lui fait noter que « le pays ne [lui] pardonnerait pas si, pour rester fidèle à l'Angleterre, [il refusait] une possibilité de paix. »<sup>402</sup> Il déclara cela le 12 juin, jour où il demanda au Conseil des ministres de rentrer en négociation avec l'Allemagne. Actant publiquement par-là la rupture du front,

---

<sup>399</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 444.

<sup>400</sup> SHD, 27N 12, Note du général Weygand pour Paul Reynaud, 29 mai 1940.

<sup>401</sup> Cité dans Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 148.

<sup>402</sup> Paul Reynaud, *Op. cit.*, tome II, p. 399.

il signifiait que, *alliance ou non*, la France devait regarder égoïstement son intérêt national. Et puis, n'était-ce pas Lord Palmerston, idole des ministres des Affaires étrangères anglais, qui avait déclaré que « l'Angleterre n'a pas d'amis ou d'ennemis permanents. Elle n'a que des intérêts permanents » ? Ainsi, dès qu'il estimera la guerre perdue, il voudra que le gouvernement ne regarde ses relations avec les Anglais qu'à l'aune de l'intérêt national. On peut le voir au fait qu'à partir du 10 juin 1940, Weygand ne parlera plus des Britanniques dans ses lettres et notes à Paul Reynaud, se concentrant exclusivement sur la situation française<sup>403</sup>. Il était plus facile d'agir ainsi que de dire : « que l'Angleterre – notre alliée – doive [perdre ou gagner] – cela ne m'intéresse pas. »<sup>404</sup>

Par conséquent, Weygand tenait à ce que Reynaud informe les Britanniques du fait que l'armée française pourrait, *contre sa volonté*, ne plus être en mesure de défendre le sol national, pour qu'ils ne puissent dire que le gouvernement français leur forçait la main si celui-ci venait à leur demander d'accepter que la France sorte de la guerre. Les prévenir permettait à la fois d'avoir un maximum de chances qu'ils accepteraient de délier la France, et qu'ils ne l'accuseraient pas de forfaire à l'honneur en les mettant devant le fait accompli. C'était donc s'assurer de pouvoir négocier avec le Reich sans briser complètement les liens avec l'Angleterre.

### 5.2.3 Dans l'attente d'un traité de paix

- L'armistice, une simple convention entre la France et l'Allemagne

Weygand, qui se piquait de pragmatisme, est resté dans l'abstraction quand il s'est agi de comprendre ce que pouvait être un armistice signé avec Hitler.

Un armistice est une convention internationale par laquelle les parties signataires suspendent les hostilités entre elles. Ces parties sont toujours en guerre, mais les armes se taisent sur le champ de bataille, pour laisser la place aux diplomates. Ainsi, pour Weygand, un armistice présentait des garanties, importantes si les plénipotentiaires français envoyés à la rencontre des Allemands négociaient bien. Ces garanties pourraient même être revues à la hausse après la signature, toujours par une négociation habile. Le tout était de s'assurer d'avoir des bases de départ solides, compatibles avec l'honneur national – la non-livraison

---

<sup>403</sup> Alors que le 8 juin encore il fait pression sur Reynaud pour obtenir des renforts britanniques, dans ses notes du 10 et 13 juin 1940, il n'évoque pas une seule fois l'allié principal de la France.

<sup>404</sup> Emmanuel. Berl, *La Fin de la IIIe République*, Paris, Gallimard, 2007 (1ère éd. 1968), p. 92.

de la flotte, le maintien de l'intégrité de l'empire colonial et la préservation d'une partie du territoire métropolitain ainsi que d'une armée française pour le gouvernement Pétain<sup>405</sup>.

Outre les garanties diplomatiques qu'offrait un armistice en tant que convention, Weygand pouvait s'appuyer sur sa propre expérience pour en faire un instrument au service des intérêts français. Car il ne savait que trop bien que ce serait à lui, ministre de la Défense nationale, de faire face aux obligations de l'armistice et de lutter contre toute tentative allemande d'en déborder. Foch avait été, de novembre 1918 à juin 1919, le commandant des territoires occupés par les Alliés en Allemagne. En tant que son chef d'état-major, Weygand était en charge de nombreuses tâches administratives touchant directement les rapports franco-allemands dans le cadre de l'armistice du 11 novembre. C'est à ce poste qu'il se convainquit que « l'Allemand ne respecte que celui qui lui tient tête [...] et c'est aller au-devant de ses exigences que se laisser molester sans protester [...] »<sup>406</sup>. S'il savait que les positions en 1940 étaient inversées, il se persuadait que tenir tête à Hitler serait une question d'énergie, qu'il fallait mettre au service d'une ligne politique claire et intransigeante. A ceux qui auraient pu lui objecter qu'Hitler avait déjà trahi sa parole, il aurait certainement répondu que c'était en raison d'un manque de fermeté – ce qui allait parfaitement avec sa vision de la III<sup>ème</sup> République finissante. Son caractère, vif et impétueux, se prêtait parfaitement à une telle besogne, qui consistait à faire en sorte que l'armistice soit un moyen de geler la situation, tout en empêchant l'Allemagne et l'Italie de prendre des gages sur la France. C'est ainsi que durant tout son passage au ministère de la Défense nationale, il rappela les Allemands et les Italiens aux articles des conventions d'armistice.

Cependant, son incompréhension de ce qu'était en réalité l'Allemagne hitlérienne lui masqua deux grands inconvénients à signer un armistice avec elle.

Persuadé que cette guerre n'était qu'une guerre franco-allemande classique, fruit d'une rivalité qui existait entre la Prusse et la France depuis 1806, il n'en perçu pas le caractère idéologique. S'il y voyait une lutte entre civilisation, c'est au sens de la Première guerre mondiale, c'est-à-dire l'opposition entre la noble race française et la barbarie allemande. De son point de vue, le régime hitlérien n'était que la mue de l'Allemagne wilhelmienne, et si Hitler avait moins de galons sur ses manches que les anciens Kaisers, il n'en dirigeait pas moins de la même manière son pays. Tout au plus le caractère païen de

---

<sup>405</sup> On pourra trouver ces « bases » à la négociation de l'armistice posées par le gouvernement français dans SHD, 27N 11, Documents relatifs aux armistices de juin 1940.

<sup>406</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 318-319.

l'idéologie nazie et le côté populacrier de ses manifestations ont donné d'autres raisons à cet homme, fervent catholique et imbu d'hierarchie, de rejeter le pays de Goethe. Mais il ne décela pas toute l'ignominie du régime nazi, les dangers que son expansion faisait courir au monde libre, et par conséquent les risques que comportait l'armistice pour la coalition des démocraties. Pour les mêmes raisons, il ne vit pas ceux qui concernaient la France elle-même. D'un naturel modéré – au sens contraire de fanatique ou exalté – et épris d'une « conception moyenâgeuse de l'honneur qui lui [fit] voir dans l'affrontement franco-allemand une joute chevaleresque »<sup>407</sup>, il s'attendait à ce que les Allemands aient des exigences dures, mais se comporteraient loyalement. Or, comme le fit remarquer Reynaud à Pétain, le gouvernement français n'avait pas à faire « à Guillaume Ier, mais à Gengis Khan »<sup>408</sup>, sous-entendant par-là que, non seulement Hitler ne respecterait pas sa parole, mais aussi qu'il demanderait toujours plus à la France. Et, en effet, l'un des plus graves inconvénients d'un armistice signé avec le caporal-chancelier était que, contrairement à 1918, cet armistice ne comportait pas de garants, de même que ceux qui étaient en position de force n'étaient en rien semblables à un Poincaré ou à un Clemenceau. Par conséquent, les Français n'allaient pouvoir faire jouer cet instrument que dans la mesure où les Allemands le voudraient bien.

- Un préalable au traité de paix

L'armistice est certes une convention internationale qui suspend les hostilités entre les parties signataires, mais, à la différence d'une trêve, il est signé en vue de la conclusion d'un traité de paix, c'est-à-dire de la fin des hostilités. En 1814, entre les puissances coalisées et Napoléon, en 1871, entre Bismarck et Jules Favre, et le 11 novembre 1918, l'armistice n'avait été que cela : le préalable à un traité de paix qui intervint quelques mois plus tard. Weygand savait cela, en tant qu'historien militaire et participant à l'armistice de 1918. Mais, surtout, il voulait qu'il en soit ainsi en juin 1940, comme d'ailleurs tout le gouvernement et les généraux français. Dans le message que Paul Baudouin, ministre des Affaires étrangères, avait fait transmettre aux Allemands, à 0h30 le 17 juin, par Felix Lequerica, ambassadeur d'Espagne, il était question des « conditions de la paix »<sup>409</sup>. Dans l'esprit des membres du gouvernement français, cette confusion entre demander l'armistice et demander la paix,

---

<sup>407</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 699.

<sup>408</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 149.

<sup>409</sup> Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, *Op. cit.*, p. 52.

montre que, pour eux, négocier avec les Allemands permettrait de mettre fin à la guerre. De la même façon, lors des négociations à Rethondes, Huntziger signala par téléphone à Weygand, en réponse à une question de la veille de celui-ci, que « le gouvernement allemand a refusé formellement de parler de conditions de paix. »<sup>410</sup>. Tout au long des négociations d'armistice, Weygand s'inquiéta et s'irrita de ne pas obtenir de la part des Allemands, des éclaircissements sur les conditions de paix. On voit donc que, pour lui, comme pour tous les responsables militaires français, l'armistice ne saurait être qu'un moyen de mettre fin aux hostilités, pour ainsi préparer à tête reposée une conférence de la paix qu'ils pensaient imminente. Il ne changea pas de point de vue au cours de l'été 1940, nous allons le voir.

Même début septembre, c'est-à-dire lorsqu'il a pu constater que l'Angleterre tenait bon, il ne pensait pas autrement. Comme nous l'avons déjà vu, selon lui, elle ne pouvait au mieux qu'espérer un match nul. Mais, en juin 1940, il était convaincu qu'elle demanderait elle aussi la fin des hostilités. Partant de là, il pouvait penser que les Britanniques pourraient s'entendre avec l'Allemagne sur le dos d'une France exsangue, qui se serait sacrifiée en vain puisqu'acceptant de ne pas demander l'armistice sans l'accord de son allié. Cette hypothèse lui paraissait d'autant plus plausible qu'il reprochait à ceux-là une trop grande collusion avec celle-ci depuis les années 1920, et ce aux dépens de la France<sup>411</sup>.

Ainsi, s'il considéra à partir du 10 juin que la France ne devait regarder que son intérêt, c'est également parce qu'il souhaitait qu'elle apparaisse aussi forte que son allié à la table des négociations de paix. Si l'Angleterre ne voulait pas comprendre qu'il était dans l'intérêt des membres de la coalition de mettre le plus rapidement possible fin à la guerre, tant pis pour elle. Mais la France ne travaillerait pas pour le roi de Prusse.

## **5.3 Au niveau national, défendre certains choix idéologiques**

### **5.3.1 Conserver l'Armée, conserver la Nation**

---

<sup>410</sup> SHD, 27N 11, Conversation téléphonique entre le général Huntziger et le général Weygand, 21 juin 1940. Le général Huntziger était alors le chef de la délégation française à Rethondes. Le terme souligné dans le texte n'est pas de notre fait.

<sup>411</sup> Emmanuel Berl, *Op. cit.*, p. 132. Il le dit à Dakar, le 29 octobre 1940 : « [Dès 1918, la Grande-Bretagne] voulait éviter que la France eût une influence trop grande en Europe [...] et ne voulait pas diminuer l'Allemagne. » Cité in Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy, Op. cit.*, pp. 147-148.

- Un souci de l'ordre public, qu'il partage avec les responsables politiques

Dès sa prise de fonction, Weygand va rappeler à ses subordonnés la nécessité de la discipline au sein de la troupe, mais également rassurer les populations pour éviter tout débordement. Aux premiers, il leur demande par exemple d'appliquer dans toute leur rigueur les sanctions à l'égard des soldats et officiers convaincus de « propagande révolutionnaire »<sup>412</sup>. Pour maintenir le calme dans l'opinion publique, il va efficacement lutter contre la psychose née des parachutistes allemands, appelant les autorités militaires ou civils qui seraient informées de l'apparition de ceux-ci dans les airs de ne pas « agir inconsidérément » et de diffuser à l'intention des populations des informations claires et rassurantes<sup>413</sup>. Outre ces mesures, somme toute de bon sens, la préoccupation majeure de Weygand et des généraux commandant les armées françaises en ce qui concerne le maintien de l'ordre public, fut le problème de l'exode. Le flot des réfugiés ne cessa de croître en fonction de l'avancée de la Wehrmacht, pour atteindre, sept à huit millions de personnes au 25 juin 1940. Weygand n'aura eu de cesse d'exiger, auprès des commandants des régions militaires et en diffusant des directives à la radio, que les personnes fuyant l'avancée allemande n'empruntent pas les principaux itinéraires, pour les laisser à l'usage des armées et pour éviter le mélange entre troupes et civils. Cette cohue non seulement gênait les opérations militaires, mais risquait de faire le lit à des débordements incontrôlables, d'autant plus si elle se mêlait aux soldats qui se repliaient. Par rapport aux réfugiés, il aura toujours cette double préoccupation, militaire et d'ordre public. De fait, à l'appui de son plaidoyer en faveur de l'armistice en date du 12 juin 1940 figure en bonne place le souci d'éviter les troubles à l'ordre public, qui ne seraient tarder à venir si on ne mettait pas fin tout de suite aux hostilités.

Cependant, le généralissime français n'a pas été le seul à se préoccuper d'ordre intérieur en mai et en juin 1940. Georges Mandel, qui présentait lui-même le général Weygand comme un homme avant tout obsédé par l'ordre social, s'inquiéta également des possibles tentatives de certains groupes à l'encontre de l'Etat. Il fit surveiller tout autant les communistes que les groupuscules d'extrême-droite et les politiciens défaitistes. A l'instar de Reynaud ou de Daladier, sa principale inquiétude résidait dans le contrôle de Paris si la ville venait à être évacuée. Ainsi, et contrairement à ce qui a pu être affirmé, c'est lui, en tant que ministre de

---

<sup>412</sup> SHD, 27N 13, Note du général Weygand pour les généraux commandant de groupe d'armées, d'armée et de région militaire, 7 juin 1940.

<sup>413</sup> SHD, 27N 79, 3<sup>ème</sup> bureau du GQG, dossier 5.

l'Intérieur, qui demande à Weygand et au général Héring, gouverneur militaire de la capitale, de renforcer les troupes qui y étaient affectées au maintien de l'ordre<sup>414</sup>. Reynaud, quant à lui, ordonna, le 1<sup>er</sup> juin 1940, aux commandants de région militaire de veiller à « rétablir la correction et les marques de la « vie militaire » » dans les formations territoriales, par respect pour les troupes de l'avant et pour ne pas faire mauvaise impression auprès de l'opinion publique<sup>415</sup>.

- Des hommes d'ordre

Bien que le commandant en chef ne fût pas le seul à se préoccuper de la sûreté de l'Etat et du maintien de l'ordre public, ces deux inquiétudes avaient une place particulière chez lui. On peut vérifier cela dans ses déclarations, puisqu'il n'hésita pas à affirmer à Paul Baudouin que, si le gouvernement voulait éviter des troubles révolutionnaires, il fallait qu'il demeure à Paris<sup>416</sup>. Ce tropisme culmina lorsqu'il se fit l'écho, en plein Conseil des ministres du 13 juin 1940 – moment critique s'il en était, de la rumeur selon laquelle Maurice Thorez s'installait à l'Elysée. Bien que la bonne foi de Weygand fut prouvée par la suite, le fait qu'il n'est pas allé vérifier l'information avant d'en faire part au gouvernement montre à quel point il était prédisposé à croire à un coup de force communiste à la faveur de la défaite. D'ailleurs, même après la guerre, il semble qu'il continua à croire qu'une situation révolutionnaire couvait à Paris, écrivant que Mandel avait eu raison de demander des renforts pour maintenir l'ordre dans la capitale<sup>417</sup>.

Cette vision des choses nécessitait à la fois un état d'esprit porté à tout faire pour sauvegarder l'Etat, et une croyance en la réalité d'une menace communiste en France.

Il existe un « conservatisme militaire » qui est « purement *formel* »<sup>418</sup>, puisque de par leurs fonctions, les militaires ont le devoir de défendre les attributs centraux de la souveraineté de l'Etat. Il était donc parfaitement normal que les généraux se préoccupassent du maintien de l'ordre intérieur, surtout à une époque où les forces de polices n'étaient pas

---

<sup>414</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome I, p. 565

<sup>415</sup> SHD, 5N 580, Lettre de Paul Reynaud aux généraux commandant les régions militaires, 1<sup>er</sup> juin 1940.

<sup>416</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 89.

<sup>417</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 164.

<sup>418</sup> Bernard Boëne, « La spécificité militaire conduit-elle à l'apolitisme ? », in Olivier Forcade, Eric Duhamel, Philippe Vial (dir.), *Militaires en République (1870-1962). Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 478. Ce qui suit doit beaucoup au travail de Bernard Boëne.

aussi étoffées qu'aujourd'hui. Cependant, à ce conservatisme professionnel peut s'ajouter un « conservatisme *substantiel* »<sup>419</sup>, c'est-à-dire politico-idéologique. Ce qui fut le cas pour de nombreux officiers généraux français comme Weygand, pendant l'entre-deux guerres. Les commandants de l'armée française de 1940 avaient été profondément marqués par la Commune – même si tous ne l'avaient pas directement vécue, et savaient ainsi ce qui coûtait de laisser le peuple sans cadre politico-militaire. De plus, si l'apolitisme était revendiqué dans l'armée, il est avéré que nombre des officiers de l'Etat-major étaient proches idéologiquement de Charles Maurras<sup>420</sup>. Weygand, quant à lui, était notoirement catholique pratiquant et réactionnaire. La société avait à être divisée en classe sociale, selon un modèle hiérarchique, le tout réglé dans un ordre immuable. La phrase du général Gamelin, « je hais les mouvements qui déplace les lignes », aurait très bien pu lui servir de devise quant à sa vision de la société. Partant de là, il considérait que le pacte que la République avait passé avec l'armée se résumait de la façon suivante : l'armée resterait neutre et soutiendrait l'Etat républicain, à condition que l'ordre social soit maintenu.

D'un autre côté, le haut-commandement de l'armée croyait en une menace communiste interne à la France. Déjà en 1917, les généraux français avaient attribué les mutineries et l'échec stratégique qui s'en était suivi, à l'œuvre d'agents révolutionnaires bolcheviks en collusion avec l'Allemagne. Weygand lui-même fut confronté directement aux Soviétiques, en tant que chef d'état-major de Pidulski, lors de la guerre russo-polonaise. Qui plus est, le parti communiste français n'avait eu de cesse de mener des campagnes antimilitaristes durant les années 1920 et 1930. Si bien que, comme l'indique Georges Vidal, les responsables militaires français étaient persuadés que la révolution pouvait advenir à la faveur d'une défaite militaire, surtout contre l'Allemagne<sup>421</sup>.

- L'Armée comme dernier rempart pour la France

La préoccupation de l'ordre intérieur n'était pas première chez Weygand, mais elle était bien latente. Dès le 25 mai 1940, soit cinq jours après sa prise de commandement, il fit le lien entre continuer la guerre à outrance, conserver une armée et préserver l'ordre public. Pour lui, continuer à se battre même si l'on ne pourrait plus arrêter l'avance ennemie

---

<sup>419</sup> *Ibid*, p. 483. Ce n'est pas nous qui soulignons.

<sup>420</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome I, p. 606.

<sup>421</sup> Georges Vidal, « Le Haut commandement et la crainte de « l'ennemi intérieur en juin 1940 », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *Op. cit.*, pp. 366-367.

entraînerait fatalement la « destruction totales des forces françaises ». Or, « il [fallait] [...] conserver les moyens de tenir le pays en ordre », car « quels troubles ne se produiraient pas si les dernières forces organisées c'est-à-dire l'armée, venaient à être détruites ? »<sup>422</sup>. Très clairement, Weygand avance que l'armée était le dernier rempart face à la désintégration de l'Etat, et, par conséquent, à la déliquescence de la France. C'est pourquoi, jugeant qu'après que la ligne Somme-Aisne fut percée il ne pouvait plus rien faire militairement, si ce n'était battre en retraite, l'un de ses arguments principaux à la demande d'armistice fut la crainte des troubles. Continuer à se battre n'était pas seulement dérisoire militairement pour Weygand, c'était aussi un suicide social dont la France ne se relèverait pas. Pétain, lorsqu'il s'offusqua de la proposition de Churchill de mener une guérilla en France<sup>423</sup>, exprima mieux que quiconque ce refus de la plupart des officiers français de plonger dans un inconnu qu'ils ne pensaient ne pouvoir être que le chaos. Mettre fin aux hostilités étaient le moyen de garantir le maintien d'une hiérarchie civile et militaire, garantissant la permanence de l'Etat, et ainsi de l'ordre social. Le caractère immédiat que réclamait Weygand pour l'armistice tenait bien au fait que la rapide avancée des Allemands allait à terme détruire totalement l'armée française, qui ne pourrait alors plus maintenir l'ordre. Un facteur interne renforçait son opinion sur ce point : la question de l'obéissance des troupes. En effet, Pétain, fort de son expérience de l'année 1917, craignit que continuer une lutte désespérée entraînât des mutineries<sup>424</sup>. L'armistice devait donc intervenir rapidement.

Pour conclure, si Weygand ne fut pas aussi obsédé par le maintien de l'ordre en France qu'on a bien voulu le dire, il n'en reste pas moins qu'il délaissa progressivement, à partir des 7 et 8 juin, son képi de généralissime au profit d'une casquette de police. Il en sera également ainsi après l'armistice, comme en atteste le « véritable gouvernement régional par les généraux »<sup>425</sup> qu'il imposa début juillet avec le général Colson, dont la finalité première était de tenir le front intérieur.

### **5.3.2 Une opposition forcenée à la capitulation**

---

<sup>422</sup> SHD, 2N 26, Comité de guerre, Séance du 25 mai 1940. Le général Prételat, commandant du GA 3, fait part d'un sentiment similaire au directeur de cabinet de Raoul Dautry : « Ne serait-il pas sage d'essayer de garder intactes les quelques divisions de l'Est pour maintenir éventuellement l'ordre en France ? ». Cf. AN, Fonds Dautry, 307/AP 22.

<sup>423</sup> SHD, 27N 4, Conseil suprême interallié, Séance du 11 juin 1940. Une telle option entraînerait « la destruction du pays » selon Pétain.

<sup>424</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome I, p. 591.

<sup>425</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome I, p. 607.

Avant le deuxième Conseil des ministres du 15 juin 1940, vers 15h30, Weygand se rendit auprès de Reynaud à Bordeaux pour lui parler de la situation militaire. Il s'en suivit un entretien, où le président du Conseil indiqua que, pour faire face aux événements, sa préférence allait à la solution hollandaise. Le commandant en chef aurait à capituler en métropole, tandis que le chef de l'Etat et le gouvernement partiraient en Afrique du nord. Weygand s'opposa à un tel plan d'action, et maintiendra son avis par deux fois par la suite. Le débat armistice/capitulation a été longuement étudié. Par conséquent, nous ne souhaitons pas nous attarder sur les avantages et inconvénients de chacune de ces deux solutions. Il convient cependant d'y apporter certaines précisions quant à ses termes et aux positions prises par ses participants.

- Sauvegarder l'honneur de l'Armée

Lors de leur premier entretien le 15 juin, Weygand oppose dès le début à Reynaud un refus véhément concernant la capitulation, au nom de l'honneur des drapeaux dont il a la garde. Marqué par l'infamie commise par Bazaine à Metz, on peut sentir que le terme même de capitulation le fait frémir de tout son être. D'autant plus qu'un tel acte, d'après lui, ne reconnaîtrait pas le sacrifice de l'armée française à sa juste valeur, elle qui s'est magnifiquement battue. Ce point-là, Weygand n'avait en effet cessé de le rappeler à chaque fois qu'il fut invité au Conseil des ministres, allant jusqu'à reprocher aux membres du gouvernement de ne jamais avoir un seul mot d'admiration ou de compassion pour les soldats qui continuaient à se battre<sup>426</sup>.

En fait, le généralissime avait eu le souci de garder intact le prestige des armées françaises dès sa prise de commandant, en plein accord avec les autres responsables militaires. C'est ainsi que le général Georges, le maréchal Pétain et lui-même furent totalement d'accord sur les « graves inconvénients » que comportaient le discours que prononça Paul Reynaud le 22 mai devant le Sénat, dans lequel il clouait publiquement au pilori certains généraux coupables d'impéritie. Ils le signalèrent au président du Conseil, tout comme le général Gamelin avait signalé à Edouard Daladier la nécessité de ne pas exposer devant la nation les défaillances personnelles<sup>427</sup>. Qui plus, le haut-commandement, se

---

<sup>426</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, pp. 541, 527 et 532.

<sup>427</sup> SHD, 27N 3, Lettre du général Weygand au général Georges, n°1089 3/FT, 28 mai 1940, Note du maréchal Pétain pour Paul Reynaud, 26 mai 1940, Lettre du général Gamelin à Edouard Daladier, 17 mai 1940.

doutant que la défaite serait imputée aux militaires, œuvra dès avant la fin des hostilités pour s'exonérer – du moins publiquement – de toute responsabilité dans celle-ci<sup>428</sup>.

C'est donc pour son essence même que Weygand refusa la capitulation. En effet, celle-ci n'étant qu'une convention entre deux commandants en chef, elle aurait été une *humiliation* pour l'armée française et pour ses chefs.

- Une manière de rejeter la responsabilité de la défaite sur le pouvoir civil ?

Que Weygand ait refusé de faire capituler l'armée parce que c'eût été un acte déshonorant, c'est indéniable. Cependant, cette attitude ne cachait-elle pas une volonté de faire porter aux hommes politiques tout le poids de la défaite *devant l'opinion publique* ?

Paul Reynaud avait recadré son généralissime lors du Conseil suprême interallié du 11 juin 1940, en lui indiquant qu'il n'avait pas à donner son avis sur la conduite de la guerre. Il fut alors facile pour celui-ci de rappeler par la suite que l'arrêt des hostilités était du ressort du gouvernement, et que, par conséquent, celui-ci ne pouvait pas lui demander de capituler. Car, pour Weygand, capituler ou signer un armistice n'aurait rien changé à l'issue des combats, la guerre étant finie. Mais il pouvait faire en sorte que l'honneur de l'armée fût sauf ; ce qui était déjà le cas grâce à la bataille d'arrêt qu'il avait menée. Il était donc hors de question de venir entacher cet honneur. Dans ce cas, pourquoi Weygand a-t-il refusé que le gouvernement couvre la capitulation d'un ordre écrit, comme Reynaud le lui proposa à au moins deux reprises<sup>429</sup> ? L'hypothèse que nous faisons est que Weygand considérait qu'en signant la capitulation, l'armée serait la première à reconnaître la défaite, tandis que les ministres, même s'ils étaient contraints de mettre fin à la guerre tôt ou tard, pourrait jouer les héros à bon compte en quittant la métropole. Il aurait été alors facile pour les hommes politiques de dire à l'opinion publique : « Voyez ces militaires qui se croyaient invincibles : non seulement ils ont été sévèrement défaits, mais en plus ils ont la lâcheté de déposer les armes alors que tout n'est pas perdu ». Et l'histoire se serait répétée : Bazaine honni, Gambetta célébré, pour le même résultat en définitive.

---

<sup>428</sup> Voir 9.1.1.

<sup>429</sup> Paul Reynaud, *Op. cit.*, tome II, pp. 426 et 418, et Weygand, *Op. cit.*, p. 276. Reynaud le fit une fois avant et une fois pendant le Conseil des ministres du 15 juin, puis à nouveau le 16 juin vers midi, chez le président Lebrun.

Toutefois, il ne faut pas oublier la chronologie dans cette affaire de responsabilité. Dans le film documentaire *Juin 1940, le piège du Massilia*<sup>430</sup>, Jean-Noël Jeanneney présente dès le 12 juin la situation de la façon suivante : les militaires, et au premier rang desquels leur commandant en chef, veulent l'armistice pour mettre fin au combat, et « parce que c'est une façon de renvoyer la responsabilité aux civils ». D'un autre côté, Paul Reynaud et une majorité de ses ministres refusent cette solution. « Pour eux, il faut une capitulation, c'est-à-dire que c'est une reconnaissance que l'armée en métropole a été battue, et puis, politiquement, on continuera de se battre à partir [...] de l'empire français préservé. » Or, ce n'est que le 15 juin que Reynaud ouvrit le débat sur la capitulation. Par conséquent, la demande d'armistice formulée par le généralissime n'était pas initialement une réaction à l'injonction velléitaire du président du Conseil de faire capituler l'armée métropolitaine. Weygand analyse avant tout l'armistice comme le moyen de mettre fin aux hostilités, et non comme le moyen de faire porter la responsabilité aux politiques. Son raisonnement fut sans doute le suivant : la guerre étant perdue, il faut y mettre un terme. Or, non seulement le gouvernement a fait « l'erreur d'entrer en guerre »<sup>431</sup>, mais légalement il est le seul habilité pour cesser les hostilités. La demande de Reynaud ne vint que renforcer sa conviction en faveur de l'armistice, le débat sur la capitulation apportant un enjeu supplémentaire à la question de la poursuite de la guerre : la responsabilité de la défaite.

- Le refus de la capitulation en tant que faisant partie d'un plan d'action

Pour le président du Conseil, la capitulation s'insérait dans une volonté de continuer la lutte en dehors du sol métropolitain. On trouve ici deux raisons supplémentaires au refus virulent de Weygand pour la solution hollandaise. Tout d'abord, il nia la capacité *de jure* aux autorités françaises d'appliquer un tel programme. Selon lui, il ne serait y avoir d'analogie possible entre le président Albert Lebrun ou le gouvernement français et la reine des Pays-Bas, car les deux n'ont pas la même légitimité à représenter leur pays. D'un côté, il y a une souveraine qui a pour elle le poids et le lustre des siècles ; de l'autre, nous avons des hommes amenés au pouvoir selon un principe démocratique, ce qui implique qu'ils doivent suivre la volonté populaire. Or, d'après lui, en quittant la France, le gouvernement français n'aurait pas respecté la *vox populi*<sup>432</sup>. Quand on rapproche de tels propos à ceux

---

<sup>430</sup> Film documentaire *Le piège du Massilia*, de 3'52'' à 4'30''.

<sup>431</sup> SHD, 2N 26, Comité de guerre, Séance du 25 mai 1940.

<sup>432</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 226.

qu'il tint sur l'ordre public, Weygand donne à penser derrière cette vision juridique et philosophique, que la reine des Pays-Bas, *incarnation* de son pays, pouvait être, en tout temps et *en tout lieu*, un rempart contre les communistes, ce que ne pouvait être un Albert Lebrun, dont la légitimité démocratique n'était, par essence, qu'un simple accident de l'histoire. De fait, dans cet échange, Weygand niait toute identification possible entre la République et la France. De par sa nature républicaine, le gouvernement de Paul Reynaud ne pouvait pas « emmener la France à la semelle de ses souliers » pour paraphraser Danton.

Mais surtout, Weygand en vint à s'opposer fermement à la capitulation *parce qu'elle entraînerait la poursuite de la guerre*. Ce qui avait deux conséquences fâcheuses. L'armée française serait détruite, en deux temps : par la capture de la totalité de l'armée métropolitaine, inévitablement contenue dans la capitulation, et ensuite par l'annihilation de l'armée coloniale. Continuer la lutte en s'exilant, c'était aussi espérer libérer à terme la France depuis l'extérieur. Une telle idée était une abomination à ses yeux. On a vu que lors du second Conseil des ministres de Cagé, le 13 juin, il enchaîna les questions rhétoriques pour faire comprendre aux ministres qu'ils ne pouvaient quitter la métropole. Il acheva cette tirade en demandant à ses interlocuteurs comment la France sera-t-elle libérée : « En bombardant nos villes, nos compatriotes ?, poursuit-il. C'est un programme absurde et odieux »<sup>433</sup>. Non seulement Weygand juge impossible la libération de la France de l'extérieur, mais il ajoute que ce serait une ignominie. Le pays serait transformé en un vaste champ de bataille, avec son lot de destructions matérielles et de pertes humaines. Or, c'était précisément ce que l'état-major français avait cherché à éviter en se portant en Belgique dès le début d'une offensive allemande – et ce déjà lorsque Weygand était à la tête des armées de 1931 à 1935. A l'instar de nombreux officiers français, au premier rang desquels le maréchal Pétain, il était convaincu que la France était en déclin depuis la fin de la Grande Guerre. Affaiblie socialement, si ce n'est biologiquement, selon eux la France ne pouvait survivre, ni au sacrifice de son armée et de son sol métropolitain, ni à une guerre de libération<sup>434</sup>.

### **5.3.3 Préserver la France en changeant de régime ?**

---

<sup>433</sup> Paul Reynaud, *Op. cit.*, tome II, p. 467.

<sup>434</sup> Par conséquent, l'argument de Weygand selon lequel il voulait, *via* l'armistice, garder une base en Europe servant de tête de pont aux futures armées de libération, est totalement faux. Cf. Weygand, *Op. cit.*, p. 285.

Weygand se défendait de faire de la politique, mais son positionnement à l'extrême-droite et son cléricisme était connu. Peut-être se serait-il accommodé d'un régime à l'image de celui que les Français connurent sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, au temps de la politique d'ordre moral. Mais, de son point de vue, il ne faisait pas de doute que la république parlementaire avait fait glisser la France sur la pente de la décadence. Dans l'entre-deux guerres, il fit part à plusieurs reprises de ses idées dans la *Revue des Deux Mondes*, notamment en ce qui concernait l'éducation de la jeunesse, qu'il jugeait pervertit par « l'enseignement officiel »<sup>435</sup>. La question n'est donc pas de savoir si Weygand souhaitait, dans son for intérieur, l'avènement d'un régime autoritaire, placé sous le patronage du Sacré-Cœur, mais s'il voulut imposer l'armistice au gouvernement pour pouvoir porter un coup mortel à la III<sup>ème</sup> République.

- La note-programme du 28 juin 1940

Le 28 juin 1940, Weygand remit à Paul Baudouin, après l'avoir fait lire et approuver par le maréchal Pétain, une note que le nouveau ministre des Affaires étrangères se chargera de communiquer à la presse<sup>436</sup>. Dans cette note, Weygand proclamait que la France, conduite par « l'ancien ordre des choses » et « l'esprit de jouissance et de facilité<sup>437</sup> » dans l'abîme de la défaite, avait besoin d'un nouveau régime, ayant pour devise « Dieu, Patrie, Famille, Travail ». Pour mettre en œuvre un tel programme, il fallait des « hommes nouveaux ». Les parlementaires n'avaient toujours pas statué sur l'avenir de la III<sup>ème</sup> République que le ministre de la Défense nationale semblait vouloir l'enterrer, trois jours seulement après l'entrée en vigueur de l'armistice. Ainsi, pourrait-on penser avec Jean-Louis Crémieux-Brilhac<sup>438</sup>, Weygand avait également en tête des motifs politiques lorsqu'il harcelait Paul Reynaud pour obtenir un armistice. De fait, cette note programmatique du 28 juin est d'une rare virulence envers les institutions et les hommes du régime républicain. Mais cette virulence ne doit pas cacher le cheminement qui conduisit le commandant en chef français à la rédiger, ni dans quel contexte du pouvoir elle se situait.

- Un motif idéologique à l'armistice

---

<sup>435</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 205.

<sup>436</sup> Cette note est citée en annexe II.

<sup>437</sup> Il est intéressant de noter que même le très respectueux Gamelin pointe du doigt « vingt ans de « facilités » », pour expliquer les « défaillances ». Cf. SHD, 27N 3, Lettre du général Gamelin à Daladier, 17 mai 1940.

<sup>438</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome I, p. 608.

Lors du Comité de guerre du 25 mai 1940, Weygand, après avoir condamné l'entrée en guerre, déclara<sup>439</sup> :

Mais on ne doit penser qu'au relèvement du pays, et le courage avec lequel elle [la France] se sera défendue sera un élément décisif du redressement futur.

Cette phrase, de par son ambiguïté, nous éclaire sur ses intentions politiques : il faudra rénover la France, que l'issue de la bataille sur la Somme et l'Aisne lui soit favorable ou non. La veille, il avait tenu un langage similaire et tout aussi ambigu à Paul Baudouin<sup>440</sup>. Les « effroyables malheurs » dont lui parla le commandant en chef s'incarnaient alors dans les premiers revers de mai 1940. Par conséquent, la défaite n'était pas initialement la condition *sine que non* de la rédemption de la France. C'était d'ailleurs ce que beaucoup d'officiers avaient reproché à la III<sup>ème</sup> République : ne pas avoir profité de la victoire de 1918 pour réformer le pays en profondeur, mais de l'avoir l'abandonnée à l'esprit de jouissance. A l'inverse, en 1940, Weygand voulut que les dirigeants tirent profit de l'issue de la bataille, *quelle qu'elle fût*, pour rénover la France. Par conséquent, l'armistice, seule et unique solution qu'il préconisa pour faire face à la défaite militaire, répondait aussi – quoiqu'indirectement – à un motif idéologique.

Après les premiers revers alliés, Weygand cachait de moins en moins sa haine à l'endroit du régime. Lors de l'entretien qu'il eut avec Gamelin à la suite de leur passation de pouvoir, il lui *aurait* déclaré : « Toute cette politique il faut que cela change ; il faut en finir avec ces hommes politiques qui ne valent pas mieux les uns que les autres »<sup>441</sup>. Alors que la défaite semble de plus en plus acquise, l'indécision de Reynaud et la volonté de continuer la lutte de la majorité des ministres, où il ne voit qu'une position de principe hors des réalités, si ce n'est de la lâcheté<sup>442</sup>, ne font qu'accentuer le mépris qu'il éprouve pour l'establishment républicain. Ses rapports de plus en plus exécrationnels avec les partisans de la poursuite des combats, poussent Weygand à s'inscrire dans une volonté de rupture totale avec les hommes incarnant à ses yeux la République. Il ne pouvait donc qu'être porté à les considérer comme inapte à continuer de gouverner le pays.

---

<sup>439</sup> SHD, 2N 26, Comité de guerre, Séance du 25 mai 1940.

<sup>440</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 76.

<sup>441</sup> Maurice Gamelin (général), *Servir*, tome I, *La guerre (septembre 1939-19 mai 1940)*, Paris, Plon, 1947, p. 511. Weygand a nié avoir parlé de la sorte.

<sup>442</sup> Il accusa le gouvernement de ne songer « qu'à foutre le camp sur un rocher ». AN 74 AP/22, Note de Louis Marin.

- Un homme plus opportuniste qu'arriviste

Toutefois, même dans ce cadre-là, l'armistice pouvait ne pas être le moyen de porter un coup mortel à la Troisième République. Car la question qu'oublie de poser les historiens en général est de savoir ce qu'aurait politiquement fait Weygand si Paul Reynaud était resté au pouvoir tout en demandant l'armistice. En d'autres termes, si le gouvernement était resté dans les mains de républicains convaincus, Weygand aurait-il tenté d'imposer sa vision idéologique qu'il présenta dans sa note du 28 juin 1940 ?

Quoiqu'il en imposait aux ministres et aux parlementaires – et ce malgré ses soixante-treize ans, Weygand n'a jamais été un général factieux. Son franc-parler, ses jugements à l'emporte-pièce ou ses propos outranciers ne doivent pas masquer son profond souci de légalisme<sup>443</sup> envers le pouvoir civil. Sa conception même de l'honneur militaire, son horreur de la guerre civile, l'empêchaient de voir l'armée comme un moyen de faire un putsch. Il est certainement sincère lorsqu'il dit que Reynaud n'avait qu'à faire preuve d'autorité en le destituant, s'il voulait voir l'armée capituler<sup>444</sup>. C'est pourquoi, si ce dernier avait accepté de signer l'armistice alors qu'il était encore à la tête du gouvernement français, Weygand, réduit à son simple rôle de commandant en chef, n'aurait pu qu'exercer un pouvoir d'influence. Il aurait mis tout son poids dans la balance pour que la France se réforme dans le sens qu'il voulait, mais il n'aurait certainement pas tenté l'aventure. Or le 16 juin 1940, Reynaud jeta l'éponge, permettant par-là que Weygand devinsse ministre de la Défense nationale. Installé légalement au cœur du pouvoir civil, il se sentit donc autorisé à promouvoir une ligne politique, d'autant plus dure envers le personnel républicain qu'à son mépris naturel s'était ajouté, lors des semaines précédentes, une profonde irritation envers lui.

Weygand est ici plus opportuniste qu'arriviste : il saisit l'occasion qui lui est donnée de mettre en place sa vision de la société, mais il n'a pas forcé la main de Reynaud pour créer cette occasion. Ainsi, l'armistice que réclamait le généralissime français n'avait pas d'arrière-pensée *politique* – au sens institutionnel du terme – bien qu'il avait une arrière-pensée *idéologique*. De même que la conclusion des opérations militaires par une défaite et

---

<sup>443</sup> Une anecdote peut l'illustrer. En 1961, à l'âge de 94 ans, il partit en voyage en Irlande. Ayant été maintenu en activité sans limite d'âge en 1932, il n'oublia pas de demander l'autorisation de voyager au ministre des Armées.

<sup>444</sup> Sa désobéissance est donc seulement négative : il se rebelle par refus, mais pas par action. Pour aller dans le sens de Frédéric Guelton, cela prouve qu'il était plus révolté que rebelle.

la rapidité de celle-ci ne firent que précipiter le moment où Weygand entendait que la France rentre en rédemption, de même la démission de Reynaud ne fit qu'accentuer l'ampleur des changements qu'il attendait de cette rédemption, pour finir par lui donner une nature qu'elle n'avait pas nécessairement au départ. L'enchaînement rapide des événements et la maladresse de la démarche de Weygand<sup>445</sup> ont permis que les historiens confondent motif institutionnel et motif idéologique à l'armistice.

---

<sup>445</sup> Il reconnut que cette note du 28 juin n'était pas un « modèle d'habileté politique ». Cf. Weygand, *Op. cit.*, p. 298.

## Chapitre 6

### La ligne d'action de Weygand

La virulence avec laquelle Weygand a défendu sa position en faveur de l'armistice lors des Conseils des ministres en Touraine et à Bordeaux a été longuement décrite par l'historiographie. Celle-ci a relié cette hargne au caractère du généralissime et à sa détestation des hommes politiques. En somme, Weygand n'aurait fait que s'emporter de plus en plus à partir de la mi-juin 1940. Cette vision mérite des éclaircissements. Car elle ne rend pas compte de la part de calcul dans l'action du chef des armées, c'est-à-dire qu'elle ne s'intéresse pas à la ligne d'action de ce dernier par rapport à l'option de l'armistice. Cette ligne d'action, il nous faut l'interroger également en amont et en aval de son intervention auprès du gouvernement pour que la France sorte de la guerre.

Cette approche sur la méthode ne signifie pas nécessairement que nous allons découvrir un complot contre Reynaud. Elle se veut simplement une tentative de mettre en cohérence les différentes actions et paroles de Weygand en ce qui concerne la solution qu'était l'armistice.

Du 20 mai au 10 juin 1940, le généralissime français va voir son influence grandir au sein du gouvernement. A partir du 11 juin et jusqu'au 16 juin, il tentera d'imposer ses vues au Conseil des ministres. Une fois arrivé au pouvoir en tant que ministre de la Défense nationale, Weygand finira par s'arc-bouter sur sa position en faveur de la cessation des hostilités.

## 6.1 Un généralissime à l'influence grandissante (20 mai – 10 juin 1940)

### 6.1.1 Le travail de persuasion de Weygand auprès de Reynaud

Thibaut Tellier avance que Weygand s'est rapidement activé, une fois nommé commandant en chef, à persuader le président du Conseil d'entrer dans ses vues<sup>446</sup>. De fait, le général Weygand va exercer une forte influence sur Reynaud. Au risque parfois de dépasser ses attributions.

- Une lucidité orientée

À sa prise de fonction, le 20 mai 1940, Weygand trouve les armées alliées engagées en Belgique dans une posture on ne peut plus délicate. Il voit bien la contre-manœuvre qu'il faudrait exécuter pour que le groupe d'armées n°1 ne soit pas anéanti : un mouvement nord-sud, qui briserait l'élan des éléments blindés allemands. Mais, dès le 24 mai, constatant les déficiences de l'armée française et les problèmes de coordination entre les membres de la coalition, il se doute que ce plan n'a plus de chances de succès. Au Comité de guerre du 25 mai 1940, puis lors des entretiens quotidiens qu'il a avec Reynaud ou dans les notes qu'il lui remet, Weygand déclare clairement que la partie qui s'annonce sur la Somme et l'Aisne se jouera à un contre trois en faveur de l'Allemagne de façon générale, et à un contre cinq en ce qui concerne les unités blindés. Ainsi, que ce soit avant la perte du groupe d'armées n°1 à la fin mai 1940 ou lors de la bataille de France, Weygand était persuadé que les chances qu'il rétablisse la situation sur le front Nord étaient très faibles. Convaincu de cela, il en était aussi conscient, c'est-à-dire qu'il eut une analyse lucide de la situation militaire avant et après Dunkerque<sup>447</sup>. De même, en tant que généralissime, il ne peut que tenir informer Reynaud et le gouvernement de la gravité des événements. Son pessimisme n'est pas ici un défaitisme.

---

<sup>446</sup> Thibault Tellier, *Paul Reynaud. Un indépendant en politique, 1878-1966*, Paris, Fayard, 2005, pp. 587, 600 et 612.

<sup>447</sup> Bruno Chaix (général), *En mai 1940, fallait-il entrer en Belgique ?*, Paris, Economica, 2000, pp. 285-287 et 300, pp. 293-294.

Toutefois, Weygand ne se limite pas à ce rôle-là. Un commandant en chef se doit, non seulement de rendre compte des opérations, mais également, en tant qu'il est le premier conseiller militaire du gouvernement, d'aider celui-ci dans sa prise de décisions. Or, Weygand a eu une interprétation toute personnelle de ce devoir de conseil, puisqu'il va tenter de cadrer Reynaud sur le terrain de la conduite de la guerre.

En effet, il affirme rapidement au président du Conseil qu'en cas de défaite sur la Somme, la seule solution sera de demander l'armistice. Cette approche directe, comme il en usa lors de la réunion quotidienne avec Reynaud du 29 mai 1940<sup>448</sup>, va de pair avec la façon dont Weygand construit ses rapports sur la situation militaire. Lors du Comité de guerre du 25 mai 1940, dans sa note du 29 mai 1940 ou dans celle du 10 juin 1940, d'une part il indique que si le front est percé la France sera envahie à brève échéance, et d'autre part, il ne se focalise que sur la métropole, oubliant de parler des possibilités – fussent-elles très faibles à ses yeux – de poursuivre la guerre hors du sol national. L'addition de ces deux points construit elle aussi une vision selon laquelle l'armistice sera la seule option possible en cas de victoire allemande lors de la bataille qui s'annonce. On voit ainsi que Weygand voulu très tôt verrouiller le débat concernant la conduite de la guerre, *en tentant d'en imposer les termes*. L'insistance dont il fit preuve à l'encontre de Reynaud, que ce soit parce qu'il conférait avec lui tous les jours ou du fait de sa propre initiative, est à cet égard éclairante. Weygand dépassa ici les attributions d'un commandant en chef, qui, s'il doit conseiller le gouvernement en vue d'une prise de décision de la part de ce dernier, n'a pas à forcer cette décision. Il ressortait de son rôle de généralissime de dire au gouvernement à quel moment la bataille sur le continent n'avait plus aucune chance d'être remportée. Mais il n'appartenait pas à Weygand d'en tirer des conclusions politiques, comme il le fit en présentant l'armistice comme la seule solution possible aux évènements tragiques que la France subissait. Tout au plus pouvait-il seulement *conseiller* le gouvernement d'emprunter cette voie-là.

- La prise d'un certain ascendant sur Reynaud : l'exemple des relations avec les Britanniques

Au Conseil suprême interallié du 22 mai 1940, le chef du gouvernement français, en n'intervenant que pour approuver les idées du général Weygand, semble s'effacer devant ce dernier quand il s'agit de la coordination des armées alliées sur le terrain. De fait, en termes

---

<sup>448</sup> Paul Reynaud, *Mémoires*, tome II, *Envers et contre tous*, Paris, Flammarion, 1963, p. 377.

de relations avec les Britanniques, Reynaud va adopter le point de vue de son généralissime jusqu'au début de juin 1940, quitte à aller inconsciemment à l'encontre de ses sentiments profonds.

Irrité que lord Gort n'est pas participé à la réunion d'Ypres du 21 mai 1940, où l'on devait décider du plan à mettre en œuvre pour contrer la ruée des chars allemands, Weygand n'a pas de scrupules à se faire l'écho du général Blanchard, qui accuse les Anglais de ne pas exécuter la manœuvre choisie établie le 22 mai. Le 24 mai, lors de la réunion quotidienne, il se montre particulièrement acerbe envers l'allié britannique, déclarant même qu'il aurait « volontiers donné une paire de gifles » au général Ironside pour le langage qu'il avait tenu la veille<sup>449</sup>. A côté de cela, le commandant en chef français presse Reynaud de demander des renforts à Churchill. Cette double attitude vis-à-vis des Britanniques – les accuser de faire cavalier seul, tout en exigeant de leur part plus de troupes –, Paul Reynaud la relaye auprès du premier ministre de Sa Majesté. Le 24 mai 1940, il envoie plusieurs télégrammes à Churchill pour lui signifier son incompréhension face à l'abandon d'Arras par les troupes de Gort. Le 31 mai, lors du Conseil interallié, il insiste longuement sur le caractère vital pour les Alliés de la bataille à venir sur la Somme, ce qui l'amène à demander des renforts aux Anglais. Il réitère ces propos le 2 juin, puis le 8 juin avec une touche plus tragique, dans deux télégrammes envoyés à son homologue britannique<sup>450</sup>.

Par ailleurs, du 26 au 31 mai 1940, il va donner l'impression aux dirigeants d'outre-Manche que la France n'excluait pas la perspective d'un armistice. Si l'imbroglio franco-britannique autour de la poche de Dunkerque y a une part de responsabilité, les rapports très sombres que Weygand lui brossa à propos de la situation sur le front à partir du 24 mai en sont la cause première. Ce seront les rencontres avec Churchill des 26 et 31 mai qui lui permettront de maintenir le cap de la résolution à poursuivre la lutte jusqu'au bout<sup>451</sup>.

Dans le fond, le président du Conseil partageait la même volonté que son généralissime, mais pas forcément le même objectif. Il reprit le point de vue de Weygand à propos du corps expéditionnaire britannique et du besoin de renforts parce que cela rentrait dans sa politique de poursuite de la guerre. Pour le chef des armées françaises, il s'agissait *également* de pouvoir se défausser. De même, il adopta le ton pessimiste de Weygand dans ses

---

<sup>449</sup> Paul Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, La Table ronde, 1947, p. 72.

<sup>450</sup> SHD, 27N 81, Télégrammes de Paul Reynaud à Winston Churchill.

<sup>451</sup> Thibaut Tellier, *Op. cit.*, p. 593.

conversations de la fin mai 1940 avec Churchill, mais certainement pour que celui-ci le rassure et intervienne personnellement auprès des responsables français pour raffermir leur volonté. Weygand, quant à lui, voulu surtout que Reynaud fasse comprendre aux Anglais que la fin était peut être proche. Néanmoins, ces subtilités desservirent Reynaud, car elles firent en sorte que, dans les faits, Weygand prit l'ascendant sur lui en ce qui concerne les relations militaires franco-britanniques.

### 6.1.2 Face au gouvernement

Avant même de commencer publiquement sa campagne pour l'armistice, Weygand va avoir un comportement éminemment politique et prendre une place importante auprès du gouvernement, grâce à Reynaud comme du fait de sa propre initiative.

- La constitution d'un clan en faveur de l'armistice

Pour un homme qui se défendait de faire de la politique, Weygand se montra bon manœuvrier dans ce domaine. Il ne tarda pas à se former un groupe, autour de Paul Baudouin, le maréchal Pétain et lui-même, qui partageait une certitude : la nécessité d'un armistice immédiat en cas de défaite sur la Somme. Outre une analyse identique quant à la situation militaire et aux conséquences à en tirer sur la conduite de la guerre, ces trois hommes avaient d'autres accointances. Très tôt convaincu que la victoire allemande était acquise, Baudouin prêta à Weygand une oreille d'autant plus attentive qu'ils partageaient nombre d'opinions idéologiques, de la volonté d'instaurer un régime autoritaire chrétien à l'idée de la rédemption par la défaite<sup>452</sup>. Si le général Weygand n'avait pas eu de mots assez durs à l'endroit du maréchal Pétain à la fin de la Première guerre mondiale, tout comme celui-ci confessa qu'il n'aimait pas l'ancien bras droit de Foch, les mêmes idées politiques qui liaient Baudouin et Weygand, liaient les douze étoiles de ces vieilles gloires – le catholicisme militant excepté. D'un point de vue institutionnel, ce trio n'a pas de quoi surprendre. Paul Baudouin, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, fut amené à souvent rencontrer Weygand car il était également secrétaire du cabinet de guerre – qui se matérialisait par les conférences quotidiennes entre Reynaud, Weygand, Pétain et d'autres responsables convoqués ponctuellement. Quant aux visites que le généralissime rendit à Pétain, elles

---

<sup>452</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 76. Baudouin était un admirateur du régime de Salazar au Portugal.

pouvaient ne pas être suspectes, ce dernier étant à la fois vice-président du Conseil et une autorité incontestée dans le domaine militaire.

C'est dans la nature des échanges lors de leurs rencontres que l'on peut déceler un indice d'une sorte d'entente. Le 24 mai au soir, puis à nouveau le lendemain matin, Weygand eut un entretien seul à seul avec Baudouin, abordant respectivement le redressement futur de la France et la nécessité pour le gouvernement de rester à Paris<sup>453</sup>. Le 28 mai dans la matinée, le commandant en chef rencontra à sa demande Pétain, pour s'assurer « qu'aucune divergence de vues n'existait entre [eux] ». Le 29 mai, il lui fit relire la note qu'il allait remettre à Reynaud. Pétain ne présenta aucune objection.<sup>454</sup> Les rapports entre ces trois hommes ne se sont donc pas limités au domaine de la conduite des opérations, à l'inverse de ce que l'on pouvait attendre. Si bien que l'unité de vues dans ce trio a également été une unité d'action, de façon concertée ou non, qui donnera toute sa mesure à partir du départ du gouvernement pour la Touraine, le 10 juin 1940. Par conséquent, le généralissime bénéficiait de relais au sein du Conseil des ministres.

- Weygand et le remaniement du 5 juin 1940

Le 5 juin, Paul Reynaud remanie son gouvernement pour la deuxième fois. Bien que décidé à poursuivre la lutte – certes avec plus ou moins de fermeté, il n'en profite pas pour former un véritable cabinet de guerre, à l'anglaise. Son souci des équilibres politiques, sa volonté de présenter un gouvernement d'union nationale, l'ont poussé à reformer une équipe ministérielle hybride. L'action de Weygand y a également sa part. Celui qui proclamera le 28 juin 1940 qu'il ne faut qu'une équipe resserrée, avec une détermination à toute épreuve, pour diriger la France, s'est opposé à l'idée de Reynaud de constituer une sorte de Comité de salut public, réunissant autour du président du Conseil les « durs », comme Georges Mandel, Louis Marin ou César Campinchi. Alors que la bataille de France allait bientôt se déclencher, Weygand devait s'assurer que si elle venait à être perdue, le gouvernement ne s'opposerait pas à un armistice immédiat. Or, il savait pertinemment que la constitution d'un tel ministère, de par son aspect numérique et sa composition, ne pouvait être qu'un gouvernement de guerre à outrance. Marginalisé par cette combinaison, il eut été réduit à son simple rôle d'exécutant militaire. Il insista donc auprès du maréchal Pétain pour que

---

<sup>453</sup> Paul-Marie de la Gorce, *La République et son armée*, Paris, Fayard, 1963, pp. 382 et 383.

<sup>454</sup> Weygand, *Mémoires*, tome III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, 1950, pp. 149 et 152.

celui-ci fasse échouer cette tentative<sup>455</sup>. D'ailleurs, Baudouin s'activa lui aussi à battre en brèche une telle idée chez Reynaud, sans que l'on sache s'il le fit en accord avec ses illustres aînés.

Weygand manifeste également son mécontentement à l'égard de ce remaniement du 5 juin en aval de celui-ci. Tout comme à Pétain et à Baudouin, la nomination de Charles de Gaulle au sous-secrétariat à la Défense nationale lui déplâit fortement. A Reynaud qui lui demande quel grief il a contre le spécialiste des chars, Weygand lui répond : « C'est un enfant ». <sup>456</sup> Cette pique rappelle que le généralissime français ne voyait en de Gaulle qu'un cadet indiscipliné, qui ne respectait pas les codes de la hiérarchie militaire – notamment en s'adressant directement aux dirigeants politiques et militaires. Il entend également par-là que ce tout nouveau général de brigade avait des idées farfelues, donc dangereuses, du point de vue tactique – Weygand avait peu goûté aux ouvrages de l'entre-deux guerres du futur chef de la France Libre. Mais surtout, en fait de danger, le chef des armées voit la menace que constitue de Gaulle sur le plan de la conduite de la guerre. Weygand se doute que ce dernier est partisan de la guerre à outrance – Baudouin a dû l'informer qu'il faisait pression sur Reynaud pour la constitution d'un réduit breton. Suite à la lettre que ce de Gaulle lui avait envoyée le 2 juin 1940 à propos de ce qu'il convenait de faire des unités blindés restantes, Weygand n'a pu voir, dans la haute opinion que son subordonné se faisait de lui-même<sup>457</sup>, que la confirmation de l'ambition qu'il lui prêtait. Par conséquent, Weygand voit de Gaulle comme un homme qui se mettra forcément au travers de son chemin. D'autant plus que ce dernier vient d'être nommé sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale. A ce poste, il pourra donc non seulement influencer sur les décisions militaires du gouvernement, mais également s'opposer dans ce domaine au commandant en chef sans se soucier de la hiérarchie.

- Les interventions en Conseil des ministres : un pouvoir d'influence grâce à Reynaud

Weygand, tout généralissime qu'il était, n'était pas admis à participer au Conseil des ministres. Seul Reynaud pouvait l'inviter à y participer. Du fait du nombre de fois où ce

---

<sup>455</sup> Thibaut Tellier, *Op. cit.*, p. 606.

<sup>456</sup> Paul Reynaud, *Op. cit.*, p. 387.

<sup>457</sup> « Lettre au général Weygand, Paris, 2 juin 1940 », in Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets*, tome I, 1919-juin 1940, Paris, Plon, 1980, p. 500. De Gaulle se propose « sans aucune modestie, mais avec la connaissance d'en être capable » de commander les dernières unités cuirassées.

dernier lui demanda de venir, Weygand paraît être un membre à part entière du gouvernement. D'autre part, non content de s'exprimer devant les ministres, il participe indûment à leurs débats. Car, si la coutume et l'esprit du déroulement du Conseil des ministres voulait que le président de la République invite le commandant en chef à se retirer une fois son exposé terminé, pour laisser le gouvernement délibérer, Albert Lebrun n'eut qu'une seule fois la présence d'esprit de le faire<sup>458</sup>. Weygand va profiter de sa présence à certaines réunions du gouvernement pour tenter d'imposer le même cadrage que celui-ci que l'on a étudié concernant Reynaud. Face à des hommes bien souvent peu au fait de la chose militaire et qui, en ces jours sombres de la fin mai et du début juin 1940, perdent pour certains leurs repères, ses rapports pessimistes sur la situation au front ne manquent pas de rallier peu à peu quelques membres du gouvernement. Par exemple, Lucien Lamoureux, ministre des Finances jusqu'au 5 juin, déclara à mi-voix lors du Conseil du 27 mai que, dans les conditions que venaient de définir l'exposé du général Weygand, il n'y avait plus qu'à demander l'armistice<sup>459</sup>. Sous couvert d'informer objectivement le gouvernement, le généralissime cherchait, consciemment ou non, à ce que les ministres tirent les mêmes conclusions que lui quant à la conduite de la guerre. D'ailleurs, il sera beaucoup plus direct devant eux le 5 juin lorsqu'il leur dira, nous l'avons déjà vu, que viendra peut-être un moment où le vrai courage serait de négocier avec l'ennemi.

Cependant, Paul Reynaud tenait encore assez bien son équipe en main pour que ses membres ne s'élèvent pas encore frontalement contre sa politique de guerre. Il n'en sera plus de même une fois que le front de l'Aisne serait percé et que Weygand, puis Pétain prendront publiquement partie pour l'armistice.

### **6.1.3 Weygand et Reynaud, une incompréhension latente**

Le duel entre le président du Conseil et son généralissime ne se cristallisera qu'à partir du moment où ce dernier prendra publiquement parti pour l'armistice. Toutefois, cet affrontement binaire autour duquel se polarisera le gouvernement, pour brutal que sera son déclenchement, a été précédé d'une détérioration progressive des relations entre ces deux personnages. Atteignant son acmé à la sortie du Conseil des ministres du 15 juin, il se

---

<sup>458</sup> Le 15 juin 1940.

<sup>459</sup> Thibaut Tellier, *Op. cit.*, p. 606.

poursuivra après la guerre, chacun d'eux n'ayant pas de mots plus acerbes pour qualifier l'attitude de l'autre lors des événements de 1940.

Pourtant, leur collaboration semblait démarrer sous de bons auspices. Malgré des opinions politiques fortement divergentes, de nombreux points communs rapprochaient les deux hommes. D'une taille moyenne compensée par une posture très droite – ce qui leur donnait l'impression de donner du menton – et par une mise toujours soignée, le pas alerte, utilisant un franc-parler adapté à leurs milieux professionnels, homme de culture, ils étaient à leur aise dans « l'activité ». Ils partageaient un patriotisme intransigeant qui aurait pu les rapprocher, si ce n'est, comme Clemenceau et Foch, les lier. Dans les années 1930, tandis que Reynaud multipliaient les positions iconoclastes dans sa famille politique, le restant de la maison Foch fut de plus en plus isolé face au magistère bleu horizon du maréchal Pétain. Dans les sphères dirigeantes françaises, tout le monde savait que Reynaud ne s'accommodait pas du général Gamelin, qu'il voyait comme une créature de son devancier, Edouard Daladier. Outre ce grief de coterie, le nouveau président du Conseil avait du mal à supporter le caractère diplomatique mais peu guerrier du chef d'état-major général. Il lui fallait un homme à poigne. Il plaça ainsi sa confiance en Weygand dès le début de mai 1940, pour l'appeler à la tête des armées le 20 de ce mois. Initialement, Reynaud apprécia l'activité et le jugement de ce cavalier de soixante-treize ans, confiant encore le 30 mai à Jules Jeanneney que Weygand était lucide, clairvoyant et plein de sang-froid<sup>460</sup>.

Le chef du gouvernement français plaça également son espoir dans celui qu'il avait rappelé de Syrie. Selon Weygand, Reynaud s'exprimait envers lui avec des termes « d'une excessive générosité », ce qui lui donnait l'impression qu'il avait joué sur lui<sup>461</sup>. Sa piètre opinion des hommes politiques a certainement dû lui faire voir dans ce changement de chef d'état-major général une manœuvre destinée, d'une part, à réparer les erreurs qu'ils avaient commises depuis de si nombreuses années – et que la France payait en ce mois de mai, et d'autre part, à trouver un potentiel bouc-émissaire en cas de défaite. Représentation politicienne qui trouvait aussi son origine dans les attaques que Clemenceau porta contre son mentor, le maréchal Foch, après la Grande guerre<sup>462</sup>. Cependant, en dépit de ces préventions que Weygand avait envers Reynaud, le sens du devoir de ces deux hommes aurait pu

---

<sup>460</sup> Jules Jeanneney, *Journal politique (septembre 1939-juillet 1942)*, Paris, Armand Collin, 1972, p. 59.

<sup>461</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 145.

<sup>462</sup> Clemenceau publia en avril 1930 *Grandeurs et misères d'une victoire*, où il fit de nombreux reproches à son ancien protégé chez les chefs militaires.

permettre une unité d'opinion et d'action dans la conduite de la guerre. D'ailleurs, Reynaud soutint sans grandes réserves son généralissime lorsqu'il s'agissait de faire droit à ses demandes à l'encontre des Britanniques. Mais les volontés divergentes que cachait cette unité allaient finir par progressivement la fissurer.

Reynaud, raffermi par Churchill dans la voie de la fermeté, vit dans la constitution d'un réduit en Bretagne et/ou dans le repli en Afrique du Nord le moyen de continuer la lutte si la bataille sur le continent venait à être perdue. Baudouin rapporte que cette question a été abordée pour la première fois le 29 mai, à la fois lors de la réunion quotidienne avec Weygand et lors du Conseil des ministres. Il s'agissait, au cas où la défense de Paris deviendrait impossible, de se retirer dans la péninsule armoricaine, pour pouvoir organiser un repli vers Alger. Reynaud coucha par écrit ce projet dans une note datée du même jour. Il demandait à son généralissime d'étudier la mise en état de défense d'un « réduit national autour d'un port de guerre » pour en faire « une véritable forteresse », appuyée par la marine et l'aviation « qui seraient envoyées en Afrique du Nord », où le chef du gouvernement souhaitait également envoyer deux classes. Le 8 juin, Reynaud adressa une note secrète à Weygand lui indiquant les travaux qu'il convenait de faire pour organiser le réduit breton<sup>463</sup>.

Lorsqu'il fut informé pour la première fois de l'intention du président du Conseil de constituer un réduit national, Weygand s'en va discuter de cette solution avec le général Georges. Ils conviennent rapidement qu'elle est militairement irréalisable, ce que le chef des armées fait savoir à Reynaud au début de juin. Pareillement, Noguès, Colson et Darlan lui signifient à cette date que le repli des armées en Afrique du nord est matériellement impossible. A ces arguments techniques, s'ajoutait le fait que, à l'oral ou dans ses notes, Reynaud manquait de précisions et de suite dans les idées concernant ces deux projets destinés à permettre à la France de continuer le combat aux côtés de l'Angleterre. L'absence de calendrier précis, de mesures concrètes et même d'ordre d'exécution à proprement parler, aida Weygand à retarder la mise en œuvre d'un plan à propos duquel il avait fait connaître son désaccord. Outre cette absence d'instructions visant à réaliser la volonté du chef du gouvernement, c'est dans la nature même des arguments militaires invoqués par les chefs militaires pour faire barrage aux projets de celui-là que se trouve un indice du divorce qui se fait jour dès la fin mai 1940 entre Weygand et Reynaud. Pour réfuter le réduit breton, le

---

<sup>463</sup> SHD, 27N 3, Lettre de Reynaud au général Weygand, 29 mai 1940 et Note de Reynaud pour le général Weygand, 8 juin 1940.

commandant en chef avança en effet que ce serait distraire des troupes du théâtre d'opérations Nord-Est. Pour lui, il ne fallait pas risquer de perdre la bataille de la Somme, ultime chance pour la France, en préparant celle de la Méditerranée, qui était quant à elle perdue d'avance. Du point de vue de Paul Reynaud, ces projets de replis successifs montrent que pour lui la bataille qui s'annonçait était virtuellement perdue. Il se devait donc de penser au coup d'après dans le cadre de la poursuite de la lutte.

Cette divergence dans l'échelle à laquelle ces deux acteurs pensaient le conflit se traduisit petit à petit en une opposition insoluble entre eux. Le 4 juin, Paul Reynaud fit part à Weygand de son désaccord à propos d'une note envoyée par ce dernier et jugée trop en retrait par rapport à la conduite de la guerre que le gouvernement entendait mener<sup>464</sup>. Le président du Conseil commença ainsi à se douter que son généralissime n'est pas sur la même longueur d'onde que lui. Quant à Weygand, il s'exaspère de savoir si Reynaud se rangera à son avis seul compétent en cas de défaite sur la Somme. L'abcès se matérialise le 9 juin, lors de leur réunion quotidienne. Alors que le front de l'Aisne est sur le point de céder, le maréchal Pétain lit une note qui plaide pour une demande d'armistice. Le général Weygand aide objectivement son aîné en signifiant au chef du gouvernement que les armées françaises sont certainement arrivées à bout de leur résistance. Reynaud se contente d'évoquer le réduit breton, et, par-là, ne répond pas aux éléments présentés par les deux chefs militaires. Le même schéma se répète le lendemain, à la même occasion : à la note du généralissime qui dit en substance que la bataille est perdue, Reynaud répond en mettant sa confiance dans la forteresse bretonne ou dans le message qu'il vient d'envoyer à Roosevelt. Weygand écrit que, lors de ces deux réunions, un « mur s'élevait » entre celui qui l'avait appelé à la tête des armées et lui, car Reynaud « n'acceptait pas de voir la situation telle [qu'il] la [présentait] »<sup>465</sup>.

Aucun des deux ne chercha pourtant à dévoiler clairement ses intentions à l'autre avant le 11 juin. Tout d'abord parce que, jusqu'à cette date-là, ils ne désespéraient pas l'un de l'autre. Reynaud pensait pouvoir amener Weygand à partager ses vues. Bien que ce soit moins net dans le sens inverse, on peut tout de même supposer que celui-ci crut que celui-là finirait par pencher en faveur de l'armistice de son propre chef au moment où Weygand lui

---

<sup>464</sup> Thibaut Tellier, *Op. cit.*, p. 602.

<sup>465</sup> Nous avons établis ce déroulement des événements en recoupant : Paul Baudouin, *Op. cit.*, pp. 135-136, Weygand, *Op. cit.*, pp. 188-191 et Paul Reynaud, *Op. cit.*, tome II, p. 395.

dirait que l'armée française ne pouvait plus protéger la France d'une invasion totale. Cette patience était aussi due à la ligne de conduite du généralissime : ne pas agir auprès du gouvernement pour qu'il demande l'armistice avant que l'armée est épuisée ses dernières chances de résistance efficace. C'est pourquoi, s'il va dans le sens de Pétain le 9 juin au matin en faisant un rapport très sombre des perspectives militaires, il n'appuie pas ouvertement le contenu politique de la note du maréchal, à savoir la nécessité d'une solution négociée. Le caractère du président du Conseil Reynaud et la subordination de l'autorité militaire au pouvoir civil firent le reste. Comme Herriot ou Blum, Paul Reynaud n'aimait pas contraindre, préférant que l'on se rallie à ses opinions. De l'autre côté, Weygand n'avait encore aucun prétexte valable pour s'opposer en public au chef du gouvernement, d'autant plus que son maintien au poste de chef d'état-major général ne tenait qu'à lui. De sorte que, par la conjonction de ces états de fait, l'opposition entre Reynaud et Weygand ne tourna pas dès le début en un affrontement frontal et ouvert.

## **6.2 Imposer une solution (11 juin – 16 juin 1940)**

### **6.2.1 En opposition ouverte contre Reynaud**

- L'alerte du 11 juin 1940 : une exaspération réelle, mais calculée ?

Le 11 juin 1940 se tint à Briare un Conseil suprême interallié. Churchill, accompagné d'Anthony Eden, ministre britannique de la guerre, et des généraux Ismay, Dill et Spears, faisait face à une délégation conduite par Reynaud et composée du maréchal Pétain ainsi que des généraux Weygand, Georges et de Gaulle. Cette conférence semblait devoir se dérouler selon le modèle de celle du 31 mai : le chef du gouvernement français emboîtait le pas d'un Churchill résolu à poursuivre quoiqu'il arrive la guerre, tout en donnant certains gages aux chefs militaires, tandis que ceux-ci exposaient une situation de plus en plus dégradée sur le terrain. Cependant, comme nous l'avons déjà relevé, en fin de séance se produisit le premier désaccord public entre Reynaud et Weygand. Le généralissime français finit par se demander à haute voix comment la France pouvait rester en guerre si sa métropole venait à être entièrement envahie. Le président du Conseil le rappela alors à l'ordre : il venait de

s'aventurer sur le terrain de la conduite de la guerre, affaire politique, donc relevant exclusivement du gouvernement. Cependant, non content d'outrepasser ses attributions, Weygand, peut-être mis au courant de la tentative de le faire remplacer par le général Charles Huntziger, certainement avisé du travail de sape qu'exerçait à son encontre de Gaulle sur Paul Reynaud, fit précéder son intervention et succéder celle du président du Conseil par une remarque pleine de sarcasme sur son propre poste. Il déclara en effet qu'il servirait avec ardeur celui qui trouverait le moyen de renverser la situation.

Que cherchait à faire Weygand en agissant ainsi ? Bien qu'il se demandait si Reynaud transmettait aux Britanniques la teneur exacte de ses propos sur la situation militaire, il n'avait jamais tenu de propos ayant trait à la politique de guerre devant eux. Toutefois, une variable avait changé. La réunion entre les généraux Georges et Doumenc, le maréchal Pétain, Reynaud et lui, qui précéda le Conseil interallié, renforça l'idée qu'il s'était fait au sortir des réunions avec le président du Conseil des 9 et 10 juin : « aucun rapprochement [n'était possible] entre deux appréciations d'ordres très différents »<sup>466</sup>. Il tenait donc pour acquis que Reynaud ne ferait pas le premier pas en direction d'une solution négociée lorsque celle-ci deviendrait nécessaire de son point de vue. Il comprit par-là qu'il lui faudrait ouvrir le bal de l'armistice. Il restait à savoir quelle opposition il recevrait de la part du chef du gouvernement. Car le commandant en chef reprochait intimement à Reynaud d'entretenir le flou quant à ses intentions et de rester dans l'expectative. Par conséquent, peut-être cherchait-il à forcer le président du Conseil à débattre avec Churchill de la poursuite de la guerre en cas de défaite sur le continent, comme le Comité de guerre du 25 mai l'avait prévu. Acculé, Reynaud aurait dû se positionner clairement. Quant à sa proposition d'être remplacé par un général qui connaîtrait la clé du succès, elle était évidemment rhétorique dans sa bouche, de par son caractère sarcastique. Comme Reynaud n'allait pas proposer sur le champ son limogeage, en tenant de tels propos il voulut éventuellement montrer aux Britanniques que sa vision des choses était la seule valable.

Dans tous les cas, les dernières interventions de Weygand en ce 11 juin 1940 montrent l'état d'exaspération du généralissime français. De ce fait, nous ne pouvons pas trancher avec certitude sur la question de savoir si elles étaient une prémisse calculée ou non à sa demande du lendemain devant le gouvernement. Nous pouvons seulement, mais

---

<sup>466</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 200.

incontestablement, dire que Weygand n'a pas hésité à outrepasser ses attributions pour faire avancer son opinion, et ce en pleine connaissance de cause.

- 12 juin 1940 : Weygand abat ses premières cartes

Le Conseil des ministres se réunit au château de Cangé, le 12 juin 1940 à 20 heures. Weygand s'y rendit avec la résolution inébranlable, « quoiqu'[il] dussent trouver devant [lui], de demander au gouvernement de faire cesser les hostilités<sup>467</sup>. Après avoir rappelé brièvement le déroulement des opérations et le fait que le dernier front continu venait d'être rompu, il concentra son exposé sur les moyens qu'il restait à la France pour continuer la lutte face à l'Axe. Il finit logiquement par conclure en demandant officiellement un armistice. Preuve que son influence sur les ministres n'était pas aussi effective que certains indices l'avaient laissé penser, seul Pétain et Prouvost l'approuvèrent. Reynaud condamna cette proposition. Mais, bien que soutenu publiquement par certains ministres, le président du Conseil préconisait d'attendre qu'il rencontre Churchill le lendemain. Le gouvernement pourrait alors se prononcer sur la poursuite de la guerre. La rupture n'est donc pas totale entre Reynaud et Weygand. Car, si celui-ci fait le premier pas, il peut encore penser que celui-là acceptera de se ranger derrière la solution de l'armistice – même s'il n'y croit guère. Qui plus est, en définitive, c'est plus la forme que le fond de sa proposition qui pose problème<sup>468</sup>. Campinchi avait déclaré au Comité de guerre du 25 mai que les chefs militaires avaient le devoir « d'éclairer le Gouvernement et de lui *conseiller* de céder en disant : « Nous ne pouvons aller plus loin. ». »<sup>469</sup> Weygand était donc tout à fait fonder à préconiser un armistice devant le Conseil des ministres. Seulement, en *demandant* que le gouvernement signe un armistice, il outrepassait ses attributions de commandant en chef des armées car il n'émettait plus un diagnostic militaire mais un vœu politique.

En fait de forme, lorsqu'il précise que tous les commandants de groupe d'armées et d'armée étaient d'accord avec lui (il le redira le 15 juin), Weygand donne deux indices précieux sur sa ligne d'action, comme sur l'une des raisons qui le poussaient à vouloir un armistice.

---

<sup>467</sup> *Ibid.*, p. 221.

<sup>468</sup> À la réserve près qu'il ajoute des considérations de politique intérieure pour appuyer sa démonstration.

<sup>469</sup> SHD, 2N 26, Comité de guerre, Séance du 25 mai 1940.

Il entendait tout d'abord montrer que l'armée était unie derrière son chef et que seul son diagnostic était techniquement fondé. C'était une façon à la fois de donner tout son poids à sa vision des choses, mais aussi peut-être de couper court à toute idée de le limoger pour ensuite mettre en œuvre une politique de continuation de la guerre. Non pas qu'il se jugeait irremplaçable – la vanité n'a jamais été un de ses défauts, mais cela montrait qu'appeler un autre à la barre serait vain. Ensuite et surtout, il estima à partir du 12 juin que son rôle auprès du général Georges passait au second plan, au profit de son « action près du gouvernement »<sup>470</sup>. A cette date-là, Weygand devint bien plus le porte-parole de l'armée que son commandant en chef au service d'une politique de guerre définie par le gouvernement. En indiquant que les plus hauts responsables militaires du pays étaient solidaires de sa démarche, Weygand entendait montrer que c'était tout l'Armée qui parlait par sa bouche. Au nom de son devoir et de son honneur personnel, il interpréta ainsi d'une façon très personnelle sa fonction de généralissime<sup>471</sup>, lui donnant un tour politique dont il n'y avait plus eu de traces depuis la fin de la Première guerre mondiale. Cette interprétation était le fruit de la façon dont nombre d'officiers voyait la neutralité partisane qu'avait exigée la République de la part de l'armée. D'une part, pour eux elle n'était pas la condition nécessaire d'un pluralisme démocratique, mais le signe « d'une supériorité supraconstitutionnelle de l'armée sur les institutions politiques »<sup>472</sup>. D'autre part, il y avait eu un pacte implicite entre le pouvoir républicain et les chefs militaires à la suite de l'affaire Dreyfus : l'armée devenait totalement apolitique, mais le gouvernement s'engageait à maintenir l'ordre social. Par conséquent, en additionnant ces deux idées, nombreux étaient les généraux qui pensaient que l'armée avait une sorte de devoir d'intervention, voire d'arbitrage, auprès du gouvernement si la France était menacée dans son existence, que le danger vienne de l'extérieur ou de l'intérieur. Or, la défaite était sur le point de rompre ce contrat tacite. Il fallait donc que Weygand, au nom de l'armée, intervienne devant le Conseil des ministres, d'autant plus qu'il estima bien vite que face « aux errements des parlementaires » qui avait mené la France là où elle en était, « l'armée restait maintenant la seule armature de la vie sociale et

---

<sup>470</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 210. Le terme d'action, au lieu par exemple d'activité, souligne qu'il entendait peser de tout son poids pour que les ministres se rangent à ses vues.

<sup>471</sup> Philip C. Farwell Bankwitz, *Maxime Weygand and Civil-Military Relations in Modern France*, Harvard University Press, 1967, p. 223.

<sup>472</sup> Bernard Boëne, « La spécificité militaire conduit-elle à l'apolitisme ? », in Olivier Forcade, Eric Duhamel, Philippe Vial (dir.), *Militaires en République (1870-1962). Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 486.

nationale »<sup>473</sup>. Les hommes politiques pouvaient racheter leurs fautes en acceptant de négocier un armistice.

- Le siège du gouvernement (13 juin – 16 juin)

Une fois qu'il eut parlé, Weygand aurait dû se taire. Il n'avait pas à interférer dans les débats du gouvernement après avoir donné son avis de technicien. Or, il s'autorisa à participer indûment aux discussions du Conseil des ministres, puisque le premier d'entre eux ne le recadrerait pas. Voyant que Reynaud excipait le 12 juin de la venue de Churchill en France, puis le 13 juin de la réponse que Roosevelt devait faire à un télégramme de détresse qu'il lui avait envoyé, ou encore qu'il s'arc-boutait sur l'accord du 28 mars 1940 et des possibilités de partir pour l'Empire, Weygand comprit définitivement qu'il ne tirerait rien du président du Conseil. Il fallait donc l'affronter directement, en repoussant toutes les solutions autres que l'armistice.

Cette stratégie du taureau est manifeste dans les paroles du généralissime. D'insatisfait après le Conseil des ministres du 12 juin au soir, il en devint indigné après celui du 13 juin<sup>474</sup>. Cet état d'esprit allait s'aggraver. Rappelons qu'il se fit menaçant pour les ministres le 13 juin, leur signifiant que si le gouvernement partait en exil, les Français les oublieraient et les rejetteraient, quand il ne les injurait pas à mots à peine voilés, les accusant de ne faire preuve que de courage verbal. Le harcèlement dont fit preuve Weygand passa également par d'autres moyens, tous aussi directs, mais plus subtils. Lors du Conseil des ministres du 15 juin à Bordeaux, Weygand réitère sa demande en faveur de l'armistice, en insistant de nouveau sur l'état de plus en plus inquiétant de l'armée française. Une fois qu'il eut terminé, il demanda à ce que le gouvernement entende le général Lafont, commandant de la XVIIIème région militaire, qui avait un rapport à faire au généralissime. Les informations que ce général donna allaient dans le sens de Weygand. Selon Louis Marin, cette intervention incongrue impressionna « vivement et désagréablement » le Conseil<sup>475</sup>. Le 16 juin, en pleine réunion du gouvernement, le général Georges fit parvenir à Bordeaux un état de la situation militaire. Contrairement à l'usage, le chef des armées le remit directement au président de la République et non à Reynaud. Au procès Pétain, Albert Lebrun déclara qu'il avait été profondément troublé par ce télégramme. Weygand a-t-il sciemment court-circuité la voie

---

<sup>473</sup> Jean-Pierre Azéma, *1940, l'année noire*, Paris, Le Seuil, 2010, p. 136.

<sup>474</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 219.

<sup>475</sup> Thibaut Tellier, *Op. cit.*, p. 627.

institutionnelle traditionnelle, jouant sur le fait que le président Lebrun était plus impressionnable que son chef de gouvernement ? Si rien ne permet de l'affirmer en l'état des choses, le doute est permis quand l'on connaît l'attention particulière que Weygand attachait à respecter le formalisme de la hiérarchie.

Le 15 juin 1940, Weygand va véritablement s'insurger contre Paul Reynaud. A la fin du deuxième Conseil des ministres de ce jour-ci, vers 20 heures, il a un entretien avec le président du Conseil. Ce dernier lui déclare que le gouvernement avait décidé de faire capituler l'armée. Il prétend que Reynaud aurait ajouté « un mot laissant entendre [qu'il avait] donné [son] assentiment à cette solution ». C'est alors que Weygand explose. Il recule de quelques pas et d'une voix bien timbrée hurle que personne au monde ne le forcera à capituler, que Reynaud est un menteur. Ce dernier l'incite à se calmer, mais le généralissime refuse et renchérit : c'est au gouvernement de prendre ses responsabilités. Le chef du gouvernement coupe court à la discussion, mais Weygand ne s'en tient pas pour dit. Il va voir Albert Lebrun, qui, rejoint rapidement par Reynaud, entend le commandant des armées françaises imputer l'impréparation à la guerre à la République<sup>476</sup>. On a ici l'impression que Weygand laisse son tempérament volcanique prendre le pas sur la ligne d'action plus rationnelle qu'il s'est fixé. Il est vrai que, lui aussi fatigué et dépassé par les événements, il laissa à partir du 13 juin éclater quelques fois sa colère face aux prises de position de certains ministres et surtout de Reynaud. Cependant, si ces interventions à chaud ne sont pas feintes, au sens où elles expriment bien un état d'irritation exacerbée, elles ne sont pas des sauts d'humeur, dans le sens où elles sont tout à fait cohérentes avec la résolution sans faille qu'il a choisi d'adopter. Tout autant qu'elles sont l'expression physique de cette résolution, elles la servent face à l'indécision du gouvernement.

## 6.2.2 Le refus de toute autre solution que l'armistice

- L'esquive des instructions gouvernementales : l'exemple du réduit breton

---

<sup>476</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 227-229, Thibaut Tellier, *Op. cit.*, p. 630 et Bernard Destremau, *Op. cit.*, pp. 540-544.

L'attitude de Weygand à propos de ce projet de Reynaud jette un voile de suspicion sur les agissements du généralissime. On a l'impression qu'il a tout fait pour que l'idée d'organiser une dernière résistance dans la péninsule armoricaine échoue.

Le 12 juin, Reynaud répondit à la demande d'armistice de Weygand que l'on ne pouvait négocier avec les dirigeants allemands. A la place, il convenait d'organiser le réduit breton où le gouvernement se retirerait, puis de se replier en Afrique du Nord si la lutte ne pourrait plus se prolonger sur le sol national. Pour Weygand, il ne serait en être question. Selon lui, ce réduit breton « n'existait que dans l'imagination du président du Conseil et ne disposait *encore* d'aucune organisation ni d'aucune troupe pour le défendre ». Pourtant, le 13 juin et toujours devant les ministres, il demanda s'il fallait « *continuer* à travailler au réduit breton », sachant que le gouvernement allait peut-être quitter son refuge tourangeau<sup>477</sup>. Et, en effet, la décision prise de déménager les autorités civiles à Bordeaux rendit caduque l'idée même de résister en terre bretonne. Cette confusion de la part de Weygand, qui avance le 12 juin que rien n'avait été fait pour constituer le réduit breton, mais le lendemain demande s'il faut continuer à l'organiser, souligne qu'il n'a jamais envisagé d'étudier, et *a fortiori* de mettre en œuvre, ce plan.

Cependant, c'est certainement Reynaud lui-même qui permit à Weygand de ne pas exécuter pleinement ses instructions à ce sujet-là. Le président du Conseil répondit le 13 juin à la note du 10 juin écrite par le chef des armées. Il lui indiqua le programme d'actions qu'il entendait mener : couvrir le cœur du pays et organiser un îlot de résistance en Bretagne, puis, si cela échouait, se replier dans l'Empire. Weygand lui fit parvenir dès le lendemain sa réponse<sup>478</sup>. Il informait Reynaud que son instruction personnelle et secrète du 11 juin répondait parfaitement au désir de ce dernier de couvrir le centre de la France. Il acheva sa missive en prétendant que, lorsqu'il avait rédigé cette instruction, il n'avait « pas encore connaissance de l'intention du Gouvernement de constituer un réduit en Bretagne [...] ». Il annonça donc qu'il allait déférer à cette intention et même la compléter par la défense du Cotentin. Ici, Weygand joue doublement aux ingénus. Dans sa note du 8 juin, on s'en souvient, Paul Reynaud lui avait signifié les préparatifs à prévoir pour réaliser le réduit breton. Certes, cette note manquait de précisions et d'une injonction. Certes cette décision n'avait pas été adoptée *de jure* par le Conseil des ministres. Mais Weygand avait tout de même reçu des instructions, que, semble-t-il, il feignit d'ignorer. Jules Jeanneney devait d'ailleurs noter dans son journal, à la date du 13 juin, que le haut-commandant, malgré sa

---

<sup>477</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 212 et p. 217. C'est nous qui soulignons.

<sup>478</sup> SHD, 27N 79, Note du général Weygand pour Reynaud, n°1477 3/FT, 14 juin 1940.

promesse, n'avait rien fait pour mener à bien le plan armoricain dont Reynaud avait pourtant exigé la préparation dès avant de quitter Paris<sup>479</sup>. D'autre part, lorsqu'il écrit sa réponse le 14 juin, il sait pertinemment que, le gouvernement ayant décidé la veille de se porter à Bordeaux, le réduit breton n'est plus qu'une simple décision militaire et non plus également politique, comme Reynaud avait certainement entendu qu'il soit. S'enfermer en Bretagne avait deux avantages : montrer une volonté de résistance au peuple sans faire passer les autorités publiques pour lâches, et s'obliger à partir de France à terme, car le réduit ne tiendrait pas longtemps. Weygand pressentit peut-être ce caractère politique du projet. Il le fit donc échouer en renâclant à exécuter les instructions du président du Conseil à ce sujet, alléguant de son impossibilité technique ou du flou des consignes de Reynaud.

- Le pessimisme laisse place au défaitisme

Au 12 juin 1940, Weygand a raison de dire que la situation est désespérée. Le problème, c'est qu'il ne veut voir que cela, ce qui le conduit à s'enfermer dans la vision que la guerre est définitivement perdue. S'exagérant la potentiel de la Wehrmacht, sous-estimant les forces encore disponibles pour la coalition des démocraties, voyant dans la résolution d'un Winston Churchill et encore plus d'un Reynaud une posture totalement irréaliste, il refuse le repli dans l'Empire ou la capitulation car selon lui cela ne servirait militairement à rien. Il y croit d'ailleurs. Mais, persuader que les faits sont en sa faveur, il refuse de voir que cet état d'esprit est tout autant un parti pris que celui de Churchill ou de Reynaud. Si bien que plus les jours passeront, moins il discutera les solutions autres que celle de l'armistice, pour les rejeter en bloc. Ainsi ne prit-il pas la peine dans sa note du 14 juin de répondre à Reynaud sur la question de l'Empire<sup>480</sup>. Il finira par ne plus opposer à ceux qui étaient favorables à la poursuite de la guerre hors de France, que des arguments relatifs à l'honneur de l'armée ou politiques, notamment sur la question de la capitulation.

Certes, les débats lors des Conseils des ministres en Touraine et à Bordeaux furent plutôt confus, avec des ordres du jour mal établis. Les ministres prenaient la parole de plus en plus à la volée, pour parfois échanger des informations ou des opinions hors de propos. Qui plus est, Reynaud n'invita jamais le gouvernement à se prononcer clairement sur la poursuite des hostilités ou à préciser les contours d'un programme d'action dans cet objectif. Mais de son

---

<sup>479</sup> Jules Jeanneney, *Op. cit.*, p. 66.

<sup>480</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 224. Il argue qu'il ne prit pas cette peine car il avait déjà exposé son opinion à ce sujet lors du précédent Conseil des ministres.

côté, Weygand ne prit jamais l'initiative d'exposer au pouvoir civil un tableau détaillé des ressources de l'empire colonial et des moyens de replier les autorités vers l'Afrique du Nord. Un exposé sorti du cadre des opérations de métropole, même fait en toute indépendance d'esprit, eût été de nature à rassurer et affermir la cohésion du gouvernement. Il put arguer que ce dernier ne lui avait jamais demandé de telles choses ou qu'il ne voyait pas clair dans ses intentions. Pourtant, c'est bien lui qui prit de son propre chef l'initiative de lui demander de signer un armistice. Comme il prétendit à Reynaud étudier toutes les hypothèses, si tel avait été le cas, il aurait raisonnablement pu en faire part au Conseil des ministres.

Mais pour cela, encore fallait-il que Weygand eut gardé une véritable clairvoyance. Or, ce refus de voir autre chose que la défaite des armées française sur le continent, cette manière de toujours mettre en avant des arguments militaires au-devant de ses demandes en faveur de l'armistice, montrent que son pessimisme s'était mué en défaitisme. Ce changement de nature, qui entraîna chez lui un rejet borné mais conscient de toute autre solution que l'armistice, ne fit que renforcer sa méthode de harcèlement du gouvernement en vue de mettre fin aux combats. Car, pour que l'armistice s'imposa, il lui fallait battre en brèche les autres options, que ce soit en montrant l'inanité militaire ou en les balayant d'un revers de la main.

### **6.2.3 Pourquoi Weygand a-t-il finalement remporté la partie ?**

Militaire avant tout et presque exclusivement, Weygand incarnait à la perfection l'armée d'active, qui était sa véritable famille. Ce poids inhérent que confère tout grand corps à ses membres et encore plus à ses éminents représentants, était renforcé en juin 1940 par trois éléments.

On a aujourd'hui du mal à s'imaginer à quel point l'armée comptait encore dans la société de l'entre-deux guerres. Certes ses chefs avaient déploré le manque de considération, à la fois matérielle et symbolique, que l'Etat et la population lui accordait. Mais ils se référaient aux années d'avant 1918, où la grande muette avait été entourée d'une importante ferveur. Néanmoins, même pendant les années trente, le pouvoir civil savait qu'il devait compter avec les autorités militaires. Au sein de la nation, le prestige de l'uniforme persistait. Ainsi en 1934, lorsque le général Georges – alors numéro trois de l'armée – fut grièvement blessé à Marseille lors de l'attentat qui coûta la vie au roi de Yougoslavie et à Louis Barthou, le directeur général des Chemins de fer rajouta, sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée, un

wagon-salon affecté à l'usage exclusif de la mère et de la fille du général, pour qu'elles puissent aller lui rendre visite<sup>481</sup>.

Jouissant donc à l'époque d'une position naturellement assez forte au sein des élites françaises, les chefs militaires de juin 1940 voyaient celle-ci être renforcée par les lauriers que la République leurs avait décernés à la fin de la Grande guerre. En Pétain, tous voyaient le vainqueur de Verdun, tandis que Weygand se faisait fort de détenir les secrets de Foch. Si bien que pour la grande majorité des ministres et des autres détenteurs du pouvoir politique, ces deux hommes restaient la référence militaire absolue. Ils étaient donc plutôt prédisposés à croire que l'armée était toute entière unie derrière Pétain et le général Weygand.

Enfin, les hommes politiques avaient à l'esprit que l'antiparlementarisme avait gagné du terrain en France durant la dernière décennie. Le régime avait redoré son blason à partir de 1938, mais ils sentaient qu'une certaine désaffection était latente dans une bonne partie de la population. La défaite militaire sur le continent fit naître chez beaucoup d'entre eux une sorte de sentiment de culpabilité, qui culmina symboliquement le 10 juillet dans le discours du président du Sénat, Jules Jeanneney, devant l'Assemblée nationale. Face à un Weygand vif, véhément, même insultant à leur égard, n'hésitant pas à leur dire que l'entrée en guerre était une heure – donc imputable à eux –, certains hommes d'Etat allaient perdre pied.

Tout cela concouru à ce que Reynaud ne voulut et, presque, ne put pas « brutaliser ces vieilles gloires »<sup>482</sup> qu'étaient Weygand et Pétain.

Cependant, ce même Reynaud avait procédé au limogeage de Gamelin sans que cela ne fasse de bruit, bien que le chef d'état-major général était un éminent membre de la maison Joffre et bénéficiait d'une opinion très favorable auprès des politiques. Pourquoi en fut-il différent avec Weygand ?

Au prestige et au poids de sa fonction, ce dernier ajouta une ligne de conduite ferme. Ce qui lui permit de prendre l'ascendant dans le domaine de la résolution. Une fois le front rompu, sa religion était faite : l'armistice était nécessaire. Jusqu'au 25 juin 1940, date d'entrée en vigueur de celui-ci, il n'aura pas bougé d'un iota de cette position. Face à lui, les plus hautes autorités de l'Etat flottèrent. Reynaud tergiversa et finit par toujours ajourner la discussion sur la poursuite de la guerre. De fait, le président du Conseil ne fit plus acte de gouvernement à partir de l'abandon de Paris. Selon Emmanuel Berl, son caractère se prêtait

---

<sup>481</sup> Max Schiavon, *Le Général Georges. Un destin inachevé*, Chinon, Éditions Anovi, 2009, p. 188.

<sup>482</sup> « Lettre à André Géraud, Londres, 17 mai 1943 », in Ch. De Gaulle, *Lettres, notes et carnets*, tome IV, *Juillet 1941-mai 1943*, Paris, Plon, 1982, p. 595.

mal à la doctrine de guerre qu'il entendait défendre<sup>483</sup>. Il voyait certainement les conséquences qu'impliquait le repli à Alger. Ces conséquences, il semble qu'il n'était pas prêt à les assumer, comme le souligne la réponse qu'il fit à Churchill lorsque celui-ci proposa qu'une guérilla fût menée en France. Reynaud, à la suite et dans le sens de Pétain, déclara que les villes auraient certainement à beaucoup souffrir. Weygand, quant à lui, refusa de voir les inconvénients que pouvait comporter l'armistice, et s'obstina à ne pas les voir même après la guerre. D'autre part, si nous avons avancé qu'il est possible que le commandant en chef ne désespéra que Reynaud demanderait finalement l'armistice de sa propre initiative qu'après le Conseil des ministres du 12 juin, à partir de cette date-là il ne chercha pas le moins du monde à le convaincre. Sa ligne d'action consistait à imposer. Tandis que Reynaud, de son côté, voulu jusqu'au bout amener son généralissime à partager ses vues<sup>484</sup> – ce qui explique en partie ses velléités de le limoger.

Il faut dire que le gouvernement était lui aussi en proie à l'indécision. Divisé entre les partisans d'un arrêt des combats et ceux pour la guerre à outrance, avec en son centre une sorte de Marais, le Conseil des ministres semblait n'adopter pour résolution à chaque séance que le fait de remettre la décision à plus tard. Même les ministres qui partageaient la volonté de Reynaud de poursuivre la lutte hors de France n'affrontèrent jamais frontalement Weygand ou ne proposèrent pas de mesures concrètes pour mettre en œuvre cette volonté. Par exemple, César Campinchi et Alphonse Rio, ministre de la marine marchande, ne saisirent pas la balle au bond quand Weygand proposa que l'on fasse appareiller la flotte pour l'Empire. Ils se contentèrent de répondre que cela ne servait à rien de faire partir la flotte si, comme le commandant en chef le souhaitait, on voulait demander l'armistice<sup>485</sup>.

Malgré tout, même la conjonction de l'irrésolution du gouvernement et de la détermination de Weygand ne pouvait à elle seule donner la victoire à ce dernier. Car, objectivement, Reynaud disposait entre ses mains, à la mi-juin 1940, d'un pouvoir que peu de ses prédécesseurs eurent. Sûr de l'approbation des trois présidents Lebrun, Jeanneney et Herriot, avec des chambres parlementaires virtuellement hors-jeu et disposant encore d'une grande majorité au Conseil des ministres – rappelons que seul Pétain et Jean Prouvost approuvèrent Weygand lorsque celui-ci fit sa première demande d'armistice –, certain de la résolution des Britanniques, il gardait une grande marge de manœuvre. Weygand devait respecter la subordination de l'autorité militaire au pouvoir politique. Par ailleurs, aux termes

---

<sup>483</sup> Emmanuel Berl, *La Fin de la IIIe République*, Paris, Gallimard, 2007 (1<sup>ère</sup> éd. 1968), p. 107.

<sup>484</sup> Paul Reynaud, *Op. cit.*, p. 337.

<sup>485</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 216

de la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre de 1938, le chef des armées ne dépendait que du président du Conseil<sup>486</sup>. Mais, à l'image de la définition de la stratégie militaire générale où le gouvernement laissa par défaut une partie de sa place au haut-commandement, Reynaud ne profita jamais de cette supériorité institutionnelle pour fixer les limites que le généralissime ne devait pas franchir. Au lieu de cela, il autorisait que celui-ci participe au Conseil des ministres, et ne le recadrât pas quand il sortait ouvertement de ses attributions. Or, comme la nature, le pouvoir semble avoir peur du vide. Ainsi, Weygand vit sa marge de manœuvre considérablement s'accroître.

D'un autre côté, l'acharnement que mettait Weygand à demander l'armistice et la véhémence avec laquelle il appuyait cette requête, aurait pu desservir l'objectif du généralissime. Les ministres auraient certainement fini par ne plus comprendre, si ce n'est tolérer, que ce grand soldat s'exaspère à mettre fin aux hostilités. Même Weygand dû admettre le 15 juin devant Reynaud qu'il avait été excessif dans ses propos et dans son ton lors du Conseil de l'avant-veille. Dans les faits, les ruades du commandant en chef s'allièrent parfaitement avec l'action plus posée du maréchal Pétain. Il fallut que ce dernier se lève et lise une note le 13 juin pour que véritablement apparaisse une autre option politique que celle que préconisait Reynaud. En cela, l'intervention du maréchal fit changer de nature au débat : d'une opposition entre un chef de gouvernement et le chef des armées, il devint une opposition politique. Mais ce sont les charges de Weygand qui permirent, en affaiblissant le président du Conseil, au clan de l'armistice d'abattre son jeu. De plus, de par leur systématisme et leur virulence, elles ébranlèrent les plus indécis. L'alliage constitué par la sobriété et la place politique de Pétain d'une part, et la hargne et le poids technique de Weygand d'autre part, allait donc forcer Reynaud à reculer progressivement, jusqu'à abandonner le pouvoir.

En cela, Weygand a raison d'écrire que sa « volonté n'a pris le dessus que par la démission du pouvoir »<sup>487</sup>. Reynaud non seulement refusa de trancher clairement, mais ne musela pas son généralissime. Albert Lebrun, personnage assez falot, se contenta de se ranger derrière une interprétation du rôle du président de la République que même Jules Grévy aurait trouvée pusillanime. Quant aux présidents des deux chambres, ils se perdirent dans des considérations juridico-morales bien peu à propos en temps de guerre<sup>488</sup>. Même un

---

<sup>486</sup> Thibaut Tellier, *Op. cit.*, p. 632

<sup>487</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 277.

<sup>488</sup> La lecture du *Journal politique* de Jules Jeanneney est à ce titre très éclairante.

Georges Mandel ne fit pas grand-chose pour empêcher que le gouvernement n'aille dans le sens de Pétain et de Weygand. Dans ces conditions-là, ces pères la victoire de la dernière guerre purent prendre le dessus sur le président du Conseil.

### **6.3 L'enferment dans une position (17 juin – 25 juin 1940)**

En termes de méthode, de ligne d'action, il nous faut maintenant voir celle que Weygand adopta une fois que Pétain fut appelé à la présidence du conseil.

Le 16 juin, le Conseil des ministres décida à l'unanimité qu'il y avait lieu de négocier un armistice. Le gouvernement allemand ne répondit que le 19 juin en début de matinée, à la demande française de cessation des hostilités, et fit savoir le lendemain à 5 heures qu'il était disposé à recevoir une délégation française. Ce n'est que le 21 juin que les négociations commencèrent. Pour Weygand, du 16 au 25 juin, il s'est agi d'une part de s'assurer que rien ne viendrait faire échouer les négociations d'armistice, et d'autre part d'obtenir le plus possible des Allemands.

#### **6.3.1 S'assurer que la France parle d'une seule voix**

- Maintenir le gouvernement en métropole

Malgré la demande, puis l'entrée en négociations pour l'armistice, la question du départ du gouvernement hors du sol métropolitain resta à l'ordre du jour jusqu'à ce que la convention de Rethondes soit signée. Trois préoccupations poussèrent les pouvoirs publics à prévoir leur repli en Afrique du nord. Tout d'abord, il ne fallait pas que les plus hautes autorités du pays tombent aux mains de l'ennemi. Ensuite, le gouvernement devait pouvoir examiner les conditions que poseraient les Allemands avec toute la liberté nécessaire. Enfin, si celles-ci se trouveraient être trop exigeantes ou contraire à l'honneur, il fallait que la France puisse continuer la guerre. C'est ainsi que le 18 juin, devant Pétain et Herriot réunis à l'hôtel du préfet de Bordeaux, chez le président Lebrun, Jules Jeanneney proposa que le pouvoir civil se scinde en deux : le maréchal et les ministres militaires resteraient en France

pour assurer la protection des personnes et des biens, tandis que le chef de l'Etat, le reste du gouvernement et le Parlement iraient à Alger. Le 20 juin, Chautemps tint le même discours à Albert Lebrun, en présence de Pétain et de Raphaël Alibert, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Mais ce programme ne fut jamais appliqué. Tandis que Pétain semblait s'en accommoder, Laval et Alibert s'activèrent pour le tuer dans l'œuf. Weygand eut également sa part dans le torpillage du projet de départ d'une partie des pouvoirs publics à Alger. Au Conseil des ministres du 20 juin, qui s'ouvrit à 10 heures, le président de la République annonce son intention de partir dans l'après-midi pour Perpignan et, de là, gagner l'Afrique du Nord. Il se heurte alors à une violente opposition de la part du ministre de la Défense nationale<sup>489</sup>. A 12 heures, Weygand demande à Pétain de retarder le départ « en raison de l'empressement des autorités allemandes ». Le maréchal décide de ce fait qu'il y aura un Conseil des ministres à 14 heures. Weygand, s'y rendant, en profite pour tenter de convaincre Lebrun de ne pas partir, mais sans succès. En définitive, un peu avant 17 heures, une note à en-tête de la présidence du Conseil ordonnera aux membres du gouvernement de ne pas bouger jusqu'au lendemain 21 juin à 8 heures<sup>490</sup>.

Weygand ne voyait dans les discussions sur le départ du gouvernement que des palabres inutiles et vains. Il considérait même que ce projet n'était pas un repli, mais une fuite des autorités politiques pour se mettre à l'abri dans l'Empire. Son exaspération, mêlée à un dégoût à peine masqué, fut la première raison de son opposition. Mais inutiles, ces palabres étaient tout autant objectivement dangereux pour lui. On peut supposer qu'il en eut conscience quand on s'attarde sur les arguments qu'il donne à Pétain pour que celui-ci stoppe les ministres. Weygand avance que, lorsque les Allemands lui communiquèrent les conditions dans lesquelles ils recevraient la délégation française, il avait pu constater un certain empressement de leur part qui faisait envisager comme très prochain le moment où le gouvernement aurait à prendre de graves décisions. Or, un nouveau déplacement de son siège, et la désorganisation qui s'en aurait suivi, ne se prêtait pas à cela<sup>491</sup>. Dans cet « empressement » du haut-commandement allemand, il semble, au mieux, que Weygand n'a voulu voir que ce qu'il voulait voir. Hitler avait mis deux jours à répondre à la demande

---

<sup>489</sup> Christiane Rimbaud, *L'Affaire du Massilia*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 68.

<sup>490</sup> SHD, 27N 11, Journal du général Weygand relatif aux journées « armistice » (19-24 juin 1940). La note enjoignant aux ministres de rester sur place était un faux commis par Alibert.

<sup>491</sup> *Ibid.*, Documents relatifs à l'armistice de juin 1940, Journal du général Weygand relatif aux journées « armistice » (19-24 juin 1940), Weygand, *Op. cit.*, p. 248 et Christiane Rimbaud, *Op. cit.*, p. 83. Christiane Rimbaud se réfère à la Commission d'enquête parlementaire.

d'armistice française ; ses armées progressaient inéluctablement sur toute la ligne de front en France. Le plus pressé des deux à mettre fin aux hostilités, c'était bien Weygand. De même, la raison logistique qu'invoque le commandant en chef est fallacieuse, car elle fait peser sur le gouvernement la menace d'être fait prisonnier. Valait-il mieux retarder d'un ou deux jours la prise de « graves décisions » ou risquer que les autorités soient capturées ? Nous sommes donc portés à croire que Weygand se servit, même de bonne foi, de prétextes dans cette affaire-là. Car la scission du gouvernement aurait entraîné la possibilité que les Allemands refusent de traiter avec la seule partie restée en France. Quand bien même les négociations auraient pu avoir lieu, les pouvoirs publics repliés à Alger auraient pu non seulement les faire échouer en repoussant certaines conditions, mais également rejeter l'armistice après qu'il aurait été signé. En effet, une fois la scission actée, Pétain et Weygand n'auraient plus pu exercer une aussi grande influence sur les débats concernant les conditions d'armistice et la poursuite de la guerre. Il était donc à parier qu'une fois installées près du général Noguès, la volonté de résistance des autorités politiques parties pour l'Empire se serait raffermie. Par conséquent, pour qu'*a priori* il n'y ait pas de risque que l'armistice ne soit pas signé ou ne soit pas accepté en tout lieu où flottait le drapeau tricolore, autrement dit pour qu'il y ait toutes les chances que la France sorte véritablement de la guerre, il fallait que le clan de l'armistice garde la main sur le pouvoir politique.

- L'armée doit rester unie pour assurer sa sauvegarde

Nous avons souligné l'importance que les plus hauts responsables militaires français accordaient à la conservation d'une armée, notamment pour maintenir l'ordre. Il fallait donc espérer que lors des négociations d'armistice, les Allemands laisseraient des troupes à l'Etat français. Cette espérance, on s'en souvient, Weygand en fit part dès le 8 juin au général de Gaulle<sup>492</sup>. Une telle vision des choses nécessitait alors que l'armée française reste unie derrière ses chefs, que ce soit avant et après l'armistice<sup>493</sup>. Si des troupes venaient à entrer en dissidence, non seulement la France serait dans une position encore plus faible, mais les Allemands auraient pu être tentés de refuser le droit de commander une armée à des généraux qui ne savent pas tenir en main leurs soldats. L'autorité des responsables militaires français

---

<sup>492</sup> Charles de Gaulle, *Op. cit.*, tome I, p. 45.

<sup>493</sup> La prise de connaissance le 21 juin au soir de la convention d'armistice, qui stipulait en son article 10 que le gouvernement français s'engagerait à ce qu'aucune des unités de ses forces armées ou de ses ressortissants ne combattent l'Allemagne, devait renforcer Weygand dans cette idée-là.

devait donc être incontestée dans chacune des unités. Pour cela, il fallait que tous acceptent la fin des combats. C'est pourquoi Weygand, connaissant ses idées, vit d'un très mauvais œil les déplacements du général de Gaulle à Londres. Une fois arrivé au pouvoir, il lui ordonna de rentrer immédiatement en France. De même, il mit beaucoup d'énergie à faire rentrer dans le rang le général Noguès et tous les autres gouverneurs coloniaux, qui présentaient des velléités de poursuivre la lutte à partir de l'Empire<sup>494</sup>. Comme le général Galliffet l'avait dit lors de l'affaire Dreyfus, la consigne était : « silence dans les rangs ».

A l'inverse, il fallait également que les troupes combattent jusqu'au bout, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas un effondrement brutal et irréversible des armées. Il y avait une raison matériel à cela : conserver intact des unités pour marquer physiquement la présence de l'armée française et pouvoir assurer le maintien de l'ordre. Il y avait aussi une raison symbolique : l'honneur de l'armée devait être préservé jusqu'à la fin des hostilités. Sinon les Allemands pourraient arguer de la disparition de l'armée française pour s'opposer à sa restauration. Ainsi, le 19 juin vers midi, un communiqué de la radio française émanant du Grand quartier général annonce que « la résistance continue »<sup>495</sup>. Cette annonce confirme publiquement les télégrammes envoyés par l'état-major de l'armée aux généraux commandants sur le front ou à l'intérieur stipulant que tant que l'armistice n'est pas signé, les opérations doivent continuer. Cependant, soucieux d'épargner le précieux sang français, conscients qu'après le message radiophonique du 17 juin du maréchal Pétain appelant à cesser le combat les troupes risquaient de ne pas vouloir être engagées dans des combats inutiles, Weygand et Colson donnèrent des consignes visant à ce que l'on ne se batte pas à outrance<sup>496</sup>.

### 6.3.2 Les négociations d'armistice

- Mettre fin aux hostilités, mais à quelles conditions ?

Le 16 juin, puis à nouveau le 18 juin, le Conseil des ministres décida à l'unanimité que les pourparlers d'armistice seraient rompus si les Allemands exigeaient la livraison de toute ou partie de la flotte, ou la cession d'une partie de l'empire colonial français. Dans la matinée du 20 juin, le général Huntziger, qui allait conduire la délégation française, se vit notifier par

---

<sup>494</sup> Christiane Rimbaud, *Op. cit.*, pp. 43, 62, 125-130 par exemple.

<sup>495</sup> SHD, 27N 11, Information de la radio française, 19 juin 1940.

<sup>496</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Op. cit.*, tome II, p. 695.

Pétain, assisté de Weygand et de Baudouin, des instructions reprenant cette résolution<sup>497</sup>. Il en allait de l'honneur de la France : l'armée coloniale et la marine n'avaient pas été vaincues au cours de la campagne éclair qui venait de se dérouler. Une telle décision permettait également de rassurer ces deux corps militaires, qui étaient globalement pour la poursuite de la lutte à partir de l'Empire. Partant de là, l'affirmation de Weygand selon laquelle cette résolution était destinée à ne pas fournir des armes à l'Allemagne pour abattre l'Angleterre est fallacieuse. Nous n'avons pas de témoignage indiquant que le 20 juin Huntziger reçut également comme directive de s'assurer que les Allemands acceptent que la France garde une armée, même réduite. Cette requête tombait tellement sous le sens pour les responsables militaires français qu'il est possible que Pétain et Weygand ne l'aient pas ouvertement évoquée. Car pour que l'armée fût l'ultime rempart de la Nation et le modèle à partir duquel elle devrait se refondre, encore fallait-il qu'il y eut une armée. En tout cas Huntziger, après que les Allemands lui firent comprendre que la paix surviendrait plus tard que ce le gouvernement français pensait, demanda expressément au général Keitel de conserver à la France une armée d'environ 120 000 hommes pour maintenir l'ordre.

A part la non-livraison de la flotte et l'intégrité des colonies, Weygand ne voyait pas d'autres conditions susceptibles d'entraîner une rupture des pourparlers avec Hitler. Il ne prépara aucun plan de secours au cas où ces discussions auraient tourné court, et qu'ainsi la France aurait eu à continuer la lutte. Se refusant de quitter *quoiqu'il arrive* la France, il posait une ultime alternative : soit la France sortait de la guerre par la négociation, soit elle en sortait par l'anéantissement de son armée. Or, il considérait comme fondamentale pour assurer l'avenir de la France qu'une armée en métropole soit sauvegardée. Par conséquent, cette absence de toute préparation à l'évacuation des pouvoirs politiques et des armées si les négociations d'armistice échouaient amène à penser que pour Weygand, l'armistice était non seulement une nécessité, mais aussi qu'il était prêt à aller loin dans les concessions en vue de l'obtenir. C'est ce que les discussions à Rethondes entre la délégation française et le haut-commandement de la Wehrmacht vont montrer.

- Un diktat allemand rapidement accepté par Weygand<sup>498</sup>

Weygand crut que les Français envoyés à la rencontre des Allemands allaient pouvoir négocier et que le gouvernement disposerait de temps pour discuter des conditions que

---

<sup>497</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 238, 243 et 246.

<sup>498</sup> On se référera ici, sauf indications contraires, à SHD, 27N 11, Documents relatifs à l'armistice de juin 1940.

poserait le Reich. D'ailleurs le choix d'Huntziger pour conduire cette mission n'était pas anodin. Général bien introduit dans les cercles politiques, plus mondain que martial, cet homme à la carrure plutôt frêle jouissait d'une réputation de bon diplomate, tout en ayant un prestige certain au sein de l'armée. Cette disposition chez Weygand à penser que l'on pourrait négocier avec Hitler venait aussi du fait qu'il considérait que l'Allemagne n'allait pas humilier un pays qui se proposait de déposer les armes après avoir sauvé son honneur. Les Allemands firent toutefois s'évanouir l'idée que le chef des armées françaises se faisait des négociations d'armistice.

Avant même que celles-ci ne commençassent, ils exercèrent une pression psychologique sur les Français, que ce soit par le fait qu'Hitler attendit deux jours pour répondre à la demande d'armistice ou en donnant peu de précisions quant au lieu où la délégation française devait se rendre. Le groupe conduit par Huntziger arriva de ce fait harassé en forêt de Compiègne le 21 juin en fin de matinée. Une fois sur place, les plénipotentiaires français durent subir un cérémonial particulièrement humiliant, qui s'achevait par l'invitation des officiels nazis à s'installer dans le wagon du maréchal Foch, celui-là même où une vingtaine d'années plutôt les rôles étaient inversés. Une fois assis, ils virent le général Keitel se lever, ajuster son monocle et lire une déclaration rejetant la responsabilité de la guerre sur la France. Après que la délégation française eut pris connaissance de la convention d'armistice, Keitel lui signifia qu'il n'était autorisé qu'à faire des éclaircissements. Le ton était donné : en aucun cas il ne pourrait y avoir de modifications essentielles. Cette action psychologique se poursuivit au cours des pourparlers. Les généraux Keitel et Jodl, interlocuteurs des Français à Rethondes, soufflèrent tour à tour le chaud et le froid, mais surtout finirent rapidement par montrer leur exaspération devant les demandes françaises. Ils répétèrent de nombreuses fois que pendant que les discussions se poursuivaient, l'armée allemande continuait sa progression. Certes, Hitler accéda le 22 juin à la demande de Pétain de laisser une zone neutre autour de Bordeaux, pour que le gouvernement français soit libre de délibérer. Mais le Führer s'empressa d'ajouter qu'il n'acceptait d'accéder à cette requête seulement si l'armistice était signé le jour même. Autrement dit, Hitler ne laissait pas la liberté aux ministres français de discuter les conditions de l'armistice, mais les assurait seulement que le gouvernement réfugié dans la capitale girondine ne serait pas fait prisonnier.

À ces actions psychologiques sur la délégation et le gouvernement français s'ajoutaient des conditions de liaison entre Rethondes et Bordeaux particulièrement médiocres. Il fut interdit aux membres de la délégation de communiquer avec leur gouvernement autrement

que par téléphone. Tout comme Weygand avait rappelé à Huntziger qu'Enzberger, le chef des plénipotentiaires allemands en 1918, avait eu soixante-douze heures pour signer, le commandant en chef français rappela que Foch avait autorisé une liaison par avion pour les Allemands. Keitel refusa de se référer à ces deux précédents. C'est donc sur texte dicté par téléphone que le Conseil des ministres eut à se prononcer, avec tout ce que comporte d'erreurs possibles et d'incertitudes une telle méthode pour un document de cette importance.

En ce qui concerne les conditions d'armistice à proprement parler, Weygand les accepta rapidement. Le 21 juin, à 20 heures 30, Huntziger l'appela. Il lui dit que, de l'avis général de la délégation française, les conditions étaient dures, mais ne renfermaient rien qui soit contraire à l'honneur, surtout en ce qui concernait la flotte. Puis il lui dicta un à un les articles, en précisant à la lecture de l'article 4 – relatif à la démobilisation et au désarmement de l'armée française – que les Allemands étaient d'accord pour laisser 100 000 hommes à la France à titre de période de transition. Weygand perçut dans l'article 23, qui liait l'entrée en vigueur de cet armistice à la signature d'un document de même nature avec l'Italie, un « traquenard » car cela pourrait revenir à cautionner les appétits des Italiens, alors qu'ils n'avaient pas remporté la victoire. Malgré cela, lorsqu'à 22 heures, Pétain, Baudouin, Yves Bouthillier, ministre des Finances, et l'amiral Darlan rejoignirent Weygand à son quartier général, ce fut le soulagement qui l'emporta à la lecture du texte de la convention. Trois Conseils des ministres se réunirent le lendemain. Si lors des deux premiers des réticences s'exprimèrent, ce fut la résignation qui l'emporta au troisième. A 1 heure du matin, lorsque se tint le premier Conseil, la discussion aboutit à la rédaction d'une série de modifications à obtenir. Les avions ne devaient pas être livrés (article 5), la flotte serait basée en Afrique et non dans ses ports d'attache du temps de paix (article 8) et les ressortissants allemands ayant trouvé refuge en France ne seraient pas livrés (article 19). A la reprise des négociations, Keitel refusa catégoriquement de supprimer l'article 19, renvoya la question de flotte à la future commission d'armistice, mais accepta que les avions soient seulement désarmés et mis sous contrôle allemand. Le second Conseil des ministres, qui commença à 14 heures, se dit prêt à signer à la condition que les questions françaises et les réponses allemandes soient annexées à la convention d'armistice en tant que protocole. Consultée sur ce point, la délégation française le repoussa. Au troisième Conseil des ministres, le gouvernement se résigna. A 17 heures 36, Huntziger reçut l'ordre de signer.

Ainsi, Weygand balaya bien vite les quelques réticences initiales qu'il eut lors de sa première conversation téléphonique avec Huntziger, le 21 juin au soir. Pour lui, les conditions n'étaient pas nécessairement contraires à l'honneur ; les Allemands avaient concédé une armée de 100 000 hommes. Pour tout le reste, et notamment la flotte, il dut penser qu'une bonne négociation à la commission d'armistice pourrait arracher aux Allemands des conditions plus favorables. Cependant, c'est surtout parce qu'il était pressé d'en finir qu'il ne vit pas les dangers ou les atteintes à l'honneur que renfermait cette convention. Le fait qu'il ne fit aucune remarque sur l'article 1, qui stipulait pourtant que « les troupes françaises déjà encerclées par les troupes allemandes [déposeraient] immédiatement les armes », ou qu'il accepta que soit livré les ressortissants allemands réfugiés, le soulignent. En termes de ligne d'action, il mit tout son poids dans la balance pour que le gouvernement signe l'armistice. Ainsi, au premier Conseil des ministres du 22 juin, il recadra rapidement la discussion, qui s'orientait dangereusement, pour lui, sur la politique extérieure de la France, et donc était susceptible de soulever tous les inconvénients de l'armistice. Lors de la troisième réunion du gouvernement de ce jour-là, c'est lui qui, appuyé par Pétain, soulignant l'enjeu militaire et politique de cet armistice, emporta la décision<sup>499</sup>.

---

<sup>499</sup> Jean-Pierre Azéma, *Op. cit.*, p. 195.

La démarche de Weygand en faveur de l'armistice fut d'une grande cohérence. Cette caractéristique tient d'abord au calendrier que celui-là s'est fixé, après avoir eu un moment de flottement jusqu'à l'important Comité de guerre du 25 mai 1940. Les événements ont orienté cet agenda vers la solution de la cessation des hostilités chez Weygand. L'alliance de raisons à très court terme – la défaite militaire – et de motivations plus personnelles – maintenir l'ordre public par exemple – ont également donné au généralissime français un but auquel il ne dérogera pas. Ces deux éléments, temporel et intellectuel, de cohésion ont permis à Weygand de faire varier son approche auprès de Reynaud, sans desservir ses vues. Ici, son caractère lui fut autant utile que ses tentatives pour amener le chef du gouvernement à partager son opinion sur la conduite de la guerre. Ainsi, Weygand mena au printemps 1940 une véritable campagne en faveur de l'armistice.

Il ressort néanmoins que pour ce général septuagénaire, la bataille de France n'était pas qu'un simple baroud d'honneur. Jusqu'au 8 juin 1940, il se comporte comme l'avocat qui sait qu'il n'aura que peu de chances de faire éviter la peine capitale à son client. Du 8 au 12 juin, il passe de ce statut à celui du plaideur qui réclame quelques minutes au bourreau pour que le coupable mette ses affaires en ordre. Nous ne souscrivons donc pas à la thèse qui veut que Weygand fut dès la fin mai 1940 pour l'armistice. De même, il serait certainement faux de prétendre qu'en lui les motivations furent d'abord politiques. Elles étaient avant tout militaires, ensuite idéologiques ; mais seulement en dernier ressort politiques. Enfin, contrairement à l'image d'un homme fonçant tête baissée et peu intelligent qu'a forgée le général de Gaulle, Weygand manœuvra assez bien au milieu du monde politique et auprès de Reynaud. Que ce travail de sape fût conscient ou non, nous ne le saurons certainement jamais. Ce qui est en revanche sûr, c'est que le commandant en chef français allia influence et démonstration de puissance pour faire valoir son opinion.

C'est donc un Weygand un peu plus nuancé que nous avons peint, à la fois plus optimiste et moins factieux mais plus cohérent dans sa ligne d'action, qu'on a parfois bien voulu nous le décrire.

## **Troisième partie**

# **Le premier ministre de la Défense nationale de Vichy**

« Si d'aucuns s'offusquerait [*sic*] de voir parler de « résistance » pour qualifier l'action du général Weygand, comment définir l'œuvre du patriote ardent, qui, de toute évidence, n'était pas résigné à « subir » ? »<sup>500</sup>. De fait, l'action du général Weygand lors de son passage à la tête du ministère de la Défense nationale en 1940 semble marquée du sceau de l'ambiguïté. Nous avons d'un côté l'image d'un fervent pétainiste, qui haïssait le général de Gaulle et pensait d'abord au maintien de l'ordre. De l'autre, ses défenseurs ont fait de lui une sorte de vichysto-résistants, dont la germanophobie était légendaire et l'activité militaire clandestine bien établie. Cependant, aucun des deux partis n'a produit de démonstration convaincante, adaptée au cas personnel de Weygand. Et si, après tout, le ministre qu'il fut n'appartenait à aucune des catégories classiquement mises en avant, ou plutôt celles les plus connues, par l'historiographie ?

Le poste de l'ancien bras droit de Foch lui a donné une place centrale dans le Vichy de l'été 1940, car, en tant que ministre de la Défense nationale et avec la guerre qui continuait entre l'Axe et le Grande-Bretagne, il avait la haute-main sur des questions de premières importances : défense de l'Empire colonial, utilisation de l'armée dite d'armistice, etc. Il lui revenait donc de définir une ligne politique et de faire des choix quant aux objectifs de celle-ci. Cela avait un double aspect. Le premier était extérieur, en tant qu'il concernait l'attitude que la France aurait dû observer face aux différents belligérants. Le second était intérieur, puisqu'il devait plus particulièrement définir le rôle, la place et la doctrine d'emploi (au sens à la fois politique et tactique) de l'armée que les Allemands autorisèrent à la France de garder, avec toute la question de la revanche. Cette dernière, l'a-t-il voulue ? Si oui, à quelle échéance ? Ici, tous ceux qui ont consacré quelque étude au général Weygand s'accordent sur le fait qu'il a adopté une attitude expectative. La divergence entre eux se fait sur les intentions qu'il a mises derrière cette ligne politique, avec d'une part les partisans d'un Weygand attentiste, c'est-à-dire qui attendait le bon moment pour faire rentrer la France dans la guerre, et d'autre par les tenants d'un ministre de la Défense nationale neutraliste, autrement dit qui aurait voulu que l'Hexagone attende patiemment que l'orage se termine en ne prenant parti pour aucun des combattants. Par-dessus ces deux interprétations s'ajoute la question de leur caractérisation, au sens où il nous faut qualifier l'attitude choisie par Weygand selon qu'elle ait été active ou passive. Par exemple, s'il semble que Pétain fut neutraliste jusqu'à sa décision d'entrer dans la voie de la collaboration, nous pouvons dire que ce neutralisme demeura plutôt passif, au sens où le chef de l'État français cédait relativement rapidement aux exigences allemandes.

---

<sup>500</sup> Martin Benoist « De juin à septembre 1940 », in Jean-Philippe Sisung et Martin Benoist (dir.), *Weygand. Témoignages et documents inédits*, Montsûrs, Résiac, 2000, p. 239.

En même temps qu'il devait proposer une politique pour la France et pour l'armée, Weygand avait à s'occuper de l'intendance, de problèmes plus prosaïques et à composer avec les réalités de l'été 1940. Au premier rang de celles-ci figuraient le régime de l'armistice, véritable arrière-plan de toutes les décisions qu'il a pu prendre. Nous aurons donc aussi à étudier les mesures qu'il a mises en place mais qui n'étaient pas directement destinées à avoir une incidence dans le conflit en cours. Car il fallait bien que, malgré la guerre, la France fût dirigée. En ce sens, placer Weygand face à la guerre ne signifie pas d'évacuer totalement son action en dehors d'elle. Mais, du reste, même dans ce cas celle-ci peut être rattachée à celle-là puisque l'une des premières tâches du gouvernement français à l'été 1940 fut de relever matériellement et moralement le pays, c'est-à-dire de faire face aux conséquences de la campagne de 1940 : exode, occupation, défaite militaire cuisante, etc.

Weygand a été nommé ministre de la Défense nationale le 16 juin 1940, pour se voir retirer ce portefeuille le 6 septembre suivant. Cependant, nous avons déjà abordé son action à ce poste de sa prise de fonction jusqu'à ce que les armistices rentrent en vigueur, le 25 juin 1940, dans la deuxième partie du présent mémoire. Qui plus est, la fin des opérations et la confusion au sein des autorités françaises durant cette période d'une petite dizaine de jours firent que cette action a été assez décousue. Par conséquent, nous avons commencé notre étude au 25 juin, tout en n'oubliant de remonter plus en arrière si le besoin s'en était fait ressentir. Ajoutons dans le cadre de ces considérations chronologiques que, par une ironie de l'Histoire, Weygand ne fut donc ministre qu'à peine moins de trois mois. Ce qui constitue un laps de temps assez court pour engager des réformes en profondeur ou pour tirer des conclusions à long terme sur les mesures mises en œuvre par lui. De ce fait, il faudra toujours garder à l'esprit ce caractère éphémère de la carrière ministérielle de Weygand pour analyser et juger son action et sa pensée durant celle-là.

Peindre Weygand ministre de la Défense nationale revient à se demander certes quelles ont été les instructions qu'il a données, quelle ligne politique a-t-il adoptée, mais avant tout invite à s'interroger sur les ressorts de celles-là et de celle-ci.

Nous verrons tout d'abord son action au sein du gouvernement en dehors de toutes considérations ayant directement trait à la prolongation du conflit ou de l'institution militaire. Ensuite nous tenterons de définir ce qu'a été la politique étrangère qu'il souhaitait que la France menât. Enfin nous nous pencherons plus particulièrement sur ce qu'il attendait de l'armée dite d'armistice.

## Chapitre 7

### Gouverner malgré la guerre

La continuation de la guerre ne constituait pas le seul horizon à l'été 1940. Il fallait diriger la France, administrer le pays, répondre aux besoins des populations. D'autant que régnait une profonde désorganisation suite à la défaite militaire. Faire face à la guerre c'était donc aussi gouverner malgré elle, c'est-à-dire tout autant en dépit de sa prolongation qu'en affrontant les conséquences de la campagne qui venait de s'achever.

Conséquences d'abord matérielles. Exode de huit millions de personnes, destructions d'infrastructures, ravitaillement à la peine, occupation des trois cinquièmes du territoire métropolitain, autant de problèmes exigeant une solution urgente, alors que le gouvernement éprouvait des difficultés à s'installer correctement en terre auvergnate. Conséquences morales ensuite, la France ayant vu son armée se faire balayer en six semaines, tandis qu'au fur et à mesure de l'avancée de la Wehrmacht s'était écroulé l'appareil politico-administratif. Cette défaite a été un véritable trauma, pour parler comme Robert Frank.

Dans les deux cas, Weygand a revendiqué une place de premier choix pour l'armée dans l'exécution de cette œuvre de redressement. Il nous faudra donc voir non seulement les mesures qu'il a prises, mais également comment cette place prépondérante de l'institution militaire pouvait être ou a été justifiée. Ce qui nous amène à dire qu'avant d'analyser l'action de Weygand dans ces domaines, il sera utile de préciser le poids de celui-ci au sein du pouvoir vichyste lorsqu'il fut ministre de la Défense nationale.

Nous verrons donc tout d'abord ce dernier point, pour ensuite nous intéresser à l'importante place qu'a prise l'armée dans la liquidation de la guerre. Au plan moral, Weygand a voulu surmonter la défaite par un renouveau idéologique, la révolution nationale.

## 7.1 La place de Weygand au sein du gouvernement : un *primus inter pares*

### 7.1.1 Une des figures du Vichy de l'été 1940

- L'origine professionnelle de Weygand, un atout dans la conjoncture

Aussi étonnant que cela puisse paraître, le fait pour Weygand d'être un militaire – qui plus est le premier d'entre eux hiérarchiquement – lui donnait d'autant plus de chances de peser.

Malgré la volonté du haut-commandement de montrer que l'armée n'avait pas démerité en mai-juin 1940 et sa promotion bruyante en faveur de l'armée dite d'armistice, la population était au mieux indifférente à l'égard des officiers, au pire franchement dédaigneuse voire hostile<sup>501</sup>. Cependant, le haut-commandement réussit rapidement à faire admettre au pouvoir en place que l'armée fût considérée comme un sanctuaire, que l'on ne devait dénigrer sous aucun prétexte. La défaite n'entamait donc pas, au sein des sphères de direction, la possibilité pour les chefs militaires de prétendre à des postes d'importance. De l'autre côté, les hommes politiques, notamment ceux qui avaient récemment exercé des responsabilités, n'avaient pas bonne presse non plus. Mais, à la différence des généraux, ils étaient pour une bonne partie tenus à l'écart des sphères de pouvoir. D'autant plus que nombre de ces anciens dirigeants civils semblaient se mettre hors-jeu d'eux-mêmes, comme s'il était normal qu'après une défaite de l'ampleur de celle que la France venait de subir l'élite politique du pays fût renouvelée. Les débats lors du vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain l'illustrèrent bien, puisqu'aucun des ténors du Parlement ne s'éleva contre un sabotage de la République, Pierre-Étienne Flandin mis à part. L'élite politique française était frappée d'atonie, tandis que celle de l'armée paraissait fortifiée.

L'encourt en crédit de l'armée a également été gonflé par la correspondance de celle-ci avec le nouveau régime. Idéologiquement, nombreux étaient les généraux qui partageaient les critiques du gouvernement sur l'esprit de jouissance et promouvaient le retour à une société plus paternaliste et autoritaire. Dans son ensemble, la haute hiérarchie militaire communiait dans la révolution nationale. Il y avait de même une identité de fonctionnement entre Vichy et

---

<sup>501</sup> Emmanuel Berl, *La Fin de la IIIe République*, Gallimard, collection folio histoire, Paris, 2007, p. 161.

l'institution du sabre. L'un comme l'autre entendaient que le pouvoir s'exerce de manière exclusivement vertical, du sommet vers la base. Tous deux en appelaient aux compétences techniques pour diriger, et ce fut d'ailleurs aux titres de cette technicité que les militaires purent si bien être représentés au sein des organes de gouvernement de l'été 1940.

Pour ces deux raisons, l'armée pouvait prétendre à être une source de recrutement des nouveaux cadres de la nation. Ainsi, la consécration, officielle ou officieuse, de Weygand comme principal ministre n'aurait pas été surprenante – vue de l'extérieur du gouvernement – ou n'aurait pas suscité de grande opposition – à l'intérieur de celui-ci.

- Une personnalité

C'était aussi du fait de son image publique que Weygand pouvait prétendre à être une figure de proue du gouvernement. En effet, il était ce que l'on peut appeler une personnalité, au sens de quelqu'un de connu et prestigieux.

Dans sa sphère professionnelle, il avait exercé les plus hautes responsabilités, avait côtoyé de près les pères de la victoire de 1918 et restait, à l'été 1940, le commandant en chef de l'armée. Cela lui assurait tant un poids technique qu'une visibilité auprès du grand public, l'institution militaire étant à cette époque bien moins anonyme au sein de la société française que de nos jours. Dans la vie civile, il n'était pas en reste, ayant fréquenté pendant l'entre-deux-guerres les milieux du monde, aimant à déjeuner chez Bixio, se plaisant aux premières théâtrales. Consécration de cet aspect mondain que l'on ne soupçonne pas de prime abord chez lui, il avait été élu à l'Académie française, le 11 juin 1931, au fauteuil du maréchal Joffre. Pour avoir eu, lors de la Première guerre mondiale et de la campagne qui venait de s'achever, des fonctions de haut rang et surtout qui l'avaient mis directement en relation avec des responsables des armées alliées, Weygand n'était pas un inconnu pour les élites politiques et militaires des pays étrangers. En couverture du *Times* en octobre 1933, salué par le roi Georges V en personne aux courses d'Ascot<sup>502</sup>, il avait acquis une certaine notoriété internationale.

À l'inverse, mis à part Pierre Laval, aucun des autres ministres ne bénéficiaient d'une reconnaissance équivalente en termes d'image. Prenons l'exemple du premier gouvernement de l'État français, celui en place du 12 juillet au 6 septembre 1940. Tous n'étaient certes pas des inconnus, la plupart ayant déjà exercé des fonctions de premier plan, que ce soit en tant qu'élu (Adrien Marquet, ministre de l'Intérieur, était député-maire de Bordeaux, François

---

<sup>502</sup> Henri du Moulin de Labarthète, *Le Temps des illusions. Souvenirs (juillet 1940 – avril 1942)*, Genève, Les éditions du Cheval ailé, 1946, p. 397.

Piétri, secrétaire générale aux Communications, avait été plusieurs fois ministre) ou dans leur branche professionnelle (René Belin, ministre de la Production industrielle, était l'un des dirigeants de la CGT). Mais, dans l'ensemble, ils apparaissaient au mieux comme des seconds couteaux par rapport aux anciens dirigeants politiques (Paul Baudouin et Yves Bouthillier, ministres respectivement des Affaires étrangères et des Finances, n'étaient au gouvernement que depuis l'arrivée au pouvoir de Paul Reynaud en mars 1940), au pire comme des personnes tirées de l'ombre (Raphaël Alibert, ministre de la Justice, ou Pierre Caziot, ministre de l'Agriculture, en sont de bons exemples). *A fortiori*, aucun d'entre eux ne pouvait prétendre à une célébrité hors des frontières de l'Hexagone.

Par conséquent, en étant une personnalité de premier plan, Weygand se démarquait de la masse de ses collègues ministres, cette notoriété lui donnant un surcroît de prestige et donc possiblement de poids au sein du gouvernement.

- Une ligne politique ferme dans son application, modérée dans ses implications

Weygand pouvait rallier à lui une bonne partie des dirigeants à Vichy car il apparaissait comme faisant face dans la tempête. Non content d'être une personnalité, Weygand en avait une, et bien affirmée. C'était un homme qui savait vouloir, parlait franchement et se montrait volontiers cassant avec son interlocuteur dès que la conversation s'égarait. Le but fixé, il ne tardait pas à être inflexible. Au surplus, nous avons déjà montré son énergie et sa ténacité, malgré son âge avancé. Ces traits de caractère étaient complétés par une définition claire de sa ligne de conduite politique à la fin de juin 1940. Jean-Louis Crémieux-Brilhac avance que Weygand était « un des rares hommes qui [avaient] un projet clair pour la France »<sup>503</sup>. Si nous ne sommes pas d'accord avec lui sur la date de maturité et la nature de ce projet, toujours est-il qu'il est juste de dire que le commandant en chef français a eu un programme bien arrêté une fois arrivé au pouvoir. À l'intérieur, reconstruire matériellement et surtout moralement le pays. À l'extérieur, la stricte application de l'armistice, tout en évitant de se mettre à dos l'Angleterre. Dans une nation encore vacillante sous le choc de la défaite, alors que les États étrangers semblaient vouloir se repaître d'une France à genoux, cette fermeté de caractère et cette netteté dans la détermination d'une politique ne pouvait que rallier des voix et des hommes. Weygand faisait alors sans doute figure de bouée de sauvetage, sorte de pendant actif du vieux maréchal Pétain. Et, de fait, il n'a pas dévié pas de sa ligne jusqu'à son renvoi du gouvernement en

---

<sup>503</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, tome I, *Ouvriers et soldats*, Paris, Gallimard, 1990, p. 619.

septembre 1940. Il l'a défendu avec acharnement face à Laval et aux Allemands. Par exemple, lorsqu'Hitler exigea le 15 juillet 1940 des bases aériennes ainsi que diverses facilités en Afrique du nord, Weygand fut partisan d'une réponse sous forme de fin de non-recevoir<sup>504</sup>.

Ce qui fit que la ministre de la Défense nationale représentait un point de ralliement en ces temps troublés tenait également à ce que, au revers de son attitude claire et ferme, se trouvaient des discours et des actes relativement modérés. En effet, la ligne de conduite adoptée par Weygand, pour ferme qu'elle était, peut se résumer dans le mot attente. Sur le plan extérieur, il souhaitait que la situation internationale se stabilisât avant d'entreprendre de grandes manœuvres diplomatiques. En attendant, la France ne devait se fâcher avec personne, mais tenir si on s'en prenait à elle. Au niveau interne, il ne fallait pas que la révolution nationale fût l'occasion pour les Allemands et les Italiens de se délecter du spectacle des divisions françaises. Des sanctions devaient être prises contre ceux qui avaient trahi les devoirs de leur charge, des discriminations instaurées à l'encontre de certaines catégories de personnes (francs-maçons, instituteurs), mais cela devait se faire discrètement. C'est pourquoi Weygand s'est opposé à la tenue du procès dit de Riom. Cette stratégie d'attente correspondait à une ligne médiane, d'une part entre partisans d'une entente avec l'Axe et ceux qui voulaient aider l'Angleterre, et d'autre part entre les hommes qui souhaitaient que le pays fût massivement épuré et d'autres qui entendaient que l'on mît seulement en sommeil la République. En cela, elle avait de bonne chance de rallier les suffrages de la majorité des responsables politiques de Vichy, qui, à l'été 1940, parlaient certes beaucoup de transformation mais entendaient avant tout gérer le pays dans l'attente d'une stabilisation de la situation.

### **7.1.2 Un possible président du Conseil *de facto***

Ce qui vient d'être dit n'aurait pas suffi à faire de Weygand une sorte de premier ministre sans le titre (Pétain n'ayant pas nommé de chef du gouvernement), mais en aurait simplement donné la possibilité. Il faudrait montrer, d'une part, que Weygand a eu une prééminence au sein du cabinet français et, d'autre part, qu'il a agi en tant que tel.

- Importance statutaire

---

<sup>504</sup> Henri du Moulin de Labarthète, *Op. cit.*, p. 206. Paul Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, Éditions de la table ronde, 1948, p. 252. Weygand, *Mémoires*, tome III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, 1950, p. 321.

Maxime Weygand n'était pas n'importe quel ministre à l'intérieur des différents cabinets qui se sont succédé au cours de l'été 1940, et en premier lieu du fait de son statut. Alors que, par la loi du 12 juillet 1940 relative à la composition du gouvernement, les ministres de la Guerre (général Colson), de l'Air (général Pujol) et de la Marine (amiral Darlan) étaient ravalés au rang de secrétaire d'Etat, Weygand portait le titre de « ministre secrétaire d'État à la Défense nationale ». Cette différence de rang était par ailleurs rappelée et appuyée par le décret de nominations des ministres du même jour, qui comportent deux articles : un pour les ministres secrétaires d'Etat et un pour les trois secrétaires d'Etat suscités<sup>505</sup>. Weygand possédait donc par son titre une prééminence sur à ses collègues militaires appartenant à l'exécutif français.

Cette supériorité n'était pas que d'étiquette, mais avait un pendant fonctionnel. En effet, le portefeuille de la Défense nationale lui donnait théoriquement la possibilité de coordonner pour partie l'action des départements de la Guerre, de la Marine et de l'Aviation. Il demanda d'ailleurs d'engager un effort de centralisation à son ministère des questions communes à ceux-ci<sup>506</sup>. De même, il donna directement des ordres aux services qui échappaient auparavant à la tutelle de son ministère, par exemple sur l'ouverture du feu par les unités antiaériennes (armée de l'Air)<sup>507</sup>. Par ailleurs, il était expressément chargé de toutes les questions relatives à la défense de l'Empire. Donc, non seulement la potentialité et le vœu suscités trouvaient dans ce domaine une existence officielle, mais Weygand étendait son pouvoir au détriment du ministère des Colonies. Additionné à tous ces éléments, le fait que les seuls secrétaires d'État créés pour l'heure étaient les trois mentionnés plaçait formellement et plus ou moins nettement ceux-ci sous son autorité.

Par conséquent, et qui plus est vis-à-vis des ministres civils, s'il n'avait pas de titre spécial et se situait au milieu de l'ordre protocolaire<sup>508</sup>, il était le seul ministre à avoir statutairement un tel champ d'action. Prééminence voire autorité sur toutes les questions militaires, démarquage par rapport à ses collègues civils, Weygand possédait là des atouts propres à lui donner une envergure nécessaire pour prétendre être le principal ministre du gouvernement français.

- La direction des débats

---

<sup>505</sup> *Journal officiel*, 13 juillet 1940, Loi du 12 juillet 1940 relative à la composition du gouvernement et Décret du 12 juillet 1940 relatif à la nomination des ministres.

<sup>506</sup> SHD, 1P 1, Discussions des questions posées par la note du secrétaire d'État à la Guerre n°246 C/DG, 17 juillet 1940.

<sup>507</sup> *Ibid.*, Note du général Weygand pour le général Pujol, n°760 /DN, 3 août 1940.

<sup>508</sup> Si on claque cet ordre sur celui du décret de nomination du gouvernement. Weygand apparaît en sixième position, sur onze ministres secrétaires d'État.

À côté du caractère et de la ligne politique de Weygand, il y avait une raison pratique qui lui aurait permis de passer de représentant d'un parti au sein du gouvernement à un véritable statut de président du Conseil sans le titre : la possibilité de guider le travail de celui-ci. En effet, détenant le portefeuille de la Défense nationale, nombre de problèmes à traiter relevaient directement de lui ou requéraient son avis.

À la fin de juin 1940, deux causes – que nous détailleront plus loin – concouraient à faire dépendre de Weygand de nombreuses questions importantes. La première était le poids des administrations sous la houlette d'hommes en uniforme. À Vichy, la Direction des services de l'armistice, organe central pour toutes les questions relatives à l'application de ce dernier, était exclusivement entre les mains de militaires, sous la direction du général Koeltz. Sur le terrain, l'armature constituée par les préfetures et les sous-préfetures était doublée par celle des régions militaires, qui gardaient de nombreuses prérogatives du fait du maintien de l'état de siège. Ensuite, les problèmes liés à la campagne qui venait de se terminer et à la guerre qui continuait pourtant, figuraient parmi les principaux que le gouvernement avait à traiter. Il fallait démobiliser pour redonner des bras à l'économie, réparer les destructions, rapatrier les réfugiés, etc. En même temps, l'armée apparaissait comme une des institutions – voire la seule – capables de conduire le pays au retour à la normale. Par conséquent, sur ces questions Weygand pouvait disposer d'une voix prépondérante au chapitre.

Cette conclusion est d'autant plus juste en ce qui concerne les problématiques entourant l'armistice. Symétriquement, celles-ci venaient renforcer le pouvoir du général Weygand. Car, elles étaient centrales dans la définition de la politique étrangère de la France. Or, du mois de juin à celui de septembre 1940, elles relevèrent du et furent centralisées au ministère de la Défense nationale<sup>509</sup>. En effet, dès l'arrivée de Pétain à la tête du gouvernement français, rien de ce qui avait concerné la future cessation des hostilités n'avait échappé au général en chef des armées. Tout le long du processus de négociation, il était demeuré le premier à être en contact avec la délégation française envoyée à Rethondes. Ce fut encore lui qui, bien souvent, avait conduit les différents débats sur l'armistice (conditions de refus, départ du gouvernement) et avait emporté la décision au dernier Conseil des ministres du 22 juin 1940<sup>510</sup>. Cette place primordiale de Weygand dans le travail gouvernemental au sujet de la politique extérieure perdura après l'arrêt des hostilités. En effet, celle-ci était définie au sein d'un conseil restreint,

---

<sup>509</sup> Cf. l'organisation des services français concernés par l'armistice décrite en 8.3.1.

<sup>510</sup> Jean-Pierre Azéma, *1940, l'année noire*, Paris, Le Seuil, 2010, p. 195 et Christiane Rimbaud, *L'Affaire du Massilia*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 125 et suivantes.

réuni presque quotidiennement sous la présidence de Pétain, mais dont les séances étaient en fait dirigées par le ministre de la Défense nationale<sup>511</sup>.

Ainsi, une grande part des problèmes dont la résolution était urgente et des questions dont la réponse était primordiale relevant des attributions en droit ou de fait de Weygand, celui-ci fut amené à conduire les débats au sein du gouvernement, et donc à en orienter pour partie le travail et la politique.

### 7.1.3 Un ministre relativement isolé

- Une absence d'unanimité au sein du gouvernement

Lors des discussions autour de la poursuite de la guerre, Weygand avait été autant servi que desservi par son caractère. On peut estimer que cela fut encore le cas lors de son passage à la tête du ministère de la Défense nationale. Sa franchise qui manquait souvent de tact, son ton parfois véhément, son autoritarisme – réel ou présumé, pouvaient rebuter, même parmi les ministres et membres de la haute administration qui adoptaient un point de vue similaire au sien. Paul Baudouin, l'un de ses alliés les plus proches, a souligné que les conversations avec lui pouvaient tourner à l'aigre, tant il était impatient de toute contradiction<sup>512</sup>. Weygand lui-même confessa qu'il se sentait devenir de « plus en plus ombrageux »<sup>513</sup> en cet été 1940, ce qui ne pouvait qu'affecter ses relations avec les autres dirigeants de Vichy.

Le cœur du problème est cependant ailleurs. Il se trouve dans l'isolement où a été Weygand par rapport à la politique qu'il souhaitait que la France menât. Cela résultait tout d'abord de son opposition à Laval – et à Darlan dans une moindre mesure. Si celui-ci ne voulait peut-être pas, à cette époque, une politique d'aussi franche collaboration entre vainqueurs et vaincu que celui-là, les deux partageaient une volonté de rapprochement avec les pays de l'Axe. De même, si le vice-président du Conseil tenait la Grande-Bretagne pour le nouvel ennemi de la France tandis que l'amiral de la Flotte voulait simplement lui rendre coup pour coup, tous deux étaient pour des actions armées contre cet État et entendaient que la France s'en éloignât. Deux axes pour la politique étrangère française qui heurtaient la ligne adoptée par Weygand : attendre et tenir le plateau égal entre les belligérants. Cette opposition prit une teinte particulière en partie parce que les deux camps voyaient en l'autre ce qu'ils détestaient. Pour Pierre Laval, Weygand était

---

<sup>511</sup> Henri du Moulin de Labarthète, *Op. cit.*, p. 33.

<sup>512</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 237.

<sup>513</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 340

l'archétype de l'officier borné : militariste dans sa façon de penser, réactionnaire dans sa vision de la société et germanophobe avant tout pour les questions de politique extérieure. Du point de vue du second, le premier représentait tout ce qu'il exécrait : le rouge qui ne se porte pas qu'à la boutonnière, l'affairisme, les manœuvres de couloir. Ce face-à-face fut parfaitement résumé par les duellistes eux-mêmes. Weygand déclara que Laval n'était qu'une « cravate ». Le second, à qui on rapporta le mot, rétorqua : « Weygand ? Une cravache. »<sup>514</sup> Cet antagonisme, qui conduisit à une série d'accrochages de plus en plus durs dans les mots échangés<sup>515</sup>, marquait une profonde scission à l'intérieur même du gouvernement. Pétain pouvait-il l'accepter et la laisser perdurer ?

Ensuite, et surtout, à l'intérieur même du camp du ministre de la Défense nationale, les opinions divergeaient. Paul Baudouin et Yves Bouthillier étaient partisans de la révolution nationale, ne souhaitaient pas rompre avec l'Angleterre, mais ils défendaient aussi une collaboration économique avec l'Allemagne<sup>516</sup>. Ce qui implique que Weygand était le seul des ministres importants qui défendait une attitude neutraliste totale. La ligne politique qu'il avait adoptée n'étant donc pas le point d'équilibre du gouvernement, il n'avait comme atouts au sein de celui-ci que sa fonction et son prestige. Autrement dit des qualités qu'un autre chef militaire pouvait remplir.

- Dépassé dans la lutte pour le pouvoir

En juillet et en août 1940, Weygand va soit voir sa place au sein du gouvernement se réduire, soit manquer des occasions de l'accroître.

Initialement, la question de l'application des conventions d'armistice se régla avant tout dans les deux commissions éponymes, de Wiesbaden et de Turin. Weygand avait la haute-main sur les délégations françaises envoyées auprès de celles-là, ainsi que sur les organismes en lien avec l'armistice, notamment la Direction des services de l'armistice. Ainsi, la définition de la politique étrangère française, de même que les relations de la France avec l'Allemagne et l'Italie, passaient nécessairement par lui. Or, un état de fait, puis un changement vinrent remettre en cause cette position centrale. Tout d'abord, il est à noter une certaine

---

<sup>514</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 612.

<sup>515</sup> Paul Baudouin, *Op. cit., passim*. Henri Michel, *Vichy, année 40*, Paris, Robert Lafont, 1966, p. 271. Lors d'un Conseil des ministres du début de septembre 1940, Weygand aurait lancé à Laval qui rappelait la condition de vaincu de la France : « Vous vous roulez dans la défaite comme un chien dans sa crotte. ». Cf. Jacques Weygand, *Weygand, mon père*, Paris, Flammarion, 1970, p. 279, cité in Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 635.

<sup>516</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, pp. 259 et 263. Robert O. Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1997 (2<sup>e</sup> édition ; éd. US 1972), p. 63.

décentralisation concernant l'application des conventions d'armistice. Par exemple, Darlan agissait parfois seul dans son domaine, comme le prouve le fait qu'à la suite de l'opération *Catapult*, il ait demandé à l'amirauté italienne si elle pouvait aider la marine française dans son projet d'attaquer la base navale anglaise d'Alexandrie pour y délivrer l'escadre sous le commandement de l'amiral Godfroy<sup>517</sup>. Ensuite, Laval put trouver en Abetz le moyen d'asseoir son autorité sur le gouvernement français. Otto Abetz, personnage assez interlope mais francophile, fut envoyé à Paris le 8 juillet 1940 par Hitler, puis nommé ambassadeur le 3 août (même s'il n'était pas accrédité auprès de Vichy). Passant pour être le représentant personnel du Führer en France, il constituait une alternative à la commission de Wiesbaden pour régler les relations franco-allemandes. Or, ce fut Laval qui s'imposa comme son interlocuteur privilégié, le rencontra à plusieurs reprises et obtint quelques succès<sup>518</sup>. Le couple Abetz-Laval devenant ainsi incontournable pour le succès de la politique de Pétain, les militaires et leur chef, Weygand, perdaient en influence. Ne devait leur rester au bout du compte que les problèmes de l'application des conventions d'armistice, les négociations permettant d'aller au-delà allant finir tôt ou tard par se dérouler sans eux.

En passe d'être marginalisé dans la définition des relations entre la France et les pays de l'Axe à partir de début août 1940, Weygand le fut plus rapidement sur le plan de la politique intérieure, du moins en ce qui concernait la question des institutions. En effet, Pétain ne le consulta pas sur ce dossier, laissant Raphaël Alibert et Laval s'en occuper. Or, comme le souligne Emmanuel Berl, il y avait dans le projet de révision constitutionnelle que le gouvernement présenta au Parlement les 9 et 10 juillet 1940, un enjeu de pouvoir. Car, Laval étant à la manœuvre, comme il fut adopté Pétain se trouvait redevable à l'homme à la régente blanche. À l'inverse, si les parlementaires l'auraient refusé, celui-là aurait été discrédité, certainement démissionné, et, *ispo facto*, Weygand aurait trouvé son pouvoir renforcé, avec comme seuls contrepois de taille Darlan et le vieux maréchal lui-même.

#### **7.1.4 Le renvoi de Weygand : tentatives d'explication**

Le 6 septembre 1940, Pétain remaniait le gouvernement. Tous les ministres renvoyés étaient des anciens parlementaires, à l'exception des trois généraux Weygand, Colson et Pujol. Pourquoi ?

---

<sup>517</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 237-238.

<sup>518</sup> Henri Michel, *Op. cit.*, pp. 269-271. Laval rencontra Abetz pour la première fois le 20 juillet 1940, à Paris. Juste après cette visite, la presse sous ses ordres arrêta sa propagande contre les autorités de Vichy.

- Les Allemands, une fausse piste ?

Dans son *Journal politique*, Jules Jeanneney écrit à la date du 7 septembre 1940 : « Les Allemands ont exigé la disparition de Lémery, mulâtre, et de Weygand ( ? ) »<sup>519</sup>. À la suite de cela, il est tentant de voir la main des occupants derrière le renvoi du ministre de la Défense nationale. Les Allemands connaissaient certainement les opinions de Weygand à l'égard de leur pays, de même qu'ils surent tout aussi certainement rapidement quelle était la ligne politique qu'il entendait défendre face à eux. De leur côté, ils semblaient également peu disposés à son endroit, la perquisition du domicile personnel de Weygand le 18 juillet en témoigne<sup>520</sup>.

Cependant, il n'y a pas de traces de pressions directes sur des responsables français – que ce soit à Wiesbaden, Paris ou Vichy – pour que le commandant en chef fût renvoyé du gouvernement. Tout au plus les Allemands jouèrent-ils un rôle indirect dans cette affaire, Pétain devant prendre en compte l'opinion qu'ils se faisaient de Weygand pour statuer sur son sort.

- Une absence d'ambition

Il ne semble pas que Weygand ait accepté le poste de ministre de la Défense nationale par ambition. Comblé d'honneur, ayant par le passé occupé les plus hautes responsabilités dans l'armée, sa vareuse ne nécessitait vraisemblablement pas d'autres médailles. Surtout, il n'était pas dans sa nature de quémander des titres ou une fonction. Il n'a jamais fait qu'une seule demande à sa hiérarchie, celle de commander au front en 1916. De même, il n'était pas un homme d'intrigues, ni de coteries, répugnant les manœuvres dans l'ombre ; ce qui ne l'empêchait pas, cependant, d'avoir des paroles acerbes envers quelques personnes. Ces divers éléments ont été démontrés par Bernard Destremau de façon convaincante<sup>521</sup>.

Bien évidemment, ce n'était pas un naïf, au sens où il n'ignorait pas les rapports de force et les nécessaires efforts que l'on doit déployer pour les tourner en sa faveur. Mais face à un homme comme Laval, habile politicien, dans une ville thermale qui fut plus réputée pendant la Seconde guerre mondiale par ses bruits de couloir et ses luttes pour le pouvoir que pour les bienfaits de ses eaux, Weygand ne se laissa pas prendre au jeu. Or, à la cour, le crédit d'une

---

<sup>519</sup> Jules Jeanneney, *Journal politique (septembre 1939-juillet 1942)*, Paris, Armand Collin, 1972, p. 133.

<sup>520</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 255.

<sup>521</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, *passim*.

personne se mesure tout autant à sa valeur brute qu'à sa capacité à se maintenir. Ce que visiblement il n'a pas pensé ou pas voulu entreprendre.

Néanmoins, ceci ne saurait expliquer qu'en partie le renvoi de l'ancien bras droit de Foch.

- Pétain l'ambigu

Dans ses *Mémoires*, Weygand indique que Laval et Darlan exercèrent une « influence croissante » et « pernicieuse » sur Pétain<sup>522</sup>. Il fait ici droit à la thèse des mauvais génies du maréchal, attribuant à l'emprise de certaines personnes sur celui-ci la politique qu'il mena. Or, l'historiographie a réduit à sa juste valeur cette théorie : Pétain, bien qu'ayant subi des influences et ourlé de toutes parts de multiples contraintes, ne se résumait aucunement aux sept étoiles brillant sur ses manches d'uniforme. Ce qui vaut également pour le renvoi de son cadet.

Tout d'abord, Weygand apparut de plus en plus comme un obstacle à une bonne entente avec l'Allemagne. Après l'ultimatum du 15 juillet et en partie du fait que l'Angleterre tenait toujours bon, les Allemands se montrèrent cassant à Wiesbaden et firent bien peu de concessions. Pire, ils voulaient revenir sur les libéralités accordées suite à Mers el-Kébir. Le général Huntziger rapporta de nombreuses fois au gouvernement qu'il ne savait pas ce que cette attitude signifiait, ni comment y répondre. Cela ne pouvait qu'aller en s'aggravant avec le passage à la dissidence gaulliste des colonies de l'Afrique équatoriale française à la fin août 1940. Pour que l'Allemagne daignât enfin négocier avec la France, ne fallait-il pas une autre politique à la commission d'armistice allemande que celle consistant à exiger un respect strict de la convention signée à Rethondes ? Et, plus particulièrement pour l'armée, ne devait-on pas placer à sa tête quelqu'un que les vainqueurs ne soupçonneraient pas de préparer une quelconque revanche, du moins d'en faire une institution germanophobe ?

Obstacle à une bonne entente avec Hitler, Pétain pouvait aussi subodorer que Weygand s'opposerait résolument à toute tentative de rapprochement avec l'Allemagne qui dépasserait le rétablissement de relations normales entre anciens ennemis. D'autant que, d'après Henri du Moulin de Labarthète, le chef de l'Etat français se laissait dire que son ministre de la Défense nationale représentait un écueil à sa politique<sup>523</sup>. Or, moins de deux mois après le remaniement du 6 septembre, un maréchal et un caporal se rencontraient à Montoire. L'unité au sein du

---

<sup>522</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 301.

<sup>523</sup> Henri du Moulin de Labarthète, *Op. cit.*, p. 63.

Conseil des ministres en faveur d'une politique dite de collaboration avec Hitler passait donc pour partie par l'éviction de Weygand du gouvernement<sup>524</sup>.

On peut également penser que les affaires de personnes n'ont pas été étrangères à ce renvoi. Jules Jeanneney, directement à la suite de l'évocation de cet acte, écrit : « Weygand, que l'on dit en désaccord croissant avec Pétain (*suite de leur antagonisme de 1914*) »<sup>525</sup>. Les deux personnages n'étaient pas des intimes. S'ils avaient du respect mutuel, ils ne s'étaient guère appréciés avant 1940. Pétain, qui détestait Foch, avait déclaré à un Paul Reynaud lui faisant part du nom du nouveau généralissime : « Weygand, je ne l'aime pas ». Ce que celui-ci lui avait rendu dès la fin de la Grande guerre, ayant déclaré à son sujet, en 1918, que c'était à coups de pied dans le postérieur des militaires qu'on l'avait mené à la victoire. La défaite et la nécessité de préserver l'armée avaient permis que ces deux illustres soldats collaborassent. Mais Pétain était un homme assez jaloux de son pouvoir. Dans ce cadre-là, il pouvait voir d'un mauvais œil le caractère indépendant de Weygand. Et d'ailleurs, le chef de l'État français jugeait que l'ancien bras droit de Foch était trop souvent sur sa route<sup>526</sup>.

Cependant, Pétain entendait utiliser Weygand comme contrepoids. En effet, le généralissime de mai-juin 1940 ne fut pas renvoyé à ses études le 6 septembre 1940, puisqu'il fut nommé ce même jour délégué général du gouvernement en Afrique du Nord, poste équivalent à un proconsulat sur tout le Maghreb sous domination française. C'est Pétain, lors d'un tête-à-tête qui eut lieu la veille, qui lui demanda d'accepter ce poste<sup>527</sup>. Cela montre qu'il n'y eut vraisemblablement pas de pressions allemandes sur l'exécutif français pour que Weygand soit renvoyé, car, l'Afrique du Nord représentant alors un des atouts les plus précieux de la France, il occuperait un poste de très haute importance. Par conséquent, le maréchal Pétain faisait ici coup double. En éloignant Weygand de Vichy et en lui retirant ses pouvoirs de ministre, il l'empêchait de pouvoir agir directement sur la politique étrangère française et envoyait un signe aux Allemands. Mais, en le nommant à une fonction de premier plan, il faisait comprendre qu'il ne laissait pas le champ libre à Laval et aux vues de celui-ci sur la signification d'une politique de collaboration.

---

<sup>524</sup> L'entente se faisait certes seulement sur le mot pour l'instant, pas sur le contenu. À noter que, comme pour beaucoup d'autres questions, Pétain semble avoir voulu anticiper sur les désirs des Allemands dans cette affaire. Ceux-ci finirent en effet par demander, cette fois-ci sans aucun doute possible, le renvoi de Weygand en novembre 1941.

<sup>525</sup> Jules Jeanneney, *Op. cit.*, p. 133. Nous soulignons.

<sup>526</sup> Marc Ferro, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987 p. 126. À la même page, l'auteur indique que la présence de Laval au sein du gouvernement lui servait, entre autres à « gêner Weygand [que Pétain] voulait contenir ».

<sup>527</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 333. Le renvoi de Weygand se fit donc en deux temps. Le 5 septembre, il accepta le poste en Afrique du nord, mais le remaniement ministériel n'eut lieu que le lendemain. Or, c'était entre temps cassé la jambe, il apprit ce changement à l'hôpital où il se soignait.

Assurément, Weygand avait les qualités et les atouts pour être l'une des figures de proue à Vichy. Au sein du gouvernement, l'on peut dire qu'il rassemblait autour de lui Baudouin, Ybarnégaray, Colson, Pujo et, dans une moindre mesure, Bouthillier. Soit pas loin de la majorité des ministres. Cependant, il fut plus une bannière qu'un véritable chef de faction. De même, mis à part lors des premiers jours de l'arrivée au pouvoir de Pétain, il ne devint pas chef du cabinet ministériel *de facto*, contrairement à ce que pense Robert Paxton<sup>528</sup>. En termes de titre, ce poste virtuel revenait d'ailleurs à Pierre Laval, vice-président du Conseil. En termes de ligne politique, celle de Weygand se fit petit à petit marginalisée. Ainsi, il n'a été qu'un *primus inter pares*, du fait de sa fonction et de son prestige.

## 7.2 L'extension *de facto* de la place de l'armée : liquider la guerre

### 7.2.1 Le poids de la démobilisation

- Une affaire pressante

La France ayant mobilisé 5 millions d'hommes en 1939, malgré les 1,85 millions de prisonniers de guerre et les pertes essuyées durant la campagne (environ 70 000 morts), il restait plus de 3 millions de soldats à démobiliser au 25 juin 1940. Si cette une démobilisation est consubstantielle à la fin des combats, trois raisons firent de celle-ci une urgence pour le haut-commandement français.

La convention d'armistice franco-allemande la stipulait en plusieurs endroits. L'article 4 y faisait expressément référence, indiquant au surplus que les forces françaises stationnant dans les territoires à occuper par le Reich devaient être évacuées au plus vite vers la future zone libre. L'article 10, qui interdisait entre autres à tout Français de se mettre aux services d'Etats en guerre contre l'Allemagne, impliquait que les troupes françaises se trouvant encore en Grande-Bretagne (rescapées de Dunkerque, corps expéditionnaire de Norvège, etc.) fussent rapatriées avec la même célérité. Faire en sorte que l'armée fût rapidement démobilisée, c'était montrer

---

<sup>528</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, Taillandier, Paris, 2004 (éd. US 1966), p. 279.

sa bonne volonté aux vainqueurs d'une part, et enlever à ceux-ci un potentiel prétexte de représailles<sup>529</sup> d'autre part.

Du point de vue financier, les réservistes étaient devenus un fardeau inutile pour l'armée. Le paiement de leur solde grevait les budgets, les ravitailler et les loger posaient de gros problèmes logistiques, surtout dans un pays à moitié occupé et où il y avait plusieurs millions de réfugiés. D'autant que, symétriquement, la démobilisation apparaissait comme une mesure impérative pour un prompt relèvement de ce pays, le haut-commandement ayant dès le début lié retour à la vie civile des soldats de la réserve et bon fonctionnement de l'économie nationale<sup>530</sup>.

Enfin, c'était une question relative au maintien de l'ordre. Du côté des ministères de la Défense nationale et de la Guerre, il fallait s'assurer du retour dans les entrepôts militaires des armes détenues par les démobilisables. Surtout, l'encadrement de ceux-ci représentait autant d'officiers et de soldats de la future armée dite d'armistice qui n'étaient pas directement affectés à la principale mission de celle-ci, c'est-à-dire le maintien de l'ordre au sein de la population française en général. D'ailleurs, du côté de celle-ci, les familles des réservistes – et évidemment eux aussi – n'auraient pas compris que l'on maintint sous les drapeaux des centaines de milliers d'hommes alors que les armes s'étaient tues. Plus la démobilisation traînerait, plus le mécontentement risquait de grandir au sein de l'opinion publique.

- Une organisation laborieuse

Les principes devant guider la démobilisation furent assez clairs. L'état-major de l'Armée relevant du ministère de la Guerre, ce fut le général Colson qui s'occupa du détail des opérations, tandis que Weygand fixa les lignes directrices, notamment dans une instruction au ministre de la Guerre datée du 27 juin 1940<sup>531</sup>. Par elle, il lui signifia que la démobilisation ne se ferait pas par classe, mais par catégories professionnelles. En effet, le commandant en chef ayant identifié le bon déroulement des moissons comme l'une des priorités du moment<sup>532</sup>, cette mesure permettrait de libérer en première urgence les agriculteurs. D'un autre côté, elle

---

<sup>529</sup> SHD, 3P 67, Note du général Colson pour les généraux commandant les régions militaires, n°439 1/EMA, 9 juillet 1940. Colson indique qu'« *raison des obligations des conditions de l'armistice* [nous soulignons] la première tranche de démobilisation sera obligatoirement terminée le 15 juillet. »

<sup>530</sup> SHD, 1P 1, Synthèse de l'activité du Secrétariat de la défense nationale depuis le 25 juin 1940 (ni date, ni signature) et 3P 67, Note du général Colson pour les généraux commandant les régions militaires sur les principes et l'organisation de la démobilisation, n°208 1/EMA, 29 juin 1940.

<sup>531</sup> SHD, 2P 1, Note du général Weygand pour le général Colson, n°388 2/DN, 27 juin 1940.

<sup>532</sup> SHD, 1P 4, Tableau des mesures à adopter pour la reprise de la vie économique du pays (signé par Weygand), n°309 2/SGCSDN, 26 juin 1940.

maintenait provisoirement dans l'armée des corps de métiers jugés indispensables à la fois au ravitaillement de celle-là – boulangers par exemple – et à l'organisation de groupements militaires de travailleurs pour reconstruire les infrastructures détruites. Néanmoins, le secrétaire d'État à la Guerre, jugeant pour des raisons pratiques que le critère des classes d'appel ne pouvait être totalement rejeté, décida le 29 juin que la démobilisation serait exécutée en trois tranches mêlant âge et profession<sup>533</sup>.

Ce fut en ce qui concerna l'organisation proprement dite que l'affaire se compliqua. En termes de structures, le haut-commandement imagina une chaîne plutôt lourde. Au niveau des cantons, les soldats devaient être amenés dans des centres de démobilisation, pour ensuite être envoyés dans des centres de passage d'arrondissement, d'où ils transiteraient vers des gares d'embarquement départementales, les régions militaires ayant à coordonner l'ensemble. Cette mécanique en forme de poupées russes se heurta à diverses difficultés pratiques.

Tout d'abord, il fallait rassembler et encadrer les hommes. Dès le 24 juin au soir, le général Georges avait donné un ordre en ce sens à ses subordonnés, demandant à ce que les unités fussent regroupées et que les officiers restassent « très près de leurs hommes »<sup>534</sup>. Or, la dernière semaine de la campagne avait fractionné l'armée française en une myriade d'unités de tailles diverses, certaines finissant par se mélanger aux réfugiés et gonfler le flot de ceux-ci. Des soldats se retrouvaient bien souvent isolés, sans chefs pour les commander. Au surplus, il fallait attendre que l'organisation territoriale de la démobilisation se mît en place et que les transmissions entre le haut-commandement et les troupes fussent entièrement rétablies pour espérer que tout homme en uniforme serait touché par les ordres de rassemblement et de stationnement. Regroupés, les soldats ne devaient pas être laissés sans surveillance, d'autant qu'ils restaient astreints à la discipline militaire tant qu'ils n'étaient pas formellement démobilisés. Il en allait donc à la fois de l'ordre public et de l'image de l'armée. Cependant, en impliquant un mélange des unités dans les centres territoriaux de démobilisation, la décision de Weygand et de Colson de fonder le regroupement sur le critère du département détachait nombre d'officiers des hommes qu'ils avaient eu l'habitude de commander. Ce qui ne pouvait être que préjudiciable au maintien d'un encadrement efficace.

---

<sup>533</sup> SHD, 3P 67, Note du général Colson pour les généraux commandant les régions militaires sur les principes et l'organisation de la démobilisation, n°208 1/EMA, 29 juin 1940. Le secrétaire d'État à la Guerre informa Weygand du choix de cet entre-deux le 3 juillet 1940 (cf. SHD, 2P 1, Note du général Colson pour le général Weygand, n°171 /SP, 3 juillet 1940).

<sup>534</sup> SHD, 27N 155, Note du général Georges pour les généraux commandant de groupes d'armées et d'armées, n°2132 3/OP, 24 juin 1940 (23h30).

Ensuite, se posa la question du rapatriement des démobilisables. À la problématique générale de la relative faiblesse des moyens de transport dont pouvait disposer le gouvernement (voies de chemin de fer à reconstruire, rassembler des véhicules dans une France encore très hippomobile, limiter le poids des réquisitions), s'ajoutait l'obstacle que constituait la ligne de démarcation et qui mettait dans une situation particulière les troupes originaires de la zone placée sous occupation. En effet, l'article 16 de la convention d'armistice renvoyant le règlement de la question du retour des personnes se trouvant en zone libre mais résidant en zone occupée à la commission de Wiesbaden, le commencement des opérations de démobilisation des soldats provenant de celle-ci devait attendre l'issue des négociations franco-allemandes. Ce ne fut que le 13 juillet que l'Allemagne autorisa le rapatriement des militaires habitant en zone occupée<sup>535</sup>. Encore fallait-il au demeurant qu'ils habitassent à l'intérieur de la ligne Seine-Marne-Saint-Dizier, au-delà de laquelle l'*OKH* avait interdit, le 9 juillet 1940, tout retour de populations.

- Bilan : une opération symptomatique

La démobilisation s'est caractérisée par sa lenteur, que nous nous efforçons de qualifier de relative, puisque nous n'avons pas de quoi établir ce que pourrait être une démobilisation « normale ». Weygand demanda à de nombreuses reprises au général Colson d'accélérer le retour des soldats dans leurs foyers. Néanmoins, l'état-major de l'Armée jugea assez rapidement – dès le début de juillet 1940 – que la démobilisation ne serait achevée que le 1<sup>er</sup> septembre au plus tôt. Et encore cette date était un « espoir », non une hypothèse solidement étayée<sup>536</sup>. Cette lenteur était en partie due à des problèmes de transmissions entre le haut-commandement et les régions militaires, chargées de mettre en œuvre la démobilisation, qui conduisirent le secrétariat d'État à la Guerre à récapituler le 18 août les principes devant guider l'exécution de cette opération<sup>537</sup>. Principes qui, nous le rappelons, avaient été arrêtés près de deux mois plus tôt. À la lecture des dossiers d'archives se dégage une impression d'inertie au sein des diverses administrations militaires, que l'on retrouvera pour d'autres questions (création d'un service de la démographie, incorporation d'officiers au sein de ministères civils).

---

<sup>535</sup> SHD, 3P 67, Message téléphoné de Wiesbaden à la Direction des services de l'armistice, n°498 /FT, 13 juillet 1940.

<sup>536</sup> SHD, 3P 67, Note du 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major de l'Armée (non signée), 6 juillet 1940.

<sup>537</sup> *Idem*, Note du général Caillaud (pour le général Colson) pour les généraux commandant les régions militaires, n°2123 1/EMA, 18 août 1940.

La démobilisation eut également pour cadre un certain manque de coordination entre les autorités administratives françaises. À l'image des séances du Conseil des ministres, dont l'ordre du jour était mal défini, les prises de paroles parfois intempestives et les discours par moment hors-sujet, une certaine confusion régnait à l'été 1940 dans et entre les ministères. C'est ainsi que les généraux commandant les régions militaires se plaignirent des nombreuses maladresses commises par la radio française en ce qui concernait la démobilisation (dates de départ erronées, fausses informations concernant le franchissement de la ligne de démarcation, etc.)<sup>538</sup>. Weygand pâtit donc de cette absence de véritable coordination entre services ministériels.

Enfin, sur cette question de la démobilisation, les Allemands étaient également les maîtres du jeu, du moins pour ce qui concernait la zone occupée. De la fin juillet à la mi-août 1940, le général Georges, devenu inspecteur général des forces terrestres, rendit deux rapports suite à ses inspections auprès des régions militaires. Il en ressort que, de manière générale, la démobilisation ne semblait pas poser de difficultés insurmontables dans les régions où se trouvaient peu de démobilisables originaires de la zone occupée<sup>539</sup>. *A contrario*, les généraux commandant des régions où ceux-là étaient en nombre plaidèrent pour que le haut-commandement agît au plus vite auprès des Allemands pour que ces soldats fussent rapatriés. Sinon, il était à craindre une agitation parmi les hommes de troupe et une désaffection pour l'armée chez les officiers de carrière.

Génériquement, la démobilisation est une opération essentiellement technique, *a priori* sans implications politiques et qui n'a pas à s'entourer de secrets. Or, celle de l'été 1940 se caractérisait pour partie par de multiples incapacités et difficultés. Ainsi nous pouvons dès à présent émettre l'hypothèse que, *a fortiori*, pour des mesures ayant nécessité, soit une entente entre les services (centralisation des trois armes au ministère de la Défense nationale), soit la définition d'une ligne politique dans un contexte totalement nouveau (camoufler des armes malgré l'armistice), ou encore d'avancer visage caché, ces écueils à l'action du général Weygand prirent une place importante.

## 7.2.2 La participation au relèvement matériel du pays

---

<sup>538</sup> SHD, 3P 118, Rapport d'inspections des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> régions militaires du général Georges (11-14 août 1940), n°272 /IGFT, 17 août 1940.

<sup>539</sup> *Ibid.*, Rapport d'inspections des 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> régions militaires du général Georges (30 juillet-1<sup>er</sup> août 1940), n°173 /IGFT, 3 août 1940 et Rapport d'inspections des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> régions militaires du général Georges (11-14 août 1940), n°272 /IGFT, 17 août 1940.

Liquider la guerre comprenait également la nécessité de faire face aux difficultés matérielles engendrées par elle. Fin juin 1940, bien qu'ayant subi une lourde défaite, malgré ses 2 millions de prisonniers de guerre et en dépit du fait qu'elle était également touchée par la désorganisation ambiante, l'armée voulut prendre sa part dans ce rétablissement d'une vie nationale normale. Ce qui devait avant tout passer, aux yeux du haut-commandement, par la mise en place d'une organisation territoriale efficace.

- Avoir une armature : l'administration par les généraux

La proclamation de l'état de siège le 1<sup>er</sup> septembre 1939 avait étendu les prérogatives des officiers commandant les différentes zones militaires du territoire national, au premier rang desquels ceux placés à la tête des régions. Essentiellement, l'autorité militaire pouvait dessaisir à leur profit les autorités civiles des pouvoirs de police et de maintien de l'ordre qui leurs étaient normalement dévolus. Par conséquent, si le régime de l'état de siège accordait aux généraux de l'armée de l'intérieur certaines compétences que même en temps normal les préfets n'avaient pas (perquisitions de nuit), il était avant tout préventif (l'autorité militaire *pouvait* dessaisir) et ne concernait que des problématiques de sécurité publique. Avec la fin des combats et la signature de l'armistice, Weygand et Colson décidèrent d'aller plus loin. En effet, le haut-commandement souligna que, en cette période troublée, non seulement l'armée avait un rôle capital à jouer, mais aussi que le pays trouverait en elle un modèle de fonctionnement pour assurer son redressement<sup>540</sup>. Il fut donc décidé de créer une armature administrative militaire qui doublerait celle civile, tout en exerçant sur elle une sorte de tutelle.

Tout d'abord, le général Colson signifia par une circulaire<sup>541</sup> que, tous les problèmes de l'heure se ramenant à une question d'ordre, il fallait pour rétablir celui-ci que l'armée étendît son maillage du territoire dans la zone non occupée, pour qu'il fût le plus serré possible. Ainsi, en sus des généraux commandant les régions et les départements, des officiers furent nommés comme responsables d'arrondissement et de canton. Ensuite, arguant des circonstances, il voulait que ces officiers responsables d'une zone géographique comprissent que leurs attributions dépassaient le cadre strictement militaire, même augmenté des pouvoirs spéciaux

---

<sup>540</sup> C'est très clair à la lecture du dossier 2 contenu dans SHD, 3P 48, Organisation générale de l'état-major de l'Armée et organisation territoriale.

<sup>541</sup> SHD, 5N 578, Instruction du général Colson aux généraux commandant les régions, 24 juin 1940. L'organisation territoriale fut définie précisément par l'Instruction aux généraux commandant les régions militaires n°266 1/EMA du 2 juillet 1940, dans laquelle Colson fait savoir que « le rôle actuel de l'Armée est triple : - organiser l'ordre – permettre au pays de reprendre vie – assurer dans de bonnes conditions l'exécution des clauses de l'armistice et la démobilisation.

dévolus par l'état de siège. Un mémorandum du 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major de l'Armée<sup>542</sup> leur récapitula l'étendue de leurs compétences : maintien de l'ordre, ravitaillement, circulation (et donc reconstruction des voies de communication), hygiène et santé publique, transports, commandement des troupes. Insistant qui plus est sur le fait que la décentralisation devait constituer une règle pour gérer aux mieux les difficultés conséquentes à la campagne qui venait de s'achever, la circulaire du général Colson et le mémorandum suscités tendaient à mettre en œuvre une sorte de gouvernement régional par les militaires. Ce qu'entérina le général Weygand au début de juillet 1940<sup>543</sup>.

Dans leur esprit, si ce n'est dans leur lettre, ces mesures étaient destinées à ce que les officiers désignés à un commandement territorial s'immisçassent en détail dans le fonctionnement des services de l'Etat, et non à seulement leur donner un rôle de coordination. C'est ainsi que l'état-major de l'Armée rappela à la fin du mois de juillet 1940 que, jusqu'à nouvel ordre, la répartition des carburants à l'intérieur de chaque département serait arrêtée par les préfets, mais ne deviendrait définitive qu'après l'accord des généraux commandant les régions<sup>544</sup>. Par conséquent, on peut assez clairement voir que les ministres de la Défense nationale et de la Guerre entendaient que, au moins jusqu'à la levée de l'état de siège, l'armée fût l'institution qui aurait à gérer la remise en ordre – ici sur le plan matériel – de la France.

- L'économie, nouveau terrain d'actions

Le « front intérieur » (la formule est de Paxton) dont les militaires eurent à s'occuper pendant les mois de l'été 1940 n'avait pas exclusivement une dimension sécuritaire. Il était également, nous l'avons entrevu, constitué de la problématique du retour à un fonctionnement normal de la vie économique. Cependant, dès le début Weygand étendit le champ de celle-là bien au-delà de la simple reconstruction matérielle du pays.

L'organe placé au centre de cette intervention atrophiée des officiers dans l'économie nationale fut le Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale (SGCSDN) – qui devint Secrétariat de Défense nationale (StDN) le 30 juillet 1940. Or, ce secrétariat était directement placé sous l'autorité du général Weygand, qui voulait d'ailleurs en faire un état-

---

<sup>542</sup> SHD, 1P 1, Mémorandum relatif aux pouvoirs dont l'autorité militaire dispose, 27 juin 1940. Ce mémorandum est annexé à une lettre du général Colson aux généraux commandants les régions militaires n°154 1/EMA du même jour.

<sup>543</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, tome I, *La Guerre oui ou non ?*, Paris, Gallimard, 1990, pp. 607.

<sup>544</sup> SHD, 2P 16, Instruction relative à la distribution des carburants pour le mois d'août 1940 (non signée), n°13102 4/EMA, 24 juillet 1940.

major au service du ministre qu'il était. Le 26 juin 1940, ses services dressèrent un tableau<sup>545</sup> – qui porte la signature du commandant en chef – où étaient recensées les urgences du moment (maintien de l'ordre, moissons, etc.) et les mesures à prendre pour y faire face. Dans celles-ci figuraient à la fois des propositions somme toute assez classiques sous la plume de militaires à la fin d'une guerre (rétablir les communications, réquisitions) et d'autres plus étonnantes sous cette même main (développer les industries d'exportation). Ce tableau n'indiquait pas que le ministère de la Défense nationale entendait prendre la direction des opérations au niveau économique, citant même les autres départements concernés par les mesures à mettre en place. Néanmoins, il en constituait un indice, en lui-même et par son titre.

Indice qui ne tarda pas à être confirmé. Dans une note datée du 22 juillet 1940 émanant du SGCSND, on peut lire<sup>546</sup> :

De même que, pour la préparation du passage de l'état de paix à l'état de guerre, il n'y a pas de questions militaires indépendantes de l'économie du pays, de même dans les circonstances actuelles et jusqu'au rétablissement d'une économie stable de paix, les questions de défense nationale sont et restent liées à l'activité de la plupart des départements ministériels.

Implicitement, le dernier membre de la phrase signifiait que le passage d'une économie de guerre à une économie du temps de paix se ferait sous l'égide du ministère de la Défense nationale. C'est ainsi que Weygand eut à répondre à diverses sollicitations de ses collègues concernant le retour à la normale de l'économie<sup>547</sup>. Il y avait sans doute une justification liée à l'armistice derrière ce point de vue. Jusqu'à la signature d'un traité de paix, la France vivrait sous l'égide de la convention du 22 juin 1940. Celle-ci ayant des stipulations affectant le fonctionnement de l'économie hexagonale (trafic maritime, frais d'entretien des troupes d'occupation), de même que les Allemands formulant à Wiesbaden des exigences pouvant avoir un impact de cette nature, le système économique français se trouvait fortement contraint par le régime d'armistice. L'application de celui-ci relevant du ministère de la Défense nationale, il pouvait paraître justifié que ce dernier gérât également l'aspect économique de la période de transition qu'était censée être ce régime.

---

<sup>545</sup> SHD, 1P 4, Tableau des mesures à adopter pour la reprise de la vie économique du pays (signé par Weygand), n°309 2/SGCSND, 26 juin 1940.

<sup>546</sup> SHD, 1P 3, Note relative à l'organisation d'un état-major de défense nationale (non signée), 22 juillet 1940.

<sup>547</sup> Par exemple, le 7 août 1940, Pierre Caziot, ministre de l'Agriculture lui demanda l'aide de l'armée d'armistice pour les travaux agricoles. Weygand répondit par la négative, mais invita son correspondant à requérir les démobilisés originaires de la zone occupée qui ne pouvait pas y retourner ou les jeunes hommes regroupés par le général de la Porte du Theil. Cf. SHD, 1P 1, Lettre du général Weygand au ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, n°935 /DN, 10 août 1940.

Cependant, les prérogatives de l'armée par rapport à la gestion de l'économie allèrent plus loin. En effet, à peine les combats terminés, le SGCSND s'était vu attribué des « questions nouvelles », qui comprenaient notamment la « transformation des activités du pays »<sup>548</sup>. Autrement dit, même si l'intervention accrue de l'armée dans le domaine économique serait limitée temporairement – ce que rien ne garantissait vraiment au demeurant, elle visait, d'une part, des conséquences à moyen et long terme, et, d'autre part, dans des secteurs totalement étrangers à son domaine de compétence. Et, de fait, on peut trouver dans les archives de Vincennes des notes (souvent non signées) s'intéressant à des questions n'ayant aucun lien que ce soit avec des problématiques militaires<sup>549</sup>.

Par conséquent, sous prétexte – en partie justifié – de devoir résoudre les problèmes que la campagne venant de se conclure et que la continuation de la guerre créaient, Weygand, *via* le SGCSND, se vit attribuer un rôle considérable, et jusqu'alors peut-être incomparable, dans le domaine économique.

- Un bilan contrasté

Les généraux commandant les régions militaires louèrent les bienfaits de l'organisation territoriale voulue par Weygand et mise en place par le général Colson. Elle permettait selon eux de surmonter au plus vite les difficultés de l'heure, le général Picquendar (9<sup>e</sup> région) avançant par exemple que ce fut grâce à l'intervention de ses services que le problème du ravitaillement des réfugiés traversant sa région avait pu être réglé. Ils demandèrent donc tout naturellement que cette organisation fût maintenue, arguant en définitive que « l'œuvre de redressement nationale » devrait « s'appuyer, au moins à ses débuts, sur une solide armature militaire »<sup>550</sup>. Ces mots figurants dans un rapport datant du 17 août 1940, laissent à penser que les commandants de régions entendaient poursuivre l'expérience au-delà de l'été 1940.

Cependant, nombreux furent les représentants du pouvoir civil qui se plaignirent des prérogatives extraordinaires accordées à l'armée par le nouveau gouvernement. Ils critiquèrent tantôt la capacité des militaires à produire une quantité phénoménale de paperasse (circulaires,

---

<sup>548</sup> SHD, 1P 3, Instruction générale n°2 du SGCSND, 6 juillet 1940.

<sup>549</sup> Par exemple sur le retour à la terre. Cf. SHD, 1P 1, Compte-rendu sur les principales questions traitées par la 1<sup>ère</sup> section du SGCSND du 20 juin au 1<sup>er</sup> août 1940 (non signé), 30 août 1940 et Note de Weygand pour le ministre de la Famille et de la Jeunesse, n°1141 /DN, 17 août 1940.

<sup>550</sup> SHD, 3P 118, Rapport d'inspections des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> régions militaires du général Georges (11-14 août 1940), n°272 /IGFT, 17 août 1940. Ce n'est pas nous qui soulignons.

mandats de réquisition, notes thématiques) dont une bonne partie était fort peu à propos, tantôt leur incompétence lorsqu'ils étaient placés à des postes nouveaux pour eux.

Si dans ces critiques il faut faire la part des bisbilles classique entre services, une part de vérité s'y trouve certainement. D'ailleurs, le haut-commandement se rendit peut-être lui-même compte que le rôle qu'il avait voulu, à la fin de juin 1940, voir jouer par l'armée française était trop grand pour elle. Dans un compte-rendu de l'activité du SGCSND en date du 30 août<sup>551</sup>, l'auteur le relève à demi-mots. À la section « Résultats de cette activité », il écrit : « Il est difficile de les préciser ». Dans la suite de son propos, s'il avance que les militaires surent faire hâter la résolution de certains problèmes du fait de la discipline propre à leur corps d'appartenance, il note également que les suggestions ou études produites par eux sont de qualité très « variable ». Euphémisme pour dire que la plupart des officiers n'étaient pas très à l'aise avec les questions sortant de leur sphère professionnelle. Concernant l'organisation militaire territoriale, dès le 7 août 1940 le général Colson invita ses subordonnés régionaux à une application moins rigoureuse des directives l'ayant instituée et à mieux tenir compte de l'avis des pouvoirs civils locaux<sup>552</sup> :

J'appelle votre attention sur la nécessité d'appliquer désormais les pouvoirs spéciaux de l'état de siège dans un esprit de collaboration intime avec les autorités civiles.

Le mémento précité du 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major de l'armée diffusé le 27 juin les avait déjà invités à se mettre en « collaboration étroite » avec celles-là. Le terme « désormais » montre que les généraux ne s'étaient pas vraiment engagés dans cette voie-là. Il appelait donc en même temps à un changement dans le fonctionnement de la nouvelle administration militaire, et ce seulement à peine plus d'un mois après sa mise en place. Cette demande de Colson peut s'expliquer par le fait que certaines des difficultés les plus pressantes avaient éventuellement été résorbées au début du mois d'août 1940. Néanmoins, elle ne peut que faire s'interroger sur l'efficacité de l'organisation territoriale souhaitée par le commandant en chef et lui-même.

Weygand ne manquait pas de talents d'administrateur, il l'avait prouvé lorsqu'il avait été Haut-commissaire au Levant (1923-1924). Mais à ce poste, il avait eu sous ses ordres une administration déjà en place et au fait des questions à traiter. Or, à l'été 1940, les généraux et officiers supérieurs des régions militaires eurent à jouer les gestionnaires sans en avoir la

---

<sup>551</sup> Compte-rendu sur les principales questions traitées par la 1<sup>ère</sup> section du SGCSND du 20 juin au 1<sup>er</sup> août 1940 (non signé), n°1141 /DN, 30 août 1940.

<sup>552</sup> SHD, 1P 2, Lettre du général Colson aux généraux commandant les régions militaires, n°1095 /SP, 7 août 1940.

formation, tout en faisant face à des problèmes complexes, voire inédits, armistice oblige. Il semble que les costumes dans lesquels le haut-commandement voulu les faire rentrer n'allaient pas. La pièce ne resta par conséquent pas longtemps à l'affiche<sup>553</sup>.

## 7.3 La nécessité d'une nouvelle idéologie pour surmonter la défaite

### 7.3.1 Un programme bien arrêté

- Un accord parfait avec le Vichy de l'été 1940

Le 28 juin 1940, nous l'avons vu, Weygand rédigea une note qu'il fit lire et approuver par le maréchal Pétain. Selon son auteur, elle devait « garantir [sa] ligne de conduite » et la porter à la connaissance de ses collègues ministres<sup>554</sup>. Weygand présente donc ce document comme un simple souci d'honnêteté. À n'en pas douter, la franchise du commandant en chef des armées françaises est pour quelque chose dans la production de cette note. Mais dans ses *Mémoires*, il ne dit mot sur les conceptions qui la sous-tendaient, ni sur les intentions qu'elle recélait.

Le point capital de la note du 28 juin 1940 est l'enseignement que Weygand tire de la campagne qui vient de s'achever : les causes de la défaite sont avant tout morales. En effet, chaque point (ou presque) qu'il développe conduit à la conclusion qu'il tire dès le début : « L'ancien ordre des choses [...] nous a conduits où nous sommes ». La III<sup>e</sup> République est pour lui coupable, au triple plan socio-économique (« la lutte des classes a divisé le pays, empêché tout travail profitable »), démographique (« la baisse de la natalité [a diminué] le potentiel de la France ») et idéologique (« l'esprit de jouissance et de facilité sont [*sic*] la cause profonde de nos faiblesses »). La défaite de 1940 n'est donc pas celle de l'armée française, ni même de la France, mais bien celle de la République. Par conséquent, Weygand ne se livrait pas ici à quelques considérations programmatiques. Il s'agissait d'une véritable mise en accusation du régime politique dont il fut le dernier ministre de la Défense nationale.

---

<sup>553</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac (*Op. cit.*, tome I, p. 607) indique que, si l'organisation militaire territoriale cadrée par un régime d'état de siège extensif « allait durer », le « gouvernement régional par les généraux » fut une « institution que son rapide échec fit bientôt condamner ». Henri du Moulin de Labarthète (*Op. cit.*, p. 253) fait remarquer que même la première ne fut pas inscrite dans le marbre : « L'expérience du commandement des subdivisions, superposées aux sous-préfectures, ne dura, fort heureusement, qu'assez peu ».

<sup>554</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 298-299.

En termes de mesures, la note ne contient rien de vraiment précis, Weygand se contentant de principes comme « *la famille doit être mise à l'honneur* ». Cependant, sans forcer l'analyse, il est aisé de reconnaître que le fond du document transpire une vision élitiste pour ce qui est de la manière de diriger (« équipe composée d'un petit nombre d'hommes »), renvoie dos-à-dos capitalisme et socialisme, prône un nationalisme fermé (« naturalisations massives et regrettables ») pour parler comme Michel Winock et commande une profonde réforme morale. Le tout est résumé par Weygand lui-même, dans le slogan « Dieu – Patrie – Famille – Travail ». Le premier terme ajoute la touche cléricale au programme, indiquant clairement que la laïcisation de l'Etat, ou du moins la sécularisation de la société française, devait être rejetée.

Weygand souligne que les hommes qui étaient jusqu'ici à la tête du pays doivent céder la place : « À programme nouveau, hommes nouveaux » écrit-il. Cependant, cette maxime n'est pas qu'un produit de la logique. Chargeant le régime républicain, le ministre de la Défense nationale jette l'anathème sur son personnel dirigeant, tout aussi responsable de la défaite, et invite à veiller à ce qu'il ne reprenne pas le pouvoir. Ce n'est donc pas qu'une question de doctrine, mais aussi de personnes.

Les trois points que nous venons de voir n'ont pas que des accointances avec la politique que mènera dans les semaines qui suivront le maréchal Pétain et ses subordonnés, ils en partagent la substance. La grande majorité des dirigeants de l'État français imputeront la défaite à la République. Pétain lancera l'idée chère à son cœur, la révolution nationale, sur les mêmes bases que celles proposées par Weygand. Vichy, enfin, mènera la chasse à l'anti-France, comportant en son sein nombre des anciens ténors de la vie politique française.

- Au-delà du repentir

Bernard Destremau avance que « la note de Weygand résumait cet état d'âme du Français qui se confesse et prend de bonnes résolutions ». Au demeurant, elle ne contenait « rien qui puisse vraiment choquer dans les recettes suggérées ». D'ailleurs, pour preuve que le document était somme toute relativement banal dans sa forme et bénin dans ses intentions, il indique que Jules Jeanneney est allé très loin dans son acte de contrition lors de la séance du Sénat le 9 juillet 1940, en tout cas bien plus loin que Weygand ou Pétain<sup>555</sup>. Le républicanisme du président de la Haute-chambre comme caution à la note du 28 juin 1940 ? La ficelle est un peu grosse.

---

<sup>555</sup> Bernard Destremau, *Op. cit.*, pp. 611-615.

De mesures, Weygand n'en propose pas de précises dans cette note. Le flou qu'il laisse quant à elles autorise bien des interprétations et des rattachements. Ainsi, sur le régime social qu'il souhaite pour la France, B. Destremau y voit une tendance démocrate-chrétienne et souligne l'influence de personnes comme René de la Tour du Pin<sup>556</sup>. Charles Maurras aurait été sans doute plus juste, mais plus sulfureux. Cependant, si nombre de fervents républicains, comme Jeanneney ou Herriot, communièrent à l'été 1940 dans la volonté de faire acte de repentance et d'œuvrer au redressement du pays, ils ne proposèrent aucunement de changer la nature ou l'idéologie du régime politique français.

Surtout, l'absence de concrétude dans les propositions ne doit pas faire masquer le choix et la teneur des mots. En effet, Weygand accuse la IIIe République d'être un « régime de compromissions », parle des « vieux cadres responsables qui craignent le châtement », souligne que les (comprendre en fait certaines) « naturalisations » ont été « regrettables » et affirme que l'on a « livr[é] » une partie de la France à des étrangers. Ces termes marquent clairement une différence entre le programme de Weygand et la contrition d'un Jules Jeanneney. Celle-ci rassemblait tous les Français dans la nécessité d'expié ses fautes, son auteur y compris. Celui-là discriminait au sein de la population et excluait son rédacteur de tous reproches. Au « nous sommes ignobles » du président du Sénat », le commandant en chef avait déjà répondu « vous êtes ignobles »<sup>557</sup>.

La note du 28 juin 1940 n'était donc pas, comme le laissent entendre B. Destremau et Weygand, un document anodin, présentant un projet modéré bien que teinté d'idéologies n'ayant jamais imprégné les sièges du pouvoir républicain. Pour pasticher le jugement que Paxton utilise pour qualifier la politique intérieure du régime de Vichy, Weygand entendait certainement que celle-ci ne soit « pas un petit pansement [mais] de la grande chirurgie. »<sup>558</sup>

- Un programme qui ne venait pas de nulle part

Weygand se défendait de faire de la politique. Au sens d'expérience pratique, cette affirmation est exacte en juin 1940. Il n'avait jamais été candidat à une élection, pas plus que titulaire d'un maroquin ministériel, étant allé, paraît-il, jusqu'à refuser d'être ministre de la

---

<sup>556</sup> Cette alliance entre démocratie chrétienne et René de la Tour du Pin ne manque d'ailleurs pas de saveur, celui-ci ayant rejeté tout ralliement des catholiques à la République.

<sup>557</sup> Ces expressions sont tirées de l'ouvrage d'Emmanuel Berl, *La Fin de la IIIe République*, Gallimard, collection folio histoire, Paris, 2007, p. 71. Berl indique qu'il reprend ici les mots qu'Albert Camus, dans *La chute*, met dans la bouche de son juge-pénitent.

<sup>558</sup> Robert O. Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1997 (2<sup>e</sup> édition ; éd. US 1972)

Guerre en 1934. Cette dernière information est douteuse, mais elle illustre bien qu'il trouvait une sorte d'honneur à ne pas tremper au-delà de ce que son métier requérait dans un milieu qu'il méprisait. À côté du rapport institutionnel à la politique, il aurait pu pousser à l'aventure. Certains lui ont prêté cette possible intention, directement – pour s'assurer que le Congrès voterait les pleins pouvoirs à Pétain, Laval utilisa, entre autres, la menace d'un coup d'État de Weygand – ou de façon plus évasive – comme le fit Clemenceau. Cependant, il n'était pas un Boulanger ou un Franco. Il avait déclaré en janvier 1930, « je suis républicain et je ne conçois même pas qu'il puisse exister pour la France un autre régime que la République »<sup>559</sup>. Si cette phrase visait à balayer d'un revers de main toute accusation de tentation putschiste, elle n'en montre pas moins le profond souci légaliste du second de Foch. De fait, il n'avait jamais participé, de près ou de loin, à un quelconque complot contre le régime en place.

Cependant, cet apolitisme pratique ne doit cacher ni l'imprégnation idéologique de Weygand, ni sa participation à des manifestations ou à des organisations à fort caractère politique. Après la victoire du Front populaire, il était entré au comité directeur du Rassemblement national pour la reconstruction de la France, dont le ton était tout à la fois antimarxiste et anticapitaliste. En 1937, il avait signé le *Manifeste d'adhésion à Franco des intellectuels français*, aux côtés de Charles Maurras, Philippe Henriot et Paul Claudel. La même année, il avait déclaré à un déjeuner du Comité Duplex-Bonvalot : « [...] les conditions de travail, le pain quotidien, la propriété sont le jouet d'agitations aveugles. La race s'épuise et s'abâtardit. Les campagnes se vident. Le peuple généreux et idéaliste se laisse conduire par des conceptions politiques et sociales d'un matérialisme primaire »<sup>560</sup>. Récapitulons. D'une part, Weygand avait des idées politiques bien définies. Elles s'inscrivaient dans la mouvance de l'Action française, à laquelle il ajoutait personnellement une touche de cléricanisme. D'autre part, il n'avait pas hésité pendant l'entre-deux-guerres à les manifester publiquement. Si, à son arrivée au ministère de la Défense nationale, il n'était pas été un officier qui avait fait de la politique, il n'en demeurait pas moins un général assez fortement politisé. Ainsi, la note-programme du 28 juin 1940 pouvait surprendre les contemporains moins par son contenu que par le titre ministériel de son auteur.

---

<sup>559</sup> Cité in Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 203. André Maginot, alors ministre de la Guerre, avait nommé le 2 janvier 1930 Weygand chef d'état-major général, soit le n°2 de celle-ci derrière Pétain. Comme cette mesure suscitait un certain émoi au sein du monde politique, Maginot lui demanda de rédiger un message de loyauté au régime, que le ministre lirait à la tribune de la Chambre le 21 janvier, lorsque serait débattue cette nomination (à noter que Destremau indique que celle des devanciers de Weygand, Buat et Debenedy, n'avait donné lieu à aucune discussion au Parlement). La phrase que nous citons fait partie de la lettre que Weygand a envoyée à Maginot.

<sup>560</sup> « Le général Weygand synthétise les besoins de la jeune génération », *L'Écho d'Alger*, 23 mai 1935, p. 2.

### 7.3.2 Installer le nouvel ordre des choses

- Veiller sur les esprits

Instiller un nouvel état d'esprit au sein de la population française nécessitait en même temps de s'assurer que l'ancien, celui fait de jouissances et de facilités, fût proscrit et ne pût revenir.

Il fallait donc tout d'abord sanctionner les anciennes élites ou les personnes que le gouvernement soupçonnait d'être opposées à sa politique, constituant de ce fait un potentiel corps de meneurs contre le nouveau régime. C'est ainsi que Weygand entendait que fût écarté de tout pouvoir les hommes « dont la ligne de conduite [n'était] pas conforme à l'œuvre de redressement national entreprise par le gouvernement »<sup>561</sup>. Plus particulièrement, le ministre de la Défense nationale avait trois catégories de citoyens dans le viseur. L'éducation de la jeunesse était un sujet qui lui tenait à cœur, et, selon lui, elle était pervertie par la présence en nombre important d'instituteurs antimilitaristes, communistes ou internationalistes. Cette éducation était donc à « réformer » rappela-t-il dans sa note du 28 juin 1940. Pour cela, il fallait que cesse l'influence pernicieuse de certains milieux de l'enseignement, par exemple en interdisant aux instituteurs de cumuler leur fonction avec celle de secrétaire de mairie<sup>562</sup>. Ensuite, la IIIe République avait vécu sur les « compromissions maçonniques ». C'était ici une vieille antienne que Weygand reprenait. Ayant vécu l'affaire des fiches, s'étant fait rapporter que le général chef de cabinet de Daladier en 1934 recevait des ordres d'un lieutenant-colonel supérieur dans la hiérarchie des loges, il croyait en la puissance occulte des francs-maçons. D'autant qu'il avait été brutalement remplacé par le général Sarrail, proche des radicaux et initié, en 1924 au poste de Haut-commissaire au Levant suite à une (véritable) cabale montée contre lui. Le 13 août 1940, il signa la loi de dissolution des associations secrètes, qui exigeait notamment que tous les fonctionnaires fissent une déclaration de non-appartenance à de telles organisations. Enfin, Weygand veilla personnellement, à l'unisson du gouvernement, à ce que les parlementaires aux armées qui s'étaient embarqués sur le *Massilia* fussent poursuivis et condamnés, tout particulièrement Pierre Mendès-France et Jean Zay<sup>563</sup>.

---

<sup>561</sup> SHD, 1P 1, Lettre du général Weygand au ministre de l'Intérieur, n°1127 /DN, 16 août 1940. Dans cette lettre, Weygand demande à Marquet de révoquer le maire de Vienne, qui, en plus de s'être montré peu enclin à collaborer avec l'autorité militaire, avait eu, selon lui, une attitude incorrecte lors de la fête du 14 juillet.

<sup>562</sup> SHD, 1P 1, Lettre du général Weygand au ministre de l'Instruction publique, n°812 /DN, 7 août 1940.

<sup>563</sup> Sur ce point, dont le détail prendrait trop de place ici, voir Christiane Rimbaud, *L'affaire du Massilia*, Paris, Le Seuil, 1984, chapitre

À côté de promptes sanctions, le commandant en chef posait la nécessité de surveiller et de mesurer l'état d'esprit des diverses composantes de la population. Il envoya par exemple à cet effet le contrôleur général de Mesmay au Maroc pour le renseigner sur la situation dans ce protectorat, notamment parmi les militaires<sup>564</sup>. Dans le domaine de la surveillance idéologique, la grande œuvre devait être la Légion française des combattants, dont Weygand a été l'un des fervents promoteurs.

- L'armée comme avant-garde de la révolution nationale

De même que les militaires entendaient être au premier plan du relèvement matériel de la France, ils présentaient l'armée comme modèle au pays tout entier. Ainsi, dans son adresse du 25 juin 1940 aux soldats, Weygand leur indiquait que leur rôle n'était pas terminé malgré l'arrêt des combats : ils avaient une mission de guides à remplir<sup>565</sup>. Trois types d'actions ressortent de ce cadre.

À son avènement, l'État français a eu une attention particulière à l'égard de la jeunesse, y voyant le terreau d'où sortiraient les récoltes de son œuvre, mais aussi une population aisément corruptible par tous les adversaires du nouveau régime. Signe de cette préoccupation, elle figurait dans le titre du portefeuille détenu par Jean Ybarnégary. Le haut-commandement revendiqua dès le début pour l'armée une place de choix dans l'entreprise de formation des jeunes gens de France qui s'annonçait, ce pour plusieurs raisons<sup>566</sup>. Tout d'abord, pour les généraux elle demeurait la seule force organisée dans le pays donc l'unique institution capable de fournir un encadrement adapté à une telle masse d'individus. Ensuite, de par ses valeurs et son fonctionnement elle était la mieux qualifiée pour être une école de caractère. Enfin, cela permettrait aux militaires de compenser l'absence, à plus ou moins long terme, de conscription. En pratique, à côté des demandes de Weygand au ministère de la Famille et de la Jeunesse pour y recycler une (infime) partie du surnuméraire d'officiers que l'armistice avait entraînée, la grande réalisation dans ce domaine fut les divers camps de jeunesse – camp d'Opme du général de Lattre de Tassigny, chantiers de jeunesse du général de la Porte du Theil. Le commandant en chef appuya fortement leur création. Ils avaient une fonction de maintien de l'ordre, cela ne faisait aucun doute, mais aussi d'éducation. En même temps qu'une activité physique soutenue

---

<sup>564</sup> SHD, 1P 1, Note du général Weygand pour la mission confiée à Monsieur de Mesmay, n°1543 /DN, 31 août 1940.

<sup>565</sup> SHD, 27N 3, Ordre du jour du général Weygand, 25 juin 1940.

<sup>566</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy...*, *Op. cit.*, chapitre VI.

les préparerait à être d'hypothétiques bons soldats, la diffusion d'idées conformes à la révolution nationale en ferait de bons citoyens.

Le ministre de la Défense nationale encouragea ses subordonnés à s'emparer des questions réservées traditionnellement aux civils et à les traiter dans un sens favorable à la politique du nouveau gouvernement. S'il y a certes peu de trace d'actions personnelles de Weygand en ce sens, il a tout de même laissé un organe comme le SGCSND, qui relevait personnellement de lui, traiter de questions telles que le « retour à la terre »<sup>567</sup>. Par conséquent, nous sommes fondés à dire que, sous son égide, non seulement l'armée comptait parmi les premiers organes d'application de la révolution nationale, mais elle devenait l'un des lieux de détermination de celle-là.

Weygand et le haut-commandement souhaitaient réformer l'armée pour lui donner une armature morale solide, nous le verrons. Mais cette réforme devait également servir à la Nation tout entière, au sens où le redressement moral de celle-ci passait par celui de celle-là – et inversement. Ainsi, toutes les manifestations pompeuses de l'armée d'armistice – défilé, prise d'armes, levée des couleurs – étaient autant un moyen de rendre fiers les soldats d'en être, que de montrer au reste de la nation que l'âme française subsistait au sein de l'institution militaire.

- Un corps des officiers généraux accusateurs

Il pourrait être tentant de voir dans la note-programme du 28 juin 1940 un acte isolé parmi le corps des officiers généraux français, surtout dans sa charge contre le personnel dirigeant de la III<sup>e</sup> République. La lecture des deux rapports produits par le général Georges en août 1940 suite à sa tournée d'inspection des régions militaires montre tout le contraire<sup>568</sup>.

Tout d'abord, on retrouve la conclusion qu'un mauvais état d'esprit imprégnait la population française. Dans le deuxième rapport, le Midi est décrit comme une région où « l'esprit public est corrompu depuis de longues années par la politique », où beaucoup de maires restent « contaminés par le virus politique » et qui est une terre où « le favoritisme politique régnait en maître ». La France méridionale était donc, selon ce rapport, gangrénée par

---

<sup>567</sup> SHD, 1P1, Lettre du général Weygand au ministre de la Famille et de la Jeunesse. Dans cette lettre à Ybarnégary, Weygand lui signale une note d'un officier sur « La dénatalité et la désertion des campagnes », qu'il présente comme allant dans le sens des intentions du gouvernement.

<sup>568</sup> SHD, 3P 118, Rapport d'inspections des 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> régions militaires du général Georges (30 juillet-1<sup>er</sup> août 1940), n°173 /IGFT, 3 août 1940 et Rapport d'inspections des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> régions militaires du général Georges (11-14 août 1940), n°272 /IGFT, 17 août 1940. Georges indique que ces rapports ont été produits à partir de renseignements recueillis auprès des généraux inspecteurs généraux, des généraux commandant de régions et de constatations personnelles.

les pratiques de l'ancien régime, qui reposait, quant à lui, sur une conception de la « politique » exécutée par l'armée. À côté de cela, les citoyens sont décrits comme apathiques du fait du choc de la défaite. Concernant cette dernière, la faute en est rejetée sur les civils, dans une phrase d'une rare outrecuidance : « [La population] n'a pas encore compris les leçons de la guerre et ne sent pas la nécessité d'une réforme profonde de la vie nationale ». La défaite a donc une cause morale, qui plus est étrangère à l'armée.

Ensuite, les commandants des régions pointaient du doigt des catégories de Français. De manière générale, les autorités civiles locales apparaissent comme coopératives, en dépit de quelques personnes à l'attitude douteuse, voire hostile. Cependant, dans le deuxième rapport, le général Georges signale qu'une intense propagande anti-gouvernementale se répand, en reprenant exactement les mêmes thèmes que Weygand. Ce dernier avait souligné dans sa note du 28 juin la chose suivante : « Les *vieux cadres* responsables [...] *travaillent dans l'ombre* pour reconquérir le pouvoir. L'*ennemi* qui occupe notre sol cherche à s'y faire une clientèle ». Sous la plume de Georges, cela donne les phrases suivantes : « si les *anciens cadres* politiques [...] affectent une attitude *d'apparente* correction, [...] de nombreux indices prouvent qu'une propagande *sournoise* est menée [...] contre le gouvernement actuel » et « [La propagande du parti communiste] pourrait d'ailleurs se conjuguer avec celle qu'exercent certains *agents étrangers* [...] voyageant avec des *visas allemands* »<sup>569</sup>. Mis à part la collusion entre communistes et nazis – mais que Weygand partageait sans nul doute, les deux textes soulevaient les mêmes problèmes : pour s'installer, le nouveau régime devait couper l'herbe sous le pied à l'ancienne classe politique et aux influences étrangères. D'autre part, stipendié par le ministre de la Défense nationale, les instituteurs sont également accusés dans les deux rapports d'avoir un état d'esprit douteux.

Enfin, le général Georges annonce que des mesures s'imposent si le gouvernement veut poursuivre son « œuvre de redressement national ». Premièrement, il faut redonner un idéal aux Français, pour combattre leur apparente atonie et prévenir tout retour des anciennes idéologies. Deuxièmement, il faut sanctionner, le second rapport appelant même à « une sérieuse épuration des cadres administratifs », tandis que le premier propose d'écarter les instituteurs des postes de secrétaires de mairie au profit de sous-officiers appelés à prendre leur retraite. Troisièmement, il faut une surveillance efficace de la population, ce qui nécessite de maintenir l'organisation administrative militaire telle qu'imaginée au début de juillet 1940.

---

<sup>569</sup> Seule la mise en italique est de notre fait.

Ces deux rapports démontrent que les conclusions tirées dans la note du 28 juin 1940 et le rejet du personnel politique de la III<sup>e</sup> République étaient partagés par les commandants des régions militaires. Sans forcer l'analyse, on peut faire l'hypothèse que cette convergence s'étendait à la majeure partie du corps des officiers généraux. Qu'un général comme Georges, qui n'avait pas la haine de la République chevillée au corps, s'y associait, en constitue un bon indice.

### 7.3.3 Des nuances à contre-courant de la révolution nationale ?

On peut relever chez Weygand deux points qui vont potentiellement à l'encontre de l'application du programme de révolution nationale du gouvernement français à l'été 1940 : le projet constitutionnel et le procès des responsables de la défaite.

Sur la réforme constitutionnelle, il déclare y avoir été étranger<sup>570</sup>. De fait, le 29 juin 1940, Pétain confiait à Laval la tâche de la faire adopter. De bout en bout, ce fut le politicien auvergnat qui fut à la barre dans cette affaire. Mais étranger à cette réforme, Weygand y était également opposé, de son propre aveu. Bien évidemment, le facteur personnel jouait à plein ici, dans le sens où étant portée par l'homme de Châteldon, elle était d'emblée suspecte aux yeux du commandant en chef. Néanmoins, son opposition venait aussi du fait que Weygand avait un contre-projet, plus simple : ne pas convoquer les chambres<sup>571</sup>. En effet, on imagine fort bien qu'il pensait n'y avoir aucun intérêt à passer devant le Parlement, alors que le maréchal Pétain bénéficiait d'une popularité considérable et que les hommes politiques étaient discrédités par la défaite. Pire, requérir l'aval de ces personnes risquerait d'abaisser le gouvernement à leur niveau. Il estimait sans doute qu'il ne fallait pas que le nouveau régime doive une quelconque chose aux Assemblées, ni *a fortiori* à Laval. Par conséquent, le contre-projet de Weygand n'allait pas à l'encontre de l'œuvre de la révolution nationale, car il visait justement à ce que celle-ci naquît sans « tâches ni attaches » pour reprendre les termes de sa note du 28 juin 1940. En ce sens, son opposition à la convocation des chambres en Congrès était un refus d'accorder des obsèques nationales à la III<sup>e</sup> République.

Un procès des hommes que Vichy accusait d'être responsables de la défaite était selon lui préjudiciable à la France pour deux raisons<sup>572</sup>. D'une part il étalerait les divisions des Français, alors que, plus que jamais, il fallait qu'ils fussent unis. La réalisation de la révolution

---

<sup>570</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 303.

<sup>571</sup> Emmanuel Berl, *Op. cit.*, pp. 299-300.

<sup>572</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 306.

nationale en dépendait. D'autre part, les Allemands pourraient l'utiliser pour faire porter la responsabilité de la guerre à l'Hexagone. Ainsi, fidèle aux propos qu'il avait tenus lors du comité de guerre du 25 mai 1940 – « la France a commis l'immense erreur d'entrer en guerre [...] ». Mais on ne doit penser qu'au relèvement du pays » – il aurait souhaité qu'un tel procès ne se tînt pas. Cependant, c'était bien plus la publicité de ce procédé que le principe de juger les responsables de la défaite qui le gênait. Les deux raisons qu'il avance pour s'y opposer le prouvent, de même que le fait qu'il déclara ne s'être « jamais expliqué l'arrestation et le maintien en prison de certaines personnalités telles que MM. Reynaud, Daladier, Blum, le général Gamelin »<sup>573</sup> tout en ne faisant rien, pas même émettre un avis contraire, contre ces incarcérations sans justice. Etonné, il le fut peut-être ; visiblement, il s'en accommoda parfaitement.

---

<sup>573</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 306.

## Chapitre 8

### Tenir la France hors du conflit

Le problème majeur pour la France à l'été 1940 était d'arrêter une politique étrangère satisfaisante. Car, bien que défaite, elle n'avait pas été totalement soumise à un régime d'occupation comme nombre de pays d'Europe sous domination nazie. Son gouvernement demeurait donc encore (théoriquement) souverain dans ses orientations par rapport aux autres États.

Définir une ligne politique requiert de déterminer un cadre à moyen terme pour celle-ci, en posant des échéances probables. Ici, la question était de prédire ce que réserverait la suite du conflit entre l'Axe et l'Angleterre : victoire d'une des deux parties ou match nul ? Au surplus, il convenait de savoir sur quoi déboucherait cette issue pour la France. À partir de ce pronostic, le gouvernement devait se préparer à l'affronter. En attendant que la guerre se termine, il fallait tout autant choisir une ligne de conduite, car bien que la France fût sortie de la guerre par les armistices signés au mois de juin 1940, celle-là continuait de faire rage aux portes de l'Hexagone et risquait de le frapper à nouveau. Mais, au demeurant, Weygand pouvait choisir de préparer son pays à reprendre la lutte aux côtés de la Grande-Bretagne.

Derrière la définition d'une politique se pose la question de son pragmatisme, au sens où les contraintes qui l'environnent ne permettent pas de prendre n'importe quelle décision. Il nous faudra donc certes la ligne que Weygand a adopté en matière de relations internationales, mais également si elle avait des chances de réussir et, par suite, si elle a eu des résultats tangibles.

Nous verrons donc tour à tour que, dans la définition de la politique étrangère qu'il souhaitait que la France mît en place pendant la période d'armistice, Weygand a posé la paix pour horizon d'attente, a été un partisan d'un neutralisme actif, mais ne se rendit pas compte que ses choix relevaient en bien des points de la chimère.

## 8.1 La paix pour horizon

### 8.1.1 L'armistice, une convention provisoire

- Un cadre de pensée qui ne varia pas

Nous avons vu précédemment que l'armistice, sur le triple plan théorique, historique et de l'esprit du gouvernement français, était destiné à installer une période de transition dans les relations franco-allemandes, en vue d'un traité de paix. Weygand ne dérogea pas à cette vision de la convention du 22 juin 1940 après sa signature.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1940, soit six jours seulement après l'entrée en vigueur des armistices, le général Weygand donna diverses consignes au général Huntziger<sup>574</sup>, notamment sur la signification des négociations en cours. À ce sujet, il rappela un point d'importance : « il est bien entendu qu'il n'est question que des conditions d'armistice et nullement des conditions de paix ». Celles-ci ne devaient pas être négociées à Wiesbaden, mais lors d'une conférence ultérieure qui aboutirait « au futur traité de paix ». Dans une lettre à Henry Lémery datée du 6 septembre 1940, soit le jour de son renvoi du gouvernement (il l'a donc rédigée quelques jours auparavant), Weygand indiquait que son but était de « nous [le gouvernement] préparer à discuter le moment venu avec nos adversaires »<sup>575</sup>. La lettre de son collègue à laquelle il répondait présentement ayant pour sujet les potentielles exigences italo-allemandes sur les colonies françaises lors du « traité de paix », ce « moment » dont parlait le ministre de la Défense nationale est également celui de la conférence de la paix. On ne saurait être plus clair : nous tenons ici la preuve irréfutable que, tout au long de sa brève carrière de ministre, Weygand a considéré l'armistice comme un expédient qui n'était qu'un préalable à la paix.

À l'image de la situation pré-armistice, cette vision était soutenue par la conjecture que la Grande-Bretagne ne pourrait vaincre l'Allemagne. Nous disons « ne pourrait vaincre » plutôt que « serait défaite par », car il semble que Weygand ait évolué sur la question de la résistance britannique. En effet, si initialement, lors de la signature des conventions d'armistice, il a crû que celle-ci ne durerait pas longtemps, il a fini par orienter son diagnostic vers un match nul

---

<sup>574</sup> SHD, 1P 5, Lettre du général Weygand au général Huntziger, 1<sup>er</sup> juillet 1940. Huntziger était alors président de la délégation française à la commission d'armistice allemande.

<sup>575</sup> SHD, 1P 4, Lettre du général Weygand au ministre des Colonies, 6 septembre 1940.

entre Churchill et Hitler. Tout d'abord, il dit avoir commencé à douter des capacités allemandes à franchir le *Channel* quand il apprit que la Wehrmacht réquisitionnait des péniches dans le nord de la France pour en faire des barges de débarquement<sup>576</sup>. Ensuite, la *Royal air force* tenait sous les coups de boutoir de la *Luftwaffe*. D'un côté les Allemands paraissaient devoir improviser, ce qu'une opération d'invasion par la mer ne peut admettre, tandis que, de l'autre, les Anglais n'étaient toujours pas disposés à déposer les armes, ce même après le discours d'Hitler du 19 juillet 1940 les invitant à mettre fin à la guerre. Fort de ces éléments, au début du mois d'août 1940 Weygand déclara à Baudouin qu'il pensait que l'état-major allemand ne déclencherait pas l'invasion de l'Angleterre, tandis qu'il prédisait à l'industriel Panhard que celle-ci ne pourrait vaincre seule le IIIe Reich<sup>577</sup>. Par conséquent, pour le ministre de la Défense nationale le conflit se dirigeait potentiellement vers une absence de décision : les ailes de l'aigle nazi couvriraient le continent européen mais ne seraient pas assez grande pour mettre dans leur ombre la Grande-Bretagne. Or, l'échec de l'offensive aérienne allemande, sanction de ce match nul, ne datant que d'octobre 1940, les États-Unis ne s'étant pas départis de leur politique officielle de neutralité, nous sommes fondés à dire que pour Weygand, au moins jusqu'à ce qu'il fût nommé proconsul en Afrique du Nord, la résistance anglaise n'avait pas d'incidence sur le principe de la tenue prochaine d'une conférence de la paix, mais affectait seulement l'imminence de sa convocation et le rapport de forces entre les futurs participants.

- La nécessité de sortir de ce provisoire

Si Weygand avait préféré l'armistice à la poursuite des combats, ce n'était que dans l'espoir qu'il mènerait rapidement à un traité de paix. Car ce régime provisoire plaçait la France dans une position intolérable à moyen terme.

Dans les rapports franco-allemands, il était un instrument de domination du Reich sur son voisin occidental. La réponse que fit le général Carl-Heinrich von Stülpnagel (président de la Commission d'armistice allemande) au général Huntziger qui se plaignait de la rigidité de la ligne de démarcation – « Cette ligne est un mors que nous avons mis dans la bouche du cheval. Si la France se cabre nous serrerons la gourmette. Nous la détendrons dans la mesure où la France sera gentille »<sup>578</sup> – illustre parfaitement la faible marge de manœuvre dont disposaient

---

<sup>576</sup> Weygand, *Mémoires*, tome III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, 1950, p. 326.

<sup>577</sup> Paul Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, Éditions de la table ronde, 1948, pp. 286-287. Bernard Destremau, *Weygand*, Perrin, Paris, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), note 4 de la page 600.

<sup>578</sup> Cité in Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 246.

les Français dans le cadre du régime de l'armistice. D'autant que les conditions signifiées par le général Keitel dans la forêt de Compiègne, déjà extrêmement dures, ne furent adoucies qu'à la marge au cours de l'été 1940, voire s'aggravèrent – songeons à la question des frais d'occupation. Le fait que Weygand estimât, au début de septembre 1940, nécessaire la refonte de la convention d'armistice, qui ne serait alors plus vague mais préciserait en détail les droits et les devoirs des deux parties<sup>579</sup>, montre qu'il voyait que le régime d'armistice, *a minima* tel qu'il avait été défini le 22 juin 1940, était par trop contraignant.

De manière plus générale, aux yeux du reste du monde, l'armistice représentait pour la France un entre-deux insoutenable. Restant formellement en état de guerre avec l'Allemagne et l'Italie, traitée par ces deux pays comme un adversaire, elle n'était à cause de lui plus l'allié du Royaume-Uni. La prolongation des hostilités ne pouvait que peser doublement sur la position internationale de l'Hexagone, qui tendait à être ostracisée par les belligérants. Dans le même sens, le général Huntziger rapporta au début du mois d'août 1940 à Weygand et Baudouin que l'attitude glaciale qu'adoptaient les Allemands à Wiesbaden, après la relative détente due à Mers el-Kébir, s'expliquait certainement par les difficultés qu'éprouvait Hitler à amener l'Angleterre à signer une paix de compromis. Avec l'armistice, la France se trouvait maintenue virtuellement dans un conflit dont elle cherchait à s'extraire. De plus, les communications avec l'Empire colonial et l'étranger demeuraient entravées, certes pour des questions matérielles, mais aussi du fait des sujétions imposées par le III<sup>e</sup> Reich<sup>580</sup>. Ce qui réduisait les capacités du gouvernement français à défendre ses choix auprès des États neutres.

À l'inverse de ces deux états de fait, un traité de paix offrirait à l'Hexagone plus de garanties qu'un simple armistice. En effet, en permettant au pays vaincu de réintégrer pleinement le concert des nations, un tel traité présentait deux avantages. D'une part, il aurait rétabli des relations « normales » entre les anciens belligérants, qui plus est dans un cadre définitif, là où l'armistice restait marqué du sceau de l'incertitude. D'autre part, les autres pays – les États-Unis notamment – auraient pu plus facilement servir de contrepoids si l'Allemagne devenait trop exigeante. Ajoutons à cela que, dans cette perspective, l'inconvénient concernant la possibilité pour Hitler de violer l'armistice – et donc les conséquences afférentes, voyait sa portée réduite si la paix survenait rapidement.

Même au niveau de la politique intérieure, le régime de l'armistice grevait les réformes touchant de près ou de loin aux sujets réglés par celui-là. C'est ainsi que Weygand, approuvant Henry Lémery, choisit de reporter la détermination de « l'organisation définitive de la défense

---

<sup>579</sup> SHD, 1P 1, Note du général Weygand pour le ministre de la Justice, n°1650 /DN, 4 septembre 1940.

<sup>580</sup> Jean-Baptiste Duroselle, *L'Abîme, 1939-1945*, Paris, Imprimerie nationale, 1982, p. 215.

[des] possessions d'outre-mer » au moment où « les importants facteurs d'indécisions [auraient] cédé la place à une réalité ». Or, le ministre de la Défense nationale avait assuré à son collègue de son « complet accord » sur les considérations liminaires avancées par celui-ci, où figurait le principe d'un futur traité de paix<sup>581</sup>. Par conséquent, les facteurs d'indécisions dont Weygand parlait comprenaient le système mise en place par l'armistice.

Ainsi, aux yeux de Weygand la conclusion au plus tôt d'un traité de paix avait un triple avantage sur le régime instauré depuis la fin de la campagne de France : rééquilibrer quelque peu le rapport de forces avec l'Allemagne, permettre à la France de retrouver sa place à l'internationale et, plus généralement, sortir le gouvernement de la navigation à vue.

### 8.1.2 Se préparer à négocier

Pendant sa carrière ministérielle, le général Weygand demanda à ses services de réunir documentation et arguments dans la perspective de s'asseoir à la table des négociations. En somme il fallait constituer un solide dossier de défense des intérêts français, en prenant en compte les potentielles demandes des pays de l'Axe. Alors que le ministre des Colonies ne voyait pas l'intérêt d'émettre des hypothèses sur les prétentions des vainqueurs ou d'un travail sur la valeur comparée des différentes colonies, Weygand résuma sa position en une phrase : « Or, le but que je poursuis est de nous préparer à discuter le moment venu avec nos adversaires et à défendre au mieux contre leurs exigences. »<sup>582</sup>

Pour le haut-commandement, nous pouvons conjecturer que la situation d'armistice était la pire envisageable en ce qui concernait l'armée française. Son existence ayant déjà été admise par les Allemands et les Italiens, le traité de paix ne pouvait qu'améliorer son sort. Si Weygand ne l'oubliait pas quand il traitait de la paix avec ses pairs du Conseil des ministres ou ses subordonnés, c'était avant tout sur son autre attribution expresse, la défense de l'Empire colonial, qu'il insistait en vue des futures négociations. Deux considérations étaient à prendre en compte ici.

Avant la signature de l'armistice, on s'en souvient, les dirigeants français avaient prêté aux Allemands et aux Italiens des intentions de dépecer à leur profit cet empire. Au cours des mois de juillet et d'août 1940, diverses sources incitèrent Weygand à croire en la voracité des

---

<sup>581</sup> SHD, 1P 2, Lettre du ministre des Colonies au général Weygand, n°23, 5 août 1940 et Lettre du général Weygand au ministre des Colonies, n°910 /DN, 9 août 1940.

<sup>582</sup> SHD, 1P 55, Lettre du général Weygand au ministre des Colonies, 6 septembre 1940.

vainqueurs sur le plan colonial<sup>583</sup>. Il y avait donc là une menace, dont il fallait se soustraire au mieux des intérêts français. C'est pourquoi il demanda à ce que l'on rassemble les renseignements les plus complets sur la situation des diverses possessions françaises d'outre-mer et sur leur interdépendance, cet inventaire pour chaque territoire colonial devant permettre d'évaluer les répercussions sur l'Empire de la perte « au traité de paix » d'un territoire en particulier et celles pour celui-ci d'un ou plusieurs territoires voisins<sup>584</sup>. Comme nous venons de le dire, ce travail était destiné à assurer la meilleure position pour la France à la table des négociations, mais – et c'est là que le bât blesse – dans l'optique de devoir sacrifier une part des colonies. Il y a ici un revirement total dans l'esprit de Weygand au sujet de ce dernier par rapport à la situation prévalant à la signature de l'armistice, où le commandant en chef français, à l'unisson du Conseil des ministres, avait fait de l'intégrité de l'Empire un point d'achoppement à la suspension des hostilités. Ce qui amène à tirer deux conclusions, qui sont l'avertissement et le revers d'une même opinion de Weygand sur cette question. D'une part, au moment de la signature de l'armistice ce n'était donc qu'un *possible* point d'achoppement. D'autre part, contrairement à ce qu'il avança après la guerre, l'armistice n'était finalement pas un moyen de préserver l'*intégrité* de l'Empire mais d'en faire accepter l'*existence*.

La deuxième considération était que l'armistice ne devait pas faire préjuger du sort de cet Empire à la conférence de la paix. Lémery fit part à Weygand de son point de vue à ce sujet le 5 août 1940<sup>585</sup>. Selon lui, contrairement à l'opinion commune, les conventions d'armistices ne reconnaissaient qu'une souveraineté provisoire à la France sur ses colonies. En outre, « il faudrait beaucoup d'optimisme [...] pour voir [dans ces conventions] une promesse quelconque, même indirecte, concernant l'autorisation de conserver une armée coloniale ». Pour le ministre Lémery, l'armistice ne faisait que figer la situation, tout en ayant déjà des stipulations restrictives sur les forces aériennes, maritimes et terrestres stationnant dans les colonies. Par conséquent, lors des discussions en vue du traité de paix, tant au niveau territorial que militaire, L'Empire ne bénéficierait d'aucune immunité de principe. Weygand, loin de défendre l'opinion contraire – ce qui le place toujours en contradiction avec ses écrits d'après-guerre, se solidarisait complètement avec l'avis de son collègue. On peut donc imaginer que, en ce qui concernait l'Empire colonial, pour ces deux ministres se préparer à discuter la paix

---

<sup>583</sup> Par exemple : SHD, 1P 51, Note du vice-amiral d'escadre Duplat pour le général Weygand, n°75 /P, 6 juillet 1940 et SHD, 1P 4, Lettre du ministre des Colonies au général Weygand, n°23, 5 août 1940. L'ultimatum d'Hitler du 15 juillet 1940 demandant des facilités et des bases pour l'armée allemande ne put que renforcer cette croyance.

<sup>584</sup> SHD, 1P 4, Lettre du général Weygand aux ministres des Colonies et des Affaires étrangères, aux secrétaires d'État à la Marine et à l'Aviation, et aux responsables civils et militaires de l'Empire colonial, 24 août 1940. Lettre de Weygand au secrétaire d'État à l'aviation, 24 août 1940.

<sup>585</sup> SHD, 1P 2, Lettre du ministre des Colonies au général Weygand, n°23, 5 août 1940.

impliquait de ne pas uniquement se baser sur les articles des armistices franco-allemand et franco-italien : il fallait s'attendre à tout renégocier.

### 8.1.3 Rééquilibrer au mieux le rapport de forces

Le rapport de forces entre la France, d'un côté, et l'Allemagne et l'Italie, de l'autre, était clairement à l'avantage de ces deux derniers États. Leurs positions étaient écrasantes. Il convenait donc au cours des discussions dans les commissions d'armistice de ne pas laisser l'Axe profiter de la période d'armistice pour obtenir plus de cartes dans ses mains, tandis qu'à l'inverse, il s'agissait pour le gouvernement français de transformer son strapontin en véritable siège. C'est ainsi que s'est engagée une « lutte [...], à coups de notes, de réclamations, de protestations »<sup>586</sup>, où Weygand a tenu l'un des premiers rôles.

- Ne pas donner de gages, tenter d'en prendre

Dans ses *Mémoires*, Weygand indique que la ligne qu'il aurait décidé de suivre comportait deux aspects, négatif et positif<sup>587</sup>. Nous montrerons que le second – nuire à l'Axe et préparer la reprise de la lutte – n'a pas véritablement existé. Pour le moment, attardons-nous sur le premier. L'ancien ministre de la Défense nationale le décrit selon une gradation : s'en tenir à la lettre de l'armistice, puis, si les Allemands demandaient d'aller au-delà, protester et, enfin, s'ils persistaient, donner à cette protestation une diffusion mondiale. De fait, dès le début de juillet 1940, il demanda à plusieurs reprises au général Huntziger que le Reich se comportât loyalement vis-à-vis de la France, respectât les assurances données à celle-ci par ses représentants et cessât immédiatement toutes ses actions qui excédaient le cadre de la convention du 22 juin 1940 (réquisitions d'approvisionnements, contrôle des avoirs en zone occupée, etc.)<sup>588</sup>.

On peut identifier trois types de protestations, fonction à la fois des opportunités de communication et de la gravité de l'objet de celles-là. Les plus courantes sont celles qui passent par le général Huntziger ou le vice-amiral Duplat, mais où Weygand n'a qu'un rôle de prescripteur, au sens où il demande de s'opposer aux Allemands ou aux Italiens sur une question

---

<sup>586</sup> Henri Michel, *Vichy, année 40*, Paris, Robert Lafont, 1966, p. 83.

<sup>587</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 317.

<sup>588</sup> SHD, 1P 5, Lettre du général Weygand au général Huntziger, 1<sup>er</sup> juillet 1940 et Note du général Weygand pour le général Huntziger, 4 juillet 1940.

mais n'arrête pas le détail de ces protestations. Elles concernent principalement des points militaires techniques (statut des pelotons de la Garde républicaine mobile), voire de détail (rappel des attachés militaires), en tout cas d'importance plutôt secondaire, ce qui explique qu'il semble que Weygand n'en faisait pas part d'abord au Conseil des ministres avant d'envoyer ses instructions à Wiesbaden et à Turin. Ensuite figurent les remontrances directement proférées par le commandant en chef français à des responsables allemands. Par exemple, il réserva un accueil glacial au général Modl, chef des délégations allemandes d'armistice en France, lorsque celui-ci vint lui rendre une visite protocolaire, et lui reprocha les nombreuses violations de l'armistice de la part du Reich. Enfin, il y a les protestations émanant directement du gouvernement français, qui sont appuyées ou voulues par Weygand. Dans ce cadre-là, Huntziger et Duplat n'ont plus de rôle actif comme pour les premières : ils se contentent d'être des messagers. Les plus emblématiques de ce type de protestations demeurent celle concernant l'annexion en *catimini* de l'Alsace-Lorraine<sup>589</sup> et celle ayant trait au montant des frais d'occupation<sup>590</sup>.

Cependant, la ligne de conduite d'un strict respect de l'armistice choisie par Weygand n'a pas trouvé son application dans l'unique forme de la protestation. En effet, à plusieurs reprises le ministre de la Défense nationale préconisa une tactique que l'on pourrait qualifier de finasserie. Ainsi des missions militaires françaises à l'étranger. Par une note du 22 août, la délégation française à la commission de Wiesbaden signala que les Allemands, s'appuyant sur l'article 4 de la convention d'armistice (démobilisation de l'armée française), demandaient le rappel de ces missions, d'une part, et, l'arrêt de tout renforcement de celles-ci *via* le personnel des attachés militaires, d'autre part. En réponse, Weygand reprit le *distinguo* posé par le général Koeltz entre missions d'instructeurs et missions de liaisons, pour signifier que seules les secondes étaient sous le coup de l'article 4 susmentionné, celui-ci concernant uniquement les « forces armées ». La consigne donnée était donc d'insister sur ce point de droit. De plus, le ministre de la Défense nationale demanda aux négociateurs français d'éviter que fût posée la question du principe du maintien des attachés militaires, sinon de l'éluder au maximum<sup>591</sup>.

---

<sup>589</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 320. Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 313. Henri Longuechaud, « *L'abominable* » armistice de juin 1940, Paris, Plon, 1980, p. 99.

<sup>590</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 306. Henri Michel, pp. 198-200. Henri Longuechaud, *Op. cit.*, Paris, Plon, 1980, pp. 108-109. SHD, 1P 73, Lettre du général Huntziger à M. Hemmen (président de la sous-commission allemande aux affaires économiques), n°2400 /DE, 19 août 1940.

<sup>591</sup> SHD, 1P 54, Télégramme de la délégation française à la commission d'armistice allemande au ministère de la Défense nationale, n°2603 /FT, 2 août 1940, Note du général Koeltz pour la délégation française à la commission d'armistice allemande, n°4606 /DSA, 31 août 1940 et Note du général Weygand pour la Direction des services de l'armistice, n°528 /SM, 4 septembre 1940. Les termes soulignés le sont par Weygand.

Weygand entendait donc aussi – peut-être même avant tout – s’opposer aux Allemands par un juridisme étroit, fondée sur une interprétation minimaliste des conventions d’armistice.

Cette politique des gages avait son pendant positif, qu’Henri Michel laisse suggérer par le terme de « réclamations ». Il s’agissait non seulement de tenir face aux exigences des vainqueurs, mais également d’obtenir des garanties<sup>592</sup>, la somme de ces deux actions tendant à apprécier la position de la France. Dans ce cadre-là, Weygand préconisait de recourir à une tactique du précédent, qui comportait deux volets. Le premier consistait à fouiller le passé pour en faire une base de départ acceptable par les Allemands. Les références obligées ici, restaient l’armistice de 1918 et le traité de Versailles. Le premier avait déjà été évoqué, on s’en souvient, par les Français lors des négociations du 21-22 juin 1940, notamment pour leur donner les moyens de délibérer sereinement. Weygand, qui avait secondé Foch dans sa tâche de commandant des territoires allemands occupés de novembre 1918 à juin 1919, compléta – tardivement cependant – ce bagage historique par le régime juridique que la France avait mis en place dans ces régions d’outre-Rhin<sup>593</sup>. En deuxième lieu, il fallait s’appuyer sur la moindre concession pour étendre l’application de celle-ci à des questions relevant du même domaine. Par exemple, apprenant que les Allemands avaient autorisé le déplacement de l’École de Saumur en zone non occupée, le ministre de la Défense nationale prescrivit de partir de ce point pour faire droit à la demande française de rapatriement des chevaux des unités françaises internées en Suisse<sup>594</sup>.

- Une bonne volonté française

La résistance aux prétentions extra-conventionnelles allemandes et italiennes n’était cependant que le revers de la politique d’armistice recommandée par Weygand. En effet, il entendait que la France applique correctement les deux conventions signées avec les pays de l’Axe.

Dans sa note pour le général Huntziger en date du 1<sup>er</sup> juillet 1940, Weygand liait les deux aspects de cette politique (protester/appliquer)<sup>595</sup>. L’armistice étant une convention

---

<sup>592</sup> Nous ne traitons donc pas ici des deux autres type de réclamations en vue de concessions – sur la base de la situation internationale ou de la bonne volonté française – car dans ces cas-là, les négociateurs français n’opposent pas quelque chose aux Allemands. Nous les étudierons plus loin.

<sup>593</sup> SHD, 1P 1, Note du général Weygand pour le ministre de la Justice, n°1650 /DN, 4 septembre 1940.

<sup>594</sup> SHD, 1P 2, Note du général Weygand pour le général Colson, n°1505 /DN, 30 août 1940. Les 19 et 20 juin 1940, environ 40 000 soldats français et polonais franchirent la frontière franco-suisse pour échapper à la captivité.

<sup>595</sup> SHD, 1P 5, Note du général Weygand pour le général Huntziger, 1<sup>er</sup> juillet 1940.

synallagmatique, ses conditions devaient s'imposer aux deux parties en présence. Autrement dit, il refusait que les vainqueurs aient le droit pour eussent en plus de la force. Mais il tenait à préciser à son subordonné qu'avec les membres de la délégation française, les Allemands avaient « affaire à des gens honnêtes, décidés à exécuter ce qu'ils ont garanti de leur signature ». Ainsi, pour Weygand, la France appliquerait loyalement l'armistice. Ce qui correspondait exactement à la volonté du gouvernement français<sup>596</sup>.

Cette loyauté dans l'application ne trouvait pas son origine dans une vision chevaleresque des rapports entre vainqueurs et vaincus. Cette dernière a bien été partagée par des officiers français épris d'un code de l'honneur conçu comme admis par les militaires de tout pays. De même, on pourrait supputer que Weygand ayant été la cheville ouvrière de la campagne pour l'arrêt des hostilités, il aurait considéré son respect *ne varietur* comme une affaire personnelle. Ces deux raisons ont pu jouer, mais seulement à la marge car deux autres, plus pragmatiques, pesaient en premier lieu sur l'esprit des dirigeants français.

Tout d'abord, de façon assez évidente, se plier sans écart aux conditions de l'armistice évitait de subir des représailles. Weygand le signifia expressément au général Massiet, commandant supérieur des troupes au Levant : les troupes françaises ne devaient provoquer aucun incident suite à la venue d'une commission italienne de contrôle, sinon les « conséquences seraient fâcheuses »<sup>597</sup>. La position française était déjà suffisamment dégradée pour ne pas fournir le moindre prétexte aux vainqueurs à resserrer leur étau. Cette ligne de conduite, présentée par Weygand et ses collègues du Conseil des ministres comme une nécessité, amena cependant celui-là à faire du zèle. L'article 19 de la convention d'armistice spécifiait que le gouvernement français devait livrer, sur demande du Reich, tous les ressortissants allemands présents sur son territoire. Cette demande allait à l'encontre du droit des gens, mais les négociateurs français à Rethondes n'avaient pu qu'obtenir du général Keitel l'engagement verbal que les demandes se limiteraient aux « incitateurs à la guerre » – selon le vocable nazi ; vocable qui exonérait au demeurant l'Allemagne dans le déclenchement de la guerre. Or, la commission de Wiesbaden revint sur la parole du chef de l'OKW, mais Vichy s'exécuta, sans que Weygand n'émît de protestation, même lorsqu'il s'est agi d'anciens légionnaires d'origine allemande<sup>598</sup>. Pire, le directeur de la Sûreté signifia le 18 juillet au ministre de la Défense nationale qu'il avait donné des instructions pour empêcher les personnes « susceptibles d'être réclamées ultérieurement

---

<sup>596</sup> Robert O. Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1997 (2<sup>e</sup> édition ; éd. US 1972), p. 104. SHD, 1P 51, Note du général Weygand pour le général Massiet, n°625 /DN, 29 juillet 1940. Massiet remplace à ce poste le général Mittelhauser, rappelé en métropole le 16 juillet 1940.

<sup>597</sup> SHD, 1P 51, Note du général Weygand pour le général Massiet, n°625 /DN, 29 juillet 1940.

<sup>598</sup> Henri Longuechaud, « *L'abominable* » *armistice de juin 1940*, Paris, Plon, 1980, p. 110.

par les autorités du IIIe Reich » de quitter le sol hexagonal<sup>599</sup>. Le gouvernement français allait donc au-delà des exigences de l'article 19, celui-ci ne réclamant aucunement que la France prît d'initiative dans son domaine d'application. À notre connaissance, Weygand n'exprima pas de désaccord sur ce point. Certes, il pouvait penser que protéger des réfugiés étrangers coûterait trop à la France par rapport à ce qu'elle gagnerait en honneur. Mais, n'était-il pas possible de favoriser le départ de ceux-ci vers d'autres pays, en prétextant la confusion qui régnait en cet été 1940 ? Au lieu de cela, il importa dans l'avant de sa politique de stricte observation de l'armistice le juridisme étroit qu'il préconisait pour le revers de celle-ci. Et, comme toujours quand les acteurs ne veulent regarder que le droit, la morale en pâtit. Au prix de l'honneur, notion pourtant si chère à Weygand, il n'y eut pas de place ici pour un double jeu.

Au-delà de l'absence de potentielles représailles, la bonne volonté française pouvait se monnayer. Les Allemands mirent d'eux-mêmes cette carte dans la main du gouvernement français : la rigueur de l'application de la convention d'armistice dépendrait de l'attitude de la France. Weygand, informé par les généraux Huntziger et Koeltz<sup>600</sup> de cette disposition d'esprit présente chez les représentants du IIIe Reich, pouvait voir dans celle-ci un moyen d'adoucir le sort de la France sans pour autant verser dans une collaboration de quelque nature qu'elle soit avec les vainqueurs. De fait, il était aisé de voir dans cette (possible) main tendue allemande un simple geste de respect du vaincu et de modération, bien que teinté de condescendance, et non un appel du pied en faveur d'une véritable entente entre ennemis séculaires. Cependant, nous le verrons, elle n'était ni l'un, ni l'autre.

## 8.2 Dans l'attente de la paix, la neutralité active pour politique

### 8.2.1 En équilibre entre les belligérants

- La Grande-Bretagne seule

---

<sup>599</sup> SHD, 1P 3, Note du ministre de l'Intérieur pour le Weygand, 18 juillet 1940.

<sup>600</sup> Nous avons déjà vu qu'Huntziger avait rapporté les propos du général von Stülpnagel décrivant la ligne de démarcation comme un « mors » dans la bouche du cheval France. Le président de la commission d'armistice allemande avait ajouté : « Si la France se cabre nous serrerons la gourmette. Nous la détendrons dans la mesure où la France sera gentille. » Cité in Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 246.

Concernant le général Koeltz, voire par exemple SHD, 1 P55, Rapport du général Koeltz sur le fonctionnement du contrôle allemand de l'armée au cours de la période du 10 au 16 août 1940, 17 août 1940.

La convention d'armistice imposait, tant dans son esprit que dans sa lettre, que la France n'aide en aucune manière la Grande-Bretagne dans la guerre qui continuait. Weygand, acquis à l'idée que la paix arriverait bientôt, soucieux d'éviter les représailles des vainqueurs dans la perspective d'un futur traité et décidé à appliquer loyalement la convention du 22 juin 1940, s'engagea donc sur la voie d'une politique laissant l'Angleterre seule face à l'Allemagne et à l'Italie. On peut le voir à travers deux exemples.

Weygand a donné pour consigne au général Pujo de faire interner les équipages des avions Britanniques qui atterrieraient en zone libre ou dans l'Empire colonial<sup>601</sup>. Si, comme il l'indique, la ligne de conduite qu'il avait adoptée consistait à traiter l'Angleterre en alliée, pourquoi ne pas avoir ordonné que ces équipages seraient à exfiltrer – certes dans la mesure du possible – vers ce pays ? On pourrait arguer de la sévérité des commissions de contrôle allemandes et italiennes. Mais, d'une part celles-ci ne commencèrent à fonctionner qu'à la mi-août en zone libre et qu'à la fin de ce mois-ci en Afrique du Nord. Or, les mesures d'internement furent préconisées par Weygand dès le 28 juillet 1940. D'autre part, aussi resserrée qu'elle a été, la surveillance des Allemands en France n'a empêché ni le haut-commandement de prendre des mesures clandestines, ni l'existence de filière d'exfiltration d'aviateurs anglais. On est alors tenter de voir dans le général Pujo la source du problème, le ministre de la Défense nationale ne pouvant donner des ordres d'exfiltration, si contraires à l'armistice, qu'à une personne dont il savait qu'elle partageait ses idées. Or, Weygand lui-même nous dit que le secrétaire d'État à l'Aviation était habité des mêmes sentiments que lui<sup>602</sup>. Il n'avait donc aucune crainte à avoir de ce côté-là. Par conséquent, si le commandant en chef français ne prescrivit pas d'exfiltrer les équipages anglais de l'autre côté de la Manche, c'est qu'il ne voulait pas qu'il en fût ainsi et non parce qu'il ne le pouvait pas objectivement.

La suspension des hostilités avaient trouvé des éléments des armées belge, polonaise, tchécoslovaque en France. Si tous les Belges, Polonais et Tchécoslovaques présents sur le territoire hexagonal ne souhaitaient pas nécessairement répondre à l'appel de leurs gouvernements en exil à Londres, certains d'entre eux le désiraient. Dans ce cas-là, de manière évidente, aider leur évasion, c'était aider l'Angleterre dans sa lutte contre l'Axe. Ce à quoi Weygand et ses subordonnés se refusèrent catégoriquement. Sous l'impulsion de celui-là<sup>603</sup>, il

---

<sup>601</sup> SHD, 1P 1, Confirmation d'un message téléphoné du général Weygand au général Pujo, n°1207, 20 août 1940 et SHD, 1P 2, Note du général Weygand pour le général Pujo, 28 juillet 1940.

<sup>602</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 317.

<sup>603</sup> SHD, 3P 25, Lettre du général Weygand au général Colson, n°2140 /DSA, 1<sup>er</sup> août 1940.

fut décidé de prendre des mesures pour empêcher la sortie de ces soldats du territoire national : regroupement, surveillance, démobilisation. De façon explicite, le général Colson indiquait que ces mesures, si elles heurtaient le respect dû à d'anciens compagnons d'armes, correspondaient à ce que le III<sup>e</sup> Reich attendait du haut-commandement français<sup>604</sup>. Encore une fois, la peur des représailles et la volonté d'appliquer loyalement la convention d'armistice a primé sur toute autre considération.

- Le refus de tout rapprochement avec l'Axe

Sans parler déjà de rejet de la collaboration dans l'acception du terme qu'il prendra avec Montoire, Weygand a refusé que la France menât une politique d'entente avec les vainqueurs de la veille. Ce que le ministre de la Défense nationale recherchait sur la scène internationale était avant tout de sortir la France du conflit en cours, *a minima*, qu'elle n'en souffrît plus. Dans ce cadre-là, il posait qu'il était de l'intérêt de l'Hexagone ne pas s'aliéner l'Angleterre<sup>605</sup>. Or, se jeter dans les bras de l'Allemagne ou simplement s'en rapprocher apparaissait comme le meilleur moyen de rompre irrémédiablement avec Londres, puis d'en subir les possibles conséquences : bombardement de la métropole, attaques de l'Empire colonial, etc. Si la France ne devait pas aider son ancien allié, symétriquement elle ne devait pas favoriser les ennemis de celui-là.

Seulement quelques jours après la signature de l'armistice cette politique fut mise à l'épreuve. En effet, le 3 juillet 1940, une escadre anglaise bombardait les navires de l'amiral Gensoul qui mouillaient à Mers el-Kébir, une autre bloquait les bâtiments de la Royale en rade d'Alexandrie, tandis qu'en Angleterre les vaisseaux français étaient arraisonnés. Face à l'agression britannique, Weygand refusa avec Baudouin que le gouvernement français se ralliât aux cris de vengeance poussés par l'amiral Darlan et, en mode mineure, par Laval<sup>606</sup>. Il s'opposa à l'idée de bombarder Gibraltar ou d'attaquer la flotte anglaise d'Alexandrie, c'est-à-dire d'opter pour une politique de rétorsions. Quant aux projets d'opérations militaires franco-italiennes, il les vit d'un œil suspect lorsqu'ils émanaient de l'Italie et émit de sévères réserves si c'étaient des Français qui les montaient. Autrement dit, il ne voulait pas que la France apparût comme étant à la remorque de l'Axe. À Mers el-Kébir l'escadre française s'était défendue. En

---

<sup>604</sup> *Ibid*, Lettre du général Colson au général Weygand, n°1163 1/EMA et Note du général Colson pour les généraux commandant les régions militaires, n°2013 1/EMA, 15 août 1940.

<sup>605</sup> François Charles-Roux, *Cinq mois tragiques aux affaires étrangères*, Paris, Plon, 1949, p. 82.

<sup>606</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, pp. 238, 239 et 249. Jean-Pierre Azéma, *1940, l'année noire*, Paris, Le Seuil, 2010, pp. 242-243.

Angleterre, les marins français avaient été pris par surprise, donc Vichy était mis devant le fait accompli. Pour Weygand, cela suffisait à montrer à l'Allemagne et à l'Italie que la France respectait l'armistice, tout en évitant d'envenimer les relations avec la Grande-Bretagne. En ce sens, les gesticulations d'un Darlan étaient au mieux inutiles, au pire dangereuses.

Le 16 juillet 1940 eut lieu une nouvelle alerte, mais venant des Allemands cette fois-ci. Ce jour-là parvint à Vichy une lettre d'Hitler rédigée la veille, par laquelle il réclamait plusieurs concessions de la part de l'État français, dont 8 bases aériennes au Maroc et la faculté d'utiliser des bases navales en Afrique du Nord. Aussitôt qu'il eut connaissance de ces demandes, le général Weygand enjoignit le général Huntziger de s'abstenir de toutes discussions à leur sujet<sup>607</sup>. Puis il prit position au sein du Conseil des ministres pour que le gouvernement les refusât en bloc<sup>608</sup>. En effet, non seulement ces exigences outrepassaient l'armistice, mais leur acceptation revenait à faire de l'Empire colonial français une base pour l'armée allemande. Ce que Londres ne manquerait pas de considérer comme un acte hostile, qui l'amènerait en réponse à porter la guerre dans les possessions françaises d'outre-mer concernées.

Weygand entendait laisser la Grande-Bretagne seule, mais il ne voulait pas être déloyal avec elle. Interner les aviateurs britanniques, d'accord. Les livrer à l'Allemagne, hors de questions. Telle a été sa ligne de conduite.

- Une politique de non-alignement

La politique que Weygand a adoptée au cours de l'été 1940 fut celle d'un non-alignement, le but étant de ne fâcher personne. L'armistice offrait un appui idéal, satisfaisant l'Allemagne et l'Italie, tout en représentant par lui-même une limite visible de tous aux concessions faites à ces deux pays. Il y avait deux raisons à ce choix. À court terme, il devait permettre à la France d'attendre la fin de la guerre sans la subir directement. À moyen terme, une fois cette date arrivée, grâce à lui les belligérants ne pourraient faire aucun reproche au gouvernement français du point de vue du droit. Cette politique se plaçait donc résolument dans la perspective du traité de paix. À court terme il s'agissait de ne pas voir la position française se détériorer sous les représailles des uns ou des autres. À moyen terme, à la conférence de la paix, les deux camps ne pourraient prétexter de l'attitude de la France pour l'affaiblir. Celle-ci aurait même la possibilité de tirer parti de cette politique de neutralité pour jouer les intermédiaires – il n'est cependant pas sûr que Weygand ait pensé ainsi.

---

<sup>607</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 94.

<sup>608</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 252.

Ajoutons que sa ligne politique consistant à ne prendre en aucune manière part au conflit en cours se trouvait en partie justifiée par l'attitude des belligérants. D'une part la froide détermination de Churchill, qui transparaissait dans l'opération *Catapult*, ne pouvait que l'inciter à croire que les Britanniques n'hésiteraient pas à sanctionner le moindre rapprochement entre la France et les pays de l'Axe. D'autre part, le climat délétère qui s'installa à Wiesbaden au début du mois d'août 1940 suite au refus anglais de faire une paix de compromis, encourageait certainement les Français à penser que les Allemands se montreraient extrêmement sévères sur le plus petit geste en faveur de la Grande-Bretagne.

Le salut de la France passait donc par une politique neutraliste selon Weygand. On peut même le constater dans les termes qu'il employa pour désigner l'Allemagne et l'Italie. Dans la lettre qu'il écrivit à Henry Lémery où il lui signifiait que son but était de se « préparer à discuter le moment venu », il ajouta tout de suite après « avec nos *adversaires* »<sup>609</sup>. Par-là il rappelait que la France n'avait pas vocation à devenir l'allié de ces deux pays, de mêmes que ceux-ci allaient exiger des concessions de sa part. Cependant, il est à noter qu'il n'utilisa pas le terme « ennemis », et, à cet égard, il ne reprit pas le général Vuillemin (devenu inspecteur général de l'armée de l'Air) lorsque celui-ci écrivit dans une note « puissances ex-ennemies » pour parler de l'Allemagne et de l'Italie<sup>610</sup>. Nous pouvons par conséquent faire l'hypothèse que, dans la bouche de Weygand, si ces deux États restaient des adversaires, c'était au sens géopolitique et non militaire de ce mot, qui serait alors l'équivalent de rivaux. Par ce terme, le ministre de la Défense nationale actait que la France était sortie du conflit mondial.

## 8.2.2 Jouer sur les deux tableaux

- La voie du marchandage avec l'Axe

Nous empruntons cette expression, « voie du marchandage », à Jean-Baptiste Duroselle, qui l'a définie comme un entre-deux avec, d'un côté les exigences allemandes et de l'autre les demandes françaises. Il s'agissait de tirer profit de l'évolution de la situation internationale pour obtenir des concessions de la part des Allemands et des Italiens.

L'attitude de la Grande-Bretagne fournissait un premier moyen dans ce cadre-là. Suite à l'opération *Catapult*, Weygand ordonna aux présidents des délégations française d'armistice,

---

<sup>609</sup> SHD, 1P 4, Lettre du général Weygand au ministre des Colonies, 6 septembre 1940. Seul le terme en italique est souligné par nous.

<sup>610</sup> *Ibid.*, Note du général Vuillemin pour le général Weygand, n°131 3/DAT/S, 26 juillet 1940.

Huntziger et Duplat, de demander un assouplissement du régime de l'armistice, officiellement afin que la France puisse répondre à l'agression britannique et mieux se défendre ultérieurement. À vrai dire, les Français possédaient un atout de taille : à Mers el-Kébir, ils n'avaient pas accepté les termes de l'ultimatum anglais et même avaient riposté. Les Allemands et les Italiens, voyant que la France appliquait l'armistice, furent d'accord pour que fût suspendue l'application des clauses de désarmement naval et de démobilisation de l'armée de l'Air. Cependant, ils ne donnèrent pas satisfaction à Weygand sur toute la ligne. Par exemple, les Italiens refusèrent de différer le commencement d'exécution de la démilitarisation de la Côte française des Somalis<sup>611</sup>. Autrement dit, les puissances de l'Axe entendaient contrôler ce qui allait sortir de la nouvelle donne internationale et ne cédaient toujours rien pour rien. Le même scénario se répéta à la fin août, lorsque l'Afrique équatoriale française bascula dans la dissidence gaulliste : le haut-commandement français demanda aux Allemands des moyens excédant le régime de l'armistice (mouvement de la flotte de Toulon, hausse des effectifs des troupes coloniales, etc.), et ceux-ci finirent par accéder à certaines de ces demandes.

Cependant, Weygand refusait que les concessions obtenues servent à agresser les Britanniques en retour. En effet, et nous l'avons vu, il s'opposa ainsi à ce que la relative liberté de mouvement des bâtiments français en Méditerranée servît à attaquer la flotte anglaise d'Alexandrie. Mais dans l'autre sens, c'est-à-dire lorsque le gouvernement français acceptait d'accéder à des demandes allemandes, il refusait tout autant que celles-ci pussent se retourner contre la Grande-Bretagne. Prenons l'exemple de la production de matériel de guerre en zone occupée au profit de l'Allemagne. Si Vichy avait d'abord refusé ce type de travail<sup>612</sup>, il avait fini par admettre le 19 juillet que les industriels de la zone occupée acceptassent de fabriquer pour le IIIe Reich du matériel défensif. Comme des représentants allemands avaient malgré tout démarché des patrons français pour produire du matériel à caractère offensif, Weygand réaffirma clairement à Huntziger la position du gouvernement français : aucun armement offensif ne pouvait être fabriqué au profit des Allemands par des usines françaises<sup>613</sup>.

La situation internationale pouvait également évoluer à cause des Allemands. C'est ce que permit Hitler avec sa lettre du 15 juillet 1940. Là encore, Weygand souhaita que la France en tire profit par la négociation. Face aux exigences du dictateur allemand, Paul Baudouin proposa deux réponses. Une, celle de François Charles-Roux (secrétaire général du Quai d'Orsay), qui consistait à repousser fermement l'ultimatum. Une autre, la sienne, qui reprenait la précédente

---

<sup>611</sup> SHD, 1P 51, Note de l'amiral Duplat pour le général Weygand, n°75 /P, 6 juillet 1940.

<sup>612</sup> SHD, 1P 4, Conseil des ministres du 2 juillet 1940.

<sup>613</sup> SHD, 1P 56, Note du général Weygand pour le général Huntziger, n°3111 /DSA, 14 août 1940.

mais en y joignant une main tendue : puisque les demandes d'Hitler excédaient le cadre de l'armistice, il fallait entamer sans retard une négociation entre lui et Pétain. Le 17 juillet, lors du Conseil restreint où Baudouin présenta ces deux possibilités de réponse, Weygand se rangea à la seconde, comme l'ensemble de ses collègues. Mais, en fait, dès la veille il avait opté pour une solution de ce genre. En effet, tandis qu'il télégraphiait à Huntziger de s'abstenir de toute négociation sur les nouvelles exigences allemandes, il envoya une lettre au général von Stülpnagel dans laquelle il rejetait ces exigences car elles excédaient la lettre de l'armistice *et relevaient donc de l'autorité du maréchal Pétain*<sup>614</sup>. Ainsi, ce n'était pas d'entamer de nouvelles négociations avec Hitler que Weygand refusait, mais de les entamer dans le cadre de la convention d'armistice. D'autant qu'il a pu voir dans la proposition française de discussions au sommet un moyen de rehausser la position de la France, car, à cette nouvelle table des négociations elle aurait été sur un pied d'égalité au moins formel avec l'Allemagne, alors qu'à Wiesbaden elle n'avait qu'une délégation siégeant au sein d'une commission dirigée par un général en uniforme vert-de-gris.

- *Modus vivendi* et espoir du côté des Anglo-saxons

À la tête des armées alliées en France Weygand avait tenté de préserver l'alliance franco-britannique. Du moins, s'il ne s'épuisa pas dans cette voie-là, il avait tout de même tenu à rester un partenaire loyal de la Grande-Bretagne, tout en finissant par placer les intérêts français au-dessus de toute autre considération. Malgré l'armistice, qui rompait *de facto* cette alliance, sa ligne de conduite vis-à-vis des Britanniques ne changea pas, dans le sens où, s'il entendait mener une politique de l'intérêt national, celle-ci impliquait de garder des liens avec l'ancien allié. Par exemple, le jour même de la signature de l'armistice, il approuva une note du secrétariat général du CSDN qui proposait le rappel de la délégation française au Comité d'études militaires interallié (qui n'avait plus d'utilité), mais invitait également à laisser à Londres les officiers français qui y exerçaient d'autres activités<sup>615</sup>. De même, après les événements de Mers el-Kébir, il se solidarisa complètement avec Paul Baudouin quant à l'esprit dans lequel celui-ci entendait rendre officielle la rupture des relations diplomatiques avec le Royaume-Uni, c'est-à-dire sans pour autant rappeler les représentants français présents dans les

---

<sup>614</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, pp. 94-95.

<sup>615</sup> SHD, 1P 5, Note du secrétariat général du CSDN pour le général Weygand, 22 juin 1940.

dominions et en maintenant sur le sol britannique le consul de France<sup>616</sup>. Il optait donc ici pour que l'on solde les comptes sans fracas et sans véritable riposte de la part du gouvernement français.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette volonté de maintenir des liens avec l'Angleterre. Cela résultait directement de la ligne de conduite neutraliste adoptée par Weygand : la France étant sortie de la guerre et bien qu'elle n'était plus alliée à la Grande-Bretagne, rien ne l'empêchait d'entretenir des relations diplomatiques avec ce pays. Ensuite, le blocus de la *Royal Navy* autour des côtes françaises constituait un handicap au relèvement matériel du pays. Il fallait donc pouvoir négocier son assouplissement. Enfin, ne pas couper les ponts montrait que l'armistice n'était pas dirigé contre le Royaume-Uni, dans le sens où malgré cette convention la France n'était pas devenue un État vassal de l'Allemagne. C'était donc également un moyen de faire accepter à Churchill le retrait français des hostilités.

Ce maintien des relations impliquait également que, au-delà d'une politique de l'intérêt national, le gouvernement français ne fût pas déloyal vis-à-vis de son ex-allié. Même l'amiral Darlan était d'accord sur ce point. En effet, dans une note à Weygand datée du 21 août 1940, donc après Mers el-Kébir, il s'opposa au projet du Collège des experts de la Défense nationale de lever l'interdiction de divulgation de brevets intéressants les forces armées, car : « certains de ces brevets se sont inspirés de documents et de brevets secrets communiqués par les Anglais sous la promesse formelle que leur secret serait sauvegardé. La divulgation des brevets Français [*sic*] serait un manquement aux engagements pris. »<sup>617</sup> Si l'intérêt national primait dans la volonté de maintenir des relations avec la Grande-Bretagne, la question de l'honneur venait le soutenir.

Les États-Unis représentaient l'autre pôle du monde libre avec qui il fallait entretenir de bonnes relations. Juste après la signature de l'armistice, Weygand tint à Charles-Roux les propos suivants : « Quoique je n'aie [*sic*] pas eu à me louer des Anglais pendant cette campagne, je conviens qu'il est de notre intérêt de ne pas nous les aliéner ». Nous avons et venons de développer ce point. Mais il ajouta tout de suite après : « d'autant que les Américains nous en tiendraient rigueur ». On touche ici du doigt un espoir que Weygand partageait avec de nombreux dirigeants à Vichy, c'est-à-dire l'intervention des États-Unis. Cependant il semble qu'ils ne la voyaient pas sous la forme d'une entrée en guerre, mais bien plus sous celle d'une

---

<sup>616</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, pp. 232-233. La Grande-Bretagne avait de fait rompu les relations diplomatiques le 17 juin 1940 avec le départ de son ambassadeur en France, Sir Ronald Campbell, sans laisser le moindre agent de liaison.

<sup>617</sup> SHD, 1P 10, Note de l'amiral Darlan pour le général Weygand, 21 août 1940.

médiation. À court terme médiation protectrice en faveur de la France, tant auprès des Anglais que des pays de l’Axe. Cela expliquerait pourquoi le ministère de la Défense nationale s’est étonné que les Américains ne se soient pas indignés de l’attaque de Mers el-Kébir<sup>618</sup>. À moyen terme médiation entre les belligérants en faveur de la paix. Même une fois proconsul en Afrique du Nord, Weygand ne se départira pas de cette idée de voir dans les États-Unis la clef d’une issue négociée à la guerre<sup>619</sup>.

On retrouve donc avec le monde Anglo-saxons la volonté de Weygand de ne pas être passif face aux évolutions internationales. Comme avec l’Axe, il s’agissait de s’appuyer sur la négociation – ou du moins ici le maintien de liens diplomatiques – pour, d’une part, traverser la guerre sans encombre et, d’autre part, ne pas détériorer la position de la France à la future conférence de la paix.

- Le gaullisme, fossoyeur de cette double mise

L’initiative de Charles de Gaulle de poursuivre la lutte hors de France, qui plus est à Londres, non seulement se heurtait de plein fouet à la politique neutraliste de Weygand, mais risquait d’en annihiler les résultats.

Du côté de l’Axe, deux problèmes se posaient. Le premier était que l’aventure gaulliste contrevenait aux conventions d’armistice, qui interdisaient à tout ressortissant français de se battre contre l’Allemagne ou l’Italie, le gouvernement de Vichy devant s’assurer qu’il n’en serait pas le cas. D’ailleurs, la commission d’armistice allemande s’enquit rapidement des mesures que celui-ci avait pris pour faire appliquer cette interdiction, puis le pressa de tout faire pour rapatrier les Français libres, indiquant que ceux-ci constituaient une violation de l’article 10 de l’armistice<sup>620</sup>. Autrement dit, von Stülpnagel menaçait Huntziger de représailles si les choses ne rentraient pas rapidement dans l’ordre. Pour parer à cela, Weygand n’avait pas attendu les semonces allemandes. Peu après le 22 juin 1940, il avait ordonné aux unités qui étaient en Angleterre de rentrer en France. De même, face aux discours du général de Gaulle sur la poursuite de la guerre, il avait prescrit aux représentants militaires français à Londres de n’apporter aucune aide à cet officier dissident<sup>621</sup>. Le deuxième problème concernait le passage

---

<sup>618</sup> SHD, 1P 5, Note pour le général Weygand sur l’état des relations diplomatiques avec les États-Unis, 16 juillet 1940. L’auteur de la note écrit en propos liminaires : « Les États-Unis n’ont pas observé, au cours des dernières semaines, l’attitude que nous aurions été en droit d’espérer ».

<sup>619</sup> Robert O. Paxton, *L’Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 240.

<sup>620</sup> SHD, 1P 5, Fiche au sujet de l’application de l’article 10 de la convention d’armistice (non signée), 4 juillet 1940 et SHD, 2P 1, Note du général Huntziger pour le général Weygand, n°1323 /FT, 31 juillet 1940.

<sup>621</sup> Robert O. Paxton, *L’Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 49.

de parties de l'Empire colonial sous la bannière de la croix de Lorraine. Lors des négociations d'armistice, Weygand avait déployé de nombreux efforts pour ramener dans le rang des responsables militaires d'outre-mer, et fit de même au cours de son passage à la tête du ministère de la Défense nationale pour maintenir l'acceptation de l'armistice au sein des colonies<sup>622</sup>. Or, le ralliement de possessions d'outre-mer à la France libre avait deux conséquences néfastes. Tout d'abord il attirait l'attention des vainqueurs sur l'Empire, redoublant leurs appétits pour celui-ci. Ensuite, et surtout, les Allemands assortirent les libéralités qu'ils accordaient aux Français pour se défendre face à la dissidence gaulliste en Afrique équatoriale d'un avertissement sans fard : « un échec du gouvernement français face à cette situation entraînerait de sérieuses conséquences en ce qui concerne la politique générale de l'Allemagne vis-à-vis de la France »<sup>623</sup>. Cette attention redoublée et cette menace ne pouvaient que faire craindre à Weygand une intervention directe de l'Allemagne et de l'Italie dans l'Empire colonial.

Du côté de l'Angleterre, Weygand accusa de Gaulle de susciter la méfiance des Britanniques à l'égard de la France et d'attiser leur rancœur contre le gouvernement de Vichy. Dans ses *Mémoires*, il va même jusqu'à présenter l'opération *Catapult* comme une conséquence indirecte des discours du chef des Français libres<sup>624</sup>. Aux yeux du ministre de la Défense nationale, ceux-là avaient en effet le grave inconvénient de présenter l'armistice comme une sorte de renversement des alliances, tout du moins une trahison servant objectivement la cause de l'Axe.

En définitive, c'est Weygand lui-même qui a le mieux tracé la ligne rouge à ne pas dépasser selon lui : il ne fallait se livrer « à aucun acte qui, pour un résultat sans valeur, aurait amené l'ennemi à resserrer son étreinte »<sup>625</sup>. Pour un homme qui considérait la paix proche, qui voyait la Grande-Bretagne bien faible et la France avec si peu d'atouts, face à la toute-puissance allemande, l'aventure gaulliste ne pouvait qu'apparaître comme un acte ne devant amener aucun résultat tangible, donc condamnable, là où une politique de retrait du conflit tout en négociant avec les deux parties promettaient des dividendes plus réalistes.

### 8.2.3 Garantir la pérennité de Vichy

---

<sup>622</sup> Christiane Rimbaud, *L'Affaire du Massilia*, Paris, Le Seuil, 1984, *passim*. Voir également SHD, 1P 51, Note du général Weygand pour général Massiet, n°625 /DN, 29 juillet 1940.

<sup>623</sup> Cité in Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 97.

<sup>624</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 333. Il écrit : « N'était-il pas explicable que les Anglais, ainsi orientés, aient voulu mettre hors d'état de nuire une flotte qu'on leur représentait comme prête à être utilisée par l'ennemi pour l'attaque de leur territoire qu'ils sentaient prochaine ? »

<sup>625</sup> *Ibid*, p. 327.

La ligne neutraliste défendue par Weygand trouvait son origine dans la vision que celui-ci avait des intérêts de la France. Néanmoins, elle servait également ceux de l'État français – les uns s'identifiant du reste aux autres chez Weygand. En effet, dans un contexte où la France se trouvait considérablement affaiblie par la défaite, face à des vainqueurs intraitables et une Angleterre qui semblait faire peu de cas des choix hexagonaux, secouée par la dissidence gaulliste, cette ligne neutraliste permettait au nouveau régime de s'installer solidement dans le pays et de se voir reconnaître à l'international une souveraineté incontestable. Cela passait tout d'abord par la maîtrise de la détermination de la politique étrangère française par le seul gouvernement de Vichy.

- Ne pas perdre sa liberté

Weygand a voulu que la France soit libérée de toute influence étrangère quant à la définition de sa politique extérieure.

Par rapport à l'Allemagne et l'Italie, il vit certainement dans les projets de rapprochement voire d'entente avec ces deux États les vecteurs d'une mise sous tutelle de l'Hexagone. Paul Baudouin – Weygand, à nouveau, était sur la même ligne – exprima parfaitement ce point de vue lorsqu'il imputa aux offres de collaboration de Laval en direction d'Otto Abetz le durcissement de ton du général von Stülpnagel à la fin du mois de juillet 1940<sup>626</sup>. Pour le ministre des Affaires étrangères, les Allemands se représentaient ce terme de collaboration comme la volonté de la France de s'abandonner au IIIe Reich, d'en épouser la politique étrangère. Au-delà des mots, la mise en œuvre d'une plus ample coopération entre la France et ses vainqueurs pourrait avoir un effet cliquet. Ainsi, en indiquant à Weygand les deux propositions italiennes d'aide à la protection de l'Empire colonial français faisant suite à Mers el-Kébir, l'amiral Duplat ajouta : « Sans en tirer de conclusion, il faut voir là une tendance qu'il convient de souligner »<sup>627</sup>. La première proposition du haut-commandement italien se fondant sur la libre disposition d'une base aérienne en Algérie pour attaquer l'escadre anglaise, la seconde étant une participation à la défense de la Côte française des Somalis, ce que Duplat voulait « souligner » était certainement que l'offre italienne n'était pas sans arrière-pensées, mais visait également à s'implanter dans les possessions ultramarines françaises. C'était donc

---

<sup>626</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 262.

<sup>627</sup> SHD, 1P 51, Note de l'amiral Duplat pour le général Weygand, n°75/P, 6 juillet 1940.

ici mettre le doigt dans un engrenage dangereux. Pour Weygand, à l'inverse, l'Italie comme l'Allemagne devaient être tenues à l'écart des affaires impériales<sup>628</sup>.

Si la France devait veiller à ne pas être progressivement assujettie du côté de ses voisins orientaux, le commandant en chef prônait également de se tenir à distance de son ancien allié. En effet, lors d'un discours devant des officiers à Dakar, le 29 octobre 1940, il allait déclarer : « Si nous nous sommes retrouvés en guerre une seconde fois, c'est parce que l'intérêt des puissances anglo-saxonnes a primé l'intérêt de la France ». Weygand entendait donc que la France rompît avec la politique de suivisme à l'égard de l'Angleterre que les dirigeants de la IIIe République avaient mise en place dans l'entre-deux guerres. Sa ligne de conduite était qu'il ne devait y avoir ni fraûlein allemande, ni mama italienne, pas plus que de « gouvernante anglaise » (selon la belle expression de François Bédarida).

- Vichy, unique capitale des Français

L'un des premiers soucis de l'État pétainiste a été que tous les Français s'unissent sous le bâton du maréchal Pétain. Weygand partageait totalement cette vision de l'unité nationale, tandis qu'il considérait que des forces agissaient dans le sens contraire.

À peine l'encre des conventions d'armistice sèche, il jugea que l'Allemagne et l'Italie cherchait à discréditer le gouvernement auquel il appartenait ou à « se faire une clientèle » en France, comme il l'écrivit dans sa note-programme du 28 juin 1940. Le 1<sup>er</sup> juillet, il demanda à Huntziger d'exiger auprès de la commission de Wiesbaden que les Allemands cessent les diverses actions et discours tendant à faire croire à la population que les autorités françaises les abandonnaient<sup>629</sup>. De même, il s'éleva le 14 août contre le fait que des représentants allemands avaient démarché directement des industriels de la zone occupée pour qu'ils acceptassent des commandes allemandes de matériel de guerre offensif. Face à ces actions, Weygand préconisait que seule la voie du gouvernement de Vichy primât, car il en allait de son « autorité »<sup>630</sup>. Dans cet enjeu de la solidité de l'assise de l'État français, une particularité ressortait dans les préoccupations du ministre de la Défense nationale : la classe ouvrière. En effet, lorsqu'il protesta contre la production en zone nord d'armes offensives, il le fit parce ce que si les industriels acceptaient de leur propre chef, non seulement l'exécutif français y perdrait son autorité sur eux, mais également son « prestige sur les travailleurs » des usines concernées. Cela

---

<sup>628</sup> Weygand, *Op.cit.*, p. 327.

<sup>629</sup> SHD, 1P 5, Note du général Weygand pour le général Huntziger, 1<sup>er</sup> juillet 1940.

<sup>630</sup> SHD, 1P 56, Note du général Weygand pour le général Huntziger, n°3111 /DSA, 14 août 1940.

fait écho au questionnaire qu'il demandait à Colson de transmettre aux régions militaires, et dont le sixième point concernait les « mesures prises par les autorités d'occupation dans le domaine ouvrier et social ». Outre l'inquiétude classique chez un conservateur comme Weygand, qui ne manquait pas de voir les classes laborieuses comme des classes dangereuses, cette attention portée aux ouvriers s'explique aussi par la croyance bien ancrée au sein du haut-commandement d'une collusion entre l'Allemagne et les communistes. D'autant que pour les généraux français, cette sorte d'hydre à deux têtes prospérait à la faveur de troubles nationaux, ce qui, avec la défaite, était le cas<sup>631</sup>. Le ministre de la Défense nationale entendait cependant réagir contre la pénétration des agents de l'Axe en France, nous venons de le voir avec son ordre concernant les industries de la zone occupée. Il mit également en place des mesures préventives, comme la surveillance étroite de l'activité des futurs comités locaux d'assistance aux Italiens en France, qu'il soupçonnait d'être des organisations politiques au service de la propagande mussolinienne<sup>632</sup>. Enfin, cette volonté de mettre à l'abri les Français de l'influence des vainqueurs renforçait son refus de toute entente avec eux, la collaboration lui étant certainement apparu certainement dans ce cadre comme un parfait cheval de Troie politico-idéologique.

Le gaullisme représentait une autre source de division des Français et donc de sape de l'autorité de Vichy. Dans ses *Mémoires*, Weygand écrit à propos de l'attitude du général de Gaulle<sup>633</sup> :

S'il s'était contenté de dire que la France « avait perdu une bataille mais non la guerre », s'il s'était contenté de former une légion de Français résolus à ne pas déposer les armes avant que l'Allemagne ne fût vaincue, son rôle eut été uniquement digne de louanges.

Par conséquent, ce que Weygand reprochait à son cadet était avant tout d'avoir posé, hors et contre le gouvernement de Pétain, une autre source de légitimité prétendant parler au nom de la France. À ce titre, la loi du 23 juillet 1940, qui rendait passible de la déchéance de nationalité ceux qui avaient franchi les frontières françaises à partir du 10 juin et dont Weygand fut l'un des signataires et un exécuteur diligent<sup>634</sup>, permettait de réaffirmer que Vichy était seule la capitale de tous les Français. À défaut de ramener les Français libres à la raison – comme c'était

---

<sup>631</sup> Georges Vidal, « Le Haut commandement et la crainte de « l'ennemi intérieur » en juin 1940 », in Christine Levisse-Touzé (dir.), *La Campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, pp. 357-381.

<sup>632</sup> SHD, 2P 1, Note du général Weygand pour le général Colson, n°2423 /DSA, 5 août 1940.

<sup>633</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 331.

<sup>634</sup> SHD, 1P 1, Lettre du général Weygand au ministre de la Justice, n°1229, 16 août 1940.

l'objectif des mesures qu'il prit pour ramener en métropole les ressortissants français ou pour lutter contre la dissidence dans les colonies, il fallait les exclure de la communauté nationale. De la sorte, non seulement ils ne constituaient plus une violation aux conventions d'armistice, mais leur était dénié toute possibilité de se revendiquer les représentants de la France.

Pour Vichy – et Weygand poussait en ce sens – le danger quant à son existence ne venait pas seulement des actions extérieures contre les atouts qu'il restait à la France, mais aussi du comportement de la population française. En effet, bien que celle-ci semblait se ranger aux vues du nouveau régime, soit par conviction, soit parce que la défaite l'avait rendue atone – et nous avons vu que les commandant des régions militaires, *via* le général Georges, lui firent ce diagnostic, Weygand prêta (plutôt à raison qu'à tort d'ailleurs) à ces mêmes forces situées à l'étranger l'intention de susciter et d'entretenir des divisions au sein d'un peuple d'autant plus vulnérable que ses repères s'étaient évanouis, tandis que la révolution nationale venait seulement d'être lancée. La ligne neutraliste adoptée par Weygand avait donc une implication en politique intérieure : contrer toute influence étrangère sur la population française. En ce sens, elle était le pendant négatif de la révolution nationale.

- Ne pas perdre son âme

Le refus de Weygand d'un rapprochement entre la France et l'Axe, procédait également de considérations idéologiques.

Weygand partageait la germanophobie de l'essentiel du corps des officiers français. Nourrie par l'humiliation de la déroute du Second empire et de l'annexion de l'Alsace-Lorraine lors de la guerre franco-prussienne, elle avait été renforcée chez lui par le sacrifice de l'armée française durant la Première guerre mondiale, puis encore accentuée par les dérobades allemandes quant à l'exécution des clauses du traité de Versailles. Dans les années 1920, il avait été en son for intérieur opposé à la politique de Briand, de même que dans les années 1930 il s'était alarmé plusieurs fois de la résurgence du danger d'outre-Rhin. La blessure ouverte par la défaite de 1940 ne pouvait que l'inciter à prôner une attitude de fermeté, éloignée de toute volonté de pactiser avec le IIIe Reich. Il en allait de la fierté nationale. Pour Weygand, l'Allemand restait « le Boche », l'Allemagne la rivale séculaire. D'autant qu'à cette germanophobie classique s'ajoutait un rejet personnel du nazisme, de par son aspect démagogique, antichrétien et expansionniste. D'un point de vue morale et pour ces considérations politico-historiques, il rejetait donc l'idée d'un rapprochement avec l'Allemagne d'Hitler, dont on peut dire qu'à ses yeux un tel acte reviendrait à pactiser avec le diable. *A fortiori*, le concept de collaboration ne

pouvait que le révolter, car elle favoriserait la propagande nazie en France et à terme transformerait celle-ci en une copie, sur le plan idéologique et politique, du III<sup>e</sup> Reich. Pour Weygand, face à ce danger de contamination le gouvernement français devait établir une barrière étanche, et en conséquence limiter les contacts avec l'Allemagne à des négociations prosaïques. C'est pourquoi, inversement, il s'opposa à la création d'un parti unique en août 1940, voyant en ce projet le début de « la nazification du pays par le dedans où sombrera l'âme française »<sup>635</sup>. Or, c'est précisément cette « âme française » que Vichy entendait relever par la révolution nationale. Par conséquent, ici Weygand posait l'incompatibilité entre cette politique et la collaboration.

Concernant les Italiens, il ne semble pas qu'avant juin 1940 Weygand avait nourri des ressentiments à leurs égards. Tout au plus dut-il se montrer inquiet des prétentions du Duce sur les territoires métropolitains et ultramarins français. Cependant, on peut penser qu'il n'avait pas beaucoup d'estime pour l'armée italienne, qui, de la défaite d'Adoua à l'annexion de l'Éthiopie, en passant par la difficile conquête de la Lybie et la déroute de Caporetto, n'avait pas montré de grandes qualités au combat. Ce regard peut-être hautain se transforma éventuellement en mépris après le coup de poignard dans le dos du 10 juin 1940, lorsque Mussolini entraîna l'Italie dans la guerre contre les Alliés alors que la France avait déjà un genou à terre. Dans ce cadre-là, se rapprocher plus en avant avec l'Italie, qui plus est pour collaborer avec ce pays, devait lui paraître inconvenant pour le prestige de la France.

Outre qu'elles postulaient l'incompatibilité entre révolution nationale et collaboration, les raisons morales poussant Weygand à rejeter une entente avec l'Axe montrent que celui-ci, dans sa politique neutraliste, ne mettait pas sur un pied d'égalité les belligérants. S'il a pu exprimer sa rancœur, son amertume à l'égard des Britanniques lorsqu'il fut ministre et durant le reste de la guerre – songeons à son discours du 29 octobre 1940 à Dakar, jamais il ne versa dans l'anglophobie d'un Darlan ou d'un Laval.

#### **8.2.4 La défense par la force de la neutralité, nécessité interne et externe**

Pour ses partisans, l'armistice avait permis à la France de conserver quatre atouts : une zone libre, l'Empire colonial, la flotte et une armée. À l'évidence, ces quatre concessions faites

---

<sup>635</sup> SHD, 1K 130, Note sur le parti unique de Weygand, 8 août 1940, citée in Gérard Chauvy, *Le Drame de l'armée française. Du Front populaire à Vichy*, Paris, Pygmalion, 2009, p. 630. Dans ses *Mémoires*, Weygand indique que c'est le professeur Louis Rougier qui lui a démontré le danger que constituait un parti unique. Cf. Weygand, *Op. cit.*, p. 306.

par les vainqueurs apparaissaient comme autant de symboles de la souveraineté de Vichy, mais aussi comme autant de possibilités d'être de nouveau happé par la guerre. Il fallait donc les préserver. Le pari neutraliste de Weygand répondait à cet objectif, car il impliquait de ne pas les engager dans la bataille qui faisait rage en dehors de France. Celle-ci ne les utilisant pas, elle ne risquait ni de les perdre, ni de se voir accuser de les mettre au service d'un des deux camps. Mais, pour que cette dernière affirmation fût vraie, encore fallait-il montrer aux belligérants que l'Hexagone protégerait ses atouts contre n'importe qui. Autrement dit, dans la perspective du général Weygand, il fallait défendre tout azimut la neutralité de Vichy, ce qui nécessitait d'aller au-delà du cadre diplomatique des protestations ou de la négociation.

Pour contrer la menace anglaise que Mers el-Kébir avait fait surgir, Weygand ne s'est pas contenté, comme ses hagiographes voudraient le faire croire, de rendre officielle la rupture des relations diplomatiques. Le 6 juillet 1940, il ordonna au général Mittelhauser de « répondre à la force par la force, *sans tentative de négociation préalable*, en cas d'attaque britannique » sur les mandats français au Levant. Le surlendemain, il prescrivit au commandant des troupes en Afrique occidentale française de mettre à disposition de la marine les moyens nécessaires à une éventuelle action contre la Sierra Leone<sup>636</sup>. De telles mesures de riposte concernaient également l'Allemagne et l'Italie. Du moins c'est ce que laisse à penser une note de Weygand pour Colson où le commandant en chef préconisait qu'en cas d'un coup de force italien sur la région de Nice, « il conviendrait de s'opposer par la force à cette action »<sup>637</sup>.

Trois conclusions concernant Weygand peuvent être tirées de ces trois ordres. La première est que la neutralité de la France ne pouvait souffrir ni de tergiversation, ni de discussion ou d'arrangement dérogeant par trop du régime de l'armistice. Il fallait répondre à toute attaque sans « négociation préalable ». Deuxièmement, les demandes françaises d'assouplissement faites à Wiesbaden n'avaient pas seulement le double but de montrer que la France respectait les conventions des 22 et 24 juin 1940 et préparer l'élargissement des négociations avec les vainqueurs. Elles devaient également permettre d'obtenir pour le gouvernement français les moyens défendre sa neutralité. En troisième lieu, si la défense de celle-ci serait assurée contre n'importe qui, il semble qu'il s'y glissait une petite différence de tempo selon le belligérant concerné. En effet, alors que les forces françaises devaient riposter sans délai à toute attaque britannique, dans sa note pour Colson suscitée, Weygand envisageait deux barrages successifs dans le cas d'une action italienne sur Nice : le premier constaterait la

---

<sup>636</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 90. C'est nous qui soulignons.

<sup>637</sup> SHD, 1P 1, Décision concernant le cas d'action de troupes régulières ou de chemises noires sur la région de Nice, Le général Weygand au général Colson, 3 septembre 1940.

violation de l'armistice et « préviendrait » de la résistance française, le second engagerait une action militaire. Cette sorte de deux poids deux mesures peut s'expliquer par le fait que, en l'état du rapport des forces, répondre par les armes était une décision plus difficile à prendre face à l'Italie (ou l'Allemagne) que face à la Grande-Bretagne.

Ces ordres sont aussi riches d'enseignements quant à la manière dont Weygand entendait que fût mise en œuvre sa politique neutraliste.

Tout d'abord, elle impliquait de laisser l'initiative de l'agression aux autres. Mittelhauser n'était pas chargé de déclencher préventivement une offensive contre les Britanniques, mais seulement de répondre à une attaque de ceux-ci. Par extension, on peut dire que Weygand prônait une politique de *riposte* et non de *représailles*. Il fallait se défendre là où l'on était attaqué, et uniquement à cet endroit. C'est ce que confirme son opposition au projet de bombarder Gibraltar après Mers el-Kébir. Cependant son attitude apparaît tout de même ambiguë. En effet, par son ordre du 8 juillet au commandant des troupes de l'AOF, il semble qu'il ait accepté une action contre Freetown, projet dont la paternité revenait à Darlan. On peut tenter ici d'intégrer de deux manières, non exclusives l'une de l'autre, cet ordre dans le cadre d'un Weygand se refusant à des représailles. Son accord avec l'amiral de la Flotte aurait pu viser à apaiser celui-ci, tout en sachant que les délais de mise en place pour une telle opération laisseraient le temps nécessaire à ce que la situation s'apaisât. Ou alors, le commandant en chef français tenait à profiter de cette idée pour renforcer l'AOF et ainsi se préparer à une agression anglaise sur cet ensemble territorial, tout en étant résolu à se désolidariser de Darlan si celui-ci persistait à vouloir attaquer la capitale de la Sierra Leone. Si dans le cas des réactions françaises post-Mers el-Kébir l'ambiguïté de Weygand quant à son refus d'une politique de représailles peut être ramenée à une ligne plus claire, il semble qu'au mois d'août 1940 cette ambiguïté fut présente. En effet, Paul Baudouin rapporte qu'au Conseil restreint du 20 août, le ministre de la Défense nationale considéra que « le vase débord[ait] et que l'on ne [pouvait] plus rien supporter de l'Angleterre sans riposter. »<sup>638</sup> S'il faut se montrer prudent avec le texte de Baudouin – dans lequel celui-ci se donne le beau rôle, se contredit à de nombreuses reprises et arrive à des conclusions ubuesques, il a le mérite de montrer que sur la question de limiter la réponse française aux attaques britanniques à une riposte, la position du général Weygand n'a pas été à l'abri d'hésitations et d'évolutions.

---

<sup>638</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 302. Comme nous avons montré que Weygand menait une politique de riposte et prenant en compte qu'à Mers el-Kébir les marins français avaient répondu par la force à la force, le terme « riposter » sous la plume de Baudouin signifie rendre la monnaie de leur pièce aux Britanniques.

Il fallait également que l'acte entrepris par l'un des belligérants contre un intérêt français fût considéré comme une agression, ce qui demandait de ne pas répliquer à tout va. À la définition du lieu de la riposte devait s'ajouter la détermination du moment à partir duquel elle serait engagée. Les consignes de Weygand quant à l'ouverture du feu par la DCA le montrent parfaitement, tout en donnant à voir quelle vision de la neutralité il défendait. Alors que le général Vuillemin, dans une instruction sur ce sujet qu'il soumettait à l'approbation du ministre de la Défense nationale, prévoyait que les formations antiaériennes tireraient sur tout avion « identifié avec certitude comme de nationalité britannique » « survolant » le territoire nationale, l'AFN ou les eaux territoriales, Weygand le reprit doublement : « le feu ne devra être ouvert [...] que contre *tout* avion ou groupe d'avions se livrant à des *actes d'hostilité nettement caractérisés* »<sup>639</sup>. Le terme « tout » souligne sa conception d'une neutralité stricte, tandis que la consigne de ne répondre qu'en cas d'agression caractérisée montre son refus de prendre la voie d'une escalade armée dont il prédisait l'issue défavorable à la France. En d'autres termes, la riposte armée ne devait être qu'un ultime recours. On retrouve ici l'optique de tenter de ne fâcher personne.

Le dernier enseignement est plus un constat qu'il convient de mettre en lumière : la défense de la neutralité française était avant tout une défense des quatre atouts qu'il restait au gouvernement de Vichy. Concernant l'Empire colonial et la zone libre, nous venons d'en étudier les mesures. Pour la protection de la flotte, Weygand s'est sans doute contenté des assurances de l'amiral Darlan qu'elle ne tomberait dans aucunes mains étrangères<sup>640</sup>. Du reste, le refus de l'amiral Gensoul de se rendre à l'ultimatum anglais à Oran a eu de quoi le rassurer. Enfin, vis-à-vis de l'armée de l'armistice, ses ordres et instructions visant les Français libres ou ses efforts en vue d'éviter le passage à la dissidence de responsables militaires des possessions d'outre-mer, démontrent son intention de *neutraliser* également les forces qu'avait pu conserver la France.

Le qualificatif « active » que nous accolons à la ligne neutraliste adoptée par Weygand n'est donc pas seulement justifié par sa volonté de préserver la France de tout engagement dans le conflit mondial par la protestation ou la négociation, mais aussi et avant tout par son intention de défendre par l'emploi de la force militaire la neutralité française. Théoriquement, cet aspect

---

<sup>639</sup> SHD, 1P 4, Note du général Vuillemin à Weygand, n°131 3/DAT/S, 26 juillet 1940. Note de Weygand au général Vuillemin, n°643 /DN, 30 juillet 1940. Il avait initialement inclus dans la liste des « actes d'hostilité nettement caractérisés » le lancement de tracts. Plaidant l'erreur, il le retira le 3 août, autre preuve de sa volonté de ne pas être à l'origine d'une escalade de violence.

<sup>640</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 362.

actif de la politique de neutralité avait le même double avantage que son aspect passif, et donc le complétait parfaitement. Tout d'abord, elle montrait à l'ensemble de la communauté internationale que la France n'était d'aucun camp, ce qui était en totale accord avec le projet d'arriver à la conférence de la paix sans que les États parties à celle-ci pussent lui faire des reproches. Ensuite, elle permettait d'assurer la souveraineté de la France en protégeant ses atouts, et donc *in fine* d'asseoir, à l'extérieur comme à l'intérieur du pays, la légitimité du gouvernement de Vichy. Mais cela restait de l'ordre de la théorie.

## **8.3 Une chimère pour réalité**

### **8.3.1 L'appui d'une administration spécifique au régime d'armistice**

Il ne suffit pas de penser et proclamer une ligne politique pour que celle-ci advienne dans la réalité. Ce passage des idées aux actes requiert d'avoir sous ses ordres une administration. Ce qui devait aider Weygand dans cette tâche était que l'exécution de l'armistice relevait de sa compétence en tant que ministre de la Défense nationale. Ainsi, l'administration française du régime d'armistice pourrait lui servir de support à sa politique neutraliste. Mais voyons tout d'abord quelles en furent les principales constituantes.

- Création et fonctionnement sommaire

Dans le cadre de cette administration du régime d'armistice, 4 organismes dépendaient directement ou *a minima* formellement de Weygand. Le premier était les Délégations française auprès des commissions d'armistice allemande et italienne (DFCAA et DFCAI), composées de plusieurs dizaines de personnes et présidées par des officiers de haut rang, le général d'armée Huntziger (futur ministre de la Guerre) à Wiesbaden et l'amiral Duplat à Turin. Elles traitaient directement avec les vainqueurs et recevaient parfois leurs ordres du gouvernement de Vichy sans intermédiaire. Ces diverses caractéristiques amènent à penser qu'elles pouvaient avoir une certaine autonomie vis-à-vis de leur ministre de tutelle. Venait ensuite la Direction des services de l'armistice (DSA), qui commença à fonctionner matériellement le 30 juin 1940, mais dont

Weygand avait eu l'idée quelques jours auparavant<sup>641</sup>. Placée sous les ordres du général Koeltz, elle était dotée d'un état-major composé par 20 officiers. Organisme à vocation interministériel, elle devait centraliser toutes les questions et demandes relatives à l'application de l'armistice et était en charge des relations avec les délégations françaises auprès des commissions d'armistice (DFCA) pour le compte du ministère de la Défense nationale. figurait ensuite le Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale (SGCSDN), qui devint le 30 juillet 1940 Secrétariat de la Défense nationale (StDN). Weygand le concevait comme un état-major au service du ministre, chargé spécifiquement des questions de défense de l'Empire et des problèmes tant militaires qu'économiques intéressant les trois secrétariats d'État militaires. Le général de division Gérodias remplaça le vice-amiral d'escadre Fernet à la tête du StDN le 3 août 1940. Enfin, le cabinet militaire du ministre, dirigé par le colonel Bourget, aidait Weygand à coordonner tous ces services.

En termes de fonctionnement, la mécanique voulue par le commandant en chef était d'une épure toute bureaucratique. Au niveau interministériel, le StDN devait servir d'organe de liaison entre les ministères et la DSA. En tant qu'état-major particulier de Weygand, il avait également à lui fournir des études et donner des avis sur les demandes, informations ou suggestions que les départements ministériels destinaient à la DSA. Pour remplir ce rôle, celle-ci l'alimentait en renseignements et documents émanant des DFCA. Au niveau du ministère de la Défense nationale, Weygand prévint le 27 juin 1940 qu'il s'y déroulerait quotidiennement une réunion, en sa présence ou celle du colonel Bourget, des représentants du StDN et de la DSA, pour étudier et répondre aux documents fournis par les autres ministères. Ainsi, le StDN et la DSA étant à la fois des organes dépendant du ministère de la Défense nationale mais de fait également interministériels, ils se chevauchaient dans leurs compétences et constituaient un potentiel doublon dans la liaison entre le ministère de la Défense nationale et le reste du gouvernement. Alors que Weygand critiqua la confusion qui régnait à l'été 1940 dans le travail gouvernemental, l'organisation qu'il mit en place pour sa propre administration n'était pas forcément gage d'une plus grande efficacité<sup>642</sup>.

- S'opposer aux vainqueurs

---

<sup>641</sup> On peut dater la volonté de Weygand de créer un tel service au plus tard le 27 juin 1940, date à laquelle il adressa à Colson une note où il parlait de cet organisme.

<sup>642</sup> Pour le détail de l'organisation et du fonctionnement du ministère de la Défense nationale, on consultera utilement SHD, 1P 1, dossier et 1P 51, dossier 2.

Les conventions d'armistice et la mise en place d'un régime d'occupation dans les trois cinquièmes du pays requéraient la constitution d'une administration française qui pût appliquer celles-là et servir d'interlocuteur aux autorités étrangères chargées de celui-ci. C'était là une question de pure gestion bureaucratique. Néanmoins, dans l'esprit de Weygand, les organes et services que nous venons d'étudier avaient autant vocation à s'assurer de l'exécution loyale des armistices qu'à en être les garde-fous. C'est pourquoi il décida de donner à l'administration française d'armistice une ampleur en conséquence de la tâche qu'il lui assignait, devant être d'autant plus solide que l'Allemagne et l'Italie étaient en position de force<sup>643</sup>.

De fait, que ce soit les généraux Koeltz, Gérodias, Lahouille (secrétaire adjoint du StDN) ou l'amiral Fernet, ses subordonnés ont fidèlement répercuté ses ordres et ont dirigé leurs services dans le même état d'esprit qui était le sien qu'en au fait de s'opposer à toute tentative des vainqueurs de déborder unilatéralement des conventions d'armistice. C'est ainsi que le général Lahouille, prétextant du silence de la convention franco-italienne, autorisa la direction des poudres à céder à l'industrie privée de l'essence de térébenthine bloquée à Grenoble comme prise de guerre et dont l'Italie demandait la restitution<sup>644</sup>. Solidaire avec Weygand dans sa volonté d'empêcher l'Axe de profiter de la situation, les responsables de l'administration d'armistice partageaient également avec leur supérieur ses méthodes, notamment le juridisme. Par exemple, le général Koeltz signifia au Commissariat général du ravitaillement que, l'article 10 de la convention de Villa Incisa ne prévoyant que la remise d'armes et de matériels, il ne concernait pas les stocks militaires visés par l'article 13 de la convention de Rethondes. En conséquence, contrairement aux demandes de l'Italie, les stocks de l'intendance de la région niçoise ne devaient pas être transférés aux autorités de ce pays<sup>645</sup>.

À cette mission d'opposition et de protestation s'ajoutait une fonction préventive : surveiller les faits et gestes des représentants allemands et italiens sur le territoire français. Nous avons déjà parlé des comités locaux d'assistance aux Italiens en France, pour lesquels Weygand imagina un dispositif consistant à adjoindre à la délégation de la Croix rouge française auprès de ces comités des représentants des différents ministères, plus ou moins sous couverture. Mais il s'agissait avant tout et surtout de surveiller les agissements des commissions de contrôle de l'Axe, notamment pour qu'elles n'outrepussent pas leurs prérogatives. Pour ce faire, par

---

<sup>643</sup> Weygand, *Op. cit.*, pp. 314-315.

<sup>644</sup> SHD, 1P 3, Note du général Lahouille pour la Direction des fabrications, 29 juillet 1940.

<sup>645</sup> SHD, 1P 6, Note du général Koeltz pour le Commissariat général du ravitaillement, 5 juillet 1940.

exemple, le ministre de la Défense nationale créa une délégation de la DSA en Afrique du Nord en vue de l'arrivée prochaine de telles commissions dans ce territoire<sup>646</sup>.

- Unité et centralité à l'intérieur

Empêcher les vainqueurs d'aller plus loin que l'armistice dans son application requérait que toutes les autorités civiles et militaires françaises accordent leurs violons. Une absence d'unité de vue et d'exécution entre et au sein d'elles exposait en effet la France à de potentielles mesures de rétorsions et permettrait aux Allemands ou aux Italiens de tirer parti de ces divisions internes – nous l'avons vu dans le cas du démarchage par des représentants allemands d'industriels de la zone occupée. Le ministère de la Défense nationale donna donc des consignes pour que cela ne pût se produire. Tout d'abord, tous les responsables devaient être au courant des instructions prises par Weygand et, de façon plus générale, des positions arrêtées par le gouvernement. Le commandant en chef tenait beaucoup à ce point, exigeant que la moindre petite note ou circulaire fût connue de chaque service concerné de près ou de loin par l'exécution des clauses de l'armistice<sup>647</sup>. Ensuite, tout le monde avait à rester à sa place, comme le précisait une note du général Koeltz<sup>648</sup> :

Il importe de rappeler à [tous] que les réponses à faire aux commissions allemandes doivent être aussi concises que possible, que seuls les officiers de liaison sont qualifiés pour transmettre les questions [allemandes]. [...] Tout officier ou gradé subordonné n'ayant pas reçu mission de présenté une pièce comptable [...] doit, à toute question qui lui est posée, répondre « je ne puis vous répondre. Je vais prévenir mon officier ».

Enfin, les ordres valables étaient uniquement ceux émanant des autorités françaises. À ce titre, le chef de la DSA rappelait que si les Allemands semblaient vouloir eux-mêmes accélérer la livraison des stocks de matériel militaire, cette opération restait uniquement sous la direction des Français et se déroulerait selon les seules consignes de l'état-major de l'Armée<sup>649</sup>.

Le meilleur moyen d'assurer l'unité de vue et d'exécution au sein des administrations françaises était de placer celles spécifiques au régime de l'armistice en position centrale, tant

---

<sup>646</sup> SHD, 1P 1, Instruction du général Weygand sur la création d'une délégation de la DSA en AFN, 7 août 1940.

<sup>647</sup> SHD, 1P 51, Note du général Koeltz pour le général Colson, n°2095 /DSA, 31 juillet 1940.

<sup>648</sup> SHD, 1P 59, Note du général Koeltz pour le secrétariat d'État à la Guerre, n°3410 /DSA, 18 août 1940.

<sup>649</sup> SHD, 1P 55, Rapport du général Koeltz sur le fonctionnement du contrôle allemand sur l'armée (10-16 août 1940), 17 août 1940.

dans les relations entre la France et les vainqueurs, qu'entre les autorités hexagonales. Le 27 juin 1940, Weygand posa le cadre<sup>650</sup> : comme le gouvernement avait décidé de centraliser au ministère de la Défense nationale les questions relatives à l'exécution de l'armistice, toutes les communications entre les ministères et les DFCA – donc par extension avec l'Italie et l'Allemagne – devaient passer par l'intermédiaire de la DSA, *via* le StDN. Ce cadre souffrit rapidement d'exceptions, des délégués des différents ministères étant autorisés à traiter directement des détails d'exécution avec les DFCA. Cependant, aux dires de Weygand<sup>651</sup>, cette mesure n'était qu'un amendement à la marge : les problèmes cruciaux ou questions de principe passèrent exclusivement par la DSA – sauf lorsque le général Huntziger venait en personne à Vichy. Cette centralité de son département, le commandant en chef français ne se contenta pas de la réclamer ou de la signifier à ses collègues. Il fit de nombreux efforts pour qu'elle fût effective. D'une part il y veilla jalousement. C'est ainsi que Weygand dut rappeler au général Colson et à l'amiral Duplat que la délégation française à Turin devait s'abstenir « de liaisons directes avec les régions militaires »<sup>652</sup>, mais devait d'abord contacter la DSA, qui étudierait alors les questions soulevées par la délégation puis transmettrait les décisions prises par le ministère de la Défense nationale au secrétariat d'État à la Guerre, celui-ci donnant enfin les ordres d'exécutions aux régions militaires. D'autre part, comprenant que sa tactique du juridisme ne pouvait faire l'économie du détail des faits et méfaits des vainqueurs, il demanda à ce que la DSA fût constamment et le plus exactement informée de l'action des autorités d'occupation, en somme qu'elle devînt une sorte d'agence de renseignements du gouvernement<sup>653</sup>.

Weygand entendait donc que le haut-commandement français fût l'institution qui gère de bout en bout la chaîne d'exécution de l'armistice. Il fondait ce souci sur des raisons d'efficacité, la centralisation et l'unité devant permettre à la fois de gagner du temps, de pouvoir protester du mieux que possible et de ne pas prêter le flanc aux vainqueurs. Cependant, il ne nous échappera pas que la centralité qu'il revendiquait pour les administrations d'armistice et son exigence d'unité de toutes les autres autorités françaises derrière celles-là étaient également des leviers pour imposer sa ligne d'action par rapport aux vainqueurs, de faire en sorte qu'elle fût mise en place.

---

<sup>650</sup> SHD, 1P 51, Note du général Weygand pour tous les ministres et pour le SGCS DN, n°120 /DN, 27 juin 1940.

<sup>651</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 316.

<sup>652</sup> SHD, 1P 59, Note du général Weygand pour le général Colson, l'amiral Duplat et le général inspecteur des régions militaires du Sud-Est sur les liaisons normales entre les divers organes de commandement, n°1424 /DSA, 21 juillet 1940.

<sup>653</sup> SHD, 1P 51, Note du général Weygand pour le général Colson, n°2010 /DSA, 29 juillet 1940.

### 8.3.2 Une ligne marginale

La place centrale du ministère de la Défense nationale dans les relations entre la France et l'Axe, la robustesse de l'armature administrative qu'il mit en place, donnèrent à Weygand la possibilité de gérer l'application de l'armistice. De fait, les archives montrent qu'il apposa largement sa marque dans les affaires courantes relatives à celle-ci. Cependant, on ne peut que constater son échec à peser en toute circonstance sur les décisions du Conseil des ministres en matière d'affaires étrangères – lui-même l'a admis<sup>654</sup>. En effet, sur nombre de sujets importants, Pétain trancha à l'opposé de l'opinion de l'ancien second de Foch : acceptation du bombardement de Gibraltar, nomination de Fernand de Brinon auprès des autorités d'occupation, refus de rendre publique la protestation concernant l'annexion de l'Alsace-Lorraine, etc. En ce sens, son éviction du gouvernement sanctionnait cet échec. La ligne politique adoptée par Weygand ne fut que partiellement mise en œuvre, pour être finalement écartée. Il y a donc un hiatus dans la vision que l'on peut avoir de la politique étrangère française à l'été 1940, Weygand semblant avoir eu à la fois beaucoup et peu de poids dans la détermination de celle-ci. Comment l'expliquer ?

Il n'est pas le lieu ici de développer des évidences que l'historiographie nous permet de faire : la politique étrangère préconisée par Weygand à l'été 1940 différait fondamentalement de celle souhaitée par Laval, partisan d'une collaboration pragmatique avec les vainqueurs, n'admettait aucunement les vellétés de représailles contre la Grande-Bretagne ou de coopération franco-italienne d'un Darlan et ne partageait pas la passivité dans la neutralité teintée d'une volonté d'entente avec les ennemis de la veille du maréchal Pétain. Qui plus est, rappelons-le, Weygand fut progressivement marginalisé dans la détermination de la politique extérieure de la France, au profit du vice-président du Conseil Laval et, surtout, du jeu personnel de Pétain, encore bien énigmatique au début de septembre 1940.

Cependant, il en fut également ainsi parce que, au sein même de ce qu'il pouvait considérer comme son camp, nombreux étaient ceux qui ne partageaient pas son intransigeance sur la question d'un rapprochement avec les vainqueurs. Comme Paul Baudouin et Charles Huntziger.

---

<sup>654</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 320.

Touchant rapidement les dividendes de sa trahison envers Paul Reynaud, Paul Baudouin s'était retrouvé à siéger avec Weygand au Conseil des ministres, détenant le portefeuille des Affaires étrangères. Front haut, lèvres pincées, visage rond d'où sortait un nez pointu, son allure était aussi circonspecte que la manière dont l'historien doit se saisir de ce qu'il présente comme des notes prises au jour le jour. Malgré les (nombreuses) contradictions qu'elles comportent, la comparaison avec les *Mémoires* de Weygand montre une chose certaine : ces deux ministres furent convaincus d'être sur la même ligne politique. Conviction étayée par des faits car, tant du point de vue idéologique qu'au niveau de l'opposition aux projets de Darlan ou de Laval, ils ont partagé nombre d'opinions et de positions.

Pourtant, tout aussi neutraliste qu'il prétendit être, Baudouin a admis lui-même qu'il était prêt à une « collaboration économique »<sup>655</sup> avec l'Allemagne et l'Italie, quand bien même celle-là aurait dû advenir après le traité de paix. C'était déjà en soi une position qui dépassait la volonté de Weygand de refuser tout rapprochement avec les vainqueurs en dehors de relations diplomatiques normales. Le ministre des Affaires étrangères français allait encore plus loin. Le 9 juillet, il fit savoir à l'ambassadeur allemand à Madrid que la France désirait « devenir un partenaire associé »<sup>656</sup>. Certes, ce n'était pas le renversement des alliances, mais cette proposition contenait clairement l'idée d'une entente avec l'Axe dans la perspective pour l'Hexagone de se trouver une place au sein de l'Europe nouvelle. Là où Weygand continuait de voir des « adversaires », Baudouin envisageait potentiellement de trouver des « partenaire[s] ».

Négociateur au nom de la France des armistices, Charles Huntziger prit la tête de la délégation française auprès de la Commission allemande d'armistice. À ce titre, il était l'un des personnages clés du régime d'armistice. Dans cette tâche, Weygand a considéré qu'il partageait son point de vue sur la ligne à suivre. D'ailleurs, lorsqu'il apprit que celui-là lui succéderait à la tête de l'armée française, il s'en dit pleinement satisfait à Baudouin, pensant certainement que ce général d'armée relativement jeune (60 ans en 1940) ferait un parfait héritier. La réalité est nettement plus nuancée. Paxton a révélé l'existence d'une note compromettante, datée du 10 juillet 1940, que les services de renseignements allemands retrouvèrent sur le bureau du général Huntziger<sup>657</sup>. Dans celle-ci était étudiée la possibilité d'une attaque de l'armée française du Levant sur les mandats britanniques, non pas dans une stratégie préventive, mais pour le compte de la « forteresse Europe », dans l'espoir que ces « services rendus à l'Allemagne et à l'Italie » donneraient lieu à des contreparties pour la France lors de la conférence de la paix.

---

<sup>655</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, pp. 259 et 263.

<sup>656</sup> Cité in Fred Kupferman, *Laval, 1883-1945*, Paris, Balland, 1987, p. 248

<sup>657</sup> Robert O. Paxton, *La France de Vichy, Op. cit.*, p. 104.

Comme l'historien américain n'indique pas explicitement que le chef de la DFCAA est l'auteur ou a signé cette note, il serait difficile d'en conclure qu'Huntziger, personnellement, a songé à des opérations que Weygand aurait catégoriquement refusées. Or celui-là, dans une lettre du même jour à celui-ci, tint des propos similaires, en tout cas pour ce qui est de la contribution française à l'édification de la « forteresse Europe ». En effet, il indiquait à son supérieur que pour « tirer bénéfice de [Mers el-Kébir] » il fallait compter « non sur la reconnaissance, mais sur les éléments positifs que nous pouvons apporter à la constitution dans la force d'abord, puis dans le travail, du nouvel ordre continental ». Et Huntziger d'énoncer les atouts français pouvant être mis au service de cette cause : « notre position en Asie antérieure, clef de richesses pétrolières [...], potentiel agricole du pays, ressources coloniales et enfin appui moral indirect donné à la position politique de Rome et de Berlin par l'établissement en France d'un véritable régime d'autorité. »<sup>658</sup> Le général Huntziger préconisait ici clairement que la France adoptât une position de non-belligérance favorable à l'Axe, voire un renversement des alliances.

Il convient de ne pas trop investir en interprétation dans ces deux documents. D'une part, ils s'inscrivent dans un cadre particulier, ayant été rédigés une semaine seulement après le déclenchement de l'opération *Catapult*. D'autre part, ils n'ont vraisemblablement pas eu de suite sous la plume du président de la délégation française à Wiesbaden. Néanmoins, ils montrent au moins que le général Huntziger n'était pas *a priori* défavorable à une entente avec l'Axe. Par conséquent, il ne partageait pas dans l'absolu l'idée de Weygand de tenir la France à l'écart des deux camps. Cette divergence par rapport à la ligne neutraliste définie par le premier ministre de la Défense nationale de Vichy, s'applique également au corolaire de celle-ci, à savoir son caractère actif. En effet, la politique d'exécution de l'armistice qu'Huntziger mit en œuvre une fois à la tête du ministère de la Guerre fut plus stricte quant aux obligations françaises, mais moins regardante concernant les exigences allemandes que celle de Weygand<sup>659</sup>.

L'hypothèse que nous faisons est que Pétain et le reste des dirigeants de Vichy ont laissé Weygand occuper initialement une place centrale dans la gestion de l'application de l'armistice par nécessité. En effet, en attendant que la situation se stabilise, tant à l'intérieur (installation et fonctionnement normal des administrations) qu'à l'extérieur (issue au conflit), il fallait bien que dans l'immédiat quelqu'un la prît en charge. Dans ce cadre-là, le choix de Weygand était

---

<sup>658</sup> SHD, 1P 1, Note du général Huntziger pour le général Weygand sur les négociations à la commission allemande d'armistice, 10 juillet 1940.

<sup>659</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, pp. 309-310.

donc un choix par défaut, fondé sur sa personnalité, son prestige et, avant tout, sur le fait qu'il était déjà ministre de la Défense nationale. Cependant, si Weygand fut au cœur de la gestion de la politique étrangère française à l'été 1940, il ne put transposer cette position dans la conception à plus long terme de celle-ci. En effet, de façon plus détaillée, nous sommes arrivés ici à la même conclusion vue dans notre chapitre VII : la ligne politique de Weygand ne fit l'unanimité ni au sein du gouvernement de Pétain, ni à l'intérieur de ce qui pouvait apparaître comme son propre camp parmi les différentes factions présentes à Vichy pendant l'été 1940. Politiquement parlant, elle était donc marginale. À l'évidence, cette marginalité, aucune administration, aussi solidement implantée et centrale fût-elle, ne pouvait la compenser.

### 8.3.3 Des dés pipés

Malgré la force des organes et services sous ses ordres, Weygand ne put que faiblement maîtriser la définition de la politique étrangère française. Mais ce n'était là que la première raison de l'échec de sa ligne neutraliste. Car, symétriquement, les événements et le comportement des acteurs se chargèrent de la battre en brèche.

- La France seule

La ligne neutraliste de Weygand reposait sur un triple pari quant aux intentions du gouvernement britannique.

Il devait en premier lieu admettre que la France était sortie du conflit mondial, autrement dit qu'elle n'était plus directement concernée par celui-ci. Or, Churchill déclencha l'opération *Catapult*, mit en place le blocus des côtes françaises et soutint les Français libres, notamment dans leurs opérations visant à entraîner l'Empire colonial français dans la dissidence. L'Hexagone était donc maintenu *de facto* dans la guerre et, qui plus est, en subissait les conséquences matérielles.

Ensuite, il fallait que les Britanniques comprennent que la France n'était pas un adversaire, tout du moins que l'armistice ne l'avait pas faite basculer dans le camp de l'Axe. L'opinion du gouvernement de Sa Majesté fut néanmoins tout autre. Dans une allocution du 22 juin 1940, le premier Britannique déclara que les conditions stipulées en forêt de Compiègne « placeraient non seulement la France, mais l'Empire français tout entier à la merci et au pouvoir des dictateurs allemand et italien. » Ainsi, dès la signature de l'armistice, Churchill considéra que

celui-là serait un moyen d'asservissement de l'ancien allié continental au profit des ennemis de l'Angleterre. Surtout, les dirigeants britanniques se représentèrent très rapidement Vichy *a minima* comme un allié objectif de l'Allemagne et de l'Italie. Aux discours de Churchill décrivant le gouvernement de Pétain comme une marionnette entre les mains de l'Axe s'ajoute comme preuve de la vision anglaise d'une France passée dans l'autre camp, la décision du cabinet britannique d'assimiler aux territoires allemands l'ensemble de la métropole française et de l'AFN<sup>660</sup>. Par conséquent, non seulement la France était maintenue contre sa volonté dans la guerre, mais en plus le Royaume-Uni la rejetait presque dans le camp de ses ennemis.

Troisièmement, Weygand misait sur la possibilité de garder des liens avec l'Angleterre et, grâce à eux, de négocier avec elle. Sur ce point, une fenêtre s'était ouverte après Mers el-Kébir, Halifax ayant proposé un échange (officieux) de personnalités de haut-rang entre Londres et Vichy. Mais l'affaire n'eut pas de suite car le représentant britannique désigné ne fut pas autorisé à s'installer dans la sous-préfecture de l'Allier. De même, les tentatives françaises pour adoucir le blocus britannique reçurent de la part de Churchill une fin de non-recevoir. Bref, comme l'écrit Henri Michel, au début du mois d'août les ponts étaient définitivement coupés<sup>661</sup>.

- La France, quantité négligeable ?

Du côté des vainqueurs, ce qui allait à l'encontre de la ligne neutraliste de Weygand n'était pas tant qu'ils souhaitent entraîner la France dans leur camp, que leur volonté de se servir de l'armistice et de la position de faiblesse de leur voisin occidental pour mener à bien leurs projets, c'est-à-dire battre la Grande-Bretagne et asseoir leur domination sur l'Europe<sup>662</sup>. Dans ce cadre, l'armistice représentait pour eux un minimum, là où il était le maximum admissible pour Weygand. D'où des exigences qui se multiplièrent et une série d'actes où les Français furent simplement mis devant le fait accompli, notamment avec la politique de pillage que l'Allemagne mena<sup>663</sup>. Contrairement au vœu du ministre de la Défense nationale, les vainqueurs n'avaient aucune intention d'appliquer loyalement les conventions d'armistice.

---

<sup>660</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, p. 303 et p. 269. Baudouin rapporte, à la page 303 de son ouvrage, que Churchill qualifia le gouvernement de Vichy comme un « gouvernement de fantoches » dans un discours du 21 août aux Communes.

<sup>661</sup> Henri Michel, *Op. cit.*, p. 237.

<sup>662</sup> Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, *Op. cit.*, pp. 95, 96 et 107. Du reste, Robert Paxton et Eberhard Jäckel (*La France dans l'Europe d'Hitler*, Paris, Fayard, 1968 (1<sup>ère</sup> éd. all. 1966), 554 pages) ont montré, d'une part que la collaboration était une initiative française et, d'autre part, qu'Hitler n'a saisi que ponctuellement cette main tendue par les Français, toujours dans la seule perspective d'arracher toujours plus de concessions, jamais dans celle de faire de l'Hexagone un partenaire.

<sup>663</sup> Henri Longuechaud, *Op. cit.*, Chapitre IV, *passim*.

Cette âpreté aux gains, l'Allemagne y était d'autant plus incitée qu'elle possédait des atouts de taille dans leur jeu. Les près de 2 millions de prisonniers de guerre, pour qui Vichy avait une attention particulière, représentaient autant d'otage entre les mains du IIIe Reich. La ligne de démarcation quant à elle était bien le « mors » que décrivait le général Otto von Stülpnagel. En outre, si tant du côté de Vichy que de l'Axe les administrations spécifiques à l'armistice étaient *ad hoc*, le désordre et les difficultés matérielles affectaient moins celles des vainqueurs. Par conséquent, la politique de prédation de l'Allemagne et de l'Italie s'appuyait sur des structures qui eurent rapidement de solides assises, là où la défaite puis l'armistice bridèrent les capacités des administrations françaises à fonctionner normalement, donc à se faire respecter.

Mais surtout, les vainqueurs imposèrent un sens unique aux négociations. Weygand s'attendait à ce que celles-ci fussent difficiles, mais il n'envisageait pas un tel diktat. Tout d'abord, les tentatives françaises d'adoucir les clauses de l'armistice ou de faire droit à leur interprétation de celles-ci se heurtèrent dans la presque totalité des cas à un refus. Des affaires les plus importantes (distinction entre troupes d'occupation et troupes d'opérations pour le calcul du montant des frais d'occupation) jusqu'aux plus infimes détails (hausse du nombre de coups par pièce de 75), ce ne fut qu'une litanie d'échecs. Ensuite, lorsque c'était au tour de la France de s'opposer aux exigences des pays de l'Axe, ceux-ci n'hésitaient pas à passer outre en finissant par imposer leur point de vue de force. Dans le cas de la participation des usines de la zone occupée à l'effort de guerre allemand, ce constat est particulièrement net. Alors que Weygand et le gouvernement français s'opposaient à ce que les industries de la zone nord produisent du matériel offensif pour le compte du IIIe Reich, le 2 septembre 1940 le président de la commission allemande d'armistice signifia au général Huntziger que l'Allemagne avait le droit de faire appel à ces industries « sous la forme et dans la mesure où l'exige[ait] la poursuite de la guerre contre la Grande-Bretagne »<sup>664</sup>. Ce qui incluait donc les armes offensives. Enfin, si les vainqueurs étaient amenés à faire d'importantes concessions, ils entendaient que celles-ci demeuraient temporaires. En effet, dès la fin juillet 1940 les Italiens s'empressèrent de revenir sur la suspension des clauses de désarmement naval et de démilitarisation de l'Empire colonial français. Par conséquent, en croyant que les commissions chargées de l'application des armistices seraient les lieux où les Français, par des négociations judicieusement menées, une ligne politique intransigeante et une volonté sans faille, pourraient arracher des concessions ou

---

<sup>664</sup> Robert O. Paxton, *La France de Vichy, Op. cit.*, pp. 98-99.

du moins empêcher que la France servît les intérêts de l'Allemagne et de l'Italie, Weygand s'est lourdement trompé.

Face au cynisme des vainqueurs, devant leur politique de prédation et dans l'état du rapport des forces<sup>665</sup>, la volonté pesait bien peu.

- Weygand, un funambule mal assuré

Où pouvait mener la ligne neutraliste que Weygand souhait faire triompher ? Du côté de l'Angleterre, elle conduisait à une impasse. Car la Grande-Bretagne n'aurait reconnu le gouvernement de Vichy et sa neutralité officielle que si celui-ci aurait, en retour, donné des gages suffisant à la cause des Alliés – comme par exemple la mise en sûreté de la flotte. Autrement dit, le prix demandé par Churchill excédait de loin ce que la France pouvait faire dans le cadre de la politique préconisée par Weygand. Du côté de l'Allemagne, elle pouvait conduire à une rupture de l'armistice. Hitler, excédé par les protestations et les demandes françaises, aurait pu finir par décider d'achever sa victoire de juin 1940 en réservant à la France le sort de tant d'autres pays occupés. C'est la thèse que présente Paul Baudouin, indiquant au surplus que Weygand la partageait : il fallait se tenir prêt à ce que le gouvernement fût fait prisonnier plutôt que de céder à la force brutale des vainqueurs en accédant à toutes leurs demandes<sup>666</sup>. Cette façon de voir les choses n'était pas sans fondement. Mais elle oublie que le refus français de l'ultimatum allemand du 16 juillet avait montré qu'il était possible de tenir tête à l'Allemagne, même sur les sujets les plus importants ou délicats. Cela ne préjugait certes pas de la possibilité de s'opposer aux vainqueurs à long terme sans que ceux-ci n'imposassent leur loi par la force des baïonnettes. Entre, d'un côté, une Grande-Bretagne qui semblait refuser toute politique étrangère française ne tendant pas à clairement l'aider dans son combat contre l'Axe et, d'un autre côté, le diktat imposé par Hitler et Mussolini, les marges de manœuvres de Weygand étaient très faibles. Dans ce cadre-là, la ligne neutraliste qu'il adopta revenait à mettre la France sur un fil de funambule que les belligérants cherchaient (ou chercheraient) à couper.

---

<sup>665</sup> Les caractéristiques que nous venons de soulevées sont tout à fait conforme à la vision qu'Hitler avait de la place de la France et qu'il donnait à voir dans sa directive n°490 (citée in Eberhard Jäckel, *La France dans l'Europe d'Hitler*, Paris, Fayard, 1968 (1<sup>ère</sup> éd. all. 1966), p. 87). D'une part, « l'Allemagne ne [concluait] pas avec la France une paix « chevaleresque » ». D'autre part, « à l'avenir, la France [jouerait] le rôle d'une « Suisse agrandie » ». Enfin, « en Europe, seule l'Allemagne [commandait] ». Non seulement dans ses négociations avec l'Allemagne, la France aurait affaire à un adversaire particulièrement retors et ne la considérant pas comme son égale, mais dans l'Europe sous domination nazie elle n'avait qu'une place de seconde catégorie. Cette vision, propre à justifier toutes les demandes allemandes à l'égard de l'Hexagone, incitait également à tirer l'interprétation de la convention d'armistice vers le préambule de celui-ci, qui stipulait que la poursuite de la guerre obligeait la France à se conformer aux exigences du Reich.

<sup>666</sup> Paul Baudouin, *Op. cit.*, pp. 263-265.

Mais, et c'est aussi là où le bât blesse, en plus de ne pas avoir vu que sa ligne politique était d'une viabilité douteuse, Weygand a lui-même participé à ce qu'elle ne fût que partiellement mise en œuvre. Dans les relations avec les belligérants, la France possédait encore des cartes à faire valoir : sa flotte, son Empire et sa souveraineté en métropole. Néanmoins, Weygand ne vit en eux que des atouts à préserver coûte que coûte, jamais un moyen d'aller au bras de fer. Car, sinon, ç'aurait été risquer de perdre ce pourquoi il avait voulu l'armistice et que celui-ci avait permis de préserver. Autrement dit, il jugeait la France encore trop faible pour se permettre de mettre en balance le peu d'instruments de puissance qui lui restait. Par conséquent, la conjonction de son neutralisme impliquant de ne pouvoir proposer d'entente à aucun des deux camps, et de cette privation volontaire laissait la France bien démunie dans les négociations. Qui plus est, Weygand finit par se contenter de bien peu dans sa politique d'opposition à ce que les vainqueurs outrepassent leurs droits. L'exemple du montant des frais d'occupation est à ce titre frappant. Il ne trouva en effet rien à redire sur cette question à la position du gouvernement, qu'il décrit lui-même comme étant la suivante : « [le gouvernement céda] en déclarant qu'il subissait la loi qui lui était dictée par la force, mais qu'il ne reconnaissait le bien fondé [*sic*] ni de la somme fixée pour l'entretien des troupes d'occupation, ni du taux attribué au Reichmark [*sic*] et se réservait de continuer la négociation. »<sup>667</sup> Face au cadre des négociations que nous avons décrit plus haut, cela revenait à se servir d'un noble instrument comme urinoir. Non seulement il ne suffisait pas d'avoir de la volonté pour mener sa politique d'équilibriste, mais – du moins par moment – Weygand en manqua pour se maintenir fermement sur le fil.

Ironie de l'Histoire, à la manière de Paul Reynaud quant à la poursuite de la guerre, percevant les risques d'une application stricte de sa politique neutraliste, Weygand renonça à la mener dans toutes ses implications et son intransigeance, qui réclamaient d'être disposé à aller au conflit. En refusant d'user des atouts français comme menace et en acceptant de fait le diktat de l'Axe, Weygand se priva lui-même de la possibilité de voir où sa ligne neutraliste aurait mené la France.

---

<sup>667</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 308.

## Chapitre 9

### Que faire de l'armée ?

Ministre de la Défense nationale, Weygand avait comme domaine de compétence réservé l'armée française. Se posait donc pour lui la question de sa constitution, de sa gestion et de son emploi, notamment en mettant ce dernier en résonnance avec la ligne adoptée pour ce qui était de la politique étrangère française. Ici le contexte a été primordial car la défaite faisait alors que l'armée se trouvait à la merci des vainqueurs. Ce qui implique qu'avant de considérer les différents points vus plus haut à l'instant, le haut-commandement devait obtenir que la débâcle militaire n'entraînât pas la fin, même provisoire, d'une armée professionnelle en France. À la merci des pays de l'Axe, l'institution militaire française ne l'était pas que dans les intentions de ceux-là, mais également dans le régime d'armistice qu'ils imposèrent. À moins de vouloir créer une rupture rapide des conventions signées à la fin de juin 1940, Weygand devait en tenir compte pour sa politique militaire, du moins celle officielle.

L'armée n'a pas eu qu'à faire face aux conséquences de la guerre, celles amenées par la campagne qui venait de se clore, mais également au fait que le conflit mondial se poursuivait. Ce qui nécessitait que le ministre de la Défense nationale prenne aussi des décisions en fonction de cet important élément de contexte. Autrement dit, il nous faudra voir ce que Weygand avait prévu pour l'armée dans le cadre de la continuation de la guerre. C'est toute la problématique de la revanche qui est à interroger, avec ses différentes déclinaisons temporelles : le commandant en chef français l'a-t-il voulue ? Si oui, pour quand ? Par conséquent, se pose également la question de l'existence d'un double jeu chez Weygand, où celui-ci aurait eu une politique officielle neutraliste mais une activité clandestine de préparation à la reprise à court terme de la lutte contre l'Allemagne.

Nous aborderons tout d'abord l'action de Weygand visant à ce que l'institution militaire perdure malgré la défaite. Ensuite nous verrons de quelles façons il a pris en compte le régime de l'armistice concernant l'armée, pour enfin nous intéresser à l'hypothétique préparation de la revanche.

## 9.1 Conserver une institution militaire

### 9.1.1 Face à la Nation

- Une vache sacrée

La rapidité et la brutalité de la défaite militaire ne pouvaient que pousser les hauts-gradés français, Weygand en tête, à comprendre qu'ils n'échapperaient pas facilement aux accusations de la part de l'opinion publique. Comme le souligne Emmanuel Berl, les généraux n'étaient pas tellement plus appréciés que les hommes politiques, en juin 1940 à Bordeaux<sup>668</sup>. Or, il était un dogme établi depuis longtemps dans l'armée française, et que l'affaire Dreyfus avait fait bruyamment resurgir : même si l'Armée se trompait, le patriotisme obligeait à ce que l'on le cache, voire que l'on le nie. Par conséquent, il fallait prouver qu'elle n'avait pas failli. C'est pourquoi, dès avant que les hostilités ne furent suspendues, l'état-major de l'Armée s'était lancé dans une propagande en ce sens<sup>669</sup>. Les combats avaient été sanglants, les unités françaises avaient tenu bons mais furent submergées par le nombre, forcées à reculer sans pour autant courir à la débâcle. Quant aux officiers, ils étaient restés parmi leurs hommes, accomplissant leur devoir de chef. Cette campagne de presse qui avait débuté alors que celle militaire n'était pas terminée se poursuivit durant l'été 1940. Ainsi, pour faire face à ce qu'il considérait comme des calomnies de la part de la presse parisienne, Weygand envoya à Laval un projet d'article visant à « faire connaître au public la conduite des officiers généraux au cours de la guerre »<sup>670</sup>. À ces efforts à destination du public s'en ajoutaient d'autres visant à ce que l'armée ne fit son autocritique qu'en interne. S'il y avait eu des défaillances, si certains officiers ne s'étaient pas montrés à la hauteur de leur responsabilité, ces problèmes ne devaient être réglés qu'au sein de l'armée, ce qui impliquait deux présupposés. Tout d'abord, de n'y apporter aucune publicité. Suite à l'effondrement de la IX<sup>e</sup> armée sur la Meuse, Weygand avait diligenté une enquête pour

---

<sup>668</sup> Emmanuel Berl, *Op. cit.*, p. 99.

<sup>669</sup> Voir par exemple : SHD, 27N 78, Communiqué du général Koeltz au commandant Viallet, 24 juin 1940. Le commandant Viallet devait, à la demande du maréchal Pétain, « établir un memento » qui serait communiqué à la presse, et dont le « but [était de] détruire la légende qui commen[çait] à prendre corps dans le public « que les Armées françaises n'auraient fait que de se replier ». »

<sup>670</sup> SHD, 1P 1, Lettre du général Weygand à Pierre Laval, n°1319 /DN, 22 août 1940. Il s'agissait plus précisément de répondre à un article paru dans *Paris-Soir*.

faire la lumière sur cette affaire. Le 20 août 1940, il indiqua au général Corap, commandant malheureux de cette grande unité, qu'il était lavé de tout soupçon. Mais, en même temps, il lui demandait de ne pas faire état publiquement de cette réhabilitation, par peur de rouvrir la polémique<sup>671</sup>. Ensuite, seul le haut-commandement devait avoir la main, tant sur le fond que sur la forme, sur les suites à donner aux erreurs d'officiers. En ce sens, c'était autant la publicité que Reynaud avait donnée aux limogeages de généraux qui avait hérissé Weygand – de concert avec Pétain, Gamelin et Georges, que l'exigence du président du Conseil d'alors – un civil donc – de couper des têtes.

Le commandant en chef n'était pas dupe : si la France avait subi une aussi cuisante défaite, l'armée y avait sa part de responsabilité<sup>672</sup>. Mais, s'il ne pouvait aller jusqu'à dire qu'il n'y avait pas eu d'aspect militaire à l'effondrement français, il lui était toujours possible de le minorer. Ainsi, se lancer dans une démonstration d'une armée ayant tenu bon nécessitait symétriquement d'imputer la cause *originelle* de la défaite à d'autres. Dans cadre, à côté des accusations portées contre la cinquième colonne, le manque de matériel et les Britanniques, Pétain avait fait trôner – en chorus avec une bonne partie des généraux – « l'esprit de jouissance »<sup>673</sup> dans une allocution du 20 juin 1940. Autrement dit, avant même que l'armée ne combattît, par sa décadence la société française était déjà défaite. Non seulement ce concept permettait de ne pas faire porter sur l'institution militaire l'origine de la débâcle, mais il lui donnait le moyen d'en prendre sa part sans pour autant être atteinte en elle-même par cette explication : les réservistes. Comme ils n'appartenaient pas organiquement à l'armée, les charger n'impliquait pas d'accuser celle-là, tout en fournissant une cause militaire à la déroute. Du reste, nous l'avons vu plus haut avec Weygand, la propagande lancée par le haut-commandement visait avant tout à protéger le corps des officiers. Le ministre de la Défense nationale ne se contenta pas de retourner la responsabilité de la défaite aux civils dans le discours. Il demanda au général Georges des comptes-rendus

---

<sup>671</sup> SHD, 1P 1, Lettre du général Weygand au général Corap, n°1610 /DN, 20 août 1940. Le rapport sur les opérations de la IX<sup>e</sup> armée avait été demandé par Weygand au général Dufieux dans sa note n°1064 Cab/FT du 25 mai 1940.

<sup>672</sup> Rappelons en effet que, lors du comité de guerre du 25 mai 1940, Weygand avait dénoncé le fait que la France était « entr[ée] en guerre en n'ayant ni le matériel qu'il fallait, ni la doctrine militaire qu'il fallait ». Si pour la question du matériel la faute pouvait en être rejetée sur le pouvoir politique, un tel exercice était sans doute impossible concernant la doctrine.

<sup>673</sup> Jean-Pierre Azéma, *1940, l'année noire*, Paris, Le Seuil, 2010, p. 213. Nous avons souligné (7.3.2) que les commandant des régions militaires pointaient eux aussi le « régime de facilité antérieur ». Ajoutons que Gamelin lui aussi ne fut pas en reste. Dans une lettre à Daladier (SHD, 27N 3, Lettre du général Gamelin à Daladier, 17 mai 1940) il écrit que si « les défaillances existent » « elles sont le résultats de « vingt ans de facilités » ». Il développera ce thème dans un rapport du 18 mai remis à Reynaud (cf. Philippe Masson, *Histoire de l'armée française*, Paris, Perrin, 2002 (1<sup>ère</sup> éd. 1999), p. 243).

sur les entraves que ceux-ci avaient posé à l'exécution des ordres prescrits par le GQG ou l'état-major de l'Armée pendant la campagne de 1940. Le nouvel inspecteur des forces terrestres lui fit retour en proposant qu'une telle enquête s'ouvrît dans chaque région<sup>674</sup>. Il s'agissait donc d'avoir des preuves, sous la forme d'une liste de faits précis – en plus de l'exode, à verser au dossier de la disculpation du haut-commandement, preuves tendant à montrer qu'à cause des civils celui-là n'avait pu diriger correctement les armées.

Enfin la défaite laissa Weygand à fleur de peau par rapport aux critiques à l'encontre de l'armée. Il demanda à Adrien Marquet de prendre des mesures contre le conseil municipal de Pessac-sur-Dordogne car celui-ci avait eu l'audace, dans une de ses délibérations, de juger des décisions du GQG d'une façon « malséante »<sup>675</sup>. Ainsi, en jugeant que l'armée ne devait subir aucune attaque venant de l'extérieur, Weygand en faisait une véritable vache sacrée.

- L'armée à l'honneur

Le commandant en chef français, à l'unisson de ses confrères, chercha à surcompenser devant l'opinion publique la défaite subie par l'armée en faisant d'importants efforts pour qu'elle fût mise à la première place de la scène nationale. Outre la propension de tout corps à étendre son influence, cette volonté peut se lire selon le raisonnement suivant : mettre l'armée à l'honneur permettait de l'exclure de tout dénigrement. En ce sens, l'idée selon laquelle l'institution militaire devait être le foyer du redressement, tant matériel que moral, du pays servait tout aussi bien à en faire quelque chose d'inattaquable car donnant l'exemple.

Hormis la transformation de l'armée en guide, la mise à l'honneur de celle-ci passa par toute une série d'actes ponctuant les premiers pas de Pétain et de Weygand au pouvoir, dont on peut notamment retenir l'importance du nombre de décorations usuelles (Légion d'honneur, médaille militaire) qui vinrent s'accrocher sur les vareuses ou la révision des questions de préséance entre autorités civiles et militaires<sup>676</sup>. Surtout, il convenait de mettre en valeur l'armée par le biais d'une propagande à deux volets. Le premier se concentrait sur la démonstration que l'armée s'était battue. Déjà pendant les combats, le général Weygand

---

<sup>674</sup> SHD, 3P 118, Lettre du général Georges au général Weygand, n°28 /IGFT, 5 juillet 1940.

<sup>675</sup> SHD, 1P 1, Lettre du général Weygand au ministre de l'Intérieur, n°1322 /DN, 22 août 1940. Baudouin note que Weygand « transforme la moindre observation en critique contre l'armée, ce qu'il n'admet pas » (cf. Paul Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, Éditions de la table ronde, 1948, p. 237).

<sup>676</sup> Henri du Moulin de Labarthète, *Le Temps des illusions. Souvenirs (juillet 1940 – avril 1942)*, Genève, Les éditions du Cheval ailé, 1946, p. 19. L'auteur raconte que le général Brécard, chef de la maison militaire de Pétain, s'indigna devant lui que, selon le protocole de la III<sup>ème</sup> République, un préfet avait la préséance sur un général de division.

avait eu le souci de donner à l'opinion publique l'image de soldats et d'officiers qui luttèrent vaillamment pour le salut de la Patrie, demandant par exemple à ce que l'on mette en valeur par voie de presse les faits d'armes et actions d'éclat<sup>677</sup>. Avec l'armistice cette volonté de soutenir l'image de l'armée se transforma en tentative de la restaurer auprès de la Nation. Dans une lettre datée du 5 juillet 1940 aux commandants et aux inspecteurs des régions militaires, le général Georges signalait que le ministre de la Défense nationale « insist[ait] *une fois de plus* pour obtenir des récits de combats et en général des faits d'armes [...] susceptibles d'être portés [...] à la connaissance du public ». Cela avait pour but non seulement « d'avoir une influence heureuse sur l'état d'esprit du pays » – on retrouve ici l'idée que les militaires, par leur exemple, servent au redressement national, mais aussi « d'empêcher le développement de campagnes de dénigrement dirigée contre l'Armée. »<sup>678</sup> Il s'agissait donc bien d'éviter que l'institution fût déconsidérée au sein de la population. Le second volet, complémentaire du premier, visait à ce qu'il n'y ait pas une désaffection de celle-ci à l'égard de celle-là. Les généraux Colson et Besson pointaient ce danger<sup>679</sup> : si rien n'était fait, la défaite, par sa portée morale, aurait des conséquences néfastes sur le recrutement. L'enjeu ici était tout autant que les Français ne se braquent pas contre l'armée – question de principe, qu'ils lui donnent les moyens de survivre. Autrement dit, il ne fallait pas qu'ils fussent indifférents à son égard, mais qu'ils s'intéressent à elle. Il en allait de la pérennité de l'institution militaire française. Pour se faire, les généraux français demandèrent à ce que fussent mises en avant les valeurs militaires, le symbole d'espoir que constituait l'armée d'armistice, sans oublier les avantages matériels.

- Un haut-commandement anxieux

Dans *L'Armée de Vichy*, Paxton décrit des généraux français qui crurent, au soir de l'armistice, que la défaite pouvait réussir là où l'antimilitarisme avait jusqu'alors échoué :

---

<sup>677</sup> SHD, 27N 13, Note du général Weygand pour le général Doumenc, 25 mai 1940. SHD, 27N 3, Note du général Weygand pour le général Georges, le général Vuillemin et l'amiral Darlan, n°585 Cab/DN, 5 juin 1940. Il avait également exigé que la campagne de propagande orchestrée à son endroit lors de sa prise de fonction fût étendue à l'ensemble des chefs d'armée (cf. Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Français de l'an 40*, tome II, *Ouvriers et soldats*, Paris, Gallimard, 1990, p. 615).

<sup>678</sup> SHD, 3P 118, Lettre du général Georges aux commandants et aux inspecteurs des régions militaires, n°39 /IGFT, 8 juillet 1940. C'est nous qui soulignons. Georges avait déjà envoyé des télégrammes en ce sens les 26 juin (n°2138 3/OP) et 2 juillet (n°357 Cab/N.E).

<sup>679</sup> SHD, 1P 4, Note du général Colson pour le général Weygand, n°332 /SP, 18 juillet 1940. SDH, 3P 118, Note du général Besson sur la réorganisation de l'armée, n°30 IR, 21 juillet 1940.

abolir l'armée professionnelle<sup>680</sup>. De fait, elle fut un catalyseur des peurs et fantasmes de ceux-ci quant au maintien de leur corps d'appartenance.

On notera avec intérêt que, sous la plume des hauts responsables de l'armée d'armistice, l'entre-deux guerres avait laissé se creuser une fracture de plus en plus grande en France entre l'armée et le reste de la population<sup>681</sup>. Ce constat était valable tant du point de vue de l'intérêt que celle-ci avait pour celle-là, que des valeurs prônées. D'un côté l'esprit de sacrifice des militaires, avec une vie spartiate, de l'autre l'esprit de jouissance, qui se vautrait dans l'opulence – ce qui montre, au passage, que si les généraux accusaient les Français de déconsidérer l'armée, ils le leur rendaient bien. Weygand partageait pleinement cette manière de voir, déclarant que ses premiers ordres visant à toucher l'esprit des soldats en mai 1940 étaient nécessaires pour effacer les résultats qu'avait causés sur celui-ci « la politique de facilité pratiquée depuis la victoire de 1918 », de même qu'il vit dans le non-respect des consignes du GQG tendant à encadrer l'exode le symbole d'un « peuple [qui avait] pris l'habitude de pouvoir impunément considérer les lois ou les règlements comme lettres mortes »<sup>682</sup>. La séparation se transformait en bien des points en rejet de l'armée selon l'interprétation que les officiers pouvaient faire de l'antimilitarisme plus ou moins marqué de la gauche, le pacifisme ambiant, les coupes dans les crédits accordés à la défense nationale, les lois sur le service militaire. Il régnait au sein du haut-commandement une mentalité obsidionale (Paxton parle de « complexe de « minorité assiégée » »). La défaite, brutale et trop rapide pour tirer des combats une quelconque gloire acceptable aux yeux de l'opinion publique, ne fit qu'amplifier ce sentiment, tout en le mettant à nue. Par conséquent, unanimement le corps des officiers généraux se lança dans un discours et une stratégie de surcompensation, dans le sens où il fallait d'autant plus soutenir l'armée qu'elle se trouvait au plus bas.

### 9.1.2 Face aux Allemands

- Réussite initiale

---

<sup>680</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy. Le corps des officiers français, 1940-1944*, Paris, Taillandier, 2004 (éd. US 1966), pp. 26-39.

<sup>681</sup> Voir par exemple : SHD, 3P 118, Note du général Besson sur la réorganisation, n°30 IR, 21 juillet 1940 et Note du général Olry pour le général Georges, n°123, mi-juillet 1940. Pour le premier, « pendant vingt ans le pays s'est désintéressé de son armée » et la défaite « risque d'accroître encore [nous soulignons] la désaffection pour l'armée ». Pour le second, des « actes successifs » ont « rabiass[é] systématiquement le prestige des cadres et ont été pour beaucoup dans la désaffection [...] du pays pour [l'armée] ».

<sup>682</sup>Weygand, *Mémoires*, tome III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, 1950, pp. 140-142 et p. 208.

Dans les documents du SHD relatifs aux négociations d'armistice, l'inquiétude d'Huntziger et de Weygand quant au sort réservé à l'armée est palpable. D'autant que les Allemands ne s'étaient pas empressés de rassurer leurs interlocuteurs. D'après les indications que le chef des plénipotentiaires français lui avait fournies, le généralissime nota dans son journal au soir de la première journée de négociations (21 juin) en commentaire de l'article 4 (démobilisation et désarmement) de la future convention : « Les Allemands envisageraient d'accorder 100 000 hommes à titre de période de transition pour le territoire non-occupé »<sup>683</sup>. Le principe du maintien d'une armée française ne semblait donc pas acquis, et, quand bien même il le serait, il ne vaudrait pour l'instant que jusqu'à la paix. Même lorsque, en définitive, les vainqueurs autorisèrent la France à conserver une telle force militaire, cette décision ne fut pas inscrite à l'intérieur de la convention d'armistice, mais dans un document à part, dont on assura les Français qu'il était un engagement personnel d'Hitler<sup>684</sup>. Néanmoins, l'essentiel était là : la délégation française avait réussi à obtenir un avantage de taille, la survie de l'armée.

Huntziger avait déclaré à Weygand que le IIIe Reich avait « concédé » cet avantage. Paxton a souligné à quel point ce mot était important<sup>685</sup>. Ce que sa démonstration de cette importance ne montre pas suffisamment cependant, est que l'emploi de ce terme est révélateur de l'état d'esprit dans lequel le haut-commandement entendait aborder les futures discussions à Wiesbaden. « Concédé » ici raisonne comme une sorte de libéralité de la part des Allemands, et qui, de plus, apparaît au regard du rapport de forces comme un véritable fait du prince de la part du Führer. Autrement dit, cette précieuse concession était frappée du sceau de la précarité, dans le sens où les vainqueurs pourraient revenir dessus unilatéralement et à n'importe quel moment. C'est pourquoi juste avant la signature de l'armistice, la délégation française avait unanimement émis un avis négatif à la demande de Weygand que fussent adjointes à la convention les réponses allemandes aux questions françaises, par peur que le refus de Keitel ne réduisît la portée de celles-là. Plus généralement, il s'agissait de ne rien faire qui pût inciter les Allemands à reprendre ce qu'il avait accordé, et, par conséquent, d'observer loyalement les clauses de la convention de Rethondes.

---

<sup>683</sup> SHD, 27N 11, Journal du général Weygand, 21 juin 1940.

<sup>684</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 55.

<sup>685</sup> *Ibid.*, pp. 23-25.

- Des espoirs déçus

La convention d'armistice renvoyait les détails de son exécution à la future commission de Wiesbaden. Les généraux Keitel et Jodl, interlocuteurs des Français dans la forêt de Compiègne, avaient indiqué qu'il en serait de même concernant l'armée accordée provisoirement à l'Hexagone. Huntziger et Weygand en conçurent certes une source d'angoisse, mais surtout d'espoirs. En effet, qui disait discussions disait porte ouverte à l'obtention de nouvelles concessions, venant grossir celle originelle et principielle. Par exemple, dans une note pour le ministre de la Défense nationale<sup>686</sup>, le président de la DFCAA lui faisait remarquer que, grâce à divers arguments bien amenés et des distinctions correctement posées, il était permis « d'espérer » ne pas faire prendre en compte certaines catégories d'unités militaires ou paramilitaires dans les 100 000 hommes autorisés. Ce fut, en partie, ce même élan baignant dans l'espérance d'un règlement négocié – sous-entendu à armes égales ou presque – de la constitution de l'armée dite d'armistice qui poussa Weygand à proposer à ce sujet, au début de juillet 1940, un plan ambitieux, puisqu'il comprenait une motorisation complète et une organisation reposant sur 32 régiments (un par département) regroupés en 9 divisions. Bref, le haut-commandement comptait avoir entre ses mains un instrument potentiellement puissant.

Le général von Stülpnagel doucha ces espoirs. Le 5 août, il rejeta la première mouture du plan de Weygand, tant au niveau des effectifs (inclusion de la Garde républicaine mobile (GRM) dans le total) et de leur répartition (trop d'officiers), que de l'organisation et de l'équipement (refus de la motorisation complète). Néanmoins, les Français ne s'en tinrent pas pour quitte, car, si leurs espoirs pour le présent avaient été vains, ils pouvaient toujours en placer dans l'avenir. En effet, à leurs yeux, le caractère provisoire de l'armée d'armistice était double : source d'inquiétude quant à la pérennité de l'institution militaire, mais en même temps laissant entrevoir la possibilité de négocier à la future conférence de la paix une armée plus forte que celle d'armistice. Avant tout rejet de la part des Allemands, Weygand avait insisté auprès du général Huntziger sur ce point : « tout le système militaire qui va s'élaborer pour la période d'armistice ne préjuge en rien du système militaire qui peut, éventuellement, figurer dans le futur traité de paix. » Après le refus de von Stülpnagel, le président de la DFCAA abonda en ce sens, rappelant qu'il était « indispensable de ne pas perdre de vue qu'il [s'agissait], pour le moment que de l'armée d'armistice, donc d'une

---

<sup>686</sup> SHD, 1P 63, Note du général Huntziger pour le général Weygand sur l'armée future, n°298 /FT, 8 juillet 1940.

solution provisoire de réorganisation de l'Armée. Il [convenait] donc de ne pas engager l'avenir. »<sup>687</sup> Ces propos avaient bien un double sens, invitation à la fois à veiller à ce que les Allemands ne figent pas dans le marbre les conditions qu'ils (im)posaient, mais aussi à ne pas s'épuiser en opposition contre elles. Autrement dit, si on s'assurait que les exigences du IIIe Reich restassent provisoires, on pouvait les accepter plus facilement, et *vice-versa*.

### 9.1.3 À l'intérieur de l'armée, resserrer les rangs

- Faire bloc derrière les chefs

La ligne adoptée par Weygand réclamait que, dans la guerre qui continuait, les forces françaises restassent l'arme aux pieds et obéissent aveuglément aux décisions du haut-commandement. La peur des représailles allemandes ne guidaient pas seule cette nécessité posée par le ministre de la Défense nationale. Avant que l'armistice ne fût signé, nous l'avons évoqué, Weygand s'était déjà affairé à ce qu'aucune unité, aucun officier, aucun soldat ne fût cavalier seul. Les combats allaient prendre fin, tout le monde devait l'accepter, que ce soit les solitaires comme de Gaulle ou les proconsuls des colonies. Il s'était agi ici de montrer aux Allemands que le haut-commandement tenait encore son armée en main, ce qui les placerait dans les meilleures dispositions d'esprit lorsque la question de son maintien serait abordée. Durant l'été 1940, ce raisonnement perdura. À la crainte de mesures de rétorsion contre la France de manière générale s'ajoutait celle de représailles dirigées plus particulièrement contre l'institution militaire, avec à l'horizon l'angoisse de son dynamitage par Hitler.

L'aventure gaulliste ou les doutes des troupes de l'Empire ne mettaient pas Weygand et ses subordonnés dans une position délicate seulement devant les vainqueurs. En sapant leur autorité, ils entraînaient également un risque de délitement de l'armée. La menace d'explosion que faisait planer les aigles fascistes était donc sournoisement complétée par un danger d'implosion issue du ver de la dissidence. Ainsi, lorsque le commandant en chef français envoya le contrôleur général de Mesmay au Maroc pour le renseigner sur la situation

---

<sup>687</sup> SHD, 1P 5, Note du général Weygand pour le général Huntziger, 1<sup>er</sup> juillet 1940. SHD, 1P 2, Note du général Huntziger pour le général Weygand, 9 août 1940.

dans ce protectorat, le détail de sa mission précisait qu'il sonde en particulier l'« état d'esprit du personnel militaire »<sup>688</sup>.

Nous avons déjà vu certaines mesures que Weygand prit pour montrer que la France respectait l'article 10 de la convention d'armistice : rappel des unités en Angleterre, ordre de n'apporter aucune aide à de Gaulle, etc. Mais, après ce que nous venons de dire, on s'attendrait à ce qu'il mit en œuvre prit des mesures plus spécifiques à l'armée. Le ministre de la Défense nationale écarta des postes à responsabilité des officiers considérés comme peu sûrs, en approuvant leur arrestation (général de Larminat) ou en les rappelant en Métropole pour ceux se trouvant dans l'Empire (général Catroux). Il cherchait par-là à circonvenir la menace, en tarissant toute source potentielle de défection à l'intérieur de l'institution. Pour ceux qui firent le mauvais choix, la sanction allait plus loin. Le 21 juillet, Weygand proposait à Pétain la « mise à la retraite et la *radiation de la Légion d'honneur* de tous les militaires de carrière jugés par une cour martiale pour fait de désertion au profit d'une puissance étrangère »<sup>689</sup>. En plus de la mise à l'écart, il s'agissait de leur retirer leurs titres de gloires obtenus sous les drapeaux.

- Séparer le bon grain de l'ivraie

Conserver une armée n'allait pas sans procéder à une certaine épuration en son sein, ne serait-ce que pour montrer à la troupe et aux cadres que le haut-commandement tirait les enseignements de la défaite. Celui-ci faisait ici une pierre deux coups, car l'armistice imposait une réduction drastique des effectifs. Trois catégories furent implicitement définies. Il y avait ceux désignés pour rester dans l'armée dite d'armistice, qui formeraient vraisemblablement la base de celle qui émergerait à la paix. Ensuite venaient les mis à l'écart pour cause d'inaptitude à servir sous les drapeaux, soit qu'ils étaient considérés en-deçà physiquement, soit qu'ils n'avaient pas été à leur avantage lors de la récente campagne. Weygand semble avoir beaucoup tenu à ce point. En effet, seulement un jour après l'entrée en vigueur des armistices, il demanda au général Georges de dresser une liste d'officiers d'active coupables d'impéritie durant les dernières opérations. Il revint par la suite à

---

<sup>688</sup> SHD, 1P 1, Note du général Weygand sur la mission confiée à Monsieur de Mesmay, n°1543 /DN, 31 août 1940.

<sup>689</sup> Cité in Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy, Op. cit.*, p. 156.

plusieurs reprises sur cette exclusion des inaptes<sup>690</sup>. Enfin, entre les deux, le ministre de la Défense nationale proposa, à la suite du général Koeltz, l'institution d'un congé d'armistice, qui était une simple mise sur la touche dans l'attente du traité de paix. Une fois celui-ci signé, en fonction des effectifs qu'il autoriserait, les officiers mis en congé seraient rappelés ou rayés définitivement des cadres.

Symétriquement à ces mesures d'épuration, d'autres visaient à choyer les hommes. Le fonctionnement normal de l'institution militaire implique de récompenser les braves et d'améliorer si possible le sort matériel de ses membres, tant du fait de ses valeurs d'honneur que par pragmatisme. En effet, de telles actions renforcent la cohésion, créent un sentiment d'appartenance et permettent de soutenir la comparaison avec d'autres secteurs professionnels, donc, *in fine*, contribuent à éviter la fuite des ressources humaines. Le cadre de la défaite ne pouvait donc qu'inciter le haut-commandement à multiplier les gestes envers la troupe et les officiers. Il y eut bien sûr des décisions d'ordre matériel, et le congé d'armistice en faisait partie, puisque les personnes le prenant (ou y étant mis d'office) recevraient certes une solde réduite mais sans que fussent compromis leurs droits à l'avancement et à la retraite. Mais ce furent surtout les récompenses symboliques que Weygand affectionna, les contraintes budgétaires de l'heure ne l'autorisant pas à être prodigue en termes pécuniaires. Ressortant de ces mesures, citons pour l'exemple les ordres du jour félicitant une ou des unités s'étant illustrées<sup>691</sup>, les remises en abondance de décorations – rappelons que pendant la campagne de 1940, il avait souhaité la création d'insignes visant à distinguer tout soldat ayant détruit un avion ou un char – ou encore la création (contre l'avis du général Georges) d'une carte du combattant de 39-40<sup>692</sup>, équivalente à celle de la Grande Guerre.

- Les mesquineries de l'honneur

Dans un chapitre intitulé « Les drames de l'honneur », Jean-Louis Crémieux-Brilhac regroupe notamment sous cette appellation les prescriptions du commandement visant à ce

---

<sup>690</sup> SHD, 3P 118, Note du général Weygand pour général Georges, n°94 /DN, 26 juin 1940. SHD, 1P 54, Note du général Weygand pour le général Colson, n°528 /DN, 25 juillet 1940. SHD, 1P 1, Note du général Weygand pour le général Colson, n°1054, 14 août 1940.

<sup>691</sup> Par exemple : SHD, 1P 1, Ordre du jour du 1<sup>er</sup> juillet 1940 (à diffuser à toutes les unités) du général Weygand. Il mettait à l'honneur les soldats de la ligne Maginot, qui ne se rendirent que sur ordre express du haut-commandement français.

<sup>692</sup> Pour la législation sur la carte du combattant 39-40, voir SHD, 2P 29, Dossier 6. Cette carte procurait également des avantages financiers.

que, à la veille ou au moment de la signature de l'armistice, les unités des armées de l'Est encerclées se rendent sans incident si leurs chefs l'ordonnaient. Le but était bien sûr de maintenir l'ordre, mais également « de se faire valoir aux yeux des Allemands », en leur donnant à voir des soldats disciplinés jusque dans le sacrifice. Cette tragédie de l'honneur continua d'être jouée pendant toute la durée d'existence de l'armée d'armistice, *a fortiori* pendant l'été 1940. Car, pour les généraux français, la survie de l'armée française requérait qu'elle garde une attitude fière malgré – et d'autant plus – une défaite cuisante, mais dont elle n'avait pas à rougir. En effet, Weygand tenait à ce que, en dépit de sa petite taille temporaire, elle adoptât « une discipline ferme et une tenue impeccable »<sup>693</sup>, ce qui conduisit les parades et prises d'armes dans les villes de garnisons à se multiplier. Cette pompe avait toujours une double face, l'une montrant aux Allemands que l'institution militaire hexagonale n'était non seulement pas morte mais restait fringante, l'autre devant exciter l'orgueil des soldats français (et des badauds).

Dans cette optique, il convenait de régler le comportement à observer dans les rapports que les officiers et la troupe auraient inévitablement à avoir avec leurs homologues d'outre-Rhin. La consigne du haut-commandement était d'adopter une attitude « courtoise mais digne »<sup>694</sup>, invitation à ne pas montrer, si ce n'est avoir, d'animosité, sans pour autant tomber dans la franche camaraderie, insulte à l'histoire et aux récents morts. Ainsi, Weygand proscrivit la poignée de main (du moins d'en prendre l'initiative) ou de rendre les visites de courtoisie effectuées par des responsables militaires de l'Axe. En quelque sorte, le code de l'honneur s'alignait sur la position neutraliste du ministre de la Défense nationale.

Cependant, la tragédie tourna rapidement à la farce. En témoigne le souci du détail quant aux marques extérieures de respect. Les sentinelles devaient présenter les armes à tous les officiers, tandis que les postes n'avaient à le faire que pour les généraux. Les isolés, quant à eux, devaient saluer en fonction du grade. De même, si initialement, les officiers n'avaient à saluer que leurs homologues d'un grade supérieur ou équivalent, la consigne changea fin août : salut sans distinction de grade<sup>695</sup>. Ordres et contrordres se succédèrent jusqu'au mois

---

<sup>693</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 311.

<sup>694</sup> SHD, 1P 59, Memento à l'usage des officiers de liaisons auprès des Commission de contrôle (non signé), août 1940.

<sup>695</sup> SHD, 1P 51, Note du général Koeltz pour le général Colson, l'amiral Darlan et le général Pujo, n°2343 /DSA, 4 août 1940. Note du général de la Laurencie (délégué général du gouvernement à Paris), n°40 /KB, 31 août 1940. Le général Koeltz, le 30 novembre 1940, écrivait que « chacun [devait] considérer comme une question de correction de saluer le premier ». On remarquera avec gourmandise que cela fait écho à l'attitude du général Panadon dans *On a retrouvé la 7<sup>ème</sup> compagnie* qui, face à la mort d'un officier français prisonnier ayant tenté de s'enfuir, déclare : « Nous avons promis de ne pas nous évader, c'est une question de correction ! »

de décembre 1940. Qui plus est, pour cadre à cette véritable comptabilité des honneurs à rendre, les autorités militaires françaises imposèrent un « cérémonial inusuellement [*sic*] pompeux »<sup>696</sup>. Sous l'autorité du général Weygand, l'armée française se mit au diapason de l'opérette vichyssoise.

## 9.2 Insérer l'armée dans le cadre de l'armistice

### 9.2.1 Une milice militaire

Suite aux renseignements apportés le 8 juillet 1940 par Huntziger, Weygand demanda à l'état-major de l'Armée de se pencher en détails sur la création de l'armée d'armistice. De cette étude, il en ressortit un plan le 12 juillet<sup>697</sup>, validé par le ministre de la Défense nationale. Au niveau des unités, il proposait d'instituer une division par région militaire, chacune comprenant 3 régiments d'infanterie, un régiment d'artillerie, une brigade de cavalerie, plus des éléments du génie et du train. En termes d'encadrement, le nombre d'officiers était fixé aux alentours de 6 000, soit 6% de l'effectif total autorisé. Concernant l'organisation tactique, il était suggéré : 6 batteries de 75 par régiment d'artillerie, toutes motorisées ; deux régiments portés par brigade de cavalerie (avec des automitrailleuses (AM) et des motocyclistes) ; en plus de ces brigades de cavalerie dite légère, 3 autres de cavalerie lourde seraient créées sur le même modèle, mais comportant également un régiment de cuirassiers motorisés, avec des chars ; une réserve générale constituée par une brigade de cavalerie (2 régiments de cavalerie et un d'artillerie, à cheval). C'était donc une armée complètement motorisée (à l'exclusion de trois régiments à cheval) et possédant un armement relativement moderne (AM, chars, mortiers, fusils-mitrailleurs) que Weygand soumit à l'approbation de la Commission d'armistice allemande.

Ce plan fut rejeté sur (presque) toute la ligne par le général von Stülpnagel dans sa note n°500 /40 du 5 août 1940<sup>698</sup>. Au niveau des effectifs, les pires hypothèses françaises furent seules retenues, c'est-à-dire que les 100 000 hommes autorisés devaient comprendre la garde

---

<sup>696</sup> Robert O. Paxton, *L'armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 116.

<sup>697</sup> SHD, 1P 54, Note sur l'organisation de l'armée de l'armistice du 1<sup>er</sup> bureau de l'EMA (non signée), 12 juillet 1940.

<sup>698</sup> SHD, 1P 54, Note du général von Stülpnagel pour général Huntziger, n°500 /40, 5 août 1940.

républicaine mobile (GRM), les services de gardiennage des unités de la Marine et des bases de l'armée de l'Air, ainsi que les unités médicales et vétérinaires. Ce qui donnait en termes de répartition par armes 3 000 marins, 2 900 aviateurs, 6 000 GRM et le reste, soit 88 100 soldats, pour l'armée de Terre. Les officiers ne devaient pas représenter plus de 4% de ce total. La motorisation était réduite à sa plus simple expression : un bataillon portée par régiment d'infanterie, une batterie motorisée par régiment d'artillerie, 64 AM au maximum, plus quelques éléments de transmissions et du génie sur camions. Par rapport à l'armement, la demande française de dotations en antichars, artillerie lourde et armes antiaériennes fut également refusée. De plus, tout équipement tout-terrain était proscrit, même pour les AM. Les plans allemands concernant l'armée d'armistice étaient donc clairs : sa composante terrestre ne devait être qu'une milice, dont seul le statut serait militaire. Ainsi, elle ne pourrait aucunement être une menace pesant sur les arrières de la Wehrmacht.

Si ce point n'était pas assez explicite pour le haut-commandement français, la Commission de Wiesbaden se chargea de le leur rappeler. Face aux prescriptions contenues dans la note n°500 /40 suscitée, Weygand demanda au président de la DFCAA qu'il essayât d'obtenir des atténuations. La réponse de ce dernier est édifiante<sup>699</sup> :

Augmentation du taux de munitions par pièce de 75 : sans succès. Motorisation des régiments d'infanterie : acceptée dans des limites extrêmes et sous conditions. Chenillettes dans les régiments d'infanterie : rejetée. Augmentation des moyens de traction dans les batteries motorisées : rejetée.

Le 29 août, le général Mieth (président de la sous-commission Armée) approuva dans l'ensemble la nouvelle proposition d'organisation de l'armée d'armistice<sup>700</sup>. Mais il dut à nouveau ordonner des rectifications, comme par exemple de ne pas admettre la création, dans le cadre du régiment de cavalerie divisionnaire, de deux demi-escadrons sur autocars. Même face à un ersatz de motorisation, les Allemands se montraient inflexible. On peut donc croire que les intentions des vainqueurs quant à l'armée d'armistice descendaient jusque dans les plus petits détails de sa constitution. La cote taillée par Hitler pour elle était un corset où il ne manquait pas une ficelle.

---

<sup>699</sup> SHD, 1P 2, Note du général Huntziger pour le général Weygand, 13 août 1940.

<sup>700</sup> SHD, 1P 63, Note du général Mieth pour la DFCAA, n°1138 /40, 29 août 1940. La deuxième proposition française est celle contenue dans la note du général Huntziger n°2451 /FT du 19 août 1940.

Certes, ce corset pouvait être desserré, comme ce fut le cas lorsque l'Empire colonial subit des agressions. Mais cela impliquait qu'il ne pouvait y avoir de concessions possibles que s'il y avait une menace avérée et imminente. Donc, *a contrario*, il ne pouvait y avoir de concessions de principe fondées sur des hypothèses. C'est ce qu'avaient tenté de faire les Français au sujet du maintien de l'ordre. En effet, concernant la demande d'autoriser l'utilisation d'armes lourdes et modernes, on peut lire dans la note n°500 /40 susmentionnée : « Dans le cas où des soulèvements prendraient en zone non-occupée le caractère qui a servi de justification à cette demande [...]. » Le haut-commandement avait donc, selon toute vraisemblance, présenté une situation sociale potentiellement explosive, avec la possibilité de véritables révoltes au sein de la population. Cependant, en indiquant que dans de tels cas les troupes d'occupations interviendraient, les Allemands sapèrent les bases de la requête française et, donc, la refusèrent.

Plus systématiquement, les Français cherchèrent à obtenir des concessions par tous les moyens, faisant ici des distinctions, multipliant là les arguties. Par exemple, la DFCAA s'appuya sur le précédent du traité de Versailles pour réclamer que la GRM ou le corps médical ne fussent pas comptés dans l'effectif des 100 000 hommes. Les différentes tactiques préconisées par Weygand (juridisme, précédent, action au détail) pour obtenir le renforcement de la position de la France sous le régime de l'armistice, valaient *a fortiori* pour son corps d'appartenance, l'armée. Néanmoins, là aussi les résultats demeurèrent maigres. Car, retors de manière générale sur les demandes françaises de concessions ou d'atténuations, les Allemands étaient d'autant plus portés à l'être sur celles concernant l'armée d'armistice, soit qu'ils tenaient à s'assurer que celle-ci ne serait absolument pas une menace sur ses arrières, soit qu'ils considéraient comme illégitimes des demandes émanant d'une armée ayant été battue à plate couture, donc qu'elle n'avait pas voix au chapitre – ou les deux. Fidèles à leur réputation procédurière, aux arguties françaises les Allemands répondirent par d'autres arguties. C'est ainsi que le général Mieth rejeta l'interprétation de l'article 5 de la convention d'armistice faite par la DFCAA, en démontrant qu'elle était contraire à la lettre de celui-ci<sup>701</sup>. Mais, surtout, lorsqu'ils n'avaient pas d'arguments valables

---

<sup>701</sup> SHD, 1P 56, Note du général Mieth pour la DFCAA, n°767 /40, 23 août 1940. L'interprétation française semblait pourtant correspondre à l'esprit de l'article 5. Celui-ci stipule que le matériel militaire français doit être stocké et pourrait être livré au Reich sur décision de celui-ci. Comme il est écrit que ce matériel est celui « des unités de l'armée française engagées contre l'Allemagne », la DFCAA posa que seul était concerné le matériel qui s'était trouvé à la disposition du généralissime, donc à l'exclusion de celui à la disposition du gouvernement français.

à proposer, ils en appelèrent à l'autorité d'Hitler<sup>702</sup> ou au statut de vaincu de l'Hexagone<sup>703</sup>. À l'instar de ce que nous avons décrit dans le chapitre 8, le rapport de forces largement défavorable à la France s'imposait – et de nouveau *a fortiori* – aux négociations afférentes à son armée. Par conséquent, le haut-commandement subi lui aussi un diktat, tant sur le fond<sup>704</sup>, que sur la forme<sup>705</sup>.

## 9.2.2 Le casse-tête des effectifs

- Des mesures en vue d'un effort considérable

Il y avait environ 30 000 officiers d'active français en juin 1940. La Wehrmacht n'autorisant que 4 000 d'entre eux à encadrer l'armée d'armistice, il fallait que le haut-commandement procédât à ce que l'on appela un dégagement des cadres. Il était aidé en cela par la défaite qu'il venait de subir, la convention de Rethondes stipulant que les prisonniers de guerre français ne seraient délivrés qu'à la signature de la paix, les 12 000 officiers retenus dans les *oflags* ne comptaient pas dans l'effectif à diminuer. Il y avait donc un reliquat de 14 000 hommes à résorber. Comme il était hors de question de tous les rayer purement et simplement des rôles de l'armée, il fallait trouver des mesures adéquates.

Le 25 juillet 1940, Weygand proposa plusieurs pistes au général Colson<sup>706</sup>. La première, la plus facile à mettre en pratique, était d'abaisser les limites d'âge avant le départ à la retraite. De par son universalité, cette mesure était un excellent point de départ pour atteindre le but. De fait, elle devait affecter près de 3 250 officiers. Efficace du point de vue numérique, elle était également une manière commode d'écarter certains hommes dont la vigueur ou le moral avait été émoussé par le vieillissement, son caractère universel et son critère indépendant de toute qualité militaire empêchant les hommes concernés de se sentir visés personnellement et/ou en tant que soldat. L'abaissement des limites d'âge fut entériné par la loi du 2 août 1940, qui prévoyait de verser aux officiers touchés une partie de leur solde et une indemnisation jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge antérieur de leur retraite. La seconde piste était de mettre à l'écart les officiers considérés comme inaptes, soit au vue de

---

<sup>702</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy, Op. cit.*, p. 57.

<sup>703</sup> Paul Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, Éditions de la table ronde, 1948, p. 262.

<sup>704</sup> SHD, 1P 2, Note du général Huntziger pour le général Weygand, 9 août 1940.

<sup>705</sup> La note 500 /40 du 5 août 1940 du général von Stülpnagel commence ainsi : « En ce qui concerne le plan d'organisation de « l'armée d'armistice » présenté par la Délégation française, la Commission d'armistice allemande fait connaître la décision suivante [...] ». Ce n'est pas nous qui soulignons.

<sup>706</sup> SHD, 1P 54, Note du général Weygand pour le général Colson, n°528 /DN, 25 juillet 1940.

la récente campagne, soit par rapport à des critères physiques – au-delà de l'âge. Il s'agissait ici de sélectionner une élite pour encadrer l'armée d'armistice. Pour se faire, furent établis d'une part des commissions de classements, d'autre part une « Commission sur les repliements suspects » (lors des opérations de mai-juin 1940) placée sous la présidence du général Doumenc. Le général Colson donna trois critères de notations : l'esprit militaire, les qualités intellectuelles et la condition physique<sup>707</sup>.

L'innovation dans l'effort pour faire rentrer le corps des officiers dans le corset de l'armistice a été le congé d'armistice. La première trace que nous avons trouvée de sa mention figure dans une note du colonel Lacaille (chef d'état-major d'Huntziger) datée du 21 juillet 1940<sup>708</sup>. Sans plus de précisions, tout ce que nous pouvons dire est que Weygand n'est pas le père de cette proposition. Cependant, il la reprit le 10 août, pour deux raisons complémentaires : elle permettait de donner au dégagement des cadres l'ampleur nécessaire – les mesures vues plus haut n'y suffisant pas, sans réduire l'effectif des officiers de façon définitive – donc prématurée (on retrouve ici la position d'attente (au double sens du terme) vis-à-vis de la paix)<sup>709</sup>. En effet, d'une part, si Weygand préférait que la mise en congé d'armistice se fasse sur la base du volontariat, il se réserva rapidement la possibilité d'un placement d'office. Le haut-commandement disposait donc là un puissant instrument de déflation. D'autre part, ce congé n'était qu'une mesure conservatoire en vue du traité de paix, les hommes concernés pouvant potentiellement être réactivés lors de la signature de ce dernier. La loi du 25 août créa ce congé d'armistice, qui octroyait une solde complète pendant les trois premiers mois, puis les 3/5<sup>e</sup> de celle-ci par la suite.

- Trouver des artifices

À côté des dispositions à portée générale, le haut-commandement proposa des mesures d'ordre plus spécifique, que l'on peut regrouper en deux catégories.

Tout d'abord celles qui consistaient à civiliser une partie de l'armée. Dans sa note suscitée du 25 juillet au général Colson, Weygand demandait également au secrétaire d'État à la Guerre d'explorer la piste d'une transformation en corps civils de certains services de

---

<sup>707</sup> SHD, 3D 300, Instruction du général Colson aux généraux commandant les régions militaires, n°1515 1/EMA, 1<sup>er</sup> août 1940. Cité in Claude d'Abzac-Epezy, « Épuration, dégagements, exclusions. Les réductions d'effectifs dans l'armée française (1940-1947) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 59, n°3, 1998. pp. 62-75.

<sup>708</sup> SHD, 1P 2, Note du colonel Lacaille pour le général Koeltz, n°863 /FT, 21 juillet 1940.

<sup>709</sup> SHD, 1P 1, Note du général Weygand pour le général Colson, n°933 /DN, 10 août 1940.

l'armée, tels que celui de la justice militaire. Cette idée avait déjà été mise en œuvre dès le lendemain de l'armistice, puisque le Service géographique de l'armée s'était mu par un décret du 26 juin 1940 en Institut géographique national. Dans ce cadre, il était normalement prévu que les soldats concernés perdaient leur statut de militaire, mais restaient astreints à la discipline et aux règles de celui-là. En somme, théoriquement ils ne faisaient que troquer leurs uniformes pour le complet de ville. Cette mesure fut déclinée au niveau individuel par le ministre de la Défense nationale. En effet, il demanda à Ybarnégaray et à Marquet si leurs administrations seraient disposées à accueillir en leur sein des officiers. À la différence cependant de la civilisation concernant des services en leur totalité, les hommes affectés à ces départements ministériels dépendraient exclusivement de ceux-ci et ne seraient plus soumis aux règles de la vie militaire. Les réponses du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Jeunesse et de la Famille furent positives, mais assez mitigées en termes numériques. Par exemple, si le second proposait de faire appel à de jeunes officiers pour encadrer les organisations sportives – soit la perspective de nombreux postes à pourvoir, il n'offrait immédiatement que dix places dans le cadre d'un futur d'un service militaire de l'éducation physique et des sports<sup>710</sup>. D'une part le nombre d'hommes que Weygand pouvait espérer dégager grâce à ce truchement était soit très réduit au regard de l'effort exigé par les Allemands, soit potentiellement important mais alors très vague. D'autre part, dans les deux cas le passage par Ybarnégaray pour réduire l'effectif des officiers restait hypothétique, car suspendu à la réalisation de projets dont on ne pouvait dire s'ils allaient aboutir. Lorsque Weygand dut quitter le gouvernement, la question des modalités d'intégration des officiers dans d'autres ministères n'était réglée que pour celui de l'Intérieur<sup>711</sup>, tandis que la recherche des candidats n'avait pas même encore débutée<sup>712</sup>.

La deuxième voie parallèle regroupe les mesures clandestines. Officiellement, devant les commissions de contrôle mises en place par l'Allemagne et l'Italie, les soldats touchés par elles étaient considérés comme n'appartenant plus à l'armée. Ils y étaient cependant maintenus clandestinement. C'est ce que préconisait Weygand pour pouvoir conserver le 5<sup>e</sup>

---

<sup>710</sup> SHD, 1P 4, Lettre du ministre de la Jeunesse et de la Famille au général Weygand, 1<sup>er</sup> août 1940. SHD, 1P 1, Note du général Weygand pour le général Colson, l'amiral Darlan et le général Pujo, n°742 /DN, 3 août 1940. Le ministère de l'Intérieur accordait une cinquantaine de place.

<sup>711</sup> SHD, 1P 1, Compte-rendu de la réunion du 2 septembre 1940 entre les délégués du ministère de la Défense nationale et le directeur de la Sûreté générale (ni signé, ni daté). Pour le ministère de la Jeunesse et de la Famille, le 4 septembre Weygand n'en était encore qu'à accuser réception de l'offre d'Ybarnégaray (cf. SHD, 1P 1, Lettre du général Weygand au ministre de la Jeunesse et de la Famille, n°1635 /DN 4 septembre 1940).

<sup>712</sup> *Ibid.*, Note du général Weygand pour le général Colson, l'amiral Darlan et le général Pujo, n°1657 /DN, 5 septembre 1940.

Bureau (contre-espionnage) : les officiers seraient rayés des cadres, mais maintenus en activité en surnombre par une disposition légale secrète.<sup>713</sup>

### 9.2.3 Une mission : maintenir l'ordre

- L'armée d'armistice dans l'Europe (militaire) d'Hitler

La convention franco-allemande limitait à deux missions le rôle des forces militaires laissées à la disposition du gouvernement français. La première, que l'on trouve à l'article 8, portait sur la défense de l'Empire colonial, et encore, selon le texte seule la Marine était ici concernée. La seconde était le « maintien de l'ordre intérieur » (article 4), et c'était à ce titre que les Allemands concédaient 100 000 hommes au haut-commandement français. Dans les deux cas, l'armée d'armistice n'aurait qu'un rôle défensif, sa composante terrestre étant elle-même réduite à une force de police dans l'esprit des vainqueurs.

Fort de ce point, ceux-ci imposèrent lors des négociations à Wiesbaden un cadre extrêmement sévère à cette armée : effectifs réduits, aucunes armes lourdes, etc. Pour être sûrs que les Français ne se serviraient pas d'un armement moderne, la convention d'armistice stipulait que l'ensemble du matériel militaire non autorisé par elle devait être stocké sous contrôle des pays de l'Axe (article 6). Non content de reléguer l'armée française à une milice chargée de maintenir l'ordre, les Allemands mirent même des limites à la compétence de celle-là pour cette mission. Dans sa note 500 /40 du 5 août 1940, le général von Stüplnagel déclara qu'en cas de troubles à l'ordre public particulièrement graves et importants, les troupes d'occupation ne manqueraient pas d'agir. Cet argument permettait, nous l'avons vu, de rejeter les demandes françaises d'équipements lourds. Mais, symétriquement, cela voulait dire que les problèmes qui nécessitaient l'intervention de forces militaires n'étaient pas de la compétence première de l'armée d'armistice. Elle ne serait dans ces cas-là qu'un élément d'appoint. C'était donc également une façon de signifier que cette armée de transition n'était qu'une force de police à statut militaire et ayant les attributs de ce dernier, en aucun cas une armée avec tous les prérogatives que ce terme implique. Par conséquent, et de la même manière que pour tout le reste, les Allemands en profitèrent pour n'accepter d'accéder aux requêtes françaises que dans la mesure du strict nécessaire. D'où des refus sur des points

---

<sup>713</sup> *Ibid.*, Lettre du général Weygand au ministre des Finances, n°740 /DN, 3 août 1940.

paraissant secondaires, comme l'utilisation de lance-grenades dans la Garde républicaine mobile (GRM)<sup>714</sup>.

Le statut de ce dernier corps fut d'ailleurs l'objet d'une attention particulière, notamment pour savoir s'il serait inclus dans le total des 100 000 autorisés. Les Français, s'ils se rendaient bien compte que l'armée d'armistice et la GRM avaient la même mission – maintenir l'ordre, tentèrent de faire admettre celle-ci en supplément de celle-là en se fondant à la fois sur la spécialisation de la Garde républicaine mobile et sur le précédent du traité de Versailles, qui avait laissé une force de police de 150 000 hommes en sus de la *Reichswehr*. Il s'agissait de montrer que la GRM était « une force de police, avant d'être une force militaire »<sup>715</sup>, là où l'armée de transition était exactement l'inverse aux yeux du haut-commandement français. Dans la logique de ce que nous avons énoncé plus haut, les Allemands rejetèrent toute distinction de la sorte<sup>716</sup>.

Laissant à la France une armée, tout en la façonnant conforme aux seuls besoins du maintien de l'ordre, Hitler joua d'une main de maître. En effet, par ce qui apparaissait comme une miraculeuse concession aux généraux de l'Hexagone, le dictateur brun fit un coup à trois bandes. Tout d'abord, c'était autant de troupes d'occupation en moins à stationner un peu partout en zone libre. Ensuite, l'existence d'une armée tricolore, même sous forme de reliquat, enlevait aux militaires français un motif de passage à la dissidence. Enfin, les arrières de la Wehrmacht n'étaient en rien sérieusement menacés par ces quelques divisions mal équipées.

- Une mission acceptée du côté français

Chez Weygand, la demande d'armistice avait été en partie motivée par des considérations de maintien de l'ordre. Plus généralement, les généraux français avaient peur qu'une révolution éclate à la faveur d'une défaite militaire. Cette préoccupation sécuritaire ne s'éteignit pas à l'arrêt des combats : avec la désorganisation des pouvoirs publics et les déplacements massifs de population, le front de l'intérieur devait être fermement tenu.

Cependant, ce n'était pas simplement une inquiétude qui pourrait apparaître comme normale (avec tout ce que ce mot comporte d'imprécisions et d'arbitraire) puisque faisant suite à une défaite. À l'exode et aux problèmes de ravitaillement s'ajoutaient la présence de

---

<sup>714</sup> SHD, 1P 63, Note du général Mieth pour la DFCAA, n°1138 /40, 29 août 1940.

<sup>715</sup> *Ibid.*, Note du général Huntziger pour le général Weygand, n°298 /FT, 8 juillet 1940.

<sup>716</sup> SHD, 1P 54, Note du général von Stülpnagel pour le général Huntziger, n°500 /40, 5 août 1940.

l'ennemi, attisant donc d'autant plus au sein du haut-commandement le soupçon de collusion entre lui et des forces françaises travaillant dans l'ombre au renversement du nouveau régime. Weygand abonda plus ou moins implicitement dans ce sens à plusieurs reprises, notamment dans sa note-programme du 28 juin 1940<sup>717</sup>. Maintenir l'ordre, devait en conséquence aussi passer par le fait de contrer toute influence étrangère sur la population française. Par rapport à celle-ci, au demeurant, bien des généraux subodoraient que la détresse morale entraînée par la débâcle l'avait certes rendue apathique, mais que cette anémie n'était que de façade. Grondait une colère sourde qui pourrait exploser à moyen terme<sup>718</sup>. Les responsables militaires français (se) (re)présentaient donc une situation lourde de menaces, socialement explosive et nécessitant de l'équipement spécialisé permettant de faire face à des révoltes de grande ampleur.

Poser une mission comme essentielle ne signifie pas s'y donner corps et âme. Et, de fait, le maintien de l'ordre ne suscita pas l'enthousiasme de l'ensemble du corps des officiers généraux. Si Huntziger revenait souvent dessus, que Réquin en faisait la deuxième vocation de l'armée d'armistice, devant la défense des frontières, Besson ou Olry ne l'évoquait pas dans leurs rapports au général Georges<sup>719</sup>. De même, concernant Weygand, nous n'avons trouvé que peu d'éléments dans les archives de Vincennes où il discute de la nécessité de tenir le front intérieur. En ce sens, le maintien de l'ordre apparaît plus comme une (relative) obsession que comme une passion pour le ministre de la Défense nationale.

- Exemples de mesures d'une politique de maintien de l'ordre

L'état de siège maintenu même après l'arrêt des combats donnait d'importants pouvoirs de police et de justice au commandement militaire. D'autant que les problèmes de l'heure durant l'été 1940 favorisèrent une interprétation extensive de ceux-là. À ces prérogatives

---

<sup>717</sup> Il y écrit : « *Le temps presse*. Les vieux cadres responsables qui craignent le châtement *travaillent dans l'ombre* pr reconquérir le pouvoir. *L'ennemi* qui occupe notre sol cherche à *s'y faire une clientèle*. *Demain il sera trop tard*. » (Nous soulignons). Voir aussi : SHD, 1P 5, Note du général Weygand pour le général Huntziger, 1<sup>er</sup> juillet 1940.

<sup>718</sup> SHD, 3P 118, Rapport d'inspections des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> régions militaires du général Georges (11-14 août 1940), n°272 /IGFT, 17 août 1940. Georges note que « sous l'apparente passivité de la population, il existe cependant un certain potentiel de désordre dont les manifestations peuvent être à craindre à l'entrée de l'hiver ».

<sup>719</sup> Concernant Huntziger, la lecture du présent mémoire fournira tous les éléments utiles sur cette question. Pour les trois autres généraux, cf. SHD, 3P 118, Rapport du général Réquin (inspecteur des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> régions) au général Georges sur la réorganisation de l'armée, n°30, 20 juillet 1940 ; Note du général Besson (inspecteur des 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> régions) pour le général Georges sur la réorganisation de l'armée, n°30 IR, 21 juillet 1940 ; Note du général Olry (inspecteurs 7<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> régions) pour le général Georges sur la réorganisation de l'armée, n°13, mi-juillet 1940.

s'ajoutaient une solide armature administrative de l'armée conçue par Weygand et Colson, fondée sur les huit régions militaires subsistantes, et où chaque général commandant était une sorte de proconsul. Ce cadre juridico-administratif était vu par le ministre de la Défense nationale comme un des instruments du relèvement matériel de la France, mais devait également lui servir à maintenir l'ordre public. Au demeurant, les deux missions allaient de pair dans son esprit.

Au niveau des moyens humains, la Garde républicaine mobile était désignée au sein de l'armée d'armistice comme le corps de prédilection des opérations de répression. Constituée dès sa création dans les années 1920 dans ce dernier but, elle allait y être confortée car les Allemands donnèrent leur accord pour que le quart des escadrons (12 sur 48) fût motorisé sous la forme d'unités motocyclistes. Cette mobilité venait également rehausser sa place et son poids dans les futures opérations de maintien de l'ordre relativement au reste des forces militaires françaises. C'est peut-être à ce titre que Weygand demanda que fussent créés de nouveaux pelotons de GRM pour répondre aux besoins particuliers de certaines régions de la zone non-occupée<sup>720</sup>.

De façon plus anecdotique, la débâcle avait entraîné l'abandon ou la perte de nombreuses armes, qui avaient pu ou pourraient être récupérées par des civils. Un butin qui, entre des mains gantées de rouge, constituait un danger redouté. L'état-major de l'Armée en exigea donc rapidement la récupération ou la restitution, en veillant particulièrement aux armes de poing, facilement dissimulables<sup>721</sup>.

## **9.3 Façonner l'armée pour la reprise de la guerre ?**

### **9.3.1 Des réformes aux petits pieds**

- La doctrine

---

<sup>720</sup> SHD, 1P 2, Note du général Weygand pour le général Colson, 5 septembre 1940.

<sup>721</sup> SHD, 3P 93, Instruction du général Colson, n°209 1/EMA, 29 juin 1940 et Note du général Colson pour les généraux commandant les régions militaires, n°305 1/EMA, 4 juillet 1940.

L'historiographie a clairement établi que l'une des raisons de la défaite française en 1940 réside dans la doctrine déterminée par le haut-commandement dans les années 1930. Cependant, la majorité des généraux français ne l'admit pas à l'été 1940. Nombreux sont les rapports sur la campagne de 1940 qui insistent avant tout sur l'absence de matériel adéquat (notamment en antichars) et ne remettent en cause que quelques points (la centralisation excessive de l'artillerie). Bien souvent, leurs conclusions sont que les règlements n'étaient pas mauvais, mais n'avaient pas pu être appliqués correctement. Si tout n'était pas à biffer dans ceux-là, si l'armée française avait bien été sous-équipée en certaines catégories d'armes, la logique à l'œuvre ici ressort pourtant essentiellement de la tentative d'autojustification. Car dans la plupart des cas pour les hauts-gradés, le renouvellement de la tactique impliquait le reniement de sa propre expérience, comme l'indique Paxton<sup>722</sup>, mais aussi de sa propre science. La tendance était donc plutôt à l'immobilisme au sein du corps des officiers généraux français.

À l'inverse, Weygand n'ayant pas exercé d'emploi militaire avant son rappel par Daladier en 1939, il avait bien moins de responsabilité dans la fixation de la doctrine avant l'entrée en guerre que ses subordonnés de l'été 1940. Vice-président du Conseil supérieur de la guerre, il avait figuré parmi les minoritaires face au « magistère bleu horizon » qui finit définitivement par s'imposer une fois que Gamelin lui succéda. De surcroît, placé de nouveau à la tête des armées françaises, il avait diffusé des consignes tactiques efficaces. Par conséquent, il était plus disposé que ses subordonnés à refonder la doctrine. Prenons l'exemple de sa note n°308 /DN du 12 juillet 1940 sur l'arme blindée<sup>723</sup>. Le général Georges lui avait transmis le 9 juillet 1940 trois documents relatifs à son emploi lors des précédentes opérations : un rapport du général Keller, l'avis du général Duffieux sur celui-ci et sa propre lettre concernant ces deux documents. Georges avait tenté de démontrer dans cette dernière que les critiques faites par Keller et Duffieux contre l'*IGU* de 1936 et ses suites étaient largement injustifiées, en se lançant dans une analyse pointilleuse des textes. Or, Weygand, qui ne pouvait ignorer que Georges avait présidé à l'écriture de l'*IGU* de 1936, ne fut pas dupe de l'esquive. S'il indiquait explicitement que les rapports de Keller et Duffieux étaient des « plaidoyers » *pro domo*, il englobait également celui de l'ancien commandant du front Nord-Est dans cette catégorie en écrivant que la question était trop importante « pour que l'on puisse s'arrêter à des questions de personnes ou à une vaine querelles de responsabilité. » À la place, le ministre de la Défense nationale demandait que fussent

---

<sup>722</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy, Op. cit.*, pp. 73-74.

<sup>723</sup> SHD, 3P 118, Note du général Weygand pour le général Georges, n°308 /DN, 12 juillet 1940.

réalisées d'urgence des études concernant tant l'organisation que l'emploi des chars. Cependant, cette feuille de route était autant un programme tactique, qu'un réquisitoire contre la façon dont la doctrine avait été élaborée dans l'entre-deux guerres :

Les solutions à adopter ne doivent tenir compte que de l'emploi de l'« Arme blindée » à déterminer pour l'avenir. Il faut s'appuyer sur les enseignements de la campagne qui vient de s'achever, tant du côté français qu'allemand. Mais, au travers des leçons du passé [...], il conviendra surtout de rechercher les modalités d'emploi futur de l'arme blindée.

L'appel deux fois lancé de n'avoir que l'avenir en ligne de mire, conjugué à l'exigence que le haut-commandement ne se prépare pas à rejouer la guerre de 39-40 (c'est tout le sens du « Mais »), ne peuvent que nous inciter à penser que pour Weygand le haut-commandement précédent avait voulu appliquer les recettes de la Première guerre mondiale à sa suivante. La note se poursuivait ainsi :

Pour mener à bien une telle étude, il faut faire appel à des officiers jeunes, des chars et de la Cavalerie, ayant commandé des unités blindées sur le champ de bataille, assez vigoureux de pensée et indépendant de tout « esprit bouton » [...].

La précision selon laquelle pour étudier l'arme blindée il fallait des officiers y appartenant passerait pour un truisme si l'on ne se rappelle pas que la doctrine d'emploi de l'ensemble, puis d'une partie seulement des chars, avait été déterminée par des fantassins (Pétain, Debenedy, Duffieux, Garchery). L'expression « esprit bouton », quant à elle, vise certes les corporatismes d'armes en particulier, mais aussi l'existence de chapelle au sein de l'armée de façon plus générale, et donc pourrait être comprise comme une sorte de dénonciation du « magistère bleu horizon » avant l'heure.

L'existence de cette note prouve que Weygand n'est pas resté atone face aux causes de la défaite qui incombaient à la tactique militaire française, de même que d'autres généraux l'ont appuyé dans sa démarche<sup>724</sup>. Cependant, elle est le seul document que nous ayons trouvé où il demande à ce que soient engagées des études pour refonder la doctrine. Il semble par conséquent que cette refonte ni ne figurait parmi ses priorités, ni ne fut véritablement lancée par lui. Même si cela avait été le cas, ce lancement n'eut pas véritablement de suite,

---

<sup>724</sup> Par exemple le général Olry (cf. 3P 118, Rapport du général Olry au général Georges, n°123, mi-juillet 1940) ou (de façon plus étonnante vu le conservatisme qui l'avait caractérisé durant l'entre-deux guerres) le général Colson (cf. SHD, 1P 10, Note sur les études techniques dans l'Armée du général Colson, 17 août 1940).

puisque ce ne fut qu'à l'été 1942 qu'un nouveau règlement tactique fut rédigé, mais qui n'était rien de plus qu'une simple « notice »<sup>725</sup>. Dans l'intervalle, le haut-commandement se contenta de distribuer aux officiers d'état-major l'*Histoire de l'armée allemande* de Jacques Benoist-Méchin.

On ne serait faire grief à Weygand de ne pas avoir fait aboutir une réforme en profondeur de la doctrine, car il n'est resté que trois mois ministre de la Défense nationale. D'autant que les faiblesses de l'armée d'armistice imposaient de d'abord penser l'emploi de celle-ci, donc de produire dans un premier temps une tactique aux caractéristiques très particulières. Du moins c'est ce que l'on attendrait de trouver chez un général qui dit n'avoir eu qu'une seule idée en tête : la rentrée en guerre de la France. Car, dans le cas d'un débarquement des Alliés en France, il aurait fallu que l'armée d'armistice aide ceux-ci dans leur tâche et donc combatte initialement avec ses seuls moyens en attendant de recevoir de nouveaux matériels de leur part. Or, nous n'avons relevé aucun document qui ressemblerait de près ou de loin à une instruction en vue de préparer tactiquement l'armée d'armistice à soutenir ce rôle. Non seulement la réforme tactique ne semble pas avoir été une priorité pour Weygand, mais visiblement elle n'était destinée qu'à l'armée qui aurait été issue du traité de paix.

- Les hommes

Pour avoir une armée de valeur, il fallait qu'elle fût constituée de soldats ayant la même qualité. Ce qui impliquait de prendre des mesures dans deux directions. La première appelait une épuration des cadres qui s'étaient montrés inaptes au cours des mois de mai et juin 1940. C'est ce que réclama Weygand dès le 26 juin<sup>726</sup>. Cette épuration était certes destinée à prouver que l'armée faisait son autocritique et contribuait au dégagement des cadres, mais surtout elle servait à resserrer l'institution militaire autour d'un noyau dur d'officiers compétents. La deuxième était d'attirer au sein de l'armée l'élite de la jeunesse française. Le haut-commandement prônait dans ce sens qu'une intense campagne de propagande fût mise en œuvre « pour créer un courant d'engagements »<sup>727</sup>, en mettant en avant les avantages matériels de la condition d'officier ainsi que les valeurs partagées par la profession. À

---

<sup>725</sup> SHD, 1P 2, Note pour le commandant en chef des forces militaires (non signée), 4 août 1940.

<sup>726</sup> 3P 118, Note du général Weygand pour le général Georges, n°94 /DN, 26 juin 1940.

<sup>727</sup> SHD, 3P 64, Note sur les engagements du général Colson pour l'état-major de l'Armée, n°1098 /SP, 21 août 1940.

première vue, de telles mesures allaient dans le sens de la création d'une « armée des chefs » voulue par le général von Seeckt pour la *Reichswehr*.

La réalité n'a pas été celle-ci. Concernant l'épuration, elle fut une politique aux ressorts aussi bien politiques que fondée sur des critères militaires objectifs, comme l'ont montré Robert O. Paxton et Claude d'Abzac-Epezy<sup>728</sup>. Les officiers qui firent partie de l'armée d'armistice ont bien souvent gagné se droit autant grâce à leurs compétences qu'à leur proximité idéologique avec leurs supérieurs. Cependant, lors de la constitution de la *Reichswehr*, cette variable avait également joué dans le choix du haut-commandement allemand des 100 000 hommes admis à en faire partie. Plus importante est le problème de l'instruction. En effet, le tout n'était pas de vouloir attirer des personnes aux têtes pleines et bien faites, encore fallait-il les former correctement. Or, nous n'avons trouvé aucune consigne de Weygand soulignant la nécessité d'une instruction tactique d'autant plus poussée que l'armée était numériquement et matériellement faible. Quand le haut-commandement parlait de renforcer la valeur de l'armée, cela ne concernait vraisemblablement que l'aspect moral de celle-ci, comme s'il avait été plus soucieux de faire des officiers de bons Français que de bons soldats. Nous rejoignons ici la conclusion de Philippe Masson : il ne s'agissait visiblement pas de créer une « armée des chefs » à l'image de la *Reichswehr*<sup>729</sup>

### 9.3.2 Les mesures clandestines

Par rapport à sa ligne neutraliste qui impliquait le strict respect de l'armistice, Weygand fit une exception pour l'armée. En effet, durant l'été 1940, il donna des instructions ou encouragea des mesures secrètes visant à conserver une armée aussi forte que possible clandestinement.

---

<sup>728</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, pp. 60-62. Claude d'Abzac-Epezy, « Épuration, dégagements, exclusions. Les réductions d'effectifs dans l'armée française (1940-1947) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 59, n°3, 1998. pp. 62-75

<sup>729</sup> Philippe Masson, *Histoire de l'armée française*, Paris, Perrin, 2002 (1<sup>ère</sup> éd. 1999), p. 276. Nous avons tout de même déniché une note de Colson pour Weygand où le secrétaire d'État à la Guerre expose les principes qui l'ont guidé dans son projet de stationnement de l'armée d'armistice. Parmi ces principes figurent : avoir un groupe d'artillerie accolé à la zone de stationnement de chaque régiment d'infanterie « afin de favoriser l'instruction en commun » ; « préparer l'instruction de groupements motorisés, en rapprochant le groupe de reconnaissance [automitrailleuses], la batterie tractée et le bataillon porté de chaque division ». *Cf.*, 2P 26, Note du général Colson pour le général Weygand sur le stationnement de l'armée d'armistice, n°1454 /SP, 14 août 1940.

- La pauvreté du matériel

À notre connaissance, il n'existe pas de sources de première main sur les instructions ou ordres clandestins concernant le camouflage de matériel militaire pris par Weygand en tant que ministre de la Défense nationale. Cependant, des témoignages concordants permettent d'établir qu'il a bien agi en ce sens.

Juste au moment de l'arrêt des combats, il semble que le commandant en chef français ait donné l'ordre à tous les commandants d'unité de cacher le maximum d'armes, sans plus de précision quant aux matériels à camoufler en priorité<sup>730</sup>. Par la suite, le commandant Émile Mollard fut désigné pour coordonner le recensement et le stockage des armes dissimulées au sein du service de « Conservation du matériel » (CDM) – qui officieusement signifiait « Camouflage du matériel », sans que l'on sache si Weygand a contribué ne serait-ce qu'indirectement à la création de cette administration. Néanmoins, le ministre de la Défense nationale couvrit cette action, au moins en fermant les yeux dessus. De manière certaine ici, Weygand a donné des instructions secrètes pour que fussent cachées des armes dans des grottes ou des carrières, notamment les canons de 25 antiaériens et ceux de 47 antichars<sup>731</sup>.

Tout compte fait, cela représente un ensemble de mesures peu étoffé, très mal documenté et surtout où l'on ne sait pas vraiment quelle place Weygand y a tenu. A-t-il plus couvert qu'incité ? Plus incité qu'ordonné ? Un peu des trois ? Il y a bien eu des mesures, des actions de camouflage du matériel, la preuve en étant qu'à l'invasion de la zone libre en novembre 1942 les Allemandes découvrirent d'importantes caches d'armes. Pour autant, durant l'été 1940 ce mouvement n'en était qu'à ses prémices et il ne fut pris véritablement en main par une partie du haut commandement seulement quelques jours avant le renvoi de Weygand du gouvernement<sup>732</sup>. Peut-être que s'il était resté à son poste de ministre aurait-il pris une part plus active au camouflage du matériel, en l'organisant lui-même et en le systématisant *via* des instructions secrètes en bonne et due forme. L'Histoire n'a permis de le savoir. Par conséquent, la seule conclusion que nous pouvons avancer avec certitude est

---

<sup>730</sup> SHD, 13P 18, Dossier 2, Rapport sur la résistance dans l'armée (non daté, non signé). Weygand, *Mémoires*, tome III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, 1950, p. 322.

<sup>731</sup> SHD, 13P 18, Dossier 1, chemise 5, « Article d'Étienne Antherien », *Le Figaro*, 4 janvier 1946, page 2. Paul Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, Éditions de la table ronde, 1948, pp. 279-280. Weygand, *Op. cit.*, p. 322.

Bernard de Boisfleury, *L'Armée en résistance, 1940-1944*, Fontenay-aux-Roses, L'esprit du livre, 2005, p. 72. Martin Benoist, « De juin à septembre 1940 », in Jean-Philippe Sisung et Martin Benoist (dir.), *Weygand, Témoignages et documents inédits*, Montsûrs, Résiac, 2000, p. 239.

<sup>732</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 309.

que l'action de Weygand en faveur de la dissimulation du matériel militaire apparaît comme plutôt frileuse et assez erratique.

- Les hommes et les services

Il faut ici distinguer deux catégories de mesures. La première regroupe celles qui n'avaient aucun caractère clandestin, ni de par les moyens de mise en œuvre, ni par le but visé. C'était par exemple le cas du débauchage d'officiers pour servir d'autres ministères. On se souvient qu'Ybarnégaray, ministre de la Famille et de la Jeunesse, proposait de créer un service militaire de l'éducation physique et des sports, qui serait dirigé par d'anciens militaires. Dans ce cadre-là, Weygand indiquait qu'il s'agissait de « recruter des cadres *permanents* destinés à coordonner, et à diriger, *dans un nouvel esprit*, l'effort des [organisations sportives à tous les échelons] »<sup>733</sup>. Ainsi, la finalité de ce service n'était pas de trouver un poste temporaire à des cadres de l'armée, où ils attendraient la reprise des combats en restant officieusement des soldats. Il en allait de même pour les officiers qui trouveraient une place dans la police<sup>734</sup>.

La seconde catégorie rassemble les instructions visant à faire passer dans la clandestinité une partie de l'armée et de son travail. De nouveau, il convient de faire une distinction, cette fois-ci entre les mesures auxquelles Weygand a directement participé et celles qu'il a seulement couvertes de son autorité une fois qu'il les a connues. Pour celles-là, il s'est essentiellement agi des services de renseignements de l'armée, qui étaient répartis en deux bureaux au sein de l'état-major, le 2<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup>. Le régime des conventions d'armistice ne permettait pas de maintenir officiellement une activité militaire de renseignement classique, l'armée laissée à la France ne devant s'occuper que de maintien de l'ordre. Pour les services spéciaux militaires, c'est-à-dire le 5<sup>e</sup> bureau, Weygand imagina d'abord de les dissoudre officiellement tout en mettant le personnel en activité en surnombre, les soldes étant payées sur les fonds secrets<sup>735</sup>. Ce ne fut cependant que le 8 septembre 1940 que le service de contre-espionnage prit sa forme définitive, avec une branche clandestine camouflée sous le nom d'entreprises de travaux ruraux et une branche officielle, autorisée par les Allemands, le service des menées antinationales. Certes Weygand n'était plus ministre à cette date. Mais

---

<sup>733</sup> SHD, 1P 1, Lettre du général Weygand au général Colson, au général Pujo et à l'amiral Darlan, n°742 /DN, 3 août 1940. C'est nous qui soulignons.

<sup>734</sup> On peut retrouver l'échange de lettres entre Weygand et Marquet dans SHD, 1P 1, dossier 2.

<sup>735</sup> SHD, 1P1, Note du général Weygand pour le ministre des Finances, n°740 /DN, 3 août 1940.

ces deux branches avaient déjà été créées lorsqu'il était en poste, au mois de juillet et d'août 1940 respectivement, la deuxième du reste par une loi du 25 août dont il était l'un des signataires. Qui plus est, s'il n'a pas été à l'origine de ces organismes, il a pleinement participé à leur création et à leur mise en place, notamment en ouvrant des crédits pour eux ou en intervenant pour les installer<sup>736</sup>. Pour le 2<sup>e</sup> bureau, Weygand proposa le 2 septembre 1940 que fût mise à l'étude l'idée de lui « attribuer officiellement [...] une mission telle qu'elle ne puisse » « rappeler la préparation à la guerre »<sup>737</sup>, comme par exemple l'administration des attachés militaires à l'étranger. Cela nécessitait à son sens de prévoir également des locaux non-officiels où les agents pourraient travailler sans craindre les inspections des commissions de contrôle.

En tant que ministre de la Défense nationale, il a également couvert de son autorité des initiatives violant la convention d'armistice, au premier rang desquelles la création d'un Service de la démographie. Au début du mois d'août 1940, il approuva la suggestion du secrétariat à la Guerre de transformer le service de recrutement de l'armée en un organisme civil qui prendrait le nom de service de la démographie. Si l'affaire traîna en longueur – ce ne fut que le 15 décembre 1940 qu'une loi créa ce service, Weygand avait validé le principe d'une instruction interministérielle secrète en vue d'incorporer au sein du futur service de la démographie du personnel provenant du service de recrutement<sup>738</sup>. Savait-il que les intentions du contrôleur général Carmille, cheville ouvrière de ce projet, étaient de faire de ce service un moyen clandestin de mobilisation ? Weygand a indiqué dans ses *Mémoires* que René Carmille était venu lui parler, sans plus de précisions<sup>739</sup>. De même, dans une note, le général Gérodias, proche du commandant en chef des armées, écrivait que le service de la démographie serait « éventuellement une arme dangereuse »<sup>740</sup> du fait des informations qu'il détiendrait. Ces indices nous donnent à penser que Weygand connaissait, même encourageait la part clandestine que revêtirait le service de la démographie, mais sans que nous puissions aller jusqu'à affirmer qu'il était au courant, voire qu'il avait avalisé toute l'étendue de celle-ci.

---

<sup>736</sup> Paul Paillole (colonel), *Services spéciaux, 1939-1945*, Laffont, 1975, p. 320. Cité in Bernard Destremau, *Weygand*, Perrin, Paris, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), p. 620. Bernard de Boisfleury, *Op. cit.*, pp. 163-165.

<sup>737</sup> SHD, 1P 54, Note du général Weygand relative à l'organisation de l'état-major de l'Armée, n°4751 /DSA, 2 septembre 1940. Nous n'avons pas pu déterminer si Weygand était à l'origine par cette note de la création de la firme Technica, faux-nez des sections Allemagne et Méditerranée du 2<sup>e</sup> bureau.

<sup>738</sup> SHD, 1P1, Note du général Weygand pour le général Colson, n°1588 /DN, 2 septembre 1940.

<sup>739</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 323.

<sup>740</sup> SHD, 1P 1, Note du général Gérodias, n°543 /DN2, 12 septembre 1940.

- Un double obstacle

Paxton a montré que les mesures clandestines s'étaient heurtées à un double obstacle, l'efficacité des contrôles effectués par les Allemands, mais aussi la volonté du haut-commandement français de n'agir que sous l'autorité du gouvernement<sup>741</sup>. Nos recherches ont conduit aux mêmes conclusions, mais en donnant à voir que ces obstacles étaient encore plus importants que la description qu'en a faite l'historien américain de Vichy.

Concernant les Allemands, ce n'était pas seulement l'organisation étoffée des commissions de contrôle qui assurait le succès de celles-ci, mais aussi le fait que lors des discussions à Wiesbaden, le III<sup>e</sup> Reich avait posé les bases d'un contrôle de l'armée d'armistice extrêmement poussé. Ainsi, les Allemands s'immiscèrent dans la répartition interarmes de cette dernière, exigèrent que leur fût transmis tous les dix jours un état exhaustif de celle-ci (effectifs, armement, stationnement), etc.<sup>742</sup> Les prérogatives des officiers inspecteurs de la Wehrmacht étaient donc d'autant plus importante que le corset dans lequel Hitler avait enserré l'armée d'armistice regorgeait de ficelles et de nœuds.

Au sein du haut-commandement français, certains généraux étaient opposés ou du moins peu disposés à couvrir les violations de l'armistice. Que le général Huntziger, lors de son passage au ministère de la Guerre, fut moins enclin que Weygand et Colson à autoriser ou à entreprendre des actions de camouflage du matériel ne serait surprendre, au regard de la politique qu'il mena à ce poste et de son désir de prouver aux Allemands que la France appliquait loyalement l'armistice. Cependant, même un futur héros de la résistance comme le général Aubert Frère, commandant à l'été 1940 de la 12<sup>e</sup> région militaire, déclara au général Georges qu'il ne voulait se prêter à aucun camouflage vis-à-vis des commissions de contrôle allemandes<sup>743</sup>. C'est-à-dire que même si le gouvernement donnait son accord pour une telle politique, il n'agirait pas dans ce sens.

### 9.3.3 Une politique de survie

- Le professionnalisme, un moteur puissant

---

<sup>741</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 325.

<sup>742</sup> SHD, 1P 54, Note du général von Stülpnagel pour le général Huntziger, n°500 /40, 5 août 1940. SHD, 1P 63, Note du général Mieth pour la DFCAA, n°1138 /40, 29 août 1940.

<sup>743</sup> SHD, 3P 118, Rapport d'inspections des 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> régions militaires du général Georges (30 juillet-1<sup>er</sup> août 1940), n°272 /IGFT, 3 août 1940.

Lorsque Weygand quitte le ministère de la Défense nationale, la France a retrouvé une force militaire appréciable, notamment dans ses colonies<sup>744</sup>. Cet état de fait est à mettre en bonne partie au crédit de sa politique, d'une part d'opposition aux Allemands, d'autre part de ponctuelles mesures clandestines – malgré les nombreuses limites que nous avons posées à celles-là. Cette politique militaire avait clairement pour objectif de faire en sorte que l'armée d'armistice fût aussi forte que possible. Mais dans quelles intentions ? Car, notamment en ce qui concerne les instructions secrètes, pourquoi vouloir une armée forte même pendant le régime de l'armistice alors que le haut-commandement attendait la paix ? Serait-ce parce que ce dernier jouait double jeu et préparait clandestinement la rentrée de la France dans la guerre ?

De fait, Weygand a toujours considéré l'Allemagne comme un pays ennemi. Par conséquent, durant l'été 1940 il favorisa la diffusion d'une telle image au sein de l'armée d'armistice. Il veilla à ce que les noms de certains régiments illustres, notamment ceux symbolisant les conflits passés avec le Reich, fussent repris par les unités subsistantes. Il demanda à ce que, dans les rapports entre officiers des deux pays, la courtoisie reste seconde par rapport à la distance à observer, comme nous l'avons vu plus haut. Surtout, d'après le colonel René de Marguerittes, le 28 juin 1940, il aurait déclaré devant les officiers du 74<sup>e</sup> régiment d'artillerie que la lutte n'était pas finie et que la France aurait à reprendre sa place au combat<sup>745</sup>. Cependant, « entretenir la flamme de la revanche »<sup>746</sup> ne signifiait pas préparer à jeter à nouveau l'armée française dans la guerre, qui plus est à court terme. C'était une condition nécessaire, car elle désignait un ennemi, mais pas suffisante. Il aurait fallu en plus de cette éducation à la revanche que le haut-commandement concentrât toutes ses forces à la fois sur une profonde réforme tactique – niveau structurel – et sur une préparation clandestine systématique et considérable d'utilisation de l'armée lorsque le moment serait venu – niveau conjoncturel. Or, nous l'avons vu, dans ces deux domaines les instructions de Weygand, *a fortiori* ses réalisations, sont restées bien maigres. Certes, l'armée devait être l'élément de premier plan de la restauration de la grandeur de la France dans son esprit, mais bien plus en soutenant et permettant la mise en œuvre de la révolution nationale qu'en croisant de nouveau le fer contre la Wehrmacht<sup>747</sup>.

---

<sup>744</sup> Philippe Masson, *Op. cit.*, p. 285.

<sup>745</sup> Cité in Bernard Destremau, *Op. cit.*, p. 599.

<sup>746</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 322.

<sup>747</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, pp. 82-83.

Comment expliquer alors la volonté d'avoir une armée française aussi forte que possible, et par extension toutes les mesures qu'il a prises pour soutenir cette politique ? Lorsqu'il avance que Weygand proposa un premier plan de composition de l'armée d'armistice trop ambitieux « par inclination professionnelle »<sup>748</sup>, nous donne ce que nous pensons être la clé de l'énigme. Les sociologues ont montré que n'importe quel corps constitué tend à résister à la baisse de ses effectifs et de ses attributions. Cela ne pouvait que valoir pour l'armée française de cette époque, qui bénéficiait encore d'une place importante en France. Ses chefs avaient commandé à des millions d'hommes, avec du matériel en abondance et avaient pu se targuer d'être à la tête de la première force militaire au monde. Vu sous cet angle, il était on ne peut plus naturel qu'ils cherchèrent à préserver au maximum leur institution. Ce qui impliquait, à côté d'une politique officielle de strict respect de l'armistice donc d'opposition aux Allemands lorsqu'ils tentaient d'en déborder les clauses, d'essayer de camoufler les mesures jugées utiles à la survie d'une armée mais violant la convention de Rethondes. Par exemple, on ne saurait concevoir une armée sans services de renseignements sur ses homologues étrangères ou de contre-espionnage. Concernant l'entretien d'un esprit de revanche, il entraînait dans la nécessité de voir les officiers être animés « d'un ardent patriotisme et de l'esprit de combattivité *sans lequel il n'y a pas d'armée.* »<sup>749</sup> Ces trois niveaux – officiel, clandestin, moral – étaient destinés à résister à la volonté des vainqueurs de ravalier l'armée française au rôle et au rang de simple force de police. L'armistice avait été le moyen d'assurer le principe sauvegarde physique de l'armée, il restait alors à garantir celui-ci et à en tirer parti autant que faire se pourrait. En somme, ce fut un *réflexe de survie* qui a habité Weygand – avec l'ensemble des responsables militaires français – à l'été 1940.

Cette sorte d'atavisme professionnelle était renforcée chez quelqu'un comme Weygand par une conception particulière de l'armée, partagée par nombre de ses subordonnés, qui en faisait la meilleure composante au service de la nation<sup>750</sup>. Si bien qu'il en vint à considérer que sans l'armée, le pays s'écroulerait sans possibilité de se relever. Partant de là, il était facile de poser qu'elle n'était pas seulement un moyen, mais également une fin en soi, à l'instar du raisonnement qui pousse certains tenants de la raison d'État à faire de celui-ci un bien à préserver à n'importe quel prix.

---

<sup>748</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>749</sup> Weygand, *Op. cit.*, p. 311. Nous soulignons.

<sup>750</sup> Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy*, *Op. cit.*, p. 37. Voir également SHD, 3P 118, Dossier 3, où figurent de nombreux rapports de généraux (Réquin, Besson, Olry, etc.) tenant ce genre de propos.

En définitive, peut-être que Weygand entendait que la France un jour prenne sa revanche sur l'Allemagne, certainement du moins qu'elle retrouve sa place dans le monde. Mais cela ne devait arriver qu'après que la paix fût revenue en Europe, pour que l'Hexagone puisse avoir le temps de fourbir ses armes. D'ailleurs, il parlait bien de n'entreprendre l'organisation définitive de « l'armée d'après-guerre » qu'une fois le traité de paix signé<sup>751</sup>. Le modèle ici n'est pas la Prusse d'après Iéna, puisque l'état de guerre avait été chronique entre les puissances européennes et Napoléon. Ce n'est pas non plus la *Reichswehr*, car la refonte de l'armée française à l'été 1940 s'est essentiellement focalisée sur les forces morales. Ce qui correspond le mieux comme analogie est sans doute la III<sup>ème</sup> République jusqu'au déclenchement de la Grande guerre. La Revanche flottait alors dans les airs, on ne l'oubliait pas, mais l'armée n'en faisait pas un principe, seulement une perspective (certes primordiale). Elle était le but *en cas de guerre contre l'Allemagne*, non l'objectif devant conduire nécessairement et assez rapidement à une telle extrémité.

- Un biais classique

C'est sous l'effet d'une illusion rétrospective que Weygand vit dans ses consignes pour cacher les canons antichars de 47 mm et les canons antiaériens de 25 mm, dans ses demandes de concessions ou ses protestations auprès de la commission de Wiesbaden, et dans toutes les autres mesures clandestines ou officielles, une politique de préparation de reprise de la lutte à bref délai. Ce biais temporel d'interprétation est double, à la fois historique et personnel. Tout d'abord, Weygand a analysé des faits qui lui étaient imputables à l'aune de l'issue du conflit mondial – la victoire sur l'Allemagne, en tentant de montrer qu'il y a contribué, du moins qu'il en a eu l'intention. Ensuite, il a interprété certaines des mesures qu'il a prises à l'été 1940 par rapport à d'autres plus tardives, mais celles-ci plus directement destinées à lutter contre les Allemands – son action en Afrique du nord à partir de septembre 1940 par exemple, ou en fonction de son tempérament foncièrement germanophobe.

Par ce besoin de mise en cohérence de ses actions personnelles dans le temps et avec le dénouement de l'Histoire, Weygand et ses défenseurs en sont venus à occulter la question des intentions qui se cachent derrière le comportement des acteurs. Or, la politique de survie mise en place par le ministre de la Défense nationale et le haut-commandement français était *ipso facto* une politique allant à l'encontre des intérêts allemands. Pour autant, cela ne veut

---

<sup>751</sup> SHD, 1P 1, Note du général Weygand pour le général Colson, n°933 /DN, 10 août 1940.

pas dire qu'elle était tournée vers l'organisation de la reprise des combats. Ce n'est que la linéarité des récits et des commentaires d'après-guerre qui permettent de construire l'image d'un Weygand résistant de la première heure. Mais cette construction doit être rejetée, relevant pleinement de ce que Pierre Bourdieu appelle « illusion biographique ».

À l'été 1940, Weygand a opté pour une politique active. Sur le plan intérieur, il a encouragé, suscité et porté la volonté de l'armée d'être au premier rang des maîtres d'œuvre du redressement de la nation. Sur le plan extérieur, celui qui nous a particulièrement intéressés, il a adopté un neutralisme tout aussi actif. Ce dernier qualificatif est nécessaire pour restituer l'intégrisme, si l'on peut dire, de sa position, au sens où il ne s'est pas contenté d'intentions, mais entendit défendre la neutralité française dans tous les sens du terme. Il se démarque ici de personnages comme Paul Baudouin ou le maréchal Pétain, dont le neutralisme durant la première saison estivale de Vichy souffrit d'entorses.

Weygand a été persuadé que la paix surviendrait bientôt. Cette considération liminaire empêche certainement déjà toute possibilité qu'il ait pu mener une action de préparation à la rentrée de la France contre l'Allemagne dans *cette* guerre. Mais nous avons poussé le scrupule à étudier toutes les faces de son activité dans ce domaine lorsqu'il fut ministre.

Vis-à-vis de l'Axe, la ligne neutraliste de Weygand avait une double face. D'un côté il s'agissait de refuser d'en être un allié objectif, en empêchant que les vainqueurs débordassent les conventions d'armistice. De l'autre, elle impliquait *a fortiori* que la France ne fût pas un allié subjectif de l'Allemagne, c'est-à-dire rejeter toute idée de collaboration. Le neutralisme du ministre de la Défense nationale conduisait donc à une politique anti-Axe, sans d'ailleurs que cela ne signifie qu'elle fut équivalente à une attitude pro-Alliés. Qui plus est, si Weygand n'a pas été attentiste, il aurait pu quand même favoriser l'Angleterre, comme le firent certains pays neutres. Cependant, il a même refusé cette concession, car pour lui une seule voie pouvait assurer la survie de la France : empêcher qu'elle soit touchée par la guerre. Ce qui revenait donc à empêcher autant que faire se pouvait qu'elle servît les intérêts d'un des deux camps, sauf à y trouver son compte.

La lutte contre le musellement de l'armée d'armistice n'allait pas à l'encontre de cette politique, car elle trouvait son ressort dans un réflexe de survie du haut-commandement français, et non dans une intention de préparer la reprise de la lutte à brève échéance. La politique militaire de Weygand a donc été d'assurer la pérennité de l'institution et de préparer l'armée française à reprendre sa place. Ce qui pouvait comprendre une revanche sur l'Allemagne. Mais celle-ci n'aurait eu à intervenir que bien plus tard, et surtout n'était pas posée comme un principe, au sens où elle serait advenue au gré de la conjoncture future et non d'une volonté d'en découdre à nouveau, à tout prix. Par conséquent, il n'y a pas eu chez Weygand de double jeu, avec d'un côté une politique générale officielle neutraliste et de l'autre une politique à l'égard de l'armée clandestine et attentiste. Non, les deux types d'actions, officielles et secrètes, ressortaient d'une politique de résistance aux Allemands,

mais dans le sens commun et non historique du terme. Car la ligne neutraliste choisie par Weygand ne consistait pas à résister au principe de la présence de l'occupant ou à ne pas accepter le caractère définitif de la victoire de la Wehrmacht. Sa politique correspondait à une résistance à l'exploitation de leur victoire par les Allemands, voire même seulement à la surexploitation de celle-là. Cette politique de résistance n'a donc pas été une politique de Résistance.

Martin Benoist a raison d'identifier la ligne de conduite de Weygand pendant sa carrière ministérielle à une « volonté de ne pas subir » – ce qui s'applique du reste à son action sur le plan intérieur à la France. Mais ne pas subir signifia chez lui être neutraliste intégral et non pas attentiste. D'après la politique qu'il a voulu et a partiellement pu mettre en place, la France n'aurait pas été au balcon de l'Europe en guerre, mais aurait eu à maintenir ses volets fermés en attendant que l'orage passe.

# Annexes

## Annexe I

Nous recensons ici l'ensemble des documents contenant des consignes tactiques – surtout afférentes à la défense antichar et antiaérienne – ou répartissant les responsabilités, produits par les plus hautes autorités militaires françaises de l'invasion de la Pologne par l'Allemagne à la prise de fonction de Weygand, et sur lesquels nous nous sommes appuyés dans notre développement.

SHD, 27N 3 :

Note du général Gamelin pour le général Georges et le général Bineau sur les obstacles anti-chars [*sic*], n°26 Cab/FT, 9 septembre 1939.

Instruction personnelle n°3 du général Gamelin au général Georges et au général Bineau, n°31 Cab/FT, 10 septembre 1939.

Note du général Gamelin pour le général Georges et le général Bineau sur la sûreté contre aviation, n°49 Cab/FT, 14 septembre 1939.

Note du général Gamelin pour le général Georges sur l'articulation des forces et la conduite de la bataille, n°63 Cab/FT, 21 septembre 1939.

Note du général Gamelin pour le général Georges sur la conduite à tenir, n°51 Cab/FT, 14 octobre 1939.

Note pour les armées du général Georges (à partir d'un texte du général Gamelin), n°0484 3/NE, 15 octobre 1939.

Note du général Gamelin sur les enseignements à tirer des attaques allemandes, n°95 cab/FT, 23 octobre 1939.

« Réflexions » du général Gamelin pour le général Georges, n°332 Cab/FT, 27 décembre 1939.

Note du général Gamelin sur les attributions du général commandant en chef les forces terrestres, 2 janvier 1940.

Note du général Gamelin pour le général Georges sur les conditions d'une offensive débouchant des fronts Anvers-Namur, n°554 Cab/FT, 5 mars 1940.

Ordre du général Gamelin, n°756 3/FT, 28 avril 1940.

Confirmation de message téléphoné du général Gamelin au général Champon, n°971 Cab/FT, 11 mai 1940.

Ordre général du général Gamelin, 13 mai 1940.

Télégramme chiffré du général Georges au général Billotte, n°1611 3/OP, 19 mai 1940.

SHD, 27N 79 :

Note du général Georges pour le général commandant la I<sup>ère</sup> armée sur les enseignements des premiers combats, n°077 3/NE. 6 septembre 1939.

Note du général Georges sur les enseignements tirés des combats de Pologne, n°0136 3/FT, 14 septembre 1939.

Note du colonel Hoiret (chef du 3<sup>e</sup> bureau au QG du front nord-est) sur la mise au point des règlements à la veille de la guerre, 29 janvier 1940.

SHD, 27N 80 :

Note du général Georges pour les généraux commandant les groupes d'armées, les armées et les régions militaires de la zone des armées, n°0650 3/FT - IM, 5 décembre 1939.

27N 85 :

Note du général Georges sur la bataille défensive en cas d'irruption d'engins blindés, n°0268 3/FT, 27 septembre 1939.

Note du général Bineau pour les généraux commandant les groupes d'armées, les armées et les régions militaires de la zone des armées, n°0486 3/FT, 12 octobre 1939.

Rapport du général Keller au général Gamelin sur la note du 11 novembre 1939 du colonel de Gaulle, n°1363 /I.Chars.S, 1<sup>er</sup> décembre 1939.

27N 105 :

Note du général Keller sur l'emploi des chars dans la riposte contre les attaques massives d'engins blindés, n°332 I.Chars.S, 13 octobre 1939.

3P 111 :

Note du général Réquin (commandant de la IV<sup>e</sup> armée) pour le général Prételat (commandant du groupe d'armées n°2) sur les enseignements tirés du combat, n°0093 /3S, 7 janvier 1940.

Note du général Prételat pour la V<sup>e</sup> armée sur les enseignements des premiers combats, n°275 3/GA, 15 septembre 1939.

Note pour les armées du général Prételat, n°7936 /S, 18 mai 1940.

3P 113 :

Note pour les armées du général Georges concernant l'emploi des batteries divisionnaires anti-chars [*sic*], n°0504 3/FT - IM, 29 novembre 1939.

## Annexe II

Nous reproduisons ici la note que Weygand remis à Paul Baudouin le 28 juin 1940 après lecture et approbation de Pétain<sup>752</sup>.

« I. L'ancien ordre des choses, c'est-à-dire un régime politique de compromissions maçonniques, capitalistes et internationales, nous a conduits où nous sommes.

*La France n'en veut plus.*

II. La lutte des classes a divisé le pays, empêché tout travail profitable, permis toutes les surenchères de la démagogie. Le relèvement de la France par le travail ne peut être réalisé sans l'institution d'un nouveau régime social fondé sur la confiance et la collaboration entre ouvriers et patrons.

*C'est le régime social qu'il faut instituer.*

III. La baisse de la natalité, en diminuant le potentiel de la France, nous a amenés :

- au point de vue militaire, à défendre notre territoire avec une proportion inadmissible de contingents nord-africains, coloniaux et étrangers ;

- au point de vue national, à effectuer des naturalisations massives et regrettables et à livrer une partie de notre sol et de nos richesses à des exploitants étrangers.

*La famille doit être mise à l'honneur.*

IV. La vague de matérialisme qui a submergé la France, l'esprit de jouissance et de facilité sont la cause profonde de nos faiblesses et de nos abandons. Il faut revenir au culte et à la pratique d'un idéal résumé en quelques mots : Dieu – Patrie – Famille – Travail.

*L'éducation de notre jeunesse est à réformer.*

V. Les réformes sont trop fondamentales pour qu'elles puissent être accomplies par un personnel usé qui n'inspire plus confiance. La France ne comprendrait pas qu'on la livre encore une fois à lui. Elle en perdrait toute foi en son redressement.

*A programme nouveau, hommes nouveaux.*

Le temps presse.

Les vieux cadres responsables qui craignent le châtement travaillent ds l'ombre pr reconquérir le pouvoir.

---

<sup>752</sup> Paul Baudouin, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, Éditions de la Table ronde, 1948, pp. 224-225. C'est Weygand qui souligne.

L'ennemi qui occupe notre sol cherche à s'y faire une clientèle. Demain il sera trop tard. C'est aujourd'hui qu'une équipe composée d'un petit nombre d'hommes nouveaux sans taches ni attaches, animés par la seule volonté de servir, doit, sous la direction du Maréchal Pétain, chef reconnu de tous, proclamer son programme et se mettre à l'œuvre. »

## Sources

### Sources manuscrites

Toutes les archives que nous avons utilisées se trouvent au Service historique de l'armée de terre (SHD). La série N est consacrée à la Troisième République, tandis que la série P est celle de la Seconde guerre mondiale.

Sous-série	Cote	Contenu
2N : Conseil supérieur de la défense nationale	2N 26	Comité de guerre
5N : Cabinet du ministre de la Guerre	5N 580	Conduite de la guerre
7N : État-major de l'armée	7N 2462	1 <sup>er</sup> bureau
	7N 2463	1 <sup>er</sup> bureau
	7N 2469	1 <sup>er</sup> bureau
27N : Grand quartier général (septembre 1939 – juin 1940)	27N 1	Organisation du GQG
	27N 2	Installation et cantonnement du GQG
	27N 3	Ordres et instructions généraux
	27N 4	Conseil suprême interallié
	27N 5	Cabinet de défense nationale
	27N 7	Comité d'études militaires interallié
	27N 11	Documents relatifs à l'armistice de juin 1940

<b>Sous-série</b>	<b>Cote</b>	<b>Contenu</b>
27N : Grand quartier général (septembre 1939 – juin 1940)	27N 12	Cabinet des Forces Terrestres
	27N 13	Cabinet du major-général
	27N 50	1 <sup>er</sup> bureau - correspondance
	27N 53	2 <sup>ème</sup> bureau - renseignements pour le commandement
	27N 73	3 <sup>ème</sup> bureau - correspondance
	27N 78	3 <sup>ème</sup> bureau - télégrammes
	27N 79	3 <sup>ème</sup> bureau - divers
	27N 80	3 <sup>ème</sup> bureau - note sur les opérations
	27N 85	3 <sup>ème</sup> bureau - défense contre les chars
	27N 105	Inspection des chars
	27N 119	Inspection générale de l'artillerie
	27N 148	Journal du cabinet du général Georges
	27N 155	Ordres généraux et particuliers du général Georges
1P : Vichy, instances de défense nationale	1P 1	Ministère de la Défense nationale (général Weygand)
	1P 2	Ministère de la Défense nationale (général Weygand)
	1P 3	Secrétariat de la défense nationale

<b>Sous-série</b>	<b>Cote</b>	<b>Contenu</b>
1P : Vichy, instances de défense nationale	1P 4	Secrétariat de la défense nationale
	1P 5	Secrétariat de la défense nationale
	1P 6	Secrétariat de la défense nationale
	1P 7	Secrétariat à la défense nationale
	1P 10	Collège d'experts de la défense nationale
	1P 51	Direction des services de l'armistice - administration centrale
	1P 54	Direction des services de l'armistice - section guerre
	1P 55	Direction des services de l'armistice - section guerre
	1P 56	Direction des services de l'armistice - section industries de guerre
	1P 58	Direction des services de l'armistice - section air
	1P 59	Direction des services de l'armistice - liaisons
	1P 63	DFCAA - sous-commission forces terrestres
1P 73	DFCAA - affaires économiques	
2P : Secrétariat d'État à la Guerre	2P 1	Cabinet - extraits de chrono
	2P 2	Cabinet - législation

<b>Sous-série</b>	<b>Cote</b>	<b>Contenu</b>
2P : Secrétariat d'État à la Guerre	2P 6	Cabinet - armée d'armistice et armée nouvelle
	2P 16	Cabinet - transports
	2P 29	Cabinet - divers
	2P 30	Cabinet - avancement et décorations
	2P 33	Cabinet - dégagement des cadres
3P : État-major de l'armée	3P 25	1 <sup>er</sup> bureau - 3 <sup>e</sup> section
	3P 48	1 <sup>er</sup> bureau - 1 <sup>ère</sup> section
	3P 59	1 <sup>er</sup> bureau - effectifs
	3P 64	Engagements et recrutement
	3P 67	Démobilisation
	3P 93	Armement
	3P 111	Enseignements tirés de la campagne de 39-40 – infanterie
	3P 113	Rapports sur l'emploi de l'artillerie pendant la campagne de 39-40
3P 118	Inspections	
13P : Résistance - études générales	13P 15	O.R.A. - historique, organisation et politique

## Sources imprimées

BAUDOIN, Paul, *Neuf mois au gouvernement*, Paris, Editions de la table ronde, 1948, 429 p.

BLOCH, Marc, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990 (1<sup>ère</sup> éd. 1946), 336 p.

CHARLES-ROUX, François, *Cinq mois tragiques aux affaires étrangères*, Paris, Plon, 1949, 404 p.

CHURCHILL, Winston, *Mémoires*, t. I, *1919-février 1941*, Paris, Tallandier, 2009 (1<sup>ère</sup> éd. anglaise 1948), 688 p.

DE GAULLE, Charles (général), *Lettres, notes et carnets*, t. I, *1919-juin 1940*, et t. IV, *Juillet 1941-mai 1943*, Paris, Plon, 1980 et 1982, 512 et 496 p.

– *Mémoires de Guerre*, t. I, *L'Appel (1940-1942)*, Paris, Plon, 1954, 681 p.

DELPLA, François, *Les Papiers secrets du général Doumenc (1939-1940)*, Paris, Olivier Orban, 1991, 526 p.

GAMELIN, Maurice (général), *Servir*, t. I, *La guerre (septembre 1939-19 mai 1940)*, Paris, Plon, 1947, 537 p.

JEANNENEY, Jules, *Journal politique (septembre 1939-juillet 1942)*, Paris, Armand Colin, 1972, 514 p.

LOUSTAUNAU-LACAU, Georges, *Mémoires d'un Français rebelle. 1914-48*, Paris, Robert Laffont, 1948, 365 p.

MOULIN DE LABARTHÈTE, Henri du, *Le temps des illusions. Souvenirs (juillet 1940 – avril 1942)*, Genève, Les éditions du Cheval ailé, 1946, 436 p.

REYNAUD, Paul, *Mémoires*, t. II, *Envers et contre tous*, Paris, Flammarion, 1963, 583 p.

WEYGAND, Maxime (général), *Mémoires*, t. III, *Rappelé au service*, Paris, Flammarion, 1950, 596 p.

– *En lisant les Mémoires de guerre du général de Gaulle*, Paris, Flammarion, 1955, 236 p.

# Bibliographie

## Ouvrages généraux

DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Histoire des relations internationales*, t. I, *De 1919 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2012 (12<sup>ème</sup> édition ; 1<sup>ère</sup> éd. 2001), 480 p.

KEEGAN, John, *La Seconde guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2010 (1<sup>ère</sup> éd. RU 1990), 832 p.

SIRINELLI, Jean-François (dir.), *La France de 1914 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 2014, 672 p.

## Biographie et études biographiques

BANKWITZ, Philip Charles Farwell, *Maxime Weygand and Civil-Military Relations in Modern France*, Harvard University press, 1967, 445 p.

DESTREMAU, Bernard, *Weygand*, Perrin, Paris, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1989), 842 p.

FERRO, Marc, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987, 789 p.

– Avec la participation de Serge de Sampigny, *Pétain en vérité*, Paris, Tallandier, 2013, 303 p.

GREENHALGH, Elizabeth, *Foch, chef de guerre*, Paris, Tallandier, 2013 (1<sup>ère</sup> éd. GB 2011), 681 p.

KUPFERMAN, Fred, *Laval, 1883-1945*, Paris, Balland, 1987, 570 p.

LACOUTURES, Jean, *De Gaulle*, t. I, *Le rebelle*, Paris, Seuil, 1984, 870 p.

LANNOY, François de, et SCHIAVON, Max, *Les Généraux français de 1940*, Éditions E-T-A-I, 2013, 192 p.

RAÏSSAC, Guy, *Un soldat dans la tourmente*, Paris, Albin Michel, 1963, 523 p.

SCHIAVON, Max, *Le Général Georges. Un destin inachevé*, Chinon, Anovi, 2009, 613 p.

SISUNG, Jean-Philippe et BENOIST Martin (dir.), *Weygand. Témoignages et documents inédits*, Montsûrs, Résiac, 2000, 291 p.

TELLIER, Thibaut, *Paul Reynaud. Un indépendant en politique 1878-1966*, Paris, Fayard, 2005, 887 p.

## **La France et les Français pendant la Seconde guerre mondiale**

ALLORANT, Pierre, CASTAGNEZ, Noëlline et PROST Antoine Prost (dir.), *Le Moment 1940. Effondrement national et réalités locales*, Paris, L'Harmattan, 2012, 288 p.

AZEMA, Jean-Pierre, *1940, l'année noire*, Paris, Le Seuil, 2010, 477 p.

AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (dir.), *La France des années noires*, 2 vol. : t. I, *De la défaite à Vichy* et t. II, *De l'Occupation à la Libération*, Paris, Le Seuil, 2000, 592 et 640 p.

BEDARIDA, François, « La rupture franco-britannique. Le conseil suprême interallié, de l'invasion à la défaite de la France », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 25, n°1, 1990, pp. 37-48.

BENOIST-MECHIN, Jacques, *Soixante jours qui ébranlèrent l'Occident. 10 mai-10 juillet 1940*, 3 vol., Paris, Albin Michel, 1956, 454, 542 et 685 p.

BERL, Emmanuel, *La Fin de la IIIe République*, Paris, Gallimard, 2007 (1<sup>ère</sup> éd. 1968), 469 p.

CREMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis, *Les Français de l'an 40*, 2 vol. : t. I, *La Guerre oui ou non ?* et t. II, *Ouvriers et soldats*, Paris, Gallimard, 1990, 648 et 740 p.

DUROSSEL, Jean-Baptiste, *L'Abîme, 1939-1945*, Paris, Imprimerie nationale, 1982, 611 p.

JÄCKEL, Eberhard, *La France dans l'Europe d'Hitler*, Paris, Fayard, 1968 (1<sup>ère</sup> éd. all. 1966), 554 pages

JACKSON, Julian, « Compte-rendu de l'ouvrage d'Eric ROUSSEL, *Le Naufrage : 16 juin 1940* », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2010, vol. 106, n°2, pp. 269-313.

LACROIX-RIZ, Annie, *Les Élités françaises entre 1940 et 1944. De la collaboration avec l'Allemagne à l'alliance américaine*, Paris, Armand Colin, 2016, 496 p.

LONGUECHAUD, Henri, « *L'abominable* » *armistice de juin 1940*, Paris, Plon, 1980, 313 p.

MICHEL, Henri, *Vichy, année 40*, Paris, Robert Lafont, 1966, 452 p.

PAXTON, Robert Owen, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1997 (2<sup>e</sup> édition ; 1<sup>ère</sup> éd. US 1972), 478 p.

## **Histoire de l'armée française**

### **Militaires, société et politique**

BOULEGUE, Jean, « L'officier dans la société française : l'héritage de la Troisième République », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°4, 2003, pp. 695-711.

DOISE Jean et VAÏSSE Maurice, *La Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire, 1871-1991*, Paris, Le Seuil, 1992 (1<sup>ère</sup> éd. 1987).

FORCADE Olivier, DUHAMEL Eric et VIAL Philippe (dir.), *Militaires en République (1870-1962). Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 704 p.

GIRARDET, Raoul, *La Société militaire dans la France contemporaine, 1815-1939*, Paris, Plon, 1953, 333 p.

LA GORCE, Paul-Marie de, *La République et son armée*, Paris, Fayard, 1963, 708 p.

NOBECOURT, Jacques, *Une histoire politique de l'armée française*, t. I, *De Pétain à Pétain, 1918-1945*, Paris, Le Seuil, 1967, 334 p.

### **Etudes sur l'armée française (1918-1945)**

ABZAC-EPEZY, Claude de, « Épuration, dégagements, exclusions. Les réductions d'effectifs dans l'armée française (1940-1947) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 59, n°3, 1998. pp. 62-75.

BERTEIL, Louis, *L'Armée de Weygand. La chance de la France, 1940-1942*, Paris, Editions Albatros, 1975, 243 p.

BOISFLEURY, Bernard de, *L'Armée en résistance, 1940-1944*, Fontenay-aux-Roses, L'esprit du livre, 2005, 718 p.

CHAUVY, Gérard, *Le Drame de l'armée française. Du Front populaire à Vichy*, Paris, Pygmalion, 2009, 695 p.

DUTAILLY, Henry, *Les Problèmes de l'armée de terre française (1935-1939)*, Paris, Imprimerie nationale, 1980, 449 p.

MASSON, Philippe, *Histoire de l'armée française*, Paris, Perrin, 2002 (1<sup>ère</sup> éd. 1999), 509 p.

PAXTON, Robert Owen, *L'Armée de Vichy. Le corps des officiers français, 1940-1944*, Paris, Taillandier, 2004 (éd. US 1966), 586 p.

PORTE, Rémy et COCHET, François (dir.), *Ferdinand Foch (1851-1929). Apprenez à penser*, Paris, Sotéca, 2010, 483 p.

SAINT-MARTIN, Gérard de, *L'Arme blindée française*, 2 vol. : t. I, *Mai-juin 1940 ! Les blindés français dans la tourmente* et t. II, *1940-1945 ! Dans le fracas des batailles*, Paris, Economica, 1998 et 2000, 365 et 473 p.

## **La guerre de 1939-1940 (opérations)**

CHAIX, Bruno (général), *En mai 1940, fallait-il entrer en Belgique ?*, Paris, Economica, 2000, 349 p.

FRIESER, Karl-Heinz, *Le Mythe de la guerre éclair : la campagne de l'Ouest de 1940*, Paris, Belin, 2003, 479 p.

KAMMERER, Albert, *La Vérité sur l'armistice*, Paris, Médicis, 1944, 390 p.

LEVISSE-TOUZE, Christine (dir.), *La Campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, 585 p.

LEVISSE-TOUZE, Christine, *L'Afrique du nord dans la guerre, 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998, 468 p.

LORMIER, Dominique, *Comme des lions. Mai-juin 1940, le sacrifice héroïque de l'armée française*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, 329 p.

MERGLÉN, Albert (général), « La France pouvait continuer la guerre en Afrique française du Nord en juin 1940 », *Espoir*, vol. 20, n°3, 1991, pp. 163-174.

PAILLAT, Claude, *Les Dossiers secrets de la France contemporaine*, vol. 4, *Le Désastre de 1940*, t. II, *La Guerre immobile, avril 1939-mai 1940* et t. III, *La guerre éclair, 10 mai-24 juin 1940*, Paris, Robert Laffont, 1984 et 1985, 469 et 697 p.

ROCOLLE Pierre, *La Guerre de 1940*, 2 vol. : t. I, *Les Illusions, novembre 1918-mai 1940* et t. II, *La Défaite, 10 mai-25 juin*, Paris, Armand Colin, 1990, 364 et 414 p.

VAÏSSE, Maurice, (dir.), *Mai-juin 1940. Défaite française, victoire allemande, sous l'œil des historiens étrangers*, Paris, Autrement, 2010 (1<sup>ère</sup> éd. 2000), 240 p.

# Table des matières

<b>Introduction générale</b>	p. 1
<b>Approche critique du corpus</b>	p. 3
1. Les sources	p. 3
2. La bibliographie	p. 9
<b>Historiographie</b>	p. 11
1. Une historiographie quelque peu lacunaire	p. 11
2. Une historiographie polarisée	p. 14
3. Une tentative d'éclaircir plus que de réhabiliter	p. 18
<b>Première partie : Weygand généralissime</b>	p. 24
<b>Chapitre 1 : Une action stratégique aux objectifs de plus en plus réduits</b>	p. 27
<b>1.1 Attaquer le couloir des panzers : vaincre par l'offensive (20 mai – 25/26 mai 1940)</b>	p. 28
1.1.1 Les armées alliées à l'arrivée de Weygand	p. 28
1.1.2 Passer immédiatement à la contre-offensive	p. 31
1.1.3 Le second plan Weygand (24-27 mai)	p. 35
<b>1.2 Arrêter l'ennemi sur la Somme et l'Aisne : gagner du temps par la défensive (26 mai – 8 juin)</b>	p. 39
1.2.1 Des plans de contre-offensive chimériques (26 mai – 29 mai)	p. 39
1.2.2 Le basculement vers la défensive stratégique (26 mai – 4 juin)	p. 42
1.2.3 La ligne Weygand : principes et moyens	p. 46
1.2.4 Un plan rapidement dépassé	p. 49
<b>1.3 Gérer la retraite (9 juin – 25 juin)</b>	p. 51

1.3.1 Les premiers replis	p. 52
1.3.2 La fin des opérations	p. 54
1.3.3 La retraite : conception et conséquences	p. 56
<b>Chapitre 2 : Un moderne parmi les anciens ?</b>	p. 62
<b>2.1 Une doctrine originelle entre deux eaux</b>	p. 63
2.1.1 Un haut-commandement qui n'était pas totalement myope	p. 63
2.1.2 La permanence des acquis tactiques de la Première guerre mondiale	p. 65
2.1.3 Une faible assimilation des nouveaux procédés de combats	p. 68
<b>2.2 L'apport de Weygand : fixation et novation dans la tactique défensive française</b>	p. 71
2.2.1 La profondeur comme adaptation à la guerre de mouvement	p. 71
2.2.2 Un état d'esprit nouveau : ne plus subir	p. 77
2.2.3 Weygand novateur ?	p. 81
<b>2.3 Les entraves</b>	p. 84
2.3.1 Une exécution parfois contrariée	p. 85
2.3.2 Des défauts dans la conception elle-même (1) : pêchés par commission	p. 88
2.3.3 Des défauts dans la conception elle-même (2) : pêchés par omission	p. 91
<b>Chapitre 3 : L'exercice du commandement</b>	p. 94
<b>3.1 La place de Weygand : entre rupture et continuité avec Gamelin</b>	p. 95
3.1.1 La reprise en main de l'armée de Terre	p. 95
3.1.2 Les pouvoirs interarmées de Weygand	p. 97
3.1.3 La non-résolution de la question du commandement interallié	p. 105
<b>3.2 Être un chef</b>	p. 110
3.2.1 La réinsertion au cœur du processus de décision	p. 110
3.2.2 Une mission particulière : soutenir le moral de l'armée	p. 115
<b>3.3 Les obstacles à l'exercice du commandement</b>	p. 120
3.3.1 Une alliance lui laissant des marges de manœuvre réduites	p. 120
3.3.2 L'armée, un outil bien en main ?	p. 123
3.3.3 Weygand contre lui-même	p. 127

## **Deuxième partie : Le choix de Weygand en faveur de l'armistice**

p. 132

### **Chapitre 4 : La progressive réduction du champ des possibles à l'unique solution de l'armistice**

p. 134

#### **4.1 Un moment de flottement : l'armistice comme une solution possible, mais non prioritaire (20 mai – 25 mai 1940)**

p. 135

4.1.1 Une situation grave mais pas désespérée p. 135

4.1.2 Le Comité de guerre du 25 mai 1940 p. 137

#### **4.2 Une unique alternative (26/28 mai – 8/10 juin 1940)**

p. 146

4.2.1 État de la situation et plan de Weygand p. 146

4.2.2 La note du 29 mai 1940 p. 147

4.2.3 L'état d'esprit du général Weygand p. 149

4.2.4 La bataille d'arrêt p. 151

#### **4.3 La nécessité de l'armistice (8/10 juin – 24 juin 1940)**

p. 158

4.3.1 Trois journées pour basculer (8, 9 et 10 juin) p. 158

4.3.2 L'armistice, seule et unique issue p. 163

4.3.3 L'obsession de l'armistice p. 167

### **Chapitre 5 : Assurer la survie d'une certaine France**

p. 169

#### **5.1 Une simple suspension d'armes : ce que l'armistice n'était pas pour Weygand**

p. 170

5.1.1 L'Angleterre sera vaincue p. 170

5.1.2 Résister pour préparer la revanche p. 174

5.1.3 Une guerre franco-allemande p. 176

#### **5.2 L'armistice pour conserver la position internationale de la France**

p. 178

5.2.1 Un double constat : continuer la lutte serait inutile et catastrophique p. 178

5.2.2 Les rapports avec l'Angleterre : une politique de l'intérêt national p. 182

5.2.3 Dans l'attente d'un traité de paix p. 186

#### **5.3 Au niveau national, défendre certains choix idéologiques**

p. 189

5.3.1 Conserver l'Armée, conserver la Nation p. 189

5.3.2 Une opposition forcenée à la capitulation p. 193

5.3.3 Préserver la France en changeant de régime ?	p. 197
<b>Chapitre 6 : La ligne d'action de Weygand</b>	p. 202
<b>6.1 Un généralissime à l'influence grandissante (20 mai–10 juin 1940)</b>	p. 203
6.1.1 Le travail de persuasion de Weygand sur Reynaud	p. 203
6.1.2 Face au gouvernement	p. 206
6.1.3 Weygand et Reynaud, une incompréhension latente	p. 209
<b>6.2 Imposer une solution (11 juin – 16 juin 1940)</b>	p. 213
6.2.1 En opposition avec Reynaud	p. 213
6.2.2 Le refus de toute autre solution que l'armistice	p. 218
6.2.3 Pourquoi Weygand a-t-il finalement remporté la partie	p. 221
<b>6.3 L'enfermement dans une position (17 juin – 25 juin 1940)</b>	p. 225
6.3.1 S'assurer que la France parle d'une seule voix	p. 225
6.3.2 Les négociations d'armistice	p. 228
<b>Troisième partie : Ne pas subir</b>	p. 234
<b>Chapitre 7 : Gouverner malgré la guerre</b>	p. 237
<b>7.1 La place de Weygand au sein du gouvernement</b>	p. 238
7.1.1 Une des figures du Vichy de l'été 1940	p. 238
7.1.2 Un possible président du Conseil de facto	p. 241
7.1.3 Un ministre relativement isolé	p. 244
7.1.4 Le renvoi de Weygand : tentatives d'explication	p. 246
<b>7.2 L'extension de facto de la place de l'armée : liquider la guerre</b>	p. 250
7.2.1 Le poids de la démobilisation	p. 250
7.2.2 La participation au relèvement matériel du pays	p. 254
<b>7.3 La nécessité d'une nouvelle idéologie pour surmonter la défaite</b>	p. 260
7.3.1 Un programme bien arrêté	p. 260
7.3.2 Installer le nouvel ordre des choses	p. 264
7.3.3 Des nuances à contre-courant de la révolution nationale ?	p. 268

<b>Chapitre 8 : Tenir la France hors du conflit</b>	p. 270
<b>8.1 La paix pour horizon</b>	p. 271
8.1.1 L’armistice, une convention provisoire	p. 271
8.1.2 Se préparer à négocier	p. 274
8.1.3 Rééquilibrer au mieux le rapport de forces	p. 276
<b>8.2 Dans l’attente de la paix, la neutralité active pour politique</b>	p. 280
8.2.1 En équilibre entre les belligérants	p. 280
8.2.2 Jouer sur les deux tableaux	p. 284
8.2.3 Garantir la pérennité de Vichy	p. 289
8.2.4 La défense de la neutralité par la force, nécessité interne et externe	p. 294
<b>8.3 Une chimère pour réalité</b>	p. 298
8.3.1 L’appui d’une administration spécifique au régime d’armistice	p. 298
8.3.2 Une ligne marginale	p. 303
8.3.3 Des dés pipés	p. 306
<b>Chapitre 9 : Que faire de l’armée ?</b>	p. 311
<b>9.1 Conserver une institution militaire</b>	p. 312
9.1.1 Face à la Nation	p. 312
9.1.2 Face aux Allemands	p. 316
9.1.3 À l’intérieur de l’armée, resserrer les rangs	p. 319
<b>9.2 Insérer l’armée dans le cadre de l’armistice</b>	p. 323
9.2.1 Une milice militaire	p. 323
9.2.2 Le casse-tête des effectifs	p. 326
9.2.3 Une mission : maintenir l’ordre	p. 329
<b>9.3 Façonner l’armée pour la reprise de la guerre ?</b>	p. 332
9.3.1 Des réformes aux petits pieds	p. 332
9.3.2 Les mesures clandestines	p. 336
9.3.3 Une politique de survie	p. 340
<b>Annexes</b>	p. 347

**Sources**

p. 352

**Bibliographie**

p. 357